Actualisation en date du 17 novembre 2003 du Document de Référence sous la forme d'un rapport annuel

déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 28 mai 2003 sous le numéro D. 03-0814

ALSTOM

SOMMAIRE

1. Patrimoine – Situation financière – Résultats 3
1.1. Comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2003 3
1.1.1. Rapport semestriel d'activité 3
1.1.2. Comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2003 50
1.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés 84
1.2. Données pro forma au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003 86
1.2.1. Comptes consolidés pro forma exercice clos le 31 mars 2003 et semestre clos le 30 septembre 2003 86
1.2.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes pro forma 106
1.3. Comptes consolidés au 31 mars 2003 108
1.3.1. Présentation des comptes consolidés modifiés tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juillet 2003 108
1.3.2. Réconciliation des comptes consolidés en normes françaises avec les normes américaines US GAAP 109
1.3.3. Déclarations sur les procédures et contrôles des informations publiées 143
1.4. Tableau des filiales et des participations d'ALSTOM au 31 mars 2003 144

2. Capital social 145
2.1. Capital social 145
2.2. Capital social autorisé et non émis 145
2.3. Capital potentiel – Titres et droits donnant accès au capital social 148
2.4. Répartition du capital et des droits de vote 150
2.5. Evolution du capital social depuis le 31 mars 2003 150
2.6. Autorisations d'émissions de titres non représentatifs du capital social 150
2.7. Pactes d'actionnaires 151
2.8. Marché des titres d'ALSTOM 151

3. Risques 152
3.1. Principaux facteurs de risques 152
3.2. Réclamations et litiges 164
3.2.1. Réclamations et litiges à caractère général 164
3.2.2. Réclamations et litiges relatifs à l'amiante 165
3.2.3. Enquête de la Commission européenne sur l'accord de refinancement et autres opérations 167
3.2.4. Réclamations et litiges liés à Royal Caribbean Cruises 168
3.2.5. Enquête d'un procureur de Milan 169
3.2.6. Enquête relative à Alstom Transportation Inc. 170
3.2.7. Recours collectifs allégués aux États-Unis ("putative class action") 170
3.2.8. Autres procédures judiciaires 170
3.3. Assurances 171

4. Gouvernement d'entreprise – Organes d'administration et de contrôle 174
4.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle 174
4.2. Comités du Conseil d'Administration 175
4.3. Rémunérations des dirigeants 178
4.4. Participation – Intéressement – Plan d'épargne 178

5. Evolution récente et perspectives d'avenir 179

6. Responsable de l'actualisation du Document de Référence et responsables du contrôle des comptes 183
6.1. Responsable de l'actualisation du Document de Référence 183
6.2. Attestation du responsable de l'actualisation du Document de Référence 183
6.3. Responsables du contrôle des comptes 183
6.4. Attestation des responsables du contrôle des comptes 184

Annexes
Annexe 1 – Comptes consolidés au 31 mars 2003 incorporant les modifications proposées par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale en date du 2 juillet 2003 187
Annexe 2 – Rapport de gestion actualisé par le Conseil d'Administration 187
Annexe 3 – Autres pages modifiées 187
Annexe 4 – Tableau des filiales et des participations d'ALSTOM au 31 mars 2003 187

1. Patrimoine – Situation financière – Résultats

1.1. Comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2003

1.1.1. Rapport semestriel d'activité

Les commentaires ci-dessous doivent être lus en liaison avec nos Comptes Consolidés Intérimaires au 30 septembre 2003. Au cours des périodes décrites dans cette section, plusieurs opérations d'importance affectant la comparabilité de nos résultats entre les différentes périodes ont eu lieu. Nous vous présentons certaines informations à la fois telles qu'elles apparaissent dans nos comptes et retraitées à périmètre comparable et après élimination des effets de conversion pour faciliter leur comparaison. Nous décrivons ces retraitements ci-dessous dans le paragraphe relatif aux « Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis – Données comparables ». Les données du rapport d'activité présentées comme « non auditées » ont fait l'objet soit d'un examen limité soit d'une revue de sincérité de la part des commissaires aux comptes.

AVANCEMENT DE NOTRE PLAN D'ACTION ET PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2003/04

Le 12 mars 2003, nous avons présenté notre nouvelle stratégie et notre plan d'action pour surmonter trois difficultés majeures : un niveau insuffisant de profitabilité et de trésorerie générée, les problèmes passés sur nos turbines à gaz GT24/GT26 et sur les contrats de trains au Royaume-Uni, ainsi qu'un niveau d'endettement élevé. Ce plan d'action a été lancé dans tout le Groupe. Nous avons accompli d'importants progrès au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, en particulier, nous avons :

- mis en place une organisation plus efficace,
- réalisé € 2,5 milliards dans le cadre de notre programme de cessions,
- réalisé les progrès attendus dans la résolution de cert ains problèmes opérationnels spécifiques (turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26 et trains au Royaume-Uni),
- lancé les plans de restructuration annoncés, et
- conclu un accord sur un plan de refinancement complet afin de renforcer notre structure financière.

Mise en place d'une organisation plus efficace

Mise en œuvre d'une organisation plus efficace dans les Secteurs

Notre ancien Secteur Power, qui représentait plus de la moitié des ventes du Groupe au cours de l'exercice 2002/03, a été réorganisé en trois nouveaux Secteurs avec effet au 1er avril 2003. Le niveau de direction de l'ancien Secteur Power a été supprimé et les anciens segments ont été fusionnés. La nouvelle structure est désormais totalement en place et est reflétée dans les chiffres présentés dans cette section.

Le 7 octobre 2003, la direction de notre Secteur Transport a annoncé une nouvelle organisation devant entrer en vigueur le 1er janvier 2004. Le Secteur sera organisé en quatre régions internationales ; il sera plus orienté vers le client et les responsabilités seront plus clairement définies pour l'exécution des projets.

Au niveau du Groupe une structure plus simple et plus réactive est mise en place, avec des responsabilités plus claires sur les composantes du résultat au sein des Secteurs. La direction de chaque Secteur dispose des pouvoirs et des responsabilités nécessaires, et une meilleure relation a été établie entre les activités et les régions.

Réorganisation du réseau international et du Corporate

Notre objectif consiste à réduire significativement nos frais généraux, notamment grâce à la simplification des processus administratifs et à une réduction des niveaux de direction. Certaines fonctions centrales ont été réaffectées aux Secteurs ou supprimées. Ainsi, les fonctions du Corporate et du Réseau international ont été réorganisées et réduites de plus d'un tiers. Au total, sur une base annuelle, des économies à hauteur de 35 % des coûts de l'exercice 2002/03 sont prévues d'ici mars 2005. Des plans drastiques ont été lancés au niveau des Secteurs, où l'objectif est de faire des économies de 15 % sur les frais généraux et administratifs de chacun d'entre eux d'ici mars 2005.

Gestion plus stricte des risques

Nous exerçons un contrôle strict sur les conditions contractuelles et les marges de nos commandes, notamment avec la création d'un comité central de gestion des risques établi en mars 2003 et dirigé par le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général pour passer en revue toutes les offres et tous les contrats importants en cours d'exécution. Nous améliorons continuellement les processus dans les Secteurs et nous constituons une base de données de projets permettant un contrôle central plus efficace. Un nouveau directeur de la gestion des risques a été nommé pour assurer une supervision plus efficace des Secteurs.

Programme de cessions

Dans le cadre du nouveau plan, en mars 2003, nous avons porté l'objectif des cessions de € 1,6 milliards prévu au début de l'exercice 2002/03 à € 3 milliards d'ici mars 2004. Nous maintenons notre objectif total de cessions à € 3 milliards et nous avons à ce jour conclu pour € 2,5 milliards de cessions, mais dans le but de maximiser la valeur des actifs devant être cédés, nous avons prolongé la période de réalisation de ces opérations d'un an jusqu'à fin mars 2005. Notre programme de cessions comprend :

- un objectif de € 600 millions de vente d'actifs immobiliers, dont € 415 millions ont été obtenus au cours de l'exercice 2002/03 et du premier semestre de l'exercice 2003/04 ; et
- un objectif de € 2 400 millions de cessions d'activités qui incluent le Secteur T&D et l'activité Turbines Industrielles. € 151 millions ont été obtenus au cours de l'exercice 2002/03 par la vente de nos activités en Afrique du Sud et de notre captive d'assurance. Nous espérons que la vente de l'activité Turbines industrielles générera un produit net d'environ € 950 millions (dont € 842 millions ont été reçus à ce jour). Nous avons vendu notre activité T&D pour € 950 millions sous réserve d'ajustements de clôture. Nous espérons recevoir la majorité de ces fonds en janvier 2004.

Cession de nos activités Turbines Industrielles

Le 26 avril 2003, nous avons signé avec Siemens AG un accord de vente de nos activités turbines à gaz de petite et moyenne puissance ainsi que de nos turbines industrielles à vapeur, en deux transactions distinctes.

La première transaction porte sur nos activités de turbines à gaz de petite puissance, la deuxième sur les turbines à gaz de moyenne puissance ainsi que sur les turbines à vapeur industrielles.

Les activités turbines industrielles cédées représentent environ 10 % du chiffre d'affaires du Secteur Power au cours de l'exercice 2002/03. Elles comprennent :

- les activités turbines à gaz de petite puissance (3 MW – 15 MW), basées principalement au Royaume-Uni ;
- les activités turbines à gaz de moyenne puissance (15 MW – 50 MW), en Suède principalement ;
- les turbines à vapeur industrielles (jusqu'à environ 100 MW), dont les sites de production sont en Suède, Allemagne et en République tchèque, et des activités de service dans le monde entier.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2003, les activités Turbines Industrielles ont dégagé un chiffre d'affaires d'environ € 1,25 milliard et une marge opérationnelle estimée à environ 7 %. Au 31 mars 2003, l'effectif de ce Segment est d'environ 6 500 personnes.

Le 30 avril 2003, nous avons annoncé la clôture de la vente de nos activités turbines à gaz de petite puissance. Cette transaction a été concrétisée, après réception d'une dérogation officielle de la Commission européenne, dans le cadre des dispositions communautaires concernant les fusions ; cette dérogation permet le transfert immédiat de la propriété de l'activité à la société Siemens AG. Le 10 juillet 2003, nous avons annoncé que la Commission européenne nous avait accordé une autorisation formelle, dans le cadre des dispositions communautaires concernant les fusions, pour la cession de nos activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissance et de turbines industrielles à vapeur.

Le 1er août 2003, nous avons annoncé que nous avions conclu la majeure partie de la cession des turbines à gaz de moyennes puissances et des Turbines industrielles à vapeur. Cette seconde étape de la cession a été concrétisée à la suite de l'approbation par la Commission Européenne et les autorités américaines de contrôle sur les fusions.

Quelques sites mineurs de nos activités de turbines industrielles doivent encore être transférés à Siemens dans l'attente de l'issue de démarches juridiques, notamment en matière de concurrence dans les juridictions concernées. Suite à la vente de ces activités, nous avons reçu un produit net de € 842 millions. € 125 millions pour couvrire l'éventuelle mise en œuvre de clauses d'ajustements de prix et de supplémentaires sont actuellement retenus dans un compte-séquestre pour couvrire l'éventuelle mise en œuvre de clauses d'ajustements de prix et de garantie de passif. Sous réserve d'utilisation de ces fonds, 50 % de ce montant nous sera versé le jour ouvré suivant la date du premier anniversaire de la vente des turbines à gaz de petites puissances (avril 2004), et le reste le jour ouvré suivant la date du second anniversaire de la vente (avril 2005). Voir aussi Note 4 aux Comptes Consolidés Intérimaires.

Cession du Secteur T&D

Le processus de cession du Secteur T&D a été annoncé le 12 mars 2003. Le 25 septembre 2003, nous avons signé un accord ferme de vente de notre Secteur T&D avec Areva pour une valeur d'entreprise de € 950 millions, avant ajustements de prix. Nous espérons conclure cette transaction en janvier 2004.

Cession d'actifs immobiliers

En avril 2003, nous avons reçu le produit de la cession de 15 de nos sites en France, Espagne, Suisse et Belgique pour un montant de € 138 millions et en juillet 2003, nous avons reçu un montant de € 10 millions suite à la vente d'un site en France. Le produit total du programme de cession d'actifs immobiliers s'élève aujourd'hui à € 415 millions (€ 267 millions reçus au cours de l'exercice 2002/03 et € 148 millions reçus au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04). Des projets de cessions d'actifs immobiliers supplémentaires sont en cours.

Progrès concernant des problèmes opérationnels particuliers

Turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26

Au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, nous avons continué à mettre en œuvre des améliorations techniques sur nos turbines à gaz GT24/GT26. Le nouveau programme d'amélioration a été testé avec succès et le déploiement sur le terrain a commencé. La fiabilité des machines a été démontrée avec 72 unités en exploitation et le cumul de plus de 730 000 heures de fonctionnement. De plus, la situation commerciale se clarifie, et tous les cas de litiges client qui concernaient sept unités en mars 2003 ont été résolus par la conclusion d'accords commerciaux satisfaisants.

Les décaissements liés aux GT24/GT26 au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, € 394 millions, ont diminué par rapport au deuxième semestre de l'exercice 2002/03 (€ 657 millions). Nous pensons dépenser sur ces turbines (pour Power Turbo-Systems et Power Service) environ € 800 millions, € 600 millions et € 200 millions au cours des exercices 2003/04, 2004/05, 2005/06 comparés à € 1 055 millions dépensés pendant l'exercice 2002/03.

Le 31 mars 2003, nous avons indiqué que nous avions des provisions et des charges à payer sur contrat après prise en compte de programmes de réduction de l'exposition résiduelle pour € 454 millions. Au 30 septembre 2003 l'objectif du plan de réduction de l'exposition résiduelle a été réduit de € 118 millions pour atteindre € 336 millions. Cette réduction comprenait € 22 millions liés aux variations de change, € 68 millions d' actions conclues positivement et certaines actions de réduction de l'exposition résiduelle qui ne se sont pas matérialisées, ce qui a entraîné une charge correspondante de € 28 millions dans notre résultat opérationnel au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04. Au 30 septembre 2003, nous avions € 1 193 millions de provisions et des charges à payer sur contrat (pour Power Turbo-Systems et Power Service) après prise en compte de notre plan de réduction de l'exposition résiduelle non couverte pour € 336 millions.

Trains au Royaume-Uni

La totalité des 119 trains régionaux a été livrée et est maintenant en exploitation, mais les coûts liés au programme d'amélioration de la fiabilité des trains en service continuent à être comptabilisés. Pour ce qui est du contrat West Coast Main Line, 28 des 53 trains ont été livrés conformément aux attentes révisées du client. Lorsque le contrat WCML viendra à terme, en septembre 2004, nos activités de constructions au Royaume-Uni seront arrêtées et converties en une base importante de service et de maintenance.

Trains aux USA

Le 30 juin 2003, nous annoncions que le Groupe, aidé par des juristes et des comptables externes, conduisait sa propre revue interne à propos de certains faits liés à l'une de nos filiales américaines, ALSTOM Transportation Inc (ATI). Ces enquêtes font suite à la réception de lettres anonymes dénonçant de possibles irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité d'ATI à New York. Faisant suite à la réception de ces lettres, la SEC et le Bureau Fédéral d'Investigations des États-Unis, (« le FBI »), a aussi entamé une enquête non-officielle. Nous estimons qu'il n'y a pas actuellement d'enquête active.

Nous avons également annoncé qu'une revue interne du Groupe avait identifié une sous-estimation importante des pertes telles qu'enregistrées dans les comptes d'ATI. En conséquence nous avons comptabilisé dans le résultat opérationnel des comptes d'ATI une charge additionnelle de € 73 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et nous avons comptabilisé cette charge dans les Comptes Consolidés du Groupe approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires le 2 juillet 2003.

En outre, à la suite de la découverte d'irrégularités comptables chez ATI, nous avons ensuite effectué des réexamens d'autres contrats d'ATI et ceci nous a conduit à comptabiliser € 102 millions de coûts (€ 94 millions de provisions sur contrats et de dépréciation d'actifs et € 8 millions de frais légaux et de conseils et autres coûts) en liaison avec les activités Transport aux États-Unis. Un peu plus de la moitié de ce montant portait sur un seul projet de fourniture et de maintenance d'équipements aux États-Unis pour lequel nous avons comptabilisé des provisions importantes pour des problèmes de performance. Les coûts de € 102 millions sont reflétés dans nos Comptes consolidés pour le premier semestre de l'exercice 2003/04.

Restructuration et programmes de réduction des coûts

Nous avons lancé les programmes de restructuration et de réduction des coûts nécessaires pour adapter notre organisation aux conditions actuelles du marché. Nous estimons que ces programmes sont essentiels car nous pensons que le fléchissement du marché de l'énergie se poursuivra pendant quelques années avant de retrouver une croissance durable. Nous pensons que ces programmes amélioreront notre performance opérationnelle. Comme nous avons accéléré nos plans de restructuration, nous estimons devoir comptabiliser un montant de charges plus important au cours de l'exercice 2003/04 qu'au cours de l'exercice 2002/03.

Actuellement, nous informons et consultons les représentants syndicaux sur les conséquences des plans de restructuration industrielle et de réduction des frais généraux. Ce processus devrait se poursuivre pendant les prochains mois. Nous avons, à ce jour, annoncé des plans de réduction de nos effectifs d'environ 7 300 personnes dans le monde entier. Sur la réduction des effectifs proposée, approximativement 2 000 postes sont hors Europe (essentiellement aux États-Unis et en Asie) et 5 300 postes sont en Europe ; le processus de consultation des syndicats est terminé au niveau européen, et des plans locaux, pays par pays, sont en cours de mise en œuvre.

La réduction annoncée des effectifs devrait surtout concerner les Secteurs Power Turbo-Systems pour environ 3 300 employés, Transport pour 2 000 employés, Power Environment pour 1 000 employés, Power Service pour 500 employés, et le Siège pour 200 employés. Nous n'avons pas mis en œuvre de plans de restructuration dans notre Secteur Marine autre que la fermeture de notre chantier de taille réduite de Saint-Malo déjà annoncée au cours de l'exercice 2002/03, et une partie de notre réduction d'effectifs a été accomplie par attrition naturelle (départs à la retraite anticipés ou normaux).

Accord de refinancement

Accord initial de refinancement

Dans le cadre de notre stratégie et de notre plan d'action du 12 mars 2003, nous avions indiqué que nous devions renforcer notre assise financière en réalisant une augmentation du capital et en refinançant notre dette. Cependant, au cours des mois qui ont suivi l'annonce de notre nouveau plan, les marchés pour nos produits et services ont continué à se détériorer, ce qui a eu pour conséquence une réduction des niveaux de commandes. De plus, des difficultés pour obtenir des cautions de bonne exécution, provoquées par une contraction générale du marché des cautions et les préoccupations parmi les intervenants de ce marché concernant notre situation, ont accentué la détérioration des réceptions de commandes. L'aggravation de notre situation financière a rendu plus difficiles les négociations avec nos principaux prêteurs sur le renouvellement proposé de nos lignes de crédit et sur l'augmentation de notre capital. À la fin de juillet 2003, nous courrions le risque de ne pas être en mesure de payer nos dettes à court terme, ce qui nous a conduit à renégocier avec plus de 30 de nos banques et avec l'appui de l'État français. Nous avons conclu un accord sur un programme de financement global pour le Groupe, qui a été conçu de façon à fournir un financement adéquat à long terme tout en assurant des liquidités à court terme.

Cet accord initial de refinancement annoncé le 6 août 2003 comprenait, entre autres :

- une augmentation de capital totale de € 600 millions comprenant une augmentation de capital de € 300 millions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, garantie par les banques et une augmentation de € 300 millions réservée à l'Etat français ;
- une émission d'obligations remboursables en actions de € 1 000 millions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants ;
- des prêts subordonnés pour un total de € 1 200 millions, avec une maturité de 6 ans. L'Etat français devait y participer à hauteur de € 200 millions ;
- une ligne de cautions de € 3 500 millions octroyée par un syndicat de banques pour garantir l'exécution de nos contrats et les commandes que nous recevons. Une institution financière contrôlée par l'Etat français avait donné son accord pour contre-garantir 65 % du montant total de ces cautions ; et
- de la liquidité court terme disponible pour € 600 millions accordée par un syndicat de banques et l'Etat français.

Nous avons été informés les 8 et 14 août 2003 que l'Etat français avait notifié et donné certaines informations à la Commission européenne concernant ses engagements prévus dans l'accord de refinancement, conformément aux lois de la Communauté européenne. A la suite de cette notification d'août 2003, la Commission européenne a démarré un examen préliminaire des mesures prises par l'Etat français décrites dans la dite notification. L'incertitude liée à cette situation a substantiellement augmenté les inquiétudes de nos clients et fournisseurs quant à notre stabilité financière et notre viabilité à long terme, et a négativement influencé notre activité commerciale et nos sources de financement. A la suite de l'examen préliminaire des mesures prises par l'Etat français telles que décrites dans la notification du mois d'août, la Commission européenne a ouvert le 17 septembre 2003 une procédure formelle d'enquête conformément à l'article 88(2) du traité de la Commission européenne. A l'ouverture de cette procédure, la Commission a affirmé que les conditions étaient remplies pour l'envoi d'une injonction pour non respect des règles communautaires. Notamment, la Commission a menacé de suspendre la mise en place de certaines parties du plan de refinancement considérées comme « irréversibles » jusqu'au moment où une décision finale aurait été rendue quant à leur caractère d'aide d'Etat et leur compatibilité avec les règles du marché commun. Le 17 septembre 2003, la Commission a annoncé qu'elle avait autorisé le commissaire à la concurrence à prononcer une injonction à moins que les autorités françaises n'acceptent de ne pas participer à une quelconque mesure qui aurait pour résultat, automatique et irréversible, une participation de l'Etat dans notre capital social avant l'obtention de l'accord par la commission sur l'ensemble des aides.

Accord de refinancement révisé

En conséquence, nous avons repris de nouvelles discussions avec nos banques, l'Etat français et la Commission européenne afin de définir un accord révisé permettant de nous donner les moyens financiers nécessaires, tout en respectant les demandes de la Commission européenne. Le 22 septembre 2003, nous annoncions que nous avions conclu un nouvel accord de refinancement. Bien que ce nouvel accord soit toujours sujet à l'agrément de la Commission européenne, celle-ci a annoncé qu'elle ne comptait pas émettre d'injonction, et cela contre aucune des parties de l'accord, et que les mesures prévues par ces accords pouvaient être mises en place sans attendre.

Le 8 novembre 2003, la Commission européenne a annoncé formellement, par le biais du Journal Officiel des Communautés Européennes, qu'elle étendait la procédure d'examen pour déterminer si l'accord est compatible avec les règles du marché commun.

La nouvelle version de l'accord de refinancement comprend les éléments suivants :

- € 300 millions d'augmentation de capital. Cette augmentation de capital serait réalisée grâce à la souscription d'actions par des banques combinée à l'émission et à l'attribution gratuite de bons aux actionnaires existants leur permettant d'acquérir les actions ainsi émises auprès des banques. Le prix de souscription des nouvelles actions et d'exercice des bons serait de € 1,25 par action ;
- € 300 millions de titres subordonnés ayant une maturité de 20 ans souscrits par l'Etat français, qui seraient automatiquement remboursés en actions après l'approbation de ce remboursement en actions par la Commission Européenne (TSDDRA – Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions). Ces titres subordonnés porteront un intérêt de 2 % jusqu'à l'obtention d'une décision de la Communauté européenne. Si cette décision est négative, le taux sera porté au taux de EURIBOR plus 5 %, dont 1,5 % seront capitalisés annuellement et payables à l'échéance. Le remboursement en actions de chaque titre se ferait à € 1,25 et chaque titre donnera droit à une action, sous réserve de cas d'ajustement en vue de préserver les droits des titulaires des TSDDRA ;
- € 200 millions de titres subordonnés ayant une maturité de 15 ans souscrits par l'Etat français (TSDD – Titres Subordonnés à Durée Déterminée). Ces titres subordonnés porteraient un intérêt EURIBOR plus 5 %, dont 1,5 % seraient capitalisés annuellement et payables à l'échéance ; et
- environ € 900 millions d'ORA (Obligations Remboursables en Actions) émises avec maintien du droit préférentiel des actionnaires existants, cette émission étant garantie par des banques. Ce montant pourrait être porté à € 1 000 millions. Les ORA seraient émises à un prix de € 1,40 par obligation, représentant 100 % du principal de chaque obligation. Les ORA arriveront à échéance le 31 décembre 2008. Chaque obligation donnera droit par remboursement à une action, sous réserve de cas d'ajustement en vue de préserver les droits des titulaires d'ORA. Les détenteurs d'ORA pourraient demander à tout moment le remboursement anticipé des ORA selon le même ratio.

Les opérations présentées ci-dessus doivent être soumises au vote de nos actionnaires lors d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, qui doit se tenir le 18 novembre 2003 (sur deuxième convocation). L'augmentation de capital combinée, les ORA, le TSDDRA, les TSDD seraient émis le plus rapidement possible après l'approbation par l'Assemblée.

En supposant que les offres décrites ci-dessus soient votées, qu'il leur soit donné suite, et que la Commission européenne approuve le remboursement en actions des TSDDRA, l'Etat français posséderait alors 31,5 % de notre capital et de nos droits de vote après le remboursement des TSDDRA, sans tenir compte du remboursement en actions des ORA. Après remboursement en actions des ORA, l'Etat français posséderait 16,25 % de notre capital et de nos droits de vote.

L'accord de refinancement global tel que révisé comprend également :

- des prêts subordonnés ayant une échéance de 5 ans et totalisant € 1 500 millions (« PSDD », ou Prêt subordonné à durée déterminée). Les banques ont accepté de mettre à disposition environ € 1 200 millions du montant total de ces prêts subordonnés, le solde devant être mis à disposition par l'Etat

français. Le montant des prêts peut être augmenté de € 100 millions sous certaines conditions. Le taux d'intérêt de ces prêts subordonnés est EURIBOR plus 4,5 % dont 1,5 % seront capitalisés annuellement et payés à l'échéance. Le prêt subordonné a été conclu le 30 septembre 2003; et

- un contrat portant sur des modalités d'octroi de garanties d'un montant de € 3 500 millions fournies par un ensemble de banques et utilisable pour notre activité commerciale. Une institution financière contrôlée par l'Etat français offre une contre-garantie à hauteur de 65 % du montant total de ces garanties. Ce contrat, conclu le 29 août 2003, a été amendé le 1er octobre 2003 et est pleinement en vigueur.

En attendant d'obtenir les produits d'émissions réalisées dans le cadre de l'accord de refinancement et le produit de la cession de notre Secteur T&D, notre liquidité à court terme est assurée par l'émission de billets de trésorerie souscrits par des banques (à hauteur de € 120 millions) et par l'émission de billets de trésorerie souscrits par la Caisse des Dépôts et Consignations, une institution financière contrôlée par l'Etat français (à hauteur de € 300 millions). Ces billets de trésorerie feront l'objet d'un renouvellement pendant 12 mois après la date de l'émission finale, devant intervenir avant le 8 février 2004. De plus, un syndicat de banques a financé le remboursement anticipé à notre société de € 180 millions de créances nous étant dus par deux entités ad hoc en liaison avec le financement des ventes de notre Secteur Marine. De plus, la Caisse des Dépôts et Consignations s'est également engagée à souscrire jusqu'à € 900 millions de financement par billets de trésorerie qui seront à notre disposition jusqu'au moment où la partie à long terme de notre plan de refinancement deviendra disponible (ce qui devrait être le cas en décembre 2003), sauf € 100 millions pouvant rester en circulation jusqu'à ce que nous ayons reçu le produit principal de la cession de notre Secteur T&D (ce qui devrait intervenir en janvier 2004). Tous ces contrats sont pleinement en vigueur.

Pour de plus amples informations sur notre nouveau profil de liquidité, veuillez vous référer à la rubrique « Ressources en liquidités et en capitaux – Maturité et liquidité » ci-après.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS

Principaux indicateurs financiers

Les tableaux suivants présentent, sur une base consolidée, certains de nos principaux indicateurs financiers et opérationnels :

Total Groupe Données en base réelle	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	33 611	30 330	30 330	**27 174**	(19%)	(10%)
Commandes reçues	10 537	8 586	19 123	**7 439**	(29%)	(13%)
Chiffre d'affaires	10 769	10 582	21 351	**8 854**	(18%)	(16%)
Résultat opérationnel	542	(1 049)	(507)	**132**		
Marge opérationnelle	5,0%	(9,9%)	(2,4%)	**1,5%**		
Résultat d'exploitation	322	(1 451)	(1 129)	**(296)**		
Capitaux employés	6 697	4 949	4 949	**3 903**		
ROCE	9,6%	n/a	n/a	**n/a**		
Résultat net	11	(1 443)	(1 432)	**(624)**		
Cash Flow libre(1)	75	(340)	(265)	**(674)**		

Total Groupe Données en base comparable(2)	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03 (non audité)	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Commandes reçues	n/a	28 496	28 496	**27 174**	n/a	(5%)
Commandes reçues	9 677	7 973	17 650	**7 439**	(23%)	(7%)
Chiffre d'affaires	9 697	9 886	19 583	**8 854**	(9%)	(10%)
Résultat opérationnel	495	(998)	(503)	**132**		
Marge opérationnelle	5,1%	(10,1%)	(2,6%)	**1,5%**		

Total Groupe Données proforma(3)	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03 (non audité)	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Commandes reçues	n/a	26 351	26 351	**24 844**	n/a	(6%)
Commandes reçues	8 264	6 292	14 556	**5 541**	(33%)	(12%)
Chiffre d'affaires	8 660	8 418	17 078	**7 308**	(16%)	(13%)
Résultat opérationnel	433	(1,243)	(810)	**34**		
Marge opérationnelle	5,0%	(14,8%)	(4,7%)	**0,5%**		

(1) Voir « Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis (GAAP) – Utilisation et réconciliation des indicateurs financiers différents des principes comptables généralement admis ».

(2) Ajusté pour tenir compte des changements dans la composition du Groupe et des fluctuations des taux de change. Voir « Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis ».

(3) Chiffres ajustés pour refléter l'effet de la cession de notre Secteur T&D, sauf le segment Power Conversion, et de nos activités Turbines Industrielles. Pour le calcul en pro-forma des ventes, résultat opérationnel et marge opérationnelle, voir « Comptes Consolidés Pro-Forma pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et le semestre clos le 30 septembre 2003 ». Le carnet de commandes et les commandes reçues en pro-forma ont été calculés selon une méthode analogue.

Commentaires généraux sur l'activité

Depuis le 31 mars 2003, nous continuons à être confrontés aux incertitudes du marché, à un resserrement du marché des cautionnements de contrats et, de façon plus générale, à une conjoncture économique mondiale défavorable. Les marchés des nouveaux équipements de production d'énergie électrique et des navires de croisière restent à un niveau historiquement bas. Le marché des transports est resté relativement favorable, mais dans l'ensemble beaucoup plus bas que le niveau record de l'année précédente. Le marché des services d'énergie est resté favorable. Ces conditions difficiles de marché et l'incertitude concernant la situation financière du Groupe ont contribué à une baisse significative des commandes reçues au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04.

Commandes reçues et carnet de commandes

Outre la faiblesse des marchés pour les équipements et les projets, l'activité commerciale du Groupe au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 a été substantiellement impactée par les incertitudes ressenties par nos clients quant à notre avenir financier ainsi que par les difficultés d'émission de cautionnements. Ces deux facteurs avaient eu un certain nombre d'impacts négatifs substantiels sur notre activité commerciale pendant la période précédant l'annonce de notre nouveau programme de financement. La nature à long terme de beaucoup de nos projets a retardé la passation de nouvelles commandes par nos clients ou a entraîné l'annulation de commandes et/ou a retardé le paiement d'acomptes ou d'avances échelonnées en attendant la clarification de nos perspectives financières. Ces facteurs ont contribué au bas niveau des commandes enregistrées au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04. Elles ont diminué, sur une base comparable, de 23 % et de 7 % par rapport aux premier et deuxième semestres de l'exercice 2002/03 (respectivement 29 % et 13%, en données historiques). Notre carnet de commandes s'élevait à € 27 174 millions au 30 septembre 2003, ce qui représente approximativement 18 mois de ventes.

Chiffre d'affaires

Sur base réelle, les ventes ont diminué de 18 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03. Ceci est dû à la diminution des commandes reçues au cours de l'exercice 2002/03, principalement dans le Secteur Power Turbo-Systems en conséquence du déclin prononcé des commandes qui avait commencé à se matérialiser l'année dernière ainsi que de la cession de nos activités Turbines Industrielles et de la baisse du dollar US contre l'Euro. Sur une base comparable, les ventes ont diminué de 9 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03.

Résultat opérationnel

Suite à la découverte d'irrégularités comptables dans l'établissement de New York Hornell de la société ALSTOM Transportation Inc. (« ATI ») (comme annoncé le 30 juin 2003, juste avant l'Assemblée Générale du 2 juillet 2003), nous avons effectué des revues des autres contrats d'ATI. Ces revues ont conduit la direction à faire des estimations révisées des coûts pour compléter l'exécution des contrats dans notre Secteur Transport, ce qui a entraîné des charges additionnelles de € 102 millions en rapport avec les activités de ce Secteur aux Etats-Unis. Indépendamment, deux sous-traitants très importants dans le cadre d'un contrat de chaudières pour centrales électriques aux Etats-Unis ont fait faillite, ce qui a causé une charge approximativement estimée à € 60 millions pour le Secteur Power Environment. De plus, la diminution des ventes, qui n'est pas complètement compensée par une diminution correspondante des coûts opérationnels, du fait du temps nécessaire pour réaliser les bénéfices liés à nos plans de restructuration, a entraîné une diminution de nos résultats opérationnels.

En conséquence, notre résultat opérationnel au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 a été de € 132 millions, soit 1,5 % des ventes.

Résultat net

La perte nette après amortissement des écarts d'acquisition est de € 624 millions en raison du faible niveau du résultat opérationnel, des frais financiers et des coûts de restructuration plus élevés ainsi que du fait d'une reconnaissance de produits d'impôts différés plus faible qu'anticipée initialement.

Cash Flow libre

Notre cash flow libre s'élève à € (674) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 du fait de :

- décaissements de € 394 millions relatifs aux turbines à gaz GT24/GT26 (par comparaison avec € 1 055 millions pour l'ensemble de l'exercice 2002/03),
- frais financiers et de restructuration plus élevés, et
- la détérioration de notre besoin en fonds de roulement, causée entre autres choses par la baisse prononcée des commandes reçues au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 en raison de l'incertitude résultant de notre situation financière pendant l'été et par des termes de paiements clients et fournisseurs qui nous étaient moins favorables.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Il n'y a pas eu de développements importants depuis le 30 septembre 2003. Cependant, nous avons constaté une reprise encourageante des commandes dans nos Secteurs ; en effet, les commandes reçues ou conclues (c'est-à-dire dont les contrats sont signés mais qui ne sont pas enregistrées dans notre carnet de commandes parce que non encore entrées en vigueur) à fin octobre représentent approximativement € 1 400 millions (dont environ € 700 millions pour Transport).

PERSPECTIVES

La reprise dans les secteurs des équipements de production d'énergie électrique et des navires de croisière est incertaine à court comme à moyen terme. Nous pensons en revanche que le marché des transports devrait rester soutenu. Nous nous attendons à ce que la demande demeure généralement faible au cours des prochains mois, mais nous sommes persuadés que la conjoncture s'améliorera et conduira, à moyen ou long terme, à l'augmentation de la demande pour les nouveaux équipements et pour les services dans nos marchés. Nous estimons également que le plan de financement annoncé en septembre 2003 aura un impact positif sur nos perspectives commerciales. Les ventes devraient continuer à diminuer au cours du deuxième semestre de l'exercice 2003/04 par rapport à l'exercice 2002/03 en raison du faible niveau des commandes reçues au cours de l'exercice 2002/03, essentiellement dans le secteur de l'énergie.

La situation actuelle de nos marchés, la mise en oeuvre de notre plan de refinancement et l'étendue de son impact sur nos opérations commerciales rendent difficile la prévision de nos résultats financiers futurs. Pour notre planification interne, nous avons fixé un certain nombre d'objectifs financiers, dont ceux d'atteindre un chiffre d'affaires consolidé de plus de € 15 milliards (excluant nos Turbines Industrielles et les activités T&D) et une marge opérationnelle de 6 % avant la fin de l'exercice 2005/06. Notre capacité à atteindre ces objectifs dépend des résultats de notre plan de restructuration et de réductions des coûts, de la reprise de l'activité pour notre Secteur Power Turbo-Systems et sa nécessaire réduction de capacité et d'effectifs, du règlement du problème des GT24/GT26, de la mise en place de notre plan de financement, de l'amélioration de la marge opérationnelle du secteur Transport avec un objectif fixé à 7 %, et de la transition progressive de notre portefeuille d'activité vers les services après-vente et la maintenance qui sont plus rentables.

Nous avons également fixé des objectifs internes en ce qui concerne le cash flow libre et notre dette économique. Nous estimons que notre cash flow libre devrait être négatif jusqu'à la fin de l'exercice 2004/05, et nous estimons actuellement un cash flow libre cumulé d'environ € (1 200) millions sur les exercices 2003/04 et 2004/05. Ces chiffres prennent en compte les décaissements liés aux turbines à gaz GT24/GT26, qui continueront sur le deuxième semestre de l'exercice 2003/04 et sur l'exercice 2004/05, ainsi que des coûts substantiels de restructurations. Nous avons comme objectif d'atteindre un cash flow libre positif une fois que les décaissements liés aux turbines à gaz GT24/GT26 auront cessé.

Nous avons comme objectif de réduire notre dette économique en-dessous de € 2,5 milliards d'ici à mars 2005 (sur la base de la définition actuelle et avant tout changement de norme comptable et sans prendre en compte la conversion des titres subordonnés ayant une maturité de 20 ans souscrits par l'Etat français) grâce au produit des cessions, à l'augmentation de capital de € 300 millions et à l'émission d'obligations remboursables en actions, qui font partie de notre plan de financement décrit ci-dessus.

Ces développements sont des « données prospectives » et, en tant que tels, sujets à des incertitudes. Le succès de notre stratégie, notre plan d'action, nos ventes, notre marge opérationnelle et notre position financière pourraient être fort différents des buts et objectifs exprimés plus haut, si l'un quelconque des risques que nous décrivons dans notre Rapport Annuel pour l'exercice 2002/03 et dans notre Rapport Annuel sous forme 20F dans les sections intitulées « Facteurs de risques », ou tout autre risque, se matérialisait.

MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DE LA PRÉSENTATION DE NOS COMPTES, INDICATEURS DIFFÉRENTS DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS (GAAP)

Modifications de périmètre

Nos résultats pour le premier semestre de l'exercice 2003/04 par rapport aux premier et deuxième semestres de l'exercice 2002/03 ont été affectés significativement par la cession de notre Secteur Turbines industrielles et, dans une moindre mesure, par la cession de nos activités en Afrique du Sud en septembre 2002. Nos activités Turbines industrielles ont été cédées dans le cadre de deux transactions : notre Secteur petites turbines à gaz a été vendu avec comme date d'entrée en vigueur le 30 avril 2003 et notre Secteur turbines industrielles et turbines à gaz de capacité moyenne a été vendu avec comme date d'entrée en vigueur le 1er août 2003. Certains sites secondaires n'ont pas encore été transférés à Siemens en attendant la fin des procédures légales liées entre autres au respect des lois en matière de droit de la concurrence dans certains pays.

Utilisation et réconciliation des indicateurs financiers différents des principes comptables généralement admis

Parfois, dans cette section, nous publions des chiffres qui ne répondent pas aux principes comptables généralement admis (GAAP). Selon les règles de la United States Securities and Exchange Commission (« SEC ») et de la Commission des Opérations de Bourse (« COB »), un indicateur financier différent des principes comptables généralement admis est une mesure numérique de notre performance financière passée ou future, une position financière ou une variation de trésorerie qui exclut des montants, ou est sujette à des ajustements qui ont pour effet d'exclure des montants ou qui inclut des montants, ou est sujet à des ajustements qui ont pour effet d'inclure des montants, par rapport à l'indicateur le plus proche défini dans les principes comptables généralement admis faisant partie de notre compte de résultat, de notre bilan et de notre tableau de variation des flux de trésorerie consolidés ; ou inclut des montants , ou est sujet aux ajustements qui ont pour effet d'inclure des montants qui sont exclus des données les plus directement comparables ainsi calculées et présentées. A cet égard, les principes comptables font référence aux principes comptable généralement admis en France.

Cash flow libre

Nous définissons le cash flow libre comme la variation nette de la trésorerie d'exploitation, moins les dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions des immobilisations corporelles nettes, et après élimination de la variation des cessions de créances clients, considérées comme un moyen de financement de notre activité. Le total des produits de cession des immobilisations corporelles nettes dans notre tableau de flux de trésorerie consolidés, inclut le produit des cessions de notre programme de vente d'actifs immobiliers défini dans notre stratégie et plan d'actions, cessions qui ne sont pas incluses dans le cash flow libre, car ce programme n'est pas récurrent. Cependant le cash flow libre inclut seulement les produits de cessions mineures que nous considérons comme faisant partie de nos opérations normales.

Le cash flow libre ne correspond pas à la variation nette de la trésorerie d'exploitation, comme définie dans les principes comptables français généralement admis. L'indicateur financier le plus directement comparable (dans les principes comptables français) au cash flow libre est la variation nette de trésorerie d'exploitation et une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous.

Total Groupe **Données en base réelle**	**1er semestre sept. 02 (non audité)**	**2ème semestre mars 03 (non audité)**	**Exercice 2002/03**	**1er semestre sept. 03 (non audité)**
		(en € millions)		
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	**83**	**(620)**	**(537)**	**(731)**
Elimination de la variation de la cession des créances nées	152	509	661	144
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(200)	(210)	(410)	(105)
Produits de cession des immobilisations corporelles	40	212	252	166
Elimination des produits de notre programme de cession des actifs immobiliers	0	(231)	(231)	(148)
Cash Flow libre	**75**	**(340)**	**(265)**	**(674)**

Nous utilisons le cash flow libre à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'il apporte un éclairage plus pertinent sur le montant réel de trésorerie généré ou utilisé par notre exploitation. Pour cette raison, nous pensons que cette présentation du cash flow libre est utile aux investisseurs.

Dette économique

Nous définissons la dette économique comme la dette nette (ou endettement financier net des investissements à court terme, disponibilités et quasi-disponibilités) plus les produits des cessions des créances clients existantes. La dette économique ne représente pas la dette financière comme calculée dans le cadre des principes comptables français, et ne doit pas être considérée comme un indicateur de notre endettement actuel, parce que les créances concernées sont vendues de manière irrévocable et sans recours.

L'indicateur financier le plus directement comparable dans les principes comptables français à la dette économique est la dette financière et une réconciliation selon les normes compatables françaises entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous.

Total Groupe **Données en base réelle**	**30 sept. 2002 (non audité)**	**31 mars 2003**	**30 sept. 2003 (non audité)**
		(en € millions)	
Dettes financières	4 312	6 331	6 076
Titres subordonnés à durée indéterminée[1]	250	0	0
Quasi disponibilités et placements à court terme	(265)	(142)	(98)
Disponibilités	(2 126)	(1 628)	(1 671)
Produits de cession des créances clients (titrisation)	884	357	212
Dette économique	**3 055**	**4 918**	**4 519**

(1) Nos titres subordonnés ont été reclassés en dettes financières le 31 mars 2003.

Nous utilisons la dette économique à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'elle constitue un mode d'analyse plus pertinent de l'ensemble des sources externes de financement de notre exploitation et ses variations d'une période à une autre.

Capitaux employés / Retour sur capitaux employés (ROCE)

Nous définissons les capitaux employés comme l'actif immobilisé net plus l'actif circulant (excluant le montant net des cessions de créances), moins les provisions pour risques et charges et le passif circulant. La plus grande partie de nos autres immobilisations sont intégrées aux capitaux employés pour le Corporate parce que gérées par le Corporate ; elles comprennent principalement des prêts accordés dans le cadre du financement des ventes du Secteur Marine et à l'excédent des actifs en couverture des engagements de retraite. Nous utilisons les capitaux employés pour calculer un retour sur capitaux employés que nous définissons comme le rapport entre le résultat d'exploitation et les capitaux employés. Ces derniers ne sont pas égaux aux actifs et passifs circulants comme dans les principes comptables français.

L'indicateur financier le plus directement comparable (dans les principes comptables français) aux capitaux employés est l'actif circulant. Une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous. Une réconciliation par Secteur est présentée en Note 16 aux Comptes Consolidés Intérimaires du 30 septembre 2003.

Total Groupe **Données en base réelle**	**30 sept. 2002 (non audité)**	**31 mars 2003**	**30 sept. 2003 (non audité)**
		(en € millions)	
Actifs circulants	13 010	11 728	11 031
Produits de cession des créances clients (titrisation)	884	357	212
Passifs circulants	(13 956)	(12 917)	(12 173)
Provisions pour risques et charges	(3 197)	(3 698)	(3 500)
Actifs immobilisés	9 955	9 478	8 333
Capitaux employés	**6 696**	**4 948**	**3 903**

Nous utilisons les capitaux employés et le ROCE à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils apportent un éclairage sur le montant des ressources financières utilisées par un Secteur ou par le Groupe et sur la profitabilité d'un Secteur ou du Groupe par rapport aux ressources utilisées. Nous pensons que la présentation des capitaux employés et du ROCE est utile aux investisseurs pour cette raison.

Données comparables

Les chiffres présentés dans cette section incluent des indicateurs de performance présentés sur bases réelle et comparable. Les chiffres sont présentés sur base comparable afin d'éliminer l'impact des modifications de périmètre et de la conversion de nos comptes, libellés en devises étrangères, en euros. Tous les chiffres présentés sur base comparable sont des indicateurs différents des principes comptables généralement admis. Les chiffres présentés sur base comparable le sont à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils permettent d'analyser et d'expliquer les variations d'une période à une autre. Cependant ces chiffres sur base comparable ne sont pas audités et sont des indicateurs de performance différents des principes comptables français ou américains généralement admis.

Pour calculer les chiffres sur base comparable, nous avons pratiqué les ajustements suivants par rapport aux chiffres sur base réelle :

- nous avons retraité les chiffres réels du premier et second semestre de l'exercice 2002/03 en utilisant les taux de change au 30 septembre 2003 pour le carnet de commandes, les commandes reçues, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et les éléments constituant le résultat opérationnel, et

- les ajustements liés aux variations de périmètre ont été réalisés pour les mêmes indicateurs pour le premier et le second semestre de l'exercice 2002/03. Plus particulièrement les contributions des activités vendues depuis le 1er avril 2003 ont été exclues des chiffres reportés durant les premier et deuxième semestres de l'exercice 2002/03, principalement l'activité en Afrique du Sud cédée en septembre 2002 et les activités Turbines Industrielles cédées au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04.

Le tableau qui suit présente l'impact estimé de variation de taux de change et de variation de périmètre pour tous les indicateurs publiés dans ce rapport de gestion, à la fois sur bases réelle et comparable pour le premier et second semestre de l'exercice 2002/03 et pour le premier semestre de l'exercice 2003/04. Aucun ajustement n'a été fait sur les chiffres publiés pour le premier semestre de l'exercice 2003/04 :

	1er semestre sept. 2002				2ème semestre mars 2003				Exercice 2002/03	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 2003
Données non auditées	**Données réelles**	**Taux de change**	**Impact peri-mêtre**	**Données compa-rables**	**Données réelles**	**Taux de change**	**Impact peri-mêtre**	**Données compa-rables**	**Données réelles**	**Données compa-rables**	**Données réelles**
	(en € millions)				(en € millions)					(en € millions)	
Power Turbo-Systems	n/a	n/a	n/a	n/a	3 445	(53)	0	3 392	3 445	3 392	3 027
Power Environment	n/a	n/a	n/a	n/a	3 863	(42)	0	3 821	3 863	3 821	3 452
Power Service	n/a	n/a	n/a	n/a	2 793	(142)	0	2 651	2 793	2 651	2 860
Turbines industrielles	n/a	n/a	n/a	n/a	1 285	(29)	(1 256)	0	1 285	0	0
Power	**13 599**	**n/a**	**n/a**	**n/a**	**11 386**	**(266)**	**(1 256)**	**9 864**	**11 386**	**9 864**	**9 339**
T&D	2 960	(112)	0	2 848	2 694	(71)	0	2 623	2 694	2 623	2 894
Transport	14 784	(739)	0	14 045	14 675	(240)	0	14 435	14 675	14 435	13 795
Marine	2 229	0	0	2 229	1 523	0	0	1 523	1 523	1 523	1 041
Corporate et autres	39	(1)	0	38	52	(1)	0	51	52	51	105
Carnet de commandes	**33 611**	**n/a**	**n/a**	**n/a**	**30 330**	**(578)**	**(1 256)**	**28 496**	**30 330**	**28 496**	**27 174**
Power Turbo-Systems	1 368	(65)	0	1 303	453	(9)	0	444	1 821	1 747	839
Power Environment	1 469	(116)	0	1 353	1 114	(14)	0	1 100	2 583	2 453	1 042
Power Service	1 686	(131)	0	1 555	1 248	(57)	0	1 191	2 934	2 746	1 368
Turbines industrielles	508	(18)	(170)	320	757	(16)	(421)	320	1 265	640	320
Power	**5 031**	**(330)**	**(170)**	**4 531**	**3 572**	**(96)**	**(421)**	**3 055**	**8 603**	**7 586**	**3 569**
T&D	2 067	(78)	(85)	1 904	1 664	(44)	0	1 620	3 731	3 524	1 801
Transport	3 300	(165)	0	3 135	3 112	(51)	0	3 061	6 412	6 196	1 672
Marine	26	0	0	26	137	0	0	137	163	163	340
Corporate et autres	113	(3)	(29)	81	101	(1)	0	100	214	181	57
Commandes reçues	**10 537**	**(576)**	**(284)**	**9 677**	**8 586**	**(192)**	**(421)**	**7 973**	**19 123**	**17 650**	**7 439**
Power Turbo-Systems	2 413	(144)	0	2 269	1 444	(29)	0	1 415	3 857	3 684	1 211
Power Environment	1 457	(142)	0	1 315	1 641	(48)	0	1 593	3 098	2 908	1 331
Power Service	1 350	(133)	0	1 217	1 328	(63)	0	1 265	2 678	2 482	1 361
Turbines industrielles	592	(16)	(366)	210	676	(16)	(450)	210	1 268	420	210
Power	**5 812**	**(435)**	**(366)**	**5 011**	**5 089**	**(156)**	**(450)**	**4 483**	**10 901**	**9 494**	**4 113**
T&D	1 778	(78)	(65)	1 635	1 827	(38)	0	1 789	3 605	3 424	1 562
Transport	2 339	(101)	0	2 238	2 733	(51)	0	2 682	5 072	4 920	2 297
Marine	725	0	0	725	843	0	0	843	1 568	1 568	822
Corporate et autres	115	(1)	(26)	88	90	(1)	0	89	205	177	60
Chiffre d'affaires	**10 769**	**(615)**	**(457)**	**9 697**	**10 582**	**(246)**	**(450)**	**9 886**	**21 351**	**19 583**	**8 854**
Power Turbo-Systems	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	(1 399)	(1 306)	(127)
Power Environment	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	224	213	24
Power Service	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	403	380	196
Turbines industrielles	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	82	28	14
Power	**270**	**(31)**	**2**	**241**	**(960)**	**88**	**(54)**	**(926)**	**(690)**	**(685)**	**107**
T&D	110	(3)	(9)	98	117	(1)	0	116	227	214	84
Transport	90	(5)	0	85	(114)	19	0	(95)	(24)	(10)	(37)
Marine	16	0	0	16	8	0	0	8	24	24	4
Corporate et autres	56	(1)	0	55	(100)	(1)	0	(101)	(44)	(46)	(26)
Résultat opérationnel	**542**	**(40)**	**(7)**	**495**	**(1 049)**	**105**	**(54)**	**(998)**	**(507)**	**(503)**	**132**

Une part importante de notre chiffre d'affaires et de nos achats est réalisée en devises autres que l'Euro. Les principales devises sur lesquelles nous avons eu des expositions significatives sur l'exercice 2003/04 ont été le Dollar US, la Livre Sterling, le Franc suisse, le Peso mexicain et le Real brésilien. Les commandes et le chiffre d'affaires réalisés dans ces devises ont été impactés par la conversion de nos comptes en euros et les variations de taux de change de ces devises contre l'Euro au cours de l'exercice 2003/04. L'impact est une baisse d'environ 6 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03.

Données Proforma

Nous présentons dans cette section des données financières et des indicateurs opérationnels en proforma. Les données proforma sont les données sur base réelle ajustées pour refléter l'effet de la cession de notre Secteur T&D, sauf le segment Power Conversion, et de nos activités Turbines Industrielles. Pour le calcul en pro-forma des ventes, du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle, voir pour plus de détails nos « Comptes Consolidés Pro-Forma pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et le semestre clos le 30 septembre 2003 ». Le carnet de commandes et les commandes reçues en pro-forma ont été calculés selon une méthode analogue.

PRINCIPAUX INDICATEURS GÉOGRAPHIQUES POUR LE PREMIER ET LE DEUXIÈME SEMESTRES DE L'EXERCICE 2002/03 ET LE PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2003/04

Analyse géographique des commandes reçues par région de destination

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle, la répartition géographique des commandes reçues par région de destination:

	Données en base réelle						Données Pro-Forma	
Total Groupe	**1er semestre sept. 02 (non audité)**	**% contrib.**	**2ème semestre mars 03 (non audité)**	**% contrib.**	**1er semestre sept. 03 (non audité)**	**% contrib.**	**1er semestre sept. 03 (non audité)**	**% contrib.**
				(en € millions)				
Europe	5 180	49%	3 709	43%	**3 819**	51%	**2 818**	51%
Amérique du nord	2 138	20%	2 466	29%	**1 034**	14%	**869**	16%
Amérique du sud et centrale	603	6%	395	5%	**314**	4%	**244**	4%
Asie/ Pacifique	1 638	16%	1 079	13%	**1 193**	16%	**849**	15%
Moyen orient / Afrique	978	9%	937	11%	**1 079**	15%	**761**	14%
Commandes reçues par destination	**10 537**	100%	**8 586**	100%	**7 439**	100%	**5 541**	100%

Au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, la répartition géographique de nos commandes montre une diminution de la contribution de l'Amérique du Nord par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03. La contribution des autres régions du monde est restée essentiellement la même. La diminution de la part de l'Amérique du Nord a été due principalement à la réduction des commandes reçues par le Secteur des transports, qui étaient à un niveau exceptionnellement élevé l'année dernière mais aussi à des surcapacités du marché de production d'énergie électrique et de la baisse de la valeur du dollar US par rapport à l'Euro.

L'Europe est restée le marché le plus important en termes de commandes reçues, représentant 51 % du total. Ce continent est toujours un marché essentiel des Secteurs Transport et Power Environment.

L'activité en Amérique centrale et du Sud est restée faible, et les marchés ont été déprimés au Brésil pour les Secteurs Power Environment et Power Service.

La région Asie/Pacifique est restée stable à 16 % du total. Le niveau de commandes reçues au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 est inférieur à celui de l'année dernière malgré des perspectives que nous considérons comme positives.

La part du Moyen-Orient et de l'Afrique dans les commandes reçues est passée de 9 % au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03 à 11 % au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03, et elle a atteint 15 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, à la suite d'une augmentation significative des commandes reçues par Turbo-Systems en Algérie et à Bahreïn.

Analyse géographique des ventes par région de destination

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle, la répartition géographique des ventes par région de destination :

	Données en base réelle						Données Proforma	
Total Groupe	**1er semestre sept. 02 (non audité)**	**% contrib.**	**2ème semestre mars 03 (non audité)**	**% contrib.**	**1er semestre sept. 03 (non audité)**	**% contrib.**	**1er semestre sept. 03 (non audité)**	**% contrib.**
				(en € millions)				
Europe	4 303	40%	4 917	46%	**4 161**	47%	**3 437**	47%
Amérique du nord	2 673	25%	2 046	19%	**1 662**	19%	**1 435**	20%
Amérique du sud et centrale	775	7%	759	7%	**488**	6%	**410**	6%
Asie/Pacifique	1 833	17%	1 894	18%	**1 875**	21%	**1 572**	22%
Moyen orient /Afrique	1 185	11%	967	9%	**668**	8%	**454**	6%
Chiffre d'affaires par destination	**10 769**	100%	**10 583**	100%	**8 854**	100%	**7 308**	100%

Bien que le niveau des ventes en Europe ait diminué sur une base réelle, la part de l'Europe dans le chiffre d'affaires total a augmenté de 40 % au cours du premier semestre du dernier exercice à 46 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04. Ceci est la conséquence d'une diminution importante des ventes dans d'autres régions, comme l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale et du Sud.

La part de l'Amérique du Nord a diminué, essentiellement en raison du faible niveau des ventes dans le domaine de la production d'énergie électrique.

La région Asie/Pacifique est restée stable sur une base réelle, à environ € 1,9 milliard, et sa part dans le chiffre d'affaires total a augmenté étant donné que des livraisons importantes ont été effectuées dans le Secteur des centrales électriques en Asie du Sud Est.

SECTEURS POWER

Le tableau suivant présente certains indicateurs financiers et opérationnels pour l'ancien Secteur Power:

Power Données en base réelle	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	13 599	11 386	11 386	**9 339**	(31%)	(18%)
Commandes reçues	5 031	3 572	8 603	**3 569**	(29%)	(0%)
Chiffre d'affaires	5 812	5 089	10 901	**4 113**	(29%)	(19%)
Résultat opérationnel	270	(960)	(690)	**107**		
Marge opérationnelle	4,6%	(18,9%)	(6,3%)	**2,6%**		
Résultat d'exploitation	133	(1 196)	(1 063)	**(118)**		
Capitaux employés	3 529	2 383	2 383	**1 679**		
ROCE	7,5%	n/a	n/a	**n/a**		

Power Données en base comparable	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03 (non audité)	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	n/a	9 864	9 864	**9 339**	n/a	(5%)
Commandes reçues	4 531	3 055	7 586	**3 569**	(21%)	17%
Chiffre d'affaires	5 011	4 483	9 494	**4 113**	(18%)	(8%)
Résultat opérationnel	241	(926)	(685)	**107**		
Marge opérationnelle	4,8%	(20,7%)	(7,2%)	**2,6%**		

Power Données Proforma(1)	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03 (non audité)	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	n/a	10 101	10 101	**9 339**	n/a	(8%)
Commandes reçues	4 523	2 815	7 338	**3 249**	(28%)	15%
Chiffre d'affaires	5 220	4 413	9 633	**3 903**	(25%)	(12%)
Résultat opérationnel	n/a	n/a	(772)	**93**		
Marge opérationnelle	n/a	n/a	(8,0%)	**2,4%**		

(1) Hors Turbines Industrielles.

Le Secteur Power a été réorganisé en trois nouveaux Secteurs à la fin de l'exercice 2002/03. Les résultats ci-dessus sont donc traités ici en fonction de la nouvelle structure. Cependant, en raison des réorganisations, des transactions intra-segments/inter-segments, les chiffres pro-forma indiqués pour l'exercice 2002/03 concernent seulement le résultat opérationnel total de l'exercice sans répartition de ce résultat par semestre.

POWER TURBO-SYSTEMS

Le tableau suivant présente certains indicateurs financiers et opérationnels importants pour le Secteur Power Turbo-Systems :

Power Turbo-Systems Données en base réelle	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	n/a	3 445	3 445	**3 027**	n/a	(12%)
Commandes reçues	1 368	453	1 821	**839**	(39%)	85%
Chiffre d'affaires	2 413	1 444	3 857	**1 211**	(50%)	(16%)
Résultat opérationnel	n/a	n/a	(1 399)	**(127)**		
Marge opérationnelle	n/a	n/a	(36,3%)	**(10,5%)**		
Résultat d'exploitation	n/a	n/a	(1 527)	**(219)**		
Capitaux employés	n/a	n/a	n/a	**(1 466)**		
ROCE	n/a	n/a	n/a	**n/a**		

Power Turbo-Systems Données en base comparable	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03 (non audité)	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	n/a	3 392	3 392	**3,027**	n/a	(11%)
Commandes reçues	1 303	444	1 747	**839**	(36%)	89%
Chiffre d'affaires	2 269	1 415	3 684	**1 211**	(47%)	(14%)
Résultat opérationnel	n/a	n/a	(1 306)	**(127)**		
Marge opérationnelle	n/a	n/a	(35,5%)	**(10,5%)**		

Commandes reçues

Le premier semestre de l'exercice 2003/04 a été caractérisé par une baisse continue du marché de la production d'énergie électrique causée par la forte décroissance de l'activité aux Etats-Unis ainsi que dans d'autres régions du monde, à l'exception de la Chine. La fragilité de la conjoncture économique mondiale a retardé la prise de décisions sur les nouveaux investissements en biens d'équipement. Dans l'ensemble, l'Amérique du Nord est en état de surcapacité et l'évolution récente du marché s'est faite vers les producteurs institutionnels au détriment des centrales commerciales. En Europe, certains marchés sont encore actifs, comme par exemple l'Espagne, l'Italie et les pays nordiques; cependant, la faiblesse de la croissance économique risque d'avoir un impact sur la poursuite de la dérégulation et de la séparation des marchés de la production et de la distribution d'énergie. La demande au Moyen-Orient est restée porteuse. L'activité en Asie est bien mieux orientée et la croissance économique redémarre. Après la crise des années 90, la Chine recommence à développer un programme de commandes pour des équipements importants de manière à satisfaire une forte demande en électricité, la plupart de ces équipements étant fabriqués par des fournisseurs locaux.

La volatilité accrue des cours du pétrole et de l'électricité émanant de la libéralisation des marchés a souligné à nouveau le besoin de flexibilité et de diversité des technologies de production d'énergie électrique.

Sur une base réelle, les commandes reçues par le Secteur Turbo-Systems au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 ont progressé de 85 % par rapport au deuxième semestre de l'exercice 2002/03, mais elles sont toujours inférieures de 39 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03. Ceci reflète l'environnement général du marché qui est décrit plus haut.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, le Secteur Power Turbo-Systems a enregistré les principales commandes suivantes :

- F Kirina, une centrale à cycle ouvert en Algérie (2 turbines à gaz GT13 E2).
- Alba P4, une centrale à cycle combiné (2x GT 13 E2) pour Aluminium Bahreïn.
- Plusieurs commandes de modifications de turbines à vapeur, à la fois en Europe et aux Etats-Unis.

Sur une base géographique, par comparaison avec le deuxième semestre de l'exercice 2002/03, les commandes reçues ont baissé de façon significative en Europe de 20 %, pendant que les commandes reçues en Amérique du Nord chutaient de 58 %. La modification des turbines à vapeur demeure un segment actif, essentiellement pour les centrales nucléaires. L'Amérique du Sud est un marché extrêmement déprimé, avec une probabilité réduite de nouveaux investissements d'infrastructure dans un avenir proche. L'Asie est toujours un marché important, mais aucun projet significatif ne s'y est matérialisé au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04. La région la plus active a été le Moyen-Orient, où le montant total des commandes reçues pendant la période de 6 mois est déjà plus élevé que pour tout l'exercice 2002/03.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Turbo-Systems au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 a diminué de 50 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03, sur une base réelle, et de 47 % sur une base comparable. Ceci est dû essentiellement au niveau très élevé qui avait été atteint au cours du premier semestre du dernier exercice à la suite du niveau exceptionnel des commandes reçues au cours des exercices précédents. Le niveau plus bas des commandes reçues au cours des exercices 2001/02 et 2002/03 a eu un impact significativement négatif sur le niveau des ventes du premier semestre de l'exercice 2003/04.

Sur une base réelle, les ventes du Secteur Turbo-Systems au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 ont diminué de 16 % par rapport au deuxième semestre de l'exercice 2002/03. L'effet de la réduction des commandes avait vraiment commencé à se matérialiser au cours du deuxième semestre du dernier exercice, en particulier pour la vente de turbines pour les centrales électriques.

Sur une base géographique, par comparaison avec le deuxième semestre de l'exercice 2002/03, le marché de l'Amérique du Nord a baissé de 35 %, celui de l'Europe de 22 %, tandis que le marché de l'Asie/Pacifique augmentait de 51 %. Ceci est la conséquence des volumes élevés négociés dans le cadre des contrats portant sur les centrales énergétiques, en particulier en Malaisie, au Vietnam et à Singapour.

Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel du Secteur Power Turbo-Systems a été négatif à hauteur de € (127) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 par rapport à un résultat négatif de € (1 399) millions au cours de l'ensemble de l'exercice 2002/03 en base réelle. Les principales raisons de ce résultat opérationnel négatif au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 sont le faible niveau des ventes enregistrées pendant la période et une charge de € 22 millions en raison de certaines améliorations attendues dans notre plan de réduction des coûts pour les turbines GT24/GT26 qui ne se sont pas matérialisées.

Le resultat opérationnel au cours de l'exercice 2002/03 a été impacté considérablement par les effets négatifs des problèmes ayant affecté les turbines à gaz GT24/GT26 et des provisions exceptionnelles ainsi que des charges à payer sur contrats correspondantes et par une forte diminution des ventes par comparaison à l'exercice 2001/02.

Situation sur les turbines à gaz GT24/GT26

Les turbines à gaz GT24 et GT26, d'une puissance de 180 MW et 260 MW respectivement, sont les plus grands modèles de notre gamme complète de turbines à gaz. Leur technologie a été développée à l'origine par ABB au milieu des années 1990, et la plupart ont été vendues avant l'acquisition par ALSTOM. Ces turbines reposent sur une conception novatrice. Au début de l'exploitation commerciale des turbines de deuxième génération, ou version « B », en 1999 et 2000, différents problèmes techniques ont été identifiés et ont révélé que les turbines ne pourraient pas satisfaire aux obligations contractuelles de performances et de durée de service.

Nous avons, en conséquence, engagé en priorité des initiatives destinées à concevoir et à mettre en œuvre des modifications sur l'ensemble du parc. En premier lieu nous avons décidé de déclasser les machines de façon à permettre leur exploitation commerciale à rendement et puissance réduits, tandis que nous développions les solutions techniques permettant leur exploitation à leur puissance nominale maximum. Nous avons également lancé un programme complet de discussions et de résolutions de tous les problèmes contractuels avec nos clients. Nous avons négocié avec ceux-ci des accords commerciaux pour gérer les conséquences de ce déclassement. L'accord type proposait une période de restauration des performances d'environ 2 à 3 ans, précédant la mise en œuvre des solutions d'amélioration de la durée de vie et des performances, appelées « dispositif de mise à niveau ». Ceci décalait la date de réception provisoire et l'application des clauses contractuelles de recours y compris des pénalités. Au cours de cette période, différentes solutions ont été appliquées suivant les cas ; cependant nous avons généralement remplacé, à nos frais, les composants de courte durée de service et nous avons conclu des modifications contractuelles, y compris la révision de certaines conditions financières, avec chaque client.

Nous avons déjà mis en œuvre différentes améliorations techniques, qui ont permis une exploitation flexible et fiable du parc. La fiabilité cumulative du parc de GT24/GT26 est de 97 %. La fiabilité et la flexibilité d'exploitation sont des avantages concurrentiels importants pour nos clients, et tout particulièrement pour ceux qui exercent leur activité dans le Secteur marchand.

Notre confiance dans les améliorations techniques est confortée par les progrès réalisés. Les modifications visant à l'amélioration du rendement et de la puissance nette ont été conçues, validées, testées et sont progressivement mises en œuvre comme suit :

- Augmentation du débit massique du compresseur GT26 et de son rendement : la démonstration de l'augmentation de la puissance électrique produite a été faite sur notre station d'essai à taille réelle de Birr, en Suisse. L'augmentation du débit et du rendement du compresseur GT24 a été démontrée sur une turbine installée au Mexique. Les améliorations de ces compresseurs ainsi validées et testées sont maintenant installées sur des unités existantes aux Etats Unis, en Espagne et en Irlande, et sont intégrées dans les nouvelles installations. La première unité en service avec ces modifications a cumulé plus de 4 000 heures de fonctionnement.
- Système de pulvérisation d'eau à l'entrée : une augmentation de plus de 6 % de la puissance électrique produite a été démontrée, à la fois sur la station d'essais et sur des unités installées. Ce dispositif est utilisable sur des unités existantes et sur les nouvelles installations.
- Fonctionnement « *double combustible* » (liquide et gazeux) : démonstration réussie à la fois sur la station d'essais et sur des unités installées. Le système est désormais disponible sur les installations de turbines à gaz existantes et sur les nouvelles.
- Durée de vie étendue : 5 turbines ont été équipées d'aubages modifiés et après 2 300 heures de fonctionnement, les inspections démontrent un comportement tout à fait satisfaisant.

Les 72 machines actuellement en service ont accumulé plus de 730 000 d'heures de fonctionnement à fin septembre 2003, à des niveaux de fiabilité élevés.

Sur le plan commercial, des turbines à gaz GT24/GT26 la situation devient, elle aussi, plus claire. Sur les 80 unités, 72 unités sont en opération, deux en phase de réception, deux en construction et pour quatre unités le contrat est suspendu. La résolution des litiges commerciaux progresse de façon satisfaisante, plusieurs accords supplémentaires ayant été conclu (68 cas font l'objet d'un accord ou n'en nécessitent pas au 13 novembre 2003) et la totalité des 7 litiges restant ont maintenant été réglés de façon satisfaisante. Pour 31 unités, les accords prévoient que nous nous engagions ou que nous ayons la possibilité d'effectuer des améliorations dans des délais convenus. Les unités restantes en opération sont soit en période de garantie normale, soit sorties de cette période de garantie. Dans le carnet de commandes figure encore un montant de € 498 millions concernant un contrat de GT26 de quatre unités, actuellement suspendu et sur lequel le client a une option d'interruption du contrat. Si le client exerce son option, le carnet devra être ajusté en conséquence.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2002/03, nous avons subi des contretemps et des retards, maintenant résolus, dans les tests et les validations de plusieurs composants importants de notre « dispositif de remise à niveau », notamment sur le compresseur amélioré pour les turbines GT24 et les ailettes de turbine à durée de vie étendue. Ces retards nous ont mis dans l'incapacité de respecter la durée de la période de restauration convenue avec certains de nos clients.

Dans la situation actuelle du marché de l'énergie, les clients ne sont pas incités à accepter ces machines. Ces retards impliquent par conséquent une exposition plus élevée, les clients étant moins enclins à accepter de nouvelles extensions de périodes de restauration des performances, et demandent l'application de pénalités. L'obligation d'immobiliser plus fréquemment les unités pour remplacer les composants à courte durée de vie, nous impose également des coûts supplémentaires. Ce contexte ne nous a donc pas permis d'atteindre les objectifs fixés précédemment.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2000, ABB ALSTOM Power, dont le Groupe possédait 50 % à l'époque, a enregistré un total de provisions et de charges à payer de € 519 millions pour les turbines GT24/GT26. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, le Groupe a enregistré un total supplémentaire de € 1 068 millions de provisions et de charges à payer relatives aux contrats impliquant ces turbines. Au 31 mars 2001, le montant des provisions et charges à payer s'élevait à € 1 530 millions. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, le Groupe a également enregistré un montant total supplémentaire de € 1 075 millions de provisions et de charges à payer relatives à ces turbines. Au 31 mars 2002, le montant des provisions et des charges à payer s'élevait à € 1 489 millions incluant une provision de € 49 millions relative à une option exercée sur un contrat après que l'essentiel des turbines GT24/GT26 eut été vendu. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, le Groupe a doté des provisions et charges à payer supplémentaires de € 1 637 millions relatives à ces turbines, incluant € 83 millions enregistrés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 dans le segment Customer Service au titre de contrats transférés à ce segment dans le cadre de nos opérations de service après vente et sur lesquels il n'y a pas d'exposition non couverte. Au 31 mars 2003 les provisions et charges à payer relatives à ces turbines s'élèvent à € 1 655 millions après prise en compte de notre plan d'action visant à réduire notre exposition de € 454 millions.

Au 30 septembre 2003, l'objectif du plan de réduction de l'exposition résiduelle a été réduit de € 118 millions pour atteindre € 336 millions. Cette réduction comprenait € 22 millions liés aux variations de change, € 68 millions d'actions concrétisées et certaines actions de réduction de l'exposition résiduelle qui ne se sont pas matérialisées, ce qui a entraîné une charge correspondante de € 28 millions dans notre résultat opérationnel au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 (€ 22 millions pour Power Turbo-Systems et € 6 millions pour Power Service). Au 30 septembre 2003, nous avions € 1 193 millions de provisions et de charges à payer sur contrat après prise en compte de notre plan de réduction de l'exposition résiduelle non couverte pour € 336 millions.

POWER ENVIRONMENT

Le tableau suivant présente certains résultats financiers et opérationnels essentiels pour le Secteur Power Environment:

Power Environment Données en base réelle	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	n/a	3 863	3 863	**3 452**	n/a	(11%)
Commandes reçues	1 469	1 114	2 583	**1 042**	(29%)	(6%)
Chiffre d'affaires	1 457	1 641	3 098	**1 331**	(9%)	(19%)
Résultat opérationnel	n/a	n/a	224	**24**		
Marge opérationnelle	n/a	n/a	7,2%	**1,8%**		
Résultat d'exploitation	n/a	n/a	107	**(29)**		
Capitaux employés	n/a	n/a	n/a	**850**		
ROCE	n/a	n/a	n/a	**n/a**		

Power Environment Données en base comparable	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03 (non audité)	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	n/a	3 821	3 821	**3 452**	n/a	(10%)
Commandes reçues	1 353	1 100	2 453	**1 042**	(23%)	(5%)
Chiffre d'affaires	1 315	1 593	2 908	**1 331**	1%	(16%)
Résultat opérationnel	n/a	n/a	213	**24**		
Marge opérationnelle	n/a	n/a	7,3%	**1,8%**		

Commandes reçues

L'exercice 2002/03 a été caractérisé par une chute abrupte des marchés aux États-Unis, particulièrement pour le marché des équipements à cycle combiné à la suite d'un essor pendant les deux années antérieures. Le premier semestre de l'exercice en cours a été caractérisé par la poursuite de cette tendance. L'Amérique latine a éprouvé des difficultés économiques ce qui a eu pour conséquence une diminution du nombre de projets. Le marché brésilien en particulier est en stagnation, ce qui a un impact important sur les projets hydroélectriques. En Europe, le marché est resté actif dans certains domaines, en particulier en Allemagne pour les contrats de transformation des déchets en énergie, et en Italie pour les projets de chaudières de récupération. En Asie, la Chine a continué à développer sa capacité de génération électrique, notamment en adjugeant certains marchés dans le Secteur hydroélectrique, mais ce marché reste dominé par les projets adjugés aux fournisseurs locaux.

La volatilité accrue des cours du pétrole et de l'électricité émanant de la libéralisation des marchés a souligné à nouveau le besoin de flexibilité et de diversité des technologies de production d'énergie électrique. Les politiques environnementales sont intégrées de plus en plus aux stipulations des marchés, ce dont nous bénéficions en raison de nos équipements de contrôle de l'environnement.

Les commandes reçues par le Secteur Power Environment au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 ont été inférieures à celles du premier semestre de l'exercice 2002/03 en raison du ralentissement de l'activité sur tous les marchés à partir du deuxième semestre du dernier exercice. Au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03, de grands contrats avaient été adjugés dans les Secteurs des grandes chaudières (Santee Cooper) & de l'hydroélectricité (Victoria Falls).

Sur une base réelle, les commandes reçues par le Secteur Power Environment au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 ont baissé de 6 % par rapport à celles du deuxième semestre de l'exercice 2002/03 et ont été inférieures de 29 % à celles du premier semestre de l'exercice 2002/03.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, le Secteur Power Environment a reçu les commandes importantes suivantes :

- Centrale à co-génération de Sandreuth et de transformation des déchets en énergie de Muenster, Projet de transformation du système de brûleurs sur les deux centrales de Schkopau, en Allemagne.
- Centrale à lit fluidisé circulant (LFC) de Baima province de Sitchovan, en Chine.

Concernant la répartition géographique, les commandes les plus importantes ont été reçues dans l'Union européenne cette année. Le marché le plus porteur a été l'Allemagne, essentiellement le marché de la transformation des déchets en énergie, mais nous avons aussi reçu des commandes en Italie et en France. Certaines commandes de plus faible envergure ont été reçues en Chine et en Inde, et les perspectives en Asie sont toujours bonnes dans l'ensemble. L'activité en Amérique du Nord et en Amérique du Sud a continué à être faible.

Chiffre d'affaires

Les ventes du Secteur Power Environment au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 ont diminué de 9 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03, sur une base réelle, mais elles ont augmenté légèrement sur une base comparable. Les ventes du Secteur Hydro Business sont plus élevées que celles du premier semestre du dernier exercice en raison d'une commande importante enregistrée au cours du deuxième semestre du dernier exercice. Les ventes du Secteur des grandes chaudières sont nettement plus basses que pendant le premier semestre du dernier exercice en raison de la faiblesse des commandes enregistrées au cours du deuxième semestre du dernier exercice.

Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel du Secteur Power Environment est € 24 millions pour le premier semestre de l'exercice 2003/04, par rapport à € 224 millions pour l'ensemble de l'exercice 2002/03. Ce faible niveau inclut une charge de € 60 millions liée à la faillite de deux sous-traitants essentiels dans le cadre d'un contrat portant sur un projet de grandes chaudières aux Etats-Unis.

POWER SERVICE

Le tableau suivant présente certains résultats financiers et opérationnels essentiels pour le Secteur Power Service:

Power Service Données en base réelle	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	n/a	2 793	2 793	**2 860**	n/a	2%
Commandes reçues	1 686	1 248	2 934	**1 368**	(19%)	10%
Chiffre d'affaires	1 350	1 328	2 678	**1 361**	1%	2%
Résultat opérationnel	n/a	n/a	403	**196**		
Marge opérationnelle	n/a	n/a	15,0%	**14,4%**		
Résultat d'exploitation	n/a	n/a	304	**123**		
Capitaux employés	n/a	n/a	n/a	**2,295**		
ROCE	n/a	n/a	n/a	**10,7%**		

Power Service Données en base comparable	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03 (non audité)	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	n/a	2 651	2 651	**2 860**	n/a	8%
Commandes reçues	1 555	1 191	2 746	**1 368**	(12%)	15%
Chiffre d'affaires	1 217	1 265	2 482	**1 361**	12%	8%
Résultat opérationnel	n/a	n/a	380	**196**		
Marge opérationnelle	n/a	n/a	15,3%	**14,4%**		

Commandes reçues

L'exercice 2002/03 a été caractérisé par une poursuite des tendances qui s'étaient déjà manifestées au cours du dernier exercice sur le marché des services des centrales à gaz et à cycles combinés. En général, les clients accordent plus d'importance au coût et s'efforcent de réduire au minimum leurs budgets de maintenance. De nombreux marchés subissent les impacts de la surcapacité en matière de production d'énergie électrique et des prix élevés des hydrocarbures, qui se traduisent par une réduction du nombre d'heures de fonctionnement et le

report des dépenses à une date ultérieure. Tout ceci réduit le potentiel opérationnel du Secteur des services. Malgré ces circonstances difficiles, le Secteur a toujours un volume de travail satisfaisant grâce aux activités de service récurrentes et au développement de la vente de projets d'ensemble de services et de solutions de systèmes en plus des pièces de rechange et des projets de réparation.

La volatilité accrue des cours du pétrole et de l'électricité suivant la libéralisation des marchés a souligné à nouveau le besoin de flexibilité et de diversité des technologies de production d'énergie électrique. Les politiques environnementales sont intégrées de plus en plus aux stipulations des marchés. Ces développements sont positifs pour nos solutions de modification des turbines à gaz.

Des solutions complètes de gestion des centrales de production d'énergie électrique sont surtout vendues pour les nouvelles centrales et sont donc directement affectées par le succès des ventes sur le marché des nouvelles centrales à gaz et à cycles combinés vendues par le Secteur Power Turbo-Systems.

Sur une base régionale, le niveau des commandes a été fort aux États-Unis, supporté par l'obtention de plusieurs contrats importants et par notre vaste base installée de centrales à charbon, qui ont fonctionné à pleine capacité.

Des projets d'augmentation de la capacité en Italie – essentiellement des conversions de centrales thermiques à cycle vapeur en cycle combiné sont en cours. En Espagne, de nouvelles centrales Cycle Combiné/ Turbine à gaz continueront à être mises en service en 2003 offrant ainsi certaines opportunités dans un futur proche. Le marché allemand demeure stable alors que les marchés de l'Europe de l'Est stagnent toujours. En Asie, plusieurs contrats de service à long terme ont été signés.

Sur une base comparable, les commandes reçues au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 étaient supérieures de 15 % à celles reçues au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03, mais inférieures de 12 % à celles reçues au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03. La baisse des commandes reçues par rapport au très fort premier semestre de l'exercice 2002/03 a été essentiellement due au report de la passation de plusieurs commandes importantes O&M, qui sont attendues plus tard cette année.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, le Secteur Power Service a enregistré les commandes importantes suivantes :

- Aux États-Unis, une commande de turbine de type protection à gaz chaud pour une centrale à cycle combiné GT24 destinée à La Paloma et une commande pour une inspection de centrale GT11N à Camabalanche.
- Fortaleza, une commande O&M de turbine GT11N2 pour CGTF au Brésil.
- Olkiluoto, un contrat de modernisation et de conception pour de nouveaux réchauffeurs/sécheurs-surchauffeurs et une turbine haute pression pour une centrale énergétique en Finlande.

Sur une base géographique et réelle, les commandes reçues ont diminué de 9 % dans l'Europe, essentiellement en raison d'une diminution en France et au Royaume-Uni compensée dans une certaine mesure par une légère augmentation en Allemagne. L'Amérique du Nord a augmenté de 20 %, en raison du dynamisme du marché de la construction aux États-Unis et à des volumes de service élevés de notre base installée de centrales à charbon. L'enregistrement de commandes a été faible cette année en Amérique du Sud. En Asie, les perspectives demeurent bonnes, mais les volumes sont toujours quelque peu en deçà de ceux de l'année dernière.

Chiffre d'affaires

Les ventes enregistrées par le Secteur Power Service au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 ont été stables par rapport à celles du premier semestre de l'exercice 2002/03, sur une base réelle, et elles ont augmenté de 12 % sur une base comparable. Ceci est dû essentiellement à un niveau satisfaisant des ventes aux États-Unis, conséquence d'un fort carnet de commandes en début de période comportant plusieurs contrats de main-d'œuvre et de livraison de matériel pour des contrats environnementaux et également à des ventes accrues dans le cadre de contrats O&M dont un nombre plus important est passé au stade opérationnel cette année.

Sur une base comparable, les ventes aux cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 ont augmenté de 8 % pour le Secteur Power Service par rapport au deuxième semestre de l'exercice 2002/03. Cette augmentation a été causée par plusieurs facteurs, à savoir une légère augmentation des ventes dans le Secteur de la construction aux États-Unis, ainsi qu'une augmentation importante dans le cadre de contrats O & M en Espagne et en Colombie.

Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel du Secteur Power Service a été de € 196 millions, soit 14,4 % du chiffre d'affaires au cours du premier semestre de l'exercice, par rapport à € 403 millions, soit 15,0 % du chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'exercice 2002/03. Cette faible baisse est due à l'intégration dans le Secteur Power Service de deux activités générant des pertes transférées de l'ancien segment Industrie, à des règlements négatifs sur deux contrats anciens, et à une charge de € 6 millions suite à la non matérialisation de certaines actions dans le cadre de notre plan de réductions de coûts pour les turbines GT24/GT26.

TURBINES INDUSTRIELLES

Le tableau suivant présente certains résultats financiers et opérationnels essentiels pour notre activité Turbines Industrielles :

Turbines industrielles Données en base réelle	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	n/a	1 285	1 285	**0**	n/a	(100%)
Commandes reçues	508	757	1 265	**320**	(37%)	(58%)
Chiffre d'affaires	592	676	1 268	**210**	(65%)	(69%)
Résultat opérationnel	n/a	n/a	82	**14**		
Marge opérationnelle	n/a	n/a	6,5%	**6,7%**		
Résultat d'exploitation	n/a	n/a	53	**7**		

Notre activité Turbines Industrielles a été cédée à Siemens, au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, en deux transactions : nos activités portant sur les petites turbines à gaz ont été vendues avec effet au le 30 avril 2003, et nos activités portant sur les turbines à vapeur industrielles et les turbines à gaz de taille moyenne ont été vendues avec effet le 1er août 2003. Certains sites secondaires n'ont pas encore été cédés à Siemens en attendant l'achèvement des procédures legales concernant, par exemple, le respect des lois en matière de droit de la concurrence dans certains pays.

Les activités que nous avons cédées représentent la somme de plusieurs branches, actifs et investissements pour lesquels il est très compliqué d'obtenir des chiffres sur une base réelle pour le premier mois de l'exercice précédent pour nos petites turbines à gaz et pour les quatre premiers mois de l'exercice précédent pour nos turbines à vapeur industrielles et pour nos turbines à gaz de taille moyenne. Pour la présentation des résultats consolidés d'ALSTOM sur une base comparable au cours de l'exercice 2002/03, nous avons utilisé les mêmes chiffres que pour l'exercice actuel.

TRANSMISSION & DISTRIBUTION (T&D)

Notre Secteur T&D a été vendu à Areva à l'exception de notre activité Power Conversion, la date de réalisation de la transaction étant prévue pour le début janvier 2004.

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et les données opérationnelles clés du Secteur T&D :

T&D Données en base réelle	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	2 960	2 694	2 694	**2 894**	(2%)	7%
Commandes reçues	2 067	1 664	3 731	**1 801**	(13%)	8%
Chiffre d'affaires	1 778	1 827	3 605	**1 562**	(12%)	(15%)
Résultat opérationnel	110	117	227	**84**		
Marge opérationnelle	6,2%	6,4%	6,3%	**5,4%**		
Résultat d'exploitation	61	20	81	**6**		
Capitaux employés	1 028	963	963	**1 008**		
ROCE	11,9%	4,2%	8,4%	**1,2%**		

T&D Données en base comparable	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mar 03 (non audité)	Exercice 2002/03 (non audité)	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	2 848	2 623	2 623	**2 894**	2%	10%
Commandes reçues	1 904	1 620	3 524	**1 801**	(5%)	11%
Chiffre d'affaires	1 635	1 789	3 424	**1 562**	(4%)	(13%)
Résultat opérationnel	98	116	214	**84**		
Marge opérationnelle	6,0%	6,5%	6,3%	**5,4%**		

Commandes reçues

Au cours du premier semestre de l'exercice 2004, le marché de la transmission et de la distribution s'est stabilisé après la faible évolution années précédentes, mais à un niveau relativement bas. Ceci est la conséquence des incertitudes macro-économiques résultant de la guerre en Irak et de l'instabilité politique en Amérique du Sud. Sur le plan régional, l'Europe est restée faible, en particulier le marché industriel. L'Amérique du Nord a commencé à montrer les premiers signes de reprise. L'Asie, en particulier la Chine, a continué à être caractérisée par une croissance soutenue en dépit de l'épidémie du SRAS. L'Inde aussi montre des signes prometteurs pour la période à venir à la suite de la mise en œuvre d'un nouvel ensemble de réglementations.

Les commandes reçues par le Secteur Transmission & Distribution au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 ont diminué de 13 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03, essentiellement en raison des fluctuations des taux de change et de l'impact de la cession de nos activités en Afrique du Sud en septembre 2002. Sur une base comparable, la diminution des commandes est de 5 %. Le niveau des commandes reçues a diminué de 14 % en Europe, en particulier en Allemagne et au Royaume-Uni. Ceci a été compensé en partie par une augmentation des commandes reçues en Scandinavie et en Russie. Avec des commandes totales de € 791 millions au premier semestre de l'exercice 2003/04, l'Europe demeure en tête des contributions dans le Secteur T&D (44 % des commandes reçues par le Secteur T&D).

L'obtention de commandes en Amérique du Nord et du Sud a été presque divisée par deux par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03 comme conséquence de l'impact négatif des fluctuations des taux de change et de l'absence de réception de commandes importantes, en particulier en Amérique du Sud. Aux États-Unis, on a constaté une diminution des activités des Secteurs Power Conversion et Energy Management.

Les marchés de l'Afrique et du Moyen-Orient sont en baisse par rapport à l'année dernière, avec une diminution de 9 % du niveau des commandes reçues. Cette évolution a été causée par l'échelonnement d'importantes commandes qui sont prévues pour le deuxième semestre. Cette région demeure un marché en croissance pour T&D, des projets importants étant remportés dans le Secteur des transmissions.

La part de T&D en Asie a augmenté de 25 %, ceci étant dû au niveau élevé des commandes reçues en Chine. L'activité Power Conversion a apporté la contribution la plus importante grâce à l'obtention de plusieurs grands projets dans cette région.

Chiffre d'affaires

Le chiffres d'affaires du Secteur T&D s'éleve à € 1 562 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, soit une diminution de 12 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03. Sur une base comparable, la diminution est seulement de 4 %.

Les ventes ont chuté, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique, principalement en raison de la cession des activités sud-africaines. Cette diminution a été partiellement compensée par des ventes en Algérie et à Bahreïn, où d'importants contrats ont commencé à être réalisés.

Le niveau des ventes de T&D en Europe reste stable. Ces ventes sont dues aux commandes de systèmes enregistrées au début de l'exercice 2002/03 en Europe de l'Est pour des projets au Kazakhstan et en Roumanie pour lesquels nous commençons à comptabiliser le chiffre d'affaires.

Sur le continent américain, les ventes ont diminué de 28 %. Le niveau des ventes du marché asiatique est légèrement en baisse. Cependant, le niveau des ventes en Chine continue à augmenter, essentiellement dans le Secteur des produits haute tension.

Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel du Secteur Transmission & Distribution s'élève à € 84 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, par rapport à € 110 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03, sur une base réelle, ou € 98 millions sur une base comparable. La marge opérationnelle du Secteur Transmission & Distribution a été de 5,4 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 par rapport à 6,2 % au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03. La marge opérationnelle du Secteur T&D a été impactée par le faible niveau de chiffre d'affaires au cours du premier semestre de l'exercice en ce qui concerne à la fois les activités produits et les activités systèmes. En dépit de l'amélioration de la productivité dans la plupart des domaines d'activité résultant des programmes de normalisation lancés dans les activités moyenne tension et power transformer, ainsi que de la rationalisation des plates-formes de production lancée en Europe, la marge brute et le résultat opérationnel ont baissé.

TRANSPORT

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et les données opérationnelles clés du Secteur Transport :

Transport Données en base réelle	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03 (non audité)	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	14 784	14 675	14 675	**13 795**	(7%)	(6%)
Commandes reçues	3 300	3 112	6 412	**1 672**	(49%)	(46%)
Chiffre d'affaires	2 339	2 733	5 072	**2 297**	(2%)	(16%)
Résultat opérationnel	90	(114)	(24)	**(37)**		
Marge opérationnelle	3,8%	(4,2%)	(0,5%)	**(1,6%)**		
Résultat d'exploitation	43	(156)	(113)	**(150)**		
Capitaux employés	759	738	738	**467**		
ROCE	11,3%	n/a	n/a	**n/a**		

Transport Données en base comparable	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	14 045	14 435	14 435	**13 795**	(2%)	(4%)
Commandes reçues	3 135	3 061	6 196	**1 672**	(47%)	(45%)
Chiffre d'affaires	2 238	2 682	4 920	**2 297**	3%	(14%)
Résultat opérationnel	85	(95)	(10)	**(37)**		
Marge opérationnelle	3,8%	(3,5%)	(0,2%)	**(1,6%)**		

Commandes reçues

Au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, les marchés ferroviaires ont continué à être actifs en Europe et en Asie ce qui a partiellement compensé la diminution du marché en Amérique du Nord. Le marché des tramways reste le plus actif et nous avons bénéficié de l'adjudication de plusieurs marchés – à Strasbourg, Valenciennes et Grenoble en France, et à Alicante en Espagne. Nous pensons que ce segment du marché restera actif avec des commandes complémentaires au cours des mois à venir.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2004, nous avons confirmé 2 contrats substantiels pour des métros, un de 84 véhicules neufs pour le métro de Londres et l'autre pour la fourniture de 168 nouvelles voitures pour la ligne Yanpu à Shanghai.

Le segment Information Solutions maintient toujours un niveau de potentiel élevé, et nous avons tiré parti de notre compétitivité et avons obtenu des commandes importantes au Chili, en Chine, en Corée du Sud et aux Pays-Bas.

Plusieurs pays, dont l'Italie, l'Espagne, la Suisse, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ont commencé à agrandir leurs réseaux à grande vitesse, qui présenteront des opportunités commerciales importantes au cours des prochains mois.

La ligne Nord-Est, à Singapour, qui a été mise en service avec succès, représente une véritable vitrine mondiale sur nos capacités dans le domaine des systèmes automatisés sans conducteur.

Les commandes reçues par le Secteur Transport au cours du premier semestre de l'exercice 2004 s'élèvent à € 1 672 millions par rapport à € 3 135 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003, sur une base comparable. Cette baisse de 47 % est due à un niveau plus faible de commandes aux États-Unis, où nous avions reçu au cours de l'exercice 2002/03 des commandes importantes et dans une certaine mesure aux incertitudes générées dans l'attente de l'annonce par ALSTOM de notre plan de refinancement révisé.

Depuis cette annonce, nous avons reçu une réponse très positive du marché illustrée par environ € 700 millions de commandes conclues pendant le mois d'octobre 2003, ce que nous considérons comme étant un signe clair de la confiance renouvelée de la clientèle.

Les services, qui comprennent les contrats de maintenance et de rénovation, représentent 21 % des commandes reçues au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, par rapport à 14% au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03.

En pourcentage du total des commandes reçues, l'Asie & l'Amérique du Nord ont représenté respectivement 11 % et 13 % du total des commandes reçues, par rapport à 14 % et à 16 % pour la même période de l'année dernière. L'Europe a continué à représenter un marché très important, avec 72 % des commandes reçues.

Les principales commandes reçues au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 comprenaient notamment :

- 28 rames de métro et 59 voitures pour la ligne Jubilee du métro de Londres,
- contrat de maintenance pluriannuel pour des locomotives de fret au Mexique pour Ferrosur,
- 35 tramways Citadis à Strasbourg,
- 21 tramways Citadis à Valenciennes,
- 35 tramways Citadis à Grenoble,
- 168 voitures Metropolis pour la ligne de métro YangPu à Shanghai,
- 9 trains pour la région espagnole d'Alicante,
- 55 trains régionaux Coradia Lint pour le Secteur Trains régionaux de la DB,
- 60 trains supplémentaires avec des voitures de la classe 423 pour la Deutsche Bahn,
- équipement de contrôle ERTMS pour la ligne ferroviaire Betuweroute aux Pays-Bas,
- Système de signalisation pour la ligne de métro 4 de Santiago.

Chiffre d'affaires

Le chiffres d'affaires du Secteur Transport diminue de 2 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03, sur une base réelle, et elles augmentent de 3 % sur une base comparable. Ceci a été principalement dû à la fourniture de projets clé en main, en particulier en Grèce (ligne de banlieue d'Athènes), en Espagne et en France (Tramways Citadis), ainsi qu'à des activités de maintenance et de rénovation de locomotives en Espagne et en Allemagne.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, la répartition géographique des ventes du Secteur Transport était la suivante : Europe 71 %, Amérique du Nord et du Sud 9 % et Asie/Pacifique 20 %. Par rapport au premier semestre de l'exercice 2002/03, la part de l'Europe est passée de 62 % à 71 % tandis que les parts de l'Amérique du Nord et du Sud et de l'Asie/Pacifique ont diminué toutes les deux.

Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Les réexamens de projets ont conduit la direction à réviser ses estimations des coûts nécessaires pour l'exécution des contrats dans notre Secteur Transport, ce qui a entraîné des charges additionnelles de € 102 millions en rapport avec les activités du Secteur Transport aux Etats-Unis. En conséquence de ceci, le résultat opérationnel du Secteur Transport au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 s'est élevé à € (37) millions, par rapport à € 90 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03 sur base réelle. Le résultat opérationnel du Secteur Transport était de € (114) millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03 en raison des provisions comptabilisées pour les trains au Royaume-Uni à hauteur de € 140 millions et pour les trains aux Etats-Unis à hauteur de € 73 millions.

Trains au Royaume-Uni

En 1997, peu après la privatisation du transport ferroviaire au Royaume-Uni, nous avons reçu cinq commandes, pour un total de 119 nouveaux trains régionaux, d'une valeur totale de € 670 millions. Ces commandes faisaient partie de la première série de commandes suite à la déréglementation du marché du transport ferroviaire au Royaume-Uni. Fin mars 2002, nous avons annoncé que nous avions rencontré des difficultés sur ces trains régionaux britanniques.

Au 30 septembre 2003, tous les 119 trains régionaux avaient été livrés aux sociétés d'exploitation des trains concernées. Les engagements pris vis-à-vis des clients lors de l'exercice précédent afin de mettre fin aux litiges contractuels sont honorés. Ceci comprend des programmes substantiels de modification et de garantie dans les dépôts et dans l'usine de Washwood Heath.

Nous avons subi sur le contrat West Coast Main Line (« WCML ») des retards importants dus à des modifications du cahier des charges et à une grande incertitude quant à la mise à niveau des infrastructures et de l'itinéraire de la WCML. L'activité la plus importante concerne les trains pendulaires à grande vitesse. A fin septembre 2003, 28 des 53 trains avaient été livrés, respectant ainsi l'accord le plus récent conclu avec l'opérateur et la Strategic Rail Authority. Les trains sont utilisés sur l'infrastructure avec un niveau de service réduit, et pour la formation des conducteurs et du personnel de bord des trains. L'étape clé suivante pour le projet est l'obtention du certificat de sécurité pour les trains de passagers circulant à 200 km/h et le système de pendulation. Cette étape devrait être atteinte avant la fin de novembre 2003. Nous pensons que tous les trains seront en service d'ici à septembre 2004.

Bien que notre contentieux sur le contrat WCML ait été porté devant les tribunaux, nous continuons à tenter de nous mettre d'accord sur un règlement à l'amiable avec l'acheteur et l'opérateur. La conclusion de ce dossier sur les contrats des trains régionaux et du contrat West Coast Main Line attendue pour un avenir proche ainsi que le manque de commandes au Royaume-Uni ont entraîné la décision de fermer l'usine de montage de Washwood Heath. Des licenciements initiaux concernant 220 personnes ont été annoncés en juillet 2003 et une consultation est en cours avec des représentants du personnel. Une priorité essentielle consiste à maintenir un équilibre entre le besoin de réduire les coûts et de remplir nos obligations en liaison avec les programmes susmentionnés.

MARINE

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et les données opérationnelles clés du Secteur Marine :

Marine Données en base réelle	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	2 229	1 523	1 523	**1 041**	(53%)	(32%)
Commandes reçues	26	137	163	**340**	1 208%	148%
Chiffre d'affaires	725	843	1 568	**822**	13%	(2%)
Résultat opérationnel	16	8	24	**4**		
Marge opérationnelle	2,2%	0,9%	1,5%	**0,5%**		
Résultat d'exploitation	15	(3)	12	**(2)**		
Capitaux employés	(220)	(343)	(343)	**(593)**		
ROCE	n/a	n/a	n/a	**n/a**		

Commandes reçues

Depuis 2001, le marché des paquebots de croisière, principal marché de notre Secteur Marine, est demeuré faible du fait à la fois du niveau élevé des commandes des années passées (l'année 2000 s'est achevée avec un chiffre record de 50 bateaux en cours de construction dont une grande partie en Europe) et des incertitudes liées aux événements de septembre 2001. En 2001, il n'y a eu qu'une seule nouvelle commande dans le monde (pour ALSTOM) ; en 2002, il y a eu seulement trois nouvelles commandes au niveau mondial et en 2003 aucune jusqu'à septembre, date à laquelle trois nouvelles commandes ont été enregistrées par des chantiers navals européens. Un certain nombre d'observateurs considèrent les commandes de septembre 2003 comme un signe possible de retournement du marché.

Le marché des méthaniers est resté très actif mais est menacé par la politique de prix bas pratiquée par les chantiers navals coréens. En juin 2003, la Commission Européenne a étendu à ce segment ses subventions de protection réservées aux segments de marché directement exposés aux très bas prix des Coréens.

Les commandes reçues par notre Secteur Marine au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 s'élèvent à € 340 millions, comprenant notamment un ferry pour Seafrance et un méthanier de 153 500 m^3 pour Gaz de France.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à € 822 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04. Le Secteur Marine a construit et livré les vaisseaux suivants au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 :

- le navire de croisière Island Princess à P&O Princess (maintenant Carnival plc) ;
- le navire de croisière Crystal Serenity à NYK/Crystal Cruises ;
- une frégate de surveillance pour la Marine Royale du Maroc.

Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel s'élève à € 4 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04. Le Secteur Marine a dû supporter des coûts supplémentaires pour l'exécution et la livraison d'un bateau de croisière, et a enregistré des provisions pour risques sur plusieurs autres contrats obtenus avec des subventions. Le Secteur Marine a dû également provisionner les indemnités dues aux possesseurs de plusieurs bateaux de croisière à propulsion de type pods récemment livrés.

Renaissance

Nous avions décidé d'accorder une assistance financière à nos clients à l'appui du plan de reprise pour le Secteur maritime entre l'exercice 1995/96 et l'exercice 1997/98, ce qui nous a aidé à enregistrer des commandes répétées pour des navires de croisière et a amélioré la productivité des chantiers navals. Nous avons donné des garanties aux institutions financières sur les prêts contractés par certains acquéreurs de bateaux de croisière ou de ferries rapides. Au 30 septembre 2003, ces garanties concernaient un total de quatorze navires, parmi lesquels six navires de croisière livrés à Renaissance Cruises (« Renaissance ») et huit navires pour quatre autres clients. Par ailleurs, deux autres navires de croisière ont été fournis à Renaissance sans financement des ventes.

Renaissance déposa son bilan en septembre 2001. À ce moment, les établissements prêteurs et nous-mêmes avons entrepris des actions visant à protéger et à entretenir les navires et à restructurer leur financement. Notre exposition générale au risque de financement des ventes à Renaissance au 30 septembre 2001 s'élevait à € 684 millions correspondant à des garanties de financement liées à la livraison des six paquebots.

Dans le cadre de la restructuration, qui a été achevée au cours de l'exercice 2001/02, la propriété des six paquebots, y compris quatre qui étaient détenus auparavant par quatre sociétés de crédit-bail spécialisées dans lesquelles nous avions un intérêt, a été transférée à des filiales de Cruiseinvest (Jersey) Ltd., une société dans laquelle nous ne détenons aucune action et dont nous ne contrôlons pas la gestion. Cruiseinvest a financé cette acquisition essentiellement par des emprunts bancaires que nous avons garantis en partie. De plus, nous avons souscrit des obligations subordonnées à recours limité émises par Cruiseinvest, accepté d'octroyer une ligne de crédit à Cruiseinvest et fait face à certains de nos engagements aux termes de nos garanties préexistantes. Le paiement des intérêts au titre des obligations subordonnées est limité aux montants qui seront toujours disponibles après le remboursement des prêts bancaires octroyés à Cruiseinvest.

En parallèle, la re-commercialisation des navires a commencé, avec pour objectif de remettre les navires en service le plus rapidement possible, en chartes « coque nue » ou « *time charters* », et de les vendre ultérieurement lorsque des conditions normales auront été restaurées sur le marché de l'occasion. L'un de ces navires a déjà été affrété par Swan Hellenic, une filiale de P&O Princess, et il a été remis en service en avril 2003. Deux des navires sont entrés en opération pendant l'été 2003 pour Oceania Cruise, un nouveau croisiériste. Deux autres navires sont également entrés en service au printemps 2003 pour Pulmantur, avec des possibilités d'extension. Un bail à long terme a été conclu avec l'opérateur européen Delphin Seereisen pour un navire, qui a repris le service pendant l'été 2003. Les deux autres navires, qui avaient été fournis à Renaissance sans financement des ventes, ont également été repris par P&O Princess suite à un contrat de ventes qui assure le transfert de propriété en 2005, et sont en service depuis novembre et décembre 2002. En résumé, la totalité des huit bateaux Renaissance ont été remis en activité depuis ou avant juillet 2003.

Notre risque global sur le financement des ventes octroyé à Renaissance était de € 344 millions au 30 septembre 2003, comparé à € 368 millions au 31 mars 2003.

En plus de notre « risque lié au financement des ventes » de Renaissance, notre exposition complémentaire aux garanties de financement pour le Secteur Marine s'élevait à € 306 millions au 30 septembre 2003 par rapport à € 565 millions au 31 mars 2003; elle concerne six navires de croisière et deux ferries à grande vitesse vendus à quatre clients différents. Cette diminution est principalement due au remboursement par anticipation en notre faveur de € 180 millions de dettes par deux entités *ad hoc* suite à l'accord avec nos banques prêteuses sur notre refinancement. Par conséquent, notre exposition totale en ce qui concerne le financement des ventes pour le Secteur Marine s'élevait à € 650 millions au 30 septembre 2003 par rapport à € 933 millions au 31 mars 2003.

Le dernier contrat de construction navale ayant bénéficié d'un financement des ventes date de novembre 1999. Il n'existe pas d'autres engagements de financement de ventes ou d'autres engagements portant sur des navires de croisière dans notre carnet de commandes.

En conséquence, nous avons maintenu une provision de € 140 millions au 30 septembre 2003 pour couvrir notre exposition liée au financement des ventes du Secteur Marine, montant identique à celui du 31 mars 2003.

CORPORATE ET AUTRES

Corporate et Autres (« Corporate ») comprend toutes les unités comptabilisant les coûts des sièges, le réseau international et les entités outre-mer en Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud (avant leur cession) et Inde qui ne sont pas incluses dans les Secteurs.

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et les données opérationnelles clés de notre organisation au sein de Corporate :

Corporate & autres Données en base réelle	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	39	52	52	**105**	169%	102%
Commandes reçues	113	101	214	**57**	(50%)	(44%)
Chiffre d'affaires	115	90	205	**60**	(48%)	(33%)
Résultat opérationnel	56	(100)	(44)	**(26)**		
Résultat d'exploitation	70	(116)	(46)	**(32)**		
Capitaux employés	1 601	1 208	1 208	**1 342**		

Corporate & autres Données en base comparable	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03 (non audité)	1er semestre sept. 03 (non audité)	% Variation sept. 03/ sept. 02	% Variation sept. 03/ mars 03
			(en € millions)			
Carnet de commandes	38	51	51	**105**	176%	106%
Commandes reçues	81	100	181	**57**	(30%)	(43%)
Chiffre d'affaires	88	89	177	**60**	(32%)	(33%)
Résultat opérationnel	55	(101)	(46)	**(26)**		

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a inclus les coûts de Corporate ainsi que la contribution du réseau international et des entités outre-mer au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, et il comprenait également certains coûts de la direction de l'ancien Secteur Power qui ont été affectés à Corporate. Le résultat opérationnel a été de € (26) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, comparé à € (44) millions pour l'ensemble de l'exercice 2002/03. Les coûts encourus au cours de l'exercice 2003/04 comprennent certains coûts d'anciens Secteurs qui sont maintenant supportés par Corporate pour un montant d'environ € 25 millions pour l'ensemble de l'exercice 2002/03.

Capitaux employés

Les capitaux employés sont de € 1 342 millions au 30 septembre 2003, ils comprennent notamment la majeure partie de nos autres immobilisations incorporelles, nettes (Voir Note 9 aux Comptes Consolidés Intérimaires).

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente, sur une base consolidée, les éléments constitutifs de nos résultats opérationnels, à la fois sur une base réelle et sur une base comparable :

Total Groupe Données en base réelle	1er semestre sept. 02 (non audité)	2ème semestre mars 03 (non audité)	Exercice 2002/03	1er semestre sept. 03 (non audité)
		(en € millions)		
Ventes	**10 769**	**10 582**	**21 351**	**8 854**
Coût des ventes	(8 905)	(10 282)	(19 187)	**(7 577)**
Frais commerciaux	(515)	(455)	(970)	**(435)**
Frais de recherche et développement	(319)	(303)	(622)	**(239)**
Frais généraux et administratifs	(488)	(591)	(1 079)	**(471)**
Résultat opérationnel	**542**	**(1 049)**	**(507)**	**132**
Marge opérationnelle	5,0%	(9,9%)	(2,4%)	**1,5%**

Total Groupe Données proforma	Exercice 2002/03 (non audité)	1er semestre sept. 03 (non audité)
	(en € millions)	
Ventes	**17 078**	**7 308**
Coût des ventes	(16 001)	**(6 454)**
Frais commerciaux	(609)	**(286)**
Frais de recherche et développement	(465)	**(187)**
Frais généraux et administratifs	(813)	**(347)**
Résultat opérationnel	**(810)**	**34**
Marge opérationnelle	(4,7%)	**0,5%**

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à € 8 854 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, par rapport à € 10 769 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03, soit une diminution de 18 %, causée principalement par les fluctuations des taux de change, la cession des activités Turbines Industrielles et par des ventes plus faibles du Secteur Power Turbo-Systems, tandis que les ventes dans les autres Secteurs sont restées stables ou ont légèrement augmenté sur une base comparable. Les ventes au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 ont diminué de 16 % par rapport aux ventes du deuxième semestre de l'exercice 2002/03.

Le pourcentage des services dans le chiffre d'affaire s'est élevé à 25 % au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, par rapport à 21 % et à 26% au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03 et du deuxième semestre de l'exercice 2002/03.

Aucun client individuel n'a représenté plus de 10 % de nos ventes au cours de l'une des trois périodes indiquées.

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs s'élèvent à € 906 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 par rapport à € 1 003 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03 et à € 1 046 millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03. Cette diminution reflète les économies et le premier impact des programmes de restructuration lancés dans le cadre de notre plan d'action.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement s'élèvent à € 239 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, ce qui est inférieur au chiffre de € 319 millions pour le premier semestre de l'exercice 2002/03 et au chiffre de € 303 millions pour le deuxième semestre de l'exercice 2002/03. Cette diminution est due à la diminution des dépenses liées aux turbines GT24/GT26 dont la technologie s'est stabilisée, et au cadencement de ces dépenses.

Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel est mesuré avant frais de restructuration, amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et autres éléments, qui comprennent les profits ou pertes sur opérations de change, plus-values ou moins-values sur ventes d'immobilisations, ainsi que les coûts d'engagement de retraites et de participation des employés, et intérêts créditeurs et intérêts débiteurs avant impôt. La marge opérationnelle est calculée en divisant le résultat opérationnel par le chiffre d'affaires annuel total.

Le résultat opérationnel et la marge opérationnelle étaient de € 132 millions et de 1,5% respectivement au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, par rapport à un résultat opérationnel de € 542 millions et une marge de 5% au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03, sur une base réelle, et un résultat opérationnel de € (1 049) millions et une marge de (9,9) % au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03.

Au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03, des provisions exceptionnelles et des charges à payer ont été comptabilisées pour les turbines à gaz à haut rendement GT24/GT26 et pour les trains au Royaume-Uni.

Notre marge opérationnelle au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 a été impactée par :

- le faible niveau des ventes, qui n'a pas été totalement compensé par une diminution correspondante des charges d'exploitation, étant donné que les plans de restructuration sont en train d'être mis en œuvre au cours du premier semestre de 2003/04,
- des charges additionnelles s'élevant à € 102 millions pour notre Secteur Transport et à € 60 millions pour notre Secteur Power Environment respectivement à la suite de la constitution de provisions supplémentaires résultant de réexamens de projets aux Etats-Unis et de la faillite de deux sous-traitants importants.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est négatif de € 296 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 par rapport à un résultat positif de € 322 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03 et à un résultat négatif de € 1 451 millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03.

Le résultat d'exploitation négatif au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 est la conséquence :

- du faible niveau du résultat opérationnel ;
- de frais de restructuration d'un montant de € 276 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, par rapport à € 80 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03. L'augmentation au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 a été causée par des plans de restructuration supplémentaires afin de réduire significativement nos frais généraux. Au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, des plans de restructuration ont été mis en œuvre et ont permis de simplifier les processus administratifs et de réduire les échelons intermédiaires. Les charges de restructuration sont comptabilisées lorsque la direction annonce la réduction ou la fermeture d'établissements ou un programme de réduction des effectifs, à partir du moment où les charges associées sont déterminées de façon précise. De telles charges incluent les indemnités de licenciement d'employés et les prestations de cessation d'emploi, les coûts estimés de fermeture d'établissements et l'amortissement d'éléments de l'actif ;
- d'indemnités de départ à la retraite s'élevant à € 138 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, par rapport à € 97 millions au cours du premier semestre de l'exercice fiscal 2003 et à € 117 millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03. Cette augmentation a été essentiellement causée par un accroissement de l'amortissement de la différence actuarielle non reconnue entre les engagements de retraites et la juste valeur de marché des actifs à la suite de la chute des marchés financiers ;
- et d'une compensation partielle par des plus-values exceptionnelles de € 49 millions, à la suite de la cession de nos activités Turbines industrielles et de biens immobiliers au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, alors qu'une moins-value de cession a été enregistrée au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03 pour un montant de € 10 millions correspondant essentiellement à la cession des opérations sud-africaines et de ALSTOM Power Insurance Ltd.

Charges financières nettes

La détérioration de nos charges financières nettes, € 220 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 par rapport à € 128 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03 et à € 142 millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03, a été la conséquence de l'augmentation des frais payés sur les lignes de crédit liés aux accords obtenus en mars 2003 pour un crédit-relais et la prorogation de l'échéance de certains emprunts, et de l'amortissement de coûts de titrisation de créances futures lors de la livraison finale d'un bateau de croisière, ainsi que des pertes sur opérations de change (€ 20 millions) alors que nous avions enregistré des gains de change pour € 35 millions l'année dernière.

Des frais exceptionnels liés à la restructuration de notre dette (à la fois pour la négociation en mars 2003 du nouveau crédit-relais et de la prorogation de l'échéance de certains emprunts et pour l'accord de refinancement de septembre 2003) s'élèveront à un total de € 94 millions qui seront déboursés sur un certain nombre d'années. La charge correspondante dans notre compte de résultat était d'environ € 4 millions pour le premier semestre de l'exercice 2003/04, € 8 millions supplémentaires devraient être comptabilisés au cours du deuxième semestre de l'exercice. Le reste sera amorti par annuités sur les cinq prochains exercices.

Impôt sur les bénéfices

Le crédit d'impôt au titre du premier semestre de l'exercice 2003/04 s'élève à € 29 millions. Au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, nous avons enregistré un crédit d'impôt différé de € 77 millions partiellement compensé par une charge d'impôt courant de € 48 millions.

Nos impôts différés actifs s'élevaient à € 1 884 millions au 30 septembre 2003. Sur la base de notre plan d'affaires, nous estimons que nos impôts différés actifs devraient être recouvrés en principe dans les cinq ans à venir.

Amortissement des écarts d'acquisition

L'amortissement des écarts d'acquisition s'est élevé à € 135 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 par rapport à € 144 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03 et à € 140 millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03. La diminution est due à la cession de notre Secteur Turbines industrielles.

Au 31 mars 2003, nous avons mandaté une société indépendante pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre du test annuel de valorisation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles. Cette évaluation a confirmé la position du Groupe qui considère que les écarts d'acquisition ainsi que les autres immobilisations incorporelles acquises n'avaient pas à être dépréciés entité par entité. La revue de notre plan d'affaires (« *business plan* ») au cours de l'été ne nous a pas amenés à conclure qu'un événement significatif nécessitant un nouveau test de valorisation au 30 septembre 2003 était intervenu. Une évaluation similaire sera demandée à un expert indépendant au 31 mars 2004.

Résultat net

La perte nette au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 s'est élevée à € 624 millions, par rapport à un résultat net de € 11 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03 et à une perte nette de € 1 443 millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03.

BILAN

Écarts d'acquisition nets

Les écarts d'acquisition nets ont décru à € 3 931 millions au 30 septembre 2003 par rapport à € 4 440 millions au 31 mars 2003 en raison de l'amortissement des écarts d'acquisition à hauteur de € 135 millions et de la cession de notre Secteur Turbines industrielles qui a induit une baisse correspondante des écarts d'acquisition de € 371 millions.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (défini comme les actifs circulants moins les passifs circulants et les provisions pour risques et charges) au 30 septembre 2003 s'élevait à € (4 640) millions par rapport à € (4 886) millions comme indiqué au 31 mars 2003. Cette variation est due à une diminution plus importante des acomptes et avances des clients, ainsi que des comptes fournisseurs et rattachés, par rapport aux stocks et contrats en cours et aux créances clients.

Les effets nets sur le besoin en fonds de roulement de la conversion des états financiers établis en devises étrangères ont été positifs de € 115 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04.

Avances et acomptes reçus

Nous enregistrons dans notre bilan les avances et acomptes reçus en brut dans le compte « Avances et acomptes bruts reçus ». Les montants bruts étaient de € 12 781 millions et € 12 689 millions au 30 septembre 2003 et 31 mars 2003 respectivement. A la clôture, nous imputons ces versements d'abord pour réduire la valeur brute des créances clients, puis pour réduire la valeur des stocks et travaux en cours relative aux contrats pour lesquels nous avons reçu une avance. Le solde des avances et acomptes est présenté en « avances et acomptes reçus » dans notre bilan. Au 30 septembre 2003, le montant total net des avances et acomptes reçus est de € 3 085 millions, comparé à € 3 541 millions au 31 mars 2003.

La baisse de € 456 millions des avances et acomptes reçus de nos clients durant le premier semestre de l'exercice 2003/04 comprenait des effets de change pour € 54 millions, et l'impact de la cession de nos activités Turbines Industrielles pour € 181 millions.

Provisions pour risques et charges

Au 30 septembre 2003, les provisions pour risques et charges s'élèvent à € 3 500 millions comparés aux € 3 698 millions au 31 mars 2003.

Cette baisse nette résulte principalement des mouvements suivants :

- une baisse de € 262 millions des provisions sur contrats (principalement sur les turbines à gaz GT24/GT26) ;
- une augmentation des provisions pour restructurations et autres provisions de € 170 millions ;
- une réduction de € 106 millions due aux effets de change, de variation de périmètre et autres ajustements.

Capitaux propres

Les capitaux propres au 30 septembre 2003 s'élevaient à € 277 millions, y compris les intérêts minoritaires, par rapport à € 853 millions au 31 mars 2003. Cette diminution a été causée principalement par la perte nette de € 624 millions pour la période, compensée partiellement par l'impact positif de € 49 millions des écarts de conversion.

DETTES FINANCIÈRES ET DETTE NETTE

Cession de créances clients

Afin de financer notre activité, nous vendons à des tiers certaines créances clients existantes de façon irrévocable et sans recours. Le produit net de ces ventes est au 30 septembre 2003 de € 212 millions comparé à € 357 millions au 31 mars 2003.

Titrisation de créances futures

Afin de financer notre besoin en fonds de roulement et d'alléger le profil de trésorerie négatif de certains contrats, nous cédons certaines créances futures à des tiers. Ces cessions offrent l'avantage de réduire le risque clients (puisque la vente de créances futures est faite sans recours contre nous tant que la cause du défaut d'un client n'est pas liée à notre non respect des obligations du contrat). Nous recourons à ces transactions principalement dans les Secteurs Marine et Transport. La titrisation des créances futures au 30 septembre 2003 s'élève au total à € 522 millions contre € 1 292 millions au 31 mars 2003. La baisse sur le premier semestre de l'exercice 2003/04 comparée à l'exercice 2002/03 est principalement due à la livraison de deux bateaux de croisière par notre Secteur Marine. Nous n'avons pas réalisé de nouvelle titrisation de créances futures au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04.

Dette financière

Notre dette financière est de € 6 076 millions au 30 septembre 2003, contre € 6 331 millions au 31 mars 2003. Notre dette financière baisse en raison de la diminution de la titrisation de créances futures de € 770 millions partiellement compensée par l'augmentation de € 507 millions des emprunts.

Dette nette

Nous définissons la dette nette comme la différence entre la dette financière et les disponibilités, quasi-disponibilités et placements à court terme. Notre endettement net s'établit à € 4 307 millions au 30 septembre 2003 contre € 4 561 millions au 31 mars 2003. Notre endettement net a diminué en raison de produits de cession de titres partiellement compensés par les décaissements réalisés dans le cadre de notre activité.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Tableau des flux de trésorerie nette consolidés

Le tableau suivant donne le détail d'indicateurs issus du tableau des flux de trésorerie consolidés :

Total Groupe **Données en base réelle**	**1er semestre sept. 02 (non audité)**	**2ème semestre mars 03 (non audité)**	**Exercice 2002/03**	**1er semestre sept. 03 (non audité)**
		(en € millions)		
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	408	(1 495)	(1 087)	(406)
Variation du besoin en fonds de roulement	(325)	875	550	(325)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	**83**	**(620)**	**(537)**	**(731)**
Variation nette de la trésorerie d'investissement	**(347)**	**6**	**(341)**	**975**
Variation nette de la trésorerie de financement	**658**	**(37)**	**621**	**(2)**
	394	**(651)**	**(257)**	**242**
Effet net des variations des taux de conversion	0	(41)	(41)	15
Autres changements	(252)	(212)	(464)	(3)
Diminution (augmentation) de la dette nette	**142**	**(904)**	**(762)**	**254**

Variation nette de la trésorerie d'exploitation

La variation nette de la trésorerie d'exploitation est définie comme le résultat net après l'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie plus la variation du besoin en fonds de roulement. La variation nette de la trésorerie d'exploitation s'est élevée à € (731) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 par rapport à € 83 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03 et à € (620) millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03.

Le résultat net après l'élimination des éléments non monétaires était de € (406) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04. Ce montant représente la trésorerie générée par le résultat net avant la variation du besoin en fonds de roulement. Les provisions étant incluses dans la définition de notre besoin en fonds de roulement, elles ne sont donc pas incluses dans l'élimination des éléments non monétaires.

La variation nette du besoin en fonds de roulement était de € (325) millions. Les principaux mouvements de besoin en fonds de roulement ont été causés par :

- une augmentation de € 355 millions des créances clients et autres créances essentiellement dans les Secteurs Power Environment, T&D et, dans une moindre mesure, dans les Secteurs Transport, Power Turbo-systems et Power Service ;
- une diminution de € 144 millions des cessions de créances clients (titrisation des créances existantes) ;
- une diminution de € 319 millions des stocks et contrats en cours, essentiellement dans les Secteurs Power Turbo-systems, Transport et Marine ;
- une diminution de € 262 millions des provisions sur contrats, principalement du fait de l'utilisation de provisions pour les GT24/GT26 partiellement compensée par la dotation de nouvelles provisions sur d'autres contrats non encore utilisées ;
- une diminution de € 221 millions des acomptes et avances clients, essentiellement dans les Secteurs Power Environment, Transport et T & D ;
- une augmentation de € 168 millions des dettes fournisseurs et des charges à payer sur contrats due à la diminution des dettes fournisseurs du fait de conditions de paiement plus difficiles et à l'augmentation des charges à payer du fait de l'avancement des contrats.

Variation nette de la trésorerie d'investissement

La variation nette de la trésorerie d'investissement s'élevait à € 975 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04. Ce montant comprenait :

- la trésorerie à hauteur de € 166 millions reçue des cessions de biens, d'usines et d'équipements (y compris € 148 millions provenant de la cession de biens immobiliers) ;
- les depenses d'investissements en immobilisations corporelles à hauteur de € 105 millions ;
- la diminution des autres immobilisations à hauteur de € 145 millions; y compris le produit du remboursement anticipé de créances nous étant dues par deux sociétés spécialisées en liaison avec le financement des ventes dans le Secteur Marine ;
- la trésorerie nette provenant de la cession de titres, moins la trésorerie nette cédée pour € 772 millions, comprenant le produit de la cession de notre Secteur Turbines industrielles.

La variation nette de la trésorerie d'investissement s'élevait à € 6 millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2002/03 et à € (347) millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03. Les décaissements nets pendant l'exercice 2002/03 ont surtout résulté des € 410 millions de depenses d'investissement et de € 154 millions de coûts d'acquisition du solde de 49 % dans Fiat Ferroviaria Spa.

Variation nette de la trésorerie de financement

La trésorerie nette utilisée par les activités de financement au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 s'est élevée à € 2 millions par rapport à € 621 millions de produits nets au cours de l'exercice 2003/04, qui comprenait principalement des fonds provenant de l'augmentation de capital effectuée en juillet 2002.

Diminution (augmentation) de la dette nette

Notre dette nette a diminué de € 254 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04, par rapport à une augmentation de € 762 millions au cours de l'ensemble de l'exercice 2002/03.

MATURITÉ ET LIQUIDITÉ

Nous nous appuyons sur des financements très variés pour nos activités, y compris, principalement, des emprunts sous forme de contrats de crédit renouvelables, de l'émission de billets de trésorerie et de la cession d'actifs. Citons parmi les autres sources de financement les dépôts et avances de nos clients, ainsi que le produit de la cession de créances clients, y compris les créances clients futures. Auparavant, nous avions également utilisé l'émission de titres et titres subordonnés ainsi que des actions préférentielles comme sources de financement.

Au 31 mars 2003, nous avions € 600 millions de crédit relais inutilisé octroyé par un groupe de banques en mars 2003. Nous avons conclu, également en mars 2003, un contrat avec un syndicat de banques pour proroger jusqu'à janvier 2004 l'échéance d'un contrat de crédit revolving de € 400 millions et de deux prêts bilatéraux totalisant € 75 millions devant initialement expirer en mars et avril 2003. Le produit de la cession d'activités prévue dans notre stratégie et notre plan d'action doit, sous réserve de certaines exceptions et de certains seuils, être utilisé en premier lieu pour rembourser et annuler le crédit relais et, ultérieurement, pour le remboursement des crédits syndiqués prorogés.

En août 2003, nous avons conclu un nouvel accord de financement global avec plus de 30 de nos banques prêteuses et l'Etat français, et en septembre 2003 nous avons amendé cet accord de financement comme cela est décrit plus haut sous la rubrique « Avancement de notre plan d'action et principaux événements du premier semestre de l'exercice 2003/04 – Accord de refinancement ». Quand cet accord de refinancement sera mis en œuvre, il réduira et modifiera substantiellement le profil de maturité de notre dette.

Liquidités reçues et remboursement de dettes depuis le 31 mars 2003

Entre le 31 mars 2003 et le 30 septembre 2003, nous avons réalisé des produits nets de € 148 millions provenant de la cession de biens immobiliers et de € 842 millions provenant de la vente des activites Turbines Industrielles. € 30 millions provenant de la cession de biens immobiliers et € 443 millions provenant de la vente de nos activités Turbines Industrielles ont été utilisés pour rembourser une partie de notre crédit relais de € 600 millions. Par conséquent, au 30 septembre 2003, € 127 millions n'étaient toujours pas remboursés. Nous avons également remboursé € 254 millions de prêts syndiqués venant à échéance le 1er août 2003.

En août 2003, nous avons reçu € 120 millions de financement par billets de trésorerie octroyés par un syndicat de banques et € 300 millions de financement par des billets de trésorerie de la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que € 180 millions provenant du remboursement anticipé de créances nous étant dues par deux entités créées pour l'activité de financement des ventes de notre Secteur Marine. Nous avons utilisé une partie de ces sommes reçues ainsi que le solde du produit de la cession de biens immobiliers et de la vente de nos activités Turbines Industrielles pour financer notre activité et notre besoin en fonds de roulement.

Impact attendu du plan de refinancement et des cessions

Nous pensons que les sommes qui seront reçues à l'avenir dans le cadre de l'accord de refinancement et à la suite de la cession d'activités nous fourniront des sources de financement supplémentaires significatives (environ € 4 300 millions avant ajustements de prix sur les cessions le cas échéant). Ces ressources devraient normalement inclure :

- € 300 millions provenant d'une augmentation du capital, le montant correspondant devant être reçu en novembre 2003 ;
- au moins € 900 millions provenant de l'émission d'obligations remboursables en actions, le montant correspondant devant être reçu en décembre 2003 ;
- environ € 1 500 millions de nouvelles dettes subordonnées, dont l'Etat français fournira € 300 millions. € 650 millions doivent être reçus en décembre 2003 et € 850 millions en février 2004 ;
- € 200 millions de nouveaux titres subordonnés à durée déterminée devant être émises au profit de l'Etat français, le montant correspondant devant être versé en décembre 2003 ;
- € 300 millions de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions à émettre au profit de l'Etat français, le montant correspondant devant être reçu en décembre 2003 ;
- la majeure partie des fonds provenant de la vente de notre Secteur T&D (€ 950 millions avant ajustement de clôture) devant être reçue en janvier 2004 ; et
- 50 % des € 125 millions (actuellement bloqués dans un compte séquestre) restant de la vente de nos activités Turbines Industrielles (en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustements du prix) devant intervenir en avril 2004, le solde devant être reçu en avril 2005.

Les € 1 500 millions de nouveaux prêts subordonnés, ainsi que notre nouvelle ligne de caution de € 3,5 milliards, sont soumis à des critères financiers (« covenants ») qui sont décrits dans la Note 14 aux Comptes Consolidés Intérimaires.

Pour renforcer nos liquidités, en liaison avec notre plan de financement, la Caisse des Dépôts et Consignations s'est également engagée à nous fournir en complément jusqu'à € 900 millions supplémentaires de billets de trésorerie qui seront mis à notre disposition jusqu'à ce que la partie à long terme de notre programme de financement global devienne disponible (ce qui devrait se produire en décembre 2003), sauf € 100 millions remboursable avec le produit de la vente de notre Secteur T&D (prévue pour janvier 2004). A la date du 30 septembre 2003, € 300 millions de billets de trésorerie ont été utilisés en vertu de cet arrangement.

En supposant que les sommes susmentionnées soient reçues de la manière et aux dates prévues, nous avons l'intention de les utiliser de la façon suivante :

- le produit de l'émission des € 900 millions d'obligations remboursables en actions et des € 350 millions provenant de l'émission d'emprunts subordonnés sera immédiatement utilisé pour rembourser les € 1 250 millions de notre crédit revolving arrivant à échéance en avril 2004. Le remboursement anticipé de ce crédit est attendu pour décembre 2003 ;
- € 550 millions des nouveaux prêts subordonnés seront utilisés pour rembourser les obligations arrivant à échéance en février 2004 ;
- € 127 millions de produit de l'augmentation de capital de € 300 millions seront utilisés pour rembourser les montants restants du crédit relais ;
- € 475 millions du produit de la vente de notre Secteur T&D seront utilisés pour rembourser les montants non remboursés des facilités de crédits prorogées ;
- le reste (environ € 1 700 millions) sera utilisé pour rembourser des crédits à court terme et des billets de trésorerie (€ 1 320 millions) et pour augmenter les liquidités du groupe.

Profil de maturité

Le tableau suivant présente nos dettes et créances financières à payer/recevoir (y compris les créances futures titrisées) au 30 septembre 2003 en tenant compte des prises en charge décrites plus haut :

	Lignes disponibles au 30 sept. 2003	*3ème trim. exercice 2003/04*	*4ème trim. exercice 2003/04*	Exercice 2003/04	Exercice 2004/05	Exercice 2005/06	Exercice 2006/07	Après l'exercice 2006/07
				(Chiffres non audités)				
Actions préférentielles remboursables	**205**					(205)		
Titres subordonnés	**250**						(250)	
Prêt subordonné à durée déterminée		650[4]	850[4]	1 500				(1 500)
Titres subordonnés à durée déterminée		200[4]		200				(200)
Titres subordonnés remboursables en actions (TSDDRA)[5]		300[4]		300				
Emprunts obligataires	**1 200**		(550)	(550)			(650)	
Prêts syndiqués	**2 498**	(1 377)[2]	(400)	(1 777)			(721)	
Prêts bilatéraux	**358**		(75)	(75)		(50)	(33)	(200)
Billets de trésorerie	**1 320**[1]	(800)	(100)	(900)	(420)			
Découverts bancaires et autres emprunts	**323**[3]	(281)		(281)	(16)	(3)	(3)	(20)
Sous-total	**6 154**	**(1 308)**	**(275)**	**(1 583)**	**(436)**	**(258)**	**(1 657)**	**(1 920)**
Créances futures titrisées, nettes	**522**	(113)	(118)	(231)	(236)	(55)		
Total	**6 676**	**(1 421)**	**(393)**	**(1 814)**	**(672)**	**(313)**	**(1 657)**	**(1 920)**
Augmentation de capital		300[4]		300				
Obligations remboursables en actions		900[4]		900				
Liquidité et autres sources de financement	**6 676**	**(221)**	**(393)**	**(614)**	**(672)**	**(313)**	**(1 657)**	**(1 920)**
Dettes Financières	**6 076**							
Lignes disponibles	**600**							

(1) Montant maximum octroyé par un syndicat de banques (€ 120 millions) et par la Caisse des Dépôts et Consignation (€ 1 200 millions). Y compris € 600 millions de billets de trésorerie qui n'étaient pas tirés au 30 septembre 2003.

(2) Y compris le remboursement par anticipation de € 1 250 millions de prêts syndiqués pendant le troisième trimestre de l'exercice 2003/04.

(3) Les modalités de crédit conclues par des filiales ont été classées comme étant à échéance immédiate parce que de telles modalités ne sont généralement pas engagées.

(4) Produits attendus pour ALSTOM

(5) Les Titres subordonnées remboursables en actions (TSDDRA) seront remboursés en trésorerie seulement au cas où la Commission européenne n'approuve pas leur remboursement en actions. Voir « Avancement de notre plan d'actions et principaux événements du premier semestre de l'exercice 2003/04 – accord de refinancement ».

Le total des lignes de crédit disponibles non utilisées et de la trésorerie disponible dans le Groupe s'élevait à € 2 369 millions au 30 septembre 2003, par rapport à € 2 370 millions au 31 mars 2003. Les montants se décomposaient ainsi :

- les lignes disponibles au niveau du Groupe, qui étaient constituées de billets de trésorerie de l'État français à hauteur de € 600 millions au 30 septembre 2003, par rapport à un financement provisoire de € 600 millions au 31 mars 2003 ;
- la trésorerie disponible au niveau de la société mère s'élevait à € 443 millions au 30 septembre 2003, par rapport à € 610 millions au 31 mars 2003 ;

- la trésorerie disponible au niveau des filiales à hauteur de € 1 326 millions au 30 septembre 2003, par rapport à € 1 160 millions au 31 mars 2003.

ALSTOM, la société mère, peut avoir facilement accès à des liquidités détenues par des filiales à cent pour cent par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accord de prêt entre sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès. De plus, bien que nous ayons le pouvoir de contrôler les décisions des filiales dans lesquelles nous avons un intérêt majoritaire, nos filiales sont des entités légales distinctes, et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à notre société peut faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles, dépendre de leurs bénéfices ou être sujets à leur activités ou à d'autres restrictions. Ces limitations comprennent les règlements locaux relatifs à l'assistance financière, les lois sur les bénéfices des sociétés et d'autres restrictions légales. Notre politique consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société mère dans la mesure du possible.

ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Engagements hors bilan

Le tableau suivant présente nos engagements hors bilan, qui sont décrits également dans la Note 17 aux Comptes Consolidés.

Total Groupe **Données en base réelle**	**31 mars 2003**	**30 sep 2003 (non audité)**
	(en € millions)	
Garanties sur contrats	9 465	8 206
Garanties liées au financement des ventes	749	643
Obligations	11	9
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	7	–
Autres engagements	94	49
Engagements hors bilan	**10 326**	**8 907**

Garanties sur contrats

Le montant total de nos garanties sur contrat a diminué de € 9 465 millions en mars 2003 à € 8 206 millions en septembre 2003, une diminution de 13 %, principalement liée aux variations de taux de conversion et à la baisse de notre carnet de commandes de 5 % sur une base comparable (et de 6 % du fait des variations des taux de conversion).

Exposition au financement des ventes

Nous apportons des garanties financières aux établissements qui financent certains de nos clients, mais aussi dans certains cas directement à nos clients pour l'achat de nos produits. Une telle assistance financière est appelée « financement des ventes ». Nous avons pris la décision de ne plus apporter de nouveaux financements des ventes à nos clients.

Ces garanties représentent un montant de € 969 millions au 30 septembre 2003 (dont € 643 millions d'engagements hors bilan) contre € 1 259 millions au 31 mars 2003 (dont € 749 millions d'engagements hors bilan).

Cette diminution est principalement due au remboursement par anticipation en notre faveur de € 180 millions de dettes par deux entités ad hoc suite à l'accord avec nos banques prêteuses sur notre plan de refinancement.

Autres obligations

Voir Note 17 aux Comptes Consolidés Intérimaires du 30 septembre 2003.

RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Réclamations et litiges à caractère général

Nous sommes engagés, tant en demande qu'en défense, dans un certain nombre de procédures contentieuses, principalement en matière contractuelle, survenues dans le cadre normal de nos activités. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des réclamations pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires sont fréquents dans nos domaines d'activité, particulièrement pour des projets importants et à long terme. Dans certains cas, les montants qui nous sont réclamés dans ces procédures contentieuses sont significatifs et peuvent aller jusqu'à US dollars 290 millions (approximativement € 248 millions au 30 Septembre 2003). En cas de décision défavorable, ces réclamations et litiges pourraient avoir un effet défavorable significatif sur notre situation financière et nos résultats. Dans certains litiges, les montants qui nous sont réclamés ne sont pas déterminés, ceci incluant les cas relatifs à nos turbines à gaz de grande puissance. Toutes les réclamations et litiges dans lesquels nous sommes engagés sont revus régulièrement par nos chefs de projets en liaison avec la direction des Secteurs concernés, et sont revus semestriellement en liaison avec nos commissaires aux comptes, afin de déterminer un niveau approprié de provisions.

Certaines entités du Groupe sont liées par des accords de confidentialité dans le cadre normal de leur activité et dans le cadre de contrats significatifs. La rupture de ces engagements de confidentialité pourrait entraîner le paiement d'indemnités ou autres poursuites qui pourraient avoir un impact significatif sur notre situation financière.

Réclamations et litiges relatifs à l'amiante

Nous sommes soumis, notamment en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. Notre politique a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de nos unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de nos fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, nous avons, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans notre Secteur Marine et dans une moindre mesure dans nos autres Secteurs.

Au 30 septembre 2003, en France, nous avions connaissance d'environ 1 990 cas de reconnaissance de maladies professionnelles liées à l'amiante par les organismes de sécurité sociale française concernant certains de nos employés, anciens employés ou des tiers, du fait de nos activités en France. Tous ces cas sont traités dans le cadre du système de sécurité sociale, qui prend en charge les frais médicaux et autres frais des personnes malades et qui les indemnise forfaitairement. Parmi ces 1 990 cas, environ 156 font l'objet de procédures contentieuses engagées en France par certains de nos employés, anciens employés ou par des tiers. Ces personnes ont engagé des procédures contentieuses contre certaines de nos filiales, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci et afin de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses de l'Assurance Maladie. Dans tous les litiges concernant nos filiales où une décision a été rendue à ce jour par les Tribunaux des Affaires de la Sécurité Sociale, la faute inexcusable de l'employeur a été retenue. Les décisions des Cours d'Appel rendues à ce jour ont toutes confirmé la responsabilité pour faute inexcusable (25 décisions rendues au 30 septembre 2003). Chacune de ces décisions ont fait l'objet d'un pourvoi en cassation de notre part. Même dans les cas où le fondement juridique de la faute inexcusable a été retenu contre nous, nous considérons que ces litiges n'auront pas d'impact financier défavorable significatif, car les conséquences financières de notre responsabilité pour faute inexcusable ont été attribuées à ce jour, par décisions de justice ou par application de la législation en vigueur, aux fonds de la Sécurité Sociale française. Ainsi, dans 102 cas parmi les 156 en cours devant les tribunaux français au 30 septembre 2003, qui concernent notre Secteur Marine, les organismes de sécurité sociale ont déjà rendu une décision au terme de laquelle les conséquences financières de la responsabilité pour faute inexcusable ne seront pas imputées à notre Secteur Marine, mais seront pris en charge par la Sécurité Sociale. Bien qu'au

30 septembre 2003 nous n'ayons pas encore obtenu une décision spécifique de la part des organismes de sécurité sociale concernant les 54 cas restants (dont 40 concernent notre Secteur Power), nous pensons que le même principe devrait s'appliquer à ces procédures en cours, pour lesquelles nous ne supporterons donc aucun impact financier significatif du fait des litiges en cours en France.

En conséquence, nous estimons que les conséquences financières de la majorité des 156 procédures engagées contre nos filiales au 30 septembre 2003, y compris pour les cas où nous pourrions être reconnus fautifs sont ou seront supportées par les fonds de la Sécurité Sociale (fonds médical). Sur la base des lois en vigueur et de plusieurs décisions de justice, nous pensons que la création du FIVA (Fonds publics d'indemnisation des victimes de l'amiante) en 2001 et en vigueur depuis le 29 mars 2002 n'augmente pas notre exposition en matière d'amiante. Le FIVA a été mis en place pour indemniser les personnes victimes d'une exposition à l'amiante en France. Une fois que la personne a reçu une offre d'indemnisation, le FIVA lui-même doit exercer ensuite un recours contre l'employeur considéré comme responsable. Toutefois, ce recours subrogatoire ne peut être exercé qu'en application et dans les limites de la réglementation en vigueur. Nous pensons que les cas où les indemnisations des préjudices personnels ne resteraient pas à la charge définitive de la Sécurité Sociale ou du FIVA représentent une exposition non significative pour laquelle nous n'avons pas constitué de provisions.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, nous faisions l'objet au 30 septembre 2003 d'environ 154 plaintes relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie d'ABB, pour lesquelles nous sommes indemnisés par ABB. Nous faisons également l'objet de deux recours en justice collectifs (« *class action* ») aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relative à une prétendue cession frauduleuse liée à Combustion Engineering, Inc. (« CE »), pour lesquelles nous avons fait valoir nos droits à indemnisation auprès d'ABB. CE est une filiale américaine d'ABB et ses activités énergie faisaient partie du Secteur de production d'énergie que nous avons acquis d'ABB. En janvier 2003, CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis. Ce plan a été récemment confirmé par le tribunal et une cour fédérale (« *Federal District Court* »). Ce plan a fait l'objet d'un appel et n'est pas encore entré en vigueur. La mise en œuvre du plan est également soumise à certaines autres conditions spécifiques. En plus de la protection liée à l'indemnité ABB, nous pensons qu'aux termes du plan, elle serait protégée contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE.

Au 30 septembre 2003, nous faisons actuellement l'objet d'environ 38 autres poursuites relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 533 plaignants qui en tout ou partie portent plainte contre ALSTOM. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque suffisant d'information à ce stade de la plainte. La plupart des autres plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense d'ALSTOM n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, nous considérons que nous disposons de défenses solides, et, dans le cas de plusieurs poursuites, nous faisons valoir nos droits à indemnisation auprès de tiers.

Nous n'avons pas eu à supporter au cours des dernières années de jugement défavorable, ni à verser d'indemnité dans le cadre de plaintes relatives à l'amiante aux États-Unis. Du 31 octobre 2002 au 30 septembre 2003, un total de 139 plaintes impliquant environ 17 672 plaignants ont été volontairement retirées, sur une base dite « sans préjudice », c'est-à-dire que les plaignants peuvent réintroduire une plainte dans le futur.

Pour les besoins de la description des cas liés à l'amiante ci-dessus, nous considérons qu'une plainte a été retirée et n'est plus en cours contre nous, si les avocats des plaignants ont établi une notification ou tout autre document similaire en vue du retrait d'une plainte ou d'un arrêt des poursuites.

Nous faisons également l'objet d'un nombre limité de poursuites relatives à l'amiante ou à d'autres dommages corporels concernant nos employés dans d'autres pays, notamment au Royaume-Uni où nous faisons l'objet d'environ 153 procédures de ce type.

Bien que l'issue des litiges existants liés à l'amiante décrits ci-dessus ne soit pas prévisible, nous considérons que ces cas n'auront pas d'effet défavorable significatif sur notre situation financière. Nous ne pouvons pas assurer que le nombre de cas liés à l'amiante ne vont pas augmenter, que les cas en cours ou que des cas que nous pourrions avoir dans le futur ne pourraient pas avoir d'effet défavorable significatif sur notre situation financière.

Réclamations et litiges liés à Royal Caribbean Cruises

En 1998, Cegelec (dont les droits et obligations appartiennent dans le cadre de la procédure décrite ci-dessous à ALSTOM Power Conversion) et Kameva AB (maintenant Rolls-Royce AB) ont créé un consortium ayant pour objet la conception, la production, la commercialisation et la vente de moteurs à propulsion électrique (ou « pod(s) »). Les moteurs à propulsion électrique sont une technologie utilisée sur les navires à propulsion électrique, qui peut être mise en place en remplacement de l'ensemble de propulsion (moteur électrique et arbre d'hélice) et du gouvernail. Les moteurs à propulsion électrique font partie de l'unité de propulsion intégrée située sous la coque du navire.

A ce jour, le consortium a produit 39 pods, dont 25 ont été vendus à ALSTOM Marine/Chantiers de l'Atlantique. Les Chantiers de l'Atlantique ont à ce jour livré neuf navires de croisière équipés de ces pods à quatre croisiéristes. Entre juin 2000 et mai 2002, les Chantiers de l'Atlantique ont livré quatre nouveaux navires de croisière « Millenium Class » à Celebrity Cruises, une des marques de Royal Caribbean Cruises Ltd. (« RCCL »).

Certains de ces navires livrés à RCCL ont connu des problèmes techniques relatifs à ces pods, qui ont entraîné une mise hors service temporaire pour permettre une réparation en cale sèche. Cette mise hors service a dû être réalisée à plusieurs reprises sur certains de ces bateaux.

Le 7 août 2003, RCCL et diverses filiales du groupe RCCL, dont Celebrity Cruises, ont déposé une plainte auprès de la cour de Miami en Floride (« *State Court of Miami* »), contre Rolls-Royce plc, Rolls Royce AB, d'autres filiales du groupe Rolls-Royce, ALSTOM Power Conversion S.A, ALSTOM Inc, ALSTOM Power Conversion Inc, Marine Service Partners Inc et ALSTOM Marine.

Dans sa plainte, RCCL réclame un montant de dommages et intérêts estimés à US dollars 290 millions, sur le fondement de déclarations prétendument erronées dans la vente des pods, et de prétendues négligences dans la conception et la construction des pods. ALSTOM et Rolls-Royce contestent avec vigueur cette réclamation.

Bien que nous estimions la réclamation de RCCL sans fondement, nous ne pouvons actuellement pas prévoir l'issue de ce litige. Toute décision judiciaire pourrait avoir un impact défavorable significatif sur notre situation financière et nos résultats.

Enquête de la SEC relative à ALSTOM Transportation Inc.

Le 30 juin 2003, nous annoncions que le Groupe, aidé par des avocats et des comptables externes, conduisait sa propre revue interne à la suite de la réception de lettres anonymes dénonçant de possibles irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité d'ALSTOM Transportation Inc (ATI) à New York, une de nos filiales américaines. Faisant suite à la réception de ces lettres, le Bureau Fédéral d'Investigations des États-Unis, (« le FBI ») et la SEC ont commencé à mener une enquête non-officielle, dont nous pensons qu'elle est actuellement en sommeil.

Nous avons également annoncé que la revue interne du Groupe avait identifié une sous-estimation importante des pertes telles qu'enregistrées dans les comptes d'ATI. Celle-ci est essentiellement liée à des irrégularités comptables. En conséquence nous avons comptabilisé dans les comptes d'ATI une charge additionnelle de € 73 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et nous avons comptabilisé cette charge dans les Comptes Consolidés du Groupe approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires le 2 juillet 2003.

Le 11 août 2003 nous avons annoncé que nous avions connaissance du fait que la SEC menait une enquête formelle.

Nous avons pleinement coopéré avec la SEC et le FBI et nous entendons continuer à le faire. L'enquête de la SEC est en cours et nous ne pouvons pas prévoir ses conclusions ou la date à laquelle elle sera clôturée. Toute évolution défavorable de cette enquête, incluant mais ne se limitant pas à une mesure d'exécution à notre encontre ou à l'encontre de nos employés, pourrait aboutir à des sanctions civiles ou pénales contre nous ce qui pourrait limiter notre capacité à obtenir des contrats subventionnés par un Etat dans le domaine d'activité Transport, ce qui pourrait affecter de façon significative notre activité. Notre direction a déjà consacré et consacrera encore dans le futur d'importants efforts aux actions internes et externes concernant ATI.

Recours collectif en justice allégués aux États-Unis « *Putative class action* »

ALSTOM et certains des membres, anciens ou actuels, de sa direction ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours en justice collectifs allégués (ou « *putative class action* ») par des actionnaires aux États-Unis. Ces recours ont été exercés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs *d'American Depositary Receipts* ou autres valeurs mobilières ALSTOM à diverses dates, entre le 17 novembre 1998 et le 30 juin 2003. Ces recours veulent faire reconnaître la violation alléguée des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, et particulièrement des Sections 10(b) et 20(a) du *Securities Exchange Act* de 1934, telles que modifiées, sur le fondement d'allégations variées selon lesquelles des faits significatifs (nécessaires pour éviter que les déclarations ainsi faites ne soient trompeuses) auraient été omis dans plusieurs communications d'ALSTOM destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives. Ces éléments auraient eu pour effet que les catégories d'investisseurs auraient acquis des titres ALSTOM pour des prix augmentés de manière artificielle. Les plaignants, cherchent à obtenir, entre autres, la qualification de recours collectif (ou « *class action »)*, des dommages-intérêts d'un montant non déterminé et le remboursement de leurs frais et dépenses, honoraires d'avocats inclus. Nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur contre ses actions en justice.

Autres procédures judiciaires

ALSTOM s'est constitué partie civile dans le cadre de la procédure judiciaire conduit par un juge du Tribunal de Grande Instance de Paris au sujet de versement illégal, qui aurait été approuvé par d'anciens membres de la direction du Groupe, à des membres du gouvernement relatif au transfert du siège social du Secteur Transport en 1994. ALSTOM a décidé de se joindre à la procédure civile en cours en vue d'obtenir la restitution des sommes dues.

Les membres de la direction d'ALSTOM ont été interrogés par des inspecteurs de la Commission des Opérations de Bourse (COB) dans le cadre de son enquête concernant les communications faites par le Groupe sur les transactions effectuées sur les titres ALSTOM depuis le 30 décembre 2001. ALSTOM coopère pleinement avec la COB dans le cadre de cette enquête. A l'heure actuelle, il est impossible de prévoir avec certitude le résultat de cette enquête.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE, ALSTOM

ALSTOM, la société mère, n'exerce pas d'activité industrielle ou commerciale et ses revenus sont essentiellement constitués par des frais facturés à ses filiales pour l'utilisation du nom ALSTOM, des dividendes et autres produits financiers.

Son résultat s'élève à € 43 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 contre € 74 millions au cours du premier semestre de l'exercice 2002/03.

1.1.2. Comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2003

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

	Note	Semestre clos le 30 septembre 2002	Semestre clos le 30 septembre 2003	Exercice clos le 31 mars 2003
		(en millions de €)		
CHIFFRE D'AFFAIRES	(16)	**10 769**	**8 854**	**21 351**
Dont produits		*8 514*	*6 602*	*16 374*
Dont services		*2 255*	*2 252*	*4 977*
Coût des ventes		(8 905)	(7 577)	(19 187)
Dont produits		*(7 182)*	*(5 805)*	*(15 504)*
Dont services		*(1 723)*	*(1 772)*	*(3 683)*
Frais commerciaux		(515)	(435)	(970)
Frais de recherche et développement		(319)	(239)	(622)
Frais généraux et administratifs		(488)	(471)	(1 079)
RESULTAT OPERATIONNEL	(16)	**542**	**132**	**(507)**
Autres produits (charges), nets	(4)	(188)	(397)	(555)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(8)	(32)	(31)	(67)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(16)	**322**	**(296)**	**(1 129)**
(Charges) produits financiers, nets	(5)	(128)	(220)	(270)
RESULTAT AVANT IMPOT		**194**	**(516)**	**(1 399)**
Impôt sur les bénéfices	(6)	(36)	29	263
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		2	–	3
Intérêts minoritaires		(5)	(2)	(15)
Amortissements des écarts d'acquisition	(7)	(144)	(135)	(284)
RESULTAT NET		**11**	**(624)**	**(1 432)**
Résultat net par action en €				
Normal		–	(2,2)	(5,4)
Dilué		–	(2,2)	(5,4)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

BILANS CONSOLIDÉS

	Notes	Au 31 mars 2003	Au 30 septembre 2003
ACTIF		(en millions de €)	
Ecarts d'acquisition, nets	(7)	4 440	3 931
Autres immobilisations incorporelles, nettes	(8)	1 168	974
Immobilisations corporelles, nettes		2 331	1 940
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets		245	249
Autres immobilisations, nettes	(9)	1 294	1 239
Actifs immobilisés, nets		**9 478**	**8 333**
Impôts différés	(6)	**1 831**	**1 884**
Stocks et travaux en cours, nets		4 608	3 744
Clients et comptes rattachés, nets	(10)	4 855	4 686
Autres créances, nettes		2 265	2 602
Actifs circulants, nets		**11 728**	**11 032**
Quasi-disponibilités et placements à court terme		142	98
Disponibilités		1 628	1 671
Disponibilités et quasi-disponibilités		**1 770**	**1 769**
TOTAL ACTIF		**24 807**	**23 018**
PASSIF			
Capitaux propres		**758**	**183**
Intérêts minoritaires		**95**	**94**
Provisions pour risques et charges	(12)	**3 698**	**3 500**
Provisions pour engagements de retraite	(13)	**972**	**937**
Dettes financières	(14)	**6 331**	**6 076**
Impôts différés	(6)	**37**	**55**
Avances et acomptes reçus	(15)	3 541	3 085
Fournisseurs et comptes rattachés		4 629	4 132
Charges à payer sur contrats et autres dettes		4 746	4 956
Passifs circulants		**12 916**	**12 173**
TOTAL PASSIF		**24 807**	**23 018**
Engagements hors bilan	(17)&(18)		

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉS

	Exercice clos le 31 mars 2003	Semestre clos le 30 septembre 2003
	(en millions de €)	
Résultat net	**(1 432)**	**(624)**
Intérêts minoritaires	15	2
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	754	337
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	22	47
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(19)	(91)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(3)	–
Variation des impôts différés	(424)	(77)
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	**(1 087)**	**(406)**
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	415	319
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	650	(355)
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(661)	(144)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	160	(262)
Augmentation (diminution) des autres provisions	(49)	33
Augmentation (diminution) des provisions pour restructurations	(29)	137
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(98)	(221)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	162	168
Variation du besoin en fonds de roulement[2]	**550**	**(325)**
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	**(537)**	**(731)**
Produits de cession des immobilisations corporelles	252	166
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(410)	(105)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations, nettes	(55)	145
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(166)	(3)
Produits des ventes des titres, nets de la trésorerie nette cédée	38	772
Variation nette de la trésorerie d'investissement	**(341)**	**975**
Augmentation de capital	622	–
Dividendes payés incluant les minoritaires	(1)	(2)
Variation nette de la trésorerie de financement	**621**	**(2)**
Effet net des variations des taux de conversion	(41)	15
Autres changements[3]	(464)	(3)
Diminution (augmentation) de la dette nette	**(762)**	**254**
Dette nette à l'ouverture[1]	**(3 799)**	**(4 561)**
Dette nette à la clôture[1]	**(4 561)**	**(4 307)**
Impôts payés	70	50
Intérêts nets payés	172	129

(1) La dette nette correspond à la somme des disponibilités et quasi-disponibilités diminuées de la dette financière.
(2) Voir Note 11
(3) Dont, au 31 mars 2003, le reclassement des actions préférentielles remboursables d'une filiale et des titres subordonnés pour un total de € 455 millions.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Réserves	Ecarts de Conversion	Capitaux Propres
			(en millions de €)			
Au 1er avril 2002	**215 387 459**	**1 292**	**85**	**516**	**(141)**	**1 752**
Augmentation de capital	66 273 064	398	224			622
Variation des écarts de conversion	–	–	–	–	(184)	(184)
Résultat net	–	–	–	(1 432)	–	(1 432)
Au 31 mars 2003	**281 660 523**	**1 690**	**309**	**(916)**	**(325)**	**758**
Réduction de capital	–	(1 338)	(309)	1 647	–	–
Variation des écarts de conversion	–	–	–	–	49	49
Résultat net	–	–	–	(624)	–	(624)
Au 30 septembre 2003	**281 660 523**	**352**	**–**	**107**	**(276)**	**183**

En juillet 2002 une augmentation de capital a été lancée et 66 273 064 actions ont été souscrites pour un nominal de € 6 par action. Les coûts, nets d'impôts, d'un montant de € 15 millions relatifs à cette augmentation ont été imputés sur la prime d'émission de € 239 millions.

Au 31 mars 2003, le capital de la société mère, ALSTOM, s'élevait à € 1 689 963 138 entièrement libéré et était composé de 281 660 523 actions d'une valeur nominale de € 6.

L'assemblée générale mixte, tenue le 2 juillet 2003, a décidé de ne pas verser de dividendes.

Les capitaux propres d'ALSTOM au 31 mars 2003 représentaient moins de 50 % du capital. Par conséquent, conformément à l'Article L. 225-248 du Code de commerce français, il a été demandé à nos actionnaires, lors de l'assemblée générale des actionnaires du 2 juillet 2003, de décider de ne pas liquider la Société par anticipation. En outre, il a été décidé lors de cette assemblée générale des actionnaires de réduire le capital d'ALSTOM, en raison de pertes, de € 1 689 963 138 à € 352 075 653,75. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions ordinaires d'ALSTOM de € 6 par action à € 1,25 par action.

Au 30 septembre 2003, notre capital s'élevait à € 352 075 653,75, divisé en 281 660 523 actions d'une valeur nominale de € 1,25 par action. Toutes les actions sont entièrement libérées.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 – Présentation du Groupe et principes retenus pour l'arrêté des comptes consolidés

a) Présentation du Groupe

ALSTOM (le Groupe) est un fournisseur d'infrastructures pour l'énergie et le transport. Le Groupe sert les marchés de l'énergie au travers de ses activités dans la production et la transmission et distribution d'énergie et sert les marchés du transport au travers de ses activités dans les domaines ferroviaire et maritime. Le Groupe offre à ses clients une gamme complète de composants, de systèmes et de services, depuis leur conception, leur fabrication, leur mise en service, jusqu'à leur maintenance à long terme, et dispose d'une expertise en matière d'intégration de systèmes, de gestion de projets clés en main et d'application des technologies les plus avancées. L'activité du Groupe n'est pas impactée par la saisonnalité de manière significative.

b) Principes retenus pour l'arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2003 ont été établis selon les principes comptables et les méthodes de calcul décrits dans la Note 2.

Le Groupe a établi ses comptes intérimaires semestriels en retenant l'hypothèse de la réussite de la mise en place de l'accord de refinancement décrit en Note 19.

Note 2 – Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec la réglementation comptable française et les Règlements 99-02 et 00-06 du Comité de Réglementation Comptable (méthodologie française de consolidation). Le Groupe applique la plupart des méthodes préférentielles. Cependant, les contrats de crédit-bail et les contrats de location de longue durée ne sont pas immobilisés. Si les crédits-bails étaient immobilisés, il en résulterait au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003 respectivement, une augmentation des immobilisations corporelles, nettes de € 212 millions et € 244 millions, une augmentation des dettes financières de € 216 millions et € 246 millions et une diminution des capitaux propres de € 4 millions et € 2 millions. Si les contrats de location de longue durée étaient reconnus au bilan, il en résulterait une augmentation des créances sur locations à long terme et des dettes sur locations à long terme de € 667 millions et € 655 millions au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003 respectivement (Voir Note 17).

a) Méthodes de consolidation

Les entités dans lesquelles le Groupe possède directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, d'influencer les décisions opérationnelles et financières de la filiale.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe intègre sa quote-part des actifs, passifs et résultats consolidés de la société détenue conjointement.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20% et 50% et dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat des entités consolidées acquises ou vendues durant l'année figure dans les résultats consolidés à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les opérations et transactions intra-groupe sont éliminées.

Une liste des principales sociétés consolidées et de leur méthode de consolidation est présentée en Note 21.

b) Utilisations d'estimations

Les comptes consolidés, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, impliquent que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, les notes sur des actifs et passifs potentiels à la date des états financiers, ainsi que les produits et charges. Le management revoit d'une manière régulière ces estimations sur la base des informations disponibles. Les coûts engagés, les coûts restant à supporter et les coûts éventuels de garantie sont analysés. L'évaluation des charges à venir repose sur la meilleure estimation, par le management, des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, estimées contrat par contrat.

La commercialisation de produits de technologie avancée expose le Groupe à des risques de défaillance technique largement au-delà des termes standards de garantie contractuelle supportés par de simples fournisseurs d'équipements. De ce fait, les coûts réels peuvent différer des estimations.

c) Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires des contrats d'une durée inférieure à un an, essentiellement relatifs à la vente de produits manufacturés, est comptabilisé lors du transfert de propriété, qui intervient généralement lors de la livraison au client.

Le chiffre d'affaires sur les contrats dont la durée dépasse une année est pris en compte selon la méthode de l'avancement qui est mesuré soit à la livraison ou à l'achèvement de phases identifiables du contrat ou "milestones", soit en rapportant le total des coûts engagés au total des coûts estimés pour la réalisation du contrat.

Les réclamations sont comptabilisées en produits lorsqu'il est probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être évalué de manière raisonnable, ce qui est généralement le cas lorsque l'accord du client a été obtenu. Les subventions de l'Etat au titre des chantiers navals sont prises en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des navires correspondants.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de prestations de service à long terme est généralement réparti sur la durée du contrat.

Le total des coûts estimés inclut les coûts directs (comme la matière première et la main d'œuvre) et indirects, relatifs aux contrats. Ces coûts comprennent les coûts engagés et les coûts à venir, y compris les provisions pour garantie et les coûts relatifs aux règlements de réclamations considérés comme probables. Les frais commerciaux et les frais administratifs sont considérés comme des coûts de période. Des provisions pour pertes à terminaison et autres provisions sur contrats sont enregistrées dans le compte de résultat consolidé sur la ligne "coût des ventes" dès lors que les coûts y afférant sont jugés probables lors des revues de contrats.

Les incidences des modifications des conditions de réalisation des contrats ainsi que des modifications de marges à terminaison sont enregistrées dans le compte de résultat consolidé en coût des ventes dans l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

Le coût des ventes résulte de l'application du pourcentage d'avancement sur le total des coûts estimés. Le surplus de ce montant par rapport aux coûts des ventes enregistré sur les périodes précédentes est le coût des ventes de la période. Les charges à payer relatives aux travaux restant à effectuer sont enregistrées pour couvrir les dépenses futures prévues au titre des phases ou de contrats livrés. Les provisions pour garantie sont évaluées selon les termes contractuels et les données statistiques disponibles.

d) Conversion des états financiers exprimés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale. Les bilans des sociétés hors de la zone Euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période, leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

e) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties en monnaie locale au taux de change en vigueur à la date de l'opération (au cours du jour ou au cours garanti). En fin de période, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture ou au taux garanti. Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans le compte de résultat consolidé.

f) Instruments financiers

Opérant sur les marchés internationaux, le Groupe est exposé à des risques de marché et aux variations des taux d'intérêt et des cours de change. Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer ses risques de change et de taux. La politique du Groupe est de couvrir son exposition au risque de change.

Les "swaps" d'intérêt permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les intérêts nets sont comptabilisés en intérêts à recevoir ou en intérêts à payer par contrepartie des comptes de produits et charges financiers.

Le Groupe utilise des achats et ventes à terme afin de couvrir ses transactions en devises. Les actifs, passifs et engagements hors bilan sont enregistrés au taux de couverture.

Le Groupe recourt également à des contrats d'assurance pour couvrir son risque de change sur certains contrats export à long terme pendant la période d'appel d'offres et de réalisation du contrat commercial. Si le contrat n'est pas signé, le Groupe n'a à supporter aucun coût additionnel à la prime d'assurance déjà payée. En conséquence, les primes d'assurance sur les contrats sont comptabilisées comme des coûts de période. Quand le contrat est signé, le contrat d'assurance est comptabilisé comme les achats et ventes à terme (cf. ci-dessus).

Le Groupe peut également avoir recours à des instruments financiers afin d'optimiser la gestion de certains de ses actifs. Une telle décision est prise au cas par cas et est soumise à l'approbation de la Direction.

g) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs de l'entreprise acquise. La juste valeur peut être revue jusqu'à la fin de l'exercice qui suit l'acquisition. Après ce délai, seules les reprises de provisions créées dans le bilan d'entrée et devenues sans objet viennent modifier les écarts d'acquisition. Ces derniers sont amortis de façon linéaire sur 20 ans dans tous les secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

h) Autres Immobilisations incorporelles

Le Groupe reconnaît d'autres immobilisations incorporelles comme la technologie, les accords de licence et les bases installées de clients, etc. Ces immobilisations incorporelles acquises sont amorties de façon linéaire sur 20 ans dans tous les secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

i) Dépréciation exceptionnelle

A la clôture des comptes, lorsque des événements ou des changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles ou des impôts différés actifs, leur valeur nette fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur juste valeur. Le test réalisé en vue de déterminer la nécessité d'une dépréciation exceptionnelle sur les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles est réalisé sur une base annuelle.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

	Durée d'utilisation Estimée en années
Bâtiments	25
Matériel et outillage	10
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau et autres	3-7

Les contrats de crédit-bail ne sont pas immobilisés (voir Note 17 (b)).

k) Autres participations

Les autres participations sont évaluées au plus bas du coût historique ou de la valeur nette de réalisation sur une base individuelle. La valeur nette de réalisation est déterminée selon les paramètres suivants : valeur nette comptable, résultat net et flux de trésorerie attendus de ces titres de participations.

l) Autres immobilisations, nettes

Les autres immobilisations sont comptabilisées sur une base individuelle au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

m) Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont valorisés au plus bas du coût historique (à partir de la méthode du prix moyen pondéré) et du prix de marché. Le prix de marché est le coût de vente estimé, duquel sont déduits les frais estimés d'achèvement et de vente. Les coûts de revient des stocks comprennent les coûts directs et indirects de production.

n) Quasi-disponibilités et placements à court terme

Les quasi-disponibilités et placements à court terme comprennent des titres négociables et des dépôts à terme liquides dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois mais qui sont cessibles immédiatement. Les placements à court terme sont évalués ligne par ligne au plus bas de leurs coûts historiques ou de leurs valeurs de marché.

o) Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts à vue et titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

p) Impôts différés

Les impôts différés sont calculés, pour chacune des entités taxables, sur les différences temporaires entre les résultats comptables et fiscaux. Les impôts différés actifs et passifs sont comptabilisés lorsque des différences temporaires se traduiront par des charges ou des produits d'impôt dans les années futures. Des impôts différés actifs sont enregistrés à hauteur du montant dont la récupération est considérée comme probable. Les impôts différés sont ajustés en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité légale puis au sein d'une même intégration fiscale.

Aucune provision d'impôt différé n'est constatée sur les résultats des filiales consolidées lorsque leur distribution n'est pas programmée.

q) Avances et acomptes reçus

Les avances et acomptes reçus sont présentés nets et représentent les sommes reçues des clients pour la réalisation des contrats. Lorsque la marge est reconnue, conformément aux principes comptables relatifs aux contrats à long terme, mais que le contrat n'est pas totalement achevé, les avances et acomptes correspondants sont déduits des créances clients.

Le solde des avances et acomptes reçus éventuel est déduit des travaux en cours sur la base d'une évaluation réalisée contrat par contrat.

r) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont la date de réalisation ainsi que le montant sont incertains,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- cette obligation peut être estimée de façon fiable.

Les provisions pour garantie sont comptabilisées conformément aux dispositions contractuelles. Les périodes de garanties peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les provisions sont évaluées sur la base des données historiques et des probabilités de dépenses futures. Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque la perte est déterminée. Les provisions sont enregistrées pour toutes les pénalités et réclamations sur la base des évaluations des charges futures réalisées par la Direction.

s) Stocks options

Les stocks options ne sont pas comptabilisées par le Groupe à la date de leur attribution. Cependant, à la date d'exercice des options, le Groupe enregistre les actions émises en augmentation de capital, sur la base des paiements reçus des employés.

t) Recherche et développement

Les frais de recherche et développement internes sont pris en charge dans l'exercice où ils sont engagés.

u) Pensions et indemnités de départs en retraite

Les engagements de pensions et de départs en retraite sont provisionnés sur la durée de service des salariés.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, la valeur de marché des placements est estimée annuellement et des hypothèses actuarielles sont utilisées pour calculer les charges et engagements. Les provisions et les charges constatées d'avance sont comptabilisées sur la durée de service restant à effectuer par les employés. Les pertes et gains d'expérience ainsi que les pertes et gains résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements comme sur les actifs en couverture sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

Pour les régimes à cotisations définies et les régimes de retraite mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

v) Restructuration

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la Direction annonce la fermeture d'un site ou la réduction de ses effectifs, et lorsque ces coûts ont été déterminés précisément. Les coûts de restructuration incluent les coûts de fermeture, les coûts générés par les départs et les dépréciations d'actifs.

w) Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué d'intérêts sur emprunts, d'intérêts sur fonds investis, du résultat sur opérations de change et des instruments de couverture de change et de taux inscrits en résultat.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers en fonction du rendement effectif de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat à leur date d'approbation par les organes compétents des filiales concernées.

Les intérêts payés et courus ainsi que les autres coûts relatifs aux emprunts sont reconnus en charges financières.

x) Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen d'actions composant le capital en tenant compte des éventuels instruments dilutifs.

Pour le résultat net par action dilué, le résultat net n'est pas ajusté car le Groupe ne détient pas d'instruments dilutifs.

y) Taux de change des principales devises utilisées

	Au 30 septembre 2002		**Au 31 mars 2003**		**Au 30 septembre 2003**	
Equivalent en € d'1 unité	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Livre sterling	1,579384	1,588562	1,549571	1,450116	1,427823	1,431434
Franc Suisse	0,683094	0,684416	0,682536	0,677323	0,650886	0,649182
Dollar US	1,038550	1,014199	0,997990	0,917852	0,879388	0,858222
Dollar Canadien	0,668892	0,642426	0,646284	0,623558	0,634476	0,636254
Dollar Australien	0,573345	0,552456	0,563472	0,553220	0,573704	0,584761

Note 3 – Mouvements dans le périmètre de consolidation

(1) Cession des activités de Turbines industrielles

En avril 2003, le Groupe a signé un accord ferme de vente de ses activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances ainsi que de ses turbines industrielles à vapeur, en deux transactions.

La première transaction porte sur les activités de turbines à gaz de petite puissance, la deuxième sur les turbines à gaz de moyenne puissance ainsi que les turbines à vapeur industrielles.

La clôture de la vente des activités de turbines à gaz de petite puissance a été annoncée le 30 avril 2003. Le 1er août 2003, le Groupe a annoncé la conclusion de la majeure partie de la cession des turbines à gaz de moyennes puissances et des Turbines Industrielles à vapeur, suite à l'approbation de la Commission Européenne et des autorités américaines de contrôles sur les fusions.

Le montant total de ces cessions s'élève à € 967 millions (sous réserve d'ajustements définitifs du prix) dont € 125 millions ont été déposés sous séquestre.

Ces activités ont été déconsolidées aux dates respectives de chaque transaction.

(2) Cession du Secteur Transmission & Distribution (à l'exclusion de l'activité Power Conversion)

Le 25 septembre, le Groupe a signé un accord ferme de vente de son Secteur Transmission & Distribution, à l'exclusion de l'activité Power Conversion, à Areva, avec une date de clôture de la transaction envisagée au début janvier 2004. Les activités cédées seront déconsolidées à compter de cette date. Le prix de vente est de € 950 millions, avant ajustements de prix.

Note 4 – Autres produits et charges, nets

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2002	2003	2003
	(en millions de €)		
Gain net sur cessions d'immobilisations corporelles [1]	(1)	14	29
Gain net sur cessions de titres de participation [2]	(9)	35	(35)
Coûts de restructuration [3]	(80)	(276)	(268)
Participation des salariés	(8)	(9)	(18)
Indemnités de départ à la retraite et autres pensions [4]	(97)	(138)	(214)
Autres	7	(23)	(49)
Total autres produits (charges) nets	**(188)**	**(397)**	**(555)**

(1) Au 30 septembre 2003 et au 31 mars 2003, la plus value de cession est principalement liée à la cession des actifs immobiliers en Europe de l'Ouest.

(2) Au 31 mars 2003, il s'agit essentiellement des pertes réalisées lors des cessions des activités Sud-Africaines et de Alstom Power Insurance Ltd.
Au 30 septembre 2003, les gains nets concernent la cession des activités de Turbines Industrielles (Voir Note 3). Le Groupe a cédé ses activités de Turbines Industrielles lors d'une transaction réalisée en deux étapes respectivement le 30 avril 2003 et le 31 juillet 2003. En conséquence, les liasses de comptes établies par chaque unité cédée pour les comptes consolidés pour le dernier mois précédent la cession ont été préparées sous le contrôle de l'acquéreur. Le Groupe a été contraint d'apporter certains ajustements à ces liasses de consolidation afin d'assurer une cohérence dans les estimations et dans l'application des principes comptables du Groupe. Ces ajustements n'ont eu aucun impact sur le résultat d'exploitation ou sur le résultat net mais ont eu pour effet de réduire le gain de cession inclus dans « Autres produits et charges » et d'augmenter le résultat opérationnel de € 67 millions. Le montant de ce reclassement reste sujet à une confirmation ultérieure. Cependant, le Groupe considère que ce montant est la meilleure estimation de l'ajustement nécessaire.

(3) Voir Note 12 « Provisions pour risques et charges »

(4) Voir Note 13 « Provisions pour engagements de retraite »

Note 5 – (Charges) produits financiers, nets

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars
	2002	2003	2003
	(en millions de €)		
Produits (Charges) d'intérêts, nets	**(84)**	**(136)**	**(182)**
Charges de titrisation	(56)	(16)	(82)
Gains (pertes) de change	35	(20)	55
Autres (charges) produits financiers, nets	(23)	(48)	(61)
(Charges) produits financiers, nets	**(128)**	**(220)**	**(270)**

(1) Le gain de change constaté au 30 septembre 2002 et au 31 mars 2003 résulte essentiellement du dénouement de contrats de vente à terme de Dollar US contre Euro suite à la revue de la structure financière des filiales américaines.

(2) Les autres (charges) produits financiers, nets comprennent des commissions sur cautions, garanties et emprunts pour respectivement € 18 millions et € 57 millions au 30 septembre 2002 et 2003 ainsi que € 41 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003.

Note 6 – Impôts sur les bénéfices

a) Analyse de la charge d'impôt

	Semestre clos le 30 Septembre		Exercice clos le 31 Mars
	2002	2003	2003
	(en millions de €)		
Impôt courant	(51)	(48)	(153)
Impôt différé	15	77	416
Produits (charge) d'impôts	**(36)**	**29**	**263**
Taux effectif d'impôt	**18,4%**	**5,6%**	**18,8%**

b) Taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse de la façon suivante :

	Semestre clos le 30 septembre 2003
Résultat avant impôt	**(516)**
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	35,43%
Produit d'impôt théorique	**183**
Impact de :	
— cessions	(78)
— (non reconnaissance) reconnaissance des reports déficitaires	(59)
— variation nette des passifs d'impôts	5
— amortissement des immobilisations incorporelles	(10)
— autres différences permanentes	(11)
— retenues à la source non récupérables, etc	(9)
— différences de taux d'imposition	8
Produits (charges) d'impôts	**29**
Taux effectif d'impôt	**5,6%**

c) Impôts différés actifs, nets

	Au 31 Mars 2003	Au 30 Septembre 2003
	(en millions de €)	
Pertes fiscales reportables nettes des dépréciations	1 390	1 223
Provisions et autres charges non déductibles	535	497
Autres	665	791
Impôts différés actifs, bruts	**2 590**	**2 511**
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale	**(759)**	**(627)**
Impôts différés actifs après compensation	**1 831**	**1 884**
Impôts différés passifs après compensation	**(37)**	**(55)**
Impôts différés actifs, nets	**1 794**	**1 829**

Sur la base du plan, le Groupe a la capacité de générer des niveaux de résultats imposables suffisants au cours des prochains exercices pour absorber ses pertes fiscales reportables dans un délai d'environ cinq ans.

Note 7 – Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, nets

	Valeur nette 31 mars 2003[2]	Acquisitions / Cessions	Amortissements	Effets de Change et autres variations	Valeur nette 30 septembre 2003
			(en millions de €)		
Power Environnement	755	—	(22)	—	733
Power Turbo-Systems	115	—	(4)	—	111
Power Service [1]	2 166	(47)	(64)	—	2 055
Turbines Industrielles [1]	329	(324)	(5)	—	—
Transmission & Distribution	515	—	(22)	(1)	492
Transport	558	—	(18)	(2)	538
Marine	2	—	—	—	2
Ecarts d'acquisition, nets	**4 440**	**(371)**	**(135)**	**(3)**	**3 931**

(1) Le 28 avril 2003, le Groupe a annoncé la conclusion de la vente de ses activités de turbines à gaz de petite puissance et le 1er août celle des turbines de moyenne puissance et des turbines industrielles à vapeur, les deux transactions ayant été réalisées au profit de Siemens. Les activités de service attachées ont été cédées au cours de ces mêmes transactions. Ces transactions se sont traduites par une diminution des écarts d'acquisition de € 371 millions (Voir Note 3).

(2) Depuis le 1er avril 2003, le Secteur Power a été réorganisé en trois nouveaux secteurs, Power Turbo-systems, Power Service et Power Environnement (Voir Note 16). En conséquence, les écarts d'acquisitions, nets affectés à l'ancien Secteur Power sont désormais présentés conformément à la nouvelle structure.

Au 31 mars 2003, le Groupe a mandaté une société extérieure pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre de son test annuel de valorisation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles. Cette évaluation a porté principalement, mais pas exclusivement, sur les deux Secteurs (Power et Transport) qui présentent la majorité des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles.

La valeur d'entreprise a été principalement déterminée sur la base de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, qui représentent la capacité des actifs à générer des profits et de la trésorerie. Cette évaluation a été effectuée sur la base des informations suivantes :

– le plan à trois ans du Groupe, préparé dans le cadre de son exercice budgétaire annuel,

– l'extrapolation du plan à trois ans sur dix ans,

– une valeur résiduelle au terme de la période de dix ans représentant approximativement 55 % du total de la valeur d'entreprise,
– le coût moyen pondéré du capital du Groupe, après impôt, de 10,5 % à 11,5 %.

Cette évaluation a confirmé la position du Groupe qui considère que les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles acquises n'avaient pas à être dépréciées entité par entité.

La revue du plan, effectuée durant l'été, n'a pas amené le Groupe à conclure qu'un événement susceptible de rendre nécessaire un nouveau test de valorisation au 30 septembre 2003 était intervenu.

Une évaluation similaire sera demandée à un expert indépendant au 31 mars 2004.

Note 8 – Autres immobilisations incorporelles, nettes

	Valeur nette 31 mars 2003	Acquisitions / Amortissements	Cessions	Effets de Change et autres variations	Valeur nette 30 septembre 2003
	(en millions de €)				
Valeur brute	1 354	–	(193)	–	1 161
Amortissements	(186)	(31)	30	–	(187)
Autres immobilisations incorporelles, nettes	**1 168**	**(31)**	**(163)**	**–**	**974**

Les autres immobilisations incorporelles résultent essentiellement de l'affectation du prix d'acquisition relatif à l'acquisition des 50 % du capital de Power anciennement détenu par ABB. Elles incluent la technologie, une base installée de clients et des contrats de licence.

La diminution de € 163 millions résulte de la cession des activités de turbines de petite et de moyenne puissances ainsi que des turbines industrielles à vapeur (Voir Note 3).

Note 9 – Autres immobilisations, nettes

	Au 31 mars 2003	Au 30 septembre 2003
	(en millions de €)	
Prêts, dépôts et retenues de garantie à long-terme [1]	814	796
Excédent des actifs en couverture des engagements de retraite (note 13)	397	363
Autres	83	80
Autres immobilisations, nettes	**1 294**	**1 239**

(1) Dont € 510 millions au 31 mars 2003 et € 326 millions au 30 Septembre 2003 de prêts et dépôts relatifs à l'activité de financement des ventes du Secteur Marine (voir Note 17(a)(2)). Au 30 septembre 2003, ils incluent également € 125 millions déposés sous séquestre dans le cadre de la cession des activités de turbines de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur.

Note 10 – Cession de créances clients

Le tableau suivant présente la trésorerie nette générée par la cession de créances clients :

	Au 31 mars 2003	Au 30 septembre 2003
	(en millions de €)	
Créances clients cédées	357	212
Créances clients retenues	–	–
Trésorerie reçue de la titrisation des créances	**357**	**212**

Le Groupe a cédé des créances clients irrévocablement et sans recours à des tiers. Le Groupe continue généralement de gérer, d'administrer et de recouvrer ces créances pour le compte de l'acheteur.

Note 11 – Variation du besoin en fonds de roulement

	Au 31 mars 2003	Flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Variation de périmètre et autres	Au 30 septembre 2003
			(en millions de €)		
Stock et travaux en cours, nets	4 608	(319)	(83)	(462)	3 744
Créances clients et autres créances, nettes [1]	7 477	355	(75)	(258)	7 499
Cessions de créances clients, nettes	(357)	144	1	–	(212)
Provisions sur contrats	(3 264)	262	84	24	(2 894)
Autres provisions	(296)	(33)	(1)	(12)	(342)
Provisions pour restructuration	(138)	(137)	1	12	(262)
Avances et acomptes reçus	(3 541)	221	54	181	(3 085)
Dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	(9 375)	(168)	134	321	(9 088)
Besoin en fonds de roulement	**(4 886)**	**325**	**115**	**(194)**	**(4 640)**

(1) Avant impact des cessions de créances clients, nettes

Note 12 – Provisions pour risques et charges

	Au 31 mars 2003	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecarts de conversion et autres	Au 30 septembre 2003
			(en millions de €)			
Garanties	815	230	(66)	(155)	(26)	798
Pénalités et réclamations	1 766	139	(45)	(268)	(96)	1 496
Pertes à terminaison	412	140	(19)	(239)	23	317
Autres risques sur contrats	271	92	(37)	(34)	(7)	285
Provisions sur contrats	**3 264**	**601**	**(167)**	**(696)**	**(106)**	**2 896**
Restructuration	**138**	**280**	**(4)**	**(139)**	**(13)**	**262**
Autres provisions	**296**	**48**	**(2)**	**(13)**	**13**	**342**
Total	**3 698**	**929**	**(173)**	**(848)**	**(106)**	**3 500**

Provisions sur contrats

Turbines de grande puissance GT24/GT26

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2003, le Groupe a utilisé des provisions et charges à payer sur contrats pour € 433 millions et conserve après effet des écarts de conversion € 1 193 millions de provisions et charges à payer au titre de ces turbines. Ces provisions n'incluent pas € 336 millions d'exposition résiduelle non provisionnée compte tenu de l'issue positive attendue des plans d'actions engagés.

Trains au Royaume-Uni

Au 30 septembre 2003, les provisions et charges à payer au titre de contrats de fourniture d'équipement de train au Royaume-Uni s'élèvent à € 64 millions.

Les coûts réels peuvent excéder le montant des provisions et des charges à payer existant au bilan clos le 30 septembre 2003, notamment du fait que les réclamations par ou contre le Groupe sont à un stade insuffisamment avancé pour qu'il soit possible d'en donner un chiffrage raisonnable. Pour l'un de ces contrats, le West Coast Main Line, toute transaction nécessitera l'approbation de la "Stategic Rail Authority".

Alstom Transportation Inc

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2003 et après l'assemblée générale du 2 juillet 2003, le Groupe a identifié et comptabilisé des provisions pour pertes à terminaison supplémentaires consécutives à la réestimation des coûts à terminaison de certains contrats d'Alstom Transportation Inc. Les provisions supplémentaires concernent notamment deux contrats NEC « North East Corridor » auxquelles s'ajoutent des dépréciations de créances clients et des charges à payer sur contrats.

Contrats NEC

Sur les deux contrats NEC, de fabrication et de maintenance, l'ensemble des parties s'est accordé pour entrer dans une phase de médiation à partir de juin 2003. Cette médiation, qui devait aboutir au plus tard fin septembre 2003, n'a pas abouti et l'issue du litige est difficile à prévoir à ce stade. Des incertitudes majeures demeurent sur ces contrats.

Provisions et charges de restructuration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, les dépenses de restructuration du Groupe se sont élevées à € 297 millions. De nouveaux plans ont été mis en œuvre dans les Secteurs Power, Transmission & Distribution et Transport, pour lesquels des provisions ont été constatées.

Durant le semestre clos le 30 septembre 2003, les dépenses de restructuration du Groupe se sont élevées à € 139 millions. De nouveaux plans ont été mis en œuvre et des provisions ont été constatées dans tous les Secteurs sauf Marine.

Autres provisions

Les autres provisions comprennent une provision de € 140 millions au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003 relative au financement des ventes du Secteur Marine.

Note 13 – Provisions pour engagements de retraite.

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages complémentaires postérieurs à la période d'activité (incluant l'assurance santé et coûts médicaux). Les différents régimes offerts à chacun des employés sont fonction des réglementations et usages dans les pays où le Groupe exerce ses activités ainsi que des pratiques historiques des filiales. Le Groupe est impliqué dans différents plans.

Les différents régimes recouvrent à la fois des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

Dans les plans à cotisations définies, le niveau des contributions du Groupe à des fonds indépendants est fonction de la rémunération du salarié. Les coûts de pension comptabilisés au compte de résultat représentent les montants dus par le Groupe aux fonds.

Dans les plans à prestations définies que le Groupe offre, les prestations sont basées sur la rémunération et l'ancienneté. Ces plans sont soit financés auprès d'organismes indépendants soit non financés. Les provisions relatives à ces plans sont présentées dans le bilan du Groupe. Tous ces plans font régulièrement l'objet d'évaluations actuarielles. Ces évaluations sont réalisées par des actuaires indépendants qui mettent en œuvre la méthode dite du « Projected unit credit method » (la valeur actuarielle des prestations futures est répartie uniformément sur la durée d'activité attendue de chaque participant). Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces engagements varient selon les pays.

La plupart des plans à prestations définies sont financés au travers de divers fonds de pensions. Les actifs en couverture sont principalement investis en actions et obligations.

Des plans complémentaires à prestations définies au bénéfice de certains employés sont financés directement par le Groupe.

Le Groupe réévalue annuellement ses engagements et ses actifs en couverture. Les différences constatées entre le rendement effectif et le rendement attendu des actifs en couverture ainsi que les effets générés par tout changement d'hypothèses actuarielles sont évalués. Si ces impacts excèdent 10 % de la plus grande valeur de l'engagement et des actifs en couverture (valeur de marché) les gains et pertes non reconnus sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés.

En outre, le Groupe offre des avantages postérieurs à la période d'activité (principalement des régimes de couverture médicale) à des retraités du Groupe dans certains pays, notamment aux États-Unis, au travers de plans essentiellement non financés.

Les provisions pour engagements de retraite et les excédents des actifs en couverture, qui sont principalement des éléments à long terme, se présentent comme suit :

	Au 31 mars 2003	Au 30 septembre 2003
	(en millions de €)	
Provision pour engagement de retraite	(972)	(937)
Excédent des actifs en couverture des engagements de retraite (voir note 9)	397	363
Provisions pour engagements de retraite nettes des excédents des actifs en couverture	**(575)**	**(574)**

Le détail du coût de pensions se présente comme suit :

	Semestre clos le 30 septembre		Exercice clos le 31 mars 2003
	2002	2003	
	(en millions de €)		
Charge relative aux services de l'exercice	56	51	109
Charge d'intérêt	106	100	211
Rendement escompté sur actifs financiers	(96)	(74)	(193)
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement	–	–	2
Montant des (gains) et pertes actuariels reconnus dans l'année	13	32	17
Réductions / Liquidations	–	(32)	9
Charge relative aux plans à prestations définies	**79**	**77**	**155**
Autres régimes à prestations définies et régimes Multi-employeurs	18	29	59
Réductions/liquidations présentées en gains nets sur cessions de titres de participation (Voir Note 4)[1]	–	32	–
Charge totale de la période	**97**	**138**	**214**

(1) Cession des turbines de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur.

Note 14 – Dettes financières

a) Analyse par nature

	Au 31 mars 2003	Au 30 septembre 2003
	(en millions de €)	
Actions préférentielles remboursables (1)	205	205
Titres subordonnés (2)	250	250
Emprunts obligataires (3)	1 200	1 200
Prêts syndiqués (4)	2 627	2 498
Prêts bilatéraux	358	358
Découverts bancaires et autres emprunts	266	265
Billets de trésorerie (5)	83	720
Intérêts courus	50	58
Total	**5 039**	**5 554**
Créances futures titrisées, nettes (6)	1 292	522
Dettes financières (7)	**6 331**	**6 076**
Long terme	3 647	2 390
Court terme	2 684	3 686

(1) Le 30 mars 2001, une filiale consolidée d'ALSTOM Holdings a émis des actions préférentielles perpétuelles à dividende cumulatif, sans droit de vote, pour un montant de € 205 millions. Elles n'étaient remboursables qu'à l'initiative exclusive de l'émetteur, en totalité et non partiellement, à partir de leur 5ème anniversaire, ou à tout moment si certains événements d'ores et déjà identifiés se produisent, tel qu'un changement de loi fiscale ou une augmentation de capital. En juillet 2002, une augmentation de capital a été réalisée, déclenchant le remboursement des actions préférentielles le 31 mars 2006 à leur valeur nominale majorée des dividendes courus non payés.

(2) Le Groupe a émis, en septembre 2000, € 250 millions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée. En mars 2003, les clauses relatives à leur remboursement ont été modifiées et les titres sont désormais remboursables en septembre 2006. Ils gardent leur nature subordonnée. Les souscripteurs demeurent au même rang "pari passu" que d'autres souscripteurs de titres subordonnés. Les intérêts à taux variables indexés sur l'EURIBOR sont payables trimestriellement.

(3) Le 26 juillet 1999, le Groupe a émis un emprunt obligataire d'un montant de € 650 millions à sept ans, coté sur les Bourses de Paris et de Luxembourg, portant intérêt au taux de 5 % et remboursable au pair le 26 juillet 2006. Le 6 février 2001, le Groupe a émis un emprunt obligataire de € 550 millions à trois ans, coté à la Bourse de Luxembourg, portant intérêt au taux de 5,625 % et remboursable au pair le 6 février 2004.

(4) Prêts syndiqués :

– **Critères financiers « covenants » applicables au 31 mars 2003**

En mars 2003, le Groupe a signé un accord avec ses principales banques pour prolonger jusqu'au 21 janvier 2004 l'échéance d'une ligne de crédit "revolving" de € 400 millions et de deux prêts bilatéraux d'un montant total de € 75 millions, inclus dans les € 358 millions de prêts bilatéraux qui venaient initialement à échéance en mars et avril 2003. Un crédit-relais de € 600 millions à échéance 15 décembre 2003 a également été accordé dans des termes et des conditions similaires.

Les lignes de crédits prorogées et le crédit-relais étaient conditionnés au respect de critères financiers "covenants", critères qui s'appliquaient également aux deux autres prêts syndiqués revolving existants (le total de ces engagements étant au 31 mars 2003 respectivement de € 1 250 millions à échéance avril 2004 et de € 977 millions à échéance août 2003 pour € 255 millions qui ont été payés depuis et € 722 millions à échéance août 2006).

Les € 475 millions de lignes de crédit prorogées et le crédit-relais de € 600 millions devenaient immédiatement remboursables si le Groupe ne respectait pas les critères financiers suivants au cours du prochain exercice :

– la "Dette totale", correspondant, contractuellement, à la somme de la dette financière et du montant net des cessions de créances clients (voir Note 10), testée le dernier jour de chaque mois jusqu'à l'échéance, ne devait pas excéder, au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003, les montants respectifs de € 7 000 millions[1] et € 6 800 millions. Au 31 mars 2003, la "Dette totale" s'élevait à € 6 688 millions ;

1 Une facilité de € 500 millions a été accordée sur les deux mois suivant cette date.

– la “Dette économique”, correspondant, contractuellement, à la somme de la dette financière nette et du montant net des cessions de créances clients (voir Note 10), testée le dernier jour de chaque mois jusqu’à l’échéance, ne devait pas excéder, au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003, les montants respectifs de € 5 300 millions et € 5 500 millions. Au 31 mars 2003, la “Dette économique” s’élevait à € 4 918 millions,

–la “Situation Nette Consolidée”, correspondant, contractuellement, à la somme des capitaux propres et des intérêts minoritaires ne devait pas être inférieure, au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003, à € 800 millions et € 500 millions respectivement. Au 31 mars 2003, la “Situation Nette Consolidée” s’élevait à € 853 millions.

Les critères financiers mentionnés ci-dessus s’appliquaient également aux prêts syndiqués “revolving” de € 1 250 millions et de € 977 millions. Au 31 mars 2004, la “Dette totale” ne devait pas être supérieure à € 4 800 millions, la “Dette économique” ne devait pas être supérieure à € 3 600 millions et la “Situation Nette Consolidée” ne devait pas être inférieure à € 500 millions. Le ratio entre le résultat d’exploitation avant amortissement et dépréciation “EBITDA”[2] et la ”charge financière nette consolidée”[3] ne devait pas être inférieur à 1,8 au 31 mars 2004. Ces ratios s’appliquaient jusqu’à la dernière échéance en 2006.

– Critères financiers « covenants » applicables au 30 septembre 2003

Comme décrit en Note 19, le Groupe a conclu un nouvel accord de refinancement avec toutes les parties prenantes « Accord de refinancement », annoncé le 22 septembre 2003.

L’accord de refinancement comprend un prêt subordonné signé le 30 septembre 2003 avec un syndicat de banques et des institutions financières pour un montant maximum de € 1 563 millions disponible tel que décrit ci-dessous. Le prêt subordonné sera soumis à des nouveaux critères financiers « covenants » modifiant ceux qui étaient applicables au 31 mars 2003.

En outre, dans le cadre des négociations liées à l’accord de refinancement, il a été convenu avec toutes les parties prenantes que les critères financiers tels que décrits ci-dessus, relatifs aux prêts syndiqués et bilatéraux, ne s’appliquaient pas au 30 septembre 2003.

– Nouveaux critères financiers

Le prêt subordonné à 5 ans est divisé entre une tranche A de prêt à terme d’un montant de € 1 200 millions et une tranche B de crédit renouvelable d’un montant maximum de € 263 millions qui pourrait être augmentée d’un montant maximum de € 100 millions. Le montant de cette augmentation, le cas échéant, correspondra au montant non-appelé de la garantie de placement des ORAs des banques signataires, et aux montants reçus par ces banques résultant de l’exercice des Bons de souscription d’achat émis dans le cadre de l’augmentation de capital. Aucun tirage n’est possible dans le cadre de ce contrat à moins que, entre autres, certaines actions envisagées par l’accord de financement n’interviennent.

La tranche A sera disponible en deux avances, la première avance étant utilisée à hauteur des montants fournis par les prêteurs autres que la CFDI (Caisse Française de Développement Industriel) pour rembourser le solde du crédit renouvelable multidevises de € 1 250 millions, jusqu’au remboursement à échéance ou anticipé de € 300 millions de billets de trésorerie dans la mesure des montants fournis pas la CFDI. La deuxième avance de la tranche A ne sera pas disponible avant le 30 janvier 2004 et sera utilisée pour rembourser et annuler la totalité des € 550 millions d’obligations. La tranche B sera disponible à partir du 20 janvier 2004 et jusqu’au 29 septembre 2008.

En vertu de ce contrat, en cas de survenance et de persistaence d’événements constitutifs d’un défaut (ou d’un événement entraînmant un remboursement anticipé), les prêteurs peuvent annuler tous leurs engagements et déclarer tous les montants dus échus et exigibles immédiatement. Par exemple, un cas de défaut serait constitué si le Groupe ne respectait pas certains critères financiers décrits ci-dessous :

---

2 EBITDA correspond au résultat d’exploitation avant dépréciation et amortissement des actifs immobilisés tels que définis dans le tableau de flux de trésorerie consolidés moins l’amortissement des écarts d’acquisition et moins les résultats nets sur cessions d’immobilisations financières (voir Note 4).

3 La charge financière nette consolidée correspond à la charge d’intérêt nette plus les charges de titrisation (voir Note 5).

Critères financiers	Couverture des frais financiers minimale[a]	Situation nette consolidée minimale (incluant les TSDDRA)[b]	Dette totale maximale (excluant les TSDDRA)[c]	Levier de dette nette maximal[d]	EBITDA minimal[e]
		(en € millions)	(en € millions)		(en € millions)
Décembre 2003			5 550		
Mars 2004		1 400	4 750		100
Juin 2004			4 850		
Septembre 2004		1 000	4 800		230
Décembre 2004			4 600		
Mars 2005	1,2	1 100	4 450	8,0	
Juin 2005			4 650		
Septembre 2005	1,6	850	4 650	7,5	
Décembre 2005			4 600		
Mars 2006	2,5	1 150	4 450	4,0	
Juin 2006			4 400		
Septembre 2006	2,5	1 150	4 400	3,6	
Décembre 2006			4 400		
Mars 2007	2,5	1 150	4 400	3,6	
Juin 2007			4 400		
Septembre 2007	2,5	1 150	4 400	3,6	
Décembre 2007			4 400		
Mars 2008	2,5	1 150	4 400	3.6	
Juin 2008			4 400		

(a) Rapport de l'EBITDA (voir (e)) aux frais financiers consolidés nets (charges d'intérêts, plus frais de titrisation, moins intérêts reçus).

(b) Somme des capitaux propres et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas dès lors et aussi longtemps que la dette à long terme non subordonnée et non assortie de sûretés du Groupe recevra une notation financière d'au moins Baa3 par l'agence de notation financière Moody's Investors Services ou BBB- par l'agence de notation financière Standard & Poor's). Pour l'évaluation de ce critère, la situation nette consolidée inclura les TSDDRA (titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions).

(c) Somme de la dette financière et du montant net des cessions des créances clients (ce critère ne s'appliquera pas dès lors et aussi longtemps que la dette à long terme non subordonnée et non assortie de sûretés du Groupe recevra une notation financière d'au moins Baa3 par l'agence de notation financière Moody's Investors Services ou BBB- par l'agence de notation financière Standard & Poor's). Pour l'évaluation de ce critère, les TSDDRA sont contractuellement exclus de la dette totale.

(d) Ratio de la dette nette totale (total de la dette financière moins les placements à court terme et quasi-disponibilités et disponibilités) sur l'EBITDA (voir (e)). Pour l'évaluation de ce critère, les TSDDRA sont contractuellement exclus de la dette nette totale.

(e) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation ajouté aux dépréciations et amortissements des actifs immobilisés tels que définis dans le tableau de flux de trésorerie consolidés moins l'amortissement des écarts d'acquisition et moins les résultats nets sur cessions d'immobilisations financières.

(5) Le programme d'émission de billets de trésorerie est autorisé à hauteur de € 2 500 millions. Son utilisation est fonction des conditions de marché.

(6) Le Groupe a vendu, au travers de différentes transactions, le droit de recevoir les paiements de certains clients relatifs à des créances futures pour un montant net de € 1 292 millions et € 522 millions au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003 respectivement. Ces montants se répartissent de la façon suivante :

- Secteur Marine : € 581 millions et € 32 millions au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003 respectivement,
- Secteur Transport : € 711 millions et € 490 millions au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003 respectivement.

(7) La dette financière en monnaie Euro s'élève respectivement à € 6 205 millions et € 6 038 millions au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003.

Au 31 mars 2003, en plus des prêts syndiqués tirés, les lignes de crédit confirmées et non utilisées par le Groupe s'élevaient à € 600 millions provenant d'un crédit-relais accordé par un groupe de banques et venant à échéance le 15 décembre 2003.

Au 30 septembre 2003, parmi les € 900 millions obtenus auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'accord de refinancement en plus des € 300 millions obtenus précédemment, € 600 millions sont inutilisés.

b) Analyse par maturité et par taux d'intérêt

		Court terme	Long Terme					
	Total	Moins d'1 an	1-2 ans (i)	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Après 5 ans	Taux d'intérêt moyen[1]
			(en millions de €)					
Actions préférentielles remboursables	205	–	–	205	–	–	–	5,2%
Titres subordonnés	250	–	–	250	–	–	–	14,5%
Emprunts obligataires	1 200	550	–	650	–	–	–	4,5%
Prêts syndiqués	2 498	1 777	–	721	–	–	–	4,1%
Prêts bilatéraux	358	75	–	50	233	–	–	3,1%
Découverts bancaires et autres emprunts	265	223	16	3	3	3	17	4,3%
Billets de trésorerie	720	720	–	–	–	–	–	4,1%
Intérêts courus	58	58	–	–	–	–	–	–
Total	**5 554**	**3 403**	**16**	**1 879**	**236**	**3**	**17**	**–**
Créances futures titrisées, nettes [2]	522	283	235	4	–	–	–	5,0%
Dettes financières	**6 076**	**3 686**	**251**	**1 883**	**236**	**3**	**17**	

(1) après prise en compte des swaps de taux d'intérêt associés.
(2) dont le remboursement est assuré par le paiement des clients aux investisseurs, à qui le droit de recevoir ce paiement a été cédé.

	Au 30 septembre 2003	
	Montants avant couverture	Montants après couverture[1]
	(en millions de €)	
Dettes financières à taux fixe	1 320	967
Dettes financières à taux variable [2]	4 756	5 109
Total	**6 076**	**6 076**

(1) après prise en compte de € 353 millions de swaps de taux fixe contre variable.
(2) les taux d'intérêts variables sont indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

Note 15 – Financement du Queen Mary II

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, la filiale du secteur Marine a conclu un contrat de financement pour la construction d'un navire actuellement en cours de réalisation. Selon les termes du contrat le financement est mis à disposition sur la base des coûts engagés. Le financement est garanti par une hypothèque sur le navire et les créances futures sont gagées à titre de garantie du préfinancement.

Les paiements reçus ont d'abord été imputés sur les créances clients puis sur les travaux en-cours. Pour la part qui n'a pas encore été utilisée, ils sont présentés en avances et acomptes reçus.

Au 31 mars 2003, les paiements nets reçus au titre du contrat s'élevaient à € 453 millions, dont € 434 millions ont été imputés sur les créances clients et travaux en cours et € 19 millions présentés en avances et acomptes reçus.

Au 30 septembre 2003, les paiements nets reçus au titre du contrat s'élevaient à € 462 millions, totalement utilisés sur les créances clients correspondantes.

Note 16 – Informations par secteur et zone géographique

a) Informations par secteur

Le Groupe est géré par secteurs d'activités correspondant à ses différents métiers et présente des informations par secteur en phase avec cette organisation.

Depuis le 1er avril 2003, le Groupe est organisé en six secteurs :

L'ancien Secteur Power a été réorganisé en trois nouveaux secteurs. Depuis le 1er Avril 2003, les anciens segments Gas Turbine et Steam Power Plant ont été fusionnés dans le Secteur Power Turbo-Systems, les segments Boilers & Environnement et Hydro ont été fusionnés dans Power Environment et le segment Customer Service a été renommé Power Service.

- ***Power Turbo-Systems***

Le Secteur Power Turbo-Systems construit et vend des turbines à vapeur, des alternateurs et des turbines à gaz de moyenne puissance. Il intervient également dans la conception et la construction des centrales électriques.

- ***Power Environment***

Le Secteur Power Environment est centré sur la réalisation d'équipements antipollution de la production d'énergie ; les marchés pétrochimiques et industriels ; la demande de mise à niveau et de modernisation des centrales existantes ; la remise à neuf de centrales hydroélectriques ; les petites centrales hydroélectriques ; et les projets d'irrigation à grande échelle.

- ***Power Service***

Le Secteur Power Service assure la promotion des activités de service associées aux Secteurs Power Turbo-Systems et Power Environment et offre des services aux clients sur tous les marchés mondiaux. Il fournit les produits et services suivants :

– portefeuille de services complet, des pièces détachées aux services sur site, y compris des solutions complètes pour l'exploitation et la maintenance ;

– remise à neuf et modernisation d'installations existantes ;

– services de conseil technique ;

– solutions de services sur mesure et "value packages" (solutions intégrées conçues pour améliorer la disponibilité et la fiabilité des installations, améliorer le rendement et les capacités des équipements, réduire les coûts de production et développer la compatibilité environnementale) ; et

– développement de nouveaux produits de service.

- ***Transmission & Distribution***

Le secteur Transmission & Distribution vend les équipements et les services liés au transport et à la distribution d'énergie électrique.

Depuis le 1 avril 2002, Power Conversion a été intégré dans le secteur Transmission & Distribution et fournit des solutions pour des industries de transformation et des produits de haute technologie incluant des moteurs, des alternateurs, des systèmes de propulsion pour la marine et des systèmes d'entraînement pour différentes applications industrielles.

Ce Secteur à l'exclusion de l'activité Power Conversion est actuellement en cours de cession.

- ***Transport***

Le secteur Transport vend le matériel, les équipements et services liés au transport ferroviaires, incluant les trains de voyageurs, les locomotives, les systèmes de signalisation et les équipements.

- ***Marine***

Le secteur Marine conçoit et construit des navires de croisière et d'autres navires spécialisés.

La composition de ces secteurs peut varier légèrement d'une période à l'autre. Dans ce cadre, la direction peut modifier les critères d'évaluation de la rentabilité des secteurs.

Le Groupe utilise comme mesure interne de performance le résultat opérationnel et le cash flow libre.

Certaines activités non significatives ont été réaffectées d'un secteur à l'autre. Cette modification de la composition des segments n'a pas été présentée rétroactivement car le Groupe a estimé que cela n'était pas réalisable.

Commandes reçues	**Semestre clos le 30 septembre**		**Exercice clos le 31 mars**
	2002	**2003**	**2003**
	(en millions de €)		
Power Environment	1 469	1 042	2 583
Power Turbo-systems	1 368	839	1 821
Power Service	1 686	1 368	2 934
Turbines Industrielles	508	320	1 265
Total Power	5 031	3 569	8 603
Transmission & Distribution	2 067	1 801	3 731
Transport	3 300	1 672	6 412
Marine	26	340	163
Corporate & Autres [1]	113	57	214
TOTAL	**10 537**	**7 439**	**19 123**

Chiffre d'affaires	**Semestre clos le 30 septembre**		**Exercice clos le 31 mars**
	2002	**2003**	**2003**
	(en millions de €)		
Power Environment	1 457	1 331	3 098
Power Turbo-systems	2 413	1 211	3 857
Power Service	1 350	1 361	2 678
Turbines Industrielles	592	210	1 268
Total Power	5 812	4 113	10 901
Transmission & Distribution	1 778	1 562	3 605
Transport	2 339	2 297	5 072
Marine	725	822	1 568
Corporate & Autres [1]	115	60	205
TOTAL	**10 769**	**8 854**	**21 351**

Résultat opérationnel	Semestre clos le 30 septembre 2002	Semestre clos le 30 septembre 2003	Exercice clos le 31 mars 2003
	(en millions de €)		
Power Environment	n/a	24	224
Power Turbo-systems	n/a	(127)	(1 399)
Power Service	n/a	196	403
Turbines Industrielles	n/a	14	82
Total Power	270	107	(690)
Transmission & Distribution	110	84	227
Transport	90	(37)	(24)
Marine	16	4	24
Corporate & Autres (1)	56	(26)	(44)
TOTAL	**542**	**132**	**(507)**

Résultat d'exploitation	Semestre clos le 30 septembre 2002	Semestre clos le 30 septembre 2003	Exercice clos le 31 mars 2003
	(en millions de €)		
Power Environment	n/a	(29)	107
Power Turbo-systems	n/a	(219)	(1 527)
Power Service	n/a	123	304
Turbines Industrielles	n/a	7	53
Total Power	133	(118)	(1 063)
Transmission & Distribution	61	6	81
Transport	43	(150)	(113)
Marine	15	(2)	12
Corporate & Autres (1)	70	(32)	(46)
TOTAL	**322**	**(296)**	**(1 129)**

Capitaux employés (2)	Semestre clos le 30 septembre 2002	Semestre clos le 30 septembre 2003	Exercice clos le 31 mars 2003
	(en millions de €)		
Power Environment	n/a	850	n/a
Power Turbo-systems	n/a	(1 466)	n/a
Power Service	n/a	2 295	n/a
Turbines Industrielles	n/a	–	n/a
Total Power	3 529	1 679	2 383
Transmission & Distribution	1 028	1 008	963
Transport	759	467	738
Marine	(220)	(593)	(343)
Corporate & Autres (1)	1 601	1 342	1 208
TOTAL	**6 697**	**3 903**	**4 949**

(1) « Corporate & autres » inclut toutes les unités Corporate et du Réseau International ainsi que les entités en Australie, en Nouvelle – Zélande, Afrique du Sud (avant cession) et Inde, qui ne sont pas réparties en secteurs.

(2) Les capitaux employés incluent la position de clôture des actifs immobilisés nets et des actifs circulants (excluant la titrisation des créances nées) moins les passifs circulants et les provisions pour risques et charges.

b) Informations par zone géographique

Le chiffre d'affaires du tableau ci-dessous est réparti en fonction du pays de destination.

Chiffre d'affaires	Semestre clos le 30 septembre 2002	Semestre clos le 30 septembre 2003	Exercice clos le 31 mars 2003
	(en millions de €)		
Europe	4 303	4 160	9 219
Amérique du Nord	2 673	1 662	4 719
Amérique du Sud et Centrale	775	489	1 534
Asie & Pacifique	1 833	1 875	3 727
Moyen-Orient / Afrique	1 185	668	2 152
TOTAL	**10 769**	**8 854**	**21 351**

Le chiffre d'affaires du tableau ci-dessous est réparti en fonction du pays d'origine.

Chiffre d'affaires	Semestre clos le 30 septembre 2002	Semestre clos le 30 septembre 2003	Exercice clos le 31 mars 2003
	(en millions de €)		
Europe	7 166	6 521	14 762
Amérique du Nord	2 207	1 332	3 935
Amérique du Sud et Centrale	330	229	601
Asie & Pacifique	905	703	1 833
Moyen-Orient / Afrique	160	69	220
TOTAL	**10 769**	**8 854**	**21 351**

Note 17 – Engagements hors bilan

a) Engagements hors bilan

	Au 31 mars 2002	Au 30 septembre 2003
	(en millions de €)	
Garanties sur contrats [1]	9 465	8 206
Garanties liées au financement des ventes [2]	749	643
Créances cédées non échues	11	9
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	7	—
Autres engagements	94	49
TOTAL	**10 326**	**8 907**

(1) Garanties sur contrats

En accord avec les pratiques de son industrie, le Groupe accorde des garanties de performance dans le cadre de contrats signés ou faisant l'objet d'appels d'offres.

De telles garanties s'étendent de la période d'appel d'offres jusqu'à l'acceptation finale du client et couvrent également la période de garantie et l'achèvement du contrat, sur la base de critères de performance contractuels ou de mise en service de l'usine.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties de performance, pour des périodes et des montants en général définis.

Le Groupe accorde une contre-indemnité aux banques ou sociétés d'assurance.

Les projets sur lesquels ces garanties sont accordées sont revus régulièrement par la Direction. Lorsque les obligations, et donc des décaissements, deviennent probables, les sommes à payer sont couvertes par des provisions dans les comptes.

Les garanties données par la maison mère ou les filiales concernant des passifs inscrits au bilan ne sont pas inclues.

(2) Financement des ventes

Le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, et a accordé des financements à certains acheteurs de navires de croisière pour des contrats signés jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 1999 et de matériel de transport. L'encours total s'élève à € 1 259 millions au 31 mars 2003 et à € 969 millions au 30 septembre 2003.

Le tableau ci-dessous détaille l'encours de financement des ventes par secteur au 31 mars 2003 et 30 septembre 2003.

	Au 31 mars 2003			Au 30 septembre 2003		
	Bilan[1]	Hors bilan[2]	Total	Bilan[1]	Hors bilan[2]	Total
			(en millions de €)			
Marine	**510**	**423**	**933**	**326**	**324**	**650**
Cruiseinvest /Renaissance	*261*	*107*	*368*	*251*	*93*	*344*
Autres entités ad-hoc	*223*	*128*	*351*	*49*	*105*	*154*
Autres	*26*	*188*	*214*	*26*	*126*	*152*
Transport	**–**	**317**	**317**	**–**	**310**	**310**
Exploitant européen de Métro	–	257	257	–	253	253
Autres	–	60	60	–	57	57
Power	**–**	**5**	**5**	**–**	**5**	**5**
T&D	**–**	**4**	**4**		**4**	**4**
TOTAL	**510**	**749**	**1 259**	**326**	**643**	**969**

(1) Ces données sont comprises dans le compte "autres immobilisations nettes" (Note 9)
(2) Les données hors bilan correspondent au total des garanties et engagements donnés, net des dépôts inscrits au bilan.

Marine

Cruiseinvest / Renaissance

L'encours de financement des ventes relatif à Cruiseinvest s'élève à € 368 millions au 31 mars 2003 et à € 344 millions au 30 septembre 2003. Cette diminution est due à l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar US sur la période.

Autres entités ad-hoc

Le Groupe finance et garantit le financement de trois entités ad-hoc relatives à trois navires de croisière pour un montant de € 351 millions au 31 mars 2003 et de € 154 millions au 30 septembre 2003. Cette diminution est essentiellement liée au remboursement des financements accordés à deux de ces entités pour un montant de € 180 millions.

Autres

Le Groupe a garanti le financement de trois navires de croisière et de deux navires à grande vitesse livrés à trois clients pour un montant de € 214 millions au 31 mars 2003 et de € 152 millions au 30 septembre 2003. Une de ces garanties a donné lieu à un dépôt s'élevant à € 26 millions au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003. La diminution de l'encours sur la période est consécutive à la levée d'une contre garantie par une société publique française obtenue auprès du Groupe dans le cadre de la livraison d'un navire de croisière.

La provision relative au financement des ventes de Marine s'élève à € 140 millions au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003.

Transport

Les garanties données au titre du financement des ventes du secteur Transport s'élèvent à € 317 millions au 31 mars 2003 et à € 310 millions au 30 septembre 2003.

Ce montant inclut les garanties données dans le cadre du contrat de location de longue durée conclu avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne tel que décrit dans la Note 17 (b). Si la société exploitante ne poursuit pas le contrat de location en 2017, le Groupe a garanti aux sociétés de crédit-bail que la valeur minimale résiduelle des rames et équipements associés à la date d'exercice de l'option serait de GBP 177 millions (€ 257 millions au 31 mars 2003 et € 253 millions au 30 septembre 2003).

(b) Contrats de crédit-bail et de location simple

	Total	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
		(en million de €)		
Locations longue durée [1]	655	9	65	581
Crédit-bail [2]	335	35	119	181
Locations simples [3]	478	70	205	203
Total	**1 468**	**114**	**389**	**965**

(1) Contrat de location de longue durée

Suite à un contrat signé en 1995 avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne, le Groupe a vendu 103 trains et les équipements associés à deux sociétés de crédit-bail. Le Groupe a parallèlement conclu avec ces sociétés un contrat de location de longue durée pour ces mêmes rames et équipements pour une durée de trente ans. Ces rames et équipements sont mis à disposition de la société exploitante du métro pour une période initiale de vingt ans, renouvelable pour une période de dix années complémentaires. Le Groupe assure le service et la maintenance de ces rames et équipements.

Ces engagements concernent l'ensemble de la période de location et sont couverts par les paiements dus par la société exploitante du métro.

Si ce contrat était immobilisé, l'impact serait une augmentation des actifs immobilisés et de la dette à long terme de € 667 millions et € 655 millions au 31 mars 2003 et 30 septembre 2003.

(2) Contrats de crédit-bail

Si les crédits-baux étaient immobilisés, il en résulterait les effets suivants sur les comptes consolidés :

	Au 31 mars 2003	Au 30 septembre 2003
	(en millions de €)	
Augmentation des immobilisations corporelles	212	244
Augmentation de la dette financière long terme	216	246
Diminution des capitaux propres	**(4)**	**(2)**

(3) Contrats de location simple

Les loyers s'élèvent à € 44 millions pour le semestre clos le 30 septembre 2003. Certains de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Aucun engagement significatif n'a été omis selon la réglementation comptable en vigueur.

Note 18 – Autres engagements

– Litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs actions judiciaires principalement liées à des contrats. Dans les secteurs sur lesquels il opère, et en particulier sur les projets à long terme, les réclamations sont courantes. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des réclamations pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires sont fréquents dans nos domaines d'activités, particulièrement pour des projets à long terme. Dans certains cas, les montants qui nous sont réclamés dans ces procédures contentieuses sont significatifs et peuvent aller jusqu'à € 248 millions. Les montants retenus concernant les litiges, considérés comme des estimations raisonnables de passifs probables sont inclus dans les provisions pour risques et charges et dans les charges à payer sur contrats. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges compte tenu de nombreux facteurs, notamment le caractère incertain de l'issue des litiges.

– Plainte de Royal Caribbean Cruises Limited (RCCL)

Le 7 août 2003, RCCL et différentes filiales de ce groupe ont porté plainte en Floride contre Rolls-Royce, certaines filiales du groupe Rolls-Royce et certaines filiales du Groupe. Elles réclament un montant d'environ € 248 millions (U$ 290 millions) de dommages et intérêts au motif de déclarations prétendument erronées dans la vente de moteurs à propulsion électrique (ou « pods ») et de prétendues négligences dans leur conception et dans leur fabrication. Le Groupe conteste fermement cette plainte.

– Environnement, hygiène et sécurité

Le Groupe est soumis, dans chacun des pays dans lesquels il opère, à différentes législations et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent au Groupe de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, en particulier, concernant les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et la manutention de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation expose le Groupe à des coûts et des responsabilités importantes en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où le Groupe opère, ses activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités selon des modalités réduisant les risques d'atteinte à l'environnement et il effectue les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que le Groupe soit impliqué dans la dépollution de certains lieux industriels ou autres sites, il estime que ses établissements industriels sont en conformité avec leurs permis d'exploitation et que ses opérations sont de manière générale en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

L'issue des cas relatifs à la protection de l'environnement ne peut être prévue avec certitude et nous ne pouvons pas assurer que les montants budgétés et provisionnés seront suffisants. De même, des événements nouveaux tels que la promulgation de nouvelles lois ou des modifications de l'environnement, pourraient avoir pour conséquence un accroissement des coûts ou responsabilités liés à l'environnement susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur notre situation financière et nos résultats. A ce jour, aucune responsabilité d'un montant significatif n'a été invoquée à l'encontre du Groupe et le respect des réglementations relatives à l'environnement n'a pas eu d'effet défavorable significatif sur ses résultats.

– Amiante

Le Groupe est soumis, notamment en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. La politique du Groupe a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de nos unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de ses fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, le Groupe a, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans le Secteur Marine et dans une moindre mesure dans les autres Secteurs.

Au 30 septembre 2003, en France, le Groupe avait connaissance d'environ 1 990 cas de reconnaissance de maladies professionnelles liées à l'amiante par les organismes de sécurité sociale française concernant certains de ses employés, anciens employés ou des tiers, du fait de ses activités en France. Tous ces cas sont traités dans le cadre du système de sécurité sociale, qui prend en charge les frais médicaux et autres frais des personnes malades et qui les indemnise forfaitairement. Parmi ces 1 990 cas, environ 156 font l'objet de procédures contentieuses

engagées en France par certains des employés du Groupe, anciens employés ou par des tiers. Ces personnes ont engagé des procédures contentieuses contre certaines filiales du Groupe, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci et afin de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses de l'Assurance Maladie. Dans tous les litiges concernant les filiales où une décision a été rendue à ce jour par les Tribunaux des Affaires de la Sécurité Sociale, la faute inexcusable de l'employeur a été retenue. Les décisions des Cours d'Appel rendues à ce jour ont toutes confirmé la responsabilité pour faute inexcusable (25 décisions rendues au 30 septembre 2003). Chacune de ces décisions a fait l'objet d'un pourvoi en cassation à l'initiative du Groupe. Même dans les cas où le fondement juridique de la faute inexcusable a été retenu contre le Groupe, celui-ci considère que ces litiges n'auront pas d'impact financier défavorable significatif, car les conséquences financières de la responsabilité du Groupe pour faute inexcusable ont été attribuées à ce jour, par décisions de justice ou par application de la législation en vigueur, aux fonds de la Sécurité Sociale française. Ainsi, dans 102 cas parmi les 156 en cours devant les tribunaux français au 30 septembre 2003, qui concernent le Secteur Marine, les organismes de sécurité sociale ont déjà rendu une décision au terme de laquelle les conséquences financières de la responsabilité pour faute inexcusable ne seront pas imputées au Secteur Marine, mais seront pris en charge par la Sécurité Sociale. Bien qu'au 30 septembre 2003 le Groupe n'aie pas encore obtenu une décision spécifique de la part des organismes de sécurité sociale concernant les 54 cas restants (dont 40 concernent notre Secteur Power), le Groupe estime que le même principe devrait s'appliquer à ces procédures en cours, pour lesquelles il ne supportera donc aucun impact financier significatif du fait des litiges en cours en France.

En conséquence, le Groupe estime que les conséquences financières de la majorité des 156 procédures engagées contre ses filiales au 30 septembre 2003, y compris pour les cas où il pourrait être reconnu fautif sont ou seront supportées par les fonds de la Sécurité Sociale (fonds médical). Sur la base des lois en vigueur et de plusieurs décisions de justice, le Groupe pense que la création du FIVA (Fonds publics d'indemnisation des victimes de l'amiante) en 2001 et en vigueur depuis le 29 mars 2002 n'augmente pas son exposition en matière d'amiante. Le FIVA a été mis en place pour indemniser les personnes victimes d'une exposition à l'amiante en France. Une fois que la personne a reçu une offre d'indemnisation, le FIVA lui-même doit exercer ensuite un recours contre l'employeur considéré comme responsable. Toutefois, ce recours subrogatoire ne peut être exercé qu'en application et dans les limites de la réglementation en vigueur. Le Groupe estime que les cas où les indemnisations des préjudices personnels ne resteraient pas à la charge définitive de la Sécurité Sociale ou du FIVA représentent une exposition non significative pour laquelle il n'a pas constitué de provisions.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, le Groupe fait l'objet au 30 septembre 2003 d'environ 154 plaintes relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie d'ABB, pour lesquelles il est indemnisé par ABB. Le Groupe fait également l'objet de deux recours en justice collectifs (« class action ») aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relative à une prétendue cession frauduleuse liée à Combustion Engineering, Inc. ("CE"), pour lesquelles il a fait valoir ses droits à indemnisation auprès d'ABB. CE est une filiale américaine d'ABB et ses activités énergie faisaient partie du secteur de production d'énergie que le Groupe a acquis d'ABB. En janvier 2003, CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis. Ce plan a été récemment confirmé par le tribunal et une cour fédérale (« *Federal District Court* »). Ce plan a fait l'objet d'un appel et n'est pas encore entré en vigueur. La mise en œuvre du plan est également soumise à certaines autres conditions spécifiques. En plus de la protection liée à l'indemnité ABB, le Groupe estime qu'aux termes du plan, il serait protégé contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE.

Au 30 septembre 2003, le Groupe fait actuellement l'objet d'environ 38 autres poursuites relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 533 plaignants qui en tout ou partie portent plainte contre ALSTOM. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque suffisant d'information à ce stade de la plainte. La plupart des autres plaintes sont dans la première phase du

procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense d'ALSTOM n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, le Groupe considère qu'il dispose de défenses solides, et, dans le cas de plusieurs poursuites, il ferait valoir ses droits à indemnisation auprès de tiers.

Le Groupe n'a pas eu à supporter au cours des dernières années de jugement défavorable, ni à verser d'indemnité dans le cadre de plaintes relatives à l'amiante aux États-Unis. Du 31 octobre 2002 au 30 septembre 2003, un total de 139 plaintes impliquant environ 17 672 plaignants ont été volontairement retirées, sur une base dite "sans préjudice", (c'est-à-dire que les plaignants peuvent réintroduire une plainte dans le futur).

Pour les besoins de la description des cas liés à l'amiante ci-dessus, le Groupe considère qu'une plainte a été retirée et n'est plus en cours contre lui, si les avocats des plaignants ont établi une notification ou tout autre document similaire en vue du retrait d'une plainte ou d'un arrêt des poursuites.

Le Groupe fait également l'objet d'un nombre limité de poursuites relatives à l'amiante ou à d'autres dommages corporels concernant nos employés dans d'autres pays, notamment au Royaume-Uni où il fait l'objet d'environ 153 procédures de ce type.

Bien que l'issue des litiges existants liés à l'amiante décrits ci-dessus ne soit pas prévisible, le Groupe considère que ces cas n'auront pas d'effet défavorable significatif sur sa situation financière. Il ne peut pas assurer que le nombre de cas liés à l'amiante ne va pas augmenter, que les cas en cours ou que des cas qu'il pourrait avoir dans le futur ne pourraient pas avoir d'effet défavorable significatif sur sa situation financière.

– Produits

Le Groupe conçoit, fabrique et vend plusieurs produits de valeur unitaire importante qui sont utilisés dans des grands projets. Dans ce contexte, les risques liés à des défauts techniques peuvent entraîner des coûts significatifs. Dès lors que des défauts techniques potentiels sont identifiés, une analyse est effectuée visant à identifier le nombre de produits concernés et la nature des problèmes rencontrés. Si les résultats de cette étude concluent à l'existence d'un risque à la charge du Groupe, des provisions sont enregistrées. Le Groupe considère qu'il a constitué les provisions nécessaires et suffisantes pour couvrir les risques de cette nature, et réexamine régulièrement ses estimations sur la base des informations disponibles. Ni le Groupe, ni aucune de ses unités n'a connaissance de risques non provisionnés dans les états financiers pouvant avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou ses résultats. Le Groupe a comptabilisé les provisions nécessaires pour couvrir ses litiges, ses obligations liées à des problèmes d'environnement ou de produits, dans la mesure ou ils peuvent être estimés.

– Enquête de la SEC

Le 11 août 2003, le Groupe a annoncé que la SEC conduisait une enquête formelle et le Groupe a conduit sa propre revue interne concernant certains faits liés à l'une de ses filiales ALSTOM Transportation Inc (ATI). Ces actions font suite à la réception de lettres anonymes dénonçant des irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité d'ATI de New York. Suite à la réception de ces lettres, le Bureau Fédéral d'Investigations des États-Unis, (« FBI »), a également commencé une enquête non officielle. Le Groupe a pleinement coopéré avec la SEC et le FBI sur cette affaire et entend continuer à le faire.

La revue interne du Groupe a identifié une sous-estimation importante des pertes telles qu'enregistrées dans les comptes d'ATI, essentiellement liée à des irrégularités comptables. En conséquence le Groupe a comptabilisé dans les comptes d'ATI une charge additionnelle de € 51 millions (après effet impôt) pour l'exercice clos le 31 mars 2003. Cette charge a été comptabilisée dans les Comptes Consolidés du Groupe approuvés par les actionnaires le 2 juillet 2003.

– Enquête de la COB

Les cadres dirigeants du Groupe ont été entendus par les inspecteurs de la Commission des Opérations de Bourse (COB) dans le cadre de son enquête relative aux informations diffusées par le Groupe et aux transactions sur les titres du Groupe réalisées depuis le 31 décembre 2001.

– Recours collectifs en justice allégués aux États-Unis "Putative class action"

Le Groupe et certains des membres, anciens ou actuels, de sa direction ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours collectifs en justice allégués (ou « *putative class action* ») par des actionnaires aux États-Unis. Ces recours ont été exercés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs *d'American Depositary Receipts* ou autres valeurs mobilières ALSTOM à diverses dates, entre le 17 novembre 1998 et le 30 juin 2003. Ces recours veulent faire reconnaître la violation alléguée des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, et particulièrement des Sections 10(b) et 20(a) du *Securities Exchange Act* de 1934, sur le fondement de différentes allégations selon lesquelles il y aurait eu des déclarations erronées concernant des faits et/ou selon lesquelles des faits significatifs (nécessaires pour éviter que les déclarations ainsi faites ne soient trompeuses) auraient été omis, et cela dans plusieurs communications du Groupe destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives. Ces éléments auraient eu pour effet que les catégories d'investisseurs auraient acquis des titres ALSTOM pour des prix augmentés de manière artificielle. Les plaignants, cherchent à obtenir, entre autres, la qualification de *class action*, des dommages-intérêts d'un montant non précisé et le remboursement de leurs frais et dépenses, honoraires d'avocats inclus. Le Groupe a l'intention de se défendre avec vigueur contre ses actions en justice.

Note 19 – Accord de refinancement

A la suite de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2003, le Groupe a engagé des négociations avec ses banques concernant une augmentation de capital et le refinancement du Groupe. Le Groupe a abouti à un accord avec ses banques et la République française qui a été annoncé le 6 août 2003. Il a été modifié par la suite afin de satisfaire à certaines exigences de la Commission Européenne. L'accord de refinancement amendé (« l'accord de refinancement ») a été annoncé le 22 septembre 2003.

Les principaux éléments de l'accord de refinancement sont décrits ci-dessous.

La République Française et un syndicat bancaire mettront les fonds à la disposition du Groupe de la façon suivante :

	(en millions de €)
Capitaux propres et obligations remboursables en action	**1 200**
Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	300
Emission d'obligations remboursables en actions (ORA)[1] (maturité : 5 ans)	900
Titres subordonnés long terme	**500**
Titres subordonnés souscrits par la République Française (TSDDRA)[2](maturité : 20 ans)	300
Titres subordonnés souscrits par la République Française (TSDD)[3] (maturité : 15 ans)	200
Prêts à moyen terme	**1 500**
Prêts subordonnés souscrits par la République Française (maturité : 5 ans)	300
Prêts subordonnés souscrits par un syndicat de banque (maturité : 5 ans)	1 200
TOTAL	**3 200**

(1) ORA ou Obligations Remboursables en Actions, peuvent représenter jusqu'à € 1,000 millions et les prêts subordonnés des banques diminuer corrélativement jusqu'à € 1,100 millions

(2) TSDDRA ou Titres subordonnés à durée déterminée remboursable en actions, convertissables immédiatement en actions sous réserve de revue et d'accord de la Commission Européenne

(3) TSDD ou Titres subordonnés à durée déterminée

L'accord de refinancement prévoit également l'octroi de facilités de crédit à court terme pour un montant de € 1 500 millions, dont la part de la République française s'élève à € 1 200 millions, et ce jusqu'à ce que la part long terme de l'accord de refinancement soit totalement mis en place.

En outre, un syndicat de banques s'est engagé à octroyer une facilité cadre de cautionnement et garanties pour un montant de € 3 500 millions, en partie contre-garantie (à hauteur de 65 %) par la République française, permettant ainsi au Groupe de subvenir aux besoins courants de son activité.

Le Groupe devra à nouveau faire appel au marché des garanties au quatrième trimestre de l'année calendaire 2004, période où sa structure bilantielle reflètera le bénéfice de l'accord de refinancement facilitant ainsi l'accès au marché des garanties.

Sur la base de cet accord de refinancement, le nouveau profil de maturité de la liquidité du Groupe sera la suivante :

	Montants à recevoir / (dus) en principal							
	Lignes disponibles au 30 septembre 2003	**3ème trim. exercice 2003/04**	**4ème trim. Exercice 2003/04**	**Total exercice 2003/04**	**Exercice 2004/05**	**Exercice 2005/06**	**Exercice 2006/07**	**Après l'exercice 2006/07**
Actions préférentielles remboursables	**205**	–	–	**–**	–	(205)	–	–
Titres subordonnés	**250**	–	–	**–**	–	–	(250)	–
Prêt subordonné à durée déterminée	**–**	650(3)	850(3)	**1 500**	–	–	–	(1 500)
Titres subordonnés à durée déterminée (TSDD)	**–**	200(3)	–	**200**	–	–	–	(200)
Titres subordonnés remboursables en actions (TSDDRA)4	**–**	300(3)	–	**300**	–	–	–	–
Emprunts obligataires	**1 200**	–	(550)	**(550)**	–	–	(650)	–
Prêts syndiqués	**2 498**	(1 377)(2)	(400)	**(1 777)**	–	–	(721)	–
Prêts bilatéraux	**358**	–	(75)	**(75)**	–	(50)	(33)	(200)
Billets de trésorerie	**1 320(1)**	(800)	(100)	**(900)**	(420)	–	–	–
Découverts bancaires et autres emprunts	**323**	(281)	–	**(281)**	(16)	(3)	(3)	(20)
Total	**6 154**	**(1 308)**	**(275)**	**(1 583)**	**(436)**	**(258)**	**(1 657)**	**(1 920)**
Créances futures titrisées, nettes	**522**	(113)	(118)	**(231)**	(236)	(55)	–	–
Liquidité	**6 676**	**(1 421)**	**(393)**	**(1 814)**	**(672)**	**(313)**	**(1 657)**	**(1 920)**
Augmentation de capital		300(3)	–	**300**	–			
Obligations remboursables en actions		900(3)	–	**900**	–			
Liquidité et autres sources de financement		**(221)**	**(393)**	**(614)**	**(672)**	**(313)**	**(1 657)**	**(1 920)**

(1) Montant maximum octroyé par un syndicat de banques (€ 120 millions) et par la Caisse des Dépôts et Consignation (€ 1 200 millions). Y compris € 600 millions de billets de trésorerie qui n'étaient pas tirés au 30 septembre 2003.

(2) Y compris le remboursement par anticipation de € 1 250 millions de prêts syndiqués au cours du troisième trimestre de l'exercice 2003/2004

(3) Produits attendus pour le groupe

(4) Les Titres subordonnés remboursables en actions (TSDDRA) seront remboursés seulement au cas où la Commission Européenne n'approuve pas leur remboursement en actions.

Le Groupe est confiant dans sa capacité à mettre en place cet accord de refinancement avec succès :

– De nouveaux critères financiers ont été négociés (voir Note 14). La disponibilité des financements dépendra du respect de ces "covenants" financiers ou à la renonciation des droits associés. Cela dépendra en partie de la capacité du Groupe à générer du résultat et de la trésorerie opérationnels.

– Les facilités de trésorerie à court terme ainsi que la facilité cadre de cautionnements et garanties ont été mises en place et sont totalement disponibles pour le Groupe. Le prêt subordonné de € 1,2 milliards devant être accordé par les banques a été signé et des lettres d'engagement concernant les ORA ont été reçues de la part de toutes les banques impliquées.

– A l'Assemblée Générale du 18 novembre 2003, sur deuxième convocation, les actionnaires devront se prononcer sur l'accord de refinancement. Le quorum de 25 % des actionnaires ayant doit de vote est requis pour cette assemblée. Dans le passé, ce quorum a toujours été atteint sur deuxième convocation.

La Commission Européenne a annoncé qu'elle ne s'opposera pas à la mise en place de l'accord de refinancement. Elle a, simultanément et comme d'usage en de telles circonstances, annoncé qu'elle avait ouvert une enquête formelle pour déterminer si cet accord de refinancement et certaines autres transactions engagées avec des entités contrôlées par la République Française sont compatibles avec les règles concurrentielles de la Communauté Européenne.

Note 20 – Evénements postérieurs à la clôture

Le 12 novembre 2003, le Groupe a appris que la médiation relative aux contrats NEC n'a pas abouti et le litige est susceptible de se poursuivre (voir Note 12).

Note 21 – Principales sociétés du périmètre de consolidation

Les principales sociétés sont définies selon les critères suivants :

– société holdings,

– chiffre d'affaires supérieur à € 90 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003, mais excluant les sociétés dont le chiffre d'affaires a baissé significativement durant le semestre clos le 30 septembre 2003.

Sociétés	Pays	Détention %	Méthode de consolidation
ALSTOM	France		
ALSTOM Holdings	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Gmbh (holding)	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM UK Ltd (holding)	Royaume Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Inc (holding)	États-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM NV (holding)	Pays-Bas	100,0	Intégration globale
ALSTOM Mexico SA de CV (holding)	Mexique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Espana IB (holding)	Espagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100,0	Intégration globale
ALSTOM Australia Ltd	Australie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Brasil Ltda	Brésil	100,0	Intégration globale
ALSTOM Canada Inc	Canada	100,0	Intégration globale
ALSTOM Controls Ltd	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM DDF SA	France	98,8	Intégration globale
ALSTOM Energietechnik GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria Spa	Italie	100,0	Intégration globale
ALSTOM K.K.	Japon	100,0	Intégration globale
ALSTOM LHB GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power sro	Rép. Tchèque	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Asia Pacific Sdn Bhd	Malaisie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Boiler GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Centrales	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Conversion GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Conversion SA France	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Generation AG	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Hydraulique	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Inc	États-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Italia Spa	Italie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power ltd	Australie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Norway AS	Norvège	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power O&M Ltd	Suisse	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power SA	Espagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Service	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Sp Zoo	Pologne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Turbinen GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Turbomachines	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Projects India Ltd	Inde	68,5	Intégration globale
ALSTOM Signalling Inc	États-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM T&D Inc.	États-Unis	100,0	Intégration globale

Sociétés	Pays	Détention %	Méthode de consolidation
ALSTOM T&D SA	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM T&D SA de CV	Mexique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transporte SA de CV	Mexique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc	États-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transporte	Espagne	100,0	Intégration globale
Chantiers de l'Atlantique	France	100,0	Intégration globale
EUKORAIL Ltd	Corée du Sud	100,0	Intégration globale
West Coast Traincare	Royaume-Uni	76,0	Intégration globale

Une liste complète des filiales consolidées est disponible auprès du siège du Groupe sur simple demande.

1.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés

Rapport sur l'examen limité des comptes semestriels consolidés pour la periode du 1er avril 2003 au 30 septembre 2003

(Articles L. 232-7 du code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967)

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du code de commerce, nous avons procédé à :

– l'examen limité du tableau d'activité et de résultats consolidés, présenté sous la forme de comptes consolidés intermédiaires de la société ALSTOM, relatifs à la période du 1er avril 2003 au 30 septembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

– la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes consolidés intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes consolidés intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes consolidés intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Les comptes consolidés joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes d'exploitation significatives et un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par le bon déroulement de ses plans d'actions. Dans le cadre de ses plans d'actions et comme détaillé dans la Note 19, ALSTOM a conclu un accord de refinancement avec ses banques et la République Française dont la mise en œuvre effective dépend de certains évènements futurs détaillés dans les Notes 19 et 14. Les comptes consolidés n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des passifs et actifs de la société, notamment les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles et les impôts différés actifs figurant au bilan du 30 septembre 2003 pour respectivement, 3 931, 974 et 1 884 millions d'euros (voir Notes 7, 8 et 6) qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus.

D'autre part, au-delà du bon déroulement des plans d'actions et ainsi que présenté dans la note 6, le maintien au bilan des impôts différés actifs est conditionné par la capacité d'ALSTOM à dégager un volume suffisant de profit taxable dans les prochaines années.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes consolidés intermédiaires sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires.

Neuilly-sur-Seine, le 13 novembre 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES	DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Gilles Puissochet	Alan Glen

1.2. Données pro forma au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003

1.2.1. Comptes consolidés pro forma exercice clos le 31 mars 2003 et semestre clos le 30 septembre 2003

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS PRO FORMA

	Exercice clos le 31 mars		Semestre clos le 30 septembre	
	2003 Publié[1]	2003 Pro forma[1]	2003 Publié[1]	2003 Pro forma[1]
	(en millions de €)			
CHIFFRE D'AFFAIRES	**21 351**	**17 078**	**8 854**	**7 308**
Dont produits	*16 374*	*12 815*	*6 602*	*5 247*
Dont services	*4 977*	*4 263*	*2 252*	*2 061*
Coût des ventes	(19 187)	(16 001)	(7 577)	(6 454)
Dont produits	*(15 504)*	*(12 864)*	*(5 805)*	*(4 821)*
Dont services	*(3 683)*	*(3 137)*	*(1 772)*	*(1 633)*
Frais commerciaux	(970)	(609)	(435)	(286)
Frais de recherche et développement	(622)	(465)	(239)	(187)
Frais généraux et administratifs	(1 079)	(813)	(471)	(347)
RESULTAT OPERATIONNEL	**(507)**	**(810)**	**132**	**34**
Autres produits (charges), nets	(555)	(274)	(397)	(361)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(67)	(57)	(31)	(29)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(1 129)**	**(1 141)**	**(296)**	**(356)**
Résultat financier	(270)	(174)	(220)	(193)
RESULTAT AVANT IMPOT	**(1 399)**	**(1 315)**	**(516)**	**(549)**
Impôt sur les bénéfices	263	191	29	81
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	3	3	–	–
Intérêts minoritaires	(15)	(12)	(2)	(1)
Amortissements des écarts d'acquisition	(284)	(229)	(135)	(112)
RESULTAT NET	**(1 432)**	**(1 362)**	**(624)**	**(581)**
Résultat net par action en €				
Normal	(5,4)	(5,1)	(2,2)	(2,1)
Dilué	(5,4)	(5,1)	(2,2)	(2,1)

(1) Voir Note 3 pour la réconciliation des résultats nets consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et le semestre clos le 30 septembre 2003 entre les comptes publiés et pro forma.

BILANS CONSOLIDÉS PRO FORMA

	Au 31 mars		Au 30 septembre	
	2003 Publié[1]	2003 Pro forma[1]	2003 Publié[1]	2003 Pro forma[1]
	(en millions de €)			
ACTIF				
Ecarts d'acquisition, nets	4 440	3 633	3 931	3 523
Autres immobilisations incorporelles, nettes	1 168	1 004	974	974
Immobilisations corporelles, nettes	2 331	1 857	1 940	1 625
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	245	245	249	249
Autres immobilisations, nettes	1 294	1 405	1 239	1 222
Actifs immobilisés, nets	**9 478**	**8 144**	**8 333**	**7 593**
Impôts différés	**1 831**	**1 642**	**1 884**	**1 731**
Stocks et travaux en cours, nets	4 608	3 535	3 744	3 214
Clients et comptes rattachés, nets	4 855	3 982	4 686	3 981
Autres créances, nettes	2 265	2 047	2 602	2 431
Actifs circulants, nets	**11 728**	**9 564**	**11 032**	**9 626**
Quasi-disponibilités et placements à court terme	**142**	**142**	**98**	**98**
Disponibilités	**1 628**	**1 577**	**1 671**	**1 671**
TOTAL ACTIF	**24 807**	**21 069**	**23 018**	**20 719**
PASSIF				
Capitaux propres	**758**	**823**	**183**	**295**
Intérêts minoritaires	**95**	**72**	**94**	**72**
Provisions pour risques et charges	**3 698**	**3 420**	**3 500**	**3 290**
Provisions pour engagements de retraite	**972**	**825**	**937**	**822**
Dettes financières	**6 331**	**4 734**	**6 076**	**5 125**
Impôts différés	**37**	**36**	**55**	**54**
Avances et acomptes reçus	3 541	3 097	3 085	2 780
Fournisseurs et comptes rattachés	4 629	4 098	4 132	3 758
Charges à payer sur contrats et autres dettes	4 746	3 964	4 956	4 523
Passifs circulants	**12 916**	**11 159**	**12 173**	**11 061**
TOTAL PASSIF	**24 807**	**21 069**	**23 018**	**20 719**
Engagements hors bilan [2]				

(1) Voir Note 4 pour la réconciliation des bilans consolidés au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003 entre les comptes publiés et pro forma.
(2) Voir Note 6

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS PRO FORMA

	Exercice clos le 31 mars		Semestre clos le 30 septembre	
	2003 Publié[3]	2003 Pro forma[3]	2003 Publiés[3]	2003 Pro forma[3]
	(en millions de €)			
Résultat net	**(1 432)**	**(1 362)**	**(624)**	**(581)**
Intérêts minoritaires	15	12	2	1
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	754	604	337	281
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	22	15	47	42
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(19)	(187)	(91)	(54)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(3)	(3)	–	–
Variation des impôts différés	(424)	(321)	(77)	(120)
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	**(1 087)**	**(1 242)**	**(406)**	**(431)**
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	415	341	319	290
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	650	583	(355)	(46)
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(661)	(767)	(144)	(144)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	160	209	(262)	(234)
Augmentation (diminution) des autres provisions	(49)	(50)	33	33
Augmentation (diminution) des provisions pour restructuration	(29)	(18)	137	122
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(98)	(1)	(221)	(308)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes.	162	176	168	127
Variation du besoin en fonds de roulement	**550**	**473**	**(325)**	**(160)**
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	**(537)**	**(769)**	**(731)**	**(591)**
Produits de cession des immobilisations corporelles	252	228	166	135
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(410)	(325)	(105)	(50)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations, nettes	(55)	(50)	145	147
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(166)	(173)	(3)	(3)
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	38	1 759	772	(5)
Variation nette de la trésorerie d'investissement	**(341)**	**1 439**	**975**	**224**
Augmentation de capital	622	622	–	–
Dividendes payés incluant minoritaires	(1)	(1)	(2)	(3)
Variation nette de la trésorerie de financement	**621**	**621**	**(2)**	**(3)**
Effet net des variations des taux de conversion	(41)	(51)	15	7
Autres changements[2]	(464)	(456)	(3)	22
Diminution (Augmentation) de la dette nette	**(762)**	**784**	**254**	**(341)**
Dette nette à l'ouverture[1]	**(3 799)**	**(3 799)**	**(4 561)**	**(3 015)**
Dette nette à la clôture[1]	**(4 561)**	**(3 015)**	**(4 307)**	**(3 356)**
Impôts payés	70	46	50	43
Intérêts nets payés	172	95	129	104

(1) La dette nette correspond à la somme des disponibilités et quasi-disponibilités diminuée de la dette financière.

(2) Incluant au 31 mars 2003 le reclassement des actions préférentielles remboursables et des titres subordonnés pour un total de € 455 millions tel que décrit dans la Note 22 (a) des comptes consolidés au 31 mars 2003.

(3) Voir Note 5 pour la réconciliation des tableaux des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et pour le semestre clos le 30 septembre 2003 entre les comptes publiés et pro forma.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA

Note 1 – Principes retenus pour l'arrêté des comptes consolidés pro forma

a) Objectifs des comptes consolidés pro forma

L'objet des comptes consolidés pro forma au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003 du Groupe est de présenter les effets de la cession des activités du secteur Transmission & Distribution (T&D), en dehors de l'activité Power Conversion, et des activités de Turbines Industrielles (petites et moyennes turbines à gaz et de turbines industrielles à vapeur) comme si ces cessions étaient intervenues le 1er avril 2002.

La cession des activités de petites et moyennes turbines à gaz et de turbines industrielles à vapeur a été réalisée le 30 avril 2003 pour la première tranche et le 31 juillet 2003 pour la seconde tranche.

Le 25 septembre, le Groupe a signé un accord ferme de vente de son secteur T&D à Areva à l'exclusion de l'activité Power Conversion, avec une date de clôture de la transaction envisagée au début janvier 2004. Les activités cédées seront déconsolidées à compter de cette date. Le prix de vente est de € 950 millions, avant ajustements de prix.

Ces comptes consolidés pro forma sont établis à titre indicatif et ne sont pas représentatifs de la situation ou des performances qui auraient été constatées si les activités de T&D et de Turbines Industrielles avaient été cédées le 1er avril 2002.

b) Principes retenus

Les comptes consolidés pro forma au 31 mars 2003 sont issus des comptes consolidés modifiés et approuvés par l'Assemblée générale du 2 juillet 2003.

Les comptes consolidés pro forma au 30 septembre 2003 sont issus des comptes intérimaires semestriels établis sous la responsabilité du conseil d'administration réuni le 12 novembre 2003. Le Groupe a établi ses comptes intérimaires semestriels en retenant l'hypothèse de la réussite de la mise en place de l'accord de refinancement décrit en Note 19 des comptes intérimaires semestriels.

Ces comptes ont été établis selon les principes comptables et les méthodes de calculs décrits en Note 2.

c) Conventions

Les conventions suivantes ont été retenues pour l'établissement de ces comptes consolidés pro forma :

- la cession du secteur T&D, à l'exclusion de l'activité Power Conversion, est supposée réalisée le 1er avril 2002 pour un prix de vente de € 950 millions,
- la cession des activités de Turbines Industrielles est supposée réalisée le 1er avril 2002 pour un montant net de € 967 millions (sous réserve d'ajustements définitifs du prix) dont € 125 millions ont été déposés sous séquestre et comptabilisés en « Autres immobilisations, nettes »,
- les résultats nets ainsi que les flux de trésorerie relatifs aux activités cédées aux cours de l'exercice fiscal clos le 31 mars 2003 et aux comptes semestriels clos le 30 septembre 2003, ont été déconsolidés,
- le résultat net de cession s'élève à € 148 millions avant impôts et est présenté en « Autres produits (charges), nets » dans le compte de résultat consolidé pro forma de l'exercice clos le 31 mars 2003. Ce résultat net de cession, calculé sur la base des actifs nets au 1er avril 2002, n'est pas représentatif de celui qui a été constaté lors de la déconsolidation des activités de Turbines Industrielles dans les comptes consolidés intérimaires

pour le semestre clos le 30 septembre 2003 ni de celui qui sera constaté lors de la déconsolidation du secteur T&D, hors Power Conversion. Compte tenu des accords, l'actif net cédé exclu la trésorerie nette ou la dette nette et l'encours de cession de créances clients au 1er avril 2002 des activités de Turbines Industrielles et du secteur T&D hors Power Conversion à l'exception de € 47 millions de trésorerie nette de l'activité Turbines Industrielles. Le résultat net de cession définitif sera influencé par la variation de l'actif net cédé entre le 1er avril 2002 et les dates de déconsolidation effective respectives, les taux de change à ces mêmes dates ainsi que l'imputation des coûts additionnels liés à la cession du secteur T&D, hors Power Conversion,

- le Groupe a l'intention de refinancer le programme de cession de créances clients du Secteur T&D. Néanmoins, pour l'établissement de ces comptes pro forma, l'hypothèse conservatrice a été prise que l'encours du programme des activités cédées était remboursé intégralement au 1er avril 2002,
- le prix de cession des activités cédées, à l'exception des € 125 millions sous séquestre, soit € 1 792 millions, a été affecté intégralement au remboursement immédiat de la dette financière,
- le Groupe a estimé, compte tenu de sa structure d'endettement, que ce remboursement anticipé aurait permis une économie de charge d'intérêts d'environ € 77 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et d'environ € 25 millions pour le semestre clos le 30 septembre 2003,
- la charge d'amortissement de l'écart d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles affectés aux activités cédées a été déduite dans les comptes pro forma,
- les coûts des cession au 30 septembre 2003 ont été pris en compte dans les comptes pro forma dès l'exercice clos le 31 mars 2003, car ils sont connus à la date d'établissement de ces comptes. Les coûts de cession du Secteur T&D (hors Power Conversion) n'ont pas été pris en compte, car ils ne sont pas intégralement connus à la date d'établissement de ces comptes,
- les effets fiscaux relatifs au résultat de cession estimé, à l'économie des charges d'intérêts et aux coûts de cession de l'activité Turbines Industrielles ont été pris en compte,
- les effets des éventuels ajustements de prix dans le cadre de la cession du Secteur T&D (hors Power Conversion) et des Turbines Industrielles n'ont pas été pris en compte,

Note 2 – Principes comptables

Les comptes consolidés pro forma du Groupe sont établis en conformité avec la réglementation comptable française et les Règlements 99-02 et 00-06 du Comité de Réglementation Comptable (méthodologie française de consolidation). Le Groupe applique la plupart des méthodes préférentielles. Cependant, les contrats de crédit-bail et les contrats de location de longue durée ne sont pas immobilisés. Si les crédits-bails étaient immobilisés, il en résulterait une augmentation des immobilisations corporelles, nettes de € 182 millions et € 211 millions, une augmentation des dettes financières de € 186 millions et € 213 millions et une diminution des capitaux propres de € 4 millions et € 2 millions des comptes pro forma au 31 mars et 30 septembre 2003, respectivement. Si les contrats de location de longue durée étaient reconnus au bilan, il en résulterait une augmentation des créances sur locations à long terme et des dettes sur locations à long terme de € 667 millions et de € 655 millions dans les comptes pro forma au 31 mars et 30 septembre 2003, respectivement (Note 6 (b)).

a) Méthodes de consolidation

Les entités dans lesquelles le Groupe possède directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, d'influencer les décisions opérationnelles et financières de la filiale.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe intègre sa quote-part des actifs, passifs et résultats consolidés de la société détenue conjointement.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20 % et 50 % et dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat des entités consolidées acquises ou vendues durant l'année figure dans les résultats consolidés à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les opérations et transactions intra-groupe sont éliminées.

b) Utilisations d'estimations

Les comptes consolidés pro forma, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, impliquent que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, les notes sur des actifs et passifs potentiels à la date des états financiers, ainsi que les produits et charges. Le management revoit d'une manière régulière ces estimations sur la base des informations disponibles. Les coûts engagés, les coûts restant à supporter et les coûts éventuels de garantie sont analysés. L'évaluation des charges à venir repose sur la meilleure estimation, par le management, des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, estimées contrat par contrat.

La commercialisation de produits de technologie avancée expose le Groupe à des risques de défaillance technique largement au-delà des termes standards de garantie contractuelle supportés par de simples fournisseurs d'équipements. De ce fait, les coûts réels peuvent différer des estimations.

c) Prise en compte du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires des contrats d'une durée inférieure à un an, essentiellement relatifs à la vente de produits manufacturés, est pris en compte lors du transfert de propriété, qui intervient généralement lors de la livraison au client.

Le chiffre d'affaires sur les contrats dont la durée dépasse une année est pris en compte selon la méthode de l'avancement qui est mesuré soit à la livraison ou à l'achèvement de phases identifiables du contrat ou « milestones », soit en rapportant le total des coûts engagés au total des coûts estimés pour la réalisation du contrat.

Les réclamations sont comptabilisées en produits lorsqu'il est probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être évalué de manière raisonnable, ce qui est généralement le cas lorsque l'accord du client a été obtenu.

Les subventions de l'Etat au titre des chantiers navals sont prises en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des navires correspondants.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de prestations de service à long terme est généralement réparti sur la durée du contrat.

Le total des coûts estimés inclut les coûts directs (comme la matière première et la main d'œuvre) et indirects, relatifs aux contrats. Ces coûts comprennent les coûts engagés et les coûts à venir, y compris les provisions pour garantie et les coûts relatifs aux règlements de réclamations considérés comme probables. Les frais commerciaux et les frais administratifs sont considérés comme des coûts de période. Des provisions pour pertes à terminaison et autres provisions sur contrats sont enregistrées dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « coût des ventes » dès lors que les coûts y afférent sont jugés probables lors des revues de contrats.

Les incidences des modifications des conditions de réalisation des contrats ainsi que des modifications de marges à terminaison sont enregistrées dans le compte de résultat consolidé en coût des ventes dans l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

Le coût des ventes résulte de l'application du pourcentage d'avancement sur le total des coûts estimés. Le surplus de ce montant par rapport aux coûts des ventes enregistré sur les périodes précédentes est le coût des ventes de la période. Les charges à payer relatives aux travaux restant à effectuer sont enregistrées pour couvrir les dépenses futures prévues au titre des phases ou de contrats livrés. Les provisions pour garantie sont évaluées selon les termes contractuels et les données statistiques disponibles.

d) Conversion des états financiers exprimés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale. Les bilans des sociétés hors de la zone Euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période, leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

e) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties en monnaie locale au taux de change en vigueur à la date de l'opération (au cours du jour ou au cours garanti). En fin de période, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture ou au taux garanti. Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans le compte de résultat consolidé.

f) Instruments financiers

Opérant sur les marchés internationaux, le Groupe est exposé à des risques de marché et aux variations des taux d'intérêt et des cours de change. Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer ses risques de change et de taux. La politique du Groupe est de couvrir son exposition au risque de change.

Les « swaps » d'intérêt permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les intérêts nets sont comptabilisés en intérêts à recevoir ou en intérêts à payer par contrepartie des comptes de produits et charges financier.

Le Groupe utilise des achats et ventes à terme afin de couvrir ses transactions en devises. Les actifs, passifs et engagements hors bilan sont enregistrés au taux de couverture.

Le Groupe recourt également à des contrats d'assurance pour couvrir son risque de change sur certains contrats export à long terme pendant la période d'appel d'offres et de réalisation du contrat commercial. Si le contrat n'est pas signé, le Groupe n'a à supporter aucun coût additionnel à la prime d'assurance déjà payée. En conséquence, les primes d'assurance sur les contrats sont comptabilisées comme des coûts de période. Quand le contrat est signé, le contrat d'assurance est comptabilisé comme les achats et ventes à terme (cf. ci-dessus).

Le Groupe peut également avoir recours à des instruments financiers afin d'optimiser la gestion de certains de ses actifs. Une telle décision est prise au cas par cas et est soumise à l'approbation de la Direction.

g) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs de l'entreprise acquise. La juste valeur peut être revue jusqu'à la fin de l'exercice qui suit l'acquisition. Après ce délai, seules les reprises de provisions créées dans le bilan d'entrée et devenues sans objet viennent modifier les écarts d'acquisition. Ces derniers sont amortis de façon linéaire sur 20 ans dans tous les secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

h) Autres Immobilisations incorporelles

Le Groupe reconnaît d'autres immobilisations incorporelles comme la technologie, les accords de licence et les bases installées de clients, etc. Ces immobilisations incorporelles acquises sont amorties de façon linéaire sur 20 ans dans tous les secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

i) Dépréciation exceptionnelle

A la clôture des comptes, lorsque des évènements ou des changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles ou des impôts différés actifs, leur valeur nette fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur juste valeur. Le test réalisé en vue de déterminer la nécessité d'une dépréciation exceptionnelle sur les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles est réalisé sur une base annuelle.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

	Durée d'utilisation Estimée en années
Bâtiments	25
Matériel et outillage	10
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau et autres	3-7

Les contrats de crédit-bail ne sont pas immobilisés (voir Note 6 (b)).

k) Autres participations

Les autres participations sont évaluées au plus bas du coût historique ou de la valeur nette de réalisation sur une base individuelle. La valeur nette de réalisation est déterminée selon les paramètres suivants : valeur nette comptable, résultat net et flux de trésorerie attendus de ces titres de participations.

l) Autres immobilisations, nettes

Les autres immobilisations sont comptabilisées sur une base individuelle au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

m) Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont valorisés au plus bas du coût historique (à partir de la méthode du prix moyen pondéré) et du prix de marché. Le prix de marché est le coût de vente estimé, duquel sont déduits les frais estimés d'achèvement et de vente. Les coûts de revient des stocks comprennent les coûts directs et indirects de production.

n) Quasi-disponibilités et placements à court terme

Les quasi-disponibilités et placements à court terme comprennent des titres négociables et des dépôts à terme liquides dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois mais qui sont cessibles immédiatement. Les placements à court terme sont évalués ligne par ligne au plus bas de leurs coûts historiques ou de leurs valeurs de marché.

o) Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts à vue et titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

p) Impôts différés

Les impôts différés sont calculés, pour chacune des entités taxables, sur les différences temporaires entre les résultats comptables et fiscaux. Les impôts différés actifs et passifs sont comptabilisés lorsque des différences

temporaires se traduiront par des charges ou des produits d'impôt dans les années futures. Des impôts différés actifs sont enregistrés à hauteur du montant dont la récupération est considérée comme probable. Les impôts différés sont ajustés en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité légale puis au sein d'une même intégration fiscale.

Aucune provision d'impôt différé n'est constatée sur les résultats des filiales consolidées lorsque leur distribution n'est pas programmée.

q) Avances et acomptes reçus

Les avances et acomptes reçus sont présentés nets et représentent les sommes reçues des clients pour la réalisation des contrats. Lorsque la marge est reconnue, conformément aux principes comptables relatifs aux contrats à long terme, mais que le contrat n'est pas totalement achevé, les avances et acomptes correspondants sont déduits des créances clients.

Le solde des avances et acomptes reçus éventuel est déduit des travaux en cours sur la base d'une évaluation réalisée contrat par contrat.

r) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

– le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont la date de réalisation ainsi que le montant sont incertains,

– il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,

– cette obligation peut être estimée de façon fiable.

Les provisions pour garantie sont comptabilisées conformément aux dispositions contractuelles. Les périodes de garanties peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les provisions sont évaluées sur la base des données historiques et des probabilités de dépenses futures. Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque la perte est déterminée. Les provisions sont enregistrées pour toutes les pénalités et réclamations sur la base des évaluations des charges futures réalisées par la Direction.

s) Stocks options

Les stocks options ne sont pas comptabilisées par le Groupe à la date de leur attribution. Cependant, à la date d'exercice des options, le Groupe enregistre les actions émises en augmentation de capital, sur la base des paiements reçus des employés.

t) Recherche et développement

Les frais de recherche et développement internes sont pris en charge dans l'exercice où ils sont engagés.

u) Pensions et indemnités de départs en retraite

Les engagements de pensions et de départs en retraite sont provisionnés sur la durée de service des salariés.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, la valeur de marché des placements est estimée annuellement et des hypothèses actuarielles sont utilisées pour calculer les charges et engagements. Les

provisions et les charges constatées d'avance sont comptabilisées sur la durée de service restant à effectuer par les employés. Les pertes et gains d'expérience ainsi que les pertes et gains résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements comme sur les actifs en couverture sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

Pour les régimes à cotisations définies et les régimes de retraite mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

v) Restructuration

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la Direction annonce la fermeture d'un site ou la réduction de ses effectifs, et lorsque ces coûts ont été déterminés précisément. Les coûts de restructuration incluent les coûts de fermeture, les coûts générés par les départs et les dépréciations d'actifs.

w) Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué d'intérêts sur emprunts, d'intérêts sur fonds investis, du résultat sur opérations de change et des instruments de couverture de change et de taux inscrits en résultat.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers en fonction du rendement effectif de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat à leur date d'approbation par les organes compétents des filiales concernées.

Les intérêts payés et courus ainsi que les autres coûts relatifs aux emprunts sont reconnus en charges financières.

x) Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen d'actions composant le capital en tenant compte des éventuels instruments dilutifs.

Pour le résultat net par action dilué, le résultat net n'est pas ajusté car le Groupe ne détient pas d'instruments dilutifs.

y) Taux de change des principales devises utilisées

	Au 31 mars 2003		**Au 30 septembre 2003**	
Equivalent en € d'1 unité	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Livre sterling	1,549571	1,450116	1,427823	1,431434
Franc Suisse	0,682536	0,677323	0,650886	0,649182
Dollar US	0,997990	0,917852	0,879388	0,858222
Dollar Canadien	0,646284	0,623558	0,634476	0,636254
Dollar Australien	0,563472	0,553220	0,573704	0,584761

Note 3 – Réconciliation des résultats nets consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et le semestre clos le 30 septembre 2003 entre les comptes publiés et pro forma

a) Réconciliation du résultat net consolidé publié et le résultat net consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2003

	Exercice clos le 31 mars 2003 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles[1]	Cession du Secteur T&D (Hors Power Conversion)[2]	Ajustements Pro forma	Exercice clos le 31 mars 2003 Pro forma
			(en millions de €)		
CHIFFRES D'AFFAIRES	**21 351**	**(1 268)**	**(3 005)**	**–**	**17 078**
Dont produits	*16 374*	*(1 004)*	*(2 555)*	–	*12 815*
Dont services	*4 977*	*(264)*	*(450)*	–	*4 263*
Coût des ventes	(19 187)	1 005	2 181	–	(16 001)
Dont produits	*(15 504)*	*828*	*1 812*	–	*(12 864)*
Dont services	*(3 683)*	*177*	*369*	–	*(3 137)*
Frais commerciaux	(970)	70	291	–	(609)
Frais de recherche et développement	(622)	53	104	–	(465)
Frais généraux et administratifs	(1 079)	58	208	–	(813)
RESULTAT OPERATIONNEL	**(507)**	**(82)**	**(221)**	**–**	**(810)**
Autres produits (charges), nets	(555)	19	114	148[3]	(274)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(67)	10	–	–	(57)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(1 129)**	**(53)**	**(107)**	**148**	**(1 141)**
Résultat financier	(270)	–	19	77[4]	(174)
RESULTAT AVANT IMPOT	**(1 399)**	**(53)**	**(88)**	**225**	**(1 315)**
Impôt sur les bénéfices	263	–	21	(93)[5]	191
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	3	–	–	–	3
Intérêts minoritaires	(15)	–	3	–	(12)
Amortissements des écarts d'acquisition	(284)	22	33	–	(229)
RESULTAT NET	**(1 432)**	**(31)**	**(31)**	**132**	**(1 362)**
Résultat net par action en €					
Normal	(5,4)	(0,2)	(0,2)	0,7	(5,1)
Dilué	(5,4)	(0,2)	(0,2)	0,7	(5,1)

(1) Effet de la déconsolidation au 1er avril 2002 des activités Turbines Industrielles

(2) Effet de la déconsolidation au 1er avril 2002 du secteur T&D hors Power Conversion

(3) Ce résultat net de cession n'est pas représentatif de celui qui sera constaté lors de la déconsolidation effective de ces activités. Le résultat net de cession définitif sera influencé par la variation de l'actif net cédé entre le 1er avril 2002 et les dates de déconsolidation effective, les taux de change à ces mêmes dates et les coûts supplémentaires relatifs à la cession du Secteur T&D.

(4) La charge d'intérêts pour l'exercice clos le 31 mars 2003 a été diminuée de € 77 millions pour tenir compte de l'économie générée par l'affectation du produit de cession de € 1 792 millions (€ 1 917 millions de produit de cession net du compte de séquestre de € 125 millions détenu par Siemens) des activités de Turbines Industrielles et du Secteur T&D au remboursement de la dette nette dès le ler avril 2002.

(5) La charge d'impôt différé des ajustements pro forma s'élève à € 93 millions, dont € 66 millions relatifs au résultat net de cession et € 27 millions relatifs à l'économie de charges d'intérêts.

b) Réconciliation du résultat net consolidé publié et le résultat net consolidé pro forma pour le semestre clos le 30 septembre 2003

	Au 30 septembre 2003 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles[1]	Cession du Secteur T&D (hors Power Conversion)[2]	Ajustement Pro forma	Au 30 septembre 2003 Pro forma
			(en millions de €)		
CHIFFRES D'AFFAIRES	**8 854**	**(210)**	**(1 336)**	**–**	**7 308**
Dont produits	*6 602*	*(206)*	*(1 149)*	*–*	*5 247*
Dont services	*2 252*	*(4)*	*(187)*	*–*	*2 061*
Coût des ventes	(7 577)	162	961	–	(6 454)
Dont produits	*(5 805)*	*159*	*825*	*–*	*(4 821)*
Dont services	*(1 772)*	*3*	*136*	*–*	*(1 633)*
Frais commerciaux	(435)	13	136	–	(286)
Frais de recherche et développement	(239)	7	45	–	(187)
Frais généraux et administratifs	(471)	14	110	–	(347)
RESULTAT OPERATIONNEL	**132**	**(14)**	**(84)**	**–**	**34**
Autres produits (charges), nets	(397)	5	66	(35)[3]	(361)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(31)	2	–	–	(29)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(296)**	**(7)**	**(18)**	**(35)**	**(356)**
Résultat financier	(220)	–	2	25[4]	(193)
RESULTAT AVANT IMPOT	**(516)**	**(7)**	**(16)**	**(10)**	**(549)**
Impôt sur les bénéfices	29	–	7	45[5]	81
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	–	–	–	–	–
Intérêts minoritaires	(2)	–	1	–	(1)
Amortissements des écarts d'acquisition	(135)	5	18	–	(112)
RESULTAT NET	**(624)**	**(2)**	**10**	**35**	**(581)**
Résultat net par action en €					
Normal	(2,2)	–	–	0,1	(2,1)
Dilué	(2,2)	–	–	0,1	(2,1)

(1) Effet de la déconsolidation au 1er avril 2002 des activités Turbines Industrielles

(2) Effet de la déconsolidation au 1er avril 2002 du secteur T&D hors Power Conversion

(3) Annulation du résultat net de cession relatif à la cession des activités Turbines Industrielles constaté dans les comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2003.

(4) La charge d'intérêts pour le semestre clos le 30 septembre 2003 a été diminuée de € 25 millions pour tenir compte de l'économie générée par l'affectation du produit de cession de € 1 792 millions des activités de Turbines Industrielles et du Secteur T&D, hors Power Conversion au remboursement de la dette nette dès le 1er avril 2002. L'économie de charge d'intérêts déjà reconnue dans les comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2003 suite à la réception de € 842 millions (net du compte séquestre de € 125 millions) a été retraitée.

(5) La charge d'impôt différé constatée dans les comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2003 de € 54 millions relative au résultat net de cession dégagé dans le cadre de la cession des activités Turbines Industrielles a été extournée. Une réduction d'impôt différé actif de € 9 millions a également été constatée corrélativement à l'économie de charges d'intérêts mentionnée ci-dessus.

Note 4 – Réconciliation des bilans consolidés au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003 entre les comptes publiés et pro forma

a) Réconciliation du bilan consolidé publié et du bilan consolidé pro forma pour au 31 mars 2003

	Exercice clos le 31 mars 2003 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles[1]	Cession du secteur T&D (hors Power Conversion)[2]	Ajustements Pro forma	Exercice clos le 31 mars 2003 Pro forma
		(en millions de €)			
ACTIF					
Ecarts d'acquisition, nets	4 440	(379)	(428)	–	3 633
Autres immobilisations incorporelles, nettes	1 168	(164)	–	–	1 004
Immobilisations corporelles, nettes	2 331	(146)	(328)	–	1 857
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	245	–	–	–	245
Autres immobilisations, nettes	1 294	–	(14)	125[3]	1 405
Actifs immobilisés, nets	**9 478**	**(689)**	**(770)**	**125**	**8 144**
Impôts différés	**1 831**	**–**	**(96)**	**(93)[4]**	**1 642**
Stocks et travaux en cours, nets	4 608	(504)	(569)	–	3 535
Clients et comptes rattachés, nets	4 855	(292)	(819)	238	3 982
Autres créances, nettes	2 265	(79)	(139)	–	2 047
Actifs circulants, nets	**11 728**	**(875)**	**(1 527)**	**238**	**9 564**
Quasi-disponibilités et placements à court terme	**142**	**–**	**–**	**–**	**142**
Disponibilités	**1 628**	**(51)**	**–**	**–**	**1 577**
TOTAL ACTIF	**24 807**	**(1 615)**	**(2 393)**	**270**	**21 069**
PASSIF					
Capitaux propres	**758**	**(869)**	**(948)**	**1 882**	**823[6]**
Intérêts minoritaires	**95**	**–**	**(23)**	**–**	**72**
Provisions pour risques et charges	**3 698**	**(55)**	**(223)**	**–**	**3 420**
Provisions pour engagements de retraite	**972**	**(34)**	**(113)**	**–**	**825**
Dettes financières	**6 331**	**(2)**	**17**	**(1 612)[5]**	**4 734**
Impôts différés	**37**	**(1)**	**–**	**–**	**36**
Avances et acomptes reçus	3 541	(217)	(227)	–	3 097
Fournisseurs et comptes rattachés	4 629	(193)	(338)	–	4 098
Charges à payer sur contrats et autres dettes	4 746	(244)	(538)	–	3 964
Passifs circulants	**12 916**	**(654)**	**(1 103)**	**–**	**11 159**
TOTAL PASSIF	**24 807**	**(1 615)**	**(2 393)**	**270**	**21 069**

(1) Elimination de la contribution des activités Turbines Industrielles au 31 mars 2003

(2) Elimination de la contribution du secteur T&D hors Power Conversion au 31 mars 2003

(3) Correspond au compte séquestre de € 125 millions détenu par l'acheteur dans le cadre de la cession de l'activité des Turbines Industrielles

(4) Correspond à la réduction des impôts différés actifs suite à leur utilisation consécutive à la cession des Turbines Industrielles, à l'économie estimée de charges financières et aux coûts de cession de l'activité Turbines Industrielles.

(5) Correspond :
- au produit de cession des activités Turbines Industrielles et du Secteur T&D (hors Power Conversion) de € 1 792 millions
- à l'économie estimée de charges financières de € 77 millions
- à la prise en compte des coûts de cession de l'activité des Turbines Industrielles de € (19) millions
- au remboursement de l'encours de cession de créances clients des activités cédées au 1er avril 2002 pour € (238) millions

(6) La variation des capitaux propres entre le 31 mars 2003 publié et le 31 mars 2003 pro forma s'explique comme suit :

Capitaux propres publiés au 31 mars 2003	**758**
– annulation du résultat du Secteur T&D (hors Power Conversion) et de l'activité Turbines Industrielles)	(62)
– constatation du résultat net estimé de cession, net d'impôt et des coûts de cession	82
– constatation de l'économie de charges financières, nette d'impôt	50
– variation des écarts de conversion	(5)
Capitaux propres pro forma au 31 mars 2003	**823**

b) Réconciliation du bilan consolidé publié et du bilan consolidé pro forma au 30 septembre 2003

	Au 30 septembre 2003 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles[5]	Cession du secteur T&D (hors Power Conversion)[1]	Ajustement Pro forma	Au 30 septembre 2003 Pro forma
			(en millions de €)		
ACTIF					
Ecarts d'acquisition, nets	3 931	–	(408)	–	3 523
Autres immobilisations incorporelles, nettes	974	–	–	–	974
Immobilisations corporelles, nettes	1 940	(9)	(306)	–	1 625
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	249	–	–	–	249
Autres immobilisations, nettes	1 239	–	(17)	–	1 222
Actifs immobilisés, nets	**8 333**	**(9)**	**(731)**	**–**	**7 593**
Impôts différés	**1 884**	**–**	**(105)**	**(48)[2]**	**1 731**
Stocks et travaux en cours, nets	3 744	(21)	(509)	–	3 214
Clients et comptes rattachés, nets	4 686	(14)	(929)	238	3 981
Autres créances, nettes	2 602	(2)	(169)	–	2 431
Actifs circulants, nets	**11 032**	**(37)**	**(1 607)**	**238**	**9 626**
Quasi-disponibilités et placements à court terme	**98**	**–**	**–**	**–**	**98**
Disponibilités	**1 671**	**–**	**–**	**–**	**1 671**
TOTAL ACTIF	**23 018**	**(46)**	**(2 443)**	**190**	**20 719**
PASSIF					
Capitaux propres	**183**	**–**	**(892)**	**1 004**	**295[4]**
Intérêts minoritaires	**94**	**–**	**(22)**	**–**	**72**
Provisions pour risques et charges	**3 500**	**(2)**	**(208)**	**–**	**3 290**
Provisions pour engagements de retraite	**937**	**–**	**(115)**	**–**	**822**
Dettes financières	**6 076**	**–**	**(137)**	**(814)[3]**	**5 125**
Impôts différés	**55**	**–**	**(1)**	**–**	**54**
Avances et acomptes reçus	3 085	(4)	(301)	–	2 780
Fournisseurs et comptes rattachés	4 132	(15)	(359)	–	3 758
Charges à payer sur contrats et autres dettes	4 956	(25)	(408)	–	4 523
Passifs circulants	**12 173**	**(44)**	**(1 068)**	**–**	**11 061**
TOTAL PASSIF	**23 018**	**(46)**	**(2 443)**	**190**	**20 719**

(1) Elimination de la contribution du secteur T&D hors Power Conversion au 30 septembre 2003

(2) Correspond à la réduction des impôts différés actifs suite à leur utilisation consécutive à la cession des Turbines Industrielles, la reconnaissance de l'économie de charges financières et les coûts de cession de l'activité Turbines Industrielles.

(3) Correspond :
- au produit de cession du secteur T&D (hors Power Conversion) de € 950 millions
- à l'économie estimée de charges financières de € 102 millions sur 18 mois
- au remboursement de l'encours de cession de créances clients des activités cédées au 1er avril 2002 pour € (238) millions

(4) La variation des capitaux propres entre le 30 septembre 2003 publié et le 30 septembre 2003 pro forma s'explique comme suit :

Capitaux propres publiés au 30 septembre 2003	**183**
– annulation du résultat du Secteur T&D hors Power Conversion et de l'activité Turbines Industrielles (€ (62) millions au 31 mars 2003 et € 8 millions au 30 septembre 2003)	(54)
– constatation de l'économie estimée de charges financières, nettes d'impôt (€ 102 millions d'intérêts et € (36) million d'effet impôt)	66
– ajustement du résultat net estimé de cession, net d'impôt et des coûts de cession (€ 82 millions au 31 mars 2003 et € 19 millions au 30 septembre 2003)	101
– variation des écarts de conversion	(1)
Capitaux propres pro forma au 30 septembre 2003	**295**

(5) Elimination de la contribution d'une entité américaine non encore cédée au 30 septembre 2003. Cette entité fait l'objet d'une option ferme d'achat de la part de l'acquéreur.

Note 5 – Réconciliation des tableaux des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et pour le semestre clos le 30 septembre 2003 entre les comptes publiés et pro forma

a) Réconciliation du tableau des flux de trésorerie consolidés publié et du tableau des flux de trésorerie consolidés pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2003

	Exercice clos le 31 mars 2003 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles[1]	Cession du secteur T&D (hors Power Conversion)[2]	Ajustements Pro forma	Exercice clos le 31 mars 2003 Pro forma
			(en millions de €)		
Résultat net	**(1 432)**	**(31)**	**(31)**	**132[3]**	**(1 362)**
Intérêts minoritaires	15	–	(3)	–	12
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	754	(57)	(93)	–	604
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	22	(4)	(3)	–	15
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(19)	1	(21)	(148)	(187)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(3)	–	–	–	(3)
Variation des impôts différés	(424)	–	10	93	(321)
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	**(1 087)**	**(91)**	**(141)**	**77**	**(1 242)**
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	415	–	(74)	–	341
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	650	(27)	(40)	–	583
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(661)	66	66	(238)	(767)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	160	1	48	–	209
Augmentation (diminution) des autres provisions	(49)	–	(1)	–	(50)
Augmentation (diminution) des provisions pour restructuration	(29)	(1)	12	–	(18)
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(98)	77	20	–	(1)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes.	162	(34)	48	–	176
Variation du besoin en fonds de roulement	**550**	**82**	**79**	**(238)**	**473**
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	**(537)**	**(9)**	**(62)**	**(161)[4]**	**(769)**
Produits de cession des immobilisations corporelles	252	(16)	(8)	–	228
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(410)	24	61	–	(325)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations, nettes	(55)	–	5	–	(50)
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(166)	–	(7)	–	(173)
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	38	(47)	(5)	1 773	1 759
Variation nette de la trésorerie d'investissement	**(341)**	**(39)**	**46**	**1 773[5]**	**1 439**
Augmentation de capital	622	–	–	–	622
Dividendes payés incluant minoritaires	(1)	–	–	–	(1)
Variation nette de la trésorerie de financement	**621**	**–**	**–**	**–**	**621**
Effet net des variations des taux de conversion	(41)	–	(10)	–	(51)
Autres changements	(464)	(1)	9	–	(456)
Diminution (Augmentation) de la dette nette	**(762)**	**(49)**	**(17)**	**1 612**	**784**
Dette nette à l'ouverture	**(3 799)**	**–**	**–**	**–**	**(3 799)**
Dette nette à la clôture	**(4 561)**	**(49)**	**(17)**	**1 612**	**(3 015)**

(1) Effet de la déconsolidation au 1er avril 2002 des activités Turbines Industrielles

(2) Effet de la déconsolidation au 1er avril 2002 du secteur T&D hors Power Conversion

(3) Voir la Note 3 (a) (3) (4) (5) des comptes consolidés pro forma

(4) La variation nette de la trésorerie d'exploitation correspond à l'économie estimée de charges financières de € 77 millions, diminuée du remboursement de l'encours de cession de créances clients des activités cédées au 1er avril 2002 pour € 238 millions.

(5) La variation nette de la trésorerie d'investissement correspond au produit net de cession des activités de Turbines Industrielles et du secteur T&D (hors Power Conversion) de € 1 792 millions diminué des coûts de cessions.

b) Réconciliation du tableau des flux de trésorerie consolidés publié et du tableau des flux de trésorerie consolidés pro forma pour le semestre clos le 30 septembre 2003

	Au 30 septembre 2003 Publié	Cession de l'activité Turbines Industrielles[1]	Cession du secteur T&D (hors Power Conversion)[2]	Ajustements Pro forma	Au 30 septembre 2003 Pro forma
			(en millions de €)		
Résultat net	**(624)**	**(2)**	**10**	**35[3]**	**(581)**
Intérêts minoritaires	2	–	(1)	–	1
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	337	(12)	(44)	–	281
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	47	–	(5)	–	42
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(91)	–	2	35	(54)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	–	–	–	–	–
Variation des impôts différés	(77)	–	2	(45)	(120)
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	**(406)**	**(14)**	**(36)**	**25**	**(431)**
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	319	(2)	(27)	–	290
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	(355)	148	161	–	(46)
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	(144)	–	–	–	(144)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	(262)	(5)	33	–	(234)
Augmentation (diminution) des autres provisions	33	–	–	–	33
Augmentation (diminution) des provisions pour restructuration	137	–	(15)	–	122
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	(221)	(14)	(73)	–	(308)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes.	168	(57)	16	–	127
Variation du besoin en fonds de roulement	**(325)**	**70**	**95**	**–**	**(160)**
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	**(731)**	**56**	**59**	**25[4]**	**(591)**
Produits de cession des immobilisations corporelles	166	(31)	–	–	135
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(105)	32	23	–	(50)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations, nettes	145	–	2	–	147
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(3)	–	–	–	(3)
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	772	47	(1)	(823)	(5)
Variation nette de la trésorerie d'investissement	**975**	**48**	**24**	**(823)[5]**	**224**
Augmentation de capital	–	–	–	–	–
Dividendes payés incluant minoritaires	(2)	–	(1)	–	(3)
Variation nette de la trésorerie de financement	**(2)**	**–**	**(1)**	**–**	**(3)**
Effet net des variations des taux de conversion	15	(4)	(4)	–	7
Autres changements	(3)	(51)	76	–	22
Diminution (Augmentation) de la dette nette	**254**	**49**	**154**	**(798)**	**(341)**
Dette nette à l'ouverture	**(4 561)**	**(49)**	**(17)**	**1 612**	**(3 015)**
Dette nette à la clôture	**(4 307)**	**–**	**137**	**814**	**(3 356)**

(1) Effet de la déconsolidation au 1er avril 2002 des activités Turbines Industrielles

(2) Effet de la déconsolidation au 1er avril 2002 du secteur T&D hors Power Conversion

(3) Voir la Note 3 (b) (3) (4) (5) des comptes consolidés pro forma

(4) La variation nette de la trésorerie d'exploitation correspond à l'économie des charges financières de € 25 millions

(5) La variation nette de € (823) millions de la trésorerie d'investissement correspond à l'annulation du produit de cession des activités de Turbines Industrielles (€ 842 millions) et des coûts de cessions.

Note 6 – Engagement hors bilan et autres obligations pro forma

a) Engagements hors bilan

	Au 31 mars		Au 30 septembre	
	2003 Publiés	2003 Pro forma	2003 Publiés	2003 Pro forma
	(en millions de €)			
Garanties sur contrats (1)	9 465	9 039	8 206	7 837
Garanties liées au financement des ventes (2)	749	745	643	639
Créances cédées non échues	11	11	9	9
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	7	3	–	–
Autres engagements	94	88	49	47
Total	**10 326**	**9 886**	**8 907**	**8 532**

(1) Garanties sur contrats

En accord avec les pratiques de son Industrie, le Groupe accorde des garanties de performance dans le cadre de contrats signés ou faisant l'objet d'appels d'offres.

De telles garanties s'étendent de la période d'appel d'offres jusqu'à l'acceptation finale du client et couvrent également la période de garantie et l'achèvement du contrat, sur la base de critères de performance contractuels ou de mise en service de l'usine.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties de performance, pour des périodes et des montants en général définis.

Le Groupe accorde une contre-indemnité aux banques ou sociétés d'assurance.

Les projets sur lesquels ces garanties sont accordées sont revus régulièrement par la Direction. Lorsque les obligations, et donc des décaissements, deviennent probables, les sommes à payer sont couvertes par des provisions dans les comptes.

Les garanties données par la maison mère ou les filiales concernant des passifs inscrits au bilan ne sont pas incluses.

(2) Financement des ventes

Le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, et a accordé des financements à certains acheteurs de navires de croisière pour des contrats signés jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 1999 et de matériel de transport.

L'en-cours de financement de vente n'est pas influencé de façon significative par la déconsolidation du Secteur T&D et de l'activité des turbines industrielles.

b) Contrats de crédit-bail et de location simple

	Au 31 mars		Au 30 septembre	
	2003 Publiés	2003 Pro forma	2003 Publiés	2003 Pro forma
	(en millions de €)			
Locations longue durée (1)	667	667	655	655
Crédit-bail (2)	278	230	335	284
Locations simples (3)	534	446	478	426
Total des loyers futurs	**1 479**	**1 343**	**1 468**	**1 365**

(1) Contrat de location de longue durée

Suite à un contrat signé en 1995 avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne, le Groupe a vendu 103 trains et les équipements associés à deux sociétés de crédit-bail. Le Groupe a parallèlement conclu avec ces sociétés un contrat de location de longue durée pour ces mêmes rames et équipements pour une durée de trente ans. Ces rames et équipements sont mis à disposition de la société exploitante du métro pour une période initiale de vingt ans, renouvelable pour une période de dix années complémentaires. Le Groupe assure le service et la maintenance de ces rames et équipements.

Ces engagements concernent l'ensemble de la période de location et sont couverts par les paiements dus par la société exploitante du métro.

Si ce contrat était reconnu au bilan, l'impact serait une augmentation des créances sur locations à long terme et des dettes sur location à long terme de € 667 millions et € 655 millions au 31 mars et 30 septembre 2003, respectivement.

(2) Contrats de crédit-bail

Si les crédits-bails étaient immobilisés, il en résulterait les effets suivants sur les comptes consolidés :

	Au 31 mars		Au 30 septembre	
	2003 Publiés	2003 Pro forma	2003 Publiés	2003 Pro forma
	(en millions de €)			
Augmentation des immobilisations	212	182	244	211
Augmentation de la dette financière long terme	216	186	246	213
Diminution des capitaux propres	**(4)**	**(4)**	**(2)**	**(2)**

(3) Contrats de location simple

Les loyers s'élèvent à € 110 millions et € 44 millions pour les comptes publiés clos le 31 mars 2003 et le 30 septembre 2003 respectivement.

Ces loyers s'élèvent à € 95 millions et € 37 millions pour les comptes pro forma au 31 mars 2003 et 30 septembre 2003 respectivement.

Certains de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Note 7 – Principales sociétés du périmètre de consolidation pro forma

Principales sociétés du périmètre de consolidation pro forma au 31 mars 2003

Les principales sociétés sont définies selon les critères suivants :

– sociétés Holding,

– chiffre d'affaires supérieur à € 90 millions,

– les sociétés devant être vendues ou dont l'importance est devenue moindre du fait des cessions d'actifs à réaliser ont été exclues du périmètre pro forma.

Sociétés	Pays	Détention %	Méthode de Consolidation
ALSTOM	France		Société mère
ALSTOM Holdings	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Gmbh (holding)	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM UK Ltd (holding)	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Inc (holding)	États-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM NV (holding)	Pays-Bas	100,0	Intégration globale
ALSTOM Mexico SA de CV (holding)	Mexique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Espana IB (holding)	Espagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100,0	Intégration globale
ALSTOM Australia Ltd	Australie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Brasil Ltda	Brésil	100,0	Intégration globale
ALSTOM Canada Inc	Canada	100,0	Intégration globale
ALSTOM Controls Ltd	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM DDF SA	France	98,8	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria Spa	Italie	100,0	Intégration globale
ALSTOM K.K.	Japon	100,0	Intégration globale
ALSTOM LHB GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power sro	Rép. Tchèque	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Asia Pacific Sdn Bhd	Malaysia	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Boiler GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Centrales	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Conversion GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Conversion SA France	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Generation AG	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Hydraulique	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Inc	États-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Italia Spa	Italie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power ltd	Australie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Norway AS.	Norvège	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power O&M Ltd	Suisse	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power SA	Espagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Service	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Sp Zoo	Japon	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Turbinen GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Turbomachines	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Projects india Ltd	Inde	68,5	Intégration globale

Sociétés	Pays	Détention %	Méthode de Consolidation
ALSTOM Projects Taiwan Ltd	Taiwan	100,0	Intégration globale
ALSTOM Rail Ltd	Royaume uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Signalling Inc	États-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transporte SA de CV	Mexique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc	Etats-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transporte	Espagne	100,0	Intégration globale
Chantiers de l'Atlantique	France	100,0	Intégration globale
Japan Gas Turbines K.K.	Japon	60,0	Intégration globale
EUKORAIL Ltd	Corée du sud	100,0	Intégration globale
West Coast Traincare	Royaume-Uni	76,0	Intégration globale

Principales sociétés du périmètre de consolidation pro forma au 30 septembre 2003

Les principales sociétés sont définies selon les critères suivants :

– société holdings,

– chiffre d'affaires supérieur à € 90 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003, mais excluant les sociétés dont le chiffre d'affaires a baissé significativement durant le semestre clos le 30 septembre 2003,

– les sociétés devant être vendues ou dont l'importance est devenue moindre du fait des cessions d'actifs réaliser ou à réaliser ont été exclues du périmètre pro forma.

Sociétés	Pays	Détention %	Méthode de consolidation
ALSTOM	France		Société mère
ALSTOM Holdings	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Gmbh (holding)	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM UK Ltd (holding)	Royaume Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Inc (holding)	États-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM NV (holding)	Pays-Bas	100,0	Intégration globale
ALSTOM Mexico SA de CV (holding)	Mexique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Espana IB (holding)	Espagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100,0	Intégration globale
ALSTOM Australia Ltd	Australie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Brasil Ltda	Brésil	100,0	Intégration globale
ALSTOM Canada Inc	Canada	100,0	Intégration globale
ALSTOM Controls Ltd	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM DDF SA	France	98,8	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria Spa	Italie	100,0	Intégration globale
ALSTOM K.K.	Japon	100,0	Intégration globale
ALSTOM LHB GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power sro	Rép. Tchèque	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Asia Pacific Sdn Bhd	Malaisie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Boiler GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Centrales	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Conversion GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Conversion SA France	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Generation AG	Allemagne	100,0	Intégration globale

Sociétés	Pays	Détention %	Méthode de consolidation
ALSTOM Power Hydraulique	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Inc	États-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Italia Spa	Italie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power ltd	Australie	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Norway AS	Norvège	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power O&M Ltd	Suisse	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power SA	Espagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Service	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Sp Zoo	Pologne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Turbinen GmbH	Allemagne	100,0	Intégration globale
ALSTOM Power Turbomachines	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Projects India Ltd	Inde	68,5	Intégration globale
ALSTOM Signalling Inc	États-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transporte SA de CV	Mexique	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc	États-Unis	100,0	Intégration globale
ALSTOM Transporte	Espagne	100,0	Intégration globale
Chantiers de l'Atlantique	France	100,0	Intégration globale
EUKORAIL Ltd	Corée du Sud	100,0	Intégration globale
West Coast Traincare	Royaume-Uni	76,0	Intégration globale

1.2.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes pro forma

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

Périodes du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1er avril 2003 au 30 septembre 2003

Au Président du conseil d'administration d'ALSTOM,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes pro forma couvrant les période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1er avril 2003 au 30 septembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à l'occasion de la conclusion le 30 avril 2003 pour une première tranche et le 31 juillet 2003 pour une seconde tranche de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur à Siemens et de la signature en date du 25 septembre 2003 d'un accord de cession du secteur Transmission et Distribution (à l'exception de l'activité Power Conversion) à Areva, comme si ces cessions avaient eu lieu le 1er avril 2002.

Ces comptes pro forma ont été établis sous votre responsabilité le 17 novembre 2003, à partir :

– des comptes consolidés intermédiaires relatifs à la période du 1er avril 2003 au 30 septembre 2003, qui ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Nous avons formulé les observations suivantes dans notre rapport d'examen limité sur ces comptes :

« Les comptes consolidés joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes d'exploitation significatives et un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par

le bon déroulement de ses plans d'actions. Dans le cadre de ses plans d'actions et comme détaillé dans la Note 19, ALSTOM a conclu un accord de refinancement avec ses banques et la République française dont la mise en œuvre effective dépend de certains évènements futurs détaillés dans les Notes 19 et 14. Les comptes consolidés n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des passifs et actifs de la société, notamment les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles et les impôts différés actifs figurant au bilan du 30 septembre 2003 pour respectivement, 3 931, 974 et 1 884 millions d'euros (voir Notes 7, 8 et 6) qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus.

D'autre part, au-delà du bon déroulement des plans d'actions et ainsi que présenté dans la note 6, le maintien au bilan des impôts différés actifs est conditionné par la capacité d'ALSTOM à dégager un volume suffisant de profit taxable dans les prochaines années. »

– des comptes consolidés au 31 mars 2003 arrêtés par le conseil d'administration, modifiés sur proposition du conseil d'administration du 2 juillet 2003 et approuvés par l'assemblée générale du même jour, et qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes. Dans le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 émis en date du 14 mai 2003, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

« Nous attirons l'attention sur la note 1(b) de l'annexe aux comptes consolidés qui souligne les principes fondamentaux, les hypothèses principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre conseil d'administration pour arrêter les comptes consolidés de votre société. »

Dans le rapport complémentaire aux rapports du 14 mai 2003, en date du 2 juillet 2003, sans remettre en cause notre opinion précédemment émise dans ces rapports, nous avons formulé les observations suivantes :

Nous attirons l'attention sur les principales modifications apportées aux comptes consolidés arrêtés initialement par le conseil d'administration du 13 mai 2003 et qui ont pour effet de ramener le montant des capitaux propres au 31 mars 2003 de 805 millions d'euros à 758 millions d'euros, et d'arrêter la perte nette de l'exercice à 1 432 millions d'euros contre 1 381 millions d'euros. Le résultat opérationnel de la division Transport qui était positif de 49 millions d'euros devient négatif pour un montant de 24 millions d'euros.

Nous attirons également l'attention sur le fait que le Président Directeur Général a fait au cours de sa présentation un point sur le plan d'action couvrant la situation de trésorerie, le financement, et le déroulement du plan de cession d'actifs de la société dont la bonne fin est essentielle à la réalisation du programme de désendettement. Nous avons indiqué qu'en cas d'évolutions défavorables significatives non anticipées à ce jour par la société, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation pourrait s'avérer non appropriée.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en oeuvre des diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2003 et des comptes consolidés intermédiaires au 30 septembre 2003.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause le caractère raisonnable des conventions retenues pour présenter les effets de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances et des turbines industrielles à vapeur à Siemens et de la cession du secteur Transmission et Distribution (à l'exception de l'activité Power Conversion) à Areva dans les comptes pro forma pour les périodes du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1er avril 2003 au 30 septembre 2003, leur traduction chiffrée et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2003 et des comptes consolidés intermédiaires au 30 septembre 2003.

Neuilly-sur-Seine, le 17 novembre 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES Gilles Puissochet	DELOITTE TOUCHE TOHMATSU Alan Glen

1.3. Comptes consolidés au 31 mars 2003

1.3.1. Présentation des comptes consolidés modifiés tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juillet 2003

A la suite de la réception au début du mois de juin 2003 de lettres faisant état d'irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire, ALSTOM a engagé un audit de l'unité d'Hornell appartenant à sa filiale américaine ALSTOM Transportation Inc. (ATI) où ce contrat est en cours d'exécution. Cette revue interne, à laquelle ont participé des comptables et juristes externes, a identifié une sous-estimation importante des pertes telles qu'enregistrées dans les comptes d'ATI. Cette sous-estimation est essentiellement liée à des irrégularités comptables portant d'une part sur la non-reconnaissance de coûts déjà engagés, dont certains devaient être transférés sur d'autres contrats, et d'autre part sur une sous-évaluation des coûts prévisionnels sur l'ensemble du contrat. Les contrats en question étant tous à prix fixe, les clients d'ALSTOM n'ont subi aucun préjudice financier. Ces évènements ont fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 30 juin 2003. Des informations complémentaires figurent dans le « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. » et dans « Réclamations et litiges – Section 3.2. »

L'Assemblée Générale Mixte du 2 juillet 2003 a approuvé les modifications aux comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2003 qui intègrent une charge additionnelle après impôt de € 51 millions.

L'Assemblée Générale a également approuvé les modifications au rapport de gestion arrêté par le Conseil d'Administration le 13 mai 2003, pour tenir compte des évènements ci-dessus portés à sa connaissance depuis lors.

Le rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés, qui vient en complément du rapport des commissaires aux comptes figurant à la page 97 du Document de Référence, figure en annexe 1 de la présente actualisation.

Les comptes consolidés au 31 mars 2003 incorporant les modifications proposées par le Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée Générale Mixte qui s'est réunie le 2 juillet 2003 sont inclus dans leur intégralité en annexe 1 de la présente actualisation.

Le rapport de gestion actualisé par le Conseil d'Administration est inclus dans son intégralité en annexe 2 de la présente actualisation.

Par ailleurs, les pages suivantes du Document de Référence ont été actualisées en vue de tenir compte des modifications aux comptes consolidés :

– Message du Président Directeur Général (page 2 du Document de Référence)

Dans la première phrase, « la perte sans précédent de € 1,38 milliard » a été remplacé par « la perte sans précédent de € 1,43 milliard ».

Dans le 3ème paragraphe, 6ème ligne, « l'importante perte nette de € 1,38 milliard » a été remplacé par « l'importante perte nette de € 1,43 milliard ».

– Description des activités (page 23 du Document de Référence)

Dans le premier tableau, dans la ligne correspondant à la marge opérationnelle en millions d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2003 « 49 » a été remplacé par « (24) ».

– Risques – Principaux facteurs de risques (page 158 du Document de Référence)

1ère ligne, « Au 31 mars 2003, les provisions pour risques et charges s'élevaient à € 3 631 millions » a été remplacé par « Au 31 mars 2003, les provisions pour risques et charges s'élevaient à € 3 698 millions ».

Les pages ainsi modifiées figurent en annexe 3 de la présente actualisation.

Enfin les corrections suivantes figurent en souligné à l'Annexe 3 :

– Données comparables : voir tableau des données comparables, page 4 de l'Annexe 3,

– Besoins en fonds de roulement : voir page 5 de l'Annexe 3.

1.3.2. Réconciliation des comptes consolidés en normes françaises avec les normes américaines US GAAP

La Note 33 mentionnée ci-dessous est incluse dans le Rapport annuel sous forme 20-F au 31 mars 2003 disponible sur le site internet du Groupe.

Les comptes consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables décrits en Note 2 (« normes françaises »), qui diffèrent parfois de façon significative des normes utilisées aux États-Unis (« normes américaines »). Ces différences sont exposées ci-dessous. Elles affectent le résultat et les capitaux propres, ainsi que la classification et le format des comptes consolidés. Certains reclassements ont été réalisés sur les exercices antérieurs pour se conformer à la présentation actuelle.

La loi française dispose que les comptes annuels sont définitifs lorsqu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires, et qu'ils ne peuvent alors être modifiés.

Le 20-F d'ALSTOM a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 15 octobre 2003 tandis que les comptes français ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 2 juillet 2003. Les principes comptables et d'audit généralement admis aux États-Unis imposent que la société prenne en compte les faits découverts ou les changements d'estimation décidés subséquemment à l'arrêté des comptes, s'ils sont matériels et s'ils apportent un complément d'information sur une situation existant à la date du bilan.

ALSTOM a identifié fin juillet 2003, à l'issue des revues de projets réactualisées à cette date, une augmentation des coûts afférant à des contrats du secteur Transport d'un montant de € 56 millions après impôts.

Cette augmentation résultant d'informations complémentaires se rapportant à une situation existant à la date de clôture des comptes, elle a dû être enregistrée dans le 20-F.

Selon la réglementation de la Securities and Exchange Commission son enregistrement dans le 20-F s'est fait sous la forme d'une modification des comptes primaires, tels que présentés dans le 20-F.

Ainsi que le prescrit la loi française, cette réestimation postérieure à l'assemblée ayant approuvé les comptes annuels déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce des coûts de contrats affecte le résultat du semestre clos le 30 septembre 2003 arrêtés selon les normes comptables françaises.

(A) Eléments affectant le résultat net et les capitaux propres

(a) Regroupements d'entreprises – Acquisition d'ABB ALSTOM Power – « Power »

Comme décrit en Note 7, le Groupe a finalisé l'acquisition de la participation de 50 % d'ABB dans ABB ALSTOM Power (renommé secteur « Power ») le 11 mai 2000. Jusqu'à cette date, le Groupe a consolidé sa participation de 50 % dans Power en utilisant la méthode de l'intégration proportionnelle. Depuis le 11 mai 2000, les résultats de Power sont consolidés par intégration globale. En normes américaines, Power aurait été consolidé par mise en équivalence jusqu'au 11 mai 2000, puis par intégration globale à compter de cette date.

Affectation du prix d'acquisition au 31 mars 2001

Le 31 mars 2001, le Groupe a comptabilisé en normes françaises plusieurs ajustements à la suite du rachat de la participation de 50 % d'ABB dans Power, ainsi que l'affectation du prix d'acquisition y afférent. Ces ajustements reflètent les estimations du Groupe de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Ils ont été comptabilisés dans le cadre du processus d'affectation du prix d'acquisition, en conformité avec les normes françaises, et ont généré un écart d'acquisition complémentaire à amortir dans les années à venir.

Certains de ces ajustements ne satisfaisaient pas les critères requis par les normes américaines pour être comptabilisés au titre de l'affectation du prix d'acquisition. Le Groupe a identifié la période pendant laquelle des événements ou changements de conditions ont entraîné une estimation différente de la valeur de certains actifs et passifs.

En particulier, le Groupe a déterminé si les charges comptabilisées dans le compte de résultat existaient avant ou après le 11 mai 2000. Les ajustements comptabilisés dans le compte de résultat avant le 11 mai 2000 ont été pris en compte pour l'exercice clos le 31 mars 2001 à hauteur de 50 % (pourcentage de détention du Groupe avant cette date). Les ajustements comptabilisés dans le compte de résultat après le 11 mai 2000 ont été pris en compte à 100 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, et à la suite de la consolidation d'ABB Alstom Power (AAP) à partir du 11 mai 2000, le Groupe a annulé, en normes américaines, des ajustements constatés en normes françaises lors de l'affectation du prix d'acquisition. En conséquence, le Groupe a comptabilisé en normes américaines une charge complémentaire dans le compte de résultat de € 1 497 millions, essentiellement composée des éléments suivants :

Provisions sur contrats

Au 31 mars 2001, l'affectation préliminaire du prix d'acquisition comptabilisée en normes françaises comprenait € 1 276 millions de provisions sur contrats principalement mais non exclusivement relatives aux problèmes rencontrés sur les turbines GT24/GT26 et les turbines à vapeur. En normes américaines, les ajustements nécessaires sont comptabilisés dans la période pendant laquelle les tendances, événements ou changements surviennent. Une estimation de ces problèmes de performance et des pénalités, coûts de garantie et autres passifs sur contrats y afférent avait déjà été comptabilisée dans les états financiers d'AAP avant la date d'acquisition des 50 % complémentaires.

Les provisions sur contrats comptabilisées au 31 décembre 1999 et au 31 mars 2000 (avant l'acquisition) reflétaient, en accord avec le SOP 81-1, *Accounting for performance of Construction-types and certain production-types contracts*, la meilleure estimation des passifs reposant sur l'information disponible à cette époque.

En juillet 2000, après le rachat de la participation de 50% d'ABB dans AAP, de nouveaux problèmes de performance sur des contrats (essentiellement GT24/GT26) sont apparus à la suite de contrôles habituels sur certaines turbines. En normes américaines, un ajustement de la provision pour pertes à terminaison est nécessaire au cours de la période pendant laquelle la perte est estimée, selon le SOP 81-1. En conséquence, les provisions complémentaires sur contrats, comptabilisées pour refléter les coûts estimés à encourir, sont considérées comme un changement d'estimation postérieur au 11 mai 2000.

En normes américaines, ce changement d'estimation est comptabilisé dans la période où il intervient, et en conséquence les € 1 276 millions ont été comptabilisés en charge dans le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2001.

Dépréciation de certains actifs

Le 31 mars 2000, AAP a comptabilisé à l'actif certains coûts de pré-contrats capitalisés selon le SOP 81-1 en normes américaines. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, le Groupe est arrivé à la conclusion qu'il n'existait plus aucune possibilité de recouvrer ces actifs. En normes américaines, la dépréciation de ces actifs a été comptabilisée en compte de résultat au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001 pour un montant de € 13 millions. En outre, certains actifs dont des immobilisations corporelles et des stocks, dépréciés en normes françaises par contrepartie de l'écart d'acquisition, ont été comptabilisés en charges en normes américaines pour un montant de € 101 millions, du fait qu'ils ne satisfaisaient pas aux conditions du SFAS 38, *Accounting for Preacquisition of Purchased Enterprises*.

Ajustements de la valeur des instruments financiers

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, des contrats signés en devises avant juillet 1999, et apportés par ABB à AAP, ont été annulés. Ces annulations ont conduit à valoriser les instruments de couverture de change affectés à ces contrats à leur valeur de marché. En normes américaines, le Groupe a comptabilisé une charge de € 68 millions reflétant la variation de la valeur de marché de ces instruments financiers.

Affectation du prix d'acquisition au 31 mars 2002

En normes françaises, le Groupe a finalisé l'affectation du prix d'acquisition de Power avant le 31 mars 2002, date de clôture du premier exercice ouvert suivant le 11 mai 2000.

En normes américaines, la période d'affectation définie comme étant la période nécessaire pour identifier et quantifier les actifs et passifs ne doit pas excéder un an après l'achèvement du regroupement d'entreprises. En normes américaines, l'affectation du prix d'acquisition a été réalisée avant le 11 mai 2001 et les ajustements réalisés après cette date dans le cadre de la période d'affectation en normes françaises ont été comptabilisés dans le compte de résultat.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2002, le Groupe a comptabilisé en normes américaines une charge complémentaire de € 453 millions composée de provisions sur contrats (€ 389 millions) et d'autres charges qui n'étaient pas considérées comme des passifs au 31 mars 2001 au sens de ces normes (€ 64 millions). En normes françaises, ces passifs ont été comptabilisés contre l'écart d'acquisition au 31 mars 2002 et 2001 respectivement. En outre, le Groupe a repris une partie de la dépréciation des impôts différés compte tenu de la stratégie fiscale mise en place en Suisse (€ 103 millions).

De plus, les ajustements comptabilisés en normes américaines conduisent à une réduction de l'amortissement des écarts d'acquisition pour les exercices clos les 31 mars 2001 et 2002 de € 62 millions et € 87 millions, respectivement.

Les ajustements décrits ci-dessus diminuent le résultat net de l'exercice clos le 31 mars 2001 à hauteur de € 1 435 millions. Au 31 mars 2002, le résultat opérationnel est diminué de € 366 millions et le produit d'impôt différé augmenté de € 103 millions.

Au 31 mars 2001, les ajustements décrits ci-dessus diminuent l'écart d'acquisition net de € 1 321 millions, les impôts différés actif de € 21 millions, les capitaux propres de € 1 277 millions (net de € 158 millions d'effet d'impôt positif) ainsi que les provisions pour risques et charges de € 65 millions.

Au 31 mars 2002, les ajustements décrits ci-dessus diminuent l'écart d'acquisition net de € 1 419 millions et les capitaux propres de € 1 419 millions (net de € 279 millions d'effet d'impôt positif).

(b) Dépréciation

Dépréciation des écarts d'acquisition

Dans les comptes consolidés du Groupe établis en normes françaises, les écarts d'acquisition sont généralement amortis sur leur durée de vie estimée, qui n'excède pas 20 ans.

En normes américaines, le Groupe a revu ses écarts d'acquisition relatifs aux regroupements d'entreprises réalisés dans le passé et en a conclu qu'un ajustement ou un reclassement en actifs incorporels au 31 mars 2002 n'était pas approprié en vertu des nouveaux critères du SFAS 141, *Business Combinations*.

A compter du 1er avril 2002, le Groupe a appliqué le SFAS *142, Goodwill and Other Intangible Assets*. En conséquence, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Le Groupe procède périodiquement a une évaluation de la valeur de réalisation de ses écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont également évalués lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable ne sera pas recouvrable compte tenu des flux de trésorerie futurs. Dans le cadre de l'application du SFAS 142, le Groupe a défini des « unités de reporting » basées sur sa structure de reporting actuelle. Les écarts d'acquisitions ont été alloués à ces unités, au même titre que les autres actifs et passifs leur étant rattachés. La première étape du test de dépréciation des écarts d'acquisition a été réalisée lors de la première application du SFAS 142 et au 31 mars 2003, date du test annuel. Le Groupe a conclu qu'aucune dépréciation n'était à constater au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 au titre de l'adoption du SFAS 142.

Le test de dépréciation des écarts d'acquisition est basé sur la valeur de marché et est réalisé au niveau de « l'unité de reporting », qui correspond soit aux Secteurs, soit au niveau inférieur (Segments).

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe ont une durée de vie définie.

La première application du SFAS 142 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 s'est traduite par une augmentation du résultat opérationnel de € 284 millions du fait du non-amortissement des écarts d'acquisition.

Dépréciation des actifs à long terme (autres que les écarts d'acquisition)

En normes américaines, le Groupe revoit la valeur de ses actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne plus être recouvrable. Si ces événements ou ces changements de circonstances indiquent qu'un actif ne sera pas recouvrable, le Groupe estime les flux de trésorerie attendus de l'utilisation de cet actif et de sa cession éventuelle. Si la somme des flux de trésorerie non actualisés est inférieure à la valeur comptable de l'actif, le Groupe comptabilise une dépréciation du montant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché de l'actif. Au 31 mars 2002, ainsi que décrit dans la Note 33 (A)(m), le Groupe a enregistré en normes américaines une dépréciation relative aux navires de Cruiseinvest.

(c) Restructurations

Jusqu'au 31 décembre 2002, le Groupe enregistrait des provisions pour restructurations dès lors que des plans étaient finalisés, approuvés par la Direction et annoncés avant la date de clôture de l'exercice. En la matière, le Groupe applique les EITF 94-3 et 95-3 et les SFAS 88 et 112 dans le cadre de l'établissement de la réconciliation de ses comptes avec les normes américaines.

Depuis le 1er janvier 2003, le Groupe a adopté, pour tous les plans engagés depuis cette date, le SFAS 146 *Accounting for Costs Associated with Exit or Disposal Activities*. Cette norme requiert qu'une provision pour la fermeture ou la cession d'une activité soit enregistrée à la juste valeur dès lors que l'obligation existe plutôt que lors de la décision par l'entité d'initier un plan de restructuration.

Le tableau de passage ci-dessous réconcilie la charge de restructuration en normes françaises et en normes américaines, avant effet d'impôt.

	Exercice clos le 31 mars		
	2001	2002	2003
	(en millions de €)		
Coûts de restructuration en normes françaises (Note 4)	**80**	**227**	**268**
Ajustements en normes américaines:			
Nouveaux plans et ajustements des estimations antérieures(1)	158	15	4
Coûts comptabilisés en écarts d'acquisition en normes françaises(2)	112	64	11
Impact sur le résultat des retraitements en normes américaines (avant amortissement des écarts d'acquisition)	270	79	15
Coûts de restructuration en normes américaines (avant amortissement des écarts d'acquisition)*	**350**	**306**	**283**
Impact de l'amortissement des écarts d'acquisition(2)	(11)	(9)	–
Coûts de restructuration en normes américaines	**339**	**297**	**283**

* incluant l'impact des cessions de € 69 millions, € 85 millions et € 91 millions pour les exercices clos les 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement.

(1)(2) Renvoient aux notes ci-après.

Le tableau ci-dessous détaille l'impact avant impôt des ajustements sur les capitaux propres en normes américaines.

	Au 31 mars		
	2001	2002	2003
	(en millions de €)		
Provisions en normes américaines	**186**	**163**	**138**
Provisions en normes françaises (Note 18)	285	178	138
Différences entre les provisions américaines et françaises	**99**	**15**	**–**
Coûts de restructuration comptabilisés en écarts d'acquisition en normes françaises et qui ne satisfont pas les critères de l'EITF 95-3[2]	(70)	(11)	–
Ajustement cumulé sur les provisions pour nouveaux plans et ajustement des estimations antérieures[1]	**29**	**4**	**–**
Coûts cumulés comptabilisés en écarts d'acquisition en normes françaises et en coûts en normes américaines[2]	(245)	(309)	(320)
Effet de la déconsolidation de Contracting et GTRM[3]	–	39	39
Amortissements des écarts d'acquisition cumulés[2]	36	45	45
Ecarts de conversion cumulés	4	4	4
Intérêts minoritaires	(10)	–	–
Impact sur les capitaux propres du passage aux normes américaines	**(186)**	**(217)**	**(232)**

(1) Avant le 31 mars 2001, en normes françaises, le Groupe comptabilisait des provisions pour restructuration dans la période où la décision avait été prise par le niveau hiérarchique approprié de la Direction. Depuis le 1er avril 2001, en normes françaises, comme indiqué en note 2(w), le Groupe comptabilise une provision pour restructuration dans la période où le plan a été finalisé, approuvé par la Direction et annoncé avant la clôture de l'exercice. En normes américaines, le Groupe a appliqué les dispositions du SFAS 112, *Employer's Accounting for Post Employment Benefits* et de l 'EITF 94-3, *Liability Recognition for Certain Employee Termination Benefits and Other Costs to Exit an Activity* pour ses coûts de restructuration et de licenciements. Selon l'EITF 94-3, une provision pour restructuration ne peut être comptabilisée que lorsque certaines conditions sont satisfaites, incluant l'identification et l'approbation par le niveau hiérarchique approprié de la Direction des activités à restructurer, et la notification aux employés devant faire l'objet d'un licenciement. De plus, les coûts associés à un plan de fermeture sont provisionnés seulement si ces coûts ne concernent pas et ne bénéficient pas à des activités poursuivies au sein du Groupe. Il en résulte une différence temporaire entre (i) la comptabilisation de dotations aux provisions en normes françaises non comptabilisées en normes américaines (ii) les coûts de restructuration provisionnés en normes américaines et dépensés en normes françaises au cours d'un exercice antérieur, et (iii) les changements d'estimations sur des provisions constituées en normes françaises et qui n'étaient pas admises en normes américaines. Depuis le 1er janvier 2003, le Groupe a adopté, pour tous les plans engagés depuis cette date, le SFAS 146 *Accounting for Costs Associated with Exit or Disposal Activities*. Cette norme requiert qu'une provision pour la fermeture ou la cession d'une activité soit enregistrée à la juste valeur dès lors que l'obligation existe plutôt que lors de la décision par l'entité d'initier un plan de restructuration.

(2) Dans le cadre de la réconciliation avec les normes américaines, le Groupe a appliqué l'EITF 95-3, *Recognition of Liabilities in Connection with a Purchase Business Combination* pour comptabiliser les coûts de restructuration engagés dans le cadre d'une acquisition. Comme décrit en (1) ci-dessus, les règles de comptabilisation des provisions pour restructuration sont plus strictes en normes américaines. En conséquence, certaines provisions pour restructuration comptabilisées dans le cadre du processus d'allocation du prix d'acquisition peuvent ne pas l'être en normes américaines, ce qui génère un écart au niveau de l'écart d'acquisition et des provisions. Certaines charges, initialement comptabilisées contre l'écart d'acquisition en normes françaises, sont ainsi comptabilisées en charges en normes américaines une fois que les critères sont remplis. En outre, une réduction de l'amortissement de l'écart d'acquisition résulte de ce traitement.

(3) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, le Groupe a cédé son secteur Contracting et la société GTRM. A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition affectés à ces activités, avaient été réduits de € 39 millions en normes américaines par rapport aux normes françaises, principalement parce que certaines provisions pour restructurations comptabilisées en normes françaises ne respectaient pas les critères fixés par l'EITF 95-3, *Recognition of Liabilities in connection With a Purchase Business Combination*. Au 31 mars 2002, cette différence de valeur de l'écart d'acquisition augmente le résultat net de cession de € 39 millions comme mentionné dans la Note 33 (n).

Des informations complémentaires sur les restructurations en normes américaines sont présentées dans la Note 33 (D) (d).

(d) Engagements de retraite et d'avantages complémentaires – Plans à prestations définies

Le Groupe détermine ses coûts de pensions et le montant de ses provisions en utilisant les techniques actuarielles conformes à la méthodologie préconisée par le SFAS 87 *Employers Accounting for Pensions* et le SFAS 106 *Employers Accounting for Post Retirement Benefits Other Than Pensions*. Les Passifs Minimum Additionnels (PMA) ne sont pas comptabilisés dans les comptes du Groupe dans la mesure où les normes françaises ne le prévoient pas.

L'engagement sans hypothèse d'augmentation des salaires (ABO) et la valeur de marché des actifs en couverture relatifs aux plans de pension pour lesquels l'ABO est supérieur aux actifs en couverture sont les suivants :

	Au 31 mars		
	2001	2002	2003
	(en millions de €)		
Engagement	964	1 378	3 211
Engagement sans hypothèse d'augmentation des salaires	850	1 291	3 070
Valeur de marché des actifs en couverture	109	536	1 934

Montants enregistrés au bilan :

Conformément au SFAS 87, un passif minimum correspondant au déficit de financement de l'ABO (ABO – valeur de marché des actifs en couverture) doit être enregistré au bilan.

La constatation d'un passif additionnel est requise lorsqu'il existe un déficit de financement de l'ABO et :

- qu'un actif a été comptabilisé en Excédent des actifs en couverture sur les engagements de retraite,
- que le passif déjà comptabilisé est inférieur au déficit de financement de l'ABO.

Les contreparties de ces passifs sont :

- les actifs incorporels, à hauteur des coûts de modification des régimes restant à amortir,
- puis la réduction des capitaux propres, net de l'effet d'impôt.

Le solde net ainsi comptabilisé au bilan en matière d'engagements de retraite correspond à la différence entre l'engagement actuariel (sans hypothèse d'augmentation de salaires) du Groupe et la valeur de marché des actifs en couverture.

Les montants enregistrés au bilan au 31 mars 2001, 2002 et 2003 peuvent être comparés aux montants déterminés en normes américaines comme suit :

Montants reconnus au bilan

	Régimes de retraites			Autres régimes			Total		
	Au 31 mars			Au 31 mars			Au 31 mars		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
	(en millions de €)								
Provisions (incluant PMA)	(899)	(980)	(1602)	(203)	(208)	(168)	(1 102)	(1 188)	(1 770)
Excédent des actifs en couverture	416	469	397	–	–	–	416	469	397
Montant net comptabilisé en normes américaines	**(483)**	**(511)**	**(1 205)**	**(203)**	**(208)**	**(168)**	**(686)**	**(719)**	**(1 373)**
• impact de l'amortissement de la dette initiale, de l'amortissement du coût des modifications de régime et de la différence de durée d'amortissement des écarts actuariels	25	–	–	–		–	25	–	–
• Passif Minimum Additionnel (PMA)	49	194	798	–		–	49	194	798
Montant net reconnu dans les comptes consolidés	**(409)**	**(317)**	**(407)**	**(203)**	**(208)**	**(168)**	**(612)**	**(525)**	**(575)**
• Provisions	(855)	(786)	(804)	(203)	(208)	(168)	(1 058)	(994)	(972)
• Excédent des actifs	446	469	397	–	–	–	446	469	397

S'agissant des autres régimes, la sensibilité d'une modification d'hypothèse relative à l'évolution des dépenses de santé de 1 % aurait les effets suivants :

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
	(en millions de €)	
Effet sur la charge relative aux services de l'exercice et sur la charge d'intérêt	0,06	(0,05)
Effet sur l'engagement	0,75	(0,64)

(e) Quasi-disponibilités et placements à court terme

Le Groupe détient divers titres négociables et dépôts, qui sont classés dans le bilan en placements à court terme disponibles à la vente. Ces titres sont évalués au plus faible du coût historique et de la valeur de marché. En normes françaises, il n'est pas possible de comptabiliser les gains reflétant les ajustements à la valeur de marché. En normes américaines, ces titres sont comptabilisés à leur valeur de marché, incluant des pertes et gains non réalisés nets d'impôts et classés en capitaux propres (« *other comprehensive income* »)

(f) Réévaluations d'actifs

Lors de la création de GEC ALSTHOM N.V. en 1989, certaines activités apportées par les actionnaires ont été réévaluées et comptabilisées à une valeur différente de la valeur historique utilisées par les actionnaires. En normes américaines, la valeur de ces activités est comptabilisée à la valeur historique.

En normes françaises, les actifs peuvent faire l'objet d'une réévaluation et être maintenus à leur juste valeur. Ces réévaluations sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres en réserves de réévaluation. En normes américaines, les actifs sont comptabilisés à leur valeur historique et ne peuvent faire l'objet d'une réévaluation à moins d'être acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprise.

Au 31 mars 2001, cette différence réduit la valeur des terrains de € 115 millions, celles des bâtiments nets de € 76 millions, augmente les écarts d'acquisition nets de € 19 millions et réduit les capitaux propres de € 172 millions.

Au 31 mars 2002, cette différence réduit la valeur des terrains de € 91 millions, celles des bâtiments nets de € 72 millions, augmente les écarts d'acquisitions nets de € 17 millions et diminue les capitaux propres de € 146 millions.

Au 31 mars 2003, cette différence diminue les terrains de € 39 millions, les bâtiments de € 53 millions, augmente les écarts d'acquisition de € 17 millions et diminue les capitaux propres de € 75 millions.

La différence de valeurs de ces actifs entraîne un ajustement des amortissements/dépréciations entre les normes américaines et les normes françaises. De plus, la différence de valeurs de ces actifs influence le montant des résultats nets de cession comptabilisés en normes américaines.

L'ajustement du résultat opérationnel s'élève à € 3 millions, € 26 millions et € 71 millions pour les exercices clos les 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement.

(g) Contrats de location-financement et de location-vente

Le Groupe détient des actifs financés par des contrats de crédit-bail et vend également des biens en location-vente. Le Groupe comptabilise les paiements faits ou reçus dans le cadre de ces contrats en charges ou produits. Les garanties données au titre de ces contrats sont comptabilisées en engagements hors-bilan. En normes américaines, les actifs financés au travers de contrats de crédit-bail sont immobilisés et une dette est comptabilisée dans le bilan ; pour les locations-ventes réalisées avec certains clients, le prix de vente du produit est comptabilisé en produits et les loyers à recevoir sont comptabilisés en créances de location-financement, nettes des revenus non acquis. Cette présentation augmente les immobilisations corporelles de € 54 millions, € 112 millions et € 206 millions ; les créances nettes de location financement de € 754 millions, € 757 millions et € 667 millions ; les dettes financières de € 809 millions, € 876 millions et € 877 millions et diminue les capitaux propres de € 1 million, € 7 millions et € 3 millions au 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement.

Au 31 mars 2001, 2002 et 2003, le retraitement de ces contrats selon les normes américaines a pour effet d'augmenter le résultat opérationnel de € 8 millions, € 12 millions et € 13 millions, respectivement, et de diminuer le résultat financier de € 8 millions, € 18 millions et € 10 millions, respectivement.

(h) Instruments dérivés et activités de couverture

Depuis le 1er avril 2001, le Groupe applique le SFAS 133, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities* et le SFAS 138, *Accounting for Certain Derivative Instruments and Certain Hedging Activities*, un amendement du SFAS 133. Ces textes diffèrent fondamentalement des normes françaises, car ils requièrent que le Groupe comptabilise tous les instruments dérivés, autres que certains dérivés indexés sur les actions du Groupe, dans le bilan à la juste valeur. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures doivent être évalués à leur juste valeur dans le compte de résultat. Si les instruments dérivés sont des couvertures, en fonction de la nature de la couverture, les variations de la juste valeur de ces instruments de couverture seront soit compensées dans le compte de résultat par la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements couverts, soit reconnus en capitaux propres jusqu'à ce que le sous-jacent soit reconnu en compte de résultat. La part inefficace des instruments de couverture est immédiatement reconnue en compte de résultat. Une documentation formalisée montrant la relation entre l'instrument de couverture et l'opération sous-jacente doit être mise en place au moment de l'initiation de la couverture, et l'efficacité de la couverture doit être revue régulièrement.

Risque de change

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour réduire son exposition aux effets de variation de change. Il doit exister un lien entre l'instrument de couverture et la transaction sous-jacente. La variation de la juste valeur de l'instrument couvert est comptabilisée pour compenser la réévaluation à la valeur de marché de l'instrument de couverture. Les variations de change du sous-jacent et de la couverture sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les instruments dérivés utilisés pour couvrir des offres commerciales sont des couvertures économiques mais ne sont pas considérées comme des couvertures comptables car la réalisation des opérations prévues n'est pas individuellement suffisamment probable. En conséquence, la variation de la juste valeur est comptabilisée en compte de résultat.

Risque de taux

Les instruments dérivés sont utilisés pour réduire l'exposition aux fluctuations de taux d'intérêts. Les instruments dérivés utilisés pour couvrir la dette (swaps de taux d'intérêt, swap de devises…), sont des couvertures économiques mais ils ne satisfont pas aux critères pour être qualifiés en termes comptables de couverture. En conséquence, la variation de la valeur de marché des instruments dérivés comptabilisée en compte de résultat est partiellement compensée par la réévaluation à la valeur de marché des éléments couverts.

L'effet sur le résultat net de la première application du SFAS 133 au 31 mars 2001 s'élève à € 37 millions. Au 31 mars 2002, il en résulte une diminution de € 20 millions du résultat opérationnel et une diminution du résultat financier de € 6 millions. Au 31 mars 2003, il en résulte une augmentation de € 73 millions du résultat opérationnel et une augmentation de € 26 millions du résultat financier.

(i) Rémunération des employés en actions

Augmentation de capital réservée aux salariés

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés, le Groupe a émis des actions destinées aux salariés et 1 689 056 actions ont été souscrites. Ces actions ont été proposées à tous les salariés à un prix inférieur au prix de marché.

En normes françaises, il n'est pas requis de comptabiliser une charge du montant de l'écart entre le prix de marché et le prix de cession aux salariés.

En normes américaines, l'APB 25, *Accounting for Stock Issued to Employees* exige la comptabilisation d'une charge lorsque le Groupe accorde à ses salariés le droit de souscrire à des actions à un prix inférieur à celui qui aurait été proposé à ses actionnaires ou à d'autres.

Ainsi, en normes américaines, le Groupe a comptabilisé une charge complémentaire de € 15 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001 n'impactant pas la réconciliation des capitaux propres.

Plans d'options d'achat d'actions

Comme mentionné en Note 30, le Groupe a accordé des options d'achat d'actions à certains employés au cours des exercices clos les 31 mars 2000, 2002 et 2003. Les normes françaises ne prévoient pas la comptabilisation de charges de personnel au titre des plans d'options d'achat d'actions destinés aux employés.

En normes américaines, les options d'achat d'actions attribuées dans le cadre des plans du 24 juillet 2001(n°3), du 8 janvier 2002 (n°5) et du 7 janvier 2003 (n°6) sont considérées comme des plans fixes à caractère salarial. Tous les plans d'options d'achat d'actions sont comptabilisés selon l'APB 25, *Accounting for Stock Issued to Employees* qui requiert l'utilisation de la méthode de la valeur intrinsèque pour mesurer la charge de rémunération relative aux options d'achat d'actions accordées aux employés.

Ainsi, attendu (i) que les conditions de performance des plans d'avril 1999 et du 24 juillet 2001 n'ont pas été satisfaites au 31 mars 2001, 2002 et 2003 ou (ii) que les options d'achat d'actions accordées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, 2002 et 2003 l'ont été sans décote, aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée à ce titre au cours des exercices concernés.

(j) Coûts de démarrage

Les coûts de démarrage capitalisés par le Groupe en normes françaises et comptabilisés en charges en normes américaines conformément au SOP 98-5, *Reporting of the costs of Start-Up Activities* s'élèvent à € 39 millions, € 41 millions et € 21 millions au 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement. L'écart de valeur de certains actifs selon les normes françaises et américaines entraîne un ajustement de la charge d'amortissement pour passer d'une norme à l'autre.

Les ajustements ci-dessus entraînent une diminution du résultat opérationnel de € 30 millions et de € 2 millions et une augmentation de € 16 millions pour les exercices clos le 31mars 2001, 2002 et 2003, respectivement. L'augmentation sur l'exercice 2003 résulte du fait que certains coûts de démarrage précédemment capitalisés ont été comptabilisés en charge durant la période dans les comptes primaires établis en normes françaises.

(k) Intérêts minoritaires de 49% dans ALSTOM Ferroviaria

Comme mentionné dans la Note 7, dans le cadre de l'acquisition de 51 % de Fiat Ferroviaria (renommé ALSTOM Ferroviaria) en octobre 2000, le Groupe et Fiat ont conclu un accord comportant une option d'achat et de vente réciproque des 49 % restants. En normes françaises, le Groupe a comptabilisé l'acquisition de 51 % d'ALSTOM Ferroviaria et des intérêts minoritaires pour 49 %. En normes américaines, comme le prix d'exercice et les autres termes de l'option étaient déjà déterminés, le Groupe a comptabilisé l'acquisition à 100 % et a reconnu une dette au titre des 49 % non encore acquis juridiquement.

Le 16 avril 2002, l'option de rachat amenant le Groupe à acheter les 49 % restants du capital a été exercée par Fiat Spa pour un montant de € 154 millions entraînant une augmentation des écarts d'acquisition de € 158 millions en normes françaises.

Au 31 mars 2001, cette différence augmente les écarts d'acquisition, nets de € 100 millions, diminue les capitaux propres de € 2 millions, diminue les intérêts minoritaires de € 44 millions et augmente les dettes financières de € 146 millions.

Au 31 mars 2002, cette différence augmente les écarts d'acquisition, net de € 152 millions, diminue les capitaux propres de € 5 millions, diminue les intérêts minoritaires de € 3 millions et augmente les dettes financières de € 154 millions.

Au 31 mars 2003, cette différence diminue les écarts d'acquisition, nets de € 5 millions et diminue les capitaux propres de € 5 millions.

Le résultat net est diminué de € 2 millions et € 3 millions pour les exercices clos les 31 mars 2001 et 2002 respectivement.

(l) Autres différences

Dans le cadre d'un accord comportant une option d'achat et de vente, deux navires vendus à un client sont susceptibles d'être restitués au Groupe qui pourra en disposer pour les revendre. En normes françaises, la marge est calculée en appliquant un pourcentage d'avancement par rapport à la marge à terminaison. En normes américaines, le chiffre d'affaires et le coût des ventes ont été différés pour un montant de € 163 millions et € 161 millions respectivement jusqu'à l'expiration de l'option.

Le Groupe a conclu durant l'exercice clos le 31 mars 1999 un accord de cession des terrains à des tiers en plusieurs étapes. En normes françaises, la vente a été reconnue en compte de résultat à la signature du contrat. En normes américaines, cette vente est reconnue seulement quand certaines conditions sont remplies. En conséquence, le résultat net de cession n'a pas été comptabilisé au moment de la vente. Au cours des exercices clos les 31 mars 2001, 2002 et 2003, le résultat net de cession a été reconnu pour un montant de € 16 millions, € 1 million et € 1 million respectivement, les critères de reconnaissance de ce résultat étant satisfaits.

En normes françaises, le Groupe a comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 1999 une provision pour risque fiscal par imputation sur les capitaux propres liée à la réorganisation qui a eu lieu avant l'introduction en Bourse. Le risque qu'une perte survienne était et est toujours considéré comme raisonnablement possible et en conséquence, en normes américaines, conformément au SFAS 5, *Accounting for contingencies*, seule une mention en annexe de ce passif éventuel est requise.

(m) Méthodes de consolidation – Participations et entités contrôlées par le Groupe

Entités ad-hoc

Certaines entités *ad-hoc* ne sont pas consolidées en normes françaises (voir Note 25 (a)), le Groupe ne détenant aucun titre de propriété dans ces entités. En normes américaines ces entités sont consolidées car le Groupe conserve certain(e)s des risques et opportunités associés à la propriété.

La structure Cruiseinvest dont les principaux actifs sont six navires de croisières n'est pas consolidée en normes françaises, le Groupe ne détenant aucun titre de propriété dans cette structure. Le Groupe étant considéré comme l'un des premiers bénéficiaires de cette structure, cette dernière est consolidée en normes américaines (voir Note 25 (b)).

En normes américaines, la valeur comptable des navires de croisières a été dépréciée en application du SFAS 144 au 31 mars 2002 pour un montant de Dollar US 126 millions (€ 144 millions au 31 mars 2002 et € 115 millions au 31 mars 2003). Cette perte est compensée, compte tenu de la consolidation de Cruiseinvest en normes américaines, par la reprise de la provision relative au financement des ventes comptabilisée en normes françaises pour couvrir la part du Groupe dans l'exposition au risque Cruiseinvest.

Au 31 mars 2002, les pertes nettes additionnelles de € 19 millions résultant de la consolidation de Cruiseinvest sont allouées au Groupe. Au 31 mars 2003, sur le total des pertes cumulées de € 54 millions résultant de la consolidation de Cruiseinvest, € 15 millions sont allouées au Groupe et € 39 millions aux intérêts minoritaires.

Les pertes encourues au 31 mars 2002 et 2003 respectivement, incluant la dépréciation des navires dans le cadre de l'application du SFAS 144 ont été allouées entre le Groupe et les intérêts minoritaires dans Cruiseinvest en fonction de l'exposition du Groupe sur la base de son investissement et des garanties données.

Pour les exercices clos les 31 mars 2001, 2002 et 2003, la consolidation des entités *ad-hoc* mentionnées ci-dessus et Cruiseinvest conduit aux ajustements suivants des bilans consolidés :

	Au 31 mars		
	2001	2002	2003
	(en millions de €)		
Autres immobilisations, nettes	(126)	(377)	(365)
Navires, net	–	872	791
Créances nettes de location financement	1 663	923	770
Autres créances, nettes	103	79	57
Total des ajustements – Actif	**1 640**	**1 497**	**1 253**
Capitaux propres	–	(19)	(15)
Intérêts minoritaires	–	–	(39)
Provisions pour risques et charges	–	(144)	(140)
Dettes financières	1 640	1 660	1 444
Autres dettes	–	–	3
Total des ajustements – Passif	**1 640**	**1 497**	**1 253**

La consolidation des entités *ad-hoc* mentionnées ci-dessus réduit l'encours de financement des ventes décrit dans la note 27 (a) (2) de € 218 millions, € 826 millions et € 719 millions au 31 mars 2001, 2002 et 2003, respectivement.

Autres entités

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, sans que cela ait un effet significatif sur le résultat net, le total des actifs et les capitaux propres, le Groupe, pour des raisons pratiques, a consolidé par mise en équivalence certaines sociétés contrôlées, n'a pas consolidé certaines sociétés contrôlées et a comptabilisé en titres non consolidés évalués au coût d'acquisition certaines sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable mais pas le contrôle.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, sans que cela ait un effet significatif sur les résultat net, le total des actifs et les capitaux propres, le Groupe, pour des raisons pratiques, a comptabilisé en titres non consolidés évalués au coût d'acquisition certaines sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable mais pas le contrôle.

En normes américaines, les sociétés dans lesquelles est exercée une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

(n) Résultat net des cessions d'activités

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, le Groupe a cédé son Secteur Contracting et la société GTRM. A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition affecté à ces activités, avait été réduit de € 39 millions en normes américaines par rapport aux normes françaises, principalement parce que certaines provisions pour restructurations comptabilisées en normes françaises ne remplissaient pas les critères de l'EITF 95-3, *Recognition of Liabilities in connection With a Purchase Business Combination.* Le résultat net de cession est augmenté de € 39 millions du fait d'une valeur nette comptable du Secteur Contracting et de GTRM plus faible en normes américaines (voir Note 33 (A) (c)).

(o) Comptabilisation des cessions bail

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, le Groupe a cédé une partie de son parc immobilier.

Ces immeubles ont été repris en location sur des périodes pouvant aller jusqu'à quinze ans. En normes françaises, une plus-value de € 59 millions a été comptabilisée. En normes américaines, cette plus value a été augmentée de € 50 millions suite à l'annulation de la réévaluation des actifs effectuée en 1989 (voir Note 33 (A) (f)).

En normes américaines, ces opérations de cessions bail ont quasiment toutes été qualifiées comme contrats de location financement et la plus-value correspondante a été amortie sur la durée de location du bien. Au 31 mars 2003, la plus-value en normes américaines a été différée pour un montant de € 106 millions.

(p) Création d'activités contrôlées conjointement

La création de la joint-venture AAP en juillet 1999 a été comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe sur la base des valeurs comptables historiques. Cependant, la différence entre la valeur comptable historique et l'investissement du Groupe dans AAP correspondant au paiement effectué à ABB, a conduit à la reconnaissance d'un écart d'acquisition en normes françaises. En normes américaines, cette différence n'est pas comptabilisée en écart d'acquisition car elle est relative à la création d'une joint-venture et non pas à un regroupement d'entreprises.

En normes américaines, cette différence a été allouée aux actifs sous-jacents correspondants de la joint-venture et amortie sur la durée de vie respective de ces actifs. Dans le cas présent, la période d'amortissement de ces actifs sous-jacents est estimée à environ 20 ans, et en conséquence il n'existe pas de différence significative entre les normes françaises et les normes américaines au niveau de la charge d'amortissement de la période.

Les tableaux de passage du résultat net et des capitaux propres du Groupe pour les exercices clos les 31 mars 2001, 2002 et 2003 entre les normes françaises et les normes américaines se présente comme suit :

	Exercice clos le			
	2001	2002	2003	2003 (*)
	(en millions de €)			(en millions de US Dollars)
Résultat net en normes françaises tel que approuvé par les assemblées générales respectives	**204**	**(139)**	**(1 432)**	**(1 561)**
Ajustements réalisés dans le cadre du 20F déposé le 15 octobre 2003	–	–	(56)	(61)
Résultat net ajusté dans le cadre du 20F déposé le 15 octobre 2003	**204**	**(139)**	**(1 488)**	**(1 622)**
(a) Regroupement d'entreprises	(1 435)	(263)	–	–
(b) Amortissement des écarts d'acquisition	–	–	284	310
(c) Provisions pour restructuration	(259)	(70)	(15)	(16)
(d) Engagements de retraite	9	–	–	–
(f) Réévaluation des actifs	3	26	71	77
(g) Locations ventes	–	(6)	3	3
(h) Instruments dérivés	(24)	11	99	108
(i) Rémunération des employés en action	(15)	–	–	–
(j) Coûts de démarrage	(30)	(2)	16	17
(k) Intérêts minoritaires dans Alstom Ferroviaria	(2)	(3)	–	–
(l) Autres retraitements	16	1	–	–
(m) Périmètre de consolidation	–	(19)	(1)	(1)
(n) Résultat net de cessions d'activités	–	39	–	–
(o) Comptabilisation des cessions bail	–	–	(106)	(116)
Impact fiscal des retraitements ci-dessus	**258**	**129**	**(4)**	**(4)**
Résultat net en normes américaines	**(1 275)**	**(296)**	**(1 141)**	**(1 244)**

(*) Converti à titre informatif au taux de 1,09 US Dollar pour € 1; le cours d'achat à minuit du 31 mars 2003.

	Au 31 mars			
	2001	2002	2003	2003(*)
	(en millions de €)			(en millions de US Dollars)
Capitaux propres en normes françaises tels que approuvés par les assemblées générales respectives	**2 090**	**1 752**	**758**	**826**
Ajustements réalisés dans le cadre du 20F déposé le 15 octobre 2003	–	–	(51)	(55)
Capitaux propres ajustés dans le cadre du 20F déposé le 15 octobre 2003	**2 090**	**1 752**	**707**	**771**
(a) Regroupement d'entreprises	(1 435)	(1 698)	(1 698)	(1 851)
(b) Amortissement des écarts d'acquisition	–	–	284	310
(c) Provisions pour restructuration	(186)	(217)	(232)	(253)
(d) Engagements de retraite	(74)	(194)	(798)	(870)
(e) Evaluation des quasi-disponibilités	2	2	1	1
(f) Réévaluation des actifs	(172)	(146)	(75)	(82)
(g) Locations ventes	(1)	(7)	(4)	(4)
(h) Instruments dérivés	(45)	(34)	65	71
(j) Coûts de démarrage	(39)	(41)	(21)	(23)
(k) Intérêts minoritaires dans Alstom Ferroviaria	(2)	(5)	(5)	(5)
(l) Autres retraitements	14	13	13	14
(m) Périmètre de consolidation	–	(19)	(15)	(16)
(o) Comptabilisation des cessions bail	–	–	(106)	(116)
Impact fiscal des retraitements ci-dessus	**268**	**435**	**635**	**692**
Capitaux propres en normes américaines	**420**	**(159)**	**(1 249)**	**(1 361)**

(*) Converti à titre informatif au taux de 1,09 US Dollar pour € 1; le cours d'achat à minuit du 31 mars 2003.

Le tableau de passage en normes américaines des capitaux propres au 31 mars 2001, 2002 et 2003 est le suivant :

	Au 31 mars			
	2001	2002	2003	2003(*)
	(en millions de €)			(en millions de US Dollars)
Capitaux propres à l'ouverture en normes américaines	**1 844**	**420**	**(159)**	**(173)**
Résultat net	(1 275)	(296)	(1 141)	(1 244)
Autres réserves (« *other comprehensive income* »)				
Ecarts de conversion	(41)	(80)	(170)	(185)
Passifs minimum additionnels liés aux engagements de retraite	(36)	(145)	(604)	(658)
Gains non réalisés sur placements à court terme	1	–	(1)	(1)
Impact fiscal des retraitements ci-dessus	12	60	204	222
Dividendes payés	(118)	(118)	–	–
Augmentation de capital	33	–	622	678
Capitaux propres à la clôture en normes américaines	**420**	**(159)**	**(1 249)**	**(1 361)**

(*) Converti à titre informatif au taux de 1,09 US Dollar pour € 1, le cours d'achat à minuit du 31 mars 2003.

(B) Eléments affectant la présentation des comptes consolidés

(a) Activités cédées ou en cours de cession

En normes françaises, les activités cédées ou en cours de cession sont présentées comme telles seulement quand les accords de cession ont été signés avant la date de clôture et que le transfert de contrôle et de l'influence sont effectifs avant la clôture des comptes. Les activités cédées ou en cours de cession n'ont pas d'effet sur la présentation des bilans et comptes de résultat consolidés avant la date du transfert de propriété.

En normes américaines, la cession d'une activité ou d'une partie d'une activité doit être présentée en « Activités cédées ou en cours de cession » dès que certains critères du SFAS 144, *Accounting for the Impairment or disposal of long-lived assets,* sont remplis notamment un engagement formel de cession annoncé par la direction et la mise en place d'un plan d'actions pour la cession (la signature d'un contrat de cession n'étant pas nécessaire avant la date de clôture).

Les produits et charges des activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une seule ligne des comptes de résultat rétrospectivement pour toutes les périodes présentées et les actifs et passifs relatifs à ces activités sont isolés des autres actifs et passifs dans le dernier bilan présenté.

Secteur Contracting

Le 20 juillet 2001, le Groupe a signé un accord ferme de cession de son secteur Contracting à CDC Equity Capital. Au 31 mars 2002, la résultat net de cession en normes américaines s'élevait à € 145 millions (€ 106 millions en normes françaises) et incluait le résultat net relatif à ce secteur pour la période allant du 1er avril 2001 au 30 juillet 2001.

Secteur Transmission & Distribution

Avant la clôture des comptes du 31 mars 2003, la direction du Groupe a annoncé dans le cadre de sa stratégie et de son plan d'actions la mise en vente du secteur Transmission et Distribution. Le 25 septembre 2003, le Groupe a signé un accord de cession de son Secteur Transmission et Distribution à Areva pour un montant (sujet à un ajustement de prix) de € 950 millions. La transaction ne comprend pas le segment Power Conversion.

Segment des Turbines Industrielles

Avant le 31 mars 2003, la direction du Groupe a annoncé son intention de vendre son segment des turbines industrielles. Le 26 avril 2003, le Groupe a signé un accord de cession de ses turbines à gaz de faible capacité, de capacité moyenne et ses turbines industrielles à vapeur en deux transactions à Siemens AG. Le segment des Turbines Industrielles était intégré dans le secteur Power.

Le prix de cession s'élève approximativement à € 950 millions dont € 125 millions sont bloqués sur un compte séquestre.

En normes américaines, l'effet des activités cédées ou en cours de cession est de réduire les actifs et des passifs au 31 mars 2003 des montants présentés ci-dessous :

Actifs et passifs disponibles à la vente

	Au 31 mars 2003
	(en millions de €)
Disponibilités	114
Quasi disponibilités et placements à court terme	10
Créances clients et autres créances, nettes	1 307
Stocks et travaux en-cours, nets	1 011
Immobilisations corporelles, nettes	505
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, nets	983
Autres actifs	172
Actifs disponibles à la vente	**4 102**
Dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	1 402
Avances et acomptes reçus	390
Autres passifs	580
Dettes financières	64
Intérêts minoritaires	–
Passifs disponibles à la vente	**2 436**

En normes américaines, la cession du secteur Contracting ainsi que celle du Secteur Transmission et Distribution et du segment des turbines industrielles a pour conséquence de diminuer les produits et charges au 31 mars 2001, 2002 et 2003 des montants présentés ci-dessous :

Produits et charges

	Exercice clos le 31 mars		
	2001	2002	2003
	(en millions de €)		
Chiffres d'affaires	**6 355**	**5 025**	**4 322**
Dont produits	*3 246*	*3 581*	*3 464*
Dont services	*3 109*	*1 444*	*858*
Coûts des ventes	(5 045)	(3 904)	(3 267)
Dont produits	*(2 406)*	*(2 756)*	*(2 648)*
Dont services	*(2 639)*	*(1 148)*	*(619)*
Frais commerciaux	(435)	(388)	(366)
Frais de recherche et développement	(155)	(162)	(153)
Frais généraux et administratifs	(348)	(328)	(257)
Charges de restructuration	(69)	(85)	(91)
Amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles	(108)	(83)	(11)
Résultats nets de cessions de titres	–	–	(2)
Autres produits (charges)	(33)	3	(7)
Résultat opérationnel	**162**	**78**	**168**
Résultat financier	24	(1)	(15)
Impôt sur les bénéfices	(105)	(38)	(15)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(1)	–	1
Intérêts minoritaires	(2)	(2)	(2)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	**78**	**37**	**137**

La cession du Secteur Transmission et Distribution ainsi que le segment turbines industrielles faisant l'objet d'ajustement de prix à venir, l'actif net cédé définitif sera différent, en normes américaines, de celui présenté dans la note ci-dessus.

(b) Cycle d'exploitation

Les principales activités de construction d'infrastructure du Groupe sont généralement réalisées sous forme de contrats à prix fixe. La durée de ces contrats varie mais s'échelonne généralement entre un et cinq ans.

Les normes américaines permettent de présenter un bilan sans distinguer la part à moins d'un an de celle à plus d'un an car les éléments liés au contrat ont une période de réalisation et d'achèvement supérieure à un an.

(c) Comptabilisation des contrats

En normes françaises, les provisions pour pertes à terminaison sont présentées en Provisions pour risques et charges. En normes américaines, elles sont imputées sur les en cours des contrats correspondants.

Cette présentation réduit les en cours sur contrats ainsi que les provisions pour risques et charges de € 113 millions, € 306 millions et € 185 millions au 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement.

(d) Résultat opérationnel

En normes américaines, certains éléments tels que les dépenses de restructuration, les indemnités de départ à la retraite et autres pensions, les résultats nets sur cession d'immobilisations corporelles et financières, la participation des salariés, les autres provisions non récurrentes et les autres produits et charges classés en « autres produits (charges), nets » sont classés en charges ou produits opérationnels en normes américaines. De plus, l'amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est également classé en charges opérationnelles.

En plus des ajustements du résultat opérationnel en normes américaines décrits dans la Note 33 (A), les reclassifications présentées ci-dessus diminuent le résultat opérationnel de € 525 millions, € 740 millions et € 622 millions pour les exercices clos les 31 mars 2001, 2002 et 2003, respectivement.

(e) Actions préférentielles remboursables d'une filiale

Le 30 mars 2001, une filiale consolidée de Alstom Holdings a émis des actions préférentielles perpétuelles à dividende cumulatif, sans droit de vote, pour un montant total de € 205 millions. Les normes françaises requièrent que les actions préférentielles remboursables soient présentées au bilan consolidé en "instrument de capital à long-terme" entre les capitaux propres et la dette financière. En conséquence, les dividendes relatifs à ces actions préférentielles étaient présentés sur une ligne spécifique en dessous du Résultat avant impôt. En normes américaines, les actions préférentielles remboursables d'une filiale consolidée souscrites par des tiers sont classées en intérêts minoritaires au bilan consolidé et les dividendes y afférents sont classés en intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé.

La différence ci-dessus avait pour effet d'augmenter les intérêts minoritaires de € 205 millions du bilan consolidé établi en normes françaises au 31 mars 2001 et 2002 respectivement. Le résultat des intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31 mars 2002 était réduit de € 14 millions.

Comme décrit dans la Note 22, l'augmentation de capital de juillet 2002 a déclenché, comme prévu au contrat, le remboursement des actions préférentielles le 31 mars 2006. En conséquence, ces actions ont été reclassées en dette à long terme et les intérêts associés ont été classés en charges d'intérêts dans le résultat financier tant en normes françaises qu'américaines.

(f) Tableau de flux de trésorerie

En normes françaises, le tableau des flux de trésorerie consolidés réconcilie les variations des disponibilités et quasi-disponibilités et les placements à court terme net des variations de la dette financière. En normes américaines, il réconcilie la variation des disponibilités et quasi-disponibilités. Pour les exercices clos les 31 mars 2001, 2002 et 2003 cette différence de présentation conduit aux ajustements ci-dessous du tableau des flux de trésorerie consolidés en normes françaises :

	Exercice clos le 31 mars		
	2001	2002	2003
	(en millions de €)		
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	**–**	**–**	**–**
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	383	–	–
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	–	(60)	112
Ajustements de la variation nette de la trésorerie d'investissement	**383**	**(60)**	**112**
Diminution (augmentation) des quasi-disponibilités et placements à court terme	(224)	143	20
Augmentation (diminution) des dettes financières[1]	1 052	(266)	(12)
Ajustements de la variation nette de la trésorerie de financement	**828**	**(123)**	**8**
Ajustements des effets nets des variations des taux de conversion et autres changements	(29)	152	365
Total des ajustements	**1 182**	**(31)**	**485**
Ajustements à l'ouverture entre la dette nette et les disponibilités	**4 553**	**5 735**	**5 704**
Ajustements à la clôture entre la dette nette et les disponibilités	**5 735**	**5 704**	**6 189**

(1) Incluant l'augmentation des créances futures titrisées, nettes de € 408 millions et € 161 millions pour les exercices clos le 31 mars 2001 et 2002, respectivement suite aux changements de présentation décrits dans la Note 2 (a).

(C) Comptes consolidés en normes en américaines

(a) Compte de résultats consolidés

	Exercice clos le 31 mars			
	2001	2002	2003	2003(*)
	(en millions de €)			(en millions de US dollars)
Chiffres d'affaires	**18 158**	**18 428**	**17 029**	**18 562**
Dont produits	*14 286*	*13 960*	*12 910*	*14 072*
Dont services	*3 872*	*4 468*	*4 119*	*4 490*
Coûts des ventes	(16 930)	(16 431)	(16 189)	(17 646)
Dont produits	*(13 902)*	*(13 097)*	*(13 125)*	*(14 306)*
Dont services	*(3 028)*	*(3 334)*	*(3 064)*	*(3 340)*
Frais commerciaux	(704)	(690)	(604)	(658)
Frais de recherche et développement	(474)	(413)	(469)	(511)
Frais généraux et administratifs	(861)	(896)	(809)	(882)
Charges de restructuration	(282)	(221)	(192)	(209)
Amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles	(182)	(185)	(56)	(61)
Résultats nets de cessions de titres	(1)	146	(33)	(36)
Autres produits (charges)	48	(17)	(44)	(49)
Résultat opérationnel(1)	**(1 228)**	**(279)**	**(1 367)**	**(1 490)**
Résultat financier	(279)	(326)	(251)	(273)
Impôt sur les bénéfices	189	262	312	340
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	(3)	1	2	2
Intérêts minoritaires	(32)	(28)	26	28
Résultat net des activités courantes avant effet cumulé du changement de principe comptable relatif aux instruments dérivés et opérations de couverture	**(1 353)**	**(370)**	**(1 278)**	**(1 393)**
Effet cumulé du changement de principe comptable relatif aux instruments dérivés et opérations de couverture	–	37	–	–
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession(2)	78	37	137	149
Résultat net	**(1 275)**	**(296)**	**(1 141)**	**(1 244)**

(*) Converti à titre informatif au taux de 1,09 US Dollar pour € 1 , le cours d'achat à minuit du 31 mars 2003.

(1) Voir Notes 33 (A) (b), (c), (f), (g), (h), (k), (l), (j), (m), (n), et (o) et Notes 33 (B) (a) et (d).

(2) Voir Note 33 (B) (a).

(b) Bilans consolidés

	Au 31 mars			
	2001	2002[1]	2003	2003[*]
	(en millions de €)			(en millions de US Dollar)
Disponibilités	2 524	1 905	1 514	1 650
Quasi-disponibilités et placements à court terme	498	333	133	145
Créances clients et autres créances, nettes	9 945	8 111	5 908	6 440
Stocks et travaux en-cours, nets[2]	5 937	5 287	3 412	3 719
Immobilisations corporelles, nettes[3]	2 610	3 567	2 710	2 954
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, nets[4]	5 035	4 301	3 270	3 564
Autres actifs[5]	5 057	4 579	4 686	5 108
Actifs disponibles à la vente[6]	–	–	4 102	4 471
Total actifs	**31 606**	**28 083**	**25 735**	**28 051**
Dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	10 120	10 137	8 103	8 832
Avances et acomptes reçus	6 205	4 221	3 151	3 435
Autres passifs[7]	5 762	4 858	4 650	5 068
Dettes financières[8]	8 826	8 727	8 588	9 361
Intérêts minoritaires[9]	273	299	56	61
Passifs disponibles à la vente[6]	–	–	2 436	2 655
Capitaux propres:				
Capital	1 292	1 292	1 690	1 842
Primes	85	85	309	337
Réserves	(844)	(1 258)	(2 399)	(2 615)
Autres réserves (« other comprehensive income »)	(113)	(278)	(849)	(925)
Total capitaux propres	**420**	**(159)**	**(1 249)**	**(1 361)**
Total passif et capitaux propres	**31 606**	**28 083**	**25 735**	**28 051**

(*) Converti à titre informatif au taux de 1,09 US Dollar pour 1 € , le cours d'achat à minuit du 31 mars 2003.
(1) Voir Note 2 (a).
(2) Voir Note 33 (B) (c).
(3) Voir Notes 33 (A) (f),(g),(j) et (m).
(4) Voir Note 33 (D) (a).
(5) Voir Notes 33 (A) (g) et (m).
(6) Voir Note 33 (B) (a).
(7) Voir Notes 33 (A) (d), (m) et (l) et Note 33 (B) (c).
(8) Voir Note 33 (D) (h).
(9) Voir Note 33 (A) (m).

(c) Résultat net par action

En normes américaines, le résultat net par action est calculé en application du SFAS 128, *Earnings Per Share*, tel que présenté ci-dessous :

	Au 31 mars		
	2001	2002	2003
	(en millions de € sauf nombre d'actions et information par action)		
Numérateur			
Résultat des activités courantes	(1 353)	(370)	(1 278)
Résultat des activités cédées ou en cours de cession	78	37	137
Impact des changements de principes comptables	–	37	–
Résultat net par action	(1 275)	(296)	(1 141)
Dénominateur (nombre d'actions)			
Nombre moyen pondéré d'actions – normal et dilué	214 683 686	215 387 459	265 092 257
Résultat net par action normal et dilué			
Résultat des activités courantes	(6,30)	(1,71)	(4,82)
Résultat des activités cédées ou en cours de cession	0,36	0,17	0,52
Impact des changements de principe comptable	–	0,17	–
Résultat net en normes américaines	(5,94)	(1,37)	(4,30)

Le Groupe utilise la méthode de « Treasury stock » pour déterminer le nombre d'actions à émettre dans le cadre du plan du Groupe.

Le nombre d'actions après dilution exclut, pour les douze mois de l'exercice clos le 31 mars 2003, les 57 100 actions additionnelles au titre des options d'achat d'actions accordées aux employés. Ces actions sont exclues en raison de leur caractère relatif compte tenu des pertes des opérations avant cession au titre de l'exercice clos le 31 mars 2003**.**

(D) Informations complémentaires en normes américaines

(a) Informations spécifiques au SFAS 142

La norme SFAS 142 impose de publier une reconstitution de ce qu'aurait été le résultat net par action avant les éléments extraordinaires et le résultat net s'il n'avait pas été tenu compte de la charge d'amortissement comptabilisée (en tenant compte de l'effet impôts) sur les écarts d'acquisition de chacune des périodes présentées.

	Exercices clos le 31 mars		
	2001	2002	2003
	(en millions de € sauf informations par action)		
Résultat net en normes américaines	(1 275)	(296)	(1 141)
Amortissement des écarts d'acquisition	235	204	–
Résultat net ajusté	**(1 040)**	**(92)**	**(1 141)**
Résultat net par action	(5,94)	(1,37)	(4,30)
Amortissement des écarts d'acquisition	1,09	0,95	–
Résultat net ajusté par action	**(4,85)**	**(0,42)**	**(4,30)**

Les variations au cours de l'exercice 2003 de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition, nets par Secteur se présentent comme suit :

	Power	T&D	Transport	Marine	Autres	Total
			(en millions de €)			
Au 1er avril 2002	**1 971**	**481**	**604**	**2**	**73**	**3 131**
Acquisitions et cessions	(2)	4	–	–	(10)	(8)
Ecarts de conversion et autres variations	51	(15)	(11)	–	(63)	(38)
Au 31 mars 2003[(1)]	**2 020**	**470**	**593**	**2**	**–**	**3 085**

(1) dont € 819 millions liés aux activités cédées ou en cours de cession décrites dans la Note 33 (B) (a).
(2) voir les Notes 33 (A) (a) (b) (c) (f) et (k).

Les autres immobilisations incorporelles, nettes identifiables en normes américaines sont les suivantes :

	Au 31 mars 2003
	(en millions de €)
Technologie	823
Base clients	497
Licences	34
Valeur brute	**1 354**
Amortissements cumulés	**(186)**
Autres immobilisations incorporelles, nettes[(*)]	**1 168**

(*) dont € 164 millions liés aux activités cédées ou en cours de cession décrites dans la Note 33 (B) (a).

La charge d'amortissements pour l'exercice clos au 31 mars 2003 est de € 67 millions comprenant € 11 millions liés à des activités cédées ou en cours de cession et devrait rester stable au cours des cinq prochains exercices.

(b) Rémunérations des employés en actions

En application des dispositions du SFAS 123, *Accounting for Stock Based Compensation*, le Groupe a fourni une information pro forma comme si le Groupe mesurait la valeur de marché des options à la date d'attribution.

Si le Groupe avait utilisé la méthode de la valeur de marché conformément au SFAS 123 pour calculer la rémunération, le résultat net et le résultat net par action normal et dilué du Groupe auraient été € (1 288) millions, € (331) millions et € (1 173) millions et € (6,00), € (1,54) et € (4,42) par action pour les exercices clos le 31 mars 2001, 2002 et 2003 en normes américaines. La charge de personnel est calculée en utilisant la méthode de la juste valeur et prise en résultat sur la période d'acquisition des droits de chaque plan.

	Exercice clos le 31 mars		
	2001	2002	2003
	(en millions de € sauf nombre d'actions et information par action)		
Résultat net			
Normes américaines	(1 275)	(296)	(1 141)
Pro forma	(1 288)	(331)	(1 173)
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice			
Normal et dilué	214 683 686	215 387 459	265 092 257
Résultat proforma par action			
Normal et dilué	(6,00)	(1,54)	(4,42)

La valeur de marché des options d'achat d'actions attribuées le 22 avril 1999, le 14 février 2000, le 24 juillet 2001 et le 8 janvier 2002 a été estimée selon leur date respective d'attribution en utilisant le modèle de Monte Carlo ou le modèle de Black-Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

	2000 Plans d'option d'actions	2002 Plans d'option d'actions	2003 Plans d'option d'actions
Taux d'intérêts	6 %	4 %	3 %
Durée de vie	7 ans	5 ans	6 ans
Volatilité	26,5%	52 %	81 %
Dividendes	2 %	2 %	–

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 est de € 3,8 par option.

(c) Impôt sur les bénéfices

Le Groupe reconnaît des impôts différés au titre des pertes reportables lorsqu'il est raisonnablement certain que ces actifs seront recouvrés dans les années futures. En normes américaines, les impôts différés sont reconnus lorsqu'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts afférents seront recouvrés. Le Groupe ne comptabilise pas certains passifs d'impôts qui sont par nature des différences permanentes, jusqu'à ce qu'il devienne probable que le passif se réalise.

L'utilisation de ces actifs d'impôts dépend des résultats taxables futurs qui seront générés. La Direction pense qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts seront utilisés dans les années à venir. Le montant des impôts différés actifs nets pourrait être réduit si les prévisions de résultats taxables futurs dans les différentes juridictions fiscales étaient revues à la baisse.

En normes françaises, les impôts différés actifs sont présentés sur la base du montant net recouvrable. Conformément au SFAS 109, *Accounting for Income Taxes*, en normes américaines, les impôts différés actifs sont présentés bruts et ensuite diminués des dépréciations afférentes. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés actifs présentés en valeur brute et les dépréciations afférentes :

	Au 31 mars		
	2001[1]	2002	2003
	(en millions de € sauf nombre d'actions et information par action)		
Impôts différés actifs	1 594	1 922	2 527
Dépréciations	(421)	(270)	(280)
Impôts différés actifs nets	1 173	1 652	2 247

(1) Voir Note 2(a).

(2) Dont, au 31 mars 2003, € 150 millions relatifs aux activités cédées ou en cours de cession comme présenté dans la Note 33 (B) (a).

Les dépréciations comptabilisées au cours des exercices clos les 31 mars 2001, 2002 et 2003 sont relatives aux reports déficitaires pour lesquels le Groupe a déterminé que leur utilisation est plus improbable que probable.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, les impôts différés actifs nets ont augmenté de € 546 millions principalement du fait de la consolidation de Power par intégration globale (100%) et de la reconnaissance d'impôts différés actifs au titre des différences temporaires nées de provisions non déductibles.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, les impôts différés actifs nets ont augmenté de € 479 millions du fait d'une part de l'augmentation des pertes fiscales reportables reconnues et d'autre part de la diminution des dépréciations résultant de l'adoption d'un plan fiscal pour utiliser les pertes pour lesquelles des provisions avaient été constituées précédemment.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, les impôts différés actifs nets ont augmenté de € 595 millions principalement en raison de la reconnaissance d'impôts différés relatifs à la comptabilisation de provisions exceptionnelles et d'autre part la reconnaissance d'impôts différés actifs relatifs à la variation du Passif Minimum Additionnel (PMA) sur les engagements de retraite au cours de l'exercice 2003.

(d) Restructurations

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements de la provision pour restructuration en normes américaines pour l'exercice clos le 31 mars 2001. Tous les montants sont exprimés en millions de €, sauf stipulation contraire :

	Au 31 mars 2000	Charge de l'exercice, nette	Dépenses	Regroupement d'entreprises (Acquisitions/ Cessions)	Au 31 mars 2001
			(en millions de €)		
– Indemnités de départ	126	65	(251)	178	118
– Autres coûts	–	103	(103)	–	–
Power	**126**	**168**	**(354)**	**178**(*)	**118**
– Indemnités de départ	65	62	(89)	–	38
– Autres coûts	15	–	(6)	–	9
Transmission &Distribution(***)	**80**	**62**	**(95)**	**–**	**47**
– Indemnités de départ	9	38	(44)	–	3
– Autres coûts	3	45	(47)	–	1
Transport	**12**	**83**	**(91)**	**–**	**4**
– Indemnités de départ	43	37	(64)	–	16
– Autres coûts	1	–	–	–	1
Autres	**44**	**37**	**(64)**	**–**	**17**
Provisions en normes américaines	**262**	**350**	**(604)**	**178**	**186**(**)

(*) Résultant principalement de la consolidation des 50% de AAP acquis auprès d'ABB correspondant approximativement à 3 500 employés.

(**) Incluant € 46 millions d'indemnités de départ et autres coûts relatifs à des plans de fermeture.

(***) Incluant Power Conversion affecté au secteur Transmission et Distribution depuis le 1er avril 2002.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, des provisions pour restructuration relatives au départ d'environ 6 000 employés ont été comptabilisées pour environ € 350 millions (nettes des changements d'estimations sur les plans des périodes antérieures de € 20 millions). Ces charges de restructuration concernent principalement la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, et incluent les principaux plans suivants :

	Exercice clos le 31 mars 2001
	(en millions de €)
Power	**168**
Rationalisation des capacités de production suite à la constitution de la joint venture ABB ALSTOM Power. La rationalisation se traduit principalement par l'élimination des surcapacités et des doublons d'activités parmi les activités apportées à la joint venture. Les coûts qui ne pouvaient pas être comptabilisés en provisions selon l'EITF 94-3 à fin mars 2000 ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses réalisées sur l'exercice clos le 31 mars 2001, ou inscrits en provisions s'ils satisfaisaient les critères à cette date	
Transmission et Distribution	**62**
Plusieurs plans de réduction d'effectifs en France, en Allemagne et au Royaume Uni pour maintenir la compétitivité.	
Transport	**83**
Restructuration résultant des conditions de marchés conduisant à la réduction des capacités de production. Les charges de restructuration comptabilisées au cours de l'exercice 2001 concernent 31 sites.	
Autres	**37**
Charge de restructuration de l'exercice	**350**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, les paiements réalisés au titre des restructurations s'élèvent à € 554 millions (excluant les dépréciations d'actifs), et incluent les indemnités versées à environ 10 600 employés qui avaient fait l'objet de provisions au 31 mars 2000 et qui sont consolidées depuis le 11 mai 2000 suite à l'acquisition des 50 % restants de AAP.

Au 31 mars 2001, les provisions pour coûts de restructuration s'élèvent à € 186 millions et concernent 2 900 employés. Les plans pour restructuration du Groupe peuvent inclure des indemnités pour départ volontaire. Dans ce cas, le Groupe a suivi les dispositions de l'EITF 94-3 relatives aux indemnités pour départ involontaire. Des indemnités pour départ volontaire sont comptabilisées en accord avec la norme SFAS 88 lorsque l'employé a accepté l'offre. Au 31 mars 2001, des provisions pour indemnités pour départ volontaire ont été constituées pour environ € 10 millions.

Les € 186 millions de provisions comptabilisées selon les normes américaines au 31 mars 2001 peuvent être analysées comme suit :

	Nombre d'employés
Secteur Power (à 100%)	2 000
Secteur Transmission et Distribution	750
Secteur Transport	30
Autres secteurs	120
	2 900

En normes américaines, les paiements correspondant aux provisions pour restructurations comptabilisées au 31 mars 2001 seront réalisés à 70 % et 30 % sur les exercices clos respectivement au 31 mars 2002 et 2003.

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements de la provision pour restructuration en normes américaines pour l'exercice clos le 31 mars 2002. Tous les montants sont exprimés en millions de €, sauf stipulation contraire :

	Au 31 mars 2001	Charge de l'exercice, nette	Dépenses	Regroupement d'entreprises (Acquisitions/ Cessions)	Ecarts de conversion et autres variations(*)	Au 31 mars 2002
			(en millions de €)			
– Indemnités de départ	118	40	(110)	–	15	63
– Autres coûts	—	75	(76)	–	1	–
Power	**118**	**115**	**(186)**	**–**	**16**	**63**
– Indemnités de départ	38	107	(76)	3	2	74
– Autres coûts	9	–	(4)	–	–	5
Transmission & Distribution(***)	**47**	**107**	**(80)**	**3**	**2**	**79**
– Indemnités de départ	3	42	(41)	–	1	5
– Autres coûts	1	9	(9)	–	–	1
Transport	**4**	**51**	**(50)**	**–**	**1**	**6**
– Indemnités de départ	16	33	(28)	(10)	3	14
– Autres coûts	1	–	–	–	–	1
Autres	**17**	**33**	**(28)**	**(10)**	**3**	**15**
Provisions en normes américaines	**186(**)**	**306**	**(344)**	**(7)**	**22**	**163(**)**

(*) Les autres mouvements incluent € 15 millions correspondant au reclassement de provisions sur contrats en provisions pour restructuration.

(**) Incluant € 16 millions d'indemnités de départ et autres coûts relatifs à des plans de fermeture.

(***) Incluant Power Conversion compris dans le secteur T&D depuis le 1er avril 2002.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, des provisions pour restructuration relatives au départ d'environ 3 800 employés ont été comptabilisées pour environ € 306 millions. Ces charges de restructuration concernent principalement la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, et incluent les principaux plans suivants :

	Exercice clos le 31 mars 2002 (en millions de €)
Power	**115**
Rationalisation des capacités de production suite à la constitution de la joint venture ABB ALSTOM Power. La rationalisation se traduit principalement par l'élimination des surcapacités et des doublons d'activités parmi les activités apportées à la joint venture. Les coûts qui ne pouvaient pas être comptabilisés en provisions selon l'EITF 94-3 à fin mars 2000 et 2001 ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses réalisées sur l'exercice clos le 31 mars 2002, ou inscrits en provisions s'ils satisfaisaient les critères à cette date. Les coûts qui ne pouvaient pas être comptabilisés en provisions selon l'EITF 95-3 ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils étaient dépensés. La charge de restructuration comptabilisée au 31 mars 2002 concerne 79 plans.	
Transmission et Distribution	**107**
Plusieurs plans de réduction d'effectif en France, en Allemagne et au Royaume Uni pour maintenir la compétitivité. Rationalisation et réductions d'effectifs au sein du segment Power Conversion en Europe	
Transport	**51**
Restructuration résultant des conditions de marchés conduisant à la réduction des capacités de production. Les charges de restructuration comptabilisées au cours de l'exercice 2002 concernent 35 sites, principalement en France et au Royaume-Uni.	
Marine	**23**
La charge de restructuration est principalement constituée d'indemnités pour départs volontaires acceptés par 201 employés en France.	
Autres	**10**
Charge de restructuration de l'exercice	**306**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, les paiements réalisés au titre des restructurations s'élèvent à € 341 millions, et incluent les indemnités versées à environ 4 600 employés.

Au 31 mars 2002, les provisions pour coûts de restructuration s'élèvent à € 163 millions et concernent 2 100 employés. Les plans pour restructuration du Groupe peuvent inclure des indemnités pour départ volontaire. Dans ce cas, le Groupe a suivi les dispositions de l'EITF 94-3 relatives aux indemnités pour départ involontaire. Des indemnités pour départ volontaire sont comptabilisées en accord avec la norme SFAS 88 lorsque l'employé a accepté l'offre. Au 31 mars 2002, des provisions pour indemnités pour départ volontaire ont été constituées pour environ € 50 millions.

Les € 163 millions de provisions comptabilisées selon les normes américaines au 31 mars 2002 peuvent être analysées comme suit :

	Nombre d'employés
Secteur Power	850
Secteur Transmission et Distribution	1 050
Secteur Transport	70
Autres secteurs	130
	2 100

En normes américaines, les paiements correspondant aux provisions pour restructurations comptabilisées au 31 mars 2002 seront réalisés à 80 % et 20 % sur les exercices clos respectivement au 31 mars 2003 et 2004.

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements de la provision pour restructuration en normes américaines pour l'exercice clos le 31 mars 2003. Tous les montants sont exprimés en millions de €, sauf stipulation contraire :

	Au 31 mars 2002	Charge de l'exercice, nette	Dépenses	Regroupement d'entreprises (Acquisitions/ Cessions)	Ecarts de conversion et autres variations(*)	Au 31 mars 2003
			(en millions de €)			
– Indemnités de départ	63	56	(64)	–	(5)	50
– Autres coûts	–	42	(44)	–	2	–
Power	**63**	**98**	**(108)**	**–**	**(3)**	**50**
– Indemnités de départ	74	73	(92)	–	(4)	51
– Autres coûts	5	18	(21)	–	–	2
Transmission & Distribution(***)	**79**	**91**	**(113)**	**–**	**(4)**	**53**
– Indemnités de départ	5	30	(23)	–	(2)	10
– Autres coûts	1	40	(36)	–	(3)	2
Transport	**6**	**70**	**(59)**	**–**	**(5)**	**12**
– Indemnités de départ	14	14	(6)	–	1	23
– Autres coûts	1	10	(11)	–	–	–
Autres	**15**	**24**	**(17)**	**–**	**1**	**23**
Provisions en normes américaines	**163(**)**	**283**	**(297)**	**–**	**(11)**	**138(*)**

(*) Dont, au 31 mars 2003, € 40 millions correspondant aux activités cédées ou en cours de cession telles que présentées dans la Note 33 (B) (a).

(**) Incluant € 16 millions d'indemnités de départ et autres coûts relatifs à des plans de fermeture.

(***) Dont Power Conversion compris dans le secteur T&D depuis le 1er avril 2002.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, des provisions pour restructuration relatives au départ d'environ 3 900 employés ont été comptabilisées pour environ € 283 millions (nettes des changements d'estimations sur les plans des périodes antérieures de € 14 millions). Ces charges de restructuration concernent principalement la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, et incluent les principaux plans suivants :

	Exercice clos le 31 mars 2003 (en millions de €)
Power	**98**
Réductions d'effectifs dans le segment des turbines à vapeur , principalement à Belfort, en France et au Royaume Uni où des plans sociaux ont été annoncés. Réorganisation des activités « Hydro » et chaudières incluant la fermeture d'une activité au Canada et des plans sociaux à Nantes, en France et à Vasteras, en Suède.	
Transmission et Distribution	**91**
Plusieurs plans de réduction d'éffectifs en France, en Allemagne et au Royaume Uni pour maintenir la compétitivité des activités de Medium Voltage Switchgear et Energy Automation & Information Solutions.	
Transport	**70**
Réorganisation des activités de Transport Services, principalement au Canada et au Royaume Uni. Restructuration des activités Intercity conduisant à la réduction des capacités de production pour adaptation aux conditions de marché, principalement en France et au Royaume-Uni.	
Marine	**7**
Proposition de départ à la retraite volontaire acceptée par des employés de Saint Nazaire, en France et fermeture du site de Saint Malo, en France.	
Autres	**17**
Charge de restructuration de l'exercice	**283**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, les paiements réalisés au titre des restructurations s'élèvent à € 290 millions, et incluent les indemnités versées à environ 3 800 employés.

Au 31 mars 2003, les provisions pour coûts de restructuration s'élèvent à € 138 millions et concernent 2 200 employés. Les plans pour restructuration du Groupe peuvent inclure des indemnités pour départ volontaire. Dans ce cas, le Groupe a suivi les dispositions de la norme SFAS 146 et de l'EITF 94-3 relatives aux indemnités pour départ involontaire. Des indemnités pour départ volontaire sont comptabilisées en accord avec la norme SFAS 88 lorsque l'employé a accepté l'offre. Au 31 mars 2003, des provisions pour indemnités pour départ volontaire ont été constituées pour environ € 70 millions.

Les € 138 millions de provisions comptabilisées selon les normes américaines au 31 mars 2003 peuvent être analysées comme suit :

	Nombre d'employés
Secteur Power	950
Secteur Transmission et Distribution	800
Secteur Transport	150
Autres secteurs	300
	2 200

En normes américaines, les paiements correspondant aux provisions pour restructurations comptabilisées au 31 mars 2003 seront réalisés à 80 % et 20 % sur les exercices clos respectivement au 31 mars 2004 et 2005.

(e) Créances nettes de location financement

Le Groupe vend certains produits via des contrats de location financement et consolide en normes américaines, certaines entités *ad-hoc* de crédit-bail (voir Note 33 (A) (g) et (m) correspondant à une créance nette totale de location financement décrite ci-dessous :

	Au 31 mars		
	2001	2002	2003
	(en millions de €)		
Loyers futurs minimum	3 392	2 431	2 035
Valeur résiduelle estimée des biens loués	570	483	416
Revenus non acquis	(1 545)	(1 234)	(1 014)
Créance nette de location-financement	**2 417**	**1 680**	**1 437**

L'échéancier des paiements minimum futurs sont détaillés ci-dessous (en millions de €) :

	Au 31 mars 2003	1an	2ans	3ans	4ans	5ans	5ans+
Loyers futurs minimum	**2 035**	**145**	**147**	**134**	**130**	**134**	**1 345**

(f) Informations complémentaires sur le Secteur Power

Le 30 juin 1999, le Groupe a fusionné son Secteur Energie avec les activités de production d'énergie d'ABB dans une joint-venture, AAP, dans laquelle le Groupe et ABB détenaient chacun 50% et qui était sous le contrôle commun des deux actionnaires. Les actifs nets ont été apportés à leur valeur historique le 1er juillet 1999, date de démarrage des opérations.

Le 11 mai 2000, le Groupe a acquis les 50% détenus par ABB dans AAP ;

Les chiffres ci-dessous présentent la contribution du Groupe dans les résultats et les flux de trésorerie d'AAP au titre de la période allant du 1er avril au 10 mai 2000 :

	Du 1er avril 2000 au 10 mai 2000
	(en millions de €)
Compte de résultat	
Chiffre d'affaires	551
Résultat opérationnel	13
Résultat net	(21)
Tableau des flux de trésorerie	
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(116)
Variation nette de la trésorerie d'investissement	3
Variation nette de la trésorerie de financement	–

L'affectation du prix d'acquisition des 50 % complémentaires est la suivante :

	(en millions de €)
Disponibilités	974
Autres actifs circulants	3 149
En-cours sur contrats	913
Immobilisations corporelles réévaluées	867
Ecart d'acquisition résiduel	746
Immobilisations incorporelles	621
Avances et acomptes reçus	(688)
Autres passifs circulants	(2 589)
Dettes financières	(633)
Provisions et autres charges à payer	(2 107)
Prix d'acquisition	**1 253**

(g) Autres acquisitions

Par ailleurs, le Groupe a finalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, l'acquisition de cinq sociétés non significatives (Bitronics Inc., Ansaldo Coemsa, Railcare, RMK TB Bangalore and Laboratoire Oxman Séraphin). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, le Groupe a finalisé, en normes américaines l'acquisition de Fiat Ferroviaria.

La contribution des ces sociétés au chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à € 207 millions et € 131 millions au 31 mars 2001 et 2002.

	Au 31 mars 2002
	(en millions de €)
Disponibilités	5
Autres actifs circulants	42
En-cours sur contrats	20
Immobilisations corporelles réévaluées	57
Ecart d'acquisition résiduel	155
Avances et acomptes reçus	(16)
Autres passifs circulants	(34)
Dettes financières	(19)
Provisions et autres charges à payer	(135)
Prix d'acquisition	**75**

(h) Dettes financières

	Au 31 mars		
	2001	2002	2003
	(en millions de €)		
Actions préférentielles remboursables	–	–	205
Titres subordonnés	–	–	250
Emprunts obligataires	1 200	1 200	1 200
Prêts syndiqués	200	1 550	2 627
Prêts bilatéraux	633	283	358
Découverts bancaires et autres emprunts(1)	2 765	2 595	1 710
Billets de trésorerie	1 611	455	83
Dette de crédit bail(2)	809	876	877
Intérêts courus	30	33	50
Total(3)	**7 248**	**6 992**	**7 360**
Créances futures titrisées, nettes	1 578	1 735	1 292
Dettes financières	**8 826**	**8 727**	**8 652**
Long-terme	4 747	6 035	5 834
Court-terme	4 079	2 692	2 818

(1) Incluant les différences entres principes comptables américains et français mentionnés en Note 33 (A), (k), (m).
(2) Incluant les différences entres principes comptables américains et français mentionnés en Note 33 (A), (g).
(3) Dont € 64 millions de dettes financières relatives aux activités cédées ou en cours de cession mentionné en Note 33 (B), (a).

(i) FIN 45

A partir du 1er janvier 2003, le Groupe a adopté le SFAS 45, *Guarantor's Accounting and Disclosure Requirements for guarantees, Including Indirect Guarantees of Indebtness of Others.* Comme mentionné dans la Note 27, le Groupe accorde des garanties sur contrats aux banques ou sociétés d'assurance qui entrent dans le cadre du FIN 45. Sur le dernier trimestre de l'exercice fiscal du Groupe, l'impact de la valeur de marché de ces garanties n'est pas significatif.

Textes comptables récemment émis.

En avril 2002, le FASB a émis le SFAS 145, *Rescission of FASB Statement n°4, 44 and 64, Amendment of FASB Statement n°13 and technical corrections*. Cette norme met à jour, clarifie et simplifie les textes existants. Le SFAS 145 remplace le SFAS 4, qui imposait, entre autres, que tout gain et perte résultant de l'extinction d'une dette soient classés en élément extraordinaire et modifie le SFAS 13 afin d'imposer que certaines modifications de contrats de location qui ont un effet économique similaire à des cessions-bails soient comptabilisées de la même manière que les cessions-bails. Le Groupe n'anticipe pas que son adoption ait un impact significatif sur ses états financiers

En décembre 2002, le FASB a émis le SFAS 148, *Accounting for Stock-Based Compensation – Transition and Disclosure* – an Amendment of FASB Statement n°123. Le SFAS 148 modifie le SFAS 123, *Accounting for Stock Based Compensation* afin de fournir des méthodes alternatives de transition volontaire vers la méthode de la comptabilisation à la juste valeur des rémunérations d'employés à base d'actions. En outre, le SFAS 148 requiert une presentation plus saillante à la fois dans les états financiers intérimaires et annuels, de la méthode suivie pour la comptabilisation des rémunérations d'employés à base d'actions et de l'effet de la méthode utilisée sur les résultats présentés. Le Groupe applique l'APB 25 qui utilise une approche fondée sur la valeur intrinsèque pour mesurer la charge de rémunération, et a adopté les règles de présentation du SFAS 148.

En janvier 2003, le FASB a émis l'interprétation n°46, *Consolidation of Variable Interest Entities an Interpretation of ARB n°51 (« FIN 46 »).* FIN 46 impose la consolidation de certaines entités à intérêt variable par le bénéficiaire principal de l'entité, si les investisseurs en fonds propres dans l'entité ne présentent pas les

caractéristiques du contrôle financier ou s'ils n'ont pas suffisamment de fonds propres à risque pour que l'entité puisse financer son activité sans concours financiers subordonné additionnel venant d'autres parties. Les règles du FIN 46 en matière de présentation sont applicables aux états financiers émis originellement après le 31 janvier 2003. Les entités publiques ayant un intérêt dans une unité à intérêt variable créée avant le 1er février 2003 doivent appliquer à cette entité les obligations de consolidation du FIN 46 au plus tard au début du premier exercice annuel démarrant après le 15 juin 2003. Le FIN 46 est applicable à toutes les nouvelles unités à intérêt variable créées ou acquises après le 31 janvier 2003. Le Groupe est en train d'évaluer l'impact que le FIN 46 aura sur ses états financiers.

En avril 2003, le FASB a émis le SFAS 149, *Amendment of statement 133 on Derivative Instruments and Hedging Activities*. Le SFAS 149 modifie et clarifie la comptabilisation et la présentation des instruments dérivés, y compris certains dérivés cachés dans d'autres contrats (ensemble les « dérivés ») et pour les activités de couverture selon le SFAS 133, *Accounting for Derivatives Instruments and Hedging Activities*. Le SFAS 149 précise notamment (1) les circonstances dans lesquelles un contrat incluant un investissement net remplit les caractéristiques d'un dérivé, (2) quand un dérivé intègre une composante de financement, (3) modifie la définition d'un sous-jacent afin de se conformer au langage utilisé dans le FIN 45, et (4) modifie certains autres textes. Cette norme est applicable aux contrats signés ou modifiés après le 30 juin 2003, et aux relations de couverture identifiées comme telles après le 30 juin 2003. En outre, la plupart des modalités du SFAS 149 sont d'application prospective.

Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact que cette norme aura sur son résultat, son bilan et ses flux de trésorerie.

En mai 2003, le FASB a émis le SFAS 150, *Accounting for certain Financial Instruments with Characteristics of both liabilities and Equity*. Le SFAS 150 s'impose comme standard pour la classification et la valorisation des instruments financiers ayant à la fois les caractéristiques d'une dette et de capital (ou d'un actif dans certaines circonstances). Le SFAS 150 affecte la comptabilisation par l'émetteur de trois types d'instruments financiers autonomes :

(1) les actions remboursables à titre irréductible, incorporant une obligation inconditionnelle imposant au Groupe de rembourser en échange de disponibilités ou sous d'autres formes à une ou des date(s) spécifiée(s) ou déterminable(s) ou lors de la survenance d'événements certains.

(2) les instruments qui imposent ou peuvent imposer à l'émetteur de racheter une quantité de ses propres actions contre du cash ou tout autre actif, incluant des options de vente et d'achat à terme.

(3) les obligations qui doivent ou peuvent être remboursées par émission d'un nombre variable d'actions, à un prix fixe, indexé intégralement ou principalement sur un indicateur de marchés, ou varie inversement à la valeur de l'action de l'émetteur.

Le SFAS 150 ne s'applique pas aux éléments cachés à l'intérieur d'un instrument financier qui ne serait pas intégralement considéré comme un produit dérivé. L'essentiel des modalités du SFAS 150 est effectif au titre des instruments financiers contractés ou modifiés après le 31 mai 2003, et s'applique dans tous les cas aux exercices se clôturant après le 15 juin 2003.

Le Groupe n'a pas encore estimé l'impact qu'aura cette norme sur son résultat, son bilan et ses flux de trésorerie.

1.3.3. Déclarations sur les procédures et contrôles des informations publiées

Comme indiqué Section 1.3.1, nous avons annoncé que, suite à la réception de lettres anonymes faisant état d'irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire, nous avons engagé une revue interne de l'unité d'Hornell, l'usine de New York appartenant à ALSTOM Transportation Inc. (ATI), une filiale d'ALSTOM aux États-Unis, où ce contrat est en cours d'exécution. Nous avons aussi annoncé que cette revue interne à laquelle participent des auditeurs et des juristes externes, a révélé une sous-estimation significative des pertes d'ATI, essentiellement liée à des irrégularités comptables. En conséquence, une charge complémentaire de € 73 millions (€ 51 millions net d'impôt) a été comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 2 juillet 2003.

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général (ou « Président Directeur Général ») ainsi que le Directeur Financier d'ALSTOM, avec l'assistance du Comité d'Information, ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures d'information (tels que ceux-ci sont définis par la législation américaine (Article 13a – 15(e) de l'*Exchange Act*) au 31 mars 2003. Cette évaluation a tenu compte des faits révélés et de leurs origines ainsi que des conclusions, à ce jour, de la revue interne menée par le Groupe. Sur la base de cette évaluation, le Président Directeur Général et le Directeur Financier ont conclu que le système des contrôles et des procédures d'information d'ALSTOM Transportation Inc. était insuffisant et que des améliorations devaient y être apportées. Suite à l'affaire ATI et dans le cadre de l'établissement des comptes statutaires d'ATI et des comptes consolidés ci-joints, nous avons procédé ou continuons de procéder (avec l'aide d'experts extérieurs) à des revues complémentaires importantes depuis le 30 juin 2003. Sur la base de cet audit, nous pensons que ces faits n'ont pas généré d'erreurs significatives dans nos comptes consolidés.

Les contrôles et procédures d'information, quels que soient leur niveau d'élaboration et d'application, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, mais non absolue, que les objectifs ont été atteints par une entité. La possibilité d'atteindre de tels objectifs est affectée par les limitations inhérentes aux contrôles et procédures d'information. Ces limitations comprennent des erreurs humaines d'appréciation dans le processus de prise de décisions (notamment lorsqu'il s'agit de contrats à long terme importants et complexes, qui sont nombreux dans notre domaine d'activité) et les possibilités de non-respect des règles de contrôle interne en raison de défaillances humaines telles que des erreurs ou contournements volontaires des procédures établies.

Aucun changement dans le contrôle interne de l'information financière susceptible d'avoir un effet substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003. Cependant, depuis le 31 mars 2003, plusieurs changements liés au contrôle interne de l'information financière ont été réalisés ou sont en cours de mise en place, notamment :

- Les processus de remontée d'informations des directeurs financiers d'unité ont été révisés de façon à ce que ces derniers reportent maintenant directement aux responsables financiers des activités et des Secteurs concernés et, finalement, à notre Directeur Financier.

- Un Comité de Revue des Risques ou « *Corporate Risk Committee* », présidé par le Président Directeur Général, a été créé afin de renforcer la procédure de contrôle des risques. Ce comité doit se réunir mensuellement afin de :

– évaluer les risques des principaux appels d'offres supérieurs à un montant en euros défini ou en cas d'écarts par rapport à des critères définis. Les appels d'offres revus par la Direction de la Gestion des Risques (ou « *Corporate Risk Management* ») doivent être approuvés par le Président Directeur Général ou un Vice-Président exécutif avant la date de soumission ;

– être informé des revues de projet auxquelles les responsables de la Direction de la Gestion des Risques ont participé le mois précédent ; et

– faire le point sur les éléments relevés par l'audit interne.

- Plusieurs nouvelles listes de contrôle ont été émises dans le cadre du contrôle interne de l'information financière et du manuel des contrôles et procédures pour permettre à la direction de vérifier la conformité des unités avec la politique et les instructions du Groupe.

- Des formations appropriées du personnel comptable sont en cours de mise en place.

De plus, nos procédures de contrôle interne de l'information financière étaient généralement intégrées dans un manuel comptable unique. Les procédures de contrôle interne de l'information financière sont en voie d'être plus largement développées et font désormais partie d'un manuel de contrôle interne distinct.

D'autres changements futurs dans nos procédures et contrôles internes de l'information financière et/ou dans le manuel des contrôles et procédures pourront y être intégrés au cours de l'exercice.

1.4 Tableau des filiales et des participations d'ALSTOM au 31 mars 2003

Les comptes sociaux d'ALSTOM au 31 mars 2003 figurant aux pages 176 à 186 du Document de Référence sont complétés par le tableau des filiales et participations au 31 mars 2003 inclus en Annexe 4.

2. Capital social

2.1. Capital social

Au 17 novembre 2003, le capital social d'ALSTOM (ou la « Société ») s'élève à € 352 075 653,75, divisé en 281 660 523 actions de € 1,25 nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Le 2 juillet 2003, l'Assemblée Générale Mixte a approuvé la réduction du capital social motivée par des pertes, d'un montant nominal de € 1 337 887 484,25. Le capital social a été ainsi ramené de € 1 689 963 138 à € 352 075 653,75. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions de € 6 à € 1,25.

La même Assemblée Générale, ayant constaté que les capitaux propres de la Société étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Les titres des filiales significatives de la Société ne font pas l'objet de nantissement.

La Société n'a pas connaissance de nantissements inscrits sur les titres de la Société.

2.2. Capital social autorisé et non émis

Le tableau ci-dessous résume les autorisations d'augmentation de capital ainsi que l'autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ALSTOM en cours de validité à la date du 17 novembre 2003 :

Autorisations d'augmentation du capital	Montants nominaux Maximum autorisés	Solde disponible	Durée
Emissions d'actions et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ALSTOM, avec maintien du droit préférentiel de souscription. (AGM du 2 juillet 2003 résolution n°13)(1)	Augmentation de capital : € 600 millions Emission de titres de créances : € 1,5 milliard	Montant total autorisé	2 septembre 2005 (26 mois à compter du 2 juillet 2003)
Emissions d'actions et/ou de titres donnant accès au capital d'ALSTOM réservées aux adhérents d'un plan d'épargne groupe. (AGM du 2 juillet 2003 résolution n°14)(2)	€ 32,5 millions	€ 32,5 millions	2 septembre 2005 (26 mois à compter du 2 juillet 2003)
Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. (AGM du 24 juillet 2001 résolution n°16)	€ 200 millions	€ 200 millions (3)	24 septembre 2003 (26 mois à compter du 24 juillet 2001)
Autorisation de consentir des options de Souscription ou d'achat d'actions ALSTOM (AGM du 24 juillet 2001 résolution n°17)	5 % du capital social à la date d'attribution par le Conseil d'Administration	1,92 %(4)	24 novembre 2004 (38 mois à compter du 24 juillet 2001)

(1) Cette autorisation met fin aux délégations données au Conseil d'Administration par l'AGM du 3 juillet 2002 dans ses 8ème, 9ème et 10ème résolutions.
(2) Cette autorisation met fin à la délégation donnée au Conseil d'Administration par l'AGM du 3 juillet 2002 dans sa 11ème résolution.
(3) II n'existe pas de réserves, bénéfices ou primes disponibles à ce jour.
(4) Sur la base du capital au 17 novembre 2003.

Il sera proposé lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte appelée à se tenir, sur deuxième convocation, le 18 novembre 2003, d'annuler les autorisations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juillet 2003 dans ses 13ème et 14ème résolutions telles que mentionnées ci-dessus et de les remplacer par de nouvelles.

Les nouvelles autorisations qui seront soumises à l'approbation de cette Assemblée s'inscrivent dans le cadre de l'accord de refinancement annoncé le 6 août 2003, avec les principales banques de la Société, auquel est également partie la République française, tel que modifié et complété par l'avenant dont la signature a été annoncée le 22 septembre 2003.

Les principaux volets de ce plan de refinancement sont les suivants :

	en € millions
• Renforcement des fonds propres et quasi fonds propres	
– Augmentation de capital*	300
– Emission d'Obligations Remboursables en Actions (« ORA »)	900**
• Instruments à long terme	
– Emission de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions (« TSDD RA »), réservée à la République française, (échéance vingt ans)***	300
– Emission de titres subordonnés à durée déterminée (« TSDD »), réservée à la République française, ou à une entité contrôlée ou garantie par elle (échéance quinze ans)	200
• Prêts à moyen terme	
– Prêt subordonné de la République française (échéance cinq ans)	300
– Prêts subordonnés consentis par un syndicat bancaire (échéance cinq ans)	1200**
	3200

* *réservée à certaines banques et combinée à l'émission et à l'attribution gratuite aux actionnaires de bons d'acquisition des actions ainsi émises.*

** *le montant des ORA peut être porté à € 1 milliard et celui des prêts subordonnés limité à € 1100 millions.*

*** *immédiatement remboursables en actions en cas d'approbation par la Commission européenne.*

Pour plus d'information concernant ce plan de refinancement, voir « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. ».

Les autorisations qui seront soumises à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale de la Société sont résumées ci-après. Ces autorisations seraient données pour une durée d'un an à compter de la tenue de l'Assemblée Générale, à l'exception de l'autorisation d'augmenter le capital social en faveur des adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise qui serait donnée pour vingt-six mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale. Les projets de résolutions entrant dans le cadre du plan de financement forment un tout indissociable et chacun d'eux est proposé sous la condition de l'adoption par l'Assemblée Générale des autres projets de résolutions.

- **Autorisation d'émettre et d'attribuer à titre gratuit des bons d'acquisition d'actions donnant le droit d'acquérir les actions de la Société, qui seraient émises en application de la quatrième résolution présentée ci-après (troisième résolution)**

Ces bons émis et attribués à titre gratuit donneraient le droit d'acquérir au prix unitaire de € 1,25, les actions de la Société qui seraient émises en application de la quatrième résolution présentée ci-après, chacune des Banques identifiées dans cette résolution s'étant engagée à ce que les actions ainsi souscrites puissent être acquises au prix de € 1,25 par les porteurs de bons qui exerceraient lesdits bons.

L'attribution gratuite de ces bons d'acquisition d'actions serait effectuée au bénéfice des actionnaires de la Société, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Le nombre de bons nécessaires à l'acquisition d'une action de la Société serait déterminé par le Conseil d'Administration de la Société.

Le nombre total de bons qui pourrait être émis donnerait droit à l'acquisition d'un nombre maximum de 240 millions d'actions à provenir de l'émission réservée visée à la quatrième résolution ci-après.

La période d'exercice de ces bons ne pourrait être supérieure à soixante jours.

- **Autorisation d'augmenter le capital social par l'émission d'actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des établissements financiers définis ci-après, dans la limite d'un montant nominal global de € 300 millions (quatrième résolution)**

  Le prix d'émission unitaire des actions qui pourraient être émises dans le cadre de cette autorisation serait de € 1,25, ce montant devant être libéré intégralement à la souscription.

  Il est proposé de supprimer le droit préférentiel des actionnaires au profit des établissement financiers suivants (les « Banques ») pour le montant nominal maximum indiqué ci-après :

Banques	Montant nominal maximum (en €)
BNP PARIBAS	74 400 000
Crédit Agricole Indosuez	37 269 000
CLIFAP	23 331 000
EZEPART	51 000 000
Crédit Industriel et Commercial	51 000 000
C D C Ixis Capital Markets	27 000 000
Natexis Bleichroeder S.A.	24 000 000
FINANPAR 17	12 000 000
Total	300 000 000

  La troisième et la quatrième résolutions sont indissociables, chacune des Banques s'étant engagée à ce que les actions ainsi souscrites puissent être acquises au prix de € 1,25 par les porteurs de bons qui exerceraient les bons émis en application de la troisième résolution visée ci-dessus.

- **Autorisation d'émettre des obligations remboursables en actions ("ORA"), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite d'un montant nominal global de € 1 milliard (cinquième résolution)**

  Le prix d'émission unitaire des ORA serait de € 1,40.

  Les obligations porteraient intérêt au taux de 2 % l'an et viendraient à échéance le 31 décembre de la cinquième année suivant celle de leur émission.

  Les obligations seraient remboursées en actions de la Société, chaque obligation donnant droit par remboursement à une action de la Société conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de sa date de jouissance.

  Le montant nominal global de l'augmentation de capital pouvant résulter du remboursement en actions des obligations ainsi émises ne pourrait excéder € 893 millions, auquel s'ajouterait le cas échéant le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des obligataires.

- **Autorisation d'émettre des titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions (« TSDD RA »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la République française dans la limite d'un montant nominal maximum global de € 300 millions (sixième résolution)**

  Le prix d'émission unitaire des TSDD RA qui pourraient être émis dans le cadre de cette autorisation serait égal à € 1,25.

  Les TSDD RA seraient automatiquement remboursés en actions de la Société, chaque TSDD RA donnant droit par remboursement à une action de la Société conférant les mêmes droits que les actions anciennes, sous réserve de sa date de jouissance, sous la condition de l'obtention de la décision de la

Commission européenne déclarant que la souscription par la République française de TSDD RA émis par la Société et leur remboursement en actions constituent une aide compatible avec le marché commun ou ne constituent pas une aide d'Etat, les modalités détaillées de ce remboursement devant être déterminées par le Conseil d'Administration de la Société. Les TSDD RA pourraient être remboursés en espèces, dans les circonstances et selon les modalités qui seraient déterminées par le Conseil d'Administration de la Société.

Les TSDD RA auraient une durée de vingt ans à compter de leur date de souscription.

Les TSDD RA porteraient intérêt au taux de 2 % l'an, jusqu'à la décision de la Commission européenne ; toutefois en cas de décision de la Commission européenne s'opposant au remboursement en actions, le taux applicable deviendrait, sans effet rétroactif, un taux EURIBOR augmenté d'une marge de 5 % l'an, dont 1,5 % capitalisés annuellement et payables *in fine*.

Le montant nominal global de l'augmentation de capital pouvant résulter du remboursement en actions de la totalité des TSDD RA ne pourrait excéder € 300 millions, auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de TSDD RA.

- **Annulation de la délégation globale consentie par l'Assemblée Générale du 2 juillet 2003 dans sa treizième résolution, (septième résolution)**

En application des dispositions légales et compte tenu des diverses autorisations d'augmentation de capital envisagées, il est proposé d'annuler la délégation globale consentie par l'Assemblée Générale du 2 juillet 2003 dans sa treizième résolution, sous la condition suspensive de l'adoption par cette Assemblée des deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième résolutions. Cette résolution permettrait au Conseil d'Administration de la Société de mettre en œuvre ces résolutions.

- **Autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital réservées aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise, dans la limite d'un montant maximum de € 35,2 millions (huitième résolution)**

En application des dispositions légales et compte tenu des diverses autorisations d'augmentation de capital envisagées ; il sera proposé d'annuler l'autorisation précédemment donnée par Assemblée Générale Mixte du 2 juillet 2003 dans sa 14ème résolution et de renouveler cette autorisation dans les mêmes conditions.

Il sera par ailleurs proposé à cette même Assemblée Générale, dans sa partie ordinaire (deuxième résolution), d'autoriser l'émission de titres subordonnés à durée déterminée (« TSDD ») dans la limite d'un montant maximum de € 200 millions, ces titres ne donnant pas accès au capital social de la Société (Voir section 2.6 ci-après).

2.3. Capital potentiel – Titres et droits donnant accès au capital social

Il n'existe pas à ce jour de titres ou droits donnant accès au capital social de la Société, à l'exception des options de souscription d'actions attribuées par ALSTOM.

Sur la base du nombre d'options de souscription d'actions restant à lever au 31 mars 2003, soit 11 113 263 options, l'augmentation de capital maximum qui pourrait résulter de l'exercice de la totalité de ces options serait de € 13 891 578,75. En conséquence, le capital social potentiel maximum est de € 365 967 232,50 (sur la base du nombre total d'options restant à lever au 31 mars 2003), ce qui représente un taux de dilution de 3,80 % du capital social après exercice de ces options.

Sur la base du nombre d'options de souscription d'actions restant à lever au 12 novembre 2003, soit 10 338 808 options, l'augmentation de capital maximum qui pourrait résulter de l'exercice de la totalité de ces options serait de € 12 923 510. En conséquence, le capital social potentiel maximum est de € 364 999 163,75 au 12 novembre 2003, ce qui représente un taux de dilution de 3,54 % du capital social après exercice de ces options.

Ce capital potentiel maximum et ce taux de dilution maximum ne tiennent cependant pas compte des conditions et périodes d'exercice des options de souscription d'actions, qui sont précisées en page 200 du Document de Référence.

Il est par ailleurs rappelé que lors de la prochaine Assemblée Générale appelée à se tenir sur deuxième convocation le 18 novembre 2003, il sera proposé d'approuver les autorisations suivantes :

- Emission d'obligations remboursables en actions (« ORA ») dans la limite d'un montant nominal maximum de € 1 milliard. Le montant nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter du remboursement en actions des obligations ainsi émises ne pourrait excéder € 893 millions (voir « Capital social autorisé et non émis – Section 2.2. » ci-dessus).
- Emission de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions (« TSDD RA »), dans la limite d'un montant nominal maximum global de € 300 millions. Le montant nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter du remboursement en actions des obligations ainsi émises ne pourrait excéder € 300 millions. (voir « Capital social autorisé et non émis – Section 2.2. » ci-dessus).

L'effet dilutif sur la situation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société à ce jour des émissions envisagées en application des troisième, quatrième, cinquième et sixième résolutions décrites dans « Capital social autorisé et non émis – Section 2.2. » ci-dessus serait le suivant :

Hypothèses	**L'actionnaire n'exerce aucun de ses bons d'acquisition d'actions et ne souscrit à aucune ORA % de détention du capital**	**L'actionnaire exerce la totalité de ses bons d'acquisition d'actions mais ne souscrit à aucune ORA % de détention du capital**	**L'actionnaire n'exerce aucun de ses bons d'acquisition d'actions mais souscrit à la totalité des ORA auxquelles il a droit % de détention du capital**	**L'actionnaire exerce la totalité de ses bons d'acquisition d'actions et souscrit à la totalité des ORA auxquelles il a droit % de détention du capital**
Après augmentation de capital (3ème et 4ème résolutions)	0,54	1,00	0,54	1,00
En cas de remboursement en actions des ORA (5ème résolution) avant le remboursement en actions des TSDD RA (6ème résolution)	0,23	0,42	0,81	1,00
En cas de remboursement en actions des TSDD RA (6ème résolution) avant le remboursement en actions des ORA (5ème résolution)	0,37	0,68	0,37	0,68
Après émission des actions en remboursement des TSDD RA et des ORA	0,19	0,35	0,67	0,84

2.4. Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	12 novembre 2003		31 mars 2003		31 mars 2002		31 mars 2001	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote[1]	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote[1]	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote[1]	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote[1]
Franklin Resources, Inc[2]	850 442	0,30	28 589 922	10,15	27 581 103	12,80	15 160 224	7,03
Caisse des Dépôts et Consignations	9 375 168	3,32	9 375 168	3,32	4 307 972	2,00	–	–
Groupe Société Générale[3]	7 942 971	2,82	6 246 153	2,22	3 516 566	1,63	3 030 876	1,41
Crédit Agricole Asset Management[3]	1 423 203	0,51	1 423 203	0,51	3 183 556	1,47	–	–
Marconi Corporation plc	–	–	–	–	–	–	12 200 640	5,66
Alcatel	–	–	–	–	–	–	12 200 640	5,66
Employés[4]	4 135 224	1,47	4 199 940	1,50	3 944 839	1,90	4 202 159	1,95
Public	257 933 515	91,58	231 826 137	82,30	172 853 174	80,20	168 392 985	78,29
Total	**281 660 523**	**100**	**281 660 523**	**100**	**215 387 459**	**100**	**215 387 459**	**100**

(1) Le pourcentage du capital social et des droits de vote est identique.
(2) Actions détenues au travers de divers fonds d'investissement et des comptes de clients sous gestion (actionnaire non-résident).
(3) Actions détenues au travers de divers fonds communs de placement.
(4) Actions détenues par les employés dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe ALSTOM.

A la connaissance d'ALSTOM, sur la base des déclarations de franchissement de seuil reçues le 12 novembre 2003, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, plus de 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

2.5. Evolution du capital social depuis le 31 mars 2003

	Nombre d'actions créées ou annulées	Montant Nominal d'augmentation ou de réduction de capital en €	Montant de la Prime en €	Nombre cumulé d'actions	Capital social en €
31 mars 2003	**–**	**–**	**–**	**281 660 523**	**1 689 963 138**
2 juillet 2003	**–**	**–**	**–**	**281 660 523**	**1 689 963 138**
2 juillet 2003 Réduction du capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de € 6 à € 1,25	–	1 337 887 484,25	–	281 660 523	352 075 653,75

2.6. Autorisations d'émissions de titres non représentatifs du capital social

L'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 24 juillet 2001 a autorisé le Conseil d'Administration pour une période de cinq ans à compter de la date de cette Assemblée à émettre tous types de titres non représentatifs du capital dans la limite d'un montant nominal de € 2,5 milliards. Cette autorisation n'a fait l'objet d'aucune utilisation.

Lors de la prochaine Assemblée Générale de la Société convoquée pour le 18 novembre 2003 sur deuxième convocation, il sera proposé d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société d'émettre des titres subordonnés à durée déterminée (« TSDD ») qui seraient souscrits par la République française ou par toute entité contrôlée ou garantie par elle.

Le montant total autorisé ne pourrait excéder € 200 millions. Les TSDD qui pourraient être émis en application de cette autorisation porteraient intérêt au taux EURIBOR augmenté d'une marge de 5 % l'an, dont 1,5 % capitalisés annuellement et payables *in fine*. Les TSDD viendraient à échéance quinze ans après leur émission, le Conseil d'Administration de la Société pouvant prévoir des cas de remboursement anticipé.

2.7. Pactes d'actionnaires

ALSTOM n'est partie à aucun pacte d'actionnaires relatif à une société cotée. Il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires relatifs à des filiales significatives de la Société.

2.8. Marché des titres d'ALSTOM

L'action ALSTOM est cotée sur le Premier Marché d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000120198), sur le London Stock Exchange (Official List) et sur le New York Stock Exchange. Une procédure en vue de la radiation de la cote sur le London Stock Exchange a été engagée par la Société. La radiation définitive de la cote devrait prendre effet le 17 novembre 2003.

Volume des transactions et évolution du cours de l'action ALSTOM sur EURONEXT Paris (Premier marché) depuis mai 2003

Mois	Total des transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens	Total des volumes (en €) (milliers)	Moyennes des capitaux quotidiens (en €) (milliers)	Premier cours coté du dernier jour du mois (en €)	Cours du mois le plus haut (en €)	Cours du mois le plus bas (en €)
2003							
Mai	269 782 352	12 846 779	834 348,65	30 730,89	3,31	3,42	3,28
Juin	74 417 187	3 543 676	239 846,16	11 421,25	3,00	3,00	2,95
Juillet	77 280 832	3 360 036	216 819,67	9 426,94	2,81	3,10	2,37
Août	184 084 869	8 765 946	450 162,25	21 436,30	2,26	3,36	1,95
Septembre	215 697 802	9 804 446	608 867,30	27 675,79	2,70	3,18	2,23
Octobre	53 798 904	2 339 083	141 626,67	6 157,68	2,73	2,78	2,47

Source : EURONEXT Paris (brochure Emetteur)

Moyenne des volumes des transactions et évolution du cours de l'action sur le London Stock Exchange et le New York Stock Exchange depuis avril 2003

	London Stock Exchange			New York Stock Exchange (ADS)		
	Moyenne des volumes quotidiens	Cours le plus haut (en £)	Cours le plus bas (en £)	Moyenne des volumes quotidiens	Cours le plus haut (en US $)	Cours le plus bas (en US $)
2003						
Deuxième trimestre *	635	225	87,5	125 468	4,17	1,65
Troisième trimestre *	655	225	125	82 080	3,69	2,39
Quatrième trimestre * (jusqu'au 11 novembre 2003)	1 383	200	150	42 341	3,55	2,85

Source : Bloomberg
* trimestre civil

3. Risques

Les risques identifiés ci-après viennent compléter les risques figurant aux pages 153 à 169 du Document de Référence.

3.1. Principaux facteurs de risques

Nos commandes reçues ont baissé du fait d'un ralentissement significatif sur beaucoup de nos marchés et des incertitudes résultant de notre situation financière. Cette baisse pourrait avoir un impact défavorable sur nos résultats opérationnels, et nos commandes pourraient ne pas revenir aux niveaux que nous avons connus auparavant.

Le niveau de nos commandes pour l'exercice 2002/03 a été sensiblement inférieur à celui des exercices précédents. Les commandes reçues au cours du premier semestre de l'exercice 2003/04 ont diminué, sur une base comparable de 23 % et de 7 % par rapport aux premier et deuxième semestre respectivement de l'exercice 2002/03 (29 % et 13 % respectivement en données historiques). Cette baisse est due en partie à des retournements de marchés importants sur deux de nos trois principaux marchés (Energie et Marine), et en partie aux incertitudes liées à notre situation financière. (Voir « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. »).

Nos commandes et notre chiffre d'affaires dépendent du niveau d'investissement en infrastructures, qui est historiquement influencé par le taux de croissance du produit intérieur brut. Des situations économiques et politiques défavorables ou le ralentissement de la conjoncture économique sur nos marchés peuvent par conséquent avoir un impact négatif sur nos commandes, notre chiffre d'affaires, notre résultat opérationnel et notre situation financière. Le niveau d'investissement en infrastructures est également fortement influencé par les prévisions des clients dans différents domaines, telles que leur capacité à lever des fonds pour financer leurs activités et l'évolution de la législation applicable, notamment la déréglementation et la libéralisation des services d'infrastructure. Bien que les changements à court terme du produit intérieur brut soient susceptibles d'affecter nos commandes reçues, dans le passé, ces changements ont eu un impact moindre sur notre chiffre d'affaires, en raison de la durée de nos cycles de production et de la taille de notre carnet de commandes.

En plus de ces conditions de marché difficiles, les incertitudes liées à notre situation financière ont pu conduire certains clients à différer des commandes ou à y renoncer. L'amélioration de notre résultat opérationnel, de nos flux de trésorerie et de notre situation financière en général dépend de notre capacité à restaurer notre niveau de commandes, ce que nous pourrions ne pas arriver à réaliser. Même si nos commandes s'améliorent relativement vite, notre chiffre d'affaires et notre résultat opérationnel au cours des années à venir pourraient être moins élevés que les années précédentes. Si nos commandes et notre chiffre d'affaires ne s'améliorent pas, nous pourrions être amenés à prendre de nouvelles mesures de restructuration et à encourir des coûts additionnels afin d'atteindre des niveaux de marge acceptables.

Si la mise en place de notre accord de refinancement était retardée ou empêchée, nous pourrions être confrontés à de graves problèmes de liquidité.

L'accord de refinancement récemment renégocié, décrit dans « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. », est essentiel pour assurer notre pérennité financière. Cet accord de refinancement a pour objectif d'apporter les ressources nécessaires pour remplir nos obligations financières à court et moyen termes, pour réduire notre niveau d'endettement global au cours des années à venir, pour obtenir de nouvelles garanties d'exécution de nos contrats, nécessaires à l'obtention de nouvelles commandes, pour recevoir des acomptes et des paiements échelonnés de nos clients, ainsi que pour financer nos opérations courantes. A notre Assemblée Générale prévue pour le 18 novembre 2003, sur seconde convocation, il sera demandé à nos actionnaires d'approuver certaines parties essentielles de cet accord de refinancement. Si nous n'obtenions pas le quorum à cette Assemblée ou si nos actionnaires votaient contre une partie de ce plan de refinancement, nous pourrions ne pas remplir les conditions prévues dans un certain nombre des contrats que nous avons signés en application de

cet accord de refinancement et du contrat de cession de notre Secteur Transmission & Distribution (T&D), ce qui pourrait constituer des cas de remboursement anticipé ou d'interdiction de tirage au titre de ces contrats. Nous serions alors obligés de renégocier ces contrats, ce que nous pourrions ne pas arriver à faire à des conditions acceptables. Dans ce cas, il est probable que nous ne pourrions pas remplir nos engagements financiers.

La Commission européenne pourrait estimer que certains éléments de l'accord de refinancement récemment renégocié ou d'autres opérations constituent une aide de l'Etat incompatible avec la législation communautaire.

La Commission européenne a ouvert une enquête formelle pour déterminer si l'accord de refinancement décrit dans « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. », la cession à Areva de notre Secteur T&D et certaines autres opérations réalisées avec des entités contrôlées par la République française, contiennent des éléments constituant une aide d'Etat, qui ne soient pas compatibles avec le marché commun. En application de la législation communautaire, un Etat ne peut pas fournir d'aide à une entreprise, à moins que la Commission européenne ne considère que cette aide est compatible avec les règles du marché commun.

La quasi-totalité des opérations visées ci-dessus devrait être réalisée avant la fin de l'enquête de la Commission européenne. Pour plus de détails concernant l'enquête de la Commission européenne, voir « Réclamations et litiges – Section 3.2. »

Si la Commission européenne concluait que tout ou partie de l'accord de refinancement ou des autres opérations visées ci-dessus, constitue une aide d'Etat qui n'est pas compatible avec les règles du marché commun, celle-ci pourrait exiger de la République française qu'elle demande le remboursement de tout ou partie des financements ou qu'elle remplisse des conditions spécifiques. La Commission européenne pourrait de plus nous interdire de livrer à la République française les actions à émettre en remboursement des titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions (« TSDD RA ») visés dans « Capital social autorisé et non émis – Section 2.2 » et dans « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. » La Commission européenne pourrait également conditionner son accord à l'obligation pour nous de céder des activités supplémentaires ou de procéder à de nouvelles restructurations, ou dans un cas extrême et très improbable, la Commission européenne pourrait annuler les opérations en cause.

Une décision défavorable de la Commission européenne pourrait avoir pour effet d'accroître nos coûts ou remettre en question certaines clauses de nos contrats financiers, ce qui pourrait restreindre notre capacité à obtenir des garanties de performance dans le cadre de notre Ligne de garanties visée dans le facteur de risque intitulé « Des difficultés pour mettre en place des garanties en plus de celles disponibles dans le cadre de notre nouvelle facilité d'octroi de garanties, pourraient compromettre notre capacité à obtenir de nouvelles commandes et à recevoir des acomptes et paiements échelonnés de nos clients », ou notre capacité de tirage dans le cadre de nos lignes de crédit, ou nous obliger à rembourser les montants dus au titre de nos contrats de financement. Cela nous amènerait ainsi à devoir renégocier nos contrats financiers afin de remplir nos obligations financières, ce que nous pourrions ne pas arriver à faire, ou ne pas pouvoir faire à des conditions commerciales acceptables. Une telle décision pourrait également affecter de manière significative notre cours de bourse et la confiance de nos prêteurs et clients, ce qui en conséquence pourrait affecter notre activité.

Nous envisageons d'émettre un nombre important d'actions nouvelles en application du plan de refinancement, ce qui permettrait à la République française d'exercer pendant un certain temps une influence sur nos Assemblées Générales. Si les actionnaires actuels de la Société n'exerçaient pas leurs bons d'acquisition d'actions ou droits préférentiels de souscription aux obligations remboursables en actions leur participation serait diluée de façon significative.

281 660 523 actions ALSTOM sont en circulation au 17 novembre 2003. En application de notre nouvel accord de refinancement, nous envisageons d'émettre de nouvelles actions et des titres remboursables en actions.

Au total, un maximum de 1 194 400 000 actions nouvelles pourrait être émis, se répartissant de la manière suivante :

- un maximum de 240 000 000 actions nouvelles seraient souscrit par des banques, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée, ces actions pouvant être acquises ultérieurement par les actionnaires de la Société par exercice de bons d'acquisition d'actions qui leur seraient attribués gratuitement (ci-après l'« augmentation de capital »),
- un maximum de 240 000 000 actions nouvelles seraient souscrit par la République française en remboursement de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions (« TSDD RA »), sous réserve de l'approbation de la Commission européenne, et
- un maximum de 714 400 000 actions nouvelles seraient émises en remboursement d'obligations remboursables en actions ("ORA"), à leur échéance soit le 31 décembre 2008 ou à tout moment par remboursement à partir de fin décembre 2003. Cette émission serait réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société (ce nombre d'actions maximum a été calculé sur la base du montant maximum de € 1 milliard d'ORA montant soumis à l'approbation de nos actionnaires).

Ces opérations sont décrites dans « Capital social autorisé et non émis – Section 2.2. » ci-dessus et dans « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. » A compter de l'émission de ces nouvelles actions, les actionnaires existants qui n'exerceraient pas leurs bons d'acquisition d'actions attribués gratuitement ou qui n'auraient pas souscrit aux ORA, connaîtront une dilution immédiate et importante de leur participation. En cas de réalisation de l'augmentation de capital et du remboursement en actions des TSDD RA, en prenant comme hypothèse qu'aucune ORA n'ait été remboursée en actions et qu'aucun des actionnaires n'exerce ses bons d'acquisition d'actions, les actionnaires actuels détiendraient environ 37 % du capital social, la République française en détiendrait environ 31,5 % et les souscripteurs dans le cadre de l'augmentation de capital en détiendraient environ 31,5 %. Sur la base des mêmes hypothèses, mais en prenant le cas de € 1 milliard d'ORA remboursées en actions à leur échéance en 2008, les actionnaires actuels détiendraient environ 19,1 % du capital, la République française environ 16,25 %, les souscripteurs dans le cadre de l'augmentation de capital environ 16,25 % et les souscripteurs des ORA environ 48,4 %. Ces pourcentages de détention du capital prennent pour hypothèse l'absence d'émission supplémentaire d'actions, qui pourrait résulter de l'exercice d'options ou d'autres opérations ultérieures. Dans ces cas, il y aurait une dilution supplémentaire.

Conformément à la législation applicable, tant que la République française détient au moins 10 % du capital social d'ALSTOM, elle aurait le droit de proposer la nomination d'un ou de plusieurs Administrateurs au Conseil d'Administration de la Société. Au vu des tendances passées concernant la participation de nos actionnaires et les votes à nos Assemblées Générales, nous estimons que la détention initiale potentielle par la République française de 31,5 % du capital d'ALSTOM lui permettrait d'avoir le contrôle effectif sur les décisions de l'Assemblée Générale, notamment la nomination des Administrateurs, le paiement de dividendes et les autres décisions sociétales importantes. Le pourcentage de détention de la République française pourrait entraîner le retard ou l'impossibilité d'un changement de contrôle de la Société. Au vu des changements importants dans notre capital, qui résulteraient de la mise en œuvre de l'accord de refinancement, il n'est pas possible de prévoir la tendance en matière de participation de nos actionnaires et de vote aux Assemblées Générales de la Société dans le futur.

Si les bons d'acquisition d'actions attribués gratuitement et les droits préférentiels de souscription aux ORA n'étaient pas exercés en totalité par les actionnaires existants d'ALSTOM ou les cessionnaires de leurs droits, les banques ayant souscrit à l'augmentation de capital et garantissant l'émission d'ORA pourraient détenir à l'issue des opérations une part importante d'une part des titres émis dans le cadre de l'augmentation de capital et d'autre part des ORA (et, en conséquence, des titres à provenir de leur remboursement en actions). Si le taux de participation du public était faible, chacune des banques ayant des participations importantes dans le capital de la Société pourrait également exercer une influence significative sur nos Assemblées Générales, en prenant

l'hypothèse d'un remboursement en actions de la totalité des ORA. Chaque banque participant à ces opérations (ou l'une de ses filiales) est par ailleurs prêteur dans le cadre de nos lignes de crédit. En tant que créancier, chacune de ces banques pourrait avoir des intérêts différents de ceux de nos autres actionnaires.

La République française a accepté de ne céder aucun des TSDD RA et aucune action qu'elle recevrait en remboursement des TSDD RA en cas d'approbation par la Commission européenne, tant que la situation du Groupe ne s'est pas améliorée de manière significative. Excepté cet engagement, nous ne pensons pas qu'il y ait d'autres restrictions sur la vente des actions détenues par la République française ou les banques visées ci-dessus. Nous ne pouvons prévoir le niveau de telles ventes d'actions par la République française ou par les banques et le moment où celles-ci pourraient intervenir. Nous ne pouvons pas non plus prévoir l'effet de telles ventes sur le cours de bourse des actions ALSTOM. La vente massive d'actions, ou l'éventualité que de telles ventes puissent être réalisées, pourraient avoir un effet défavorable sur le cours de bourse des actions ALSTOM.

Des difficultés pour mettre en place des garanties en plus de celles déjà disponibles dans le cadre de notre nouvelle facilité d'octroi de garanties, pourraient compromettre notre capacité à obtenir de nouvelles commandes et à recevoir des acomptes et paiements échelonnés de nos clients.

Dans les secteurs de l'énergie et du transport, il est d'usage pour des fournisseurs tels que nous de fournir des garanties : garanties de soumission, garanties de restitution d'acompte, garanties de bonne fin, garanties de retenue de garantie et garanties émises par des compagnies d'assurance ou « surety bonds ». L'émission de ces différents types de garanties nécessite l'intervention de tiers, tels que des banques ou des compagnies d'assurance et constitue une condition indispensable pour conclure des contrats commerciaux avec nos clients et recevoir des acomptes et paiements échelonnés de ces clients. Ces garanties sont généralement d'un montant significatif, de l'ordre de 20 % du montant du contrat en cause.

Les fournisseurs de garanties ont limité, voire dans certains cas suspendu, les émissions de garanties, afin de préserver leurs notations. Parallèlement, de nouvelles contraintes réglementaires applicables aux banques et la dégradation de notre profil de crédit ont entraîné une baisse des capacités disponibles et un renchérissement du coût des garanties. Au cours de l'exercice 2003, nous avons été confrontés à une forte réduction de la capacité du marché des garanties en général.

Dans cet environnement difficile, il est devenu de plus en plus difficile d'obtenir des garanties pour des montants et à des conditions comparables à celles dont nous bénéficiions auparavant. Depuis la fin de l'exercice 2002/03, nous avons eu des difficultés pour obtenir des garanties, les institutions financières étant réticentes à augmenter leurs engagements financiers vis-à-vis de notre Groupe étant donné notre situation financière. Cependant, dans le cadre de notre plan de refinancement récemment négocié décrit dans « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. », nous avons signé le 29 août 2003 une facilité d'octroi de garanties d'un montant de € 3 500 millions (la « Ligne de garanties »), ce qui nous a permis d'obtenir à nouveau un volume suffisant de garanties. Cette Ligne de garanties a été négociée dans le cadre de l'accord de financement initial, annoncé le 6 août 2003, et a été ensuite amendée le 1er Octobre 2003.

L'engagement d'émission de garanties de la part des banques dans le cadre de cet accord prendra fin au plus tard au 28 février 2005, et aucune des garanties émises au titre de la Ligne de garanties ne peut avoir une échéance postérieure au 28 février 2012. Nous estimons que cette Ligne de garanties pourra couvrir nos besoins jusqu'au troisième trimestre de l'exercice 2004/5. Ensuite, nous devrons rechercher d'autres sources de garanties. Ces autres sources de garanties pourraient ne pas être disponibles, ou ne pas être disponibles à des conditions commerciales raisonnables. Si nous étions dans l'incapacité d'assurer des sources alternatives de garanties, cela pourrait affecter de manière significative notre résultat opérationnel et notre situation financière.

Nos lignes de crédit actuelles et certains de nos autres contrats financiers comportent des critères financiers que nous pourrions ne pas respecter.

Notre capacité à maintenir et à obtenir des financements externes repose en grande partie sur nos performances financières. La Ligne de garanties visée dans le facteur de risque ci-dessus, le nouveau Prêt

subordonné visé dans « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. » et certains de nos autres contrats financiers contiennent des engagements nous imposant de respecter des critères financiers pré-définis (ou « covenants »).

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2002/03, nous avons renégocié nos lignes de crédit afin de modifier ces critères. Nous avons également obtenu l'accord de nos créanciers pour modifier, dans les mêmes conditions, les critères figurant dans certains autres financements. Les critères financiers ainsi modifiés sont décrits dans la Note 22 aux Comptes consolidés au 31 mars 2003 (Annexe 1). Au 31 mars 2003, nous respections tous les critères financiers ainsi modifiés et nous avions obtenu la renonciation des créanciers à faire valoir leurs droits au titre des critères n'ayant pas été modifiés.

Au 30 septembre 2003, nous n'avons pas respecté le critère de « Situation Nette Consolidée » décrits dans la Note 22 aux Comptes consolidés au 31 mars 2003 (Annexe 1), mais chacun des prêteurs au titre du nouveau Prêt subordonné a pris l'engagement de ne prendre aucune mesure ou de n'exiger aucun paiement dû, en conséquence du fait que nous ne respections pas nos engagements au titre de tout autre contrat financier auquel il est également partie. Les prêteurs au titre du Prêt subordonné représentent collectivement une proportion très importante de l'ensemble des concours bancaires octroyés à ALSTOM et aux entités du Groupe. Cependant, si toute autre personne en ayant le droit déclarait due et exigible une dette quelconque d'ALSTOM ou d'une entité quelconque du Groupe, ou en demandait le règlement, ou annulait ou suspendait tout engagement au titre d'un contrat quelconque auquel ALSTOM ou une des entités du Groupe est partie, les prêteurs au titre du Prêt subordonné auraient la faculté de se délier de cet engagement.

Les critères financiers mentionnés ci-dessus s'appliquaient aux prêts syndiqués "revolving" de € 1 250 millions et de € 976,3 millions, aux lignes de crédit prorogées de € 475 millions et au crédit-relais de € 600 millions.

Le 30 septembre 2003, nous avons signé un prêt subordonné avec un syndicat bancaire et la Caisse Française de Développement Industriel (une entité contrôlée par la République française), qui prévoit une nouvelle série de critères décrits ci-après. Ces critères s'appliqueront aussi à notre Ligne de garanties. Cette nouvelle série de critères prendra effet à partir de décembre 2003 en ce qui concerne la Dette Totale, à partir du 31 mars 2004 en ce qui concerne la Situation Nette Consolidée et le montant minimum d'EBITDA, et à partir de mars 2005 en ce qui concerne la couverture des frais financiers et le levier de Dette Nette.

Nous avons également l'intention de modifier notre ligne de crédit multi devises de € 976 300 000 afin d'incorporer ces nouveaux critères en temps utile, les autres facilités concernées étant remboursées dans le cadre de l'Accord de refinancement.

Depuis le 30 septembre 2003, les seuls critères que nous sommes tenus de respecter sont donc les nouveaux critères suivants :

(i) la couverture des frais financiers, vérifiée par référence aux comptes consolidés audités et aux comptes semestriels consolidés,

(ii) un montant minimum de « Situation Nette Consolidée », vérifié par référence aux comptes consolidés audités et aux comptes semestriels consolidés (ce critère ne s'appliquant cependant plus à condition et aussi longtemps que notre Dette Nette à long terme, subordonnée et non assortie de sûreté est notée par Moody's Investors Services au minimum Baa 3 ou par Standard & Poor's Rating Services au minimum BBB-).

(iii) un montant maximum de « Dette Totale », vérifié à la fin de chaque trimestre et jusqu'à l'échéance, par référence aux comptes consolidés audités et aux comptes semestriels consolidés (ce critère ne s'appliquant cependant plus à condition et aussi longtemps que notre dette nette long terme, subordonnée et non assortie de sûreté est notée par Moody's Investors Services au minimum Baa 3 ou par Standard & Poor's Rating Services au minimum BBB-),

(iv) un levier de « Dette Nette » (rapport de la dette nette totale à l'EBITDA), vérifié par référence aux comptes consolidés audités et aux comptes semestriels consolidés,

(v) un montant minimum d'EBITDA, vérifié par référence aux comptes annuels consolidés et aux comptes semestriels consolidés, pour les périodes se finissant le 31 mars 2004 et le 30 Septembre 2004, respectivement.

Pour plus d'informations sur ces critères financiers, voir « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. » Les niveaux de ces critères ont été établis sur la base de nos prévisions financières. Notre capacité à respecter ces critères repose donc en partie sur notre capacité à mettre en œuvre notre nouveau plan de refinancement, restaurer notre niveau d'activité et nos marges, réduire notre endettement et maintenir un niveau de situation nette suffisant, chacun de ces éléments pouvant être affectés de manière négative par des facteurs exogènes. Dans l'hypothèse où nous ne respecterions pas nos contrats financiers, nos prêteurs pourraient exiger le remboursement anticipé immédiat de tous nos encours. Bien que dans cette hypothèse, nous nous efforcerions de trouver un accord avec nos créanciers pour qu'ils renoncent à ce droit ou qu'ils acceptent un avenant au contrat concerné, nous ne pouvons pas assurer que l'issue de ces négociations serait favorable.

La plupart de nos accords de financement et de nos contrats d'émission de titres d'emprunts comportent des clauses de défaut croisé ("cross-default") et d'exigibilité croisée ("cross-acceleration"), prévoyant qu'un défaut de paiement, une demande de remboursement anticipé ou le non-respect d'un critère ou d'une quelconque autre obligation peut entraîner le remboursement anticipé de tout ou d'une partie importante de nos autres dettes, ce qui rendrait ainsi nos lignes de crédit indisponibles. Dans l'hypothèse d'une telle demande de remboursement anticipé, nous pourrions ne pas disposer des fonds nécessaires pour rembourser immédiatement cet endettement.

Nous avons des obligations non financées vis-à-vis de nos salariés en matière de prestations de retraite et autres prestations postérieures à la période d'activité.

Nous avons des obligations vis-à-vis de nos salariés en matière de prestations de départ à la retraite et autres prestations postérieures à la période d'activité dans la majorité des pays où nous sommes présents. En France, les indemnités de départ à la retraite sont définies par des conventions collectives, des conventions internes et des dispositions légales locales. Les indemnités de départ à la retraite en France sont financées grâce aux flux de trésorerie générés, et il n'y a pas d'obligation de disposer d'actifs distincts pour financer ces obligations. Au 31 mars 2003, nous avons une dette actuarielle de € 191 millions et des actifs en couverture pour € 37 millions.

Aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres pays, nous avons des obligations résultants des conventions collectives, des régimes et plans de retraite et autres plans, dont certains s'accompagnent d'une obligation d'affectation d'actifs pour couvrir la dette actuarielle. La baisse des marchés boursiers au cours de l'exercice 2002/03 a entraîné une chute dans la valeur de marché des actifs détenus par nos régimes de retraite, parfois en deçà des niveaux requis par certains régimes. Les lois et règlements en vigueur nous permettent de répartir les coûts et les contributions liés à cette chute sur la durée moyenne de travail des employés concernés. Concernant ces plans, nous avons au 31 mars 2003 une dette actuarielle de € 3 352 millions et des actifs en couverture pour € 1 975 millions.

Au 31 mars 2003, nous avons une provision nette au bilan de € 575 millions pour couvrir nos obligations liées à nos plans de retraite et aux avantages postérieurs à la période d'activité. Les obligations non reconnues au bilan, qui s'élèvent à € 956 millions, seront reconnues sur la durée moyenne d'activité des employés concernés.

Le calcul de notre dette actuarielle est fondé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui varient d'un pays à l'autre et qui incluent les taux d'actualisation, les rendements attendus de nos actifs en couverture et les taux d'augmentation des salaires. Si les données réelles venaient à différer des hypothèses utilisées,

notamment en matière de taux d'actualisation et de rentabilité des actifs en couverture, les indemnités de retraites et autres prestations postérieures à la période d'activité que nous aurions à payer pourraient en être affectées à la hausse ou à la baisse avec un effet corrélatif sur la couverture financière de nos obligations.

Des informations complémentaires concernant la méthodologie pour valoriser nos actifs et nos engagements, ainsi que nos coûts annuels relatifs aux retraites, figurent dans « Rapport de gestion – Comptabilisation des prestations de retraites (Annexe 2) » et dans la Note 21 aux Comptes consolidés au 31 mars 2003 (Annexe 1).

Si nos prévisions de résultats ou de flux de trésorerie ne se réalisaient pas, nous pourrions être amenés à revoir l'évaluation de certains de nos actifs et à devoir les déprécier

Nos impôts différés actifs s'élevaient à € 1 884 millions au 30 septembre 2003. Cette valorisation a été établie sur la base de notre plan d'activité (ou « business plan ») par pays. Au 30 septembre 2003, nous avons, en moyenne, limité la reconnaissance dans nos comptes de la récupération d'impôts à cinq ans. Si nos résultats par pays étaient en deçà de nos prévisions au cours de cette période et si par conséquent nous ne réalisions pas dans ces pays des résultats fiscaux suffisants permettant d'utiliser ces reports déficitaires avant leur échéance, nous serions amenés à réexaminer la valorisation de ces actifs et le cas échéant à les déprécier. Ces dépréciations pourraient avoir un effet défavorable significatif sur notre bilan et nos résultats.

Par ailleurs des écarts d'acquisition nets ainsi que d'autres immobilisations incorporelles nettes figurent à notre bilan consolidé pour des montants de € 3 931 millions et de € 974 millions respectivement au 30 septembre 2003. Au 31 mars 2003, nous avons mandaté une société extérieure pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre de notre test annuel de valorisation des écarts d'acquisition nets ainsi que des autres immobilisations incorporelles nettes. Cette évaluation a confirmé notre position selon laquelle les écarts d'acquisition ainsi que les autres immobilisations incorporelles acquises n'avaient pas à être dépréciés au-delà de l'amortissement annuel. Une revue interne de notre plan d'activité au cours de l'été 2003 ne nous a pas amenés à conclure qu'un événement significatif nécessitant un nouveau test de valorisation au 30 septembre 2003 était intervenu. Une évaluation similaire sera demandée à un expert indépendant au 31 mars 2004. Si à cette date ou si ultérieurement nos propres évaluations ou celles menées par des experts indépendants concluaient que la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et de nos autres immobilisations incorporelles était supérieure à la « juste valeur » de ces actifs (cette notion étant présentée en Note 7 aux Comptes Consolidés au 31 mars 2003 – Annexe 1), nous serions amenés à devoir déprécier ces actifs au-delà de l'amortissement annuel, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre bilan et nos résultats.

Nous allons être tenus d'adopter de nouvelles normes comptables pour l'exercice commençant le 1er avril 2005, qui vont avoir un impact significatif sur nos comptes et notre reporting financier.

Nous préparons actuellement nos comptes conformément aux normes comptables françaises et nous préparons un tableau de passage des capitaux propres, résultat net et autres informations financières entre les normes françaises et les normes comptables américaines (US GAAP). En juin 2002, le Conseil des Ministres de l'Union européenne a adopté une nouvelle réglementation proposée par la Commission européenne imposant à toutes les sociétés cotées en Europe d'appliquer les *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») pour les exercices commençant à compter du 1er janvier 2005. Les IFRS mettent l'accent sur la notion de juste valeur des actifs et passifs d'une société. Par conséquent, l'application de ces nouvelles normes pourrait avoir un impact très significatif dans de nombreux domaines notamment la comptabilisation des rémunérations en actions, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles, les dépréciations d'actifs, les prestations sociales, les titres de placement, les instruments financiers dérivés et la comptabilisation de certains éléments du bilan en dettes ou capitaux propres. Dans la mesure où l'application des normes IFRS pourrait éventuellement générer des différences importantes par rapport aux comptes établis conformément aux normes comptables françaises, les méthodes utilisées par les analystes financiers pour mesurer les performances de notre Groupe ainsi que la valeur de nos titres cotés, tels que le rapport cours / résultat net ou le ratio d'endettement, pourraient s'en trouver affectées.

Nos résultats, nos flux de trésorerie et le cours de nos actions sont exposés aux variations des taux de change.

Une part significative de notre chiffre d'affaires et de nos charges est engagée en devises autres que l'euro. Au cours de l'exercice 2002/03, les principales devises pour lesquelles nous avons été exposés à un risque de change significatif étaient le dollar américain, la livre sterling, le franc suisse, le peso mexicain et le réal brésilien. Notre politique de gestion du risque est la suivante :

- faire concorder les devises dans lesquelles les ventes sont libellées avec celles dans lesquelles les dépenses relatives à ces ventes sont libellées ; et
- couvrir les risques de change lorsque nous anticipons que cette première méthode n'est pas possible.

Nous ne contractons aucune couverture spécifique de change sur nos actifs nets investis à l'étranger. Nous suivons étroitement nos positions de marché et analysons régulièrement les valorisations de nos actifs. En outre, la quasi-totalité des transactions sur produits dérivés, autres que les contrats de change à terme, sont structurées et mises en œuvre par notre trésorerie centrale, sauf dans les pays où du fait de contraintes juridiques, les contrats de change à terme sont négociés localement par nos filiales avec des banques locales.

A des fins de consolidation, les bilans de nos filiales étrangères consolidées sont convertis en euro au taux de change de la fin de la période, et leurs comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période concernée. L'impact d'une telle conversion sur le bilan peut être significatif. Des variations, d'une période à l'autre, du taux de change moyen d'une devise particulière peuvent affecter de manière importante le chiffre d'affaires déclaré ainsi que les dépenses encourues dans ladite devise, tel que reflétés dans notre compte de résultat, ce qui peut par conséquent affecter de manière significative notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

Les fluctuations du taux de change des devises dans lesquelles nous effectuons les principales dépenses de fabrication (euro, dollar américain, livre sterling, franc suisse, peso mexicain et réal brésilien) peuvent provoquer des distorsions entre notre position concurrentielle et celle de nos concurrents qui effectuent leurs dépenses dans d'autres devises. Notre compétitivité par rapport à nos concurrents peut ainsi être réduite par l'appréciation des principales devises que nous utilisons par rapport à celles utilisées par nos concurrents. Des informations complémentaires sont données dans « Rapport de gestion – Base comparable, Impact des variations de taux de change et de taux d'intérêt (Annexe 2) » et dans la Note 29 aux Comptes consolidés (Annexe 1).

Nos actions sont négociées en euros sur le Premier Marché d'Euronext Paris, nos ADR sont négociés en dollars américains sur le NYSE et nos UKDS sont négociés en livres sterling sur le LSE. Nous avons initié une procédure pour retirer de la cote du LSE nos UKDS (voir « Marchés des titres d'ALSTOM – Section 2.8. »). La valeur des actions, des ADR et des UKDS est susceptible de fluctuer parallèlement à l'évolution des taux de change entre l'euro, le dollar américain et la livre sterling. Les dividendes étant libellés en euros, les variations des taux de change pourront affecter l'équivalent en dollars américains des dividendes versés aux porteurs d'ADR et l'équivalent en livres sterling des dividendes versés aux porteurs d'UKDS.

Nous pourrions rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre de nos mesures de restructuration en application du plan d'actions annoncé en mars 2003. Ceci pourrait limiter notre capacité à réduire notre endettement et à renforcer notre situation financière.

Le 12 mars 2003, nous avons annoncé un nouveau plan d'actions, dont l'un des objectifs est de réduire de manière significative notre endettement à court et à moyen termes. Pour une présentation de ce plan, voir « Rapport de Gestion – Principaux événements de l'exercice 2002/03 et Evolutions récentes (Annexe 2) ». Nous avons l'intention d'accélérer toutes les initiatives actuelles de réduction des coûts et d'optimisation de la performance opérationnelle. Nous avons fixé de nouveaux objectifs de réduction des frais généraux au siège, aux

Secteurs, et au réseau international. Nous avons notamment annoncé les plans de restructuration industrielle et les programmes de réduction des frais généraux dans les Secteurs, les fonctions et les pays concernés, et nous envisageons d'annoncer d'autres plans dans le futur. Du fait de l'accélération de ces mesures de restructuration, nous anticipons une augmentation significative des coûts liés à ces mesures pour l'exercice 2003/04, comparé à l'exercice 2002/03. Nos programmes de restructuration sont soumis à des procédures d'information et de consultation des employés, dans chacun des Secteurs, fonctions et pays concernés.

Nous ne pouvons pas garantir que nous atteindrons les objectifs que nous nous sommes fixés dans notre nouveau plan d'actions. Une partie de ces mesures de restructuration implique des fermetures de sites et des réductions d'effectifs, afin de réduire les coûts et de rationaliser nos opérations. Ces restructurations, fermetures de sites et licenciements pourraient nuire aux relations avec nos employés et le public en général, et ont déjà entraîné et pourraient continuer à entraîner des grèves et des manifestations. Ces événements pourraient par conséquent affecter notre activité et nos résultats. De plus, si nous rencontrons des difficultés importantes dans la mise en œuvre de nos mesures de réduction des coûts et de notre plan de réorganisation, notre activité et notre résultat opérationnel pourraient être affectés de manière significative et nous pourrions ne pas atteindre nos objectifs annuels d'économies dans les délais initialement prévus.

Si nous ne réussissons pas à gérer de manière efficace notre fonds de roulement, à négocier des conditions de paiement appropriées avec nos clients et nos fournisseurs et à obtenir des crédits auprès de nos fournisseurs ou si nous utilisons nos provisions existantes plus rapidement que prévu, nous pourrions être contraints de rechercher de nouvelles sources de financement à l'avenir.

La structure des avances et acomptes reçus de nos clients est particulièrement importante pour les projets à long terme, qui représentent environ 40 % de notre chiffre d'affaires. Ce poste comprend les avances initiales effectuées par les clients ainsi que les paiements au prorata de l'avancement des travaux, tels que prévus contractuellement. Ces avances nous permettent notamment de financer notre besoin en fonds de roulement lié à l'exécution des projets. Notre capacité à négocier et à collecter les acomptes clients est en grande partie liée à la confiance que les clients placent en nous. Les retournements de marché et nos récentes difficultés financières ont affecté notre capacité à obtenir des avances de nos clients, et restaurer la confiance de nos clients sera un élément essentiel de notre plan d'activité. Pour plus d'informations sur ces acomptes, voir « Rapport de gestion – Comptes consolidés aux 31 mars 2001, 2002 et 2003 – Bilan – Avances et acomptes reçus (Annexe 2) » et la Note 24 des Comptes consolidés au 31 mars 2003 (Annexe 1).

Les dépenses encourues dans le cadre de projets à long terme sont étalées sur la durée de vie du projet, qui peut aller typiquement de deux à cinq ans selon la nature du contrat. Dans la phase initiale du projet – conception et organisation – les dépenses sont généralement peu élevées. Le rythme des dépenses s'accélère ensuite pendant la phase d'exécution, pour ralentir à nouveau en fin de projet, lors des phases d'installation et/ou de mise en service. Dans ce schéma, et durant les phases initiales du projet, le montant des acomptes et des paiements reçus excède souvent les coûts directement imputables au projet concerné.

Nous pourrions être contraints d'accepter des conditions de paiement moins favorables que celles dont nous bénéficiions auparavant, et ne pas être en mesure de répercuter ces nouvelles conditions sur nos sous-traitants ou fournisseurs. Notre capacité à obtenir des échéances de paiement favorables de la part de nos fournisseurs est en grande partie limitée par leur perception de notre solidité financière. Nos récentes difficultés financières ont eu des effets défavorables sur les conditions de paiement appliquées par nos fournisseurs et sur leur volonté de nous fournir des produits conformément aux conditions contractuelles en vigueur. Une réduction de notre carnet de commandes pourrait également entraîner une réduction du montant des avances et acomptes.

Au 31 mars 2003, les provisions pour risques et charges s'élevaient à € 3 698 millions. Si les risques provisionnés se matérialisaient, si l'utilisation de ces provisions s'accélérait ou si nous étions obligés d'augmenter nos provisions du fait d'événements ou d'aléas imprévus nous pourrions être contraints à affecter

des montants significatifs de notre trésorerie à ces risques et charges. En raison des critères financiers que nous devons respecter et de notre situation financière actuelle, il est peu probable que nous puissions augmenter de manière significative nos emprunts à court terme.

En conséquence de ces facteurs, nos besoins en trésorerie pourraient continuer à augmenter, notre situation de trésorerie nette pourrait s'en trouver réduite ce qui pourrait nous conduire à devoir trouver de nouvelles sources de financement. A court terme, il est peu probable que nous puissions trouver des sources alternatives de refinancement, ou que nous puissions en obtenir à des conditions commerciales raisonnables. Voir également « Des difficultés pour mettre en place des garanties en plus de celles déjà disponibles dans le cadre de notre nouvelle facilité d'octroi de garanties, pourraient compromettre notre capacité à obtenir de nouvelles commandes et à recevoir des acomptes et paiements échelonnés de nos clients. »

Nos produits incorporent souvent des technologies avancées et complexes et peuvent parfois devoir subir des modifications après leur livraison.

Nous concevons, fabriquons et vendons des produits de valeur unitaire élevée utilisés dans de grands projets d'infrastructure. Nous devons parfois lancer sur le marché, dans des délais de plus en plus courts, des produits nouveaux, extrêmement sophistiqués et technologiquement complexes. De ce fait, le temps disponible pour réaliser des essais étant réduit, le risque de défectuosité des produits est accru ainsi que les conséquences financières qui en découlent. Il arrive parfois que nous découvrions qu'il est nécessaire d'ajuster ou de modifier ces produits au cours de leur processus de fabrication ou lorsque nos clients commencent à les exploiter. Dans la mesure où nous produisons certains de nos produits en série, il est nécessaire que nous procédions à de telles modifications sur un grand nombre de produits. En outre, nous sommes amenés à accepter de plus en plus souvent d'onéreuses clauses de garantie après-vente et de pénalités liées aux performances, à la disponibilité et aux retards. Parfois, nos contrats contiennent également des clauses qui permettent au client de mettre fin au contrat ou de retourner l'équipement si les exigences de performance ou les calendriers de livraison ne sont pas respectés. L'existence de telles stipulations contractuelles ainsi que les pressions imposant un développement, une conception et une fabrication accélérée de nos nouveaux produits peuvent, en cas de problème, entraîner des coûts imprévus importants.

Les problèmes liés aux GT24/GT26, qui sont exposés en détail dans « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. », dans « Rapport de gestion – Faits marquants de l'exercice et Power – situation sur les turbines à gaz GT24/GT26 (Annexe 2) » et dans la Note 20 aux Comptes consolidés au 31 mars 2003 (Annexe 1), ainsi que les problèmes des trains au Royaume-Uni, exposés en détail dans « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. » dans « Rapport de gestion – Faits marquants de l'exercice – Transport – Situation des trains au Royaume-Uni (Annexe 2) » et dans la Note 20 aux Comptes consolidés au 31 mars 2003 (Annexe 1), sont des exemples majeurs de ce risque. Nous ne pouvons pas garantir que le montant total des coûts finaux liés aux difficultés rencontrées sur les turbines GT24/GT26, les trains régionaux au Royaume-Uni et sur d'autres produits ne sera pas supérieur à l'estimation des dépenses supplémentaires provisionnées et nous ne pouvons pas non plus garantir que l'échelonnement des dépenses sera conforme aux estimations actuelles. De plus, lorsque nous avons mis en place des programmes de réduction de coûts, (par exemple dans le cadre de turbines à gaz GT24/GT26), nous ne pouvons garantir que résultera de leur mise en œuvre l'intégralité des réductions escomptées. Le montant total et l'engagement des dépenses dans le temps, y compris les pénalités et dommages-intérêts de même que les économies effectivement obtenues grâce à nos plans d'actions, sont susceptibles de varier en fonction d'un certain nombre de paramètres, parmi lesquels figurent :

- les résultats des litiges et négociations avec certains clients ;
- les dépassements de coûts engendrés par la fabrication des composants modifiés ;
- les retards et les dépassements de coûts dans la modification des produits, dans la livraison des produits modifiés, ou dans la mise en œuvre des programmes de modifications techniques des turbines GT24/GT26 ou du programme d'amélioration des trains au Royaume-Uni ;

- l'acceptation par les clients de la nouvelle conception des turbines GT24/GT26 modifiées ;
- la prolongation des délais contractuels de mise au point ;
- l'application de pénalités par les clients ;
- les performances futures des turbines modifiées ;
- notre capacité à développer des modifications ultérieures qui amélioreront encore les performances des turbines GT24/GT26 ;
- notre capacité à atteindre nos objectifs des plans de réduction de coûts ; et
- la disponibilité d'une quantité suffisante de pièces de rechange et de matières premières.

Etant donné la sophistication technique de certains de nos produits, nous ne pouvons en aucun cas garantir que nous ne rencontrerons pas de nouvelles difficultés avec les turbines à gaz GT24/GT26, les trains au Royaume-Uni ou avec d'autres produits. De telles difficultés pourraient avoir des conséquences financières significatives, affecter négativement notre réputation et notre capacité à vendre d'autres produits et avoir un effet négatif important sur notre situation financière ou sur notre résultat opérationnel, ou entraîner une baisse de compétitivité de nos produits par rapport à ceux de la concurrence.

Nous avons accordé une assistance financière lors de l'achat par nos clients de certains de nos produits, ce qui nous expose aux risques sur le long terme liés aux difficultés de nos clients ou à leur faillite.

Sur le marché de l'énergie et des infrastructures de transport, les clients demandent occasionnellement à leurs fournisseurs, tels que nous, de les assister dans le refinancement de leurs achats ou de leurs projets. Ceci est particulièrement vrai dans le Secteur Marine, et dans une moindre mesure dans les Secteurs Power, Transport et Transmission & Distribution. Cette assistance peut prendre la forme de garanties financières au titre de prêts consentis aux clients ou de prises de participation dans des entités mettant en œuvre certains projets sur le long terme. Ce refinancement nous expose à des risques sur le long terme liés aux difficultés de nos clients ou à leur faillite, qui entraînent la mise en jeu de nos garanties ou la diminution de la valeur de nos prises de participation. Nous ne nous sommes pas engagés à garantir les dettes de nos clients au cours de l'exercice 2002/03 et nous n'entendons pas, à l'avenir, souscrire de tels engagements.

Au 31 mars 2003, notre exposition au titre du financement des ventes s'élevait à € 1 259 millions, dont € 933 millions pour le Secteur Marine (incluant € 368 millions relatifs à Renaissance Cruises ayant déposé son bilan en septembre 2001) et € 317 millions pour le Secteur Transport. Notre exposition au titre du financement des ventes est présentée en détail dans « Rapport de gestion – Engagements hors bilan (Annexe 2) » et dans la Note 27 aux Comptes consolidés (Annexe 1).

Nous avons maintenu une provision de € 140 millions au 31 mars 2003 au titre du financement des ventes du Secteur Marine, à comparer à € 144 millions au 31 mars 2002. Nous ne pouvons pas garantir que ces provisions seront suffisantes pour couvrir les risques liés au financement des ventes de Marine. En outre, une détérioration supplémentaire dans le marché des navires de croisière pourrait nous exposer à un risque accru de difficultés ou de faillite de nos clients. Ces risques et évènements pourraient nous faire subir des pertes supérieures aux provisions que nous avons constituées, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.

Nous sommes exposés au risque de crédit de certains de nos clients.

Si nos clients ne nous avancent pas les fonds nécessaires pour couvrir nos dépenses pendant la phase de mise en œuvre d'un projet, nous nous exposons à leur incapacité à accepter la livraison ou à leur défaut de paiement lors de la livraison. Dans ce cas, nous pourrions ne pas recouvrer les dépenses engagées dans le projet

et être incapables de réaliser les marges opérationnelles prévues lors de la conclusion du contrat. Nous réduisons actuellement ce risque par des négociations avec nos clients en vue d'obtenir de leur part des paiements plus rapides au prorata de l'avancement des travaux et par des procédures de gestion du risque.

Au cours de l'exercice 2002/03, nos dix principaux clients ont représenté 17,6 % de notre chiffre d'affaires. Si l'un de nos principaux clients venait à être dans l'impossibilité de respecter ses engagements, du fait d'une faillite ou pour toute autre raison, nous pourrions ne pas recouvrer tout ou partie des coûts engagés sur ces projets, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre situation financière ou résultat d'exploitation.

Notre performance financière pourrait être affectée par un nombre limité de contrats d'un montant important et par certains contrats significatifs à prix fixe.

Chaque année, environ un tiers de notre activité repose sur un nombre limité de contrats importants à long terme. Des variations d'activité au titre de ces contrats peuvent entraîner de fortes variations de notre chiffre d'affaires et de notre résultat opérationnel d'un exercice à l'autre. Au 31 mars 2003, les dix projets les plus importants inclus dans notre carnet de commandes représentaient environ 22,6 % de l'ensemble de notre carnet de commandes. Le chiffre d'affaires pris en compte sur un projet important varie de manière significative d'une période à l'autre en fonction de l'état d'avancement du projet concerné. Du fait de ces variations, la rentabilité d'un nombre réduit de grands contrats peut affecter de manière importante notre résultat d'exploitation pour une période donnée. En outre, la profitabilité d'un contrat donné et/ou le chiffre d'affaires global, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie peuvent être affectés par les éléments suivants :

- retenue de paiements de la part de clients ;
- refus de nos fournisseurs de nous fournir des produits à crédit ;
- retard dans l'obtention de grands contrats ;
- ajournement de contrats importants déjà obtenus ;
- survenance de problèmes techniques imprévus relatifs aux équipements fournis ou incompatibilité de ces équipements avec les infrastructures existantes ;
- difficultés rencontrées par nos clients pour obtenir des financements adéquats, à des conditions raisonnables ;
- difficultés pour obtenir les permis ou autorisations gouvernementaux requis ;
- coûts supplémentaires imprévus résultant de modifications de projet ;
- manquements de la part de fournisseurs, de sous-traitants ou de partenaires dans un consortium ;
- défauts de paiements et/ou faillite de clients ; et
- modifications de la législation ou de la fiscalité applicable.

Outre les éléments présentés ci-dessus, les marges bénéficiaires réalisées sur ce type de contrat peuvent s'avérer différentes de celles prévues initialement, dans la mesure où les coûts et la productivité peuvent varier pendant l'exécution du contrat.

Nous avons mis en place des procédures de gestion des risques plus strictes pour les appels d'offres et les contrats en vue d'améliorer et de mieux formaliser les procédures dans les Secteurs. Cependant, nous ne pouvons garantir que nos initiatives seront suffisantes pour éviter des problèmes à l'avenir et certains de nos projets pourraient faire l'objet de retards ou de pénalités. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la rentabilité finale de tous nos contrats à prix fixe.

Nous intervenons sur des marchés concurrentiels.

Nous sommes confrontés à une forte concurrence sur chacun de nos marchés, tant de la part de grands acteurs internationaux que, sur certains marchés, de la part de concurrents plus petits mais spécialisés sur certaines niches de marché. La consolidation de l'industrie se renforce globalement, et les principaux intervenants adoptent une stratégie d'expansion globale. Cette concurrence a entraîné une baisse des prix et une détérioration des modalités de paiement en faveur de nos clients. En réponse à cette tendance, nous avons adopté plusieurs programmes de réduction de coûts et d'amélioration de notre performance et avons pris d'autres initiatives stratégiques.

Bien que nous estimions être compétitifs sur la plupart de nos principaux marchés, rien ne permet de garantir que nous pourrons continuer à l'être.

ALSTOM fait l'objet d'une enquête de la SEC.

La SEC *(Securities Exchange Commission)* mène une enquête officielle et nous conduisons notre propre revue interne, concernant certaines irrégularités comptables relatives à ALSTOM Transportation Inc. (« ATI »), une de nos filiales aux États-Unis. Ces actions font suite à la réception en juin 2003 de lettres anonymes alléguant de possibles irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire exécuté par l'unité de New York de ATI. Suite à la réception de ces lettres, le FBI *(Federal Bureau of Investigation)* a également ouvert une enquête non-officielle. Nous estimons que cette enquête est actuellement en sommeil. Nous avons pleinement collaboré avec la SEC et le FBI dans leur enquête et avons l'intention de continuer.

L'enquête de la SEC est en cours et il ne nous est pas possible de prévoir quand elle s'achèvera ou d'anticiper ses conclusions. Toute évolution défavorable en rapport avec cette enquête, entraînant entre autres, des poursuites contre nous ou nos employés, pourrait entraîner des sanctions civiles ou pénales à notre encontre, limitant ainsi notre capacité à obtenir des contrats publics financés par un Etat, dans le secteur Transport, aux États-Unis, ce qui pourrait affecter ALSTOM ainsi que son activité de manière significative. Notre direction a passé et pourrait dans le futur continuer à consacrer un temps et des efforts considérables aux actions internes et externes liées à ATI.

ALSTOM a été appelée à comparaître comme défendeur dans le cadre de plusieurs recours collectifs allégués aux États-Unis.

ALSTOM et certains des membres, anciens et actuels, de sa direction ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours collectifs potentiels qui allèguent des violations des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières et qui sont réputés menés selon la procédure de recours en justice collectif ou « class action ». Voir « Réclamations et litiges – Section 3.2. » Les allégations développées à l'appui de ces recours en justice portent sur certaines déclarations prétendument erronées ou certaines omissions supposées dans nos déclarations et communications publiques. Notre direction pourrait dans le futur devoir consacrer du temps et des efforts importants concernant ces recours collectifs allégués. Bien que nous ayons l'intention de nous défendre avec vigueur contre eux, ces recours pourraient affecter de manière significative notre activité, nos résultats et notre situation financière.

3.2. Réclamations et litiges

3.2.1. Réclamations et litiges à caractère général

Nous sommes engagés, tant en demande qu'en défense, dans un certain nombre de procédures contentieuses, principalement en matière contractuelle, survenues dans le cadre normal de nos activités. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des réclamations pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires sont fréquents dans nos domaines d'activité, particulièrement pour des projets

importants et à long terme. Dans certains cas, les montants qui nous sont réclamés dans ces procédures contentieuses sont significatifs et peuvent aller jusqu'à US dollars 290 millions (approximativement € 248 millions au 30 septembre 2003). En cas de décision défavorable, ces réclamations et litiges pourraient avoir un effet défavorable significatif sur notre situation financière et nos résultats. Dans certains litiges, les montants qui nous sont réclamés ne sont pas déterminés, ceci incluant les cas relatifs à nos turbines à gaz à grande puissance. Pour plus de détails, voir « Rapport semestriel d'activité – Réclamations et litiges » et « Rapport de gestion – Faits marquants de l'exercice et Power – Situation des turbines à gaz GT24/GT26 (Annexe 2) » et dans la Note 20 aux Comptes consolidés au 31 mars 2003 (Annexe 1). Tous les réclamations et litiges dans lesquels nous sommes engagés sont revus régulièrement par nos chefs de projets en liaison avec la direction des Secteurs concernés, et sont revus semestriellement en liaison avec nos commissaires aux comptes, afin de déterminer un niveau approprié de provisions.

Certaines entités du Groupe sont liées par des accords de confidentialité dans le cadre normal de leur activité et dans le cadre de contrats significatifs. La rupture de ces engagements de confidentialité pourrait entraîner le paiement d'indemnités ou autres poursuites qui pourraient avoir un impact significatif sur notre situation financière.

3.2.2. Réclamations et litiges relatifs à l'amiante

Nous sommes soumis, notamment en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. Notre politique a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de nos unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de nos fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, nous avons, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans notre Secteur Marine et dans une moindre mesure dans nos autres Secteurs.

Au 15 septembre 2003, en France, nous avions connaissance d'environ 1 990 cas de reconnaissance de maladies professionnelles liées à l'amiante par les organismes de sécurité sociale française concernant certains de nos employés, anciens employés ou des tiers, du fait de nos activités en France. Tous ces cas sont traités dans le cadre du système de sécurité sociale, qui prend en charge les frais médicaux et autres frais des personnes malades et qui les indemnise forfaitairement. Parmi ces 1 990 cas, environ 156 font l'objet de procédures contentieuses engagées en France par certains de nos employés, anciens employés ou par des tiers. Ces personnes ont engagé des procédures contentieuses contre certaines de nos filiales, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci et afin de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses de l'Assurance Maladie. Dans tous les litiges concernant nos filiales où une décision a été rendue à ce jour par les Tribunaux des Affaires de la Sécurité Sociale, la faute inexcusable de l'employeur a été retenue. Les décisions des Cours d'Appel rendues à ce jour ont toutes confirmé la responsabilité pour faute inexcusable (25 décisions rendues au 15 septembre 2003). Chacune de ces décisions ont fait l'objet d'un pourvoi en cassation de notre part. Même dans les cas où le fondement juridique de la faute inexcusable a été retenu contre nous, nous considérons que ces litiges n'auront pas d'impact financier défavorable significatif, car les conséquences financières de notre responsabilité pour faute inexcusable ont été attribuées à ce jour, par décisions de justice ou par application de la législation en vigueur, aux fonds de la Sécurité Sociale française. Ainsi, dans 102 cas parmi les 156 en cours devant les tribunaux français au 15 septembre 2003, qui concernent notre Secteur Marine, les organismes de sécurité sociale ont déjà rendu une décision au terme de laquelle les conséquences financières de la responsabilité pour faute inexcusable ne seront pas imputées à notre Secteur Marine, mais seront pris en charge par la Sécurité Sociale. Bien qu'au 15 septembre 2003 nous n'ayons pas encore obtenu une décision spécifique de la part des organismes de sécurité sociale concernant les 54 cas restants (dont 40 concernent notre Secteur Power), nous pensons que le même principe devrait s'appliquer à ces procédures en cours, pour lesquelles nous ne supporterons donc aucun impact financier significatif du fait des litiges en cours en France.

En conséquence, nous estimons que les conséquences financières de la majorité des 156 procédures engagées contre nos filiales, y compris pour les cas où nous pourrions être reconnus fautifs sont ou seront supportées par les fonds de la Sécurité Sociale (fonds médical). Sur la base des lois en vigueur et de plusieurs décisions de justice, nous pensons que la création du FIVA (Fonds publics d'indemnisation des victimes de l'amiante) en 2001 et en vigueur depuis le 29 mars 2002 n'augmente pas notre exposition en matière d'amiante. Le FIVA a été mis en place pour indemniser les personnes victimes d'une exposition à l'amiante en France. Une fois que la personne a reçu une offre d'indemnisation, le FIVA lui-même doit exercer ensuite un recours contre l'employeur considéré comme responsable. Toutefois, ce recours subrogatoire ne peut être exercé qu'en application et dans les limites de la réglementation en vigueur. Nous pensons que les cas où les indemnisations des préjudices personnels ne resteraient pas à la charge définitive de la Sécurité Sociale ou du FIVA représentent une exposition non significative pour laquelle nous n'avons pas constitué de provisions.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, nous faisions l'objet au 30 septembre 2003 d'environ 154 plaintes relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie d'ABB, pour lesquelles nous sommes indemnisés par ABB (Voir Note 7 aux Comptes consolidés au 31 mars 2003 – Annexe 1). Nous faisons également l'objet de deux recours en justice collectifs (« class action ») aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relative à une prétendue cession frauduleuse liée à Combustion Engineering, Inc. ("CE"), pour lesquelles nous avons fait valoir nos droits à indemnisation auprès d'ABB. CE est une filiale américaine d'ABB et ses activités énergie faisaient partie du secteur de production d'énergie que nous avons acquis d'ABB. En janvier 2003, CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis. Ce plan a été récemment confirmé par le tribunal et une cour fédérale (« *Federal District Court* »). Ce plan a fait l'objet d'un appel et n'est pas encore entré en vigueur. La mise en œuvre du plan est également soumise à certaines autres conditions spécifiques. En plus de la protection liée à l'indemnité ABB, nous pensons qu'aux termes du plan, elle serait protégée contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE.

Au 30 septembre 2003, nous faisons actuellement l'objet d'environ 38 autres poursuites relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 533 plaignants qui en tout ou partie portent plainte contre ALSTOM. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque suffisant d'information à ce stade de la plainte. La plupart des autres plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense d'ALSTOM n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, nous considérons que nous disposons de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, nous faisons valoir nos droits à indemnisation auprès de tiers.

Nous n'avons pas eu à supporter au cours des dernières années de jugement défavorable, ni à verser d'indemnité dans le cadre de plaintes relatives à l'amiante aux États-Unis. Du 31 octobre 2002 au 30 septembre 2003, un total de 139 plaintes impliquant environ 17 672 plaignants ont été volontairement retirées, sur une base dite "sans préjudice", c'est-à-dire que les plaignants peuvent réintroduire une plainte dans le futur.

Pour les besoins de la description des cas liés à l'amiante ci-dessus, nous considérons qu'une plainte a été retirée et n'est plus en cours contre nous, si les avocats des plaignants ont établi une notification ou tout autre document similaire en vue du retrait d'une plainte ou d'un arrêt des poursuites.

Nous faisons également l'objet d'un nombre limité de poursuites relatives à l'amiante ou à d'autres dommages corporels concernant nos employés dans d'autres pays, notamment au Royaume-Uni où nous faisons l'objet d'environ 153 procédures de ce type.

Bien que l'issue des litiges existants liés à l'amiante décrits ci-dessus ne soit pas prévisible, nous considérons que ces cas n'auront pas d'effet défavorable significatif sur notre situation financière. Nous ne pouvons pas assurer que le nombre de cas liés à l'amiante ne vont pas augmenter, que les cas en cours ou que des

cas que nous pourrions avoir dans le futur ne pourraient pas avoir d'effet défavorable significatif sur notre situation financière.

3.2.3. Enquête de la Commission européenne sur l'accord de refinancement et autres opérations

Le 6 août 2003, ALSTOM a annoncé qu'un accord de refinancement global avec plus de trente banques et la République française avait été conclu (Voir « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. »). Nous avons été informés que, les 8 et 14 août 2003, la République française avait notifié à la Commission européenne (ou la « Commission ») les mesures qu'il comptait prendre en relation avec ce financement dans le cadre des lois européennes relatives aux aides d'Etat.

Selon le Traité de Rome, un état membre se doit d'obtenir l'accord de la Commission européenne avant de fournir une aide d'Etat. La notion d'aide d'Etat englobe tout avantage procuré à une société par un Etat membre directement ou par l'intermédiaire de fonds publics, sous quelque forme que ce soit, avantage qui porte atteinte à la concurrence ou menace d'y porter atteinte en favorisant certaines sociétés et qui affecte les échanges commerciaux entre Etats membres. La qualification d'aide d'Etat appliquée à un investissement réalisé par un Etat, sous forme de participation dans le capital d'une société publique ou privée ou de prêt, dépend plus particulièrement de savoir si un investisseur privé agissant dans des conditions normales de marché ferait le même investissement dans les mêmes conditions. Pour qu'une aide d'Etat soit permise, la Commission doit déterminer si l'aide est compatible avec les règles du marché commun européen, ce qui dépend en général du fait de savoir si les avantages consentis à la société sont supérieurs à ceux de l'économie en général (par exemple, aide à l'emploi, aide régionale, aide sectorielle incluant, dans le cas présent, une aide au sauvetage ou bien une aide à la restructuration pour une société en difficulté). La Commission peut ainsi autoriser une aide d'Etat pour l'un des motifs évoqués ci-dessus, si l'aide en question est compatible avec les modalités d'une aide publique pour le sauvetage et la restructuration d'entreprises en difficulté.

Après une première analyse des mesures de la République française, telle que mentionnées dans les notifications du mois d'août 2003, la Commission européenne a ouvert, le 17 septembre 2003, une procédure d'enquête formelle, telle que définie dans l'article 88(2) du traité de Rome. Selon cette procédure, la Commission va décider de la qualification des mesures prises ou qui seront prises dans le futur par l'Etat envers ALSTOM ainsi que de leur compatibilité avec les règles du marché commun. En ouvrant cette procédure, la Commission a mentionné qu'elle estimait que les conditions de la déclaration d'injonction étaient établies sur la base de l'article 11 (1) du règlement n° 659/1999. De manière spécifique, la Commission a menacé de suspendre la mise en place et/ou le versement de certaines des mesures considérées comme « irréversibles » jusqu'au moment où une décision finale aurait été rendue quant à leur caractère d'aide d'Etat et quant à leur compatibilité avec les règles communautaires. La Commission a autorisé le Commissaire à la concurrence, avec l'accord du Président de la Commission, à prononcer une injonction à moins que les autorités françaises acceptent de ne pas participer à une quelconque mesure qui aurait pour résultat, automatique et irréversible, de générer une participation de l'Etat dans notre capital social avant l'obtention de l'accord de la Commission.

A la suite de cette annonce, nous avons engagé de nouvelles négociations avec nos banques, la République française et la Commission dans le but d'élaborer un nouvel accord de financement qui permette au groupe de satisfaire ses besoins financiers, tout en respectant les demandes de la Commission européenne. Le 22 septembre 2003, nous avons conclu un accord de refinancement révisé avec nos banques et la République française. En particulier, l'augmentation de capital réservée à la République française qui était l'un des éléments du premier accord de financement a été remplacée par l'émission de titres subordonnés à hauteur de € 300 millions automatiquement remboursables en actions en cas d'accord de la Commission européenne (Voir « Rapport semestriel d'activité – Section 1.1.1. »).

Le 22 septembre 2003, la Commission européenne a annoncé qu'elle ne comptait pas émettre d'injonction et cela contre aucune des parties à l'accord.

La notification initiale de la République française couvrait les mesures annoncées dans le cadre de l'accord de financement initial du 6 août 2003. Nous avons été informés que la République française a l'intention de modifier sa notification de manière à couvrir l'accord de refinancement révisé. A la suite de cette notification, nous estimons que l'enquête de la Commission européenne va couvrir les sujets suivants :

- la souscription par la République française de € 300 millions de titres subordonnés à durée déterminée remboursables en actions de la Société,
- le remboursement de ces titres en actions de la Société (qui va être explicitement conditionné à l'approbation de la Commission européenne, tel que mentionné ci-dessus),
- la souscription par la République française d'autres titres subordonnés à durée déterminée à hauteur de € 200 millions,
- le prêt subordonné de la République française à hauteur de € 300 millions,
- la souscription par la Caisse des Dépôts et Consignations (ou « CDC ») pour € 300 millions de billets de trésorerie, ainsi que la souscription complémentaire par la CDC pour € 900 millions de billets de trésorerie,
- la contre-garantie de la République française, à hauteur de 65 %, de la nouvelle ligne de garanties, d'un montant de € 3 500 millions,
- la cession de notre secteur T&D à Areva, une société publique française,
- la commande par une société publique d'un méthanier et la commande d'un ferry par une autre société publique et certaines entreprises de production de gaz.

L'enquête de la Commission européenne sur l'accord de refinancement révisé pourrait durer entre six et neuf mois, voire davantage. Nous estimons que la quasi-totalité de l'accord de refinancement et la plupart des autres mesures faisant l'objet d'une enquête seront mis en œuvre avant la fin de l'enquête de la Commission européenne. Avant la décision de la Commission, un tiers peut contester et demander, auprès de toute juridiction compétente, la suspension ou le remboursement de toute aide mise en œuvre avant l'approbation par la Commission européenne, sur le fondement que celle-ci constitue une aide illégale. Nous n'avons pas connaissance d'une telle action à ce jour.

Si la Commission européenne arrivait à la conclusion que tout ou partie de la contribution de la République française à l'accord de refinancement ou à d'autres opérations est une aide d'Etat incompatible avec les règles du marché commun, elle pourrait nous demander de modifier l'accord de refinancement ou les opérations en cause, de manière à réduire le niveau d'aide, de rembourser toute aide incompatible déjà reçue, d'annuler ou bien de résilier l'une ou plusieurs des opérations, de céder d'autres activités, ou de prendre d'autres mesures de restructuration. Voir « Principaux facteurs de risques – « La Commission européenne peut estimer que certains éléments de l'accord de refinancement révisé ou d'autres transactions constituent des aides d'Etat qui ne sont pas compatibles avec les lois de la Communauté Européenne » – Section 3.1. ».

Une décision de la Commission européenne peut faire l'objet d'un appel. La République française pourrait notamment interjeter appel devant la Cour Européenne de Justice et nous pourrions faire appel devant la Cour de première instance des Communautés Européennes. Un tiers *(locus standi)* pourrait également interjeter appel en cas d'une décision favorable de la Commission.

3.2.4. Réclamations et litiges liés à Royal Caribbean Cruises

En 1998, Cegelec (dont les droits et obligations appartiennent dans le cadre de la procédure décrite ci-dessous à ALSTOM Power Conversion) et Kameva AB (maintenant Rolls-Royce AB) ont créé un consortium ayant pour objet la conception, la production, la commercialisation et la vente de pod(s) (ou « moteurs à propulsion électrique »). Les moteurs à propulsion électrique sont une technologie utilisée sur les navires à

propulsion électrique, qui peut être mise en place en remplacement de l'ensemble de propulsion (moteur électrique et arbre d'hélice) et du gouvernail. Les moteurs à propulsion électrique font partie de l'unité de propulsion intégrée située sous la coque du navire.

A ce jour, le consortium a produit 39 moteurs à propulsion électrique, dont 25 ont été vendus à Alstom Marine/Chantiers de l'Atlantique. Les Chantiers de l'Atlantique ont à ce jour livré neuf navires de croisière équipés de ces moteurs à propulsion électrique à quatre croisiéristes. Entre juin 2000 et mai 2002, les Chantiers de l'Atlantique ont livré quatre nouveaux navires de croisière « Millenium Class » à Celebrity Cruises, une des marques de Royal Caribbean Cruises Ltd. (« RCCL »).

Certains de ces navires livrés à RCCL ont connu des problèmes techniques relatifs à ces moteurs à propulsion électrique, qui ont entraîné une mise hors service temporaire pour permettre une réparation en cale sèche. Cette mise hors service a dû être réalisée à plusieurs reprises sur certains de ces bateaux. Dans un cas, une panne du moteur à propulsion électrique est survenue au cours des essais du navire, entraînant un retard de livraison de ce navire. Des différends concernant ces questions ont conduit les Chantiers de l'Atlantique à déposer plainte contre Rolls-Royce auprès du Tribunal de Commerce de Paris en cours d'instruction.

Nous estimons que les problèmes techniques survenus sur ces moteurs à propulsion électrique ont été depuis résolus par ALSTOM Power Conversion en ce qui concerne les défaillances électriques ou par Rolls-Royce pour la partie relatives aux défaillances mécaniques.

Le 7 août 2003, RCCL et différentes filiales du groupe RCCL, dont Celebrity Cruises, ont déposé une plainte auprès de la cour de Miami en Floride (*State Court of Miami*), contre Rolls-Royce plc, Rolls Royce AB, d'autres filiales du groupe Rolls-Royce, ALSTOM Power Conversion S.A, ALSTOM Inc, ALSTOM Power Conversion Inc, Marine Service Partners Inc et Alstom Marine US.

Dans sa plainte, RCCL réclame un montant de dommages et intérêts estimés à US dollars 290 millions, sur le fondement de déclarations prétendument erronées dans la vente des moteurs à propulsion électrique, et de prétendues négligences dans leur conception et leur construction. ALSTOM et Rolls-Royce contestent avec vigueur cette réclamation.

Bien que nous estimions la réclamation de RCCL sans fondement, nous ne pouvons actuellement pas prévoir l'issue de ce litige. Toute décision judiciaire défavorable pourrait avoir un impact négatif significatif sur notre situation financière et nos résultats.

3.2.5. Enquête d'un procureur de Milan

Au cours du premier semestre 2003, un procureur de la ville de Milan a commencé une enquête concernant certains constructeurs d'équipement d'énergie, incluant certaines filiales d'ALSTOM et une société publique italienne cliente d'ALSTOM, concernant le paiement allégué qui aurait été effectué à certains membres de la direction de cette dernière société dans le cadre d'appels d'offre, pour des contrats d'achat d'équipements. Le procureur allègue qu'un tiers, agent d'ALSTOM, aurait effectué un paiement illicite à des membres de la direction du groupe italien, dans le cadre d'un contrat signé en juin 2001. A ce jour, le procureur a interrogé divers membres de la Société, mais n'a pas établi de charges formelles contre un membre de la Société ou contre une des filiales d'ALSTOM. ALSTOM coopère pleinement avec le procureur de Milan dans cette affaire et entend continuer de le faire.

Nous n'avons aucune assurance que cette enquête n'aura pas un effet commercial négatif sur la société italienne en question. Tout développement défavorable relatif à cette enquête, incluant mais ne se limitant pas à une mesure d'exécution à notre encontre ou à l'encontre de nos employés, pourrait entraîner des sanctions civiles ou pénales contre les filiales concernées d'ALSTOM ou pourrait affecter l'image d'ALSTOM et son activité ainsi que sa capacité à obtenir des contrats publics d'énergie. ALSTOM n'a pas connaissance d'une faute effectuée par ses employés sur ces paiements présumés illicites.

3.2.6. Enquête relative à Alstom Transportation Inc.

Le 30 juin 2003, nous annoncions que le Groupe, aidé par des avocats et des comptables externes, conduisait sa propre revue interne, à la suite de la réception de lettres anonymes dénonçant de possibles irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité ALSTOM Transportation Inc. (ATI) à New York, une de nos filiales américaines. Faisant suite à la réception de ces lettres, le Bureau Fédéral d'Investigation des États-Unis (ou « FBI ») et la SEC ont commencé à mener une enquête non-officielle. Nous estimons que l'enquête du FBI est actuellement en sommeil.

Nous avons également annoncé que la revue interne du Groupe avait identifié une sous-estimation importante des pertes telles qu'enregistrées dans les comptes d'ATI. Celle-ci est essentiellement liée à des irrégularités comptables. En conséquence nous avons comptabilisé dans les comptes d'ATI une charge additionnelle de € 73 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et nous avons comptabilisé cette charge dans les comptes consolidés du Groupe approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 2 juillet 2003.

Le 11 août 2003, nous avons annoncé que nous avions connaissance du fait que la SEC menait une enquête formelle liée à sa précédente enquête.

Nous avons pleinement coopéré avec la SEC et le FBI dans cette affaire et entendons continuer à le faire. L'enquête de la SEC est en cours et nous ne pouvons pas prévoir ses conclusions ou la date à laquelle elle sera clôturée. Toute évolution défavorable de cette enquête, incluant mais ne se limitant pas à une mesure d'exécution à notre encontre ou à l'encontre de nos employés, pourrait aboutir à des sanctions civiles ou pénales contre nous, ce qui pourrait limiter notre capacité à obtenir des contrats publics, financés par un Etat dans le domaine d'activité Transport, ce qui pourrait affecter de façon significative notre activité. Notre direction a déjà consacré et consacrera encore dans le futur d'importants efforts aux actions internes et externes concernant ATI.

3.2.7. Recours collectifs allégués aux États-Unis ("putative class action")

ALSTOM et certains des membres, anciens ou actuels, de sa direction ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours en justice collectifs allégués (ou « *putative class action* ») par des actionnaires aux États-Unis. Ces recours ont été exercés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs *d'American Depositary Receipts* ou autres valeurs mobilières ALSTOM à diverses dates, entre le 17 novembre 1998 et le 30 juin 2003. Ces recours veulent faire reconnaître la violation alléguée des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, et particulièrement des Sections 10(b) et 20(a) du *Securities Exchange Act* de 1934, tel que modifié, sur le fondement de différentes allégations selon lesquelles il y aurait eu des déclarations erronées concernant des faits significatifs et/ou selon lesquelles des faits significatifs (nécessaires pour éviter que les déclarations ainsi faites ne soient trompeuses) auraient été omis, cela dans plusieurs communications d'ALSTOM destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives. Ces éléments auraient eu pour effet que les catégories d'investisseurs auraient acquis des titres ALSTOM pour des prix augmentés de manière artificielle. Ces allégations font référence à des sujets liés ou non à notre retraitement des comptes consolidés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003. Les plaignants, cherchent à obtenir, entre autres, la qualification de recours collectifs (ou « *class action* »), des dommages-intérêts d'un montant non déterminé et le remboursement de leurs frais et dépenses, honoraires d'avocats inclus. Nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur contre ses actions en justice. (Voir également « Rapport Semestriel d'activité – Reclamations et litiges »)

3.2.8. Autres procédures judiciaires

ALSTOM s'est constitué partie civile dans le cadre de la procédure judiciaire conduit par un juge du Tribunal de Grande Instance de Paris au sujet d'un prétendu versement illégal, qui aurait été approuvé par d'anciens membres de la direction du Groupe, à des membres du gouvernement relatif au transfert du siège social du secteur Transport en 1994. ALSTOM a décidé de se joindre à la procédure civile en cours en vue d'obtenir la restitution des sommes dues.

Il a été fait mention dans la presse française, qu'une association française d'actionnaires minoritaires, l'APPAC, a déposé une plainte pénale contre X au Tribunal de Grande Instance de Paris. La plainte spécifie notamment qu'ALSTOM a divulgué des informations fausses et trompeuses concernant sa situation et ses perspectives. ALSTOM n'a pas reçu de notification officielle de cette plainte et ne connaît pas le contenu des allégations qu'elle contient.

Les membres de la direction d'ALSTOM ont été interrogés par des inspecteurs de la Commission des opérations de bourse (ou « COB ») dans le cadre de son enquête concernant les communications faites par le Groupe sur les transactions effectuées sur les titres ALSTOM depuis le 31 décembre 2001. ALSTOM coopère pleinement avec la COB dans le cadre de cette enquête. A l'heure actuelle, il est impossible de prévoir avec certitude le résultat de cette enquête.

3.3. Assurances

Notre politique est de souscrire des polices d'assurance couvrant les risques de nature catastrophique auprès d'assureurs présentant une solvabilité de premier rang. Le montant d'assurance souscrit est fonction de l'estimation des pertes maximales anticipées. Cette estimation est faite dans le cadre des programmes de gestion des risques industriels pour ce qui concerne les dommages et dépend pour ce qui est de notre responsabilité civile, de l'évaluation des risques juridiques maximum compte tenu des différentes activités du Groupe. Dans le futur, notre capacité à maintenir un niveau d'assurance adéquat dépendra de l'offre du marché de l'assurance. Suite aux événements du 11 septembre 2001, le marché de l'assurance a continué à se concentrer et les assureurs ont de façon générale réduit leur exposition vis-à-vis de tous leurs clients, en augmentant les primes, en réduisant l'étendue des risques couverts et en augmentant le montant des franchises. Nos principales polices d'assurance sont venues à expiration à la fin de l'année 2002. A l'issue d'un appel d'offres et de négociations auprès du marché, de nouvelles polices ont été souscrites pour une période d'un an venant à expiration le 31 décembre 2003. Les garanties et primes sont moins favorables que celles dont nous avons bénéficié au cours des précédentes années. Nous ne pouvons garantir que nous serons en mesure de renouveler ces polices avec des garanties équivalentes et les même conditions de primes.

Les risques couverts par nos principales polices sont pour l'essentiel les suivants :

- dommages matériels et pertes d'exploitation causées par les incendies, explosions, évènements naturels et autres périls dénommés ainsi que bris de machine ;
- responsabilité subie en raison de dommages causés à des tiers par nos opérations, produits ou services sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ;
- dommages en cours de transport, du point de départ du transport au point de déchargement (entrepôt, site de construction ou destination finale) sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ; et
- dommages en cours de construction et installation, liés à l'exécution de contrats sous réserves de conditions et déclarations habituelles à ce type d'assurance.

Nous sommes en général auto-assuré ou non-assuré contre des évènements fréquents mais dont les conséquences économiques sont relativement faibles.

De plus, nous souscrivons dans les pays dans lesquels nous sommes présents des polices d'assurance couvrant des risques spécifiques ou dont l'assurance est obligatoire tels que les risques automobiles ou couvrant les accidents du travail ou notre responsabilité d'employeur.

Les principales limites d'assurance et primes applicables à ce jour sont les suivantes :

- Dommages matériels et pertes d'exploitation :

- Le programme d'assurance couvre les dommages accidentels et les pertes d'exploitation consécutives causées par les incendies, explosions, fumées, impact de véhicules et chutes d'aéronefs, tempêtes, grêle, neige, émeutes, mouvements populaires, dégâts des eaux et évènements naturels aux sites industriels, administratifs et commerciaux du Groupe nommés dans la police.
- Le programme comporte deux lignes d'assurance pour un montant total de € 500 millions par événement.
- Des sous-limites sont applicables notamment pour les évènements naturels (ces limites varient selon les sites assurés et le type d'évènements), le bris de machine et les évènements accidentels autres que ceux nommés dans la police.
- La police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, notamment : guerre, guerre civile, terrorisme, conséquence de réaction nucléaire, et certaines assurances d'évènements naturels qui sont spécifiquement assurés par des pools nationaux.

• Responsabilité civile du fait des opérations ou des produits :

- Le programme d'assurance responsabilité du Groupe couvre les conséquences financières de la responsabilité du Groupe du fait de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers du fait de ses opérations ou produits ou services.
- Le programme comporte quatre lignes d'assurance pour un montant total d'assurance de € 600 millions par événement et par année d'assurance.
- Des sous-limites s'appliquent en particulier pour ce qui concerne les dommages immatériels et les frais de rappel de produits défectueux.
- La police est soumise aux limitations et exclusions habituelles généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier la guerre, les conséquences de réactions nucléaires, les accidents du travail, responsabilité des mandataires sociaux, la responsabilité automobile, les conséquences d'engagements contractuels exorbitants du droit commun et les dommages résultants de l'utilisation de produits tels que l'amiante, le formaldéhyde, le plomb, les polluants organiques ainsi que ceux causés par des moisissures toxiques, les champs magnétiques et les virus informatiques.

• Assurances de transport :

- La police d'assurance de transport couvre les dommages aux marchandises transportées quel que soit le mode de transport : maritime, terrestre ou aérien dans le monde entier, la garantie est étendue aux risques de guerre (à l'exception de certains territoires).
- La limite d'assurance de la police est de € 70 millions, des sous-limites sont applicables notamment pendant le stockage chez des emballeurs ou sous-traitants.
- La police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance.

Le montant global de la prime pour l'année calendaire 2003 pour les trois garanties précitées est d'environ € 66 millions.

• Assurances dommage construction et installation :

- Une police construction et installation couvre les dommages aux équipements en cours d'installation par la Société dont la valeur est inférieure à € 100 millions, cette police s'applique différemment selon les Secteurs d'activité du Groupe et selon les pays.

- La limite d'assurance applicable est de € 100 millions, des sous-limites sont applicables.
- La police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier elle exclue les risques de guerre, contamination radioactive, terrorisme (sauf en France).
- La prime provisionnelle annuelle pour 2003 est de € 5 millions, cette prime sera ajustable en 2004 en fonction de l'activité réelle pour 2003.
- Des polices spécifiques sont mises en place pour couvrir les contrats dont les montants dépassent € 100 millions, ou pour couvrir les contrats des pays non couverts dans la police décrite ci-dessus. C'est le cas en particulier de l'assurance des navires en cours de construction aux Chantiers de l'Atlantique.

4. Gouvernement d'entreprise – Organes d'administration et de contrôle

4.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle

Composition du Conseil d'Administration au 17 novembre 2003

Patrick Kron

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Autres mandats et fonctions : Jusqu'en 2002, M. Patrick Kron était Président du Directoire d'Imerys, Administrateur de Carbone Lorraine, Président et Directeur Général de Mircal (France), Président d'Imerys USA, Inc. (États-Unis) et d'Imerys UK Limited, Président et Administrateur délégué de Plibrico International SA (Luxembourg), Président du Beirat de Plibrico GmbH (Allemagne), Membre du Conseil de Surveillance de Treibacher Schleifmittel AG (Autriche), Administrateur de C-E Minerals, Inc. (États-Unis) et de Timcal SA (Suisse).

Jean-Paul Béchat

Administrateur

Autres mandats et fonctions : M. Jean-Paul Béchat est Président et Directeur Général de Snecma. Il est Administrateur de Messier-Dowty International Ltd, Natexis Banques Populaires et de SOGEPA. Il est Président d'honneur du GIFAS. Il a été nommé par le gouvernement français membre du Conseil Général de l'Armement. Il était membre du Conseil d'Administration de France Telecom jusqu'en février 2003, et Président de l'AECMA jusqu'en octobre 2002.

Candace Beinecke

Administrateur

Autres mandats et fonctions : Mme Candace Beinecke est Président de Hughes Hubbard & Reed LLP, New York, États-Unis, depuis 1999. Elle est Administrateur de Arnhold & S. Bleichroeder Advisors, et de LLC First Eagle Funds, États-Unis, le successeur de First Eagle et de First Eagle SoGen Funds, États-Unis, dont elle était Administrateur jusqu'à leur fusion en 2002. Mme Candace Beinecke est également Administrateur du "Partnership" pour la ville de New York.

Georges Chodron de Courcel

Administrateur

Autres mandats et fonctions : M. Chodron de Courcel est Directeur Général Délégué de BNP Paribas. Il est également Administrateur de Bouygues et de Nexans, censeur de Scor et membre du Conseil de Surveillance de Lagardère.

James B. Cronin

Administrateur

Autres mandats et fonctions : M. James B. Cronin est Administrateur de ALSTOM SA (Proprietary) Limited.

Klaus Esser

Administrateur

Autres mandats et fonctions : Dr. Klaus Esser est associé de General Atlantic Partners LLC. Il est Président du Conseil de Surveillance des sociétés Apollis AG et de Ixos Software AG. Il est membre du Conseil de Surveillance des sociétés Compugroup AG, de GWI AG et de Convisual AG.

Gérard Hauser

Administrateur

Autres mandats et fonctions : M. Gérard Hauser est Président et Directeur Général de Nexans. Il est Administrateur d'Aplix, de Faurecia, d'Electro Banque, et de Liban cables.

George Simpson

Administrateur

Autres mandats et fonctions : Lord Simpson est Administrateur de Nestlé S.A et de Triumph Inc. Il a été Administrateur de Halifax Bank of Scotland plc jusqu'en mai 2002.

Sir William Purves a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet le 28 juillet 2003.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte appelée à se tenir le 18 novembre 2003, sur deuxième convocation, d'approuver la nomination de Monsieur James William Leng en qualité d'Administrateur pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007.

4.2. Comités du Conseil d'Administration

En complément de la description des comités du Conseil d'Administration figurant p. 193 et suivantes du Document de Référence, ALSTOM apporte les précisions suivantes sur le fonctionnement du Comité d'Audit et du Comité de Nominations et de Rémunérations ainsi qu'une description du Comité d'Information.

Le Comité d'Audit

Le Comité a pour mission générale d'assister le Conseil d'Administration à s'assurer : (i) de la qualité, l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des états financiers d'ALSTOM et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqué aux Actionnaires, au public et aux autorités des marchés boursiers ; (ii) du respect par ALSTOM des obligations légales et réglementaires applicables ; (iii) du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne d'ALSTOM ; (iv) de l'existence de procédures de contrôle interne y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière en général.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité est chargé :

- d'examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, et d'en débattre avec la Direction générale et les commissaires aux comptes ;
- d'examiner avec la Direction générale et les commissaires aux comptes, les principes et méthodes comptables généralement retenus appliqués pour la préparation des comptes ainsi que les traitements comptables différents en s'assurant de leur pertinence, ainsi que toute modification de ces principes, méthodes et règles comptables ;
- d'examiner le rapport sur les principes comptables essentiels utilisés, toute autre question et tout autre choix significatifs relatifs aux états financiers et aux rapports y afférents, ainsi que toutes communications écrites importantes entre les commissaires aux comptes et la Direction générale ;
- d'examiner le rapport de la Direction générale sur l'exposition aux risques (y compris les risques de contentieux) et les engagements hors-bilan significatifs ;
- d'examiner avec les commissaires aux comptes, la nature, l'étendue et les résultats de leur audit et travaux effectués, leurs observations et suggestions notamment quant aux procédures de contrôle interne, aux pratiques comptables et au programme d'audit interne ;

- d'examiner et évaluer au moins une fois par an, les procédures de contrôle interne, y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information financière servant à la préparation des comptes, le système d'évaluation et de gestion des risques, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne ;
- d'examiner et contrôler la procédure de sélection des commissaires aux comptes et donner un avis au Conseil d'Administration sur leur désignation ou leur renouvellement, sur le montant des honoraires qu'ALSTOM se propose de leur verser, d'approuver préalablement toute mission hors-audit et directement complémentaire à l'audit des comptes qui leur serait confiée ainsi que sa rémunération, et de veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité peut être chargé de toute autre mission que le Conseil d'Administration ou le Comité estime nécessaire ou opportun. Il peut faire appel a toute assistance externe qu'il juge nécessaire.

Le Comité de Nominations et de Rémunérations

Sir William Purves n'est plus membre et Président du Comité de Nominations et de Rémunérations depuis sa démission de ses fonctions d'Administrateur effective depuis le 28 juillet 2003. La nomination d'un nouveau membre et Président du Comité de Nominations et de Rémunération sera examinée par la Société. Le Comité de Nominations et de Rémunération est chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil d'Administration sur les sujets suivants :

- la dissociation ou le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- la nomination (ou la révocation) du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général ;
- la nomination de nouveaux administrateurs, y compris en cas de vacance imprévisible ; en particulier, le Comité de Nominations et de Rémunération organise une procédure appropriée de sélection des futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès d'eux ;
- la nomination (ou la révocation), sur proposition du Directeur Général, de tout autre mandataire social d'ALSTOM et des membres du Comité exécutif ;
- les plans de succession des mandataires sociaux d'ALSTOM ;
- l'application par ALSTOM des principes relatifs au gouvernement d'entreprise et la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités du Conseil d'Administration (y compris le Comité de Nominations et de Rémunérations) ;
- la définition d'administrateur indépendant d'ALSTOM et la liste des administrateurs indépendants, qui figureront dans le rapport annuel d'ALSTOM ;
- les rémunérations (fixes et variables) des mandataires sociaux d'ALSTOM, y compris les rémunérations et avantages de toute nature (y compris les avantages en matière de retraite et indemnités de départ) versées par les autres sociétés du Groupe. Le Comité de Nominations et de Rémunération examine et procède notamment à la définition des règles de détermination de la part variable, veille à leur cohérence avec l'évaluation annuelle des performances des mandataires sociaux et la stratégie d'ALSTOM, et contrôle ensuite l'application de ces règles ;
- la politique générale d'ALSTOM en matière de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, y compris la périodicité des attributions, ainsi que tout plan d'options envisagé, y compris leurs bénéficiaires ;
- la politique générale d'ALSTOM en matière de plans d'actionnariat du personnel et tout plan envisagé ;

– les jetons de présence des administrateurs et leurs règles de répartition.

Le Comité de Nominations et de Rémunération décide s'il doit procéder, sur proposition du Directeur Général, à la définition des rémunérations de tout ou partie des membres du Comité Exécutif ainsi que des règles et critères utilisés pour l'évaluation annuelle de ceux-ci et notamment pour l'évaluation de la part variable de leur rémunération ou s'il est simplement informé de celles-ci.

Le Comité de Nominations et de Rémunération élabore également et soumet à l'approbation du Conseil d'Administration, un procédé d'évaluation formalisée du Conseil d'Administration et des comités devant être réalisée au minimum tous les 3 ans. Hors la présence des administrateurs concernés, le Comité de Nominations et de Rémunération prépare l'évaluation annuelle du Président du Conseil d'Administration et des mandataires sociaux d'ALSTOM conformément aux principes appliqués pour les autres cadres dirigeants d'ALSTOM.

Le Comité de Nominations et de Rémunération traite de toute autre question liée à l'un de ces sujets que le Conseil d'Administration ou le Comité estime utile ou opportune.

Le Comité d'Information

Le Comité d'Information a pour mission d'assister le Directeur Général et le Directeur Financier dans l'accomplissement des fonctions qui leur sont assignées par les lois applicables concernant l'évaluation de l'efficacité des Contrôles et Procédures d'Information (telles que définies ci-dessous) et la supervision des efforts d'ALSTOM pour assurer l'adéquation et la ponctualité des dépôts et des publications requis par la réglementation applicable, en prenant en charge les taches suivantes, dans chaque cas sous le contrôle du Directeur Général et du Directeur Financier :

– préparer, en vue de l'approbation par le Directeur Général et le Directeur Financier, les contrôles initiaux et autres procédures (y compris, lorsque cela est approprié, les contrôles et les procédures utilisés antérieurement par ALSTOM) pour s'assurer (i) que les informations qui seront requises par ALSTOM pour être diffusées aux investisseurs, à la Commission des opérations de bourse (COB), à Euronext Paris, à la *Securities and Exchange Commission* (« SEC »), au *New York Stock Exchange* (NYSE), au *UK Listing Authority* (UKLA) et au *London Stock Exchange* (LSE), ainsi que les autres informations écrites qu'ALSTOM diffusent auprès de la communauté des investisseurs, sont enregistrées, traitées, résumées et rapportées dans les meilleurs délais, et (ii) que l'information adéquate et appropriée est collectée et communiquée à la direction, y compris le Directeur Général et Directeur Financier, pour permettre de prendre des décisions de diffusion en temps opportun (définis comme les « Contrôles et Procédures d'Information ») ;

– lorsque c'est approprié, mais au moins deux fois par exercice fiscal, revoir les Contrôles et Procédures d'Information et faire des recommandations au Directeur Général et au Directeur Financier en vue de les modifier, lorsque le Comité d'Information l'estime nécessaire ;

– revoir le contenu du document de référence d'ALSTOM, de son rapport annuel sous la forme 20-F à la SEC, et de tous autres dépôts auprès de la COB, la SEC, le NYSE, le UKLA ou le LSE, contenant des informations financières significatives ou toute autre information financière ou autre information ou prévisions qui pourraient avoir un impact sur le cours de bourse des actions ALSTOM ;

– évaluer l'efficacité des Contrôles et Procédures d'Information dans les 90 jours précédent le dépôt (*filing*) auprès de la SEC des États-Unis du Rapport Annuel d'ALSTOM sous la forme 20-F ;

– rendre compte au Directeur Général et au Directeur Financier, par écrit ou en personne par l'intermédiaire d'un sous-groupe délégué à cet effet, de l'évaluation par le Comité d'information de l'efficacité des Contrôles et Procédures d'Information, y compris de toute déficience en la matière ;

– rendre compte au Directeur Général et au Directeur Financier de toute fraude, matérielle ou non, dont le Comité d'information aurait connaissance et dans laquelle serait impliqués la direction ou d'autres employés d'ALSTOM exerçant des fonctions importantes dans les contrôles internes d'ALSTOM ;

– revoir son règlement intérieur annuellement et faire des recommandations au Directeur Général et au Directeur Financier concernant les propositions de changement qu'il jugerait appropriées ; et

– toute autre responsabilité que le Directeur Général et le Directeur Financier pourraient lui assigner par écrit à titre occasionnel, ces autres responsabilités devant être ajoutées au règlement intérieur par amendement.

Chaque Secteur d'ALSTOM doit également établir un Comité d'information sectoriel chargé de : (i) revoir les portions de projet de Publications ALSTOM (telles que définies ci-dessus) concernant les activités et les opérations (financières ou autres) de son Secteur, avec une attention particulière apportée à l'information à rendre publique dans les sections « Analyse des résultats financiers et des perspectives d'évolution » (« MD&A »), et (ii) d'évaluer l'efficacité du fonctionnement des Contrôles et Procédures d'Information au sein de son Secteur. Chaque Comité d'information sectoriel doit rendre compte au Comité d'Information, soit directement, soit par l'intermédiaire de son représentant au sein du Comité d'Information, du résultat des Publications ALSTOM concernant son Secteur, et de son évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre des Contrôles et Procédures d'Information dans son Secteur.

Chaque Comité d'Information sectoriel a tous pouvoirs pour déterminer la façon dont il conduira ses activités et remplira les fonctions qui lui sont assignées par le règlement intérieur du Comité d'Audit et par les Contrôles et Procédures d'Information fixées par le Comité d'Audit et appliquées par le Directeur Général et le Directeur Financier.

4.3. Rémunérations des dirigeants

Les informations suivantes sont données en complément des éléments figurant aux pages 196 à 199 du Document de Référence.

Par lettre en date du 14 août 2003, M. Pierre Bilger a informé le Conseil d'Administration d'ALSTOM qu'il renonçait à son indemnité de départ ainsi qu'à toute forme de rémunération postérieure au 11 mars 2003 (soit un montant total brut de € 4,1 millions) et a remboursé les sommes perçues à ce titre.

Le montant global des rémunérations brutes dues aux membres du Comité Exécutif par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce au titre de l'exercice 2002/03, s'est élevé à € 4 676 113. La partie fixe représente € 3 254 410 (9 personnes concernées membres du Comité Exécutif au 31 mars 2003) et la partie variable liée aux résultats de l'exercice 2002/03 (qui sera versée au cours de l'exercice 2003/04 représente € 1 421 703 (9 personnes concernées membres du Comité Exécutif au 31 mars 2003).

4.4. Participation – Intéressement – Plan d'épargne

Toutes les sociétés françaises du Groupe concernées par la loi du 7 novembre 1990 ont signé des accords de participation. Les sommes versées au titre de la participation légale des salariés au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

	Exercice clos le 31 mars				
	1999	2000	2001	2002	2003
	(en € millions)				
Participation des salariés	29	30	25	5	18

Une dizaine de filiales françaises ont signé un accord d'intéressement, à ce jour. Les sommes versées au titre de l'intéressement au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

	Exercice clos le 31 mars				
	1999	2000	2001	2002	2003
	(en € millions)				
Intéressement des salariés	12	9	9	13	15

5. Evolution récente

Développements récents

Principales commandes

Nous avons constaté, depuis le 30 septembre 2003, des signes de reprise encourageants des prises de commandes, avec environ € 1 400 millions de commandes reçues ou signées[1] à fin octobre 2003, notamment dans le Secteur Transport pour environ € 700 millions.

Parmi les commandes concrétisées au 14 novembre 2003, voici quelques exemples:

- Une commande portant sur la fourniture du lot électromécanique du barrage de Merowe, situé sur le Nil, pour le *Ministry of Irrigation and Water Resources* de la République du Soudan. Le montant de ce contrat est de plus de € 250 millions. ALSTOM fournira 10 ensembles turbine/alternateur de 125 MW chacun, le système de contrôle-commande, l'ingénierie électrique de l'ensemble, le montage et la mise en service du projet.
- Une commande de systèmes et d'infrastructures ferroviaires destinés à une ligne reliant Milan et Bologne de € 65 millions, dont € 39 millions pour la part d'ALSTOM, auprès de Rete Ferroviaria Italiana (RFI).
- Une commande octroyée par la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) à une co-entreprise composée d'ALSTOM et de Siemens pour un contrat cadre de fourniture des équipements de contrôle et de signalisation. Le montant total du contrat s'élève à € 116 millions. La part d'ALSTOM, qui fournira les équipements d'enclenchement de sa gamme SMARTLOCK, est de € 76 millions. Siemens est chargé de la gestion du projet et fournira les postes de contrôle électronique ; sa part est de € 40 millions.
- Une commande de € 43 millions pour une installation de désulfurisation des fumées par eau de mer pour Tanjung Bin, en Malaisie.
- Une commande de € 40 millions pour la conversion d'une chaudière au fuel/gaz en charbon bitumineux pour GKM.
- Une commande de € 40 millions de turbines à vapeur pour Callaway dans le Montana, Etats-Unis.

North East Corridor

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2003 et après l'assemblée générale du 2 juillet 2003, le Groupe a identifié et comptabilisé des provisions pour pertes à terminaison supplémentaires consécutives à la ré-estimation des coûts à terminaison de certains contrats d'ALSTOM Transportation Inc. Les provisions supplémentaires concernent notamment deux contrats NEC « North East Corridor ». Sur ces deux contrats de fabrication et de maintenance l'ensemble des parties s'est accordé pour entrer dans une phase de médiation à partir de juin 2003. Le 12 novembre 2003, nous avons été informés que la médiation relative aux contrats NEC n'a pas abouti ; le litige est donc susceptible de se poursuivre.

Commission Européenne

Le 8 novembre 2003, la Commission Européenne a publié au Journal Officiel des Communautés Européennes, comme elle l'avait annoncé en septembre dernier, l'ouverture formelle de la procédure d'examen pour déterminer si l'accord de financement, signé avec l'État français en septembre 2003, est compatible avec les règles du marché commun.

Dans le cadre d'une première notification en août dernier sur la participation au plan de refinancement d'ALSTOM, l'État français a fourni à la Commission Européenne certains chiffres de nos plans d'activité ("business plans") pour les trois ans à venir ; une partie de ces chiffres a pu se trouver dans la publication de la

1 Les commandes signées sont celles pour lesquelles le contrat ou une lettre d'intention est signé mais qui ne sont pas encore enregistrées dans notre carnet de commandes car le contrat n'est pas encore entré en vigueur ou l'avance client n'a pas encore été reçue.

Commission Européenne. Cependant, ces chiffres étaient fondés sur le plan de financement initial d'août 2003 modifié en septembre. Ils ne correspondent de plus qu'à un scénario parmi ceux que nous envisageons. Ainsi sortis de leur contexte et des hypothèses qui les sous-tendent, ces chiffres ne peuvent être considérés comme les objectifs que nous nous fixons.

Accident aux Chantiers de l'Atlantique

Un accident tragique est intervenu aux Chantiers de l'Atlantique le 15 novembre 2003. Une passerelle reliant le quai d'armement au navire de croisière, le Queen Mary 2, s'est effondrée causant la chute des personnes qui l'empruntaient. Le bilan provisoire au 16 novembre est de quinze personnes décédées et de nombreux blessés. Le Président d'ALSTOM s'est immédiatement rendu sur les lieux et toutes les mesures nécessaires ont été prises pour prendre soin des victimes et de leurs proches.

Des enquêtes judiciaires et internes sont en cours pour déterminer les causes de cet accident sans précédent aux Chantiers de l'Atlantique. Comme pour l'ensemble de nos sites, notre activité à Saint-Nazaire est assurée en responsabilité civile. Nous estimons, de plus à ce jour, que cet événement tragique ne devrait pas avoir de conséquences sur la date de livraison du Queen Mary 2.

Perspectives d'avenir

Nous nous attendons à ce que la conjoncture sur nos marchés demeure globalement morose au cours des prochains mois. La reprise dans les secteurs des équipements de production d'énergie électrique et des navires de croisière est incertaine à court comme à moyen terme. Nous pensons en revanche que le marché des transports devrait rester soutenu. Les ventes devraient continuer à diminuer au cours du deuxième semestre de l'exercice 2003/04 par rapport à l'exercice 2002/03 en raison du faible niveau des commandes reçues au cours de l'exercice 2002/03, essentiellement dans le secteur de l'énergie. Nous anticipons, néanmoins, une amélioration de la conjoncture, ce qui devrait conduire, à moyen ou long terme, à l'augmentation de la demande pour les nouveaux équipements et pour les services. Nous estimons également que le plan de financement annoncé en septembre 2003 aura un impact positif sur nos perspectives commerciales.

La situation actuelle de nos marchés, la mise en oeuvre de notre plan de refinancement et l'étendue de son impact sur nos opérations commerciales rendent difficile la prévision de nos résultats financiers futurs. Pour notre planification interne, nous avons fixé un certain nombre d'objectifs financiers qui sont décrits ci-après :

Objectifs pour l'exercice 2003/04

Nous nous attendons à ce que l'exercice 2003/04 ne soit pas satisfaisant que ce soit en termes de résultat net et de cash-flow, ceci en raison de marchés difficiles et de l'impact sur le premier semestre des incertitudes financières sur notre activité commerciale. Sur une base comparable (T&D devant être déconsolidé au début de l'année 2004), nous avons pour objectif pour le second semestre un niveau de commandes plus élevé que celui constaté au premier semestre. Nous espérons atteindre un montant de commandes pour l'exercice en cours compris entre € 14 milliards et € 15 milliards[2], avec un chiffre d'affaires d'environ € 17 milliards.

Notre objectif en terme de marge opérationnelle se situe entre 2 et 2,5 % pour l'ensemble de l'exercice, avec une marge opérationnelle cible au second semestre en ligne avec celle du premier semestre, avant prise en compte des charges spécifiques identifiées sur les contrats Transport et un contrat de fourniture de chaudière aux Etats-Unis.

2 Dans le cadre de notre plan de refinancement, nous avons convenu de fournir à nos banques créancières nos plans d'activité (« business plans ») pour les trois ans à venir. Ces plans d'activités envisagent notamment plusieurs scénarii de prises de commandes. Certains organes de presse se sont fait l'écho de certains chiffres de commandes et de ventes sortis de leur contexte et des hypothèses qui les sous-tendent. En annonçant nos résultats au 30 septembre 2003, nous avons confirmé escompter que les commandes de l'exercice 2003/04 seraient comprises entre € 14 milliards et € 15 milliards. Pour les exercices futurs, nous ne pouvons donner de prévisions fiables.

Le cash flow libre de l'ensemble de l'exercice devrait être fortement négatif. Notre estimation est actuellement un montant négatif de l'ordre de € 800 millions à € 1 000 millions, principalement en raison des dépenses nettes liées aux turbines à gaz GT24/GT26 estimées à environ € 800 millions pour l'ensemble de l'exercice.

Objectifs à moyen terme

Nous avons fixé comme objectif d'atteindre un chiffre d'affaires consolidé de plus de € 15 milliards (excluant nos activités Turbines Industrielles et les activités T&D) et une marge opérationnelle de 6 % avant la fin de l'exercice 2005/06, conduisant ainsi le Groupe à un retour à la profitabilité. Notre capacité à atteindre ces objectifs dépend des résultats de notre plan de restructuration et de réductions des coûts (notre objectif est d'économiser environ € 500 millions en base annuelle à partir de l'exercice 2005/06), de la reprise de l'activité pour notre Secteur Power Turbo-Systems et sa nécessaire réduction de capacité et d'effectifs, du règlement définitif du problème des turbines à gaz GT24/GT26, de la mise en place de notre plan de financement, de l'amélioration de la marge opérationnelle du secteur Transport avec un objectif fixé à 7 %, et de la transition progressive de notre portefeuille d'activité vers les services après-ventes et la maintenance qui sont plus rentables. Les actions que nous mettons en œuvre dans le cadre de notre plan d'action annoncé le 12 mars dernier pour chaque Secteur pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- Power Turbo-Systems : des plans de restructuration majeurs sont en cours pour adapter notre capacité industrielle au retournement du marché et supprimer les foyers de perte sur ce Secteur notamment par la résolution définitive des problèmes rencontrés sur les turbines à gaz GT24/GT26 et par la réduction de notre exposition sur les centrales clés en main.

- Power Service : nous estimons que ce marché pourrait poursuivre sa croissance et que nous pourrons développer nos activités de service sur notre parc installé mais également en ciblant certaines opportunités sur d'autres parcs. Nous prévoyons également de développer l'activité de service sur le parc des turbines à gaz GT24/GT26. Nous espérons pouvoir maintenir ou améliorer notre marge par des actions de réduction de coûts (amélioration de la qualité, réduction des coûts d'achat, économie sur les frais généraux) ainsi que par l'évolution de notre portefeuille d'activités vers des opérations à plus forte rentabilité.

- Power Environment : notre plan d'action consiste principalement à saisir des opportunités de croissance sur certains marchés ciblés comme le contrôle environnemental ou des projets hydrauliques de petite taille ainsi qu'à profiter de la croissance générale du marché asiatique, notamment la Chine. Nous espérons pouvoir maintenir notre niveau de marge au niveau actuel par des actions de réduction de coûts (restructuration, amélioration de la qualité, réduction des coûts d'achat) ainsi que par l'amélioration de notre portefeuille d'activités.

- Transport : les ventes pourraient croître du fait d'un carnet de commandes important représentant, au 30 septembre 2003, 36 mois de ventes. Notre objectif est d'atteindre une marge opérationnelle de 7 % du fait d'améliorations dans l'exécution des contrats, de la restructuration de nos usines en sur-capacité et des plans de réduction des frais généraux.

- Marine : nous travaillons à la reconstitution de notre carnet de commandes par la prise de commandes de navires de croisière et d'autres navires complexes à forte valeur ajoutée et avons pour objectif de maintenir la profitabilité des Chantiers en adaptant, si nécessaire, leur capacité de production.

Nous avons également fixé des objectifs internes en ce qui concerne le cash flow libre et notre dette économique. Nous estimons que notre cash flow libre devrait être négatif jusqu'à la fin de l'exercice 2004/05, et nous estimons actuellement un cash flow libre cumulé d'environ € (1 200) millions sur les exercices 2003/04 et 2004/05. Ces chiffres prennent en compte les décaissements liés aux turbines à gaz GT24/GT26, qui continueront sur le deuxième semestre de l'exercice 2003/04 et sur l'exercice 2004/05, ainsi que des coûts substantiels de restructurations. Nous avons comme objectif d'atteindre un cash flow libre positif pour l'exercice 2005/06.

Nous avons comme objectif de réduire notre dette économique en dessous de € 2,5 milliards d'ici à mars 2005 (sur la base de la définition actuelle, avant tout changement de norme comptable) grâce, notamment, à la poursuite de notre programme de cessions et à la mise en œuvre de notre plan de financement décrit ci-dessus.

Ces développements sont des « données prospectives » et, en tant que tels, sujets à des incertitudes. Le succès de notre stratégie, notre plan d'action, nos ventes, notre marge opérationnelle et notre position financière pourraient être fort différents des buts et objectifs exprimés plus haut, si l'un quelconque des risques que nous décrivons dans la section intitulée « Facteurs de risques », ou tout autre risque, se matérialisait.

6. Responsable de l'actualisation du Document de Référence et responsables du contrôle des comptes

6.1. Responsable de l'actualisation du Document de Référence

Patrick Kron : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

6.2. Attestation du responsable de l'actualisation du Document de Référence

« A ma connaissance, les données du Document de Référence et de la présente actualisation sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'ALSTOM. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 17 novembre 2003

Le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Patrick Kron

6.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Barbier Frinault & Autres, Ernst & Young

Représenté par Monsieur Gilles Puissochet
41, rue d'Ybry, 92 576 Neuilly-sur-Seine

- Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mars 1998, mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2003.
- Mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Deloitte Touche Tohmatsu

Représenté par Monsieur Alan Glen
185, avenue Charles-de-Gaulle, 92 203 Neuilly-sur-Seine Cédex

- Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mars 1998, mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2003.
- Mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Commissaires aux comptes suppléants

Pascal Macioce

41, rue d'Ybry, 92 576 Neuilly-sur-Seine

- Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juillet 2003.
- Mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

BEAS (SARL)

7-9, villa Houssay, 92 954 Neuilly-sur-Seine

- Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juillet 2003.
- Mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

6.4. Attestation des responsables du contrôle des comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
185, avenue Charles de Gaulle
B.P. 136
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

Avis des Commissaires aux Comptes sur le document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 28 mai 2003 et son actualisation ci-jointe

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ALSTOM et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de la COB sous le numéro D.03-0814, et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité du président du conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 27 mai 2003, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avions pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le document de référence.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis rappelée ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence,
- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2001 et 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration, selon les normes professionnelles applicables en France, ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 mai 2003, modifiés pour ce qui concerne les comptes consolidés sur proposition du Conseil d'Administration du 2 juillet 2003 et approuvés par l'assemblée générale du 2 juillet 2003, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserves.

Dans les rapports sur les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 émis en date du 14 mai 2003, sans remettre en cause notre opinion, nous avons formulé l'observation suivante :

Nous attirons l'attention sur la note 1(b) «Principes retenus pour l'arrêté des comptes» de l'annexe aux comptes consolidés qui souligne les principes fondamentaux, les hypothèses principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre conseil d'administration pour arrêter les comptes consolidés de votre société.

Dans le rapport complémentaire aux rapports du 14 mai 2003, en date du 2 juillet 2003, sans remettre en cause notre opinion précédemment émise dans ces rapports, nous avons formulé les observations suivantes :

Nous attirons l'attention sur les principales modifications apportées aux comptes consolidés arrêtés initialement par le conseil d'administration du 13 mai 2003 et qui ont pour effet de ramener le montant des capitaux propres au 31 mars 2003 de 805 millions d'euros à 758 millions d'euros, et d'arrêter la perte nette de l'exercice à 1 432 millions d'euros contre 1 381 millions d'euros. Le résultat opérationnel de la division Transport qui était positif de 49 millions d'euros devient négatif pour un montant de 24 millions d'euros.

Nous attirons également l'attention sur le fait que le Président Directeur Général a fait au cours de sa présentation un point sur le plan d'action couvrant la situation de trésorerie, le financement, et le déroulement du plan de cession d'actifs de la société dont la bonne fin est essentielle à la réalisation du programme de désendettement. Nous avons indiqué qu'en cas d'évolutions défavorables significatives non anticipées à ce jour par la société, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation pourrait s'avérer non appropriée.

Le tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes intermédiaires consolidés pour la période du 1er avril 2003 au 30 septembre 2003, arrêté par le conseil d'administration selon les règles et principes comptables français, a fait l'objet d'un examen limité de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Aucune réserve n'a été formulée dans notre rapport.

Dans ce rapport sur l'examen limité des comptes semestriels consolidés, nous avons formulé les observations suivantes :

Nous attirons l'attention sur le fait que les comptes consolidés joints au présent rapport ont été préparés en retenant le principe comptable de continuité d'exploitation. ALSTOM a enregistré des pertes d'exploitation significatives et un niveau d'endettement élevé qui font que sa capacité à faire face à ses besoins de financement est conditionnée par le bon déroulement de ses plans d'actions. Dans le cadre de ses plans d'actions et comme détaillé dans la Note 19, ALSTOM a conclu un accord de refinancement avec ses banques et la République française dont la mise en œuvre effective dépend de certains évènements futurs détaillés dans les Notes 19 et 14. Les comptes consolidés n'incluent aucun des ajustements sur l'évaluation des passifs et actifs de la société, notamment les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles et les impôts différés actifs figurant au bilan du 30 septembre 2003 pour respectivement, 3 931, 974 et 1 884 millions d'euros (voir Notes 7, 8 et 6) qui pourraient éventuellement résulter d'une issue défavorable de l'incertitude sur la continuité d'exploitation générée par les éléments rappelés ci-dessus.

Nous attirons également l'attention sur le fait qu'au-delà du bon déroulement des plans d'actions et ainsi que présenté dans la note 6, le maintien au bilan des impôts différés actifs est conditionné par la capacité d'ALSTOM à dégager un volume suffisant de profit taxable dans les prochaines années.

Les comptes pro forma couvrant les périodes du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1er avril 2003 au 30 septembre 2003 établis sous la responsabilité du Président du conseil d'administration ont fait l'objet d'un examen de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause le caractère raisonnable des conventions retenues pour présenter les effets de la cession des activités de turbines à gaz de petite et moyenne puissances et des

turbines industrielles à vapeur à Siemens et de la cession du secteur Transmission et Distribution (à l'exception de l'activité Power Conversion) à Areva dans les comptes pro forma pour les périodes du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 et du 1er avril 2003 au 30 septembre 2003, leur traduction chiffrée et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2003 et des comptes consolidés intermédiaires au 30 septembre 2003.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation.

Neuilly-sur-Seine, le 17 novembre 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES ERNST & YOUNG	DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Gilles Puissochet	Alan Glen

ANNEXES

Annexe 1

Comptes consolidés au 31 mars 2003 incorporant les modifications proposées par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale du le 2 juillet 2003

Annexe 2

Rapport de gestion actualisé par le Conseil d'Administration

Annexe 3

Autres pages modifiées

Annexe 4

Tableau des filiales et des participations d'ALSTOM au 31 mars 2003

Cette page est laissée en blanc volontairement

ANNEXE 1 – COMPTES CONSOLIDÉS*

Sommaire

Comptes consolidés

Rapports des commissaires aux comptes	p.2
Comptes de résultat consolidés	p.5
Bilans consolidés	p.6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	p.7
Variation des capitaux propres consolidés	p.8
Notes annexes aux comptes consolidés	p.9

* Comptes consolidés au 31 mars 2003 incorporant les modifications proposées par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale qui s'est réunie le 2 juillet 2003. Les modifications apparaissent en souligné ci-après.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Consolidés

Exercice clos le 31 mars 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ALSTOM, établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1(b) – "Principes retenus pour l'arrêté des comptes" de l'annexe aux comptes consolidés qui souligne les principes fondamentaux, les hypothèses principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre conseil d'administration pour arrêter les comptes consolidés de votre société.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 14 mai 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES ERNST & YOUNG	DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Gilles Puissochet	Alain Pons

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AUX RAPPORTS DU 14 MAI 2003 SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES

(Assemblée générale mixte du 2 juillet 2003)

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nos rapports sur les comptes consolidés et sociaux émis sans réserve le 14 mai 2003 à l'issue du conseil d'administration arrêtant les comptes consolidés et individuels figurent respectivement aux pages 97 et 171 du document de référence mis à votre disposition dans les délais légaux.

Postérieurement à l'arrêté de ces comptes par votre conseil, et ainsi qu'il en est fait mention dans le communiqué du 30 juin 2003 émis par votre société, des manipulations entraînant des irrégularités comptables ont été découvertes dans une filiale aux Etats-Unis de la division Transport, ALSTOM TRANSPORTATION INC, qui ont conduit à l'identification de charges additionnelles, relatives à l'exercice clos au 31 mars 2003, concernant un contrat dont l'achèvement est prévu au cours de l'exercice 2004/05. Ces pertes sont évaluées, à partir des éléments connus à ce jour, à 73 millions d'euros avant effet d'impôt et 51 millions d'euros après impôt. Leur montant a été jugé suffisamment significatif par votre conseil d'administration pour soumettre à votre approbation des modifications qu'il vous propose d'apporter aux comptes consolidés, étant précisé que les comptes sociaux ne nécessitent pas de modification, la valeur d'inventaire de la filiale concernée restant supérieure à sa valeur comptable.

Par rapport aux comptes consolidés arrêtés initialement par votre conseil d'administration le 13 mai 2003, les principales modifications qu'il vous est proposé d'apporter ont pour effet de ramener le montant des capitaux propres au 31 mars 2003 de 805 millions d'euros à 758 millions d'euros, et d'arrêter la perte nette de l'exercice à 1 432 millions d'euros contre 1 381 millions d'euros. Le résultat opérationnel de la division Transport qui était positif de 49 millions d'euros devient négatif pour un montant de 24 millions d'euros.

Par ailleurs, nos rapports émis le 14 mai 2003 attirent votre attention sur la note 1 b-"Principes retenus pour l'arrêté des comptes" de l'annexe aux comptes consolidés et sur la note 1 "Principes retenus pour l'arrêté des comptes" de l'annexe des comptes sociaux qui soulignent les principes fondamentaux, les hypothèses principales et certaines précisions complémentaires retenus par votre conseil d'administration pour arrêter ces comptes parmi lesquelles le succes attendu du plan d'action annoncé par votre Président courant mars 2003.

Votre Président vous a fait au cours de sa présentation un point sur le plan d'action (*) couvrant la situation de trésorerie, le financement, et le déroulement du plan de cession d'actifs de votre société dont la bonne fin est essentielle à la réalisation du programme de désendettement. Bien entendu, en cas d'évolutions défavorables significatives non anticipées à ce jour par votre société, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation pourrait s'avérer non appropriée.

Neuilly-sur-Seine, le 2 juillet 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES ERNST & YOUNG	DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Gilles Puissochet	Alain Pons

(*) Les extraits de la présentation du Président relatifs à l'avancée du plan d'action sont présentés en annexe de ce rapport.

Annexe au rapport complémentaire des commissaires aux comptes de ALSTOM aux rapports du 14 mai 2003 sur les comptes sociaux et consolidés

(Assemblée générale mixte du 2 juillet 2003)

Extraits de la présentation du président relatifs à l'avancée du plan d'action

"Le cash flow libre des deux premiers mois, les comptes de juin n'étant pas encore arrêtés puisque nous sommes le 2 juillet, est en ligne avec nos prévisions initiales. L'actualisation pour les mois à venir ne nous conduit pas à remettre en cause la substance du financement du plan d'action."....

...."Au cours de l'exercice 2002/03, les ventes d'immobilier ont rapporté € 267 millions, plus € 138 millions juste après la cloture de l'exercice, ce qui porte à € 405 millions le montant total descessions immobilières. € 200 millions supplémentaires devraient être réalisés dans les mois à venir.

En terme d'actifs industriels, nous avons annoncé en avril dernier la vente de notre activité Turbines Industrielles pour un montant net de € 950 millions : il s'agit d'une étape importante franchie dans notre programme de cessions. Où en sommes-nous ? Une première tranche a d'ores et déjà été concrétisée avec la cession des petites turbines à gaz et plus de la moitié du montant total de la transaction perçue. Quant au deuxième volet, il fait l'objet d'un examen par les autorités de la concurrence, et nous attendons la réponse dans les jours qui viennent – soit une approbation, soit une poursuite d'une enquête plus longue et plus approfondie. Nous avons également réalisé € 150 millions de recettes à travers la vente de notre société d'assurance et de notre filiale en Afrique du Sud.

Ceci porte le total des cessions réalisées ou en cours à € 1,5 Md. Dans le cadre du processus de cession de notre secteur Transmission & Distribution, nous sommes actuellement au stade de la réception des offres définitives. Nous venons de recevoir une telle offre, hier soir, que nous allons examiner au cours des prochains jours. C'est sur la base de l'étude de cette offre et d'éventuelles autres offres que nous pourrions recevoir dans les prochains jours, que nous déciderons de la suite à donner.

J'attire votre attention sur le fait que la bonne fin de ce programme de cessions est évidemment essentielle à la réalisation de notre plan de désendettement."…

..."En ce qui concerne le renforcement de notre situation financière. Nous avons obtenu en avril dernier le plein concours de nos principales banques qui nous ont accordé plus d'1 milliard d'euros de lignes de crédit, au travers d'un report d'échéance de lignes pour € 475 millions et d'un prêt-relais de € 600 millions en préfinancement des cessions en cours. Les clauses des contrats de crédit bancaire, des 'covenants', ont été revues à cette occasion et sont détaillées dans les notes des comptes consolidés.

Nos banquiers nous ont également récemment confirmé la mise en place d'une enveloppe pluri-mensuelle de cautions couvrant les besoins de l'entreprise, qui est évidemment très important pour notre activité."

Comptes consolidés

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

En millions de €	Notes	Exercice clos le 31 mars 2001 (*)	2002 (*)	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES		**24 550**	**23 453**	**21 351**
Dont produits		17 569	17 541	16 374
Dont services		6 981	5 912	4 977
Coût des ventes		(20 428)	(19 623)	(19 187)
Dont produits		(14 761)	(15 141)	(15 504)
Dont services		(5 667)	(4 482)	(3 683)
Frais commerciaux		(1 140)	(1 078)	(970)
Frais de recherche et développement		(629)	(575)	(622)
Frais généraux et administratifs		(1 202)	(1 236)	(1 079)
RESULTAT OPERATIONNEL		**1 151**	**941**	**(507)**
Autres produits (charges), nets	(4)	(165)	(390)	(555)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(8)	(55)	(64)	(67)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**931**	**487**	**(1 129)**
Résultat financier	(5)	(207)	(294)	(270)
RESULTAT AVANT IMPOT		**724**	**193**	**(1 399)**
Impôt sur les bénéfices	(6)	(174)	(10)	263
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		(4)	1	3
Dividendes d'actions préférentielles remboursables d'une filiale		—	(14)	—
Intérêts minoritaires		(37)	(23)	(15)
Amortissements des écarts d'acquisition	(2 & 7)	(305)	(286)	(284)
RESULTAT NET		**204**	**(139)**	**(1 432)**
Résultat net par action en €				
Normal		0,9	(0,6)	(5,4)
Dilué		0,9	(0,6)	(5,4)

(*) Comptes publiés incluant les changements de présentation décrits en Note 2 (a).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDES

En millions de €	Note	Au 31 mars 2001 (*)	2002 (*)	2003
ACTIF				
Ecarts d'acquisition, nets	(7)	5 310	4 612	4 440
Autres immobilisations incorporelles, nettes	(8)	1 187	1 170	1 168
Immobilisations corporelles, nettes	(9)	2 788	2 788	2 331
Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nets	(10)	323	301	245
Autres immobilisations, nettes	(11)	1 301	1 326	1 294
Actifs immobilisés, nets		**10 909**	**10 197**	**9 478**
Impôts différés	**(6)**	**1 088**	**1 486**	**1 831**
Stocks et travaux en cours, nets	(12)	6 049	5 593	4 608
Clients et comptes rattachés, nets	(13)	7 029	4 730	4 855
Autres créances, nettes	**(15)**	**2 816**	**3 304**	**2 265**
Actifs circulants, nets		**15 894**	**13 627**	**11 728**
Quasi-disponibilités et placements à court terme	**(17)**	**496**	**331**	**142**
Disponibilités	**(18)**	**2 524**	**1 905**	**1 628**
TOTAL ACTIF		**30 911**	**27 546**	**24 807**
PASSIF				
Capitaux propres		**2 090**	**1 752**	**758**
Intérêts minoritaires	**(19)**	**102**	**91**	**95**
Actions préférentielles remboursables	**(22)**	**205**	**205**	**—**
Titres subordonnés à durée indéterminée	**(22)**	**250**	**250**	**—**
Provisions pour risques et charges	**(20)**	**4 591**	**3 849**	**3 698**
Provisions pour engagements de retraite	**(21)**	**1 058**	**994**	**972**
Dettes financières	**(22)**	**6 231**	**6 035**	**6 331**
Impôts différés	**(6)**	**103**	**47**	**37**
Avances et acomptes reçus	(24)	6 205	4 221	3 541
Fournisseurs et comptes rattachés		6 540	5 564	4 629
Charges à payer sur contrats et autres dettes	(23)	3 536	4 538	4 746
Passifs circulants		**16 281**	**14 323**	**12 916**
TOTAL PASSIF		**30 911**	**27 546**	**24 807**
Engagements hors bilan et autres engagements	(27 & 28)			

(*) Comptes publiés incluant les changements de présentation décrits en Note 2 (a).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
En millions de €	**2001 (*)**	**2002 (*)**	**2003**
Résultat net	**204**	**(139)**	**(1 432)**
Intérêts minoritaires	37	23	15
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	854	792	754
Variation nette des provisions pour engagements de retraite	115	(51)	22
(Plus-values) moins-values nettes sur cessions d'actifs	—	(198)	(19)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	4	—	(3)
Variation des impôts différés	(36)	(86)	(424)
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	**1 178**	**341**	**(1 087)**
Diminution (augmentation) des stocks et travaux en cours, nets	(1 462)	54	415
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes	(1 504)	528	650
Augmentation (diminution) de la cession des créances clients, nettes	894	140	(661)
Augmentation (diminution) des provisions sur contrats	(813)	(948)	160
Augmentation (diminution) des autres provisions	(144)	2	(49)
Augmentation (diminution) des provisions pour restructuration	(526)	(123)	(29)
Augmentation (diminution) des avances et acomptes reçus	2 603	(1 254)	(98)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes.	(42)	681	162
Variation du besoin en fonds de roulement [2]	**(994)**	**(920)**	**550**
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	**184**	**(579)**	**(537)**
Produits de cession des immobilisations corporelles	189	118	252
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(568)	(550)	(410)
Diminution (augmentation) des autres immobilisations, nettes	(382)	(104)	(55)
Coûts d'acquisition de titres, nets de la trésorerie nette acquise	(1 137)	(113)	(166)
Produits des ventes de titres, nets de la trésorerie nette cédée	308	772	38
Variation nette de la trésorerie d'investissement	**(1 590)**	**123**	**(341)**
Augmentation de capital	33	—	622
Titres subordonnés à durée indéterminée et actions préférentielles	455	—	—
Dividendes payés incluant minoritaires	(118)	(136)	(1)
Variation nette de la trésorerie de financement	**370**	**(136)**	**621**
Effet net des variations des taux de conversion	(20)	(12)	(41)
Autres changements [3]	151	16	(464)
Diminution (Augmentation) de la dette nette	**(905)**	**(588)**	**(762)**
Dette nette à l'ouverture [1]	**(2 306)**	**(3 211)**	**(3 799)**
Dette nette à la clôture [1]	**(3 211)**	**(3 799)**	**(4 561)**
Impôts payés	68	154	70
Intérêts nets payés	130	165	172

(*) Incluant les changements de présentation décrits en Note 2 (a). **(1)** *La dette nette correspond à la somme des disponibilités et quasi-disponibilités diminuée des dettes financières.* **(2)** *Voir Note16.* **(3)** *Incluant au 31 mars 2003 le reclassement des actions préférentielles remboursables et des titres subordonnés pour un total de € 455 millions tel que décrit dans la Note 22 (a).*

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions de €, à l'exception du nombre d'actions	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Ecarts de conversion	Capitaux propres
Au 1er avril 2000	**213 698 403**	**1 282**	**62**	**688**	**(46)**	**1 986**
Augmentation de capital	1 689 056	10	23	—	—	33
Variation des écarts de conversion	—	—	—	—	(15)	(15)
Résultat net	—	—	—	204	—	204
Dividendes payés	—	—	—	(118)	—	(118)
Au 31 mars 2001	**215 387 459**	**1 292**	**85**	**774**	**(61)**	**2 090**
Variation des écarts de conversion	—	—	—	—	(80)	(80)
Résultat net	—	—	—	(139)	—	(139)
Dividendes payés	—	—	—	(119)	—	(119)
Au 31 mars 2002	**215 387 459**	**1 292**	**85**	**516**	**(141)**	**1 752**
Augmentation de capital	66 273 064	398	224	—	—	622
Variation des écarts de conversion	—	—	—	—	(184)	(184)
Résultat net (1)	—	—	—	(1 432)	—	(1 432)
Dividendes payés	—	—	—	—	—	—
Au 31 mars 2003	**281 660 523**	**1 690**	**309**	**(916)**	**(325)**	**758**

(1) Avant affectation du résultat qui sera déterminée au plus tard par l'assemblée générale qui se tiendra le 2 juillet 2003.

En août 2000, une augmentation de capital réservée aux employés a été lancée et 1 689 056 actions ont été souscrites. Les coûts, nets d'impôt, d'un montant de € 7 millions relatifs à cette augmentation ont été imputés sur la prime d'émission de € 30 millions.

En juillet 2002, une augmentation de capital a été lancée et 66 273 064 actions ont été souscrites pour un nominal de € 6 par action. Les coûts, nets d'impôt, d'un montant de € 15 millions relatifs à cette augmentation ont été imputés sur la prime d'émission de € 239 millions.

Au 31 mars 2003, le capital de la société mère, ALSTOM, s'élève à € 1 689 963 138 entièrement libéré et est composé de 281 660 523 actions d'une valeur nominale de € 6.

Le conseil d'administration ne proposera pas de distribution de dividendes à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 juin 2003 sur première convocation ou le 2 juillet 2003 si le quorum n'est pas atteint.

La variation négative des écarts de conversion depuis le 1er avril 2002 est principalement due à l'appréciation de l'Euro par rapport à la livre sterling, au real brésilien et au peso mexicain ainsi qu'au transfert en écarts de conversion des gains et pertes de change provenant de prêts long terme accordés à certaines filiales, considérés comme des participations.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes aux comptes consolidés

➤ Note 1—Présentation du Groupe et principes retenus pour l'arrêté des comptes consolidés

(a) Présentation du Groupe

ALSTOM (le Groupe) est un fournisseur d'infrastructures pour l'énergie et le transport. Le Groupe sert les marchés de l'énergie au travers de ses activités dans la production et la transmission et distribution d'énergie et sert les marchés du transport au travers de ses activités dans les domaines ferroviaire et maritime. Le Groupe offre à ses clients une gamme complète de composants, de systèmes et de services, depuis leur conception, leur fabrication, leur mise en service, jusqu'à leur maintenance à long terme, et dispose d'une expertise en matière d'intégration de systèmes, de gestion de projets clés en main et d'application des technologies les plus avancées.

(b) Principes retenus pour l'arrêté des comptes consolidés

ALSTOM est une société anonyme de droit français qui prépare ses comptes en appliquant les principes comptables généralement admis en France.

Le Groupe a préparé ses comptes consolidés sur la base des hypothèses suivantes :

- les actionnaires réunis en assemblée générale approuveront, avant le 31 juillet 2003, le principe d'une augmentation de capital,
- les critères financiers "covenants" seront respectés, redéfinis ou renégociés, lorsque nécessaire,
- la dette venant à échéance sera remboursée ou refinancée lorsque nécessaire.

Les Notes 22 (a) et (b) et 29 (e) présentent les critères financiers, la maturité de la dette et la liquidité. La capacité du Groupe à respecter les hypothèses qui ont présidé à la préparation des comptes consolidés dépend également du succès de son nouveau plan d'actions.

Le Groupe a pris en compte les hypothèses détaillées ci-dessus mais également les risques présentés dans les notes aux comptes consolidés. Le Groupe a retenu les principes comptables fondamentaux, à savoir notamment la continuité d'exploitation, la séparation des exercices et la permanence des méthodes.

➤ Note 2—Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec la réglementation comptable française et les Règlements 99-02 et 00-06 du Comité de Réglementation Comptable (méthodologie française de consolidation). Le Groupe applique la plupart des méthodes préférentielles. Cependant, les contrats de crédit-bail et les contrats de location de longue durée ne sont pas immobilisés. Si les crédits-bails étaient immobilisés, il en résulterait une augmentation des immobilisations corporelles, nettes de € 112 millions et € 212 millions, une augmentation des dettes financières de € 119 millions et € 216 millions et une diminution des capitaux propres de € 7 millions et € 4 millions au 31 mars 2002 et 2003, respectivement. Si les contrats de location de longue durée étaient immobilisés, il en résulterait une augmentation des créances sur locations à long terme de € 667 millions et des dettes sur locations à long terme de € 667 millions au 31 mars 2003 (Note 27 (b)).

(a) Changements de presentation

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, les changements de présentation suivants ont été réalisés :

(i) Amortissement des écarts d'acquisition

L'amortissement des écarts d'acquisition, précédemment inclus dans le résultat d'exploitation, a été reclassé au-dessus du résultat net. Les comptes de résultat des périodes précédentes ont été retraités en conséquence. Ce changement de présentation s'élève à € 305 millions au 31 mars 2001 et € 286 millions au 31 mars 2002.

L'amortissement des autres immobilisations incorporelles reste présenté dans le résultat d'exploitation.

(ii) Titrisation de créances futures

Le droit de recevoir les paiements de certains clients relatifs à des créances futures, précédemment inclus dans le poste "Avances et acomptes reçus", a été reclassé en dettes financières conformément à la recommandation de la Commission des opérations de bourse et de la Commission bancaire du 15 novembre 2002 et de l'interprétation rendue par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) en la matière. Les bilans et tableaux de flux de trésorerie des années précédentes ont été retraités en conséquence. Ce changement de présentation s'élève à € 1 578 millions au 31 mars 2001 et € 1 735 millions au 31 mars 2002.

Les coûts relatifs à la titrisation de créances futures précédemment classés dans la rubrique "Autres produits (charges), nets" ont été reclassés en Résultat financier. Ils s'élèvent à € 90 millions au 31 mars 2001 et € 87 millions au 31 mars 2002.

(iii) Cession de créances clients

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette dégagée par la cession de créances clients, précédemment comprise dans la ligne "Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances, nettes" est désormais présentée séparément dans la "Variation nette de la trésorerie d'exploitation". Ce changement de présentation s'élève à € 894 millions au 31 mars 2001 et € 140 millions au 31 mars 2002.

(iv) Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés on été compensés, soit au sein d'une même intégration fiscale, soit par entité légale. Cette compensation réduit les positions actives et passives d'impôts différés de € 755 millions au 31 mars 2001 et € 658 millions au 31 mars 2002.

(b) Méthodes de consolidation

Les entités dans lesquelles le Groupe possède directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, d'influencer les décisions opérationnelles et financières de la filiale.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe intègre sa quote-part des actifs, passifs et résultats consolidés de la société détenue conjointement.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20 % et 50 % et dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat des entités consolidées acquises ou vendues durant l'année figure dans les résultats consolidés à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les opérations et transactions intra-groupe sont éliminées.

Une liste des principales sociétés consolidées et de leur méthode de consolidation est présentée en Note 32.

(c) Utilisations d'estimations

Les comptes consolidés, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, impliquent que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, les notes sur des actifs et passifs potentiels à la date des états financiers, ainsi que les produits et charges. Le management revoit d'une manière régulière ces estimations sur la base des informations disponibles. Les coûts engagés, les coûts restant à supporter et les coûts éventuels de garantie sont analysés. L'évaluation des charges à venir repose sur la meilleure estimation, par le management, des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, estimées contrat par contrat.

La commercialisation de produits de technologie avancée expose le Groupe à des risques de défaillance technique largement au-delà des termes standards de garantie contractuelle supportés par de simples fournisseurs d'équipements. De ce fait, les coûts réels peuvent différer des estimations.

(d) Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le chiffre d'affaires des contrats d'une durée inférieure à un an, essentiellement relatifs à la vente de produits manufacturés, est comptabilisé lors du transfert de propriété, qui intervient généralement lors de la livraison au client.

Le chiffre d'affaires sur les contrats dont la durée dépasse une année est comptabilisé selon la méthode de l'avancement qui est mesuré soit à la livraison ou à l'achèvement de phases identifiables du contrat ou "milestones", soit en rapportant le total des coûts engagés au total des coûts estimés pour la réalisation du contrat.

Les réclamations sont comptabilisées en produits lorsqu'il est probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être évalué de manière satisfaisante, ce qui est généralement le cas lorsque l'accord du client a été obtenu. Les subventions de l'Etat au titre des chantiers navals sont prises en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des navires correspondants.

Le total des coûts estimés inclut les coûts directs (comme la matière première et la main d'œuvre) et indirects, relatifs aux contrats. Ces coûts comprennent les coûts engagés et les coûts à venir, y compris les provisions pour garantie et les coûts relatifs aux règlements de réclamations considérés comme probables. Les frais commerciaux et les frais administratifs sont considérés comme des coûts de période. Des provisions pour pertes à terminaison et autres provisions sur contrats sont enregistrées dans les comptes de résultat consolidés sur la ligne "coût des ventes" dès lors que les coûts y afférent sont jugés probables lors des revues de contrats.

Les incidences des modifications des conditions de réalisation des contrats ainsi que des modifications de marges à terminaison sont enregistrées dans les comptes de résultats consolidés en coût des ventes dans l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

Le coût des ventes résulte de l'application du pourcentage d'avancement sur le total des coûts estimés. Le surplus de ce montant par rapport aux coûts des ventes enregistré sur les périodes précédentes est le coût des ventes de la période. Les charges à payer relatives aux travaux restant à effectuer sont enregistrées pour couvrir les dépenses futures prévues au titre des phases ou de contrats livrés. Les provisions pour garantie sont évaluées selon les termes contractuels et les données statistiques disponibles.

(e) Conversion des états financiers exprimés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale. Les bilans des sociétés hors de la zone Euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

(f) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties en monnaie locale au taux de change en vigueur à la date de l'opération (au cours du jour ou au cours garanti). En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture ou au taux garanti. Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les comptes de résultat consolidés.

(g) Instruments financiers

Opérant sur les marchés internationaux, le Groupe est exposé à des risques de marché et aux variations des taux d'intérêt et des cours de change. Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer ses risques de change et de taux. La politique du Groupe est de couvrir son exposition au risque de change.

Les "swaps" d'intérêt permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les intérêts nets sont comptabilisés en intérêts à recevoir ou en intérêts à payer par contrepartie des comptes de produits et charges financiers.

Le Groupe utilise des achats et ventes à terme afin de couvrir ses transactions en devises. Les actifs, passifs et engagements hors bilan sont enregistrés au taux de couverture.

Le Groupe recourt également à des contrats d'assurance pour couvrir son risque de change sur certains contrats export à long terme pendant la période d'appel d'offres et de réalisation du contrat commercial. Si le contrat n'est pas signé, le Groupe n'a à supporter aucun coût additionnel à la prime d'assurance déjà payée. En conséquence, les primes d'assurance sur les contrats sont comptabilisées comme des coûts de période. Quand le contrat est signé, le contrat d'assurance est comptabilisé comme les achats et ventes à terme (cf. ci-dessus).

Le Groupe peut également avoir recours à des instruments financiers afin d'optimiser la gestion de certains de ses actifs. Une telle décision est prise au cas par cas et est soumise à l'approbation de la Direction.

(h) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs de l'entreprise acquise. La juste valeur peut être revue jusqu'à la clôture de l'exercice qui suit celui de l'acquisition. Après ce délai, seules les reprises de provisions créées dans le bilan d'entrée et devenues sans objet viennent modifier les écarts d'acquisition. Ces derniers sont amortis de façon linéaire sur 20 ans dans tous les Secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

(i) Autres immobilisations incorporelles

Le Groupe reconnaît d'autres immobilisations incorporelles comme la technologie, les accords de licence et les bases installées de clients, etc. Ces immobilisations incorporelles acquises sont amorties de façon linéaire sur 20 ans dans tous les Secteurs du fait du caractère long terme des contrats et des activités du Groupe.

(j) Dépréciation exceptionnelle

A la clôture des comptes, lorsque des événements ou des changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles ou des impôts différés actifs, leur valeur nette est revue sur la base des performances opérationnelles futures estimées de l'activité correspondante. Lorsque cela s'avère nécessaire, ces immobilisations font l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur juste valeur.

(k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

	Durée d'utilisation estimée en années
Bâtiments	25
Matériel et outillage	10
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau et autres	3-7

Les contrats de crédit-bail ne sont pas immobilisés (voir Note 27 (b)).

(l) Autres participations

Les autres participations sont évaluées au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation sur une base individuelle. La valeur nette de réalisation est déterminée selon les paramètres suivants : valeur nette comptable, résultat net et flux de trésorerie attendus de ces participations.

(m) Autres immobilisations, nettes

Les autres immobilisations sont évaluées sur une base individuelle au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

(n) Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont valorisés au plus bas du coût historique (à partir de la méthode du prix moyen pondéré) et du prix de marché. Le prix de marché est le coût de vente estimé, duquel sont déduits les frais estimés d'achèvement et de vente. Les coûts de revient des stocks comprennent les coûts directs et indirects de production.

(o) Quasi-disponibilités et placements à court terme

Les quasi-disponibilités et placements à court terme comprennent des titres négociables et des dépôts à terme liquides dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois mais qui sont cessibles immédiatement. Les placements à court terme sont évalués ligne par ligne au plus bas de leurs coûts historiques et de leurs valeurs de marché.

(p) Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts à vue et titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

(q) Impôts différés

Les impôts différés sont calculés, pour chacune des entités taxables, sur les différences temporaires entre les résultats comptables et fiscaux. Les impôts différés actifs et passifs sont comptabilisés lorsque des différences temporaires se traduiront par des charges ou des produits d'impôt dans les années futures. Des impôts différés actifs sont enregistrés à hauteur du montant dont la récupération est considérée comme probable. Les impôts différés sont ajustés en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Aucune provision d'impôt différé n'est constatée sur les résultats des filiales consolidées lorsque leur distribution n'est pas programmée.

(r) Avances et acomptes reçus

Les avances et acomptes reçus sont présentés nets et représentent les sommes reçues des clients pour la réalisation des contrats. Lorsque la marge a été reconnue, conformément aux principes comptables relatifs aux contrats à long terme, mais que le contrat n'est pas totalement achevé, les avances et acomptes correspondants sont déduits des créances clients.

Le solde des avances et acomptes reçus éventuel est déduit des travaux en cours sur la base d'une évaluation réalisée contrat par contrat.

(s) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :
- le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont la date de réalisation ainsi que le montant sont incertains ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- cette obligation peut être estimée de façon fiable.

Les provisions pour garantie sont comptabilisées conformément aux dispositions contractuelles. Les périodes de garanties peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans. Les provisions sont évaluées sur la base des données historiques et des probabilités de dépenses futures. Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque la perte est déterminée. Les provisions sont enregistrées pour toutes les pénalités et réclamations sur la base des évaluations des charges futures réalisées par la Direction.

(t) Stocks options

Les stocks options ne sont pas comptabilisées par le Groupe à la date de leur attribution. Cependant, à la date d'exercice des options, le Groupe enregistre les actions émises en augmentation de capital, sur la base des paiements reçus des employés.

(u) Recherche et développement

Les frais de recherche et développement internes sont pris en charge dans l'exercice où ils sont engagés.

(v) Pensions et indemnités de départs en retraite

Les engagements de pensions et de départs en retraite sont provisionnés sur la durée de service des salariés.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, la valeur de marché des placements est estimée annuellement et des hypothèses actuarielles sont utilisées pour calculer les charges et engagements. Les provisions et les charges constatées d'avance sont comptabilisées sur la durée de service restant à effectuer par les employés. Les pertes et gains d'expérience ainsi que les pertes et gains résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements comme sur les actifs en couverture sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

Pour les régimes à cotisations définies et les régimes de retraite mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

(w) Restructuration

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la Direction annonce la fermeture d'un site ou la réduction de ses effectifs, et lorsque les coûts associés ont été déterminés précisément. Les coûts de restructuration incluent les coûts de fermeture, les coûts générés par les départs et les dépréciations d'actifs.

(x) Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué d'intérêts sur emprunts, d'intérêts sur fonds investis, du résultat sur opérations de change et des instruments de couverture de change et de taux inscrits en résultat. Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers en fonction du rendement effectif de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat à leur date d'approbation par les organes compétents des filiales concernées.

Les intérêts payés et courus ainsi que les autres coûts relatifs aux emprunts sont reconnus en charges financières.

(y) Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital en tenant compte des éventuels instruments dilutifs.

Pour le résultat net par action dilué, le résultat net n'est pas ajusté car le Groupe ne détient pas d'instruments dilutifs.

(z) Taux de change des principales devises utilisées

Equivalent en €d'1 unité monétaire	2001 Moyen	2001 Clôture	2002 Moyen	2002 Clôture	2003 Moyen	2003 Clôture
Livre sterling	1,632230	1,614987	1,627372	1,631321	1,549571	1,450116
Franc suisse	0,650100	0,654836	0,670010	0,681663	0,682536	0,677323
Dollar US	1,106515	1,132246	1,136956	1,146263	0,997990	0,917852
Dollar canadien	0,733726	0,719217	0,725494	0,718236	0,646284	0,623558
Dollar australien	0,608764	0,550721	0,582556	0,610426	0,563472	0,553220

➤ Note 3—Variations du périmètre de consolidation

Les principales variations du périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 sont les suivantes :

(i) En avril 2002, le Groupe a acquis les 49 % complémentaires du capital de Fiat Ferroviaria SpA, renommée depuis Alstom Ferroviaria SpA, pour un montant de € 154 millions. Cette société est consolidée par intégration globale depuis sa date d'acquisition.

(ii) En septembre 2002, le Groupe a cédé ses activités en Afrique du Sud à des acteurs régionaux et financiers. Une participation de 10 % dans la nouvelle structure reste détenue par le Groupe. Le prix de cession brut s'élève à € 50 millions, payés en octobre 2002. Les activités sud-africaines ont été déconsolidées au 30 septembre 2002.

(iii) En janvier 2003, la société Alstom Power Insurance Ltd a été vendue. Elle a été déconsolidée au 31 janvier 2003. Le prix de cession total brut s'élève à € 101 millions.

➤ Note 4—Autres produits (charges), nets

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**
Résultats nets de cessions d'immobilisations corporelles	1	11	29
Résultats nets de cessions d'immobilisations financières (1)	(4)	107	(35)
Coûts de restructuration	(81)	(227)	(268)
Participation des salariés (1)	(25)	(5)	(18)
Indemnités de départ à la retraite et autres pensions (Note 21)	(112)	(139)	(214)
Autres produits (charges), nets (2)	56	(137)	(49)
Autres produits (charges), nets	**(165)**	**(390)**	**(555)**

(1) L'exercice clos le 31 mars 2002 comprend les produits nets de cession du Secteur Contracting pour € 106 millions et de GTRM pour € 43 millions ainsi que la perte nette liée à la cession de l'activité "Waste to Energy" pour € (42) millions.
L'exercice clos le 31 mars 2003 comprend principalement les pertes liées aux cessions des activités sud-africaines et de Alstom Power Insurance Ltd.

(2) Dont, pour l'exercice clos le 31 mars 2002, € 90 millions de dotations aux provisions au titre des risques liés au financement des ventes de Marine.

➤ Note 5—Résultat financier

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**
Produits (charges) d'intérêts, nets (1)	(131)	(163)	(182)
Charges de titrisation	(90)	(87)	(82)
Gains (pertes) de change (2)	39	(3)	55
Autres produits (charges) financiers, nets (3)	(25)	(41)	(61)
Résultat financier	**(207)**	**(294)**	**(270)**

(1) Incluant pour l'exercice clos le 31 mars 2003, € 13 millions d'intérêts sur actions préférentielles remboursables (voir Note 22 (a)).

(2) Le gain de change constaté au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 résulte principalement du dénouement de contrats de vente à terme de Dollars US contre Euro suite à la revue de la structure financière des filiales américaines.

(3) Les autres produits (charges) financiers, nets comprennent des commissions sur cautions, garanties et emprunts pour € 16 millions, € 22 millions et € 41 millions aux 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement.

➤ Note 6—Impôt sur les bénéfices

(a) Analyse par nature et zone géographique

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**
France	(65)	(3)	(3)
Etranger	(145)	(94)	(150)
Impôt courant	**(210)**	**(97)**	**(153)**
France	(11)	114	8
Etranger	47	(27)	408
Impôt différé	**36**	**87**	**416**
Produits (charges) d'impôt	**(174)**	**(10)**	**263**

(b) Taux effectif d'impôt

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**
France	82	(128)	(218)
Etranger	642	321	(1 181)
Résultat avant impôt	**724**	**193**	**(1 399)**
Taux d'impôt statutaire de la maison-mère	36,43 %	35,43 %	35,43 %
Produits (charges) d'impôt théorique	**(264)**	**(68)**	**496**
Impact de :			
— différence de taux d'imposition	—	4	(110)
— plus-values imposées à un taux réduit	—	39	36
— reconnaissance (non reconnaissance) des reports déficitaires	70	(20)	(76)
— variation nette des passifs d'impôts	17	37	35
— amortissement des immobilisations incorporelles	(20)	(23)	(22)
— autres différences permanentes	23	21	(96)
Produits (charges) d'impôt	**(174)**	**(10)**	**263**
Taux effectif d'impôt	**24,0 %**	**5,2 %**	**18,8 %**

Le taux d'impôt effectif de l'exercice fiscal clos le 31 mars 2003 est principalement affecté par la non reconnaissance de pertes fiscales et par le faible taux d'imposition en Suisse. Au cours de l'année précédente, le taux effectif d'impôt s'expliquait principalement par le faible niveau de taxation des plus-values de cessions.

(c) Impôt différé

En millions de €	2001	2002	2003
		◀ Au 31 mars ▶	
Ecart sur durée d'amortissement	49	54	48
Amortissement non déductible d'immobilisations incorporelles	38	188	245
Participation, indemnité de retraite et autres pensions non déductibles	137	137	113
Provisions et autres charges non déductibles sur contrats	792	629	535
Provisions sur contrats taxées par avance	54	91	110
Pertes fiscales reportables nettes des dépréciations	686	1 024	1 390
Autres	87	21	149
Impôts différés actifs (bruts)	**1 843**	**2 144**	**2 590**
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale	**(755)**	**(658)**	**(759)**
Impôts différés actifs	**1 088**	**1 486**	**1 831**
Amortissements accélérés à caractère fiscal	(111)	(88)	(81)
Travaux en cours sur contrats à long terme	(229)	(209)	(255)
Eliminations des pertes intra-groupe	(32)	(44)	(34)
Différences temporaires à long terme sur contrat de location	(153)	(32)	(60)
Méthode de valorisation des stocks	(67)	(69)	(49)
Engagements de retraites et autres ajustements non déductibles	(266)	(76)	(91)
Provisions et autres charges déduites par avance		(187)	(226)
Impôts différés passifs (bruts)	**(858)**	**(705)**	**(796)**
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale	**755**	**658**	**759**
Impôts différés passifs	**(103)**	**(47)**	**(37)**

Le Groupe a constitué des groupes d'intégration fiscale dans la plupart des pays où il intervient et notamment en France, Royaume-Uni, Etats-Unis et en Allemagne. Au 31 mars 2003, les pertes fiscales, principalement en France, en Allemagne, en Italie, en Suisse, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, s'élèvent à € 5 325 millions. Certains déficits fiscaux, dont l'utilisation est incertaine, n'ont pas été comptabilisés pour environ € 810 millions. Les pertes reconnues s'élèvent à environ € 4 515 millions dont € 570 millions expirent d'ici cinq ans.

d) Maturité des reports déficitaires

En millions de €		**Au 31 mars 2003**
Expire à	1 an	221
	2 ans	66
	3 ans	157
	4 ans	507
	5 ans et plus	2 873
	Indéfiniment reportables	1 501
	Total	**5 325**

➤ Note 7—Ecarts d'acquisition, nets

En millions de €	Valeur nette 31 mars 2001	Valeur nette 31 mars 2002	Acquisitions & Cessions	Amortis-sements	Ecarts de conversion et autres variations	Valeur nette 31 mars 2003
Power (a)	3 515	3 524	(2)	(198)	41	3 365
Transmission & Distribution *	557	564	4	(38)	(15)	515
Transport (b)	451	449	158	(37)	(12)	558
Marine	3	2	—	—	—	2
Contracting	706	—	—	—	—	—
Autres (c)	78	73	(10)	(11)	(52)	—
Ecarts d'acquisition, nets	**5 310**	**4 612**	**150**	**(284)**	**(38)**	**4 440**

* *Incluant € 93 millions d'écart d'acquisition du Secteur Power Conversion intégré dans le Secteur Transmission & Distribution au 1er avril 2002. Les exercices précédents ont été retraités en conséquence.*

La valeur brute des écarts d'acquisition s'élève à € 6 011 millions, € 5 405 millions et € 5 450 millions aux 31 mars 2001, 2002 et 2003.

(a) Power

Les écarts d'acquisition nets sont relatifs à l'acquisition d'ABB ALSTOM Power en deux étapes en 1999 et 2000.

En juin 1999, ALSTOM a constitué, en commun avec ABB, ABB ALSTOM POWER (AAP). Lors de la création de la "Joint Venture" ABB ALSTOM Power, le Groupe a apporté l'ensemble des activités de son Secteur Energie à l'exception de l'activité Turbines à gaz de grande puissance, et ABB a apporté l'ensemble de ses activités de production d'énergie à l'exception de ses activités nucléaires et de Combustion Engineering Inc, filiale d'ABB, dont les risques relatifs à l'amiante font l'objet d'une garantie donnée par ABB au Groupe.

Entre le 1er juillet 1999 et le 10 mai 2000, le Groupe possédait 50 % du capital d'AAP. Le 11 mai 2000, le Groupe a racheté les 50 % détenus par ABB dans AAP, renommé depuis Power. Jusqu'à cette date, le Groupe consolidait sa participation de 50 % dans AAP selon la méthode d'intégration proportionnelle. A compter du 11 mai 2000, les comptes de Power sont consolidés par intégration globale.

Lors de la création d'AAP en juin 1999, le Groupe a versé à ABB une somme de € 1 485 millions. Le coût d'acquisition des seconds 50 %, acquis en mai 2000, s'élève à € 1 253 millions.

Le Groupe a utilisé la période allant du 11 mai 2000 à la clôture du premier exercice fiscal ayant débuté après cette date pour finaliser l'affectation du prix d'acquisition de Power.

Le montant total de l'écart d'acquisition, comptabilisé à la suite des opérations de juin 1999 et mai 2000, est de € 3 953 millions.

(b) Transport

Le 1er octobre 2000, le Groupe a acquis 51 % de Fiat Ferroviaria Spa, renommée depuis ALSTOM Ferroviaria Spa, pour € 149 millions. L'écart d'acquisition résultant de cette opération s'élevait à € 109 millions. Le Groupe a utilisé la période allant du 1er octobre 2000 à la clôture du premier exercice fiscal ayant débuté après cette date pour finaliser l'affectation du prix d'acquisition et a enregistré un ajustement de € 54 millions, net d'impôt différé.

Le 16 avril 2002, l'option de vente engageant le Groupe à acquérir les 49 % du capital restant a été exercée par FIAT Spa pour un montant de € 154 millions. L'écart d'acquisition correspondant s'élève à € 158 millions.

(c) Autres

En septembre 2002, le Groupe a cédé l'intégralité de ses entités sud-africaines. Cette cession s'est traduite par une réduction des écarts d'acquisition nets de € 12 millions (voir Note 3).

Au 31 mars 2003, les autres écarts d'acquisition qui résultaient des coûts engagés pour le développement du Réseau International du Groupe ont été réalloués aux Secteurs dont le réseau assure la promotion.

(d) Evaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe a mandaté une société extérieure pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre de son test annuel de valorisation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles (Voir Note 8).

Cette évaluation a porté principalement, mais pas exclusivement, sur les deux Secteurs (Power et Transport) qui représentent la majorité des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles.

La valeur d'entreprise a été déterminée, en priorité, sur la base de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, qui représentent la capacité des actifs à générer des profits et de la trésorerie. Cette évaluation a été effectuée sur la base des informations suivantes :

- le plan à trois ans du Groupe, préparé dans le cadre de son exercice budgétaire annuel décliné par Secteurs et Segments ;
- l'extrapolation du plan à trois ans sur dix ans ;
- une valeur résiduelle au terme de la période de dix ans représentant approximativement 55% du total de la valeur d'entreprise ;
- le coût moyen pondéré du capital du Groupe, après impôt, de 10,5 % à 11,5 %.

Cette évaluation a confirmé la position du Groupe qui considère que les écarts d'acquisition ainsi que les autres immobilisations incorporelles acquises n'avaient pas à être dépréciés entité par entité.

➤ Note 8 – Autres immobilisations incorporelles, nettes

En millions de €	Au 31 mars 2001	Au 31 mars 2002	Acquisitions, Amortissements	Cessions	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2003
Valeur brute	1 242	1 289	65	—	—	1 354
Amortissements	(55)	(119)	(67)	—	—	(186)
Autres immobilisations incorporelles, nettes	**1 187**	**1 170**	**(2)**	**—**	**—**	**1 168**

Les autres immobilisations incorporelles résultent de l'affectation du prix d'acquisition relatif à l'acquisition des 50 % du capital de Power anciennement détenus par ABB. Elles incluent la technologie, une base installée de clients et des contrats de licence. L'augmentation au cours des exercices clos aux 31 mars 2002 et 2003 correspond aux sommes versées dans le cadre d'un accord de transfert de technologie signé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002.

➤ Note 9—Immobilisations corporelles, nettes

En millions de €	Au 31 mars 2001	Au 31 mars 2002	Acquisitions/ Amortissements	Cessions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2003
Terrains	379	390	—	(91)	—	(13)	286
Bâtiments	1 659	1 661	56	(140)	(2)	(70)	1 505
Matériel et outillage	3 643	3 516	129	(201)	(6)	(264)	3 174
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	751	1 009	195	(99)	(6)	(152)	947
Valeur brute	**6 432**	**6 576**	**380**	**(531)**	**(14)**	**(499)**	**5 912**
Terrains	(20)	(23)	(2)	16	—	1	(8)
Bâtiments	(642)	(667)	(70)	76	1	22	(638)
Matériel et outillage	(2 525)	(2 541)	(247)	175	2	196	(2 415)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(457)	(557)	(83)	68	3	49	(520)
Amortissements	**(3 644)**	**(3 788)**	**(402)**	**335**	**6**	**268**	**(3 581)**
Terrains	359	367	(2)	(75)	—	(12)	278
Bâtiments	1 017	994	(14)	(64)	(1)	(48)	867
Matériel et outillage	1 118	975	(118)	(26)	(4)	(68)	759
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	294	452	112	(31)	(3)	(103)	427
Valeur brute	**2 788**	**2 788**	**(22)**	**(196)**	**(8)**	**(231)**	**2 331**

Les immobilisations financées par crédits-baux ne sont pas immobilisées (voir Note 2 et 27 (b)).

➤ Note 10—Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nettes

Au 31 mars 2003, conformément aux principes comptables décrits dans la Note 2 (b), les participations dans lesquelles le Groupe détient au moins 50% des droits de vote ou exerce un contrôle effectif, sont consolidées par intégration globale. Seules les participations dans lesquelles le Groupe détient entre 20 et 50% du capital et dans lesquelles il exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

(a) Titres des sociétés mises en équivalence

	◀ Au 31 mars ▶				
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**	**% d'intérêt**	**Quote-part de résultat**
Guangxi Laibin Electric Power Co Ltd "Figlec"	62	65	59	40	0
Termoeléctrica del Golfo and Termoeléctrica Peñoles	24	72	87	49,5	0
ALSTOM S.A. de C.V., Mexico	11	10	8	49	1
Autres	8	15	8		2
Total	**105**	**162**	**162**		**3**

Au 31 Mars 2003, le Groupe détient 40% du capital enregistré de l'entité chinoise "Figlec", société exploitante de la centrale thermique Laibin.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, le Groupe a pris une participation de 49,5% dans Termoeléctrica del Golfo et Termoeléctrica Peñoles pour la construction d'usines de production d'énergie actuellement en cours au Mexique. Durant l'exercice, des financements complémentaires ont été octroyés au fur et à mesure de la construction de ces usines.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, le Groupe a cédé 51% de sa participation dans ALSTOM S.A. de C.V. au Mexique et détient désormais 49% du capital.

(b) Autres participations, nettes

En millions de €	2001 Net	2002 Net	Au 31 mars Valeur brute	2003 Provision	Net	% Intérêt
Ansaldo Coemsa SA [1]	29	—	—	—	—	—
Ballard Generation Systems Inc [2]	40	40	—	—	—	—
Ballard Power Systems Inc [2]	—	—	29	(7)	22	2.37%
La Maquinista Vila Global [3]	28	28	—	—	—	—
A-Train AB & A-Train Invest AB	11	11	14	(9)	5	29%
Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS	20	16	20	—	20	14%
Tramvia Metropolita SA	6	7	8	—	8	25%
Tramvia Metropolita del Besos [4]	—	—	8	—	8	25%
Autres	84	37	36	(16)	20	
Total	**218**	**139**	**115**	**(32)**	**83**	

(1) Cette société est consolidée depuis le 1er avril 2001.

(2) Au cours de l'exercice, un accord a été signé convertissant les 20% détenus dans Ballard Generation Systems Inc. contre 2,37% du capital de Ballard Power Systems Inc. (correspondant à 2 500 000 actions), une société cotée à la bourse de Toronto. Au 31 mars 2003, le cours de l'action était de 13,93 Dollar canadien (€8,69).

(3) Au cours de l'exercice, les 39% détenus dans La Maquinista Vila Global ont été cédés pour un montant de €36 millions.

(4) Tramvia Metropolita del Besos vient d'être créée et n'a pas de comptes disponibles.

L'information sur les principales sociétés non consolidées au 31 mars 2003, basée sur les dernières informations financières disponibles est lasuivante :

En millions de €	Résultat net	Quotepart de situation nette
A-Train AB & A-Train Invest AB	(8)	2
Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS	(14)	18
Tramvia Metropolita SA	0	7

➤ Note 11—Autres immobilisations, nettes

En millions de €	2001	2002	2003
	◀ Au 31 mars ▶		
Prêts, dépôts et retenues de garantie à long terme [1]	776	778	814
Excédent des actifs en couverture des engagements de retraite (Note 21)	446	469	397
Autres	79	79	83
Autres immobilisations, nettes	**1 301**	**1 326**	**1 294**

(1) Les autres immobilisations, nettes incluent des prêts et dépôts accordés dans le cadre du financement des ventes du Secteur Marine (voir Note 27 (a)) pour un montant de €491 millions, €561 millions et €510 millions au 31 mars 2001, 2002 et 2003, respectivement.

➤ Note 12—Stocks et travaux en cours, nets

En millions de €	2001	2002	2003
	◀ Au 31 mars ▶		
Matières premières et marchandises	1 197	1 586	1 485
Travaux en cours et en cours sur contrats	7 412	6 929	5 198
Produits finis	412	361	276
Stocks et en-cours sur contrats à long terme, bruts	**9 021**	**8 876**	**6 959**
Dépréciation	(436)	(323)	(301)
Stocks et en-cours sur contrats, nets	**8 585**	**8 553**	**6 658**
Avances et acomptes reçus sur contrats	(2 536)	(2 960)	(2 050)
Stocks et en-cours sur contrats, nets des provisions et des avances et acomptes reçus sur contrats	**6 049**	**5 593**	**4 608**

➤ Note 13—Clients et comptes rattachés, nets

En millions de €	2001	2002	2003
	◀ Au 31 mars ▶		
Créances clients sur contrats	7 629	10 376	10 941
Autres créances commerciales	3 608	1 469	1 142
Clients et comptes rattachés, bruts [1]	**11 237**	**11 845**	**12 083**
Provision pour dépréciation	(182)	(137)	(130)
Clients et comptes rattachés, nets	**11 055**	**11 708**	**11 953**
Avances et acomptes reçus sur contrats	(4 026)	(6 978)	(7 098)
Clients et comptes rattachés, nets des provisions et des avances et acomptes reçus sur contrats	**7 029**	**4 730**	**4 855**

(1) Net des cessions de créances clients (voir Note 14).

➤ Note 14—Cession de créances clients

Le tableau suivant présente la trésorerie nette générée par les cessions de créances clients :

	◀ Au 31 mars ▶		
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**
Créances clients cédées	1 154	1 388	357
Créances clients retenues (Note 15)	(260)	(352)	—
Trésorerie nette reçue des cessions de créances clients	**894**	**1 036**	**357**

Au cours des exercices clos les 31 mars 2001 et 2002, le Groupe a cédé des créances clients irrévocablement et sans recours à des tiers. Selon les termes de certains de ces accords, certaines créances sont retenues pour rehausser la qualité du crédit des créances sous-jacentes. Les créances clients retenues sont classées en autres créances dans le bilan. Le Groupe continue généralement de gérer, d'administrer et de recouvrer ces créances pour le compte de l'acheteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, le Groupe a cédé des créances clients irrévocablement et sans recours à des tiers. Le Groupe continue généralement de gérer, d'administrer et de recouvrer ces créances pour le compte de l'acheteur.

➤ Note 15—Autres créances, nettes

	◀ Au 31 mars ▶		
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**
Avances payées aux fournisseurs	1 161	1 192	758
Parts locales de contrats	159	241	248
Impôt sur les sociétés et autres taxes	574	519	496
Charges constatées d'avance	582	446	262
Créances clients retenues (Note 14)	260	352	—
Autres	80	554	501
Autres créances, nettes	**2 816**	**3 304**	**2 265**

➤ Note 16—Variation du besoin en fonds de roulement

En millions de €	Au 31 mars 2002	Flux de trésorerie	Ecarts de convertion	Variation de périmètre et autres	Au 31 mars 2003
Stock et travaux en cours, nets	5 593	(415)	(477)	(93)	4 608
Créances clients et autres créances, nettes [1]	9 070	(650)	(931)	(12)	7 477
Cessions de créances clients, nettes	(1 036)	661	33	(15)	(357)
Provisions sur contrats	(3 215)	(160)	136	(25)	(3 264)
Autres provisions	(456)	49	26	85	(296)
Provisions pour restructuration	(178)	29	5	6	(138)
Avances et acomptes reçus	(4 221)	98	589	(7)	(3 541)
Dettes fournisseurs, charges à payer sur contrats et autres dettes	(10 102)	(162)	760	129	(9 375)
Besoin en fonds de roulement	**(4 545)**	**(550)**	**141**	**68**	**(4 886)**

(1) Avant impact des cessions de créances clients, nettes.

➤ Note 17—Quasi-disponibilités et placements à court terme

En millions de €	Valeur nette comptable	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Bons du Trésor, Emprunts d'Etat et assimilés	8	8	—	—
Dépôts à terme	412	405	7	—
Obligations & autres	76	8	55	13
Au 31 mars 2001	**496**	**421**	**62**	**13**
Fonds commun de placement	31	—	—	31
Dépôts à terme	121	117	4	—
Obligations & autres	179	18	160	1
Au 31 mars 2002	**331**	**135**	**164**	**32**
Bons du Trésor, Emprunts d'Etat et assimilés	4	1	3	—
Dépôts à terme	53	53	—	—
Obligations & autres	85	36	43	6
Au 31 mars 2003	**142**	**90**	**46**	**6**

La valeur de marché s'élève à € 498 millions, € 333 millions et € 143 millions au 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement.

➤ Note 18—Disponibilités

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les caisses, pour € 1 537 millions, € 1 413 millions et € 897 millions aux 31 mars 2001, 2002 et 2003, respectivement et les dépôts à vue et titres négociables pour € 987 millions, € 492 millions et € 731 millions aux 31 mars 2001, 2002 et 2003, respectivement.

➤ Note 19—Intérêts minoritaires

	◀ Au 31 mars ▶		
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**
Montant à l'ouverture	**33**	**102**	**91**
Résultat net	37	23	15
Différence de conversion	—	(1)	(15)
Dividendes payés	(7)	(21)	(1)
Variation de périmètre et autres variations	39	(12)	5
Montant à la clôture	**102**	**91**	**95**

➤ Note 20—Provisions pour risques et charges

En millions de €	**Au 31 mars 2001**	**Au 31 mars 2002**	**Dotations**	**Reprises**	**Utilisations**	**Ecarts de conversion et autres variations**	**Au 31 mars 2003**
Garantie	1 321	1 618	273	(112)	(840)	(124)	815
Pénalités et réclamations	1 463	774	1 388	(116)	(359)	79	1 766
Pertes à terminaison	560	490	309	(48)	(319)	(20)	412
Autres risques sur contrats	414	333	113	(54)	(75)	(46)	271
Provisions sur contrats	**3 758**	**3 215**	**2 083**	**(330)**	**(1 593)**	**(111)**	**3 264**
Restructuration	**285**	**178**	**282**	**(14)**	**(297)**	**(11)**	**138**
Autres provisions	**548**	**456**	**31**	**(45)**	**(35)**	**(111)**	**296**
Total	**4 591**	**3 849**	**2 396**	**(389)**	**(1 925)**	**(233)**	**3 698**

Provisions sur contrats

Turbines de grande puissance GT24/GT26

Le 31 juillet 2000, le Groupe a annoncé qu'il rencontrait des difficultés techniques importantes dans le démarrage des nouvelles turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26. Ces turbines sont les plus performantes de l'ensemble de la gamme complète de turbines à gaz, avec des puissances respectives de 179 MW et 262 MW. Elles comptent parmi les produits les plus importants que le Groupe vend, et sont généralement vendues comme des éléments constitutifs de grands projets de production d'énergie comportant d'autres produits vendus par le Secteur Power. Les turbines à gaz GT24/GT26 sont construites à partir de technologies développées par ABB et commercialisées depuis 1995, sur la base d'une conception novatrice et d'une technologie de pointe. Certains contrats de service sont associés à la commercialisation de ces turbines. Lors de la mise en service de ces turbines en 1999 et 2000, des problèmes techniques importants ont été décelés sur les quatre-vingt turbines vendues.

Le Groupe a, en conséquence, engagé en priorité des initiatives destinées à concevoir et à mettre en œuvre des modifications sur l'ensemble du parc. En premier lieu, le Groupe a décidé de déclasser les machines de façon à permettre leur exploitation commerciale à rendement et puissance réduits, tandis qu'il développait les solutions techniques permettant leur exploitation à leur puissance nominale maximum. Le Groupe a également lancé un programme complet de discussion et de résolution de tous les problèmes contractuels avec ses clients. Il a négocié avec ceux-ci des accords commerciaux pour gérer les conséquences de ce déclassement. L'accord type proposait une période de restauration des performances d'environ 2 à 3 ans, précédant la mise en œuvre des solutions d'amélioration de la durée de vie et des performances, appelées "dispositif de mise à niveau". Ceci décalait la date de réception provisoire et l'application des clauses contractuelles de recours y compris des pénalités. Au cours de cette période, différentes solutions ont été appliquées suivant les cas, cependant le Groupe a généralement remplacé, à ses frais, les composants de courte durée de service et il a conclu des modifications contractuelles, y compris la révision de certaines conditions financières, avec chaque client.

Le Groupe a déjà mis en œuvre différentes améliorations techniques, qui ont permis une exploitation flexible et fiable du parc. Les statistiques d'un organisme indépendant ont confirmé que la fiabilité du parc de GT24 a été supérieure à 98 % pour l'année civile 2002. La fiabilité et la flexibilité d'exploitation sont des avantages concurrentiels importants pour nos clients, et tout particulièrement pour ceux qui exercent leur activité dans le secteur marchand.

Les importants progrès réalisés au cours des six derniers mois ont renforcé la confiance du Groupe dans la technologie. Le Groupe a conçu, testé et validé des modifications visant à apporter de nouvelles améliorations sur la puissance et le rendement. La réduction du risque de conception et la validation des composants modifiés ont été facilités par l'accord technologique signé en février 2002 avec Rolls-Royce, qui permet au Groupe d'utiliser leur technologie aéronautique et leur expérience opérationnelle.

De plus, les unités ont cumulé de nombreuses heures de service, ce qui permet au Groupe de s'assurer que la technologie est stabilisée. Les 71 machines actuellement en service ont accumulé plus d'un demi million d'heures de fonctionnement à fin mars 2003, et ce à des niveaux de fiabilité élevés.

Sur le plan commercial, la situation devient, elle aussi, beaucoup plus claire. Des accords commerciaux ont été conclus pour 61 des 80 unités, et 24 de ces accords sont inconditionnels, c'est-à-dire que ces contrats sont en période de garantie normale, sans obligation d'amélioration ou de paiement de nouvelles pénalités. Pour les 37 autres accords, le Groupe s'est engagé à réaliser des améliorations supplémentaires, qu'elles concernent les performances ou la durée de vie des principaux composants. Le Groupe est tenu de payer des pénalités si les machines modifiées n'atteignent pas les critères de performance ou s'il ne respecte pas le calendrier de mise en œuvre de ces modifications. Sur les 19 unités restantes, pour lesquelles aucun accord n'a été conclu, 7 font actuellement l'objet d'un contentieux et des négociations sont en cours pour les 12 autres ou n'ont pas encore commencé. Le carnet de commandes inclut au 31 mars 2003 un montant de € 558 millions concernant un contrat de GT26, actuellement suspendu

et sur lequel le client a une option d'interruption. Si le client exerce son option, le carnet devra être ajusté en conséquence.

Nonobstant les progrès réalisés à ce jour, depuis novembre 2002, le Groupe a subi des contretemps et des retards, maintenant surmontés, dans les tests et les validations de plusieurs composants importants de son "dispositif de remise à niveau", notamment sur le compresseur amélioré pour les turbines GT24 et les ailettes de turbine à durée de vie étendue. Ces retards ont mis le Groupe dans l'incapacité de respecter la durée de la période de restauration convenue avec certains de ses clients, dans les accords en vigueur y compris les accords conditionnels, retardant de la sorte l'installation du "dispositif de remise à niveau" intégrant les améliorations attendues de puissance, de rendement et de durée de vie des composants clés. Dans la situation actuelle du marché de l'énergie, les clients ne sont pas incités à accepter ces machines. Ces retards impliquent par conséquent une exposition plus élevée, les clients étant moins enclins à accepter de nouvelles extensions de périodes de restauration des performances et demandent l'application de pénalités. L'obligation d'immobiliser plus fréquemment les unités pour remplacer les composants à courte durée de vie engendre également des coûts supplémentaires. Ce contexte n'a donc pas permis au Groupe d'atteindre les objectifs fixés précédemment.

En tenant compte de tous ces éléments, le Groupe a revu son analyse de l'impact financier net résiduel des GT24/GT26 contrat par contrat, estimé aujourd'hui à € 1 530 millions. Ce montant est fondé sur une estimation de l'exposition résiduelle brute, en mars 2003, de € 1984 millions, que le Groupe prévoit de diminuer de € 454 millions en prenant de nombreuses mesures à cette fin.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2000, ABB ALSTOM Power, dont le Groupe possédait 50% à l'époque, a enregistré un total de provisions et de charges à payer de € 519 millions pour les GT24/GT26. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, le Groupe a doté un total de € 1 068 millions de provisions et de charges à payer relatives aux contrats impliquant ces turbines. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, le Groupe a également doté un total de € 1 075 millions de provisions et de charges à payer relatives à ces turbines. Le solde des provisions et des charges à payer relatives à ces turbines s'élevait à € 1440 millions au 31mars 2002. Après utilisation de € 1070 millions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, les provisions résiduelles s'élevaient à € 370 millions. Afin de couvrir l'exposition nette totale, des provisions additionnelles de € 1 160 millions ont été constituées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003. Le total des provisions et charges à payer relatives aux contrats impliquant ces turbines au 31 mars 2003 s'élève donc à € 1 530 millions. Ces provisions et charges à payer ne tiennent pas compte des intérêts à payer aux clients (cost of carry), comptabilisés lorsqu'ils sont échus.

Les coûts réels peuvent excéder le montant des provisions et des charges à payer existant au bilan clos le 31 mars 2003. Ceci est dû à de nombreux facteurs et notamment à des dépassements de coûts, des retards que le Groupe peut subir dans la fabrication des composants modifiés, dans la mise en œuvre de ces modifications, ou à la livraison des turbines, ainsi que de l'issue des réclamations ou litiges faits par ou contre le Groupe.

Trains au Royaume-Uni

En 1997, peu après la privatisation de l'industrie ferroviaire britannique, le Groupe a reçu cinq commandes pour 119 nouveaux trains d'une valeur totale de € 670 millions. A fin mars 2002, le Groupe a annoncé qu'il avait rencontré des difficultés sur ces trains régionaux au Royaume-Uni et que 29 des 119 trains restaient à livrer. Les mesures prises pour régler les différents problèmes techniques et contractuels ont permis au Groupe de travailler avec les exploitants et les autorités ferroviaires et de livrer l'intégralité des 119 trains, à l'exception de l'un d'entre eux. Des accords ont été récemment signés avec les clients. Ces accords prévoient la mise en place de programmes visant à assurer que tous les trains livrés atteindront les niveaux requis de fiabilité en service. Ces programmes sont actuellement en cours et génèrent des coûts supplémentaires. Les engagements du Groupe qui, dans certains cas, dureront plusieurs années, ont été provisionnés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003.

S'agissant du contrat "West Coast Main Line" (WCML), le projet rencontre un retard important dû aux modifications des spécifications et au haut degré d'incertitude concernant le tracé et l'infrastructure de

WCML. Cependant, les trains sont actuellement livrés au rythme de 2 par mois, conformément au programme renégocié avec notre client et les autorités ferroviaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, le Groupe a constaté une provision supplémentaire de € 140 millions destinée à couvrir les coûts futurs liés au programme d'amélioration continue des trains régionaux et à l'achèvement du contrat WCML.

Les coûts réels peuvent excéder le montant des provisions et des charges à payer existant au bilan clos le 31 mars 2003. Ceci est dû à de nombreux facteurs et notamment à des surcoûts, à des retards dans la production et la livraison des trains, ou aux conséquences de réclamations faites par ou contre le Groupe. Ces dernières sont à un stade si peu avancé qu'il n'est pas possible d'en donner une évaluation raisonnable.

Provisions pour restructuration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, les dépenses de restructuration du Groupe se sont élevées à € 297 millions. De nouveaux plans ont été mis en œuvre dans les Secteurs Power, Transmission & Distribution et Transport, pour lesquels des provisions ont été constatées. Au 31 mars 2003, les provisions pour restructuration concernent essentiellement les Secteurs Power et Transmission & Distribution.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, les dépenses de restructuration du Groupe se sont élevées à € 344 millions, principalement dans les Secteurs Power, Transmission & Distribution et Transport. De nouveaux plans ont été mis en œuvre chez Transport pour lesquels les provisions ont été utilisées dans l'année. Au 31 mars 2002, les provisions pour restructuration concernent essentiellement les Secteurs Power, Transmission et Distribution et Power Conversion.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001, les dépenses de restructuration du Groupe se sont élevées à € 605 millions, principalement dans les Secteurs Power, Transmission & Distribution et Transport. De nouveaux plans ont été mis en œuvre principalement chez Transport pour lesquels les provisions ont été utilisées dans l'année. Les effets de variation de périmètre pour € 306 millions sont liés, pour l'essentiel, à l'intégration à 100% de Power depuis le 11 mai 2000. Au 31 mars 2001, les provisions pour restructuration concernent essentiellement les Secteurs Power et Transmission et Distribution.

Autres provisions

Les autres provisions incluent une provision de € 144 millions au 31 mars 2002 et € 140 millions au 31 mars 2003 relative au financement des ventes du Secteur Marine (Note 25 (b)).

➤ Note 21 – Engagements de retraite et d'avantages complémentaires

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages complémentaires postérieurs à la période d'activité (incluant l'assurance santé et coûts médicaux), en fonction des réglementations et usages dans les pays d'exercice de l'activité.

Les indemnités de départ consistent généralement en un paiement forfaitaire calculé en fonction de l'ancienneté et de la rémunération à la date de départ de chaque individu. Les rentes de retraite sont généralement calculées en utilisant une formule prenant en compte le nombre d'années de service de l'employé ainsi que sa rémunération moyenne des dernières années. La plupart des engagements des régimes à prestations définies sont financés auprès d'organismes externes au Groupe, les placements étant majoritairement investis en actions ou en obligations. Les autres régimes de retraite sont financés directement par le Groupe.

Variation de la dette actuarielle

◀ Au 31 mars ▶

	Régimes de retraite			Autres régimes			Total		
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**	**2001**	**2002**	**2003**	**2001**	**2002**	**2003**
Dette actuarielle en début d'exercice	**(2 985)**	**(3 865)**	**(3 527)**	**(80)**	**(206)**	**(242)**	**(3 065)**	**(4 071)**	**(3 769)**
Coût des services rendus	(97)	(99)	(107)	(2)	(3)	(2)	(99)	(102)	(109)
Intérêts sur la dette actuarielle	(200)	(205)	(196)	(14)	(16)	(15)	(214)	(221)	(211)
Cotisations des employés	(20)	(19)	(20)	—	—	—	(20)	(19)	(20)
Modifications de régime	—	(16)	1	—	—	—	—	(16)	1
Acquisitions, cessions (*)	(423)	359	(3)	(109)	—	—	(532)	359	(3)
Incidence des réductions d'effectifs	—	9	12	—	—	—	—	9	12
Fermeture de plan	4	—	91	—	—	—	4	—	91
(Pertes)/gains actuariels générés	(353)	154	(97)	—	(31)	(12)	(353)	123	(109)
Prestations payées	169	178	149	14	17	17	183	195	166
Ecarts de change	40	(23)	358	(15)	(3)	50	25	(26)	408
Dette actuarielle en fin d'exercice	**(3 865)**	**(3 527)**	**(3 339)**	**(206)**	**(242)**	**(204)**	**(4 071)**	**(3 769)**	**(3 543)**

(*) Au cours de l'exercice 2001, la ligne Acquisitions, cessions comprend essentiellement l'intégration à 100% de Power.
Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, la ligne Acquisitions, cessions comprend essentiellement l'intégration de Railcare Limited et les impacts des ventes de GT Railways Maintenance Limited et du Secteur Contracting.

Variation de la valeur vénale des placements

	◀ Au 31 mars ▶								
	Régimes de retraite			**Autres régimes**					**Total**
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**	**2001**	**2002**	**2003**	**2001**	**2002**	**2003**
Valeur vénale des placements en début d'exercice	**3 248**	**3 322**	**2 712**	**—**	**—**	**—**	**3 248**	**3 322**	**2 712**
Taux de rendement des placements	(34)	(165)	(282)	—	—	—	(34)	(165)	(282)
Cotisations employeur	61	81	73	—	—	—	61	81	73
Cotisations des employés	20	19	23	—	—	—	20	19	23
Acquisitions, cessions (*)	223	(444)	(30)	—	—	—	223	(444)	(30)
Fermeture de plan	—	—	(75)	—	—	—	—	—	(75)
Prestations payées	(145)	(122)	(95)	—	—	—	(145)	(122)	(95)
Ecarts de change	(51)	21	(314)	—	—	—	(51)	21	(314)
Valeur vénale des placements en fin d'exercice	**3 322**	**2 712**	**2 012**	**—**	**—**	**—**	**3 322**	**2 712**	**2 012**
Couverture financière	**(543)**	**(815)**	**(1 327)**	**(206)**	**(242)**	**(204)**	**(749)**	**(1 057)**	**(1 531)**
Pertes et gains actuariels restant à amortir	211	506	933	(1)	34	34	210	540	967
Modifications de régime restant à amortir	(77)	18	11	—	—	(1)	(77)	18	10
Dette initiale restant à amortir	—	(26)	(24)	4	—	3	4	(26)	(21)
Provision nette	**(409)**	**(317)**	**(407)**	**(203)**	**(208)**	**(168)**	**(612)**	**(525)**	**(575)**
Dont :									
Provision	**(855)**	**(786)**	**(804)**	**(203)**	**(208)**	**(168)**	**(1 058)**	**(994)**	**(972)**
Excédent de couverture (note 11)	**446**	**469**	**397**	**—**	**—**	**—**	**446**	**469**	**397**

(*) Au cours de l'exercice 2001, la ligne Acquisitions, cessions comprend essentiellement l'intégration à 100% de Power.
Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, la ligne Acquisitions, cessions comprend essentiellement l'intégration de Railcare Limited et les impacts des ventes de GT Railways Maintenance Limited et du Secteur Contracting.

Composition du portefeuille de placements

	◀ Au 31 mars ▶		
	2002	**2003**	**%**
Actions	1 646	1 156	57.5
Obligations	827	641	31.8
Propriétés	142	129	6.4
Autres	97	86	4.3
Total	**2 712**	**2 012**	**100**

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées selon les spécificités de chaque pays et de chaque régime.

Hypothčses (Taux moyens pondérés)

	◀ Au 31 mars ▶					
	Régimes de retraite			**Autres régimes**		
	2001	**2002**	**2003**	**2001**	**2002**	**2003**
Taux d'actualisation	6,23 %	6,14 %	5,90 %	7,5 %	7,25 %	6,75 %
Taux d'augmentation des salaires	4,13 %	3,31 %	3,28 %	N/A	N/A	N/A
Taux de rendement attendu des placements	6,93 %	7,79 %	7,57 %	N/A	N/A	N/A

Le tableau suivant donne le détail de la charge de l'exercice pour chacun des exercices clos les 31 mars 2001, 2002 et 2003.

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶					
	Prestations de retraite			**Autres prestations**		
	2001	**2002**	**2003**	**2001**	**2002**	**2003**
Charge relative aux services de l'exercice	97	99	107	2	3	2
Charge d'intérêts	200	205	196	14	16	15
Rendement escompté sur actifs financiers	(227)	(208)	(193)	—	—	—
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement	(6)	(8)	2	—	—	—
Montant des (gains) et pertes actuariels reconnus dans l'année	14	11	16	—	—	1
Réduction / Fermeture de plans	(4)	(32)	9	—	—	—
Charge totale de l'exercice	**74**	**67**	**137**	**16**	**19**	**18**

Les plans de couverture médicale qui figurent dans les rubriques "Autres prestations" incluent généralement une participation des salariés réévaluée annuellement. Les coûts médicaux sont supposés augmenter de 10% au 31 mars 2003 et de 8% pour les exercices suivants.

En complément de la charge de l'exercice présentée ci-dessus, le Groupe a enregistré des coûts liés à des régimes de retraite comprenant à la fois des cotisations et prestations définies pour € 32 millions ainsi que des coûts liés aux régimes mutualisés pour € 27 millions.

Le montant total des coûts de pensions et autres prestations pour chacun des trois derniers exercices est présenté dans la Note 4 – Autres produits (Charges), nets.

Le montant total des cotisations et prestations versées durant l'exercice s'élève à € 203 millions.

➤ Note 22—Dettes financières

(a) Analyse par nature

En millions de €	2001	2002	2003
		◀ Au 31 mars ▶	
Actions préférentielles remboursables [1]	—	—	205
Titres subordonnés [2]	—	—	250
Emprunts obligataires [3]	1 200	1 200	1 200
Prêts syndiqués [4]	200	1 550	2 627
Prêts bilatéraux	633	283	358
Découverts bancaires et autres emprunts	979	779	266
Billets de trésorerie [5]	1 611	455	83
Intérêts courus	30	33	50
Total	**4 653**	**4 300**	**5 039**
Créances futures titrisées, nettes [6]	1 578	1 735	1 292
Dettes financières	**6 231**	**6 035**	**6 331**
Long terme	2 352	3 644	3 647
Court terme	3 879	2 391	2 684

(1) Le 30 mars 2001, une filiale consolidée d'Alstom Holdings a émis des actions préférentielles perpétuelles à dividende cumulatif, sans droit de vote, pour un montant de € 205 millions.

Ces actions préférentielles sont sans droit de vote. Elles ne sont remboursables qu'à l'initiative exclusive de l'émetteur, en totalité et non partiellement, à partir de leur 5e anniversaire, ou à tout moment si certains événements d'ores et déjà identifiés se produisent, tel qu'un changement de loi fiscale ou une augmentation de capital.

En juillet 2002, une augmentation de capital a été réalisée, déclenchant le remboursement des actions préférentielles le 31 mars 2006 à leur valeur nominale majorée des dividendes courus non payés.

En conséquence, ces actions ont été reclassées en dette à long terme et les intérêts afférents ont été classés en charges d'intérêts dans le résultat financier (Voir Note 5).

(2) Le Groupe a émis, en septembre 2000, € 250 millions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée. En mars 2003, les clauses relatives à leur remboursement ont été modifiées et les titres sont désormais remboursables en septembre 2006. Ils gardent leur nature subordonnée. Les souscripteurs demeurent au même rang "pari passu" que d'autres souscripteurs de titres subordonnés. Les intérêts sont variables, indexes sur l'EURIBOR et sont payables trimestriellement. Du fait de la modification des clauses relatives au remboursement ces titres sont présentés en dettes financières au 31 mars 2003.

(3) Le 26 juillet 1999, le Groupe a émis un emprunt obligataire d'un montant de € 650 millions d'une maturité de sept années, coté sur les Bourses de Paris et de Luxembourg, portant intérêt au taux de 5% et remboursable au pair le 26 juillet 2006.

Le 6 février 2001, le Groupe a émis un emprunt obligataire de € 550 millions d'une maturité de trois années, coté à la Bourse de Luxembourg, portant intérêt au taux de 5,625 % et remboursable au pair le 6 février 2004.

(4) Prêts syndiqués
En plus des prêts syndiqués tirés, les lignes de crédit confirmées et non utilisées par le Groupe s'élevaient respectivement à € 1 723 millions, € 1 660 millions et € 600 millions (crédit-relais à échéance du 15 décembre 2003) aux 31 mars 2001, 2002 et 2003, respectivement.

En mars 2003, un accord a été signé avec nos principaux banquiers pour prolonger jusqu'au 21 janvier 2004 l'échéance d'une ligne de crédit "revolving" de € 400 millions et de deux prêts bilatéraux d'un montant total de € 75 millions, inclus dans les € 358 millions de prêts bilatéraux, qui venaient initialement à échéance en mars et avril 2003. Un crédit-relais de € 600 millions à échéance décembre 2003 a également été accordé dans des termes et des conditions similaires.

Les lignes de crédits prorogées et le crédit-relais sont conditionnés au respect de critères financiers "covenants", critères qui s'appliquent également aux deux autres prêts syndiqués revolving existants (le total de ces engagements étant respectivement de € 1 250 millions et € 977 millions). Ces prêts ne sont pas assortis de sûretés, et sont "pari passu" avec les autres prêts revolving.

Bien que les lignes de crédit prorogées et le crédit-relais aient été signés le 25 mars 2003, leur disponibilité était soumise à la condition préalable de la formalisation de certaines modifications, en particulier en matière de ratios financiers, concernant d'autres financements du Groupe. Ces modifications ont été finalisées et documentées au début du mois d'avril 2003.

Le crédit-relais et les lignes de crédit prorogées sont remboursables par le produit des cessions d'actifs au-delà d'un certain seuil, le crédit-relais étant remboursable prioritairement par rapport aux lignes de crédit prorogées.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le Groupe a signé des accords fermes de cession de ses activités de turbines industrielles pour un montant net total attendu de € 950 millions. D'autres cessions d'actifs sont intervenues après le 31 mars 2003 pour un montant total net de € 138 millions (voir Note 31"Evénements postérieurs à la clôture").

Les € 475 millions de lignes de crédit prorogées et le crédit-relais de € 600 millions deviendront immédiatement remboursables si le Groupe ne respecte pas les critères financiers suivants au cours du prochain exercice :

- la "Dette totale", correspondant à la somme de la dette financière et du montant net des cessions de créances clients (voir Note 14), qui sera testée le dernier jour de chaque mois jusqu'à l'échéance et ne devra pas excéder, au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003, les montants respectifs de € 7 000 millions[1] et € 6 800 millions. Au 31 mars 2003, la "Dette totale" s'élève à € 6 688 millions ;
- la "Dette économique", correspondant à la somme de la dette financière nette et du montant net des cessions de créances clients (voir Note 14), sera testée le dernier jour de chaque mois jusqu'à l'échéance et ne devra pas excéder, au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003, les montants respectifs de € 5 300 millions et € 5 500 millions. Au 31 mars 2003, la "Dette économique" s'élève à € 4 918 millions ;
- la "Situation Nette Consolidée", correspondant à la somme des capitaux propres et des intérêts minoritaires, ne devra pas être inférieure, au 31 mars 2003 et au 30 septembre 2003, à € 800 millions et € 500 millions respectivement. Au 31 mars 2003, la "Situation Nette Consolidée" s'élève à € 853 millions.

Les critères financiers mentionnés ci-dessus s'appliquent également aux prêts syndiqués "revolving" de € 1 250 millions et de € 977 millions. Des critères similaires sont applicables jusqu'à leurs échéances. Au 31 mars 2004, la "Dette totale" ne devra pas être supérieure à € 4 800 millions, la "Dette économique" ne devra pas être supérieure à € 3 600 millions et la "Situation Nette Consolidée" ne devra pas être inférieure à € 500 millions. Le ratio entre le résultat d'exploitation avant amortissement et dépréciation "EBITDA"[2] et la "charge financière nette consolidée"[3] ne devra pas être inférieur à 1,8 au 31 mars 2004. Différents ratios s'appliquent jusqu'à la dernière échéance en 2006.

(1) Une flexibilité de € 500 millions a été accordée sur les deux mois suivant cette date.
(2) EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant dépréciation et amortissement des actifs immobilisés tels que définis dans le tableau de flux de trésorerie consolidés moins l'amortissement des écarts d'acquisition et moins les résultats nets sur cessions d'immobilisations financières (voir Note 4).
(3) La charge financière nette consolidée correspond à la charge d'intérêt nette plus les charges de titrisation (voir Note 5)

En plus de ces critères financiers applicables aux lignes de crédit prorogées de € 475 millions et au crédit-relais de € 600 millions, les banques prêteuses du Groupe peuvent demander le remboursement anticipé de tout ou partie de ces lignes de crédit si au cours de l'assemblée générale qui doit se tenir le 2 juillet 2003, les actionnaires n'approuvent pas la résolution autorisant le conseil d'administration à augmenter le capital.

(5) Le programme d'émission de billets de trésorerie est autorisé à hauteur de € 2 500 millions. Son utilisation est fonction des conditions de marché.

(6) Le Groupe a vendu, au travers de différentes transactions, le droit de recevoir les paiements de certains clients relatifs à des créances futures pour un montant net de € 1 578 millions, € 1 735 millions et € 1 292 millions au 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement.

Sont inclus dans les € 1 292 millions au 31 mars 2003 :

- € 581 millions correspondant à des créances titrisées du Secteur Marine, parmi lesquelles :
  - € 518 millions relatifs à la cession de deux navires de croisière à deux clients. Ces transactions réduisent significativement le risque du Groupe pendant la période de construction des navires, limitant le recours des investisseurs, en cas de défaillance des clients avant la livraison, à d'éventuelles pertes sur la revente des navires s'élevant à un maximum de € 82 millions pour le navire vendu au premier client et € 84 millions pour le navire vendu à l'autre client. Ces transactions sont garanties par une hypothèque sur les navires jusqu'à la livraison et au paiement final par le client,
  - € 63 millions relatifs à la cession des créances futures d'un autre client,
- € 711 millions correspondant à des créances titrisées du Secteur Transport dans le cadre de onze contrats conclus avec trois clients.

(b) Analyse par maturité et par taux d'intérêt

	◀ Court terme ▶				◀ Long terme ▶			
En millions de €	**Au 31 mars 2003**	**Moins de 1 an**	**1-2 ans**	**2-3 ans**	**3-4 ans**	**4-5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Taux d'intérêt moyen (1)**
Actions préférentielles remboursables	205	—	—	205	—	—	—	6,3 %
Titres subordonnés	250	—	—	—	250	—	—	4,9 %
Emprunts obligataires	1 200	550	—	—	650	—	—	4,7 %
Prêts syndiqués	2 627	654	1 250	—	723	—	—	3,7 %
Prêts bilatéraux	358	75	—	50	33	200	—	3,6 %
Découverts bancaires et autres emprunts	266	238	3	3	3	3	16	4,7 %
Billets de trésorerie	83	83	—	—	—	—	—	3,5 %
Intérêts courus	50	50	—	—	—	—	—	
Total	**5 039**	**1 650**	**1 253**	**258**	**1 659**	**203**	**16**	
Créances futures titrisées, nettes (2)	1 292	1 034	254	4	—	—	—	5,0 %
Dettes financières	**6 331**	**2 684**	**1 507**	**262**	**1 659**	**203**	**16**	

(1) Après prise en compte des swaps de taux d'intérêt associés.
(2) Dont le remboursement est assuré par le paiement des clients aux investisseurs, à qui le droit de recevoir ce paiement a été cédé.

En millions de €	Au 31 mars 2003 Montants avant Couverture	Montants après Couverture [1]
Dettes financières à taux fixe	1 315	962
Dettes financières à taux variable [2]	5 016	5 369
Total	**6 331**	**6 331**

(1) Après prise en compte de € 353 millions de swaps de taux fixe contre variable (voir Note 29 (b)).
(2) Les taux d'intérêts variables sont indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

(c) Analyse par devise

En millions de €	Au 31 mars 2001	2002	2003
Euro	5 496	5 676	6 205
Dollar US	106	125	22
Franc suisse	146	—	—
Peso mexicain	—	59	—
Livre sterling	197	24	3
Autres	286	151	101
Total	**6 231**	**6 035**	**6 331**

➤ Note 23—Charges à payer sur contrats et autres dettes

En millions de €	Au 31 mars 2001	2002	2003
Charges à payer sur contrats (achèvement de travaux)	1 641	2 725	2 822
Dettes fiscales et sociales	751	910	888
Impôts sur les sociétés	259	158	192
Autres impôts et taxes	294	239	254
Autres	591	506	590
Charges à payer sur contrats et autres dettes	**3 536**	**4 538**	**4 746**

➤ Note 24—Avances et acomptes reçus

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, la filiale du Secteur Marine a conclu un contrat de financement pour la construction d'un navire actuellement en cours de réalisation. Selon les termes du contrat, le financement est mis à disposition sur la base des coûts engagés. Le financement est garanti par une hypothèque sur le navire et les créances futures sont gagées à titre de garantie du préfinancement.

Les paiements reçus ont d'abord été imputés sur les créances clients puis sur les travaux en cours. La part qui n'a pas encore été utilisée est présentée en avance et acomptes reçus.

Au 31 mars 2003, les paiements nets reçus au titre du contrat s'élèvent à € 453 millions, dont € 434 millions ont été utilisés et € 19 millions présentés en avances et acomptes reçus.

➤ Note 25—Financements spécifiques

(a) Entités ad hoc

Au 31 mars 2003, le Groupe détient des intérêts dans huit entités assurant le financement de sept navires de croisière et de soixante locomotives. Le Groupe ne détenant aucun titre de propriété dans ces entités, ces dernières ne sont pas consolidées. Quatre entités sont actives au 31 mars 2003.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, les contrats de crédit - bail de quatre entités ad hoc concernant quatre navires ont été résiliés, à la suite de la faillite de Renaissance Cruises, placée sous la protection du chapitre 11 de la loi des faillites des Etats-Unis en septembre 2001. Le Groupe avait construit et livré huit navires à Renaissance Cruises.

Les quatre navires de croisière détenus par les quatre entités, actuellement en cours de liquidation, ont été cédés à des filiales de Cruiseinvest LLC, une filiale de Cruiseinvest (Jersey) Ltd, entité dans laquelle le Groupe ne détient aucun titre.

Par conséquent, au 31 mars 2003, le Groupe reste engagé par quatre contrats de crédit-bail dont trois sont relatifs au Secteur Marine et un au Secteur Transport.

Le bilan simplifié de ces entités est présenté ci-dessous :

	Au 31 mars		
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**
Actif			
Autres immobilisations, nettes	92	88	85
Créances à long terme, nettes (*)	1 663	923	770
Avances et acomptes versés	42	10	10
Autres créances, nettes	61	43	41
Total	**1 858**	**1 064**	**906**
Passif			
Emprunts bancaires (1)	1 399	634	510
Emprunts Alstom (2)	218	270	266
Dépôts de garantie	241	160	130
Total	**1 858**	**1 064**	**906**

(*) Les créances à long terme nettes sont présentées nettes des produits constatés d'avance qui s'élèvent à €812 millions, €552 millions et €457 aux 31 mars 2001, 2002 et 2003.

La diminution du total du bilan est principalement due à l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar US sur l'exercice clos le 31 mars 2003.

(1) Emprunts bancaires

Marine

L'emprunt d'une entité d'un montant de € 137 millions, € 123 millions et € 111 millions aux 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement est garanti par le Groupe. En cas d'appel de cette garantie, le Groupe est couvert par les actifs de cette entité. L'exposition du Groupe figure dans la Note 27 (a) (2) "Financement des Ventes".

Les emprunts des deux autres entités d'un montant total de € 281 millions, € 207 millions et € 96 millions aux 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement, sont garantis par la Coface à hauteur de 95 % de leur nominal. Le Groupe n'a pas d'exposition au titre de ces financements.

Transport

Les emprunts de l'entité dédiée aux soixante locomotives, d'un montant total de € 251 millions, € 287 millions et € 252 millions au 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement, sont garantis par un Etat de l'Union Economique Européenne et sont sans recours possible contre les membres de cette entité en cas de défaut. Le Groupe n'a pas d'exposition au titre de ces financements.

(2) Emprunts Alstom

Marine

Le Groupe finance deux entités à hauteur de € 218 millions, € 270 millions et € 223 millions aux 31 mars 2001, 2002 et 2003 respectivement, l'engagement maximum atteignant € 240 millions en 2005. Ces financements sont garantis par des hypothèques sur les navires. L'exposition du Groupe figure dans la Note 27 (a) (2) "Financement des ventes".

Transport

L'entité dédiée aux soixante locomotives est également financée par le Groupe à hauteur de € 43 millions au 31 mars 2003. Ce financement qui s'élèvera à € 63 millions en 2009, est garanti par un Etat de l'Union Economique Européenne. Compte tenu de cette garantie, le Groupe n'a pas d'exposition au titre de ce financement.

Par conséquent, au 31 mars 2003, l'exposition du Groupe au titre du financement des ventes relative à ces entités s'élève à € 351 millions (Voir Note 27 (a) (2) "Financement des ventes").

(b) Cruiseinvest

La maison mère de Cruiseinvest (Jersey) Ltd, créée le 12 novembre 2001, est une société de type "Jersey charitable trust". Les principaux actifs de cette structure ont été acquis lors d'une procédure de vente aux enchères suite à la faillite de Renaissance Cruises. Ils sont représentés par six navires dont les quatre mentionnés dans la Note 25 (a).

	◀ Au 31 mars ▶	
En millions de €	**2002 (*)**	**2003 (*)**
Coût d'acquisition des navires	1,026	907
Autres actifs	26	6
Total actifs	**1,052**	**913**
Réserves et report à nouveau	**—**	**(78)**
Emprunts bancaires (1)	857	804
Obligations subordonnées à recours limité Alstom (incluant les intérêts) (2)	195	169
Ligne de crédit Alstom (3)	—	15
Autres dettes	—	3
Total passifs	**1 052**	**913**

(*) Informations de gestion non auditées et fondées sur les données disponibles fournies par Cruiseinvest au 31 décembre 2001 et 2002.

(1) Le Groupe a garanti certains financements à hauteur de Dollar US 173 millions (€ 197 millions au 31 mars 2002 et € 159 millions au 31 mars 2003). Ces garanties sont supportées par un dépôt inscrit au bilan de Dollar US 84 millions (€ 96 millions au 31 mars 2002 et € 77 millions au 31 mars 2003).

(2) Le Groupe a souscrit des obligations subordonnées à recours limité émises par Cruiseinvest (Jersey) Ltd pour un montant total de Dollar US 170 millions (€ 195 millions au 31 mars 2002 et € 156 millions au 31 mars 2003). Ces obligations subordonnées à recours limité sont composées d'une série de cinq obligations portant intérêt à 6 % par an payables à terme échu semestriellement, et arrivant à maturité en décembre 2011. Le droit du Groupe au remboursement des obligations est limité aux liquidités disponibles de Cruiseinvest (Jersey) Ltd. Les intérêts échus et courus y afférents s'élèvent à € 13 millions au 31 mars 2003.

(3) Cruiseinvest LLC bénéficie d'une ligne de crédit de € 40 millions dont € 15 millions étaient utilisés au 31 mars 2003.

La diminution du total du bilan est principalement due à l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar US.

L'environnement économique actuel affectant négativement le marché de la croisière, un test de valorisation des navires s'est avéré nécessaire.

Sur la base des éléments connus et des flux de trésorerie futurs évalués sur la base des contrats de location existants et des hypothèses de renouvellement de ces contrats et de vente des navires, le Groupe estime que la provision de € 140 millions au 31 mars 2003 (€ 144 millions au 31 mars 2002) est adéquate.

Au 31 mars 2003, l'exposition du Groupe au titre du financement des ventes relative à Cruiseinvest s'élève à € 368 millions, correspondant aux obligations subordonnées à recours limité y compris les intérêts pour € 169 millions, à l'engagement de € 40 millions au titre de la ligne de crédit accordée et aux garanties accordées au titre de certains financements d'un montant de € 159 millions (Voir Note 27 (a) (2) "Financement des ventes").

➤ Note 26—Informations par Secteur et par zone géographique

a) Informations par Secteur

Le Groupe est géré par secteurs d'activités correspondant à ses différents métiers et présente des informations par Secteur en phase avec cette organisation.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, le Groupe était organisé en quatre Secteurs :

- Le Secteur Power offre une gamme de produits étendue relative aux centrales énergétiques incluant la conception, la fabrication, la mise en service et la gestion de contrats clés en main ainsi que leur maintenance.
- Le Secteur Transmission & Distribution vend les équipements et les services liés au transport et à la distribution d'énergie électrique. Depuis le 1er avril 2002, Power Conversion a été intégré dans le Secteur Transmission & Distribution et fournit des solutions pour des

industries de transformation et des produits de haute technologie incluant des moteurs, des alternateurs, des systèmes de propulsion pour la marine et des systèmes d'entraînement pour différentes applications industrielles.

- Le Secteur Transport vend le matériel, les équipements et services liés au transport ferroviaire, incluant les trains de voyageurs, les locomotives, les systèmes de signalisation et les équipements.
- Le Secteur Marine conçoit et construit des navires de croisière et d'autres navires spécialisés.

La composition de ces Secteurs peut varier légèrement d'une période à l'autre. La direction peut également modifier les critères d'évaluation de la rentabilité des Secteurs.

Le Groupe utilise comme mesure de performance interne plusieurs indicateurs dont le résultat opérationnel et le résultat d'exploitation.

Certaines activités non significatives ont été réaffectées dans les différents Secteurs concernés dans le cadre de la présentation sectorielle. Cette modification de la composition des segments n'a pas été répercutée rétroactivement car le Groupe a estimé que cela n'était pas réalisable.

A compter du 1er avril 2003, le Secteur Power est réorganisé en trois nouveaux Secteurs, Power Turbo-Systems, Power Services et Power Environment. Les informations relatives aux années à venir seront conformes à cette réorganisation.

	◀ Au 31 mars ▶		
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**
Commandes reçues			
Power	11 502	11 033	8 602
Transmission & Distribution [1]	3 619	3 877	3 732
Transport	5 558	6 154	6 412
Marine	1 835	462	163
Contracting	2 840	909	—
Corporate & autres [2]	373	251	214
Total	**25,727**	**22,686**	**19,123**

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
En millions de €	**2001**	**2002**	**2003**
Chiffre d'affaires			
Power	12 040	12 976	10 901
Transmission & Distribution [1]	3 409	3 814	3 605
Transport	4 400	4 413	5 072
Marine	1 841	1 240	1 568
Contracting	2 485	759	—
Corporate & autres [2]	375	251	205
Total	**24,550**	**23,453**	**21,351**

En millions de €	2001	2002	2003
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
Résultat opérationnel			
Power	448	572	(690)
Transmission & Distribution [1]	275	226	227
Transport	266	101	(24)
Marine	80	47	24
Contracting	123	30	—
Corporate & autres (2)	(41)	(35)	(44)
Total	**1 151**	**941**	**(507)**

En millions de €	2001	2002	2003
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
Résultat d'exploitation			
Power	313	271	(1 063)
Transmission & Distribution [1]	196	122	81
Transport	171	83	(113)
Marine	76	32	12
Contracting	219	28	—
Corporate & autres [2]	(44)	(49)	(46)
Total	**931**	**487**	**(1 129)**

En millions de €	2001	2002	2003
	◀ Au 31 mars ▶		
Capitaux employés [3]			
Power	2 661	3 012	2 383
Transmission & Distribution [1]	1 042	1 044	963
Transport	1 093	1 041	738
Marine	(157)	100	(343)
Contracting	1 268	—	—
Corporate & autres [2]	918	1 491	1 208
Total	**6 825**	**6 688**	**4 949**

(1) Power Conversion est inclus dans le Secteur Transmission & Distribution depuis le 1er avril 2002. Les informations comparatives ont été retraitées en conséquence.

(2) "Corporate & autres" inclut toutes les unités Corporate et du Réseau International ainsi que les entités en Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud (avant cession) et Inde, qui ne sont pas allouées par Secteur.

(3) Les capitaux employés incluent la position de clôture des actifs immobilisés, nets et des actifs circulants (excluant les cessions de créances clients) moins les passifs circulants et les provisions pour risques et charges.

b) Informations par zone géographique

En millions de €	Exercice clos le 31 mars 2001	2002	2003
Chiffres d'affaires par destination			
Europe	11 078	9 313	9 219
Amérique du Nord	6 863	6 255	4 719
Amérique du Sud et Centrale	952	1 439	1 534
Asie/Pacifique	3 957	4 521	3 727
Moyen-Orient/Afrique	1 700	1 925	2 152
Total	**24 550**	**23 453**	**21 351**

En millions de €	Exercice clos le 31 mars 2001	2002	2003
Chiffres d'affaires par origine			
Europe	16 412	14 755	14 762
Amérique du Nord	5 414	5 623	3 935
Amérique du Sud et Centrale	598	683	601
Asie/Pacifique (*)	1 771	2 050	1 833
Moyen-Orient/Afrique (*)	355	342	220
Total	**24 550**	**23 453**	**21 351**

(*) L'Inde et le Pakistan précédemment présentés en "Moyen-Orient / Afrique" sont présentés en "Asie / Pacifique". Les exercices précédents ont été retraités en conséquence.

Le chiffre d'affaires réalisé avec un ensemble de sociétés publiques, gérées de façon indépendante, s'élève à € 3 049 millions (12,4 %), € 3 258 millions (13,9 %) et € 3 300 millions (15,5 %) pour les exercices clos le 31 mars 2001, 2002 et 2003. La plus importante de ces sociétés représente 1,1 %, 2,4 % et 4,2 % du chiffre d'affaires des mêmes exercices.

Aucun client n'a représenté plus de 10 % des ventes au cours des trois derniers exercices.

➤ Note 27 – Engagements hors bilan et autres obligations

a) Engagements hors bilan

En millions de €	2001	Au 31 mars 2002	2003
Garanties sur contrats [1]	14 156	11 451	9 465
Garanties liées au financement des ventes [2]	913	932	749
Créances cédées non échues	2	18	11
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	22	8	7
Autres engagements	—	58	94
Total	**15 093**	**12 467**	**10 326**

(1) Garanties sur contrats

En accord avec les pratiques de son Industrie, le Groupe accorde des garanties de performance dans le cadre de contrats signés ou faisant l'objet d'appels d'offres.

De telles garanties s'étendent de la période d'appel d'offres jusqu'à l'acceptation finale du client et couvrent également la période de garantie et l'achèvement du contrat, sur la base de critères de performance contractuels ou de mise en service de l'usine.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties de performance, pour des périodes et des montants en général définis.

Le Groupe accorde une contre-indemnité aux banques ou sociétés d'assurance.

Les projets sur lesquels ces garanties sont accordées sont revus régulièrement par la Direction. Lorsque les obligations, et donc des décaissements, deviennent probables, les sommes à payer sont couvertes par des provisions dans les comptes.

Les garanties données par la maison mère ou les filiales concernant des passifs inscrits au bilan ne sont pas incluses.

(2) Financement des ventes

Le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, et a accordé des financements à certains acheteurs de navires de croisière pour des contrats signés jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 1999 et de matériel de transport. L'encours total s'élève à € 1 259 millions au 31 mars 2003 (€ 1 493 millions au 31 mars 2002).

Le tableau ci-dessous détaille l'encours de financement des ventes par Secteur au 31 mars 2002 et 31 mars 2003.

	◀ Au 31 mars 2002 ▶			◀ Au 31 mars 2003 ▶		
En millions de €	**Bilan (1)**	**Hors bilan (2)**	**Total**	**Bilan (1)**	**Hors bilan (2)**	**Total**
Marine	**561**	**483**	**1,044**	**510**	**423**	**933**
Cruiseinvest/ Renaissance	291	141	432	261	107	368
Autres entités ad hoc	270	123	393	223	128	351
Autres	—	219	219	26	188	214
Transport	**—**	**416**	**416**	**—**	**317**	**317**
Exploitant européen de Métro	—	289	289	—	257	257
Autres	—	127	127	—	60	60
Power	**—**	**29**	**29**	**—**	**5**	**5**
T&D	**—**	**4**	**4**	**—**	**4**	**4**
Total	**561**	**932**	**1,493**	**510**	**749**	**1,259**

(1) Ces données sont incluses dans le compte "autres immobilisations nettes" (Note 11).
(2) Les données hors bilan correspondent au total des garanties et engagements donnés, net des dépôts inscrits au bilan.

La diminution de l'encours de financement des ventes est principalement due à l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar US et la Livre Sterling sur la période.

Marine

■ Cruiseinvest / Renaissance

Au 31 mars 2003, l'encours de financement des ventes relatif à Cruiseinvest s'élève à € 368 millions (€ 432 millions au 31 mars 2002) comme détaillé dans la Note 25 (b)).

■ Autres entités ad hoc

Au 31 mars 2003, le Groupe finance et garantit partiellement le financement de trois navires de croisière pour un montant de € 351 millions (€ 393 millions au 31 mars 2002) comme détaillé dans la Note 25 (a)).

■ Autres

Le Groupe a garanti le financement de trois navires de croisière et de deux navires à grande vitesse livrés à trois clients pour un montant de € 214 millions au 31 mars 2003 (€ 219 millions au 31 mars 2002). Une de ces garanties est supportée par un dépôt de € 26 millions au 31 mars 2003.

La provision relative au financement des ventes de Marine s'élève à € 140 millions au 31 mars 2003 (€ 144 millions au 31 mars 2002).

Transport

Les garanties données au titre du financement des ventes du secteur Transport s'élèvent à € 317 millions au 31 mars 2003 (€ 416 millions au 31 mars 2002).

Ce montant inclut les garanties données dans le cadre du contrat de location de longue durée conclu avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne tel que décrit dans la Note 27 (b). Si la société exploitante ne poursuit pas le contrat de location en 2017, le Groupe a garanti aux sociétés de crédit-bail que la valeur minimale résiduelle des rames et équipements associés à la date d'exercice de l'option serait de GBP 177 millions (€ 289 millions au 31 mars 2002 et € 257 millions au 31 mars 2003).

Autres Secteurs
D'autres garanties ont été données pour un montant total de € 9 millions au 31 mars 2003 (€ 33 millions au 31 mars 2002). Aucune des entités concernées n'est défaillante au regard de ses obligations contractuelles.

b) Contrats de crédit-bail et de location simple

En millions de €	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Locations longue durée (1)	667	6	48	613
Crédit-bail (2)	278	31	93	154
Locations simples (3)	534	90	225	219
Total	**1 479**	**127**	**366**	**986**

(1) Contrat de location de longue durée

Suite à un contrat signé en 1995 avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne, le Groupe a vendu 103 trains et les équipements associés à deux sociétés de crédit-bail. Le Groupe a parallèlement conclu avec ces sociétés un contrat de location de longue durée pour ces mêmes rames et équipements pour une durée de trente ans. Ces rames et équipements sont mis à disposition de la société exploitante du métro pour une période initiale de vingt ans, renouvelable pour une période de dix années complémentaires. Le Groupe assure le service et la maintenance de ces rames et équipements.

Ces engagements concernent l'ensemble de la période de location et sont couverts par les paiements dus par la société exploitante du métro.

Si ce contrat était immobilisé, l'impact serait une augmentation des actifs immobilisés et de la dette à long terme de € 754 millions, € 757 millions et € 667 millions aux 31 mars 2001, 2002 et 2003.

(2) Contrats de crédit-bail

Si les crédits-bails étaient immobilisés, il en résulterait une augmentation des immobilisations corporelles de € 54 millions, € 112 millions et € 212 millions, une augmentation de la dette financière long terme de € 55 millions, € 119 millions et € 216 millions et une diminution des capitaux propres de € 1 million, € 7 millions et € 4 millions au 31 mars 2001, 2002 et 2003.

(3) Contrats de location simple

Les loyers s'élèvent à € 110 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2003. Certains de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Aucun engagement significatif n'a été omis selon la réglementation comptable en vigueur.

➤ Note 28—Autres engagements

Litiges

Le Groupe est engagé dans plusieurs actions judiciaires principalement liées à des contrats dans le cadre de son activité courante. Dans les Secteurs sur lesquels il opère, et en particulier sur les projets à long terme, les réclamations sont courantes. Dans certains cas, les montants réclamés dans le cadre de ces actions sont significatifs et la plus forte demande s'élève à € 337 millions. Les risques attachés aux litiges payés jugés probables et dont une évaluation peut raisonnablement être faite sont enregistrés en provision pour risques et charges et en

charges à payer. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges compte tenu de nombreux facteurs, notamment le caractère incertain de l'issue des litiges.

Environnement

Le Groupe est soumis, dans chacun des pays dans lesquels il opère, à différentes législations et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent au Groupe de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, en particulier, concernant les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et la manutention de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation expose le Groupe à des coûts et des responsabilités importantes en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où le Groupe opère, ses activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités selon des modalités réduisant les risques d'atteinte à l'environnement et il effectue les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que le Groupe soit impliqué dans la dépollution de certains lieux industriels ou autres sites, il estime que ses établissements industriels sont en conformité avec leurs permis d'exploitation et que ses opérations sont de manière générale en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

L'issue des cas relatifs à la protection de l'environnement ne peut être prévue avec la certitude que les montants budgétés et provisionnés seront suffisants. De même, des événements nouveaux tels que la promulgation de nouvelles lois ou des modifications de l'environnement, pourraient avoir pour conséquence un accroissement des coûts ou responsabilités liés à l'environnement susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur notre situation financière et nos résultats.

A ce jour, aucune responsabilité d'un montant significatif n'a été invoquée à l'encontre du Groupe et l'application des réglementations relatives à l'environnement n'a pas eu d'effet défavorable significatif sur ses résultats.

Amiante

Le Groupe est soumis, notamment en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante.

La politique du Groupe a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de ses unités de production dans le monde et de promouvoir l'application de cette politique auprès de ses fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, le Groupe a, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans son Secteur Marine et dans une moindre mesure dans ses autres Secteurs.

En France, le Groupe a connaissance de 128 cas liés à l'amiante, émanant d'employés, d'anciens employés ou de tiers. Le Groupe pense que les indemnités relatives à ces cas seront supportées par la Sécurité Sociale française ou par le Fonds public d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA).

De plus, le Groupe fait l'objet d'environ 145 poursuites relatives à l'amiante aux Etats-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie d'ABB, pour lesquelles il est ou sera indemnisé par ABB. Le Groupe fait également l'objet de deux actions aux Etats-Unis contre certaines entités ALSTOM et ABB relatives à une prétendue cession frauduleuse liée à Combustion Engineering, Inc. ("CE"), pour lesquelles il bénéficie également d'une indemnité d'ABB. En janvier 2003, CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux Etats-Unis. A ce jour, des audiences sont toujours en cours afin de déterminer si ce plan sera confirmé par le tribunal. Si ce plan était confirmé, il devrait ensuite être approuvé par la "United States federal district court" dont la décision

peut faire l'objet d'un appel. La mise en œuvre du plan est également soumise à certaines autres conditions. En plus de la protection liée à l'indemnité ABB, le Groupe pense qu'aux termes du plan, il sera protégé contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante, ou à des actions pour cession frauduleuse, nées des opérations passées de CE.

Le Groupe fait actuellement l'objet d'environ 46 autres poursuites relatives à l'amiante aux Etats-Unis concernant environ 2 590 plaignants qui en tout ou partie portent plainte contre le Groupe. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore déterminer si l'indemnité d'ABB s'applique. La plupart des autres plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où il est possible de les apprécier, le Groupe considère qu'il dispose de défenses solides, et, dans le cas de plusieurs poursuites, il fait valoir ses droits à indemnisation auprès de tiers. En outre le Groupe pense qu'un nombre important de plaintes sera retiré par les plaignants (avec possibilité de réintroduire une demande), suite à des discussions avec ses avocats. Dans certains autres cas pour lesquels le Groupe attend la décision finale du tribunal, le Groupe a conclu des accords avec les plaignants pour qu'ils retirent leurs plaintes "sans préjudice", les plaignants pouvant réintroduire une plainte dans le futur.

Le Groupe n'a pas eu à supporter récemment de jugement défavorable, ni à verser d'indemnité dans le cadre de plaintes relatives à l'amiante aux Etats-Unis. Depuis le 31 octobre 2002, un total de 101 plaintes impliquant environ 15 516 plaignants ont été volontairement retirées, sous réserve d'une demande ultérieure. De façon générale, les plaignants acceptent de retirer les plaintes à la suite de discussions car ils considèrent que le Groupe n'est pas responsable dans le cadre des plaintes qu'ils ont déposées.

Le Groupe fait également l'objet d'un nombre limité de poursuites relatives à l'amiante ou aux dommages corporels dans d'autres pays, notamment au Royaume-Uni où il fait l'objet d'environ 142 actions.

Le Groupe considère que les cas existants relatifs à l'amiante décrits ci-dessus n'auront pas d'impact défavorable significatif sur sa situation financière. Il ne peut cependant garantir que le nombre de cas ne va pas s'accroître ou que les cas présents ou futurs n'auront pas d'impact défavorable significatif sur sa situation financière.

Produits

Le Groupe conçoit, fabrique et vend plusieurs produits de valeur unitaire importante qui sont utilisés dans des grands projets. Dans ce contexte, les risques liés à des défauts techniques peuvent entraîner des coûts significatifs. Dès lors que des défauts techniques potentiels sont identifiés, une analyse est effectuée visant à identifier le nombre de produits concernés et la nature des problèmes rencontrés. Si les résultats de cette étude concluent à l'existence d'un risque à la charge du Groupe, des provisions sont enregistrées. Le Groupe considère qu'il a constitué les provisions nécessaires et suffisantes pour couvrir les risques de cette nature, et réexamine régulièrement ses estimations sur la base des informations disponibles. Ni le Groupe, ni aucune de ses unités n'a connaissance de risques non provisionnés dans les états financiers pouvant avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou ses résultats. Le Groupe a comptabilisé les provisions nécessaires pour couvrir ses litiges, ses obligations liées à des problèmes d'environnement ou de produits, dans la mesure où ils peuvent être estimés.

➤ Note 29—Risques de marché

(a) Risque de change

En raison du caractère international de son activité, le Groupe génère de nombreux flux de trésorerie en devises. Le Groupe couvre les risques sur les transactions anticipées et sur les engagements fermes par l'utilisation d'instruments financiers. Les seuls instruments utilisés sont des garanties de change, des contrats d'assurance exportation et des achats et ventes à terme fermes ou optionnels de devises.

Le Groupe peut, dans des circonstances particulières et par exception à la politique définie ci-dessus, ne pas couvrir totalement ou anticiper certains risques sur ses opérations dans le cadre de limites approuvées par la direction générale.

Les transactions anticipées sont les suivantes :

- Pendant la période d'appels d'offres, et selon la probabilité d'obtention du contrat et les conditions de marché, le Groupe couvre une partie de ces appels en utilisant des options ou des polices d'assurance d'exportation lorsque cela est possible. Les garanties de change résultant de ces contrats deviennent fermes dès la confirmation du contrat.
- Lorsque le contrat est signé, le Groupe utilise des contrats à terme ou des swaps de devises pour ajuster sa couverture à l'exposition réelle durant la réalisation du contrat (soit comme seul instrument de couverture, soit comme complément à ces polices d'assurance exportation).

(b) Risque de taux

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. En revanche, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché, sous l'autorisation du comité exécutif.

La sensibilité du Groupe à la variation des taux d'intérêts est présentée ci-après.

	Au 31 mars 2003	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Actifs financiers à taux variable	1 936	1 709	81	146
Actifs financiers à taux fixe	549	16	78	455
Actifs financiers ne portant pas intérêts	182	59	16	107
Actifs financiers	**2 667**	**1 784**	**175**	**708**
Dettes financières à taux variable	(5 016)	(2 080)	(2 936)	—
Dettes financières à taux fixe	(1 315)	(604)	(695)	(16)
Dettes financières	**(6 331)**	**(2 684)**	**(3 631)**	**(16)**
Position nette à taux variable avant couverture	(3 080)	(371)	(2 855)	146
Position nette à taux fixe avant couverture	(766)	(588)	(617)	439
Position nette totale avant couverture	**(3 846)**	**(959)**	**(3 472)**	**585**
Swap à taux fixe contre variable	290	18	272	—
Position nette à taux variable après couverture	(3 370)	(389)	(3 127)	146
Position nette à taux fixe après couverture	(476)	(570)	(345)	439
Position nette après couverture	**(3 846)**	**(959)**	**(3 472)**	**585**

La position nette emprunteuse à court terme à taux variable et après couverture s'élève à € 389 millions. Une augmentation de 100 bps des taux d'intérêts aurait augmenté la charge d'intérêts nette de € 4 millions, soit 1,5 % de la charge d'intérêts nette (incluant la charge de titrisation) de l'exercice clos le 31 mars 2003.

Au 31 mars 2003, les swaps d'intérêts en cours sont les suivants :

- € 63 millions, emprunteur de taux fixe, destiné à couvrir une partie des autres immobilisations, nette ;
- € 353 millions, prêteur de taux fixe, € 320 millions destinés à couvrir une partie de l'émission obligataire de € 650 millions et € 33 millions couvrant un prêt bilatéral ;
- € 33 millions, prêteur de taux fixe, dont la date effective d'entrée en vigueur est le 20 janvier 2004 ;
- € 200 millions, prêteur de taux fixe, destinés à optimiser la gestion de la liquidité à court terme.

c) Valeur nominale et valeur de marché des instruments financiers à la clôture

■ Valeur nominale des instruments financiers

		◀ Au 31 mars 2003 ▶			
En millions de €	**Total**	**Moins de 1 an**	**Echéance 1-5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Moyenne taux fixe (*)**
Instruments de taux d'intérêts					
Swaps de taux d'intérêts – emprunteur fixe	63	15	48	—	5,5 %
Swaps de taux d'intérêts – prêteur fixe	586	233	353	—	4,3 %
Instruments de change					
Swaps de change – devises achetées (1)	2 906	1 658	1 249	—	
Swaps de change – devises vendues (1)	6 898	4 867	2 031	—	
Change à terme – devises achetées	798	584	214	—	
Change à terme – devises vendues	2 708	1 646	895	168	
Contrats d'assurance – devises achetées	96	78	18	—	
Contrats d'assurance – devises vendues	—	—	—	—	
Options de change – achat de devises	591	568	23	—	
Options de change – vente de devises	564	544	20	—	

(*) Les taux variables sont indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

(1) Les swaps de change incluent quatre swaps, deux swaps (devises achetées) d'une valeur nominale de €1 200 millions et deux swaps (devises vendues) d'une valeur nominale de €1 200 millions dont les flux finaux varient également en fonction du cours de bourse du Groupe. Cette transaction ne génère pas de position de change et les pertes potentielles futures sont plafonnées.

		◀ Au 31 mars 2002 ▶			
En millions de €	**Total**	**Moins de 1 an**	**Echéance 1-5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Moyenne taux fixe (*)**
Instruments de taux d'intérêts					
Swaps de taux d'intérêts –emprunteur fixe	73	11	—	62	11,92 %
Swaps de taux d'intérêts –prêteur fixe	473	19	449	5	5,30 %
Cap	2	—	—	2	
Instruments de change					
Swaps de change – devises achetées	1 581	1 550	31	—	
Swaps de change – devises vendues	7 143	6 243	898	2	
Change à terme – devises achetées	971	856	115	—	
Change à terme – devises vendues	5 172	3 443	1 521	208	
Contrats d'assurance – devises achetées	—	—	—	—	
Contrats d'assurance – devises vendues	227	184	43	—	
Options de change – achat de devises	854	854	—	—	
Options de change – vente de devises	547	547	—	—	3

(*) Les taux variables sont indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

En € millions	Total	Au 31 mars 2001 Moins de 1 an	Echéance 1-5 ans	Plus de 5 ans	Moyenne taux fixe (*)
Instruments de taux d'intérêts					
Swaps de taux d'intérêts – emprunteur fixe	67	—	—	67	11,92 %
Swaps de taux d'intérêts – prêteur fixe	1 079	10	361	708	5,36 %
Swaps de taux d'intérêts – variable/variable	200	—	—	200	—
Swaptions	146	113	33	—	6,91 %
Cap	705	222	281	202	—
Instruments de change					
Swaps de change – devises achetées	3 694	3 145	549	—	
Swaps de change – devises vendues	4 190	3 383	794	13	
Change à terme – devises achetées	1 579	1 036	543	—	
Change à terme – devises vendues	6 255	4 105	1 945	205	
Contrats d'assurance – devises achetées	66	46	20	—	
Contrats d'assurance – devises vendues	527	291	236	—	
Options de change – achat de devises	954	946	8	—	
Options de change – vente de devises	453	453	—	—	

(*) Les taux variables sont indexés sur l'EURIBOR et le LIBOR.

■ Valeur de marché des instruments financiers

A l'exception des actions cotées et tous autres titres négociables pour lesquels une valeur de marché est disponible, la valeur de tous les instruments financiers autres que les contrats de crédit-bail, les investissements dans les sociétés consolidées par mise en équivalence et non consolidées et fonds de pension a été estimée à leur valeur de marché. Les estimations ont été notamment effectuées en actualisant les flux de trésorerie futurs. Cependant, les méthodes utilisées et les hypothèses retenues pour présenter ces informations sont, par nature, subjectives et impliquent notamment les limites suivantes :

– la valeur de marché calculée ne tient pas compte de la variation future des taux d'intérêt et des fluctuations des cours de change,
– les estimations au 31 mars 2003 ne sont pas forcément représentatives des montants que le Groupe serait amené à comptabiliser à l'échéance ou lors de la cession de ces instruments financiers.

En conséquence, les méthodologies et les hypothèses retenues peuvent avoir un effet significatif sur les méthodologies sont les suivantes :

– Prêts, dépôts et retenues de garanties à long terme et autres immobilisations

La valeur de marché de ces instruments a été déterminée en estimant au cas par cas les flux de trésorerie futurs actualisés sur la base de la courbe des taux utilisée par le Groupe pour des octroyés à des conditions similaires.

– Disponibilités, découverts bancaires, dettes à court terme

Les valeurs comptables sont proches de la valeur de marché compte tenu de leur maturité à court terme.

– Dettes à long terme

La valeur prêts de marché de ces instruments a été déterminée en estimant, au cas par cas, les flux de trésorerie futurs actualisés sur la base de la courbe de taux retenue à la clôture pour des emprunts

obtenus à des conditions similaires ou en utilisant la cotation de l'instrument si celle – ci est disponible.

– Swaps de taux, swaps de devises, options et contrats à terme

La valeur de marché de ces instruments correspond au montant estimé que le Groupe devrait recevoir ou payer si il annulait, sur la base des taux d'intérêt actuels, ses positions au 31 mars 2001, au 31 mars 2002 et au 31 mars 2003.

La valeur de marché des contrats de change à terme a été calculée en appliquant au montant nominal l'écart entre le taux du contrat et le taux à terme du marché à la clôture.

Les contrats d'assurance exportation relatifs à la période d'appels d'offres ne font pas l'objet d'évaluation en valeur de marché. Les contrats d'assurance exportation qui couvrent des engagements fermes sont considérés comme des produits dérivés et ont été évalués en valeur de marché, pour information.

La valeur de marché des instruments financiers à la clôture s'analyse comme suit :

	◀ Au 31 mars ▶					
	2001		**2002**		**2003**	
En millions de €	**Valeur d'inventaire**	**Valeur de marché**	**Valeur d'inventaire**	**Valeur de marché**	**Valeur d'inventaire**	**Valeur de marché**
Bilan						
Actif						
Prêts, dépôts et retenues de garanties à long terme	776	738	778	750	814	701
Autres immobilisations	79	79	79	79	83	83
Quasi-disponibilités et placements à court terme	496	498	331	333	142	143
Disponibilités	2	2	1	1	1	1
	524	524	905	905	628	628
Passif						
Dettes financières	6	6	6	5	6	5
	231	233	035	948	331	909
Hors bilan						
Instruments de taux d'intérêts						
Swaps de taux d'intérêts – emprunteur fixe	—	—	—	(6)	—	9
Swaps de taux d'intérêts – prêteur fixe	—	13	—	11	—	30
Swaps de taux d'intérêts – variable / variable	—	4	—	—	—	—
Swaptions	—	(1)	—	—	—	—
Cap	—	(2)	—	—	—	—
Instruments de change						
Swaps de change – devises achetées	—	15	—	16	—	(178)
Swaps de change – devises vendues	—	(71)	—	(70)	—	257
Change à terme – devises achetées	—	122	—	38	—	(30)
Change à terme – devises vendues	—	(344)	—	(197)	—	87
Contrats d'assurance – devises achetées	—	—	—	—	—	(6)
Contrats d'assurance – devises vendues	—	19	—	2	—	—
Options de change – achat de devises	—	1	—	8	—	37
Options de change – vente de devises	—	(5)	—	(13)	—	(7)

L'accroissement de la valeur de marché des contrats de change à terme et swaps de change (devises vendues) et la diminution de la valeur de marché des contrats de change à terme et swaps de change (devises achetées) proviennent principalement de l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar US.

(d) Risque de credit

Le Groupe couvre jusqu'à 90% du risque de contrepartie sur certains contrats par des polices d'assurance spécifiques. Le Groupe considère que le risque de défaillance des contreparties, pouvant avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité compte tenu, généralement, de leur bonne notation.

(e) Risque de liquidité

Le Groupe a diversifié ses sources de financement en faisant appel à des financements bancaires, à la cession de créances clients et à la titrisation de créances futures, ainsi qu'à des sources externes de financement à court terme.

En millions de €	Au 31 mars 2003	Moins de 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières (1)	**6 331**	2 684	1 507	262	1 659	203	16
Dont créances futures titrisées, nettes (1)	***1 292***	*1 034*	*254*	*4*	—	—	—
Ligne de crédit disponible (1)	**600**						
Disponibilités et quasi-disponibilités (2)	**1 770**						

(1) Voir Note 22 (a) & (b).
(2) Voir Notes 17 & 18.

Au 31 mars 2003, les dettes financières s'élèvent à €6 331 millions et expirent comme suit : €2 684 millions, €1 507 millions et €2 140 millions aux cours des exercices clos les 31 mars 2004, 2005 et suivants, respectivement.

Sans tenir compte des créances futures titrisées, nettes dont le remboursement est assuré par le paiement des clients aux investisseurs, à qui le droit de recevoir ce paiement a été cédé, €1 650 millions, €1 253 millions et €2 136 millions expirent au cours des exercices clos le 31 mars 2004, 2005 et suivants, respectivement.

Parallèlement, au 31 mars 2003, le Groupe dispose d'une ligne de crédit disponible ainsi que des disponibilités et quasi-disponibilités s'élevant à €2 370 millions dont €1 210 millions au niveau de la maison mère.

La ligne de crédit de €600 millions expire en décembre 2003.

Le Groupe doit renégocier ou renouveler les lignes de crédit arrivant à échéance, signer de nouvelles lignes de crédit ou identifier d'autres sources de financement pour pouvoir refinancer sa dette arrivant à échéance et financer ses besoins en fond de roulement et d'investissements.

La capacité du Groupe à obtenir des financements externes repose, en grande partie, sur sa performance financière. Les lignes de crédit du Groupe, ainsi que d'autres emprunts, lui imposent de respecter certains critères financiers prédéfinis ("covenants"). Au quatrième trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2003, le Groupe a renégocié ses lignes de crédit afin de modifier ces critères financiers. Le Groupe a également obtenu l'accord de ses créanciers pour modifier, dans les mêmes conditions, les critères financiers afférents à d'autres emprunts. Après renégociation, le Groupe doit respecter les critères financiers suivants : (i) un montant minimum de "Situation Nette Consolidée" vérifié par référence aux comptes annuels et semestriels consolidés, (ii) un montant maximum de "Dette totale", vérifié par référence à la situation

financière consolidée le dernier jour de chaque mois et (iii) un montant maximum de "Dette économique" vérifié par référence à la situation financière consolidée le dernier jour de chaque mois. Les lignes de crédit syndiquées récemment renégociées prévoient également le respect d'un critère financier supplémentaire correspondant au ratio "EBITDA" sur "charge financière nette consolidée". Ces critères sont décrits dans la Note 22 (a).

La capacité du Groupe à respecter ces critères financiers repose en partie sur le succès de son nouveau plan d'actions, et en particulier la réalisation de son programme de cessions qui devrait générer €3 milliards sur deux ans, ce dernier pouvant être négativement affecté par des facteurs exogènes. Dans l'hypothèse où le Groupe ne respecterait pas l'un de ces critères financiers, les créanciers pourraient exiger le remboursement anticipé immédiat de tous les encours concernés par ces accords.

Outre ces critères financiers, les lignes de crédit récemment prorogées d'un montant de €475 millions ainsi que le crédit relais de €600 millions confèrent aux prêteurs le droit d'exiger le remboursement anticipé de tout ou partie de ces lignes, si au cours de la prochaine assemblée générale les actionnaires n'approuvent pas la résolution autorisant le conseil d'administration à procéder à une augmentation de capital.

La plupart de nos lignes de crédit et de nos emprunts comportent des clauses de défaut croisé (cross-default) et d'exigibilité croisée (cross-acceleration) prévoyant qu'un défaut de paiement, une demande de remboursement anticipé ou le non-respect d'un critère financier ou d'une quelconque autre obligation peut entraîner le remboursement anticipé de tout ou d'une partie importante de nos autres emprunts, ce qui rendrait nos lignes de crédit indisponibles.

➤ Note 30—Frais de personnel, participation et effectifs

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
En millions de € à l'exception du nombre d'employés	**2001**	**2002**	**2003**
Frais de personnel	4 709	4 499	3 919
dont membres du comité exécutif (*)	7	5	5
Charges sociales	1 634	1 236	1 032
Participation des salariés	25	5	18
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice			
Ingénieurs et cadres	40 044	38 087	35 983
Autres employés	102 970	80 908	73 688
Effectifs totaux approximatifs	**143 014**	**118 995**	**109 671**

(*) Membres du comité exécutif à la clôture.

Stock options

Les principales caractéristiques des plans de stock options du Groupe sont les suivantes :

	Plan n° 1	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6
Date d'assemblée	17 juin 1998	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001
Date de création	22 avril 1999	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003
Prix d'exercice (1)	€27,40	€33,00	€13,09	€6,00
Point de départ d'exercice des options (2)	22 avril 2004	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004
Date d'expiration	21 avril 2007	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011
Nombre initial de Bénéficiaires	850	1 703	1 653	5
Nombre initial d'options	2 035 000	4 200 000	4 200 000	1 220 000
Nombre d'options tel qu'ajusté après l'augmentation de capital réalisée en juillet 2002 (3)	2 105 703	4 346 191	4 346 087	1 220 000
Nombre total d'options exercées	0	0	0	0
Nombre total d'options annulées	335 071	324 061	245 586	0
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2003	1 770 632	4 022 130	4 100 501	1 220 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité exécutif	95 200	135 565	192 474	1 200 000
Conditions et modalités d'exercice	Cours moyen de l'action de €38 sur une période de 40 séances consécutives (entre le 22/04/99 et le 21/04/04). A défaut de réalisation de cette condition, les options seront caduques. A ce jour, cette condition n'est pas satisfaite.	— Un tiers des options exerçables à partir du 24/07/02. — Deux tiers des options exerçables à partir du 24/07/03. — La totalité des options exerçables à partir du 24/07/04.	— Un tiers des options exerçables à partir du 8/01/03. — Deux tiers des options exerçables à partir du 8/01/04. — La totalité des options exerçables à partir du 8/01/05.	— Un tiers des options exerçables à partir du 07/01/04. — Deux tiers des options exerçables à partir du 07/01/05. — La totalité des options exerçables à partir du 07/01/06.

(1) Prix ni décoté ni surcoté, correspondant au cours moyen de l'action pendant les vingt séances de bourse ayant précédé la tenue du conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celle-ci.

(2) Sauf conditions particulières mentionnées dans "Conditions et modalités d'exercice".

(3) Les plans d'options n°1, 3 et 5 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite à la réalisation de l'augmentation de capital en juillet 2002.

Les plans n° 2 et n° 4 qui avaient été accordés précédemment ont été annulés du fait de la non réalisation des conditions d'exercice. Par conséquent, aucune des options de ces plans n'a été exercée et 4 359 775 options ont été annulées.

Le tableau suivant synthétise l'activité des plans :

	Options	Cours moyen pondéré d'exercice des options
En cours au 1er avril 2000	**6 437 400**	**€29,19**
Attribuées	—	—
Exercées	—	—
Annulées	(350 900)	€29,69
En cours au 31 mars 2001	**6 086 500**	**€29,17**
En cours au 1er avril 2001	**6 086 500**	**€29,17**
Attribuées	8 685 000	€23,37
Exercées	—	—
Annulées	(540 400)	€19,36
En cours au 31 mars 2002	**14 231 100**	**€25,67**
En cours au 1er avril 2002	**14 231 100**	**€25,67**
Attribuable au 1er avril 2002		
après l'augmentation de capital	14 726 354	€24,81
Attribuées	1 220 000	€6,00
Exercées	—	—
Annulées	(4 833 091)	€28,62
En cours au 31 mars 2003	**11 113 263**	**€21,09**

➤ Note 31 – Evénements postérieurs à la clôture

a) Cession des activités "Turbines Industrielles"

Le 28 avril 2003, le Groupe a annoncé la signature d'accords fermes pour vendre, en deux transactions séparées, ses activités turbines à gaz de petite puissance d'une part, et ses activités turbines à gaz de moyenne puissance et turbines à vapeur industrielles d'autre part.

Ces deux transactions, d'un montant total de €1,1 milliard, devraient apporter au Groupe environ €950 millions net, après transfert de la dette et ajustements sur des éléments de trésorerie.

La première transaction concerne l'activité des turbines à gaz de petite puissance, et la seconde celle des turbines à gaz de moyenne puissance et des turbines à vapeur industrielles. Elles incluent :

- l'activité turbines à gaz de petite puissance (3MW – 15MW) basée principalement au Royaume-Uni,
- l'activité turbines à gaz de moyenne puissance (15MW – 50MW) basée principalement en Suède,
- l'activité turbines à vapeur industrielles (jusqu'à 100MW environ), dont les usines sont situées en Suède, en Allemagne, et en République Tchèque, et les activités de service correspondantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, les activités turbines industrielles du Groupe ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ €1,25 milliard et dégagé une marge d'exploitation estimée à environ 7%. Elles emploient environ 6 500 personnes.

Les transactions sont subordonnées à l'approbation des institutions compétentes et les documents appropriés sont actuellement soumis aux autorités de la concurrence.

La finalisation de la première des deux transactions a été annoncée le 30 avril 2003. Cette première transaction de €575 millions devrait rapporter au Groupe environ €525 millions nets.

La conclusion de cette transaction fait suite à une dérogation officielle, accordée par la Commission Européenne dans le cadre des dispositions

communautaires concernant les fusions. Cette dérogation permet le transfert immédiat de cette activité. Le repreneur s'est, pour sa part, engagé à ne pas intégrer l'activité rachetée à ses propres activités avant d'avoir obtenu de la Commission Européenne une autorisation officielle de fusion de toutes les activités de turbines industrielles.

Dans l'attente de cette autorisation, les activités turbines à gaz de moyenne puissance et turbines à vapeur industrielles restent détenues et gérées par le Groupe.

b) Cession d'actifs immobiliers

En avril 2003, le Groupe a cédé 15 sites en France, Espagne, Suisse et Belgique pour un montant total de €138 millions.

c) Restructuration

Conformément au plan stratégique du Groupe, des discussions ont commencé avec les syndicats concernant les plans de réduction des frais généraux et de restructuration industrielle.

Le premier de ces plans de restructuration, concernant principalement le Secteur Power Turbo-Systèmes, a été annoncé.

➤ Note 32—Principales sociétés du périmètre de consolidation

Les principales sociétés sont définies selon les critères suivants :
- sociétés Holding,
- chiffre d'affaires supérieur à €90 millions

Sociétés	Pays	Détention %	Méthode de consolidation
ALSTOM	France	Société mère	
ALSTOM Holdings	France	100,0	Globale
ALSTOM Gmbh (holding)	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM UK Ltd (holding)	Royaume–Uni	100,0	Globale
ALSTOM Inc (holding)	Etats–Unis	100,0	Globale
ALSTOM NV (holding)	Pays–Bas	100,0	Globale
ALSTOM Mexico SA de CV (holding)	Mexique	100,0	Globale
ALSTOM Espana IB (holding)	Espagne	100,0	Globale
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100,0	Globale
ALSTOM Australia Ltd	Australie	100,0	Globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100,0	Globale
ALSTOM Brasil Ltda	Brésil	100,0	Globale
ALSTOM Canada Inc	Canada	100,0	Globale
ALSTOM Controls Ltd	Royaume–Uni	100,0	Globale
ALSTOM DDF SA	France	98,8	Globale
ALSTOM Energietechnik GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Ferroviaria Spa	Italie	100,0	Globale
ALSTOM K.K.	Japon	100,0	Globale
ALSTOM LHB GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Ltd	Royaume–Uni	100,0	Globale

ALSTOM Power sro	Rép. Tchèque	100,0	Globale
ALSTOM Power Asia Pacific Sdn Bhd	Malaysia	100,0	Globale
ALSTOM Power Boiler GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Centrales	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Conversion GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Conversion SA France	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Generation AG	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Hydraulique	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Inc	Etats–Unis	100,0	Globale
ALSTOM Power Italia Spa	Italie	100,0	Globale
ALSTOM Power ltd	Australie	100,0	Globale
ALSTOM Power Norway AS.	Norvège	100,0	Globale
ALSTOM Power O&M Ltd	Suisse	100,0	Globale
ALSTOM Power SA	Espagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Service	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Sp Zoo	Japon	100,0	Globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100,0	Globale
ALSTOM Power Turbinen GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Turbomachines	France	100,0	Globale
ALSTOM Power UK Ltd	Royaume–Uni	100,0	Globale
ALSTOM Projects india Ltd	Inde	68,5	Globale
ALSTOM Projects Taiwan Ltd	Taiwan	100,0	Globale
ALSTOM Rail Ltd	Royaume–Uni	100,0	Globale
ALSTOM Signalling Inc	Etats–Unis	100,0	Globale
ALSTOM T&D Inc.	Etats–Unis	100,0	Globale
ALSTOM T&D SA	France	100,0	Globale
ALSTOM T&D SA de CV	Mexique	100,0	Globale
ALSTOM Transport SA	France	100,0	Globale
ALSTOM Transporte SA de CV	Mexique	100,0	Globale
ALSTOM Transportation Inc	Etats–Unis	100,0	Globale
ALSTOM Transporte	Espagne	100,0	Globale
Chantiers de l'Atlantique	France	100,0	Globale
Japan Gas Turbines K.K.	Japon	60,0	Globale
EUKORAIL Ltd	Corée du sud	100,0	Globale
West Coast Traincare	Royaume–Uni	76,0	Globale

Une liste complète des filiales consolidées est disponible auprès du siège du Groupe sur simple demande.

Cette page est laissée en blanc volontairement

ANNEXE 2 – RAPPORT DE GESTION*

Sommaire

Rapport de gestion

Commentaire général p. 2

Faits marquants de l'exercice 2002–2003 p. 3
Stratégie et plan d'actions p. 5
Commentaires généraux sur l'activité et les résultats p. 8
Evolutions récentes p. 10
Perspectives p. 11

Analyse opérationnelle et financière p. 13

Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes-indicateurs différents des principes comptables généralement admis p. 13
Chiffres opérationnels clés et analyse géographique pour les exercices clos les 31 mars 2001, 2002 et 2003 p. 20
Power p. 23
Transmission & Distribution (T&D) p. 28
Transport p. 30
Marine p. 34
Autres p. 37
Comptes consolidés clos au 31 mars 2001, 2002 et 2003 p. 38
Liquidité et ressources financières p. 44
Engagement de retraite p. 48
Engagements hors bilan et autres obligations p. 50
Principes comptables nécessaires à la compréhension de nos comptes p. 52
Principales différences entre les normes comptables françaises et américaines p. 53
Impact des variations de taux de change et de taux d'intérêt p. 54
Valorisation des instruments financiers p. 56

* Rapport de gestion actualisé par le conseil d'administration. Ce rapport est la version du rapport de gestion arrêté par le conseil d'administration le 13 mai 2003 et actualisé pour tenir compte des événements portés à sa connaissance depuis lors. Les modifications apparaissent en souligné ci-après.

Rapport de gestion

Les commentaires ci-dessous doivent être lus en liaison avec nos Comptes Consolidés des exercices 2002/03, 2001/02 et 2000/01 et les notes afférantes, les sections "Description des activités" et "Risques" inclus dans ce Rapport Annuel. Au cours des périodes décrites dans cette section, plusieurs opérations d'importance affectant la comparabilité de nos résultats financiers entre les différentes périodes ont eu lieu. Nous vous présentons les données, telles qu'elles apparaissent dans nos comptes ainsi que retraitées à périmètre comparable et après élimination des effets de conversion, pour faciliter leur comparaison. Les retraitements effectués sont décrits dans le paragraphe relatif aux "Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes—indicateurs différents des principes comptables généralement admis" ci-après.

Ce document contient des informations sur les marchés dans lesquels nous opérons (taille, position concurrentielle). Sauf indication contraire, les informations contenues dans ce Rapport Annuel proviennent des estimations que nous avons effectuées.

Commentaire général

Depuis notre introduction en bourse en 1998, nous avons été confrontés à la transformation profonde des marchés sur lesquels nous intervenons. La privatisation et la déréglementation de nos marchés, l'évolution de la clientèle, jusqu'alors constituée de grandes entreprises publiques et aujourd'hui davantage constituée de sociétés privées de taille plus modeste, nous ont incités à faire évoluer notre Groupe, à renouveler notre offre de produits, systèmes, prestations de services et solutions, et à céder certaines activités non stratégiques.

Nous estimons que nos métiers dans l'Energie et le Transport offrent :

- de réelles opportunités de croissance à long terme liées aux besoins de développement des infrastructures essentielles dans les économies émergentes et de leur remplacement ou de leur modernisation dans les économies développées ; et
- des opportunités dans des activités à forte marge comme les services et les systèmes.

Nous pouvons également capitaliser notre savoir-faire technologique sur ces deux marchés pour créer une véritable différenciation compétitive. Nous y sommes stratégiquement bien positionnés et y détenons des parts de marché significatives :

- nous faisons partie des trois principaux acteurs (le plus souvent numéro 1 ou 2) sur tous nos segments de marché ;
- nous bénéficions d'une des plus importantes bases installées d'équipements de production d'énergie ou de matériel roulant, ce qui représente un vecteur essentiel de croissance de notre activité de service ;
- nous sommes un leader reconnu dans la plupart de nos activités, avec une technologie de premier ordre et une présence mondiale inégalée.

Cependant, malgré ces opportunités, nous devons poursuivre nos efforts pour améliorer nos performances, pour nous adapter à la baisse actuelle du marché de l'énergie, pour résoudre nos problèmes opérationnels passés et renforcer notre structure financière.

Au cours de l'exercice 2002/03 nous avons enregistré une perte nette sans précédent de € 1 432 millions comparée à une perte nette de € 139 millions au cours de l'exercice 2001/02. En réponse à la détérioration continue de nos conditions financières et de nos marchés en général, notre priorité actuelle est de réussir la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie et d'un plan d'action visant à assurer notre futur sur le long terme, présentés plus loin sous la rubrique "Stratégie et plan d'actions".

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2002/03

L'exercice 2002/03 a été marqué par les éléments suivants :

- des problèmes exceptionnels sur nos turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26 et sur nos contrats de trains au Royaume-Uni ;
- une augmentation de capital réussie ;
- la cession d'activités et d'actifs immobiliers ; et
- le lancement de notre nouvelle stratégie et du plan d'actions correspondant.

Des problèmes exceptionnels sur nos turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26

Au cours de l'exercice 2002/03, nous avons continué à réaliser des progrès dans la mise en application d'améliorations techniques sur nos turbines à gaz GT24/GT26, qui ont connu des difficultés techniques significatives dans le passé. Nos récents progrès ont permis d'atteindre un fonctionnement flexible et fiable de la flotte. Plus les unités réparées accumulent des heures de fonctionnement, plus nous constatons une stabilisation de la technologie. La situation commerciale s'est également bien clarifiée. Nous avons conclu des accords commerciaux sur 61 des 80 unités vendues, dont 24 sont inconditionnels, 7 unités font actuellement l'objet de contentieux, et les négociations continuent pour les autres. Depuis novembre 2002, cependant, des retards inattendus ont été constatés dans la finalisation des solutions techniques, dus à des contretemps imprévus, que nous considérons avoir maintenant surmontés lors des tests et de la validation de plusieurs composants importants de notre programme de mise à niveau, notamment le compresseur amélioré de la turbine GT24 et les ailettes de turbine à durée de vie étendue. Ces retards, associés à l'attitude commerciale plus agressive de nos clients et de nos sous-traitants, qui font valoir leurs droits contractuels du fait de la détérioration accélérée du marché de l'énergie, ont entraîné des surcoûts et une cristallisation significative de notre exposition aux risques.

En conséquence, nous avons actualisé notre analyse de l'impact financier résiduel net dû à des difficultés relatives aux GT24/GT26 sur la base d'une revue contrat par contrat, et nous l'estimons aujourd'hui à € 1 530 millions. Ce montant est fondé sur une exposition résiduelle brute estimée à fin mars 2003 à € 1 984 millions, que nous prévoyons de diminuer de € 454 millions en prenant de nombreuses mesures pour réduire notre exposition.

Au 31 mars 2002, les provisions et charges à payer relatives à ces turbines s'élevaient à € 1 440 millions. Après utilisation de € 1 070 millions pendant l'exercice 2002/03, les provisions résiduelles étaient de € 370 millions. Les décaissements nets sur l'exercice 2002/03 relatifs à ces turbines s'élèvent à € 1 055 millions et € 700 millions au cours de l'exercice 2001/02. Pour couvrir la totalité de notre exposition nette, une provision additionnelle de € 1 160 millions a été dotée pendant l'exercice 2002/03. En conséquence au 31 mars 2003, les provisions et charges à payer relatives à ces turbines s'élèvent à € 1 530 millions. Pour plus d'informations concernant nos turbines à gaz GT24/GT26, y compris l'information concernant les provisions comptabilisées sur les années antérieures, voir le paragraphe "Power—Situation sur les turbines à gaz GT24/GT26". Pour de plus amples informations concernant nos provisions consolidées pour garanties, pénalités et réclamations, voir Note 20 aux Comptes Consolidés.

Des problèmes exceptionnels sur nos trains au Royaume-Uni

En 1997, peu après la privatisation du transport ferroviaire au Royaume-Uni, nous avons reçu cinq commandes, pour un total de cent dix-neuf nouveaux trains régionaux d'une valeur totale de €670 millions. Ces contrats faisaient partie de la première série de commandes passées à la suite de la déréglementation du marché du transport ferroviaire au Royaume-Uni. A fin mars 2002, nous avions fait état des difficultés rencontrées sur ces trains régionaux. 118 de ces 119 trains sont maintenant en exploitation. Nous avons récemment signé des accords avec nos clients, selon lesquels nous nous sommes engagés à mettre en œuvre des programmes de fiabilisation, aujourd'hui lancés, qui entraînent des coûts supplémentaires. Des trains sont également livrés dans le cadre du contrat, signé en février 1999 pour la ligne West Coast Main Line (WCML) au rythme de deux unités par mois, conformément à la demande de notre client. Leur exploitation sur la ligne a commencé en janvier 2003 et la livraison des 38 trains restants s'étend jusqu'en septembre 2004. Des retards importants et des surcoûts ont également été enregistrés sur ce contrat.

Au cours de l'exercice 2002/03, nous avons donc enregistré des provisions et charges à payer complémentaires d'un montant brut de €140 millions pour couvrir les coûts futurs estimés du programme d'amélioration continue des trains régionaux au Royaume-Uni et terminer le contrat de WCML. Une partie de cette dotation a été utilisée sur l'exercice 2002/03. Pour plus d'informations concernant les trains régionaux au Royaume-Uni, y compris l'information concernant les provisions sur les années antérieures, voir "Transport-Trains au Royaume-Uni".

Augmentation de capital

Comme annoncé en mars 2002, une augmentation de capital par émission d'actions avec droits préférentiels de souscription a été réalisée en juillet 2002. Dans le cadre de cette émission, 66,3 millions de nouvelles actions ont été émises au prix de €9,6 par action. Le montant net de l'émission, déduction faite des assurances, commissions, dépenses de garantie et autres coûts, s'est élevé à €622 millions.

Le capital d'ALSTOM se compose de 281 660 523 actions au 31 mars 2003.

Cessions d'activités et d'actifs immobiliers

Cessions d'activités non stratégiques pour un montant de €151 millions à fin mars 2003

Dans la première étape de notre programme initial de cession d'activités non-stratégiques, nos activités sud-africaines ont été vendues à des intervenants et financiers locaux pour un montant brut total de €50 millions. Le contrat de vente a été signé avec effet au 1er octobre 2002. Cette activité dégageait un chiffre d'affaires d'environ €170 millions au cours de l'exercice 2001/02 et employait un effectif de 4 000 personnes. En janvier 2003, nous avons également annoncé la vente de notre captive d'assurance pour un montant brut total de €101 millions.

Produits de cession d'actifs immobiliers pour €231 millions à fin mars 2003, de titres d'une société possédant des actifs immobiliers pour €36 millions à fin mars 2003, et de €138 millions en avril 2003.

En décembre 2002, notre portefeuille immobilier au Royaume-Uni a été vendu pour €175 millions. En janvier 2003, le Groupe a également cédé un site en France pour €22 millions. Pendant le dernier trimestre de l'exercice 2002/03, nous avons reçu d'autres produits de cession pour un montant de €34 millions, principalement liés à la vente d'un site en Suède et d'un site au Royaume-Uni. Au cours de l'année, nous avons vendu les titres que nous possédions pour 39% de la société immobilière La Maquinista Vila Global pour un montant de €36 millions. En avril 2003, la vente supplémentaire de 15 sites, principalement en France, Espagne, Suisse et Belgique, nous a rapporté €138 millions. Nous avons signé des contrats de location sur la plupart des biens que nous avons vendus.

Lancement d'une nouvelle stratégie et du plan d'action correspondant

Nous avons lancé une nouvelle stratégie et un plan d'action correspondant, afin de réduire notre endettement et améliorer notre performance. Ce plan est détaillé, ci-dessous, dans la section "Stratégie et plan d'action".

STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS

Le 12 mars 2003, nous avons présenté notre nouvelle stratégie et notre plan d'actions pour surmonter nos trois principaux problèmes actuels: un niveau de rentabilité et de trésorerie insuffisant, des difficultés rencontrées sur les contrats de turbines à gaz GT24/GT26 et de trains au Royaume-Uni, et un fort niveau d'endettement. La mise en œuvre actuelle de notre plan d'actions, visant à améliorer les résultats opérationnels du Groupe de façon significative tout en diminuant son fort niveau d'endettement, s'articule autour de trois axes principaux:

- recentrage de notre portefeuille d'activités tout en renforçant notre assise financière;
- amélioration de nos résultats opérationnels et adaptation aux conditions du marché;
- mise en place d'une organisation plus efficace.

Recentrage de notre portefeuille d'activités tout en renforçant notre assise financière

Recentrage sur la production d'énergie et le transport ferroviaire

Comme nous ne pouvons assurer les ressources nécessaires au développement de toutes les activités qui constituent notre Groupe aujourd'hui, nous recentrons nos activités sur les marchés de l'énergie et des transports ferroviaires, par la vente du Secteur Transmission & Distribution (T&D) et du Segment Industrial Turbines. En outre, nous analysons les options pour consolider à moyen terme les activités du Secteur Marine par des alliances ou des partenariats nationaux ou internationaux.

La décision de vendre notre Secteur T&D et nos activités Industrial Turbines a été prise après une analyse approfondie et une évaluation du portefeuille actuel de nos activités. Ces deux activités sont saines et de forte valeur et nous pensons que leur vente ne modifiera pas la cohérence du Groupe. Elles sont autonomes et indépendantes en termes de management, d'organisation, de présence commerciale et de recherche et développement. Elles offrent un "business model" diversifié : le segment Industrial Turbines, par exemple, est actif sur des marchés autres que ceux de la production d'énergie. Les synergies commerciales avec les autres activités du portefeuille actuel du Groupe sont donc limitées.

La mise en vente du Secteur T&D a été lancée en mars 2003. La vente des activités Industrial Turbines qui comprennent les turbines à gaz et à vapeur de petite puissance s'est conclue par la signature le 26 avril 2003 d'un accord de cession. Pour plus d'informations, lire le paragraphe "Evolutions récentes" ci-dessous.

Développement des services

Dans le cadre du recentrage de nos métiers, nous nous sommes fixés pour objectif de poursuivre le développement de nos activités de services en nous appuyant sur notre position de leader, notre avance technologique, notre importante présence commerciale et notre importante base installée. Le service après-vente de Power, qui représente pour l'exercice 2002/03 environ la moitié du chiffre d'affaires lié à la production d'énergie, a enregistré une croissance annuelle de plus de 10% sur les années passées. Il génère des marges intéressantes et un flux de trésorerie positif, et présente un bon rapport risque/profit. Nous avons l'une des plus grandes bases installées d'équipements de production d'énergie au monde, et voulons optimiser cet avantage concurrentiel afin de poursuivre la croissance de cette activité rentable. Au cours de l'exercice 2002/03, le secteur Power a réalisé le tiers de son chiffre d'affaires dans la construction d'équipements neufs, comprenant à la fois, la fourniture de produits, la conception des centrales et leur construction. Notre objectif est d'améliorer la fiabilité de nos produits et d'être plus sélectifs dans le choix de nos contrats de conception et de construction de centrales pour améliorer notre profil de risque. Nous avons lancé des plans de restructuration afin d'ajuster nos capacités aux conditions du marché dans ce domaine. Sur le marché du transport, nous souhaitons nous recentrer particulièrement sur les activités de services et de signalisation, à fortes valeurs ajoutées et à forte marges.

Consolidation de notre assise financière

Programme de cessions porté à €3 milliards.

Dans le cadre du nouveau plan, nous avons porté le montant des cessions de €1,6 milliards, notre objectif annoncé l'année dernière, à €3 milliards d'ici mars 2004. Ce programme comprend:

- un objectif de €600 millions de vente d'actifs immobiliers, dont €267 millions ont été réalisés au cours de l'exercice 2002/03 (€231 millions de produits de cessions d'immobilisations corporelles et €36 millions de produits de ventes de titres) et dont €138 millions supplémentaires ont été reçus en avril 2003;
- un objectif de €2 400 millions de cessions d'activités qui incluent Transmission & Distribution (T&D) et Industrial Turbines. €151 millions ont été réalisés au cours de l'exercice 2002/03 par la vente de nos activités en Afrique du Sud et de notre captive d'assurance et €1 100 millions supplémentaires par la signature en avril 2003 de la cession du Segment Industrial Turbines (trésorerie nette résultant de la cession d'environ €950 millions).

Ainsi, le produit total des ventes sécurisées des actifs immobiliers et des activités atteint maintenant €1,5 milliards.

Augmentation de capital.

Notre programme de cessions nous permettra de diminuer de façon substantielle notre niveau d'endettement; nos fonds propres resteront trop faibles suite au résultat net négatif enregistré pour l'exercice 2002/03. Afin de renforcer notre bilan, nous prévoyons de procéder à une augmentation de capital sous forme d'émission d'actions avec droits préférentiels de souscription permettant de lever un montant net maximum de €600 millions. Les résolutions relatives à l'augmentation de capital seront soumises à approbation lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 juillet 2003. Le calendrier, les conditions et le montant définitif de cette augmentation de capital seront fixés par le Conseil d'Administration, et dépendront des conditions du marché.

Initiatives en matière de génération de trésorerie.

Nous poursuivons nos efforts afin d'améliorer notre flux de trésorerie et la gestion du besoin en fonds de roulement. Ces efforts sont au cœur de notre programme "Cash for Growth" visant au renforcement de la culture "cash" au sein du Groupe : des objectifs précis sur la trésorerie sont fixés à chaque niveau de l'organisation, une méthodologie pratique, les outils et les systèmes de mesure nécessaires à la réalisation de ces objectifs sont mis en œuvre. Une formation complète est dispensée au niveau de chaque Unité, et des initiatives sont menées pour évaluer le potentiel de trésorerie à dégager à long terme au sein d'ALSTOM.

La section "Liquidité et ressources financières" ci-dessous décrit les progrès réalisés en termes de besoin en fonds de roulement pour l'exercice 2002/03, que nous qualifions d'encourageants.

Sur le court terme, nous avons augmenté nos sources de trésorerie disponible dans l'attente des cessions, par l'obtention d'une nouvelle ligne de crédit de €600 millions au 31 mars 2003, en complément des €610 millions de trésorerie immédiatement disponibles au niveau de la société mère, et de €1 160 millions au niveau des filiales.

Amélioration de nos résultats opérationnels et adaptation aux conditions du marché

Les plans de restructuration et de réduction des coûts nécessaires à l'adaptation de notre Groupe aux conditions du marché ont été lancés. Ils sont d'une importance capitale dans la mesure où, après la retombée de la bulle des commandes de turbines à gaz aux Etats-Unis, nous anticipons un ralentissement dans les 2 à 3 ans à venir. Ces plans permettront une amélioration de nos résultats opérationnels. Le coût annuel des restructurations devrait augmenter pour atteindre €300 millions dans les deux prochaines années. Nous pensons que ces mesures devraient permettre de générer une économie de €500 millions par an à partir de 2005/06.

Restructuration industrielle

Nous allons accélérer les restructurations industrielles. La base industrielle sera optimisée et dans chaque usine, les processus seront revus pour accroître la productivité.

Réduction des frais généraux

Un programme ambitieux va être mis en œuvre pour réduire de façon significative les frais généraux, en particulier par la simplification des procédures administratives et par la suppression de niveaux intermédiaires. Certaines fonctions centrales seront réattribuées aux Secteurs ou supprimées, entraînant une réduction importante de la taille du "Corporate". L'objectif de réduction des coûts du "Corporate" et du Réseau international est fixé à 35% des coûts actuels. Des plans sévères seront lancés en parallèle dans les différents Secteurs, l'objectif étant de réduire de 15% leurs frais généraux.

Une gestion des risques plus rigoureuse visant l'amélioration des marges.

L'amélioration de nos marges et de nos risques découlera d'une sélection plus rigoureuse des appels d'offres auxquels nous répondrons ainsi que des termes contractuels que nous sommes prêts à accepter, combinés avec un contrôle plus strict de l'exécution des contrats. Une refonte approfondie du système de reporting est en cours pour accélérer la remontée de l'information. Un Comité des Risques Corporate, présidé par le Président Directeur Général, analyse régulièrement les principaux appels d'offres ainsi que l'exécution des grands projets en cours.

Changer notre façon de travailler.
Le programme de qualité et d'amélioration de la performance d'ALSTOM, Quality Focus Six Sigma, couvre l'ensemble des fonctions et opérations. Il s'agit de modifier notre façon de travailler pour mieux satisfaire nos clients et améliorer nos résultats.

Mise en place d'une organisation plus efficace

Afin d'atteindre notre objectif de marge opérationnelle, l'organisation interne a été modifiée selon deux principes fondamentaux : décentralisation et contrôles renforcés.

La décentralisation

Nous sommes en train de mettre en place une organisation plus efficace. Power, qui représente actuellement 51% du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2002/03, a été restructuré en 3 nouveaux Secteurs, à compter du 1er avril 2003. Nous pensons qu'avec cinq Secteurs ainsi équilibrés et T&D en cours de cession, cette nouvelle organisation, avec moins de niveaux hiérarchiques, permettra d'alléger les frais généraux. A titre d'exemple, le Secteur Power n'est plus un niveau hiérarchique avec une direction et les anciens Segments ont en partie été fusionnés : les Segments Gas et Steam deviennent Power Turbo-Systèmes, tandis que les Segments Boilers & Environment et Hydro deviennent Power Environnement ; Customer Service a été rebaptisé Power Service.

La structure mise en place est plus simple, plus réactive, avec une responsabilité nette des Secteurs en matière de pertes et profits (P&L), et un système de reporting accéléré. Le management de chaque Secteur est autonome et pleinement responsable, après la suppression de l'organisation matricielle pays-activités.

La nouvelle organisation

Après les cessions et la réorganisation du Secteur Power, nous disposerons d'un portefeuille équilibré d'activités bien positionnées :

■ Power Turbo-Systèmes	N° 1* sur les marchés des turbines à vapeur, des alternateurs, de la conception et de la construction de centrales, retrouvant sa position concurrentielle pour les turbines à gaz.
■ Power Service	N° 1* sur un marché à fort potentiel et en croissance.
■ Power Environnement	N° 1* des chaudières, de l'hydroélectricité et du contrôle environnemental, leader incontestable des marchés de l'environnement en forte expansion.
■ Transport	N° 2* avec une activité mondiale de tout premier rang.
■ Marine	Un des premiers constructeurs de navires de croisière.

**Estimations ALSTOM.*

Nouvelle équipe de direction

L'exercice 2002/03 a été marqué par un renouvellement de notre équipe de direction, et plus particulièrement :

- Patrick Kron a été nommé Président du Conseil d'Administration d'ALSTOM le 11 mars 2003, en plus de ses fonctions de Directeur Général depuis le 1er janvier 2003 ;
- l'équipe des principaux dirigeants du Groupe a été renouvelée, cinq nouveaux membres sur un total de onze venant siéger au comité exécutif d'ALSTOM, (dix après la cession de T&D).

COMMENTAIRES GENERAUX SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS

Les tableaux ci-après présentent quelques-uns de nos indicateurs financiers et opérationnels clés sur une base consolidée :

Total Groupe—Données en base réelle

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶				
En € millions	**2001**	**2002**	**2003**	**% Variation Mars 02/ Mars 01**	**% Variation Mars 03/ Mars 02**
Commandes reçues	25 727	22 686	**19 123**	(12%)	(16%)
Chiffre d'affaires	24 550	23 453	**21 351**	(4%)	(9%)
Résultat opérationnel	1 151	941	**(507)**		
Résultat net	204	(139)	**(1 432)**		
Cash flow libre (1)	(1 089)	(1 151)	**(265)**		

Total Groupe—Données en base comparable (2)

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶				
En € millions	**2001**	**2002**	**2003**	**% Variation Mars 02/ Mars 01**	**% Variation Mars 03/ Mars 02**
Commandes reçues	21 896	19 959	19 123	(9%)	(4%)
Chiffre d'affaires	21 140	21 051	21 351	0%	1%

(1) Nous définissons le cash flow libre comme la variation nette de la trésorerie d'exploitation plus les dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions (à l'exception des cessions de biens immobiliers prévues par notre planstratégique) plus la variation de cessions de créances clients, nettes, considérées comme un moyen de financement de nos opérations. Toutefois, cet indicateur n'est pas un indicateur de performance reconnu selon les règles généralement admises françaises ou américaines. Voir "Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis- Utilisation et réconciliation des indicateurs financiers différents des principes comptables généralement admis".

(2) Ajustées pour tenir compte des changements de périmètre et de taux de change, comme détaillés ci-après dans "Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis – Données comparables".

Activité marquée par des conditions de marchés difficiles

Les douze derniers mois ont été caractérisés par d'importantes incertitudes du marché, par une contraction des marchés financiers, par l'affaiblissement de l'économie mondiale, par un retournement de conjoncture en Europe et un ralentissement aux Etats-Unis, alors que le dollar US perdait près de 20% par rapport à l'euro. Dans cet environnement déprimé, nombreux sont les gouvernements et les entreprises qui ont pratiqué une politique attentiste en matière d'investissement en infrastructures.

Malgré ce contexte défavorable, les marchés sont restés globalement actifs dans le transport ferroviaire et relativement soutenus à la fois dans le domaine de la transmission d'énergie et des services de production d'énergie. Les conditions se sont avérées moins favorables pour les grandes centrales et les équipements à gaz et à vapeur, après la fin d'une période d'activité exceptionnelle sur le marché des turbines à gaz aux Etats-Unis ("gas boom"). Elles se sont avérées difficiles dans le secteur de la distribution d'électricité. Le principal marché de notre Secteur Marine, la construction de navires de croisière, a stagné cette année avec simplement trois commandes de navires passées dans le monde : un nouveau contrat et deux confirmations d'options.

Dans l'ensemble et sur des bases comparables, les commandes ont enregistré un recul de 4% par rapport à l'an dernier, essentiellement sur le dernier trimestre de l'exercice 2002/03. Sur base comparable, notre chiffre d'affaires a augmenté de 1%. Le carnet de commandes s'élève à €30,3 milliards au 31 mars 2003 et représente 17 mois de chiffre d'affaires.

Des résultats affectés par des provisions exceptionnelles

Le résultat opérationnel de l'exercice 2002/03 s'élève à €(507) millions, contre €941 millions pour l'exercice 2001/02. Notre rentabilité a été affectée par des dotations exceptionnelles aux provisions de €1300 millions pendant l'exercice 2002/03, principalement pour couvrir les coûts supplémentaires liés aux turbines à gaz GT24/GT26 et dans une moindre mesure, les coûts liés aux problèmes sur les contrats de trains au Royaume-Uni.

Si l'on exclut ces dotations aux provisions exceptionnelles, le résultat et la marge opérationnels représentent respectivement €793 millions et 3,7 % pour l'exercice 2002/03.

Le résultat net après dotations aux provisions de €1 300 millions est de €(1 432) millions pour l'exercice 2002/03.

Liquidités générées par des cessions et une augmentation de capital

Au 31 mars 2003, des liquidités pour un montant de €1 040 millions ont été générées par une augmentation de capital de €622 millions en juillet 2002, un produit brut de cessions d'activités pour €151 millions et la vente d'actifs immobiliers pour €267 millions.

Depuis le 31 mars 2003, nous avons signé des accords qui nous ont apporté ou qui nous apporteront des produits complémentaires de cession d'actifs. Ainsi, le produit total sécurisé des cessions d'actifs et de biens immobiliers atteint désormais €1,5 milliards ou €2,1 milliards, augmentation de capital comprise.

Amélioration du cash flow libre

Pour l'exercice 2002/03, notre cash flow libre s'élève à €(265) millions à comparer aux €(1 151) millions de l'exercice précédent 2001/02. Ces montants comprennent :

- les dépenses exceptionnelles nettes résultant des problèmes sur les GT24/GT26, soit €(1055) millions pour l'exercice 2002/03 contre €(700) millions pour l'exercice 2001/02.
- des contrats surfinancés pour €(222) millions et €(607) millions sur les exercices 2002/03 et 2001/02, respectivement. Nous avions bénéficié d'avances substantielles avant l'année 2001/02 sur trois contrats de Power et un contrat de Transport.

En excluant ces dépenses exceptionnelles, le cash flow libre aurait été de €1 012 millions pour l'exercice 2002/03 contre €156 millions sur l'exercice 2001/02.

Réduction de €372 millions de la dette économique

Au 31 mars 2003, notre dette économique (voir la définition dans "Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis- Utilisation et réconciliation des indicateurs financiers différents des principes comptables généralement admis") s'élève à €4 918 millions contre €5 290 millions en mars 2002, soit une diminution de €372 millions au cours de l'exercice 2002/03. Cette réduction provient d'un cash flow libre de €1 012 millions, de l'augmentation de capital de €622 millions, du produit net des cessions, et ce, en dépit des dépenses exceptionnelles de €1 277 millions mentionnées plus haut.

Total Groupe—Données en base réelle	◀ Au 31 mars ▶		
En € millions	**2001**	**2002**	**2003**
Dettes financières	6 231	6 035	6 331
Actions préférentielles remboursables de nos filiales (1)	205	205	—
Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	250	250	—
Quasi disponibilités et placements à court terme	(496)	(331)	(142)
Disponibilités	(2 524)	(1 905)	(1 628)
Trésorerie reçue de la cession des créances clients	894	1 036	357
Dette économique	**4 560**	**5 290**	**4 918**

(1) Les actions préférentielles remboursables et les titres subordonnés à durée indéterminée sont reclassés en dettes financières au 31 mars 2003. Voir Note 22 aux Comptes Consolidés.

EVOLUTIONS RECENTES

Cession de nos activités Turbines Industrielles

Le 26 avril 2003, nous avons signé un accord de vente à Siemens AG de nos activités turbines à gaz de petite et moyenne puissances ainsi que de nos turbines industrielles à vapeur, en deux transactions. Ceci constitue une étape clé de notre programme de cession d'actifs permettant un renforcement de notre structure financière.

La valeur totale de ces deux transactions s'élève à €1 100 millions. Le produit net des cessions devrait s'élever à environ €950 millions, déduction faite de la dette transférée et d'autres ajustements sur les disponibilités.

La première transaction porte sur nos activités de turbines à gaz de petite puissance, la deuxième sur les turbines à gaz de moyenne puissance ainsi que les turbines à vapeur industrielles.

Les activités turbines industrielles cédées représentent environ 10% du chiffre d'affaires du Secteur Power au cours de l'exercice 2002/03. Elles comprennent :

- les activités turbines à gaz de petite puissance (3 MW – 15 MW), basées principalement au Royaume-Uni ;
- les activités turbines à gaz de moyenne puissance (15 MW – 50 MW), en Suède principalement ;
- les turbines à vapeur industrielles (jusqu'à environ 100 MW), dont les sites de production sont en Suède, Allemagne et en République tchèque, et des activités de service dans le monde entier.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2003, les activités Turbines Industrielles ont généré un chiffre d'affaires d'environ €1,25 milliards et une marge opérationnelle estimée à environ 7%. Au 31 mars 2003, l'effectif de ce Segment est d'environ 6 500 personnes.

Ces transactions font l'objet d'une autorisation réglementaire et tous les documents nécessaires ont été fournis aux autorités compétentes en matière de concentration d'entreprises. Le 30 avril 2003, nous avons annoncé la vente de nos activités turbines à gaz de petite puissance. La valeur de cette transaction s'élève à €575 millions sur laquelle nous reconnaissons un produit net de cession de €525 millions environ. Cette transaction a été concrétisée, après réception d'une dérogation officielle de la Commission Européenne, dans le cadre des dispositions communautaires concernant les fusions ; cette dérogation permet le transfert immédiat de la propriété de l'activité à Siemens AG. Siemens AG s'est engagé à ne pas intégrer les turbines à gaz de petite puissance au sein sa propre activité jusqu'à l'obtention de l'autorisation formelle portant sur la cession de l'ensemble de l'activité du segment Industrial Turbines. Jusqu'à cette autorisation, les turbines à gaz de moyenne puissance et les turbines à vapeur industrielles continueront d'appartenir et d'être gérées par ALSTOM.

Cession d'actifs immobiliers

En avril 2003, nous avons reçu le produit de la cession de 14 sites en France, Espagne, Suisse et Belgique pour un montant de €138 millions. Le produit total du programme de cession d'actifs immobiliers s'élève aujourd'hui à €405 millions (€267 millions reçus au cours de l'exercice 2002/03 et €138 millions en avril 2003).

Avancement de la cession du Secteur T&D

Le processus de cession du Secteur T&D a été lancé le 12 mars 2003. Les négociations sont en cours avec les acquéreurs potentiels, sélectionnés sur la base d'offres indicatives. Ce processus devrait être terminé à la fin de l'année civile 2003.

ALSTOM Transportation Inc

Suite à la réception au début du mois de juin 2003 de lettres faisant état d'irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire, nous avons annoncé le 30 juin 2003 avoir engagé un audit de l'unité d'Hornell appartenant à la filiale américaine ALSTOM Transportation Inc. (ATI) où ce contrat est en cours d'exécution.

Cet audit, auquel participent des auditeurs et juristes extérieurs à l'entreprise, a identifié une sous-estimation importante des pertes telles qu'enregistrées dans les comptes d'ATI. Celle-ci est essentiellement liée à des irrégularités comptables portant d'une part sur la non-reconnaissance de coûts déjà engagés, dont certains devaient être transférés sur d'autres contrats, et d'autre part sur une sous-évaluation des coûts prévisionnels sur l'ensemble du contrat. Les contrats en question étant tous à prix fixe, nos clients n'ont subi aucun préjudice financier.

Une charge additionnelle après impôt de €51 millions a été enregistrée dans les comptes d'ATI pour l'exercice clos le 31 mars 2003, et la même charge est enregistrée dans ces comptes consolidés.

ALSTOM a été avisé que la SEC (United States Securities and Exchange Commission) et le FBI (Federal Bureau of Investigation) procédaient à une enquête informelle sur cette affaire. Nous coopérons totalement avec ces autorités.

Restructuration

Conformément au plan annoncé le 12 mars 2003, nous avons commencé à informer les représentants syndicaux des conséquences sociales des plans de réduction des frais généraux et des plans de restructuration industrielle. Le processus en cours devrait se poursuivre dans les mois à venir. Le 25 avril 2003, nous avons annoncé le détail du plan Power Turbo-Systems, concernant la suppression de 3 000 emplois sur un total de 11 000.

PERSPECTIVES

A court et moyen termes, il est difficile d'évaluer le temps que dureront les difficultés sur les marchés de l'énergie et des navires de croisière. Nous pensons que le marché du transport devrait rester soutenu, l'activité commerciale devrait néanmoins, légèrement décroître après cette année exceptionnelle. Bien que nous anticipions une faible demande dans les prochains mois sur le marché de la production d'énergie, en raison de la déprime de ce marché, nous pensons néanmoins que les fondamentaux de ce marché nous conduiront sur le moyen et le long terme à une demande croissante, tant sur le marché des fournitures que sur celui des services.

Le chiffre d'affaires devrait connaître une baisse sur le prochain exercice, conséquence de la diminution des enregistrements de commandes sur l'exercice 2002/03, principalement chez Power, mais devrait se redresser, pensons-nous, au-delà sur des bases comparables.

Grâce à nos plans de restructurations et compte tenu des bonnes performances de notre marge opérationnelle sous-jacente sur l'exercice 2002/03, nous pensons atteindre une marge opérationnelle de 6% sur l'exercice 2005/06.

Notre cash flow libre est durement affecté par les décaissements liés aux GT24/GT26 et par les frais financiers dus au niveau élevé de notre dette. Une fois ces deux facteurs négatifs disparus, nous comptons revenir à une génération de trésorerie positive.

Nous comptons sur une réduction de notre dette économique, qui devrait passer d'environ €5,0 milliards au 31 mars 2003, à un niveau de €2,0 – 2,5 milliards en mars 2005, cette réduction dépendant de l'importance des fonds levés à travers l'augmentation de capital prévue par émission d'actions à droits préférentiels de souscription.

€1879 millions de lignes de crédit arrivent à échéance au cours de l'exercice 2003/04. Elles se composent de €600 millions de crédit-relais, de €475 millions des lignes existantes prorogées au cours de l'exercice clos, de €254 millions de lignes de crédit et de €550 millions d'obligations. D'autres lignes arriveront à échéance au cours de l'exercice 2004/05. Nous pensons que nous devrions honorer les échéances de remboursement, grâce à la trésorerie nette d'exploitation, aux produits de cession d'actifs immobiliers et d'activités, à l'augmentation de capital envisagée, par la prorogation de lignes de crédit existantes ainsi que par de nouvelles lignes de crédit que nous espérons obtenir.

Nos objectifs sont, par conséquent, les suivants :

- réaliser un chiffre d'affaires consolidé supérieur à €15 milliards en 2004/05 ;
- atteindre une marge opérationnelle de 6% sur l'exercice 2005/06,
- générer un cash flow libre positif ; et,
- réduire notre dette économique à un montant compris entre €2,0 milliards et 2,5 milliards en mars 2005.

Le succès de notre nouvelle stratégie et de notre plan d'actions, notre chiffre d'affaires, notre marge opérationnelle et notre position financière pourraient différer de façon significative des objectifs énoncés ci-dessus, si les risques que nous décrivons dans la section intitulée "Risques" ou d'autres risques inconnus à ce jour, devaient se matérialiser.

Analyse opérationnelle et financière

MODIFICATIONS DE PERIMETRE ET DE LA PRESENTATION DE NOS COMPTES, INDICATEURS DIFFERENTS DES PRINCIPES COMPTABLES GENERALEMENT ADMIS

Modifications de périmètre

Les acquisitions et cessions d'activité décrites ci-dessous ont impacté d'une manière significative le résultat opérationnel de ces trois demières années (exercices 2000/01, 2001/02, 2002/03).

Le tableau qui suit reprend nos principales acquisitions et prises de participations durant ces périodes. Le chiffre d'affaires et le nombre d'employés sont indiqués pour l'exercice précédent l'acquisition, sauf indication contraire.

Sociétés/Actifs acquis

	Secteurs	Pays/ Région	% de titres acquis	Chiffre d'affaires (en € millions)	Nombre d'employés
Exercice 2002/03					
Fiat Ferroviaria [1]	Transport	Italie	49% restants		
Farham	T&D	Royaume-Uni	Actif	5	62
Exercice 2001/02					
Bitronics, Inc	T&D	Etats-Unis	100%	13	60
Railcare Ltd	Transport	Royaume-Uni	100%	53	633
Ansaldo Coemsa SA	T&D/Power	Brésil	100%	40	516
Exercice 2000/01					
ABB ALSTOM Power	Power	International	50% restants	7 706 [2]	58,000
Norweb Contracting	Contracting/T&D	Royaume-Uni	Actif	65	300
Scottish Power Contracting	Contracting/T&D	Royaume-Uni	Actif	100	1,100
Sunvic	Contracting	Allemagne	100%	81	750
Traxis	Transport	Pays-Bas	100%	37	240
Fiat Ferroviaria [1]	Transport	Italie	51%	375	2,200
Faceo (JV avec gestion de propriété par les filiales de Thales)	Contracting	France	50%	163	1,000

(1) Fiat Ferroviaria consolidée à partir du 1er octobre 2000.
(2) 100% du chiffre d'affaires d'ABB ALSTOM Power pour la période du 1er juillet 1999 au 31 mars 2000.

Le tableau qui suit reprend les principales activités cédées au cours des exercices mentionnés. Les chiffres d'affaires et le nombre d'employés sont indiqués pour les exercices précédant la cession.

Sociétés/Actifs cédés

	Secteurs	Pays/ Région	% de titres cédés	Chiffre d'affaires (en € millions)	Nombre d'employés
Exercice 2002/03					
Opérations en Afrique du Sud	Tous Secteurs	Afrique du sud	90 %	170	4 000
AP Insurance Ltd.	Tous Secteurs	Suisse	100 %	28	0
Brazil Services	T&D	Brésil	51 %	9	911
Réducteurs de Mesures	T&D	Italie	Actifs	7	98
Exercice 2001/02					
Contracting Sector	Contracting	International	100%	2 485	23 797
GTRM	Transport	Royaume-Uni	51 %	229	4 203
ALSTOM Power Boilers (Waste to energy) business	Power	France	100 %	124	155
Exercice 2000/01					
Un certain nombre d'activités du Secteur Industry	Industry	International	100 %	281	2 800

Power

En application de l'accord signé le 23 mars 1999, nous avons vendu notre activité de turbines à gaz de grande puissance à General Electric (GE) pour un montant net de US$ 912 millions. L'activité de turbines à gaz de grande puissance, cédée à GE, représentait un chiffre d'affaires annuel de €609 millions au 31 mars 1999. Le 23 mars 1999 nous avons également conclu un accord avec la société ABB afin de créer une société commune, ABB ALSTOM Power. Le 30 juin 1999, nous avons apporté à ABB ALSTOM Power toutes les activités de notre Secteur Energy, à l'exception de l'activité turbines à gaz de grande puissance vendue à GE. ABB a apporté à cette nouvelle société l'ensemble de ses activités de production d'énergie, à l'exception des activités nucléaires et de Combustion Engineering Inc. ainsi que son passif lié à sa responsabilité suite aux problèmes d'amiante. Au moment de la transaction, le montant consolidé du chiffre d'affaires de ABB ALSTOM Power s'élevait à environ €9,9 milliards, dont €7,2 milliards pour ABB et environ €2,7 milliards pour ALSTOM. Pour compenser la différence des apports respectifs et atteindre la parité, nous avons versé à ABB une somme de €1,48 milliards (environ US$ 1,53 milliards au taux de change en vigueur au moment de la transaction), lors de la création de la société commune. Le 11 mai 2000, nous avons acquis les 50% d'actions détenues par ABB dans ABB ALSTOM Power. Nous avons versé à ABB un montant de €1,25 milliards en numéraire. Cette transaction inclut la résolution de tous les problèmes relatifs à la constitution de la société ABB ALSTOM Power. Nous avons ainsi acquis au cours de ces deux opérations, la quasi-totalité des activités de production d'énergie d'ABB, pour environ €2,7 milliards.

En raison de ce repositionnement, les chiffres présentés pour les exercices 2000/2001, 2001/02 et 2002/03 ne sont pas directement comparables. Les chiffres de l'exercice 2000/01 font apparaître la consolidation d'ABB ALSTOM Power à hauteur de 50% suivant la méthode proportionnelle, du 1er avril 2000 au 10 mai 2000, puis la consolidation d'ALSTOM Power à 100% du 11 mai 2000 au 31 mars 2001. Les chiffres des exercices 2001/02 et 2002/03 tiennent compte de la consolidation à 100% de Power sur la totalité de l'exercice.

Power Conversion

Power Conversion a été créé le 1er juillet 1999 par la fusion des activités Drive and Controls, Motors and Generators et d'autres activités périphériques qui appartenaient au Secteur Industry. Power Conversion a remplacé Industry au sein de notre structure de reporting depuis le 1er avril 2000. Comme mentionné ci-dessus, nous avons intégré ce Secteur au sein de T&D avec effet au 1er avril 2002.

Contracting

Nous avons vendu le Secteur Contracting le 20 juillet 2001 à CDC Equity Capital (CDC IXIS Group) et Charterhouse Development Capital, chargés du financement dans le cadre d'une opération de rachat de l'activité par ses salariés. Cette opération s'est conclue à un prix de cession de € 756 millions.

Changement dans la présentation de nos comptes

Les changements suivants ont été apportés à la présentation de nos comptes et les données des exercices précédents ont été retraitées en conséquence (pour de plus amples détails, voir la Note 2(a) aux Comptes Consolidés) :

- l'amortissement des écarts d'acquisition est présenté juste au-dessus du résultat net et n'est plus inclus dans le résultat d'exploitation (EBIT).
- la titrisation des créances clients futures n'est plus présentée dans les "Avances et acomptes clients reçus" et est désormais présentée dans les dettes financières.
- le coût de la titrisation de créances futures est présenté dans le "Résultat financier net" et non dans les "Autres produits (charges), nets".
- les effets sur la trésorerie de la cession des créances clients sont présentés séparément dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- les impôts différés actifs et passifs sont présentés en net pour refléter les effets de l'intégration fiscale dans chaque périmètre concerné. Les changements suivants ont été apportés à la présentation de nos comptes mais les années passées n'ont pas été retraitées. Voir la Note 22 aux Comptes Consolidés.
- Nos € 205 millions d'actions préférentielles remboursables en 2006 ont été reclassées en dettes financières long terme.
- Nos € 250 millions de titres subordonnés à durée indéterminée ont été reclassés en dettes financières.

De plus, nous avons décidé de présenter le résultat d'exploitation, les capitaux employés et le retour sur capitaux employés (ROCE) par Secteur, comme défini ci-dessous.

Utilisation et réconciliation des indicateurs financiers différents des principes comptables généralement admis

Parfois, dans cette section, nous publions des chiffres qui ne répondent pas aux principes comptables généralement admis. Selon les règles de la SEC, un indicateur financier différent des principes comptables généralement admis est une mesure numérique de notre performance financière passée ou future, une position financière ou une variation de trésorerie qui exclut des montants, ou est sujette à des ajustements qui ont pour effet d'exclure des montants ou qui inclut des montants, ou est sujet à des ajustements qui ont pour effet d'inclure des montants, par rapport à l'indicateur le plus proche défini dans les principes comptables généralement admis faisant partie de notre compte de résultat, de notre bilan et de notre tableau de variation des flux de trésorerie consolidés.

Cash flow libre

Nous définissons le cash flow libre comme la variation nette de la trésorerie d'exploitation moins les dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions des immobilisations corporelles nettes, de la variation des cessions de créances clients, considérées comme moyen de financement de notre activité. Le total des produits de cession des immobilisations corporelles nettes dans notre tableau de flux de trésorerie consolidés, inclut le produit des cessions de notre programme de vente d'actifs immobiliers défini dans notre stratégie et plan d'actions, cessions qui ne sont pas incluses dans le cash flow libre, car ce programme n'est pas récurrent. Cependant le cash flow libre inclut les produits de cessions mineures que nous considérons comme faisant partie de nos opérations normales.

Le cash flow libre ne correspond pas à la variation nette de la trésorerie d'exploitation, comme définie dans les principes comptables français généralement admis. Il ne doit pas être considéré comme un indicateur de performance opérationnelle, et ne peut être retenu pour s'assurer que les flux de trésorerie seront suffisants pour financer les besoins de trésorerie. L'indicateur financier le plus directement comparable (dans les principes comptables français) au cash flow libre est la variation nette de trésorerie d'exploitation et une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous.

Nous utilisons le cash flow libre à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'il apporte un éclairage plus pertinent sur le montant réel de trésorerie généré ou utilisé par notre exploitation. Pour cette raison, nous pensons que cette présentation du cash flow libre est utile aux investisseurs.

Total Groupe—Données en base réelle	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
En € millions	**2001**	**2002**	**2003**
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	**184**	**(579)**	**(537)**
Elimination de la variation de la cession des créances clients	(894)	(140)	661
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(568)	(550)	(410)
Produits de cession des immobilisations corporelles	189	118	252
Elimination des produits de notre programme de cession des actifs immobiliers			(231)
Cash flow libre	**(1 089)**	**(1 151)**	**(265)**

Dette économique

Nous définissons la dette économique comme la dette nette (ou endettement financier net des investissements à court terme, disponibilités et quasi-disponibilités) plus la cession des créances clients existantes. La dette économique ne représente pas la dette financière comme calculée dans le cadre des principes comptables français, et ne doit pas être considérée comme un indicateur de notre endettement actuel, parce que les créances concernées sont vendues de manière irrévocable et sans recours.

L'indicateur financier le plus directement comparable dans les principes comptables français à la dette économique est la dette financière et une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous. Nous utilisons la dette économique à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'elle constitue un mode d'analyse plus pertinent de l'ensemble des sources externes de financement de notre exploitation et ses variations d'une période à une autre.

Total Groupe—Données en base réelle	◀ Au 31 mars ▶		
En € millions	**2001**	**2002**	**2003**
Dettes financières	6 231	6 035	6 331
Actions préférentielles remboursables de nos filiales [1]	205	205	—
Titres subordonnés à durée indéterminée [1]	250	250	—
Quasi disponibilités et placements à court terme	(496)	(331)	(142)
Disponibilités	(2 524)	(1 905)	(1 628)
Trésorerie reçue de la cession des créances clients	894	1 036	357
Dette économique	**4 560**	**5 290**	**4 918**

(1) Les actions préférentielles remboursables et les titres subordonnés à durée indéterminée sont reclassés en dettes financières au 31 mars 2003. Voir Note 22 aux Comptes Consolidés.

Capitaux employés / Retour sur capitaux employés (ROCE)

Nous définissons les capitaux employés comme l'actif immobilisé net plus l'actif circulant (excluant le montant net des cessions de créances), moins les provisions pour risques et charges et le passif circulant. Nous utilisons les capitaux employés pour calculer un retour sur capitaux employés que nous définissons comme le rapport entre le résultat d'exploitation et les capitaux employés. Ces derniers ne sont pas égaux aux actifs et passifs circulants comme dans les principes comptables français.

L'indicateur financier le plus directement comparable (dans les principes comptables français) aux capitaux employés est l'actif circulant. Une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous. Une réconciliation par Secteur est présentée en Note 26 aux Comptes Consolidés.

Nous utilisons les capitaux employés et le ROCE à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils apportent un éclairage sur le montant des ressources financières utilisées par un Secteur ou par le Groupe et sur la profitabilité d'un Secteur ou du Groupe par rapport aux ressources utilisées. Nous pensons que la présentation des capitaux employés et du ROCE est utile aux investisseurs pour cette raison.

Total Groupe—Données en base réelle	◀ Au 31 mars ▶		
En € millions	**2001**	**2002**	**2003**
Actifs circulants	15,894	13,627	11,728
Disponibilités de la titrisation des créances nées	894	1 036	357
Passifs circulants	(16,281)	(14,323)	(12,916)
Provisions pour risques et charges	(4 591)	(3 849)	(3 698)
Actifs immobilisés	10 909	10 197	9 478
Capitaux employés	**6 825**	**6 688**	**4 949**

Données comparables

Les chiffres présentés dans cette section incluent des indicateurs de performance présentés sur bases réelle et comparable. Les chiffres sont présentés sur base comparable afin d'éliminer l'impact des modifications de périmètre et de la conversion de nos comptes, libellés en devises étrangères, en euros. Tous les chiffres présentés sur base comparable sont des indicateurs différents des principes comptables généralement admis.

Les chiffres présentés sur base comparable le sont à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils permettent d'analyser et d'expliquer les variations d'une période à une autre. Cependant ces chiffres sur base comparable ne sont pas audités et sont des indicateurs de performance différents des principes comptables français ou américains généralement admis.

Pour calculer les chiffres sur base comparable, nous avons pratiqué les ajustements suivants par rapport aux chiffres sur base réelle :

- Nous avons retraité les chiffres réels des exercices 2000/01 et 2001/02 en utilisant les taux de change au 31 mars 2003 pour le carnet de commandes, les commandes reçues, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et les éléments constituant le résultat opérationnel.
- Les ajustements liés aux variations de périmètre ont été réalisés pour les mêmes indicateurs pour les exercices 2000/01 et 2001/02.

Plus particulièrement :

- La contribution des principales activités vendues depuis le 1er avril 2001 a été exclue des chiffres reportés durant les exercices 2000/01 et 2001/02, principalement Contracting et GTRM.
- La contribution des principales activités acquises depuis le 1er avril 2001 a été incluse dans les chiffres reportés durant les exercices 2000/01 et 2001/02, en utilisant les données historiques ou les mêmes données que celles de l'exercice 2002/03 lorsque les données n'étaient pas disponibles, principalement Fiat Ferroviaria
- La contribution d'ABB ALSTOM Power du 1er avril 2000 au 10 mai 2000 a été incluse pour refléter une consolidation à 100% du Secteur Power au cours de l'exercice 2000/01.

Le tableau qui suit présente nos estimations de variation de périmètre et de variation de taux de change pour tous les indicateurs publiés dans ce rapport de gestion, à la fois sur bases réelle et comparable pour les exercices clos le 31 mars 2001, 2002 et 2003. Aucun ajustement n'a été fait sur les chiffres publiés de l'exercice 2002/03:

Données non auditées

En € millions	2001 Données réelles	2001 Tauxde change	2001 Impact perimètre	2001 Données comparables	2002 Données réelles	2002 Tauxde change	2002 Impact perimètre	2002 Données comparables	2003 Données réelles
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶								
Carnet de commandes — Power	17 740	(1 736)	(170)	15 834	15 404	(1 569)	0	13 835	11 386
Carnet de commandes — T&D	2 771	(151)	0	2 620	2 923	(252)	(26)	2 646	2 694
Carnet de commandes — Transport	13 124	(1 484)	157	11 797	14 505	(986)	21	13 540	14 675
Carnet de commandes — Marine	3 706	0	0	3 706	2 928	0	0	2 928	1 523
Carnet de commandes — Autres	2 088	(169)	(1 780)	139	55	(5)	(4)	46	52
CARNET DE COMMANDES	**39 429**	**(3 540)**	**(1 793)**	**34 097**	**35 815**	**(2 812)**	**(8)**	**32 995**	**30 330**
Commandes reçues — Power	11 502	(711)	397	11 188	11 033	(734)	0	10 299	8 602
Commandes reçues — T&D	3 619	(135)	0	3 484	3 877	(219)	(56)	3 602	3 732
Commandes reçues — Transport	5 558	(408)	(123)	5 027	6 154	(176)	(510)	5 469	6 412
Commandes reçues — Marine	1 835	0	0	1 835	462	0	0	462	163
Commandes reçues — Autres	3 213	(50)	(2 801)	362	1 160	(41)	(992)	127	214
COMMANDES REÇUES	**25 727**	**(1 304)**	**(2 527)**	**21 896**	**22 686**	**(1 170)**	**(1 557)**	**19 959**	**19 123**
Chiffre d'affaires — Power	12 040	(758)	392	11 675	12 976	(878)	0	12 098	10 901
Chiffre d'affaires — T&D	3 409	(103)	0	3 306	3 814	(202)	(49)	3 563	3 605
Chiffre d'affaires — Transport	4 400	(322)	(29)	4 049	4 413	(196)	(224)	3 994	5 072
Chiffre d'affaires — Marine	1 841	0	0	1 841	1 240	0	0	1 240	1 568
Chiffre d'affaires — Autres	2 860	(100)	(2 491)	270	1 010	(36)	(818)	156	205
CHIFFRE D'AFFAIRES	**24 550**	**(1 283)**	**(2 127)**	**21 140**	**23 453**	**(1 312)**	**(1 090)**	**21 051**	**21 351**
Coût des ventes	(20 428)	971	(1 817)	(17 619)	(19 623)	1 136	948	(17 541)	(19 187)
Frais commerciaux	(1 140)	62	112	(966)	(1 078)	44	28	(1 006)	(970)
Frais de recherche et développement	(629)	36	5	(588)	(575)	13	1	(561)	(622)
Frais généraux et administratifs	(1 202)	141	61	(1 001)	(1 236)	54	77	(1 105)	(1 079)
RESULTAT OPERATIONNEL	**1 151**	**(73)**	**(133)**	**966**	**941**	**(65)**	**(37)**	**839**	**(507)**
Résultat opérationnel — Power	448	(24)	19	443	572	(46)	0	526	(690)
Résultat opérationnel — T&D	275	(0)	0	275	226	(11)	(5)	210	227
Résultat opérationnel — Transport	266	(28)	(19)	219	101	(8)	(11)	83	(24)
Résultat opérationnel — Marine	80	0	0	80	47	0	0	47	24
Résultat opérationnel — Autres (1)	82	0	(134)	(51)	(5)	0	(23)	(27)	(44)
RESULTAT OPERATIONNEL	**1 151**	**(52)**	**(133)**	**966**	**941**	**(65)**	**(38)**	**839**	**(507)**

(1) Incluant Contracting pour €123 millions en 2000/01 et pour €30 millions en 2001/02 sur base réelle.

Une part importante de notre chiffre d'affaires et de nos achats est réalisée en devises autres que l'Euro. Les principales devises sur lesquelles nous avons eu des expositions significatives sur l'exercice 2002/03 ont été le Dollar US, la Livre Sterling, le Franc suisse, le Peso mexicain et le Real brésilien. Les commandes et le chiffre d'affaires réalisés dans ces devises ont été impactés par la conversion de nos comptes en Euros et les variations de taux de change de ces devises contre l'Euro. L'impact est une baisse d'environ 5% de ces deux indicateurs par rapport à l'exercice 2001/02.

CHIFFRES OPERATIONNELS CLES ET ANALYSE GEOGRAPHIQUE POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2001, 2002 ET 2003

Le tableau ci-dessous présente, sur bases réelle et comparable, nos chiffres opérationnels et financiers clés. Ces mêmes chiffres sont présentés et analysés par Secteur dans les chapitres suivants.

Total Groupe—Données en base réelle

En € millions	2001	2002	2003	% Variation mars 02/ mars 01	% Variation mars 03/ mars 02
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶				
Carnet de commandes	39 429	35 815	30 330	-9 %	-15 %
Commandes reçues	25 727	22 686	19 123	-12 %	-16 %
Chiffre d'affaires	24 550	23 453	21 351	-4 %	-9 %

Total Groupe—Données en base comparable

En € millions	2001	2002	2003	% Variation mars 02/ mars 01	% Variation mars 03/ mars 02
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶				
Carnet de commandes	34 097	32 995	30 330	-3 %	-8 %
Commandes reçues	21 896	19 959	19 123	-9 %	-4 %
Chiffre d'affaires	21 140	21 051	21 351	0 %	1 %

Carnet de commandes

Notre carnet de commandes inclut un ensemble de commandes fermes concernant des contrats à court terme, en particulier pour le Secteur T&D et nos diverses activités de services, et des contrats à long terme en particulier pour les Secteurs Power, Marine et Transport. Nos contrats à court terme se traduisent en général en chiffre d'affaires dans l'année qui suit la commande, alors que les contrats à long terme génèrent du chiffre d'affaires en moyenne sur une période de trois ans après la commande. Pour certains contrats de maintenance, cette période peut même atteindre dix ans et parfois davantage.

Pour l'exercice 2002/03, le carnet de commandes a baissé de 15% par rapport à l'exercice 2001/02, réduction imputable principalement aux fluctuations de taux de change et, dans une moindre mesure, à un changement du périmètre d'activité. Sur base comparable, la réduction est de 8%.

Sur base réelle, le carnet de commandes inclut €6,1 milliards de contrats d'exploitation et de maintenance au 31 mars 2003 contre €5,8 milliards au 31 mars 2002, mettant en exergue l'importance croissante des services dans nos activités, d'autant plus que les commandes reçues ont baissé.

Le carnet de commandes est en recul de 9% au cours de l'exercice 2001/02 par rapport à l'exercice 2000/01, sur base réelle, essentiellement en raison de la vente de Contracting et GTRM.

Sur base comparable, le recul de 3%, principalement imputable à Power et Marine, est en partie compensé par une hausse du Secteur Transport.

Le carnet de commandes, exprimé en mois de ventes (carnet de commandes divisé par 1/12ème du chiffre d'affaires annuel), a enregistré un léger tassement passant de 18 mois au cours de l'exercice 2001/02 (19 mois sur base comparable) à 17 mois pour l'exercice 2002/03.

Commandes reçues

Les commandes reçues sont la somme des accords signés avec nos clients pour la fourniture de produits ou ensemble de produits, pour la fourniture de services ou ensemble de services, sur une période donnée et à des conditions de qualité, de prix et de financement bien définies. Les commandes reçues constituent nos ventes futures.

Les commandes reçues ont chuté de 16% au cours de l'exercice 2002/03 par rapport à l'exercice 2001/02, en base réelle, essentiellement en raison de la vente de Contracting et GTRM, et des variations des taux de conversion. Sur base comparable, le recul de 4%, principalement réalisé pendant le dernier trimestre de l'exercice 2002/03, est imputable à une forte baisse des Secteurs Marine et Power, en partie compensée par une forte hausse des commandes reçues par Transport.

Les commandes reçues au cours de l'exercice 2001/02 ont diminué de 12% en base réelle, par manque de commandes importantes enregistrées par Marine faisant suite à un exercice 2000/01 exceptionnellement soutenu. Ce recul a été partiellement compensé par une hausse des commandes reçues par Transport et T&D. Les commandes de Power ont, quant à elles, reculé.

Total Groupe—Données en base réelle

	◀ Exercice clos au 31 mars ▶					
En € millions	**2001**	**% contrib.**	**2002**	**% contrib.**	**2003**	**% contrib.**
Europe	11 503	45%	10 096	45 %	8 889	46%
Amérique du Nord	6 416	25%	5 161	23 %	4 604	24%
Amérique du Sud et centrale	1 567	6%	1 832	8 %	998	5%
Asie/ Pacifique	3 955	15%	4 162	18 %	2 717	14%
Moyen-Orient / Afrique	2 286	9%	1 435	6 %	1 915	10%
Commandes reçues par destination	**25 727**	**100%**	**22 686**	**100%**	**19 123**	**100%**

Analyse géographique des commandes reçues par pays de destination

Nous maintenons une présence commerciale ou industrielle dans plus de soixante-dix pays dans le monde. Le tableau ci-dessous présente, sur base réelle, la répartition géographique des commandes reçues par pays.

La ventilation géographique des commandes a été globalement la même qu'au cours de l'exercice 2001/02.

L'Europe reste la région la plus importante avec 46% du total des commandes reçues.

Sur base réelle, les commandes reçues dans cette région ont diminué de 12% au cours de l'exercice 2002/03 par rapport à 2001/02, en raison de la vente de Contracting et de GTRM. Sur base comparable, elles ont augmenté de 3%, en raison d'une augmentation en France, en Allemagne et en Suède. L'Amérique du Nord a vu ses commandes diminuer durant l'exercice 2002/03, en raison des fluctuations de taux de change mais elles sont restées stables, sur base comparable, malgré la baisse du marché des turbines à gaz faisant suite au boom exceptionnel des deux années précédentes, dû à des commandes supérieures aux besoins. La baisse de Power aux Etats-Unis a été partiellement compensée par les commandes importantes reçues par Transport durant l'exercice (Métro de New York, de Washington, Trains

de passagers du New Jersey). La baisse de 46% en Amérique du Sud est due à des fluctuations de taux de change et à Power, dont le marché a suivi la tendance observée en Amérique du Nord. Bien que l'Asie- Pacifique ait baissé de 35%, par suite d'un manque de liquidité, le marché montre des signes encourageants de reprise en fin de période dans cette région, bien que l'impact récent de la crise liée au SRAS doive être encore estimé. Les commandes reçues au Moyen-Orient/Afrique ont augmenté de 33% (53% sur base comparable) entre l'exercice 2001/02 et 2002/03.

Analyse géographique du chiffre d'affaires par pays de destination et d'origine

Le tableau ci-dessous présente, sur base réelle, la répartition géographique du chiffre d'affaires par pays de destination et d'origine.

Le chiffre d'affaires par pays de destination est présenté par Secteur, en base réelle, dans la section de ce Rapport de Gestion, intitulée " Description des activités ".

Total Groupe—Données réelles

	◀ Exercice clos au 31 mars ▶					
		2001		2002		2003
En € millions	Origine	Destination	Origine	Destination	Origine	Destination
Europe	16 412	11 078	14 755	9 313	14 762	9 219
Amérique du Nord	5 414	6 863	5 623	6 255	3 935	4 719
Amérique du Sud et centrale	598	952	683	1 439	601	1 534
Asie/ Pacifique	1 771	3 957	2 050	4 521	1 833	3 727
Moyen-Orient / Afrique	355	1 700	342	1 925	220	2 152
Chiffre d'affaires	**24 550**	**24 550**	**23 453**	**23 453**	**21 351**	**21 351**

Chiffre d'affaires par pays de destination

L'Europe est restée stable sur l'exercice 2002/03 mais a augmenté de 11%, sur base comparable, essentiellement du fait de livraisons importantes faites à la SNCF en 2002/03. Au Mexique (classé en Amérique du Nord) et aux Etats-Unis, les livraisons de turbines à gaz sont en train de se terminer. Ceci est compensé par la croissance de la région Moyen-Orient / Afrique, où de grands projets ont été réalisés (AL HIDD phase 2 à Bahreïn et OKPAI au Nigeria). La croissance de 7% (nette d'une baisse de 15% due aux fluctuations de taux de change) en Amérique centrale et du Sud provient de commandes importantes, reçues les années passées, en cours de réalisation (Brésil et Chili). L'Asie / Pacifique reste stable, les fluctuations observées étant normales dans une activité de grands projets.

Chiffre d'affaires par pays d'origine

Le chiffre d'affaires par origine est stable. Historiquement nos activités sont en Europe (GEC, Alcatel-ALSTHOM, ABB, AEG). Les ventes au sein de l'Union Européenne se font principalement en France (24% de nos employés), au Royaume-Uni (12% de nos employés), en Allemagne (9% de nos employés) et en Suisse (5% de nos employés).

POWER

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et les données opérationnelles clés du Secteur Power :

Power—Données en base réelle

En € millions	2001	2002	2003	% Variation mars 02/ mars 01	% Variation mars 03/ mars 02
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶				
Carnet de commandes	17 740	15 404	11 386	(13 %)	(26 %)
Commandes reçues	11 502	11 033	8 602	(4 %)	(22 %)
Chiffre d'affaires	12 040	12 976	10 901	8 %	(16 %)
Résultat opérationnel	448	572	(690) (1)		
Marge opérationnelle	3,7 %	4,4 %	(6,3 %)		
Frais de recherche et développement	(370)	(350)	(409)		
Résultat d'exploitation*	316	336	(966)		
Capitaux employés	2 661	3 012	2 383		
ROCE	11,9 %	11,2 %	(40,5 %)		

* *Avant coûts de restructurations.*

Power—Données en base comparable

En € millions	2001	2002	2003	% Variation mars 02/ mars 01	% Variation mars 03/ mars 02
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶				
Carnet de commandes	15 834	13 835	11 386	(13 %)	(18 %)
Commandes reçues	11 188	10 299	8 602	(8 %)	(16 %)
Chiffre d'affaires	11 675	12 098	10 901	4%	(10 %)
Résultat opérationnel	443	526	(690) (1)		
Marge opérationnelle	3,8 %	4,3 %	(6,3 %)		

(1) Après provisions exceptionnelles de €1160 millions.

Commandes reçues

Au cours de l'exercice 2002/03, le marché a enregistré une baisse brutale aux Etats-Unis, tout particulièrement sur le marché des turbines à gaz. Celui-ci a connu un boom sans précédent au cours des deux dernières années, s'étant traduit par un niveau de commandes dépassant les besoins des clients. La surproduction des deux années précédentes a provoqué de multiples annulations et reports de commandes. Les investisseurs privés, attirés par la libéralisation du marché américain, ont été sévèrement touchés cette année, lorsque la surcapacité soudaine a provoqué une chute des prix de l'électricité et une forte dévalorisation de leurs actifs de production. En Amérique latine, les difficultés économiques et la confusion réglementaire ont provoqué un ralentissement des projets en cours de construction. En Europe, le marché est resté actif, particulièrement en Espagne et en

Italie. Le Moyen-Orient a maintenu de nouvelles commandes de centrales à un rythme régulier pendant toute l'année. En Asie, des projets ont été mis en suspens par manque de liquidité et dans certains pays par l'existence de surcapacités jugées comme confortables, même si des signes de reprise ont été ressentis en fin d'exercice. La Chine a continué à développer des capacités de production, même si la plupart des projets ont été confiés à des fournisseurs locaux. La plus grande volatilité des prix du fuel et de l'électricité découlant de la libéralisation des marchés a renforcé le besoin de flexibilité et de diversité des technologies de production d'énergie. Les politiques environnementales, de plus en plus intégrées aux exigences de marché, favorisent nos activités de contrôle antipollution.

Dans ce marché incertain, les commandes reçues au cours de l'exercice 2002/03 ont été inférieures de 22 %, sur base réelle, et de 16 %, sur base comparable, à celles reçues au cours de l'exercice 2001/02, avec une accélération de la baisse sur le dernier trimestre (la différence entre les chiffres réels et les chiffres comparables étant due exclusivement à des variations de taux de change).

L'analyse par Segment se présente comme suit :

- Le Segment Boilers & Environment est en baisse par rapport à l'exercice précédent. La diminution a été essentiellement concentrée sur les activités Heat Exchange & Heat Recovery, en raison de la baisse significative des commandes de centrales au gaz cette année.
- A la fin de l'exercice 2002/03, Customer Service a affiché des performances supérieures à celles de l'exercice précédent, grâce à une amélioration de l'activité O&M (Opération & Maintenance) et à des performances soutenues sur les marchés d'Europe de l'Ouest et des Etats-Unis.
- La principale baisse a été observée sur le Segment Gas Turbine, à la suite de l'effondrement brutal du marché mondial des équipements neufs.
- Le Segment Hydro Power a enregistré une légère augmentation des commandes reçues par rapport à l'exercice précédent.
- Les commandes reçues par Industrial Turbine sont inférieures à celles de l'exercice précédent, en raison de la baisse des marchés du gaz et du cycle combiné aux Etats-Unis, ainsi que des volumes toujours faibles du marché Flow Systems.
- Les commandes reçues par le Segment Steam Power Plant sont en augmentation par rapport à l'exercice 2001/02. Le marché des contrats clés en main est resté peu actif au cours de l'exercice avec peu de nouvelles commandes, mais le marché mondial du retrofit a été fort et soutenu par le prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires, essentiellement aux Etats-Unis. Actuellement, il existe différentes opportunités de contrats clés en main, mais il est difficile de prévoir à quelle date elles se traduiront par des commandes fermes.

En ce qui concerne la répartition géographique, les commandes reçues ont augmenté de 16 % dans l'Union Européenne, essentiellement en raison d'une croissance en Allemagne, en France et en Suède. Les commandes nord-américaines ont baissé de 39 %, en raison des Etats-Unis. L'Amérique du Sud a suivi cette tendance, du fait de la détérioration de l'économie brésilienne, qui a réduit les possibilities d'investissements dans les infrastructures pour le court terme. L'Asie est restée un marché important, et, bien que la tendance se soit ralentie au cours de l'exercice 2002/03, les prévisions sont optimistes.

Les commandes reçues par Power lors de l'exercice 2001/02 ont baissé de 4 % sur base réelle comparativement à l'exercice 2000/01, et de 8 % sur base comparable. La différence entre la base réelle et la base comparable est due pour l'essentiel à la consolidation à 50 % d'ABB ALSTOM Power selon la méthode de consolidation proportionnelle, du 1er avril 2000 au 10 mai 2000 et à la consolidation à 100 % de Power du 11 mai 2000 au 31 mars 2001. Les segments Customer Service, Boilers & Environment et Industrial Gas Turbines avaient enregistré une augmentation sensible des commandes reçues. Ces augmentations furent contrebalancées par les baisses de Steam Power Plant, des Turbines à gaz de grande puissance, en raison du report des projets clés en main et d'Hydro.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2002/03 a été inférieur de 16 % à celui de l'exercice 2001/02, sur base réelle, et de 10 % sur base comparable.

L'analyse par Segment se présente comme suit :

- Le chiffre d'affaires du Segment Boilers & Environment a augmenté, en raison d'une demande plus forte d'équipements antipollution et d'un important carnet de commandes à l'ouverture des chaudières industrielles et des systèmes de récupération d'énergie.
- Le chiffre d'affaires du Segment Customer Service a également augmenté par rapport à l'exercice 2001/02, du fait des plus grands volumes des contrats de maintenance (Operation & Maintenance).

- La baisse marquée du chiffre d'affaires du Segment Gas Turbines est due à une baisse des prises de commandes au cours des années précédentes
- Compte tenu d'une prise de commandes élevée par le passé, le chiffre d'affaires du Segment Hydro a également augmenté dès lors que le carnet de commandes s'est converti en ventes.
- Le chiffre d'affaires du Segment Industrial Turbines est resté stable.
- La baisse marquée du chiffre d'affaires du Segment Steam Power Plant est imputable à la réduction des livraisons de projets clés en main.

Concernant la répartition géographique, l'Amérique du Nord est restée la première région pour Power, avec des livraisons de turbines à gaz, de chaudières et de turbines à vapeur, et une activité soutenue dans le domaine du service. L'Europe, en augmentation de 5%, est toujours un marché important, tandis que l'Asie/Pacifique a baissé de 34%.

Comparativement à l'exercice 2000/01, le chiffre d'affaires de l'exercice 2001/02 avait augmenté de 8% sur base réelle, et de 4% sur base comparable. Les segments Customer Service et Industrial Gas Turbines avaient le plus largement participé à cette augmentation, qui avait été partiellement compensée par Boilers & Environment, Steam Power Plant et Gas Turbines. Le chiffre d'affaires d'Hydro était resté stable.

Résultat et marge opérationnels

Le résultat opérationnel et la marge opérationnelle de l'exercice 2002/03 ont baissé par rapport à ceux de l'exercice 2001/02 sur base réelle pour atteindre respectivement €(690) millions et (6,3%) comparés à €572 millions et 4,4%. L'amélioration sensible de Boilers & Environment, Steam Power Plant et Industrial Turbines découle, pour l'essentiel, de meilleures marges. Ces améliorations ont été contrebalancées par les conséquences financières des difficultés relatives aux GT24/GT26 et par la provision brute exceptionnelle de €1 160 millions enregistrée sur l'exercice 2002/03. Hors provision exceptionnelle, le résultat et la marge opérationnels auraient été respectivement de €470 millions et de 4,3% sur l'exercice 2002/03.

La marge opérationnelle était passée de 3,7% pour l'exercice 2000/01 à 4,4% pour l'exercice 2001/02, grâce à des économies de coûts et à un recentrage sur les activités à plus forte valeur ajoutée.

Capitaux employés

Les capitaux employés baissent à €2 383 millions au 31 mars 2003 (en base réelle) par rapport aux €3 012 millions au 31 mars 2002. Cette baisse résulte principalement de l'amortissement du goodwill et d'une gestion plus stricte du besoin en fonds de roulement dans le cadre du programme "Cash for Growth".

Nouvelle organisation

A compter du 1er avril 2003, le Secteur Power a été réorganisé en trois nouveaux Secteurs (4 avant la cession de l'ancien segment Industrial Turbines). Le tableau ci-dessous présente une première estimation des commandes reçues et du chiffre d'affaires répartis dans la nouvelle structure, pour l'exercice 2002/03.

Power Données en base réelle	◀ Exercice clos le 31 mars ▶	
En € milliards	**Commandes reçues**	**Chiffre d'affaires**
Power Turbo-systems	2,0	3,8
Power Services	2,8	2,6
Power Environment	2,6	3,2
Industrial Turbines Business	1,2	1,3
Total Power	**8,6**	**10,9**

Situation sur les turbines à gaz GT24/GT26

Les turbines à gaz GT24 et GT26, d'une puissance de 180 MW et 268 MW respectivement, sont les plus grands modèles de notre gamme complète de turbines à gaz. Leur technologie a été développée à l'origine par ABB au milieu des années 1990, et la plupart ont été vendues avant l'acquisition par ALSTOM. Ces turbines reposent sur une conception novatrice. Au début de l'exploitation commerciale des turbines de deuxième génération, ou version "B", en 1999 et 2000, différents problèmes techniques ont été identifiés et ont révélé que les turbines ne pourraient pas satisfaire aux obligations contractuelles de performances et de durée de service.

Nous avons, en conséquence, engagé en priorité des initiatives destinées à concevoir et à mettre en œuvre des modifications sur l'ensemble du parc. En première étape nous avons décidé de déclasser les machines de façon à permettre leur exploitation commerciale à rendement et puissance réduits, tandis que nous développions les solutions techniques permettant leur exploitation à leur puissance nominale maximum. Nous avons également lancé un programme complet de discussions et de résolutions de tous les problèmes contractuels avec nos clients. Nous avons négocié avec ceux-ci des accords commerciaux pour gérer les conséquences de ce déclassement. L'accord type proposait une période de restauration des performances d'environ 2 à 3 ans, précédant la mise en œuvre des solutions d'amélioration de la durée de vie et des performances, appelées "dispositif de mise à niveau". Ceci décalait la date de réception provisoire et l'application des clauses contractuelles de recours y compris des pénalités. Au cours de cette période, différentes solutions ont été appliquées suivant les cas ; cependant nous avons généralement remplacé, à nos frais, les composants de courte durée de service et nous avons conclu des modifications contractuelles, y compris la révision de certaines conditions financières, avec chaque client.

Nous avons déjà mis en œuvre différentes améliorations techniques, qui ont permis une exploitation flexible et fiable du parc. Les statistiques d'un organisme indépendant ont confirmé que la fiabilité du parc de GT24 a été supérieure à 98% pour l'année civile 2002. La fiabilité et la flexibilité d'exploitation sont des avantages concurrentiels importants pour nos clients, et tout particulièrement pour ceux qui exercent leur activité dans le secteur marchand. Les importants progrès réalisés au cours des six derniers mois ont renforcé notre confiance dans la technologie. Nous avons conçu, testé et validé des modifications visant à apporter de nouvelles améliorations sur la puissance et le rendement :

- Augmentation du débit massique du compresseur et amélioration du rendement pour les GT26 : démonstration réussie d'une amélioration de la puissance électrique à la sortie, sur notre site d'essais grandeur nature de Birr, en Suisse. Augmentation du débit massique du compresseur et amélioration du rendement pour les GT24 : test réussi dans une centrale mexicaine. Ces compresseurs plus performants, testés et validés, sont en cours de livraison sur les sites installés et dans les nouvelles machines en cours de fabrication.
- Système de pulvérisation d'eau à l'entrée : démonstration réussie d'une puissance électrique améliorée de 6%, à la fois sur les installations d'essai et en validation sur site. Le système est utilisable à la fois sur les installations de turbines à gaz existantes et sur les nouvelles.
- Fonctionnement "double combustible" (liquide et gazeux) : démonstration réussie à la fois sur les installations d'essai et en validation sur site. Le système est désormais disponible pour l'application commerciale à la fois sur les installations de turbines à gaz existantes et sur les nouvelles.

La réduction du risque de conception et la validation des composants modifiés ont été facilités par l'accord technologique signé en février 2002 avec Rolls-Royce, qui nous permet d'utiliser leur technologie aéronautique et leur expérience opérationnelle.

Enfin, et c'est le plus important, les unités ont cumulé de nombreuses heures de service, ce qui nous permet de nous assurer que la technologie est stabilisée. Les 71 machines actuellement en service ont ainsi accumulé plus d'un demi-million d'heures de fonctionnement à fin mars 2003, à des niveaux de fiabilité élevés.

Sur le plan commercial, la situation devient, elle aussi, beaucoup plus claire. Des accords commerciaux ont été conclus pour 61 des 80 unités, et 24 de ces accords sont inconditionnels, c'est-à-dire que ces contrats sont en période de garantie normale, sans obligation d'amélioration ou de paiement de nouvelles pénalités. Pour les 37 autres accords, nous sommes engagés à réaliser des ameliorations supplémentaires, qui concernent les performances ou la durée de vie des principaux composants. Nous sommes tenus de payer des pénalités si les machines modifiées n'atteignent pas les critères de performance ou si nous ne respectons pas le calendrier de mise en œuvre de ces améliorations. Sur les 19 unités restantes, pour lesquelles aucun accord n'a été conclu, 7 font actuellement l'objet d'un contentieux et des négociations sont en cours pour les 12 autres ou n'ont pas encore commencé. Le carnet de commandes inclut au 31 mars 2003 un montant de €558 millions concernant un contrat de GT26, actuellement suspendu et sur lequel le client a une option d'interruption du contrat. Si le client exerce son option, le carnet devra être ajusté en conséquence.

Nonobstant les progrès réalisés à ce jour, depuis novembre 2002, nous avons subi des contretemps et des retards, maintenant surmontés, dans les tests et les validations de plusieurs composants importants de notre "dispositif de remise à niveau", notamment sur le compresseur amélioré pour les turbines GT24 et les ailettes de turbine à durée de vie étendue. Ces retards nous ont mis dans l'incapacité de respecter la durée de la période de restauration convenue avec certains de nos clients, dans les accords en vigueur y compris les accords conditionnels, retardant de la sorte l'installation du "dispositif de remise à niveau" intégrant les améliorations attendues de puissance, de rendement et de durée de vie des composants clés. Dans la situation actuelle du marché de l'énergie, les clients ne sont pas incités à accepter ces machines. Ces retards impliquent par conséquent une exposition plus élevée, les clients étant moins enclins à accepter de nouvelles extensions de périodes de restauration des performances, et demandent l'application de pénalités. L'obligation d'immobiliser plus fréquemment les unités pour remplacer les composants à courte durée de vie, nous impose également des coûts supplémentaires. Ce contexte ne nous a donc pas permis d'atteindre les objectifs fixés précédemment.

En tenant compte de tous ces éléments, nous avons revu notre analyse de l'impact financier net résiduel des GT24/GT26 contrat par contrat et estimé aujourd'hui à €1 530 millions. Ce montant est fondé sur une estimation de l'exposition résiduelle brute, en mars 2003, de €1 984 millions, que nous prévoyons de diminuer de €454 millions en prenant de nombreuses mesures pour réduire notre exposition.

Au cours de l'exercice 1999/00, ABB ALSTOM Power, dont nous possédions 50% à l'époque, a enregistré un total de provisions et de charges à payer de €519 millions pour les GT24/GT26. Sur l'exercice 2000/01, nous avions doté un total de €1 068 millions de provisions et de charges à payer relatives aux contrats de ces turbines. Au cours de l'exercice 2001/02, nous avons doté des provisions et charges à payer complémentaires pour €1 075 millions. Au 31 mars 2002, les provisions et charges à payer sur ces turbines s'élevaient à €1 440 millions. Après utilisation de €1 070 millions au cours de l'exercice 2002/03, les provisions restantes s'élevaient à €370 millions. Afin de couvrir l'exposition révisée nette totale, des provisions additionnelles de €1 160 millions ont été constituées au cours de l'exercice 2002/03. Le total des provisions et charges à payer relatives aux contrats de ces turbines au 31 mars 2003 s'élève donc à €1 530 millions. Pour de plus amples informations concernant nos provisions consolidées pour pénalités et réclamations, voir Note 20 aux Comptes Consolidés. Se référer également à "Risques – Nos produits, dont les turbines à gaz à grande puissance GT24/GT26 et les trains au Royaume-Uni, incorporent souvent des technologies avancées et complexes et peuvent parfois devoir subir des modifications après leur livraison".

TRANSMISSION & DISTRIBUTION (T&D)

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et les données opérationnelles clés du Secteur T&D :

T&D—Données en base réelle

En € millions	2001	2002	2003	% Variation mars 02/ mars 01	% Variation mars 03/ mars 02
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶				
Carnet de commandes	2 771	2 923	**2 694**	5 %	(8) %
Commandes reçues	3 619	3 877	**3 732**	7 %	(4) %
Chiffre d'affaires	3 409	3 814	**3 605**	12 %	(5) %
Résultat opérationnel	275	226	**227**		
Marge opérationnelle	8,1 %	5,9 %	**6,3 %**		
Frais de recherche et développement	(135)	(106)	**(121)**		
Résultat d'exploitation*	227	190	**170**		
Capitaux employés	1 042	1 044	**963**		
ROCE	**21,8 %**	**18,2 %**	**17,7 %**		

* *Avant coûts de restructurations.*

T&D—Données en base comparable

En € millions	2001	2002	2003	% Variation mars 02/ mars 01	% Variation mars 03/ mars 02
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶				
Carnet de commandes	2 620	2 646	**2 694**	1 %	2 %
Commandes reçues	3 484	3 602	**3 732**	3 %	4 %
Chiffre d'affaires	3 306	3 563	**3 605**	8 %	1 %
Résultat opérationnel	275	210	**227**		
Marge opérationnelle	8,3 %	5,9 %	**6,3 %**		

Commandes reçues

Au cours de l'exercice 2002/03, le marché de la transmission et de la distribution a baissé par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique notamment par des reports d'investissement, motivés par l'incertitude de la déréglementation aux Etats-Unis, et par la réduction des dépenses d'investissement des clients industriels. Cette réalité a particulièrement affecté le marché des Etats-Unis et de l'Europe, tandis qu'en Chine et en Afrique du Nord, les marchés sont restés soutenus. Les nouveaux secteurs de croissance du marché de la transmission et de la distribution sont montés en puissance, mais leur impact ne s'est pas encore fait pleinement sentir : dans différents pays développés, les gouvernements ont fixé des objectifs ambitieux de développement des sources d'énergie renouvelables. Les préoccupations quant à la qualité de l'électricité et à la suppression des goulots d'étranglement de la transmission et de la distribution ont engendré une forte croissance du marché de l'électronique de puissance, et principalement des compensateurs statiques.

Bien que la numérisation des réseaux de transmission et distribution progresse, le rapide développement des systèmes de gestion de l'énergie est momentanément stoppé par le ralentissement de la déréglementationaux Etats-Unis.

Les commandes reçues ont baissé de 4% au cours de l'exercice 2002/03 comparativement à l'exercice 2001/02 sur base réelle, en raison des modifications dans la composition de l'activité et des variations de taux de change. Sur base comparable, les commandes reçues ont augmenté de 4%. L'activité produits a été faible, à la fois pour la moyenne tension et les transformateurs de puissance, tandis que, globalement, les Business Transmission Projects & Systèmes et Service ont conservé un bon niveau d'activité. Le total des commandes pour l'ensemble des activités Services de T&D a dépassé €460 millions pour l'exercice 2002/03.

Concernant la répartition géographique, la croissance du marché s'est poursuivie dans les pays en développement rapide, tels que la Chine et l'Europe de l'Est, alors que l'Europe de l'Ouest n'a pas progressé et qu'aux Etats-Unis le ralentissement de la déréglementation a eu un effet négatif sur la croissance. Le niveau des commandes reçues a légèrement baissé en Europe, particulièrement en Suisse et au Royaume-Uni. Toutefois, cette baisse a été partiellement contrebalancée par une augmentation des commandes en Autriche, en Grèce et en Espagne. L'Europe est restée le contributeur le plus important de l'activité du Secteur T&D. Aux Amériques, nous avons constaté une baisse des commandes en dépit de quelques commandes importantes, telles qu'Ancoa/Charrua, au Chili. Au Mexique, la baisse est imputable à une diminution du nombre de grands projets de transmission. Aux Etats-Unis, l'activité des produits moyenne et haute tension a baissé. Les commandes reçues ont par contre augmenté au Canada. En dépit de cette baisse d'activité, les Amériques représentent encore 21% des commandes reçues de T&D. Le marché africain a connu la plus forte croissance, essentiellement en raison d'une commande de BCC Sonelgaz en Algérie, pour la rénovation de plusieurs sous-stations. Malgré une croissance soutenue en Chine, à Taiwan et à Singapour, les commandes de T&D en Asie/Pacifique ont baissé, en raison d'un faible niveau d'activité en Australie, à Hong-Kong et en Inde.

Les commandes reçues au cours de l'exercice 2001/02 avaient augmenté de 7% par rapport à l'exercice précédent, sur base réelle et de 3% sur base comparable. Cette performance, dans un marché difficile, était principalement due à la création d'une nouvelle organisation internationale marketing et commerciale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a baissé de 5% au cours de l'exercice 2002/03 comparativement à l'exercice 2001/02 sur base réelle, en raison de modifications de la composition de l'activité et de variations de taux de change. Sur base comparable, le chiffre d'affaires a augmenté de 1%. Cette croissance du chiffre d'affaires a été particulièrement marquée au Moyen-Orient, grâce à d'importants contrats de Transmission Projects et d'Energy Management Markets signés l'an dernier au Qatar et aux Emirats Arabes Unis. Le chiffre d'affaires en Algérie a significativement augmenté. Le niveau d'activité de T&D a légèrement baissé en Europe et aux Amériques, principalement en raison de faibles commandes à court terme reçues pour les activités Produits, par opposition au volume de commandes de Systèmes, dont le cycle est généralement supérieur à 12 mois. En Europe, cette tendance a été particulièrement marquée en Belgique, en Suède et en Espagne. Aux Amériques, elle a été plus forte en Colombie, au Venezuela et aux Etats-Unis. Ces deux continents restent toutefois les principaux marchés de T&D. Au Mexique, le chiffre d'affaires a été gonflé par les projets SE410 et SE504 N.O. et dans les Antilles néerlandaises par le contrat Curacao de Transmission Projects.

Le Business Service a réalisé un chiffre d'affaires total légèrement supérieur à €500 millions sur l'exercice 2002/03.

Le chiffre d'affaires de T&D pour l'exercice 2001/02 était en augmentation de 12% par rapport à celui de l'exercice 2000/01, sur base réelle, et de 8% sur base comparable. Cette augmentation a été particulièrement marquée aux Amériques, en raison des importants contrats de gestion d'énergie signés les années précédentes aux Etats-Unis et de la croissance soutenue au Brésil. Le Moyen-Orient a connu une augmentation, à la suite de l'exécution de projets de transmission au Koweït et aux Emirats Arabes Unis. L'Europe est restée stable, les augmentations en Europe de l'Ouest, en Europe de l'Est et au Royaume-Uni compensant la baisse en Allemagne.

Résultat et marge opérationnels

Le résultat opérationnel de T&D s'élève à €227 millions sur l'exercice 2002/03, contre €226 millions sur l'exercice 2001/02, sur base réelle. La marge opérationnelle a augmenté à 6,3% à la fois sur bases réelle et comparable. L'augmentation de la marge est le fruit d'un contrôle strict des frais généraux et reflète les premiers résultats de nos programmes de réduction des coûts.

Ces deux facteurs d'amélioration sont compensés par la tension continue sur les prix. Le Business Systèmes s'est amélioré grâce à une gestion des risques plus serrée, mais les bénéfices des produits moyenne tension ont été impactés des baisses de volumes.

La marge opérationnelle était passée de 8,1% sur l'exercice 2000/01 à 5,9% sur l'exercice 2001/02, sur base réelle. Cette baisse de la marge opérationnelle était essentiellement imputable aux baisses de prix sur certains segments de marché.

Capitaux employés

Les capitaux employés s'élèvent à €963 millions au 31 mars 2003, contre €1 044 millions au 31 mars 2002. Cette réduction des capitaux employés est le fruit d'une gestion plus stricte du besoin en fonds de roulement dans le cadre du programme "Cash for Growth".

TRANSPORT

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et données opérationnelles clés du Secteur Transport :

Transport—Données en base réelle

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶				
En € millions	**2001**	**2002**	**2003**	**% Variation mars 02/ mars 01**	**% Variation mars 03/ mars 02**
Carnet de commandes	13 124	14 505	**14 675**	11 %	1 %
Commandes reçues	5 558	6 154	**6 412**	11 %	4 %
Chiffre d'affaires	4 400	4 413	**5 072**	0 %	15 %
Résultat opérationnel	266	101	**(24)**[1]		
Marge opérationnelle	6,0 %	2,3 %	**(0,5) %**		
Frais de recherche et développement	(101)	(75)	**(90)**		
Résultat d'exploitation*	265	131	**(43)**		
Capitaux employés	1 093	1 041	**738**		
ROCE	24,2 %	12,6 %	**(5,8) %**		

* *Avant coûts de restructurations.*

Transport—Données en base comparable

	◀ Exercice clos le 31 mars ▶				
En € millions	**2001**	**2002**	**2003**	**% Variation mars 02/ mars 01**	**% Variation mars 03/ mars 02**
Carnet de commandes	11 797	13 540	**14 675**	15 %	8 %
Commandes reçues	5 027	5 469	**6 412**	9 %	17 %
Chiffre d'affaires	4 049	3 994	**5 072**	-1 %	27 %
Résultat opérationnel	219	83	**(24)**[1]		
Marge opérationnelle	5,4 %	2,1 %	**(0,5) %**		

(1) Après provisions exceptionnelles de €140 millions.

Commandes reçues

Au cours de l'exercice 2002/03, les principaux marchés ferroviaires au niveau mondial sont restés généralement soutenus avec une croissance moyenne de 4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance du marché s'explique par quatre principaux facteurs :

- Les cycles de demande, longtemps différés, destinés au remplacement du matériel roulant et des infrastructures, essentiellement en Europe et en Amérique du Nord.
- L'urbanisation des pays développés et en développement où les exploitants de transports locaux cherchent des solutions pour soulager la circulation routière et répondre aux préoccupations environnementales en installant de nouveaux réseaux de métros et de trains à grande vitesse.
- Un meilleur rendement des réseaux ferroviaires et des exigences de sécurité qui accélèrent la demande de mises à niveau des infrastructures de réseau et de nouveaux systèmes de signalisation, particulièrement en Europe.
- Les privatisations et déréglementations qui tendent à redéfinir les activités de base des exploitants et à accélérer l'externalisation de l'entretien du matériel roulant et des infrastructures.

Les commandes reçues par Transport lors de l'exercice 2002/03 ont augmenté de 4% par rapport à l'exercice précédent, sur base réelle. Sur base comparable, l'augmentation est de 17 %. Cette forte croissance a été constatée sur tous les segments, à l'exception d'Intercity avec un faible niveau de commandes reçues plus particulièrement dans les locomotives. Transit est resté le principal segment en termes de volume des commandes reçues, avec une augmentation par rapport à l'exercice précédent, essentiellement dû au contrat AB Transitio concernant 55 CORADIA (trains de banlieue). Grâce aux importantes commandes reçues aux Etats-Unis, Rolling Stock America a connu une année exceptionnelle tout comme Service alors que Transport Information Solutions et Systèmes sont restés stables.

En ce qui concerne la répartition par région, l'Europe est restée le marché dominant avec 60 % des commandes. De nouveaux marchés ont émergé : la Suède, avec 55 trains régionaux qui entreront en service dans la région de Stockholm, la Finlande, avec 20 trains CORADIA destinés à Helsinki, la Grèce, avec la fourniture et la construction des éléments électriques et mécaniques d'une nouvelle ligne de banlieue entre Athènes et son nouvel aéroport. Cependant, les commandes reçues au Royaume-Uni restent faibles dans la situation confuse causée par la réorganisation de l'industrie ferroviaire. L'Amérique a progressé et représente 24 % des commandes contre 8 % pour la même période l'année passée, avec les principaux contrats suivants : fourniture de 400 nouvelles voitures de métro pour New York City Transit, conception et fabrication de 62 nouvelles voitures de métro lourd pour WMATA à Washington et de 135 nouvelles voitures de transport de passagers pour le parc de New Jersey Transit, et maintenance pendant 12 ans de 434 locomotives Diesel GM pour BNSF – US. Cependant, l'activité Service à Montréal a connu cette année encore un faible niveau de commandes. Le marché asiatique s'est également développé, en raison du contrat sud-coréen portant sur la gestion de projet et la fourniture d'équipements pour une nouvelle liaison ferroviaire entre l'aéroport d'Incheon et Séoul.

Les commandes reçues par Transport lors de l'exercice 2001/02 avaient augmenté de 11 % par rapport à l'exercice précédent, sur base réelle. L'augmentation des commandes reçues était essentiellement due au dynamisme du marché du matériel roulant et du fret, principalement en Europe, ainsi qu'à la demande pour nos solutions et systèmes d'information, qui a plus que doublé. L'augmentation du niveau d'activité en Europe avait principalement résulté de la poursuite du renouvellement du marché français du matériel roulant et du fret, dans lequel nous avions maintenu notre part de marché. Le marché britannique, par contre, était resté morose en raison de l'incertitude en matière de réglementation. La prise de commandes avait également été forte en Asie, grâce aux contrats conclus à Singapour pour le Circle Line Metro.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Transport sur l'exercice 2002/03 a augmenté de 15 % par rapport à l'exercice 2001/02 sur base réelle, et de 27 % sur base comparable. Intercity, Transit et Systems ont enregistré la plus forte augmentation. Sur le plan géographique, c'est la France qui a le plus largement contribué à cette augmentation, avec des niveaux élevés de livraison à la SNCF sur l'exercice 2002/03, tandis que les autres pays européens sont restés stables. La contribution des Amériques au chiffre d'affaires total de Transport a légèrement baissé, mais est restée stable en volume ; l'Asie est restée stable avec 15 % du chiffre d'affaires total de Transport.

Le chiffre d'affaires de Transport sur l'exercice 2001/02 était resté stable par rapport à l'exercice précédent, sur base réelle. Sur l'exercice 2001/02, l'Europe était le marché le plus important, avec des ventes relativement stables. Le ralentissement des livraisons, lié au problème des trains britanniques, avait été équilibré par l'augmentation des livraisons en France et en Europe de l'Est. Hors Royaume-Uni, le chiffre d'affaires en Europe avait augmenté de 25 %, grâce à l'impact positif de l'Allemagne, de l'Espagne et de la France. Le chiffre d'affaires avait décru aux Amériques, en raison des difficultés du marché du service de l'activité fret en Amérique du Nord. Le chiffre d'affaires en Asie/Pacifique avait augmenté de 72 % grâce au contrat du métro de Singapour et à de nouveaux contrats de signalisation, notamment en Australie.

Résultat et marge opérationnels

Le résultat opérationnel de Transport s'est élevé à € (24) millions sur l'exercice 2002/03, contre € 101 millions sur l'exercice 2001/02, sur base réelle, et € 83 millions sur base comparable. La marge opérationnelle est tombée à (0,5) % contre 2,1% pour l'exercice 2001/02, sur base comparable. Ce résultat inclut une charge additionnelle après impôt de € 51 millions enregistrée dans les comptes d'ALSTOM Transportation Inc., une filiale aux Etats-Unis, pour l'exercice clos le 31 mars 2003 (voir 'Evolutions récentes'). Intercity a rencontré d'importantes difficultés sur les contrats de trains régionaux britanniques et de la West Coast Main Line ("WCML") au Royaume-Uni ; des provisions et charges à payer supplémentaires brutes ont été constituées sur l'exercice 2002/03 à hauteur de € 140 millions, dont une partie a été utilisée sur le même exercice. En dehors de ces éléments exceptionnels, le résultat opérationnel et la marge opérationnelle ont été respectivement de € 116 millions et de 2,3 % sur l'exercice 2002/03. Le résultat opérationnel a subi l'impact négatif d'une faible charge et de la sous-absorption de frais généraux liée, au Royaume-Uni, Canada, et sur l'activité Locomotives ; ces problèmes sont traités par des opérations de restructuration dans les activités correspondantes.

La marge opérationnelle était tombée à 2,3 % sur l'exercice 2001/02 contre 6,0 % pour l'exercice 2000/01, sur base réelle. Les contrats des trains britanniques étaient la principale cause de cette chute de résultat opérationnel.

Capitaux employés

Les capitaux employés s'élèvent à € 738 millions au 31 mars 2003, contre € 1 041 millions au 31 mars 2002 ; cette baisse est essentiellement due à la réduction des stocks et travaux en cours, particulièrement au Royaume-Uni, en raison des problèmes liés à la livraison des trains régionaux et des acomptes clients sur les commandes reçues.

Trains au Royaume-Uni

En 1997, peu après la privatisation du transport ferroviaire au Royaume-Uni, nous avons reçu cinq commandes, pour un total de 119 nouveaux trains régionaux, d'une valeur totale de € 670 millions. Ces commandes faisaient partie de la première série de commandes suite à la déréglementation du marché du transport ferroviaire au Royaume-Uni. Cette déréglementation du transport a bouleversé les rôles et les responsabilités traditionnels des fournisseurs, parallèlement à la modification de l'organisation ferroviaire établie par le gouvernement britannique. Pour satisfaire à nos obligations contractuelles et aux cahiers des charges des exploitants ferroviaires récemment privatisés, nous avons lancé la production, avant même de recevoir les dernières spécifications et autorisations gouvernementales. Les spécifications finalement publiées furent différentes de ce que nous avions anticipé, ce qui a imposé des modifications longues et coûteuses. Nous n'avons donc pas été en mesure d'honorer les calendriers de livraison et avons été confrontés à des problèmes de fiabilité des trains.

Fin mars 2002, nous avons annoncé que nous avions rencontré des difficultés sur ces trains régionaux britanniques, et que 29 des 119 trains prévus n'étaient pas encore livrés. Les mesures prises pour résoudre les différents problèmes techniques et contractuels nous ont permis de travailler avec les exploitants et les autorités ferroviaires ; 118 des 119 trains commandés sont maintenant en service. Des accords ont récemment été conclus avec nos clients, selon lesquels nous nous sommes engagés à mettre en place des programmes garantissant que tous les parcs satisfont aux niveaux requis de fiabilité en service. Ces programmes se déroulent actuellement ; ils ont nécessité des coûts imprévus et la révision du montant des coûts à terminaison, une révision qui nous a amenés à doter de nouvelles provisions. Ces engagements ont été provisionnés sur l'exercice 2002/03, dans certains cas, ils engagent une responsabilité sur plusieurs années.

Nous avons subi sur le contrat West Coast Main Line ("WCML") des retards importants dus à des modifications du cahier des charges et à une grande incertitude quant à la mise à niveau des infrastructures et de l'itinéraire de la WCML. En dépit de ces difficultés, nous livrons actuellement les trains à un rythme de deux par mois, conformément au programme de livraison révisé convenu avec notre client et les autorités ferroviaires. Un service commercial restreint a été mis en place au début de l'année, et 15 des 53 rames ont été livrées, la livraison des autres rames étant programmée d'ici septembre 2004. Cette première mise en service s'est parfaitement déroulée. La clarification du programme, des infrastructures et de l'environnement d'exploitation a donné lieu à une réévaluation des coûts de finalisation du contrat et nous conduit à doter des provisions complémentaires. En outre, nous avons pris des mesures drastiques dont l'objectif est de garantir la réalisation de nos engagements, notamment en renforçant le management et les ressources techniques pour les fonctions de construction et de service au Royaume-Uni.

Nous avons constitué des provisions brutes complémentaires de €140 millions sur l'exercice 2002/03, pour couvrir les charges estimées futures du programme d'amélioration continue des trains régionaux et pour l'achèvement du contrat WCML. Pour de plus amples informations, se référer au paragraphe "Risques – Nos produits, dont les turbines à gaz à grande puissance GT24/GT26 et les trains au Royaume-Uni, incorporent souvent des technologies avancées et complexes et peuvent parfois devoir subir des modifications après leur livraison".

MARINE

Le tableau ci-dessous présente les informations financières et données opérationnelles clés du Secteur Marine:

Marine—Données en base réelle ◀ Exercice clos le 31 mars ▶

En € millions	2001	2002	2003	% Variation mars 02/ mars 01	% Variation mars 03/ mars 02
Carnet de commandes	3 706	2 928	1 523	(21 %)	(48 %)
Commandes reçues	1 835	462	163	(75 %)	(65 %)
Chiffre d'affaires	1 841	1 240	1 568	(33 %)	26 %
Résultat opérationnel	80	47	24		
Marge opérationnelle	4,3 %	3,8 %	1,5 %		
Frais de recherche et développement	(16)	(12)	(6)		
Résultat d'exploitation*	76	44	19		
Capitaux employés	(157)	100	(343)		
ROCE	n/a	44,0%	n/a		

* *Avant coûts de restructurations.*

Marine—Données en base comparable ◀ Exercice clos le 31 mars ▶

En € millions	2001	2002	2003	% Variation mars 02/ mars 01	% Variation mars 03/ mars 02
Carnet de commandes	3 706	2 928	1 523	(21 %)	(48 %)
Commandes reçues	1 835	462	163	(75 %)	(65 %)
Chiffre d'affaires	1 841	1 240	1 568	(33 %)	26 %
Résultat opérationnel	80	47	24		
Marge opérationnelle	4,3 %	3,8 %	1,5 %		

Toutes les unités du Secteur Marine sont situées en France. Le périmètre du Secteur reste inchangé depuis l'année dernière. Les chiffres sont identiques, en bases réelle et comparable.

Commandes reçues

Le principal marché du secteur Marine, la construction de navires de croisière, est resté atone au cours de l'exercice 2002/03 comme au cours de l'exercice 2001/02 :

- Après les événements de septembre 2001, le marché de la croisière a connu une faible rentabilité en 2001.
- Après la reprise du marché, les croisiéristes, dont la devise de base est le dollar US, ont réagi à la baisse imprévue du dollar face à l'euro au printemps 2002 en reportant leurs commandes, dans l'espoir que la faiblesse du dollar ne durerait pas.
- Les commandes ont été suspendues dans l'attente des négociations d'OPA et de fusions impliquant les trois plus grands propriétaires de navires de croisière.
- Plus récemment, l'incertitude quant à l'issue de la crise irakienne a généré une attitude attentiste.

Par conséquent, le Secteur Marine n'a pas enregistré de commande de navires de croisière au cours des exercices 2002/03 et 2001/02. Au total le montant des commandes de €163 millions, y compris celle pour un navire océanographique pour l'IFREMER et d'un yacht de 72 mètres, a été faible comparé à €462 millions au cours de l'exercice 2001/02. Les commandes reçues au cours de l'exercice 2001/02 comprennent deux navires militaires d'intervention et d'assaut pour la Marine française (construction commune avec la DCN) et un méthanier de 74 000 m^3 pour Gaz de France. Les commandes reçues sur l'exercice 2000/01 avaient atteint €1 835 millions avec 4 navires de croisière (incluant le navire de croisière *Queen Mary 2*), en cours de construction, et un navire militaire de recherche hydrographique et océanographique.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Marine a augmenté de 26% sur l'exercice 2002/03 par rapport à l'exercice 2001/02. Marine a achevé et livré les navires de croisière suivants au cours de l'exercice 2002/03:

- le navire de croisière *European Stars* à Festival Cruises ;
- le navire de croisière *Constellation* à R.C.C.L. pour sa marque Celebrity ;
- le navire de croisière *Coral Princess* à P&O Princess ;
- le navire militaire de recherche hydrographique et océanographique *BHO Beautemps-Beaupré* à la Marine Nationale Française ;
- le navire de croisière *MSC Lirica* à M.S.C.

Sur l'exercice 2002/03, Marine a également progressé dans la construction d'autres navires de croisière pour différents armateurs, essentiellement Island Princess, Crystal Serenity et le super paquebot de croisière *Queen Mary 2* et dans la construction d'une frégate de surveillance pour la Marine Royale du Maroc.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à €1 240 millions au cours de l'exercice 2001/02, contre €1 841 millions pour l'exercice 2000/01. Cette baisse était due au niveau exceptionnel des livraisons (six bateaux de croisière) au cours de l'exercice 2000/01 et au décalage de livraison d'un paquebot de croisière, le *European Stars*, intervenue en avril 2002 au lieu de l'exercice 2001/02. Au cours de l'exercice 2001/02, le Secteur Marine avait livré deux bateaux de croisière, le *European Vision* à Festival et le *Summit* à RCCL. De plus, le Secteur Marine avait livré une frégate au Maroc et deux ferries à grande vitesse à NEL Lines en Grèce.

Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel s'élève à €24 millions sur l'exercice 2002/03 comparé à €47 millions sur l'exercice 2001/02. Les contrats de construction enregistrés depuis janvier 2001 ne sont plus éligibles à aucune subvention. Le prix de marché n'a pas augmenté. Le résultat opérationnel s'est élevé à €80 millions pour l'exercice 2000/01, au cours duquel six navires de croisière ont été livrés.

Capitaux employés

Les capitaux employés sont de €(343) millions au 31 mars 2003, contre €100 au 31 mars 2002. La baisse sur l'exercice 2002/03 est la conséquence des termes favorables obtenus pour le financement de la construction du paquebot *Queen Mary 2*. Voir Note 24 aux Comptes Consolidés.

Renaissance

Afin de relancer l'activité Marine entre les exercices 1995/96 et 1997/98, nous avions décidé d'accorder une assistance financière à nos clients ("vendor financing"), ce qui nous a permis d'enregistrer de nombreuses commandes de navires de croisière et d'améliorer la productivité de nos chantiers navals. Nous avons donné des garanties aux institutions financières sur les prêts contractés par certains acquéreurs de bateaux de croisière ou de ferries rapides. Au 31 mars 2003, ces garanties en cours concernent quatorze navires, parmi lesquels six bateaux de croisière livrés à Renaissance Cruises (Renaissance) et huit autres navires pour quatre autres clients. Deux paquebots de croisière ont par ailleurs été fournis à Renaissance sans financement des ventes.

Dès le dépôt de bilan de Renaissance en septembre 2001, nous avons mis en œuvre avec les établissements prêteurs des moyens pour protéger et entretenir les bateaux et pour restructurer leur financement. Au 30 septembre 2001, notre exposition au risque sur le financement des ventes à Renaissance s'élevait à €684 millions correspondant à des garanties de financements liés à la livraison de six paquebots de croisière.

Dans le cadre de la restructuration des financements achevée au cours de l'exercice 2001/02, la propriété des six paquebots a été transférée à des filiales de Cruiseinvest Ltd (Jersey), une société dans laquelle nous ne détenons aucune action. Quatre des six paquebots étaient auparavant détenus par quatre sociétés de crédit bail spécialisées dans lesquelles nous avions un intérêt. Cruiseinvest a financé ces acquisitions par des emprunts bancaires que nous avons garantis pour partie. De plus, nous avons souscrit des obligations subordonnées à recours limité émis par Cruiseinvest, octroyé une ligne de crédit à Cruiseinvest et fait face à certains de nos engagements aux termes de garanties préexistantes. Le paiement des intérêts au titre des obligations subordonnées est limité aux montants qui seront disponibles après remboursement des prêts bancaires octroyés à Cruiseinvest.

En parallèle, la re-commercialisation des bateaux a commencé, avec pour objectif de remettre les bateaux en service le plus rapidement possible, en chartes "coque-nue" ou "time chartes", et éventuellement de les vendre aux nouveaux opérateurs lorsque les conditions de marché de l'occasion seront restaurées. L'un des bateaux a déjà été affrété par Swan Hellenic, une filiale de P&O Princess, et est entré en opération depuis l'été 2003. Deux bateaux entreront en opération pour Oceania Cruise, un nouveau croisiériste, à partir de l'été 2003. Deux autres entreront également en service à partir du printemps 2003 pour Pulmantur avec des possibilités d'extension. Un bail à long terme est en cours de finalisation avec un opérateur européen pour un autre navire, qui devrait également entrer en service à partir de l'été 2003. Deux autres bateaux ont été repris par P&O Princess et sont en service depuis novembre et décembre 2002.

Notre risque sur le financement des ventes octroyé à Renaissance est de €368 millions au 31 mars 2003, comparé à €432 millions au 31 mars 2002. La réduction provient essentiellement de la chute du dollar, monnaie dans laquelle la plupart de nos garanties sont exprimées.

En plus de notre risque lié au financement des ventes de Renaissance, notre exposition complémentaire pour le secteur Marine s'élève à €565 millions et concerne six bateaux de croisière et deux navires à grande vitesse vendus à quatre clients différents. Notre exposition totale pour le secteur Marine s'élève ainsi à €933 millions, comparés à €1 044 millions au 31 mars 2002.

Le dernier contrat de construction de navire ayant bénéficié d'un financement des ventes date de novembre 1999. Il n'y a pas d'autres engagements de financement des ventes portant sur des navires de croisière dans notre carnet de commandes.

En conséquence, nous avons dans nos comptes une provision de €140 millions à fin mars 2003, pour couvrir notre exposition liée au financement des ventes de Marine, en légère baisse comparée aux €144 millions à fin mars 2002.

AUTRES

La rubrique "Autres" comprend toutes les unités supportant les coûts de siège, le Réseau International ainsi que les entités étrangères en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud (avant leur cession) et en Inde, qui ne sont pas affectées à des Secteurs. Pour les exercices 2001/02 et 2000/01, la contribution de l'ex-Secteur Contracting est présentée dans "Autres" dans le tableau de la section "Modifications de périmètre et de la présentation des comptes—indicateurs différents des principes comptables généralement admis – Données comparables".

Le résultat opérationnel comprend les frais de siège ainsi que la contribution du Réseau International et des entités mentionnées ci-dessus. Il comprend pour les exercices 2001/02 et 2000/01 la contribution du Secteur Contracting sur base réelle. Sur base comparable, le résultat opérationnel est de €(44) millions au cours de l'exercice 2002/03, comparé à €(27) millions et €(51) millions pour les exercices 2001/02 et 2000/01.

Tous les coûts de restructuration sont affectés au résultat d'exploitation (EBIT) de la rubrique "Autres".

Les capitaux employés de la rubrique "Autres" s'élèvent à €1 208 millions au 31 mars 2003. Ils comprennent essentiellement des prêts et des dépôts relatifs à l'activité de financement des ventes du secteur Marine, des excédents d'actifs en couverture des engagements de retraite et des dépôts à long terme divers. Voir Note 11 aux Comptes Consolidés.

COMPTES CONSOLIDES DES EXERCICES CLOS AU 31 MARS 2001, 2002 ET 2003

COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau qui suit présente, sur une base consolidée, la ventilation de notre résultat opérationnel sur base réelle et comparable pour l'ensemble du Groupe.

Total Groupe—Données en base réelle ◀ Exercice clos le 31 mars ▶

En € millions	2001	2002	2003	% Variation mars 02/ mars 01	% Variation mars 03/ mars 02
CHIFFRE D'AFFAIRES	**24,550**	**23,453**	**21,351**	**(4 %)**	**(9 %)**
Coût des ventes	(20 428)	(19 623)	(19 187) (1)	(4 %)	(2) %
Frais commerciaux	(1 140)	(1 078)	(970)	(5 %)	(10 %)
Frais de recherche et développement	(629)	(575)	(622)	(9 %)	8 %
Frais généraux et administratifs	(1 202)	(1 236)	(1 079)	3 %	(13 %)
RESULTAT OPERATIONNEL	**1 151**	**941**	**(507) (1)**	**(18 %)**	**(154) %**
Marge opérationnelle	4,7 %	4,0 %	(2,3) %		

Total Groupe—Données en base comparable ◀ Exercice clos le 31 mars ▶

En € millions	2001	2002	2003	% Variation mars 02/ mars 01	% Variation mars 03/ mars 02
CHIFFRE D'AFFAIRES	**21 140**	**21 051**	**21 351**	**0 %**	**1 %**
Coût des ventes	(17 619)	(17 541)	(19 187) (1)	0 %	9 %
Frais commerciaux	(966)	(1 006)	(970)	4 %	(4 %)
Frais de recherche et développement	(588)	(561)	(622)	(5 %)	11 %
Frais généraux et administratifs	(1 001)	(1 105)	(1 079)	10 %	(2 %)
RESULTAT OPERATIONNEL	**966**	**839**	**(507) (1)**	**(13 %)**	**(160) %**
Marge opérationnelle	4,6 %	4,0 %	(2,3) %		

(1) Après €1 300 millions de provisions exceptionnelles.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est de €21 351 millions pour l'exercice 2002/03 comparé à €23 453 millions pour l'exercice 2001/02, ce qui représente une baisse de 9% due aux fluctuations de taux de change et à la vente de Contracting et de GTRM. Sur une base comparable, les ventes sont en hausse de 1% par rapport à l'exercice 2001/02. La baisse de Power, et dans une moindre mesure de T&D, est compensée par une hausse significative des Secteurs Transport et Marine. Le chiffre d'affaires a été de €23 453 millions pour l'exercice 2001/02 comparé à €24 550 millions en 2000/01, soit une baisse de 4%. Sur base comparable, les ventes sont restées stables entre l'exercice 2000/01 et l'exercice 2001/02. Power a enregistré une hausse de 4% de ses ventes et T&D une augmentation de 6%.

Transport est resté stable et la baisse de Marine est imputable au calendrier de livraison de navires, un navire ayant été livré en avril 2002 et un autre étant prévu pour mai après la clôture de l'exercice. La part des services dans le chiffre d'affaires augmente, 23% du total du chiffre d'affaires pour l'exercice 2002/03 comparé à 22% et à 19% au cours des exercices 2001/02 et 2000/01, hors Contracting et GTRM. Aucun client n'a représenté plus de 10% de notre chiffre d'affaires au cours des trois dernières années.

Coût des ventes

Notre coût des ventes comprend la main d'œuvre, les achats de matières premières et composants, les frais de transport et de fret, les frais généraux de production incluant les amortissements. Le coût des ventes inclut également les provisions pour risques et charges liées aux contrats telles que les provisions pour garantie, les pertes à terminaison et les pénalités. Cependant, du fait de la diversité de notre structure de coûts dans nos diverses activités, nous analysons les éléments constitutifs de notre coût des ventes par activité ou par contrat et non pas au niveau consolidé.

Notre coût des ventes s'élève à €19 187 millions pour l'exercice 2002/03 comparé à €19 623 millions et €20 428 millions pour les exercices 2001/02 et 2000/01. Cette baisse est liée principalement à la baisse du chiffre d'affaires.

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs s'élèvent à €2 049 millions au cours de l'exercice 2002/03 comparés à €2 314 millions pour 2001/02 et €2 342 millions pour 2000/01 sur une base réelle.

Sur base comparable, les frais commerciaux et administratifs ont diminué de €62 millions comparés à 2001/02. En pourcentage du chiffre d'affaires, ils sont passés de 10,0% à 9,6%. Cette baisse est due à la mise en œuvre de synergies, à l'impact des restructurations et des actions lancées pour réduire les coûts dans le cadre de notre programme Quality Focus 6-Sigma. Ces économies devraient être plus importantes grâce à la mise en place de plans de restructuration dans les années à venir.

Frais de Recherche et Développement

Les Frais de Recherche et Développement s'élèvent à €622 millions pour l'exercice 2002/03 comparés à €575 millions pour l'exercice 2001/02 sur une base réelle. Cette augmentation est due principalement aux dépenses croissantes concernant les turbines à gaz. Sur une base réelle ces frais ont diminué par rapport aux €629 millions de l'exercice 2000/01, mais sur une base comparable ils sont restés stables.

Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel est calculé avant coûts de restructuration, amortissement des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, et avant les autres éléments qui incluent les gains et pertes de change, les gains ou pertes sur ventes d'actifs, les coûts des retraites et de la participation des salariés, les impôts, et le résultat financier. La marge opérationnelle est calculée en rapportant le résultat opérationnel au chiffre d'affaires.

Sur une base réelle, le résultat et la marge opérationnels s'élèvent respectivement à €(507) millions et (2,3)% pour l'exercice 2002/03, comparés à €941 millions et 4,0% de l'exercice 2001/02. En mars 2003, nous avons enregistré des provisions exceptionnelles brutes de €1 160 millions sur les turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26 et de €140 millions sur les trains au Royaume-Uni. Si l'on exclut ces provisions, le résultat et la marge opérationnels s'élèvent respectivement à €793 millions et 3,7% pour l'exercice 2002/03. Notre marge opérationnelle au cours de l'exercice 2002/03 reflète l'augmentation du niveau de marge sur notre carnet de commandes, une meilleure maîtrise des coûts et les premiers résultats de la restructuration lancée au titre de notre plan stratégique. Ces éléments positifs sont compensés par l'effet négatif sur le résultat des problèmes rencontrés sur les turbines à gaz GT24/GT26, les problèmes des trains au Royaume-Uni, et par les effets défavorables chez Transport, du faible plan de charge au Royaume-Uni, au Canada, et dans notre activité Locomotives.

La marge opérationnelle de 4% pour l'exercice 2001/02 a diminué comparée au 4,7% de 2000/01 sur base réelle. Pour l'exercice 2000/01 et sur base comparable, la marge opérationnelle s'était réduite par rapport à 1999/2000. Cette réduction était principalement imputable à une baisse significative de la marge opérationnelle de T&D, due à une pression sur les prix, à une détérioration significative de la marge opérationnelle de Transport suite à des problèmes de livraison dans le cadre de nos contrats de trains régionaux au Royaume-Uni, à une baisse de la marge et du volume des ventes de Marine, et ceci malgré une amélioration constante du résultat opérationnel de Power grâce aux réductions de coûts et à la focalisation sur les activités à haute valeur ajoutée.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se définit comme le résultat opérationnel déduction faite des "autres produits et charges nettes" et de l'amortissement des "autres immobilisations incorporelles". L'amortissement des écarts d'acquisition est présenté sous le poste résultat d'exploitation. Le poste "autres produits et charges nettes" inclut les plus et moins-values sur cession d'immobilisations et investissements, les coûts de restructuration, les indemnités de départ à la retraite et autres pensions, la participation des salariés et les autres frais et produits hors exploitation.

Le résultat d'exploitation s'établit à €(1 129) millions pour l'exercice 2002/03 contre €487 millions pour 2001/02 sur base réelle. La baisse du résultat d'exploitation est imputable à :

- La dégradation du résultat opérationnel liée aux provisions exceptionnelles brutes de €1 300 millions comptabilisées durant l'exercice 2002/03.
- Les plus-values exceptionnelles de €107 millions (plus-values lors de la cession de Contracting pour €106 millions et de GTRM pour €43 millions au cours de l'exercice 2001/02 contre une moins-value de €42 millions sur la cession d'une partie de notre activité traitements de déchets) comparées à une moins-value nette de €6 millions en 2002/03 réalisée lors de la vente de titres et d'actifs immobiliers.
- Les coûts de restructuration s'élèvent à €268 millions pour l'exercice 2002/03 contre €227 millions en 2001/02. L'augmentation de l'exercice 2002/03 est due à une rationalisation continue des coûts et à des réductions d'effectifs. Durant l'exercice 2002/03, les plans de restructuration ont principalement concerné la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Ils ont été mis en place dans le but de réduire les capacités de production, de les adapter aux conditions actuelles de marché, et d'assurer la compétitivité de nos trois principaux Secteurs. Les coûts de restructuration sont provisionnés lorsque la Direction rend publique une réduction ou une fermeture de site industriel, annonce un programme de réduction d'effectifs. Les coûts correspondants sont déterminés précisément. Ces coûts incluent les indemnités, les coûts estimés de la fermeture, ainsi que les coûts liés à la dépréciation d'immobilisations.
- Les coûts des retraites s'élèvent à €214 millions pour l'exercice 2002/03 contre €139 millions en 2001/02. Cette augmentation des coûts est principalement imputable à l'amortissement des écarts actuariels entre les engagements de retraite et la valeur de marché des actifs consécutifs à la chute des marchés boursiers. Elle est aussi due à des bénéfices exceptionnels enregistrés au cours de l'exercice 2001/02 non inclus en 2002/03.

Le résultat d'exploitation s'est élevé, en 2001/02, à €487 millions comparés à €931 millions en 2000/01. Cette baisse du résultat d'exploitation était, pour l'exercice 2001/02, imputable à :

- La baisse du résultat opérationnel principalement chez Transport, T&D et Marine, partiellement compensée par Power.
- Les coûts de restructuration engagés au cours de l'exercice 2001/02 s'élevaient à €227 millions contre €81 millions en 2000/01. La hausse pour l'exercice 2001/02 par rapport à 2000/01 a été principalement due à la poursuite d'une rationalisation des coûts au niveau du Groupe, surtout en matière de rationalisation des produits et de l'outil de production ainsi qu'à l'optimisation des effectifs de Power, et aussi aux coûts de restructuration lors de la création de la Joint Venture ABB ALSTOM Power.
- Les coûts des retraites étaient de €139 millions pour l'exercice 2001/02 contre €112 millions en 2000/01. L'augmentation pour l'exercice 2001/02 était due à une hausse des cotisations des régimes de retraites mutualisés et à cotisation définie, principalement aux Etats-Unis.
- Des plus-values exceptionnelles ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2001/02 alors qu'aucune plus-value significative n'avait été enregistrée en 2000/01.

Résultat financier

La réduction de nos charges financières nettes qui s'élèvent à € 270 millions pour l'exercice 2002/03 contre € 294 millions pour l'exercice 2001/02 est due à la baisse des taux d'intérêt, à des gains de change résultat principalement du dénouement de contrats de vente à terme en dollars US contre euro suite à la revue de la structure financière des filiales américaines, en partie contre-balancés par une augmentation de notre dette moyenne.

Pour l'exercice 2001/02, nos charges financières nettes se sont élevées à € 294 millions contre € 207 millions en 2000/01. L'augmentation des charges financières nettes pour l'exercice 2001/02 était due essentiellement à l'augmentation du niveau de l'endettement net et à la hausse des charges financières diverses, frais sur emprunts, garanties et autres lignes de crédit.

Impôt sur les bénéfices

Le crédit d'impôt au titre de l'exercice 2002/03 s'élève à € 263 millions au taux effectif de 18,8 %. Au cours de l'exercice 2002/03, nous avons enregistré un impôt différé de € 416 millions lié en partie aux provisions exceptionnelles enregistrées sur l'exercice. La charge d'impôt courant s'élève à € (153) millions pour l'exercice 2002/03.

La charge d'impôt au titre de l'exercice 2001/02 s'est élevée à € 10 millions au taux effectif de 5,2 % par rapport aux € 174 millions pour l'année 2000/01. La faible charge enregistrée pour l'exercice 2001/02 résultait de la compensation de la charge d'impôt courant de € 97 millions (moins élevée que les années précédentes du fait de la diminution du résultat imposable) par la comptabilisation d'un produit d'impôt différé de € 87 millions.

Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence

La quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence est de € 3 millions en 2002/03 comparé à € 1 million en 2001/02 et € (4) millions en 2000/01.

Dividendes sur actions préférentielles remboursables d'une filiale

Les dividendes sur actions préférentielles remboursables d'une filiale ont été reclassés en charges d'intérêts au cours de l'exercice 2002/03 suite au reclassement des actions préférentielles en dettes financières. Les dividendes payés s'élèvent à € 13 millions et impactent les produits (charges) financiers, nets. Ils s'élèvaient à € 14 millions en 2001/02 et impactaient le compte dividendes de notre compte de résultat.

Intérêts minoritaires

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat total est de € (15) millions pour l'exercice 2002/03 comparée à € (23) millions en 2001/02 et € (37) millions en 2000/01.

Amortissement des écarts d'acquisition

L'amortissement des écarts d'acquisition est de € 284 millions pour l'exercice 2002/03 comparé à € 286 millions en 2001/02 et € 305 millions en 2000/01. La légère baisse en 2001/02 par rapport à 2000/01 est principalement due aux cessions de Contracting et de GTRM.

Résultat net

La perte nette de l'exercice 2002/03 s'établit à € 1 432 millions contre une perte nette de € 139 millions pour l'exercice 2001/02 et un profit de € 204 millions en 2000/01.

BILAN

Ecarts d'acquisition nets

Les écarts d'acquisition nets sont passés de € 4 612 millions au 31 mars 2002 à € 4 440 millions au 31 mars 2003. Cette diminution nette s'explique par les amortissements de l'exercice pour € 284 millions, compensée par l'impact de l'acquisition du solde de 49 % de Fiat Ferroviaria (€ 158 millions). Voir Note 7 aux Comptes Consolidés.

Les écarts d'acquisition se sont réduits à € 4 612 millions au 31 mars 2002 à comparer aux € 5 310 millions enregistrés au

31 mars 2001. Cette réduction était liée à la dotation aux amortissements annuels des écarts d'acquisition (€ 286 millions) et à la cession de Contracting (€ 681 millions), en partie compensée par une augmentation des écarts d'acquisition consécutifs à la valorisation finale des écarts d'acquisition des actifs nets acquis d'ABB par Power (€ 198 millions).

Besoin en fonds de roulement

Au 31 mars 2003, le besoin en fonds de roulement (actifs circulants moins passifs circulants et provisions pour risques et charges) s'établit à € (4 886) millions contre € (4 545) millions au 31 mars 2002. Cette évolution provient d'une gestion plus drastique du besoin en fonds de roulement malgré une réduction des provisions pour risques et charges. Les mouvements du besoin en fonds de roulement sont présentés dans le Tableau des flux de trésorerie consolidés.

L'effet net des écarts de conversion sur le besoin en fonds de roulement du fait de la variation des monnaies sont positifs et s'élèvent à € 135 millions pour l'exercice 2002/03. Voir Note 16 aux Comptes Consolidés.

Le besoin en fonds de roulement s'élevait à € (4 545) millions au 31 mars 2002 contre € (4 978) millions au 31 mars 2001. Cette variation était liée à la cession de notre ancien Secteur Contracting et à l'optimisation de la gestion des éléments constitutifs du besoin en fond de roulement dans l'ensemble du Groupe.

Avances et acomptes reçus

Nous estimons qu'en moyenne 40 % de nos contrats sont des "projets long terme", c'est-à-dire ayant une durée supérieure à un an. 25 % sont liés à la fourniture de produits ou de sous-ensembles fournis dans le délai d'une année, et les 35 % restants sont soit des contrats de service à long terme, soit des contrats à court terme comme la fourniture de pièces de rechange, de service ou de rénovation d'équipement. Nos projets à long terme sont principalement dans les Secteurs Power, Transport et Marine.

Les avances et acomptes reçus comprennent d'une part les acomptes versés à la commande par le client et d'autre part les paiements intermédiaires, convenus contractuellement et intervenant durant la réalisation du projet. L'obtention d'avances et acomptes de nos clients nous permet de financer le besoin en fonds de roulement pour l'exécution de nos projets.

L'obtention des acomptes à la commande ou des paiements intermédiaires de nos clients est un moyen de gérer les risques suivants :

- variation nette de trésorerie négative durant la réalisation du contrat;
- risques de défaut de paiement lié au risque crédit du client, compensé par des acomptes à la commande et des paiements intermédiaires plus importants ; et
- risques de taux de change.

Nous enregistrons dans notre bilan les avances et acomptes reçus en brut dans le compte "Avances et acomptes bruts reçus". Les montants bruts étaient de € 12 689 millions, € 14 159 millions et € 12 767 millions pour les exercices de 2003/02, 2002/01 et 2000/01, respectivement. A la clôture, nous imputons ces versements d'abord pour réduire la valeur brute des créances clients, puis pour réduire la valeur des stocks et travaux en cours relative aux contrats pour lesquels nous avons reçu une avance. Le solde des avances et acomptes est présenté en "avances et acomptes reçus" dans notre bilan comme indiqué dans la Note 24 aux Comptes consolidés. Au 31 mars 2003, le montant total net des avances et acomptes reçus est de € 3 541 millions, comparé à € 4 221 millions au 31 mars 2002 et € 6 205 millions au 31 mars 2001.

Durant l'exercice 2002/03, nous avons connu une baisse de € 680 millions des avances et acomptes reçus de nos clients, due principalement aux effets de change pour € 589 millions, et à la une baisse nette de € 91 millions. Celle-ci résulte d'une baisse chez Power et d'une augmentation chez Transport, toutes deux en ligne avec les variations respectives du carnet de commandes sur une base comparable.

Provisions pour risques et charges

Au 31 mars 2003, les provisions pour risques et charges s'élèvent à € 3 698 millions comparés aux € 3 849 millions au 31 mars 2002.

Cette baisse nette résulte des mouvements suivants :

- une baisse de € 655 millions due à l'utilisation des provisions pour risques et charges sur les turbines à gaz GT24/GT26 (et de € 415 millions des charges à payer sur contrats) ;

- une augmentation de € 1 058 millions due à la dotation sur les GT24/GT26 (et de €102 millions de charges à payer sur contrats) ;
- une baisse des provisions sur contrat de € 243 millions ;
- une réduction des provisions pour restructurations et autres provisions de € 78 millions ;
- une réduction de € 233 millions due aux effets de change, de variation de périmètre et autres ajustements.

Capitaux propres

Les capitaux propres au 31 mars 2003 s'élèvent à € 853 millions, y compris les intérêts minoritaires, comparés aux € 1 843 millions au 31 mars 2002. Cette baisse s'explique principalement par :

- la perte nette de la période de € 1 432 millions ;
- l'impact négatif de la variation des écarts de conversion principalement due à l'évolution des parités du Peso mexicain et de la Livre Sterling par rapport à l'Euro (€ 184 millions) ;
- en partie compensés par l'augmentation de capital (€ 622 millions).

Au 31 mars 2002, les capitaux propres s'élèvaient à € 1 843 millions en incluant les intérêts minoritaires, à comparer à € 2 192 millions au 31 mars 2001. La diminution était due à la perte nette de l'exercice 2001/02, au paiement des dividendes de l'exercice 2000/01 et à l'impact négatif des écarts de conversion.

Pour de plus amples informations, voir "Variation des Capitaux Propres Consolidés" dans les Comptes Consolidés.

Dettes financières, dette nette et dette économique

Cession de créances clients

Afin de financer notre activité, nous vendons à des tiers certaines créances clients existantes de façon irrévocable et sans recours. Le produit net de ces ventes est au 31 mars 2003 de € 357 millions comparés à € 1 036 millions au 31 mars 2002 et à € 894 millions au 31 mars 2001. Voir Note 14 aux Comptes Consolidés.

Titrisation de créances futures

Afin de financer notre besoin en fonds de roulement et d'alléger le profil de trésorerie négatif de certains contrats, nous vendons certaines créances futures à des tiers. Ces cessions offrent également l'avantage de réduire le risque clients. Nous recourons à ces transactions principalement dans les Secteurs Marine et Transport.

La titrisation des créances futures au 31 mars 2003 s'élève au total à € 1 292 millions contre € 1 735 millions au 31 mars 2002 et € 1 578 millions au 31 mars 2001. La baisse sur l'exercice 2002/03 comparée à l'exercice 2001/02 est due au faible niveau des commandes chez Marine. Voir Note 22 aux Comptes Consolidés.

Dettes financiers

Nos dettes financières sont de € 6 331 millions au 31 mars 2003, contre € 6 035 millions au 31 mars 2002. Nos dettes financières augmentent notamment en raison du reclassement des actions préférentielles remboursables de € 205 millions et des titres subordonnés à durée indéterminée de € 250 millions. Voir Note 22 aux Comptes Consolidés.

Dette nette

Nous définissons la dette nette comme la différence entre les dettes financières et les disponibilités, quasi-disponibilités et placements à court terme. Notre endettement net s'établit à € 4 561 millions au 31 mars 2003 contre € 3 799 millions au 31 mars 2002. Notre endettement net a augmenté notamment du fait de la diminution de nos disponibilités et du reclassement des actions préférentielles remboursables pour € 205 millions et celui des titres subordonnés à durée indéterminée pour € 250 millions. Voir Note 22 aux Comptes Consolidés pour une analyse par nature et par maturité.

Dette économique

La définition de la dette économique est donnée dans le paragraphe "Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes – indicateurs différents des principes comptables généralement admis – utilisation et réconciliation des indicateurs financiers différents des principes comptables généralement admis".

Notre dette économique s'établit à € 4 918 millions au 31 mars 2003 contre € 5 290 millions au 31 mars 2002, soit une baisse de € 372 millions.

LIQUIDITE ET RESSOURCES FINANCIERES

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉS

Le tableau suivant donne le détail d'indicateurs issus du tableau des flux de trésorerie consolidés :

Total Groupe—Données en base réelle	◀ Exercice clos 31 mars ▶		
En € millions	**2001**	**2002**	**2003**
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	1 178	341	(1 087)
Variation du besoin en fonds de roulement	(994)	(920)	550
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	**184**	**(579)**	**(537)**
Variation nette de la trésorerie d'investissement	**(1 590)**	**123**	**(341)**
Variation nette de la trésorerie de financement	**370**	**136**	**621**
	(1 036)	**(592)**	**(257)**
Effet net des variations des taux de conversion	(20)	(12)	(41)
Autres changements	151	16	(464)
Diminution (augmentation) de la dette nette	**(905)**	**(588)**	**(762)**

Variation nette de la trésorerie d'exploitation

La variation nette de la trésorerie d'exploitation est égale au résultat net après élimination des éléments du compte de résultat sans incidence sur la trésorerie plus les variations du besoin en fonds de roulement. La variation nette de la trésorerie d'exploitation est de €(537) millions pour l'exercice 2002/03 comparée à €(579) millions sur l'exercice 2001/02 et à €184 millions sur l'exercice 2000/01.

Le résultat net après élimination des éléments du compte de résultat sans incidence sur la trésorerie est de €(1 087) millions sur l'exercice 2002/03. Les provisions étant incluses dans notre définition du besoin en fonds de roulement, elles ne font pas partie des éléments du résultat sans incidence sur la trésorerie. De la sorte, si nous excluons la dotation brute aux provisions exceptionnelles de €1 300 millions sur les GT24/GT26 et sur les trains au Royaume-Uni, le résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie serait positif de €213 millions.

L'évolution du besoin en fonds de roulement a généré une trésorerie positive de €550 millions.

Les principales variations s'analysent de la manière suivante :

- Réduction des créances clients et autres créances pour €650 millions, principalement chez Power et, dans une moindre mesure, chez Marine et T&D. Power a bénéficié d'une baisse importante des acomptes versés aux fournisseurs liés à la finalisation d'importants contrats clés en main. Grâce au programme d'amélioration du besoin en fonds de roulement, le Groupe a également enregistré une forte diminution de ses impayés.
- Diminution de €661 millions de la cession de créances clients (titrisation de créances existantes).
- Réduction de €415 millions des stocks et travaux en cours et des créances clients, principalement pour Power et Transport.
- Augmentation de €160 millions des provisions et charges à payer sur contrats. En particulier l'utilisation de provisions de €1 070 millions pour les turbines GT24/GT26 a été compensée par une dotation de €1 160 millions sans effet sur la trésorerie.
- Diminution de €98 millions des avances et acomptes clients, principalement pour Power et T&D en partie compensée par une augmentation chez Transport et chez Marine, due aux conditions avantageuses de financements obtenus pour la construction du *Queen Mary 2*.

Cash flow libre

Le tableau suivant présente notre cash flow libre.

Total Groupe—Données en base réelle	◀ Exercice clos 31 mars ▶		
En € millions	**2001**	**2002**	**2003**
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	**184**	**(579)**	**(537)**
Elimination de la variation de la cession des créances clients	(894)	(140)	661
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(568)	(550)	(410)
Produits de cession des immobilisations corporelles	189	118	252
Elimination des produits de notre programme de cession des actifs immobiliers			(231)
Cash flow libre	**(1 089)**	**(1 151)**	**(265)**

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ("CAPEX") s'élèvent à €410 millions pour l'exercice 2002/03 contre €550 millions pour l'exercice 2001/02. Nos investissements en immobilisations corporelles sont consacrés principalement à l'achat de machines, équipement, outils et installations pour l'entretien de notre outil de production. Sur l'exercice 2001/02, la baisse s'expliquait essentiellement par la variation de périmètre liée à la vente de Contracting et GTRM.

Le cash flow libre s'élève à €(265) millions pour l'exercice 2002/03 contre €(1 151) millions pour l'exercice 2001/2002. Ces montants incluent des dépenses résultant :

- du problème GT24/GT26 pour €(1 055) millions pour l'exercice 2002/03 et €(700) millions pour l'exercice 2001/2002;
- des contrats avec un financement exceptionnel pour €(222) millions et €(607) millions sur les exercices 2002/03 et 2001/02 respectivement. Ces contrats importants, enregistrés avant l'exercice 2001/02, avaient fait l'objet d'acomptes à la commande substantiels, trois chez Power et un chez Transport.

En excluant ces dépenses exceptionnelles, le cash flow libre aurait atteint €1 012 millions pour l'exercice 2002/03 contre €156 millions pour l'exercice 2001/2002.

Variation nette de la trésorerie d'investissement

La variation nette de la trésorerie d'investissement s'élève à €(341) millions au cours de l'exercice 2002/03. Ce montant se décompose en :

- produits de cessions d'immobilisations corporelles pour €252 millions (dont €231 millions provenant de la vente d'actifs immobiliers);
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour €(410) millions;
- augmentation (diminution) des autres immobilisations pour €(55)
- coût d'acquisition des titres, net de la trésorerie nette acquise pour €(166) millions, qui inclut pour €(154) millions les 49% représentant le solde de l'acquisition d'ALSTOM Ferroviaria Spa versé en avril 2002;
- €38 millions de produits de cession de titres, nets de la trésorerie cédée.

La variation nette de la trésorerie d'investissement s'élevait à €123 millions pour l'exercice 2001/02 contre €(1 590) millions sur l'exercice 2000/01. Cette variation provenait pour l'essentiel de €772 millions de cessions d'investissements, principalement le Secteur Contracting (€689 millions) et GTRM (€66 millions) ainsi que de cessions d'immobilisations corporelles (€118 millions).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élevaient à €(550) millions. Les dépenses d'acquisition de titres, nettes de la trésorerie acquise s'élevaient à €(113) millions. Les dépenses d'acquisitions des immobilisations s'élevaient à €(104) millions.

Variation nette de la trésorerie de financement

La variation nette de la trésorerie de financement est de €621 millions pour l'exercice 2002/03 et résulte principalement de l'augmentation de capital de €622 millions réalisée en juillet 2002.

La trésorerie nette nécessaire aux activités de financement au cours de l'exercice 2001/02, fut de €136 millions, et correspondait aux dividendes payés, y compris les intérêts minoritaires à hauteur de €18 millions.

Variation de l'endettement net

Notre endettement net a augmenté de €762 millions contre une augmentation de €588 millions au cours de l'exercice 2001/02.

LIQUIDITÉ ET ÉCHÉANCES DE FINANCEMENT

Afin de faire face à nos besoins de liquidité en 2003 et pour accompagner la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie et plan d'action, nous avons signé avec nos principaux banquiers un nouveau crédit-relais de €600 millions. Avec un sous-groupe de ces banquiers, nous nous sommes également mis d'accord pour reporter l'échéance d'un crédit existant de type "club deal" et de deux crédits bilatéraux à échéance initiale mars et avril 2003, pour un montant global de €475 millions. L'objectif de ce crédit-relais et de ces crédits prorogés est de nous permettre de faire face à nos besoins de liquidité à court terme jusqu'à la vente des actifs prévus dans notre plan pour l'exercice 2003/04. Le crédit-relais arrivera à échéance en décembre 2003 et les crédits prorogés en janvier 2004.

La trésorerie résultant des ventes d'actifs prévus dans notre plan devra être utilisée pour rembourser et annuler en premier lieu le crédit-relais et, par la suite les crédits prorogés, sous réserve de certaines exceptions et seuils.

Le crédit-relais et les crédits prorogés sont consentis à ALSTOM, l'emprunteur. Ils ne font l'objet d'aucune sûreté et sont pari passu avec les autres crédits "revolving" d'ALSTOM.

Nous avons également récemment fixé la date d'échéance de nos titres subordonnés à durée indéterminée pour €250 millions à septembre 2006. Ces titres demeurent subordonnés par nature.

La disponibilité du crédit-relais et des crédits prorogés est soumise à notre capacité à respecter un certain nombre de critères financiers ("covenants"). Ces critères s'appliquent également aux deux autres crédits revolving syndiqués (engagements maximum de €1 250 millions et €977 millions, respectivement). Pour de plus amples détails sur ces critères, voir la Note 22 aux Comptes Consolidés. En outre les banques prêteuses pourraient exiger le remboursement du crédit- relais et crédits prorogés en totalité ou en partie si nos actionnaires n'approuvaient pas les résolutions proposées à notre prochaine Assemblée générale, autorisant le conseil d'administration à réaliser une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription. Voir "Risques – Nos lignes de crédit actuelles et certains de nos autres contrats financiers comportent des engagements financiers que nous pourrions ne pas respecter."

Les échéances des lignes confirmées et non confirmées du Groupe sont les suivantes :

Total Groupe—Données en base réelle

En € millions	mars 2003	juin 2003	septembre 2003	décembre 2003	mars 2004	mars 2005	mars 2006
Actions préférentielles remboursables	205	205	205	205	205	205	0
Titres subordonnés à durée indéterminée	250	250	250	250	250	250	250
Emprunts obligataires	1 200	1 200	1 200	1 200	650	650	650
Prêts syndiqués	3 227	3 227	2 973	2 373	1 973	723	723
Prêts bilatéraux	358	358	358	358	283	283	233
Confirmés fin de période	**5 240**	**5 240**	**4 986**	**4 386**	**3 361**	**2 111**	**1 856**
Découverts bancaires et autres emprunts (1)	316	28	28	28	28	25	22
Billets de trésorerie (2)	83	0	0	0	0	0	0
Non confirmés fin de période	**399**	**28**	**28**	**28**	**28**	**25**	**22**
Créances futures titrisées (3)	1 292	633	447	349	258	4	0
Total des montants utilisés et disponibles	**6 931**	**5 901**	**5 461**	**4 763**	**3 647**	**2 140**	**1 878**
Dettes financières	**6 331**						
Lignes disponibles	**600**						

(1) De nombreuses lignes au niveau des filiales ont été considérées par prudence comme non confirmées et à court terme.
(2) Renouvelable ("roll over").
(3) Le remboursement des titrisations de créances futures est assuré par le paiement direct de nos clients aux investisseurs, à qui nous avons cédé le droit de recevoir ce paiement. Ce remboursement est neutre en terme de trésorerie pour nous.

L'ensemble de nos lignes de crédits disponibles non utilisés et des disponibilités du Groupe s'élève à € 2 370 millions au 31 mars 2003 comparé à € 3 896 millions au 31 mars 2002.
Ce montant comprend:

- des lignes de crédit disponibles au niveau de la maison mère pour € 600 millions au 31 mars 2003, comparés à € 1 660 millions au 31 mars 2002;
- de la trésorerie disponible au niveau de la maison mère pour € 610 millions au 31 mars 2003 contre € 167 millions au 31 mars 2002;
- de la trésorerie disponible au niveau des filiales pour € 1 160 millions au 31 mars 2003, comparé à € 2 069 millions au 31 mars 2002. ALSTOM, la maison mère, détient en totalité la trésorerie de ses filiales, dans la mesure où elles lui appartiennent à 100 %, même si certaines contraintes locales peuvent en limiter l'usage immédiat. Notre politique consiste à centraliser la liquidité de nos filiales au niveau d'ALSTOM. Cette centralisation est une des raisons de la diminution des disponibilités au niveau des filiales entre le 31 mars 2002 et le 31 mars 2003.

La cession de créances clients ("titrisation"), de créances futures, les avances clients constituent d'autres sources de financement qui sont décrites dans cette section de notre Rapport Annuel.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Nous offrons à nos employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages complémentaires postérieurs à la période d'activité (incluant assurance maladie et soins médicaux). Les différents régimes offerts aux employés dépendent de la réglementation locale ainsi que des usages de chacune des filiales, de ce fait, nous cotisons à plusieurs régimes de retraite.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies, à prestations définies ou à régimes mutualisés.

Régimes à cotisations définies

S'agissant des régimes à cotisations définies, nous versons des cotisations à des fonds gérés de façon indépendante selon un pourcentage fixe de la rémunération de l'employé. Les frais afférant à ces régimes à cotisations définies représentent les cotisations que nous versons à ces fonds et sont enregistrés en résultat opérationnel.

Régimes à prestations définies

Ces régimes couvrent principalement des prestations retraite et indemnités de fin de carrière ("Prestations de retraite") et des prestations médicales après retraite ("Autres prestations").

S'agissant des régimes à prestations définies que nous offrons, les prestations sont normalement assises sur le niveau de rémunération et d'ancienneté dans la société de l'employé ouvrant droit à retraite. Ces régimes sont soit couverts par un financement et gérés par des fonds de pension indépendants, soit non financés. Les engagements de retraite sont évalués annuellement par des actuaires professionnels externes. Ces évaluations actuarielles sont effectuées pour chaque régime par la méthode "Projected unit" à la date du 31 décembre. Les hypothèses démographiques et financières, déterminées à la date de référence, sont adaptées au régime et au pays dans lequel les plans se situent. On trouvera ci-dessous les principales hypothèses :

- taux d'actualisation ;
- taux d'inflation ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux de rendement à long terme des actifs en couverture ;
- taux de mortalité ;
- taux de rotation du personnel.

Certaines hypothèses figurent en Note 21 aux Comptes Consolidés.

Les actifs en couverture des régimes à prestations définies sont investis principalement en actions et obligations. La composition de ces actifs figure en note 21 aux Comptes Consolidés.

Les charges estimées afférant à ces régimes de retraite à prestations définies ainsi que celles afférant aux prestations postérieures à la période d'activité sont enregistrées au compte de résultat sur toute la durée de service des employés.

Evaluation de la dette actuarielle

La dette actuarielle varie chaque année selon les facteurs suivants :

- augmentation liée à l'acquisition de nouveaux droits par l'employé du fait d'une année d'ancienneté supplémentaire (charge relative au service de l'exercice) ;
- augmentation de la dette actuarielle, par raccourcissement du délai à courir jusqu'à l'année de versement des prestations charge d'intérêt ;
- diminution liée aux prestations versées en cours de l'exercice ;
- évolution des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux d'augmentation des salaires, etc);
- évolution des engagements liés à des modifications de régime ;
- évolution due aux réductions d'effectifs ou à la fermeture de plans.

L'évolution de la dette actuarielle figure en Note 21 aux Comptes Consolidés.

Valorisation des actifs en couverture (valeur vénale des placements)

La valeur vénale des placements correspond à la valeur de réalisation des ces derniers. Cette valeur est comparée à la dette actuarielle, la différence représente la couverture financière du plan.

Pertes et gains actuariels

Un certain nombre de facteurs peuvent être source de pertes ou de gains actuariels :

- écarts entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des facteurs (ex : la valeur constatée du rendement des actifs est différente du taux de rendement attendu en début d'année) ;
- modification des hypothèses à long terme (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, etc) ;
- modifications de régime ;
- impact de la première application des méthodes actuarielles.

L'impact de ces facteurs figure sur les lignes suivantes (Note 21 aux comptes consolidés) :

- pertes et gains actuariels restant à amortir ;
- modifications de régime restant à amortir ;
- dette initiale restant à amortir.

Toute perte (gain) actuarielle en fin d'exercice est comparée pour chaque régime avec le point le plus haut de la dette actuarielle et de la valeur vénale des actifs détenus. Si la perte (gain) actuarielle restant à amortir excède 10% de ce montant, la fraction dépassant ce seuil de 10% est répartie sur la durée résiduelle de vie active des employés appartenant au régime en question.

Au 31 mars 2003, les pertes actuarielles restant à amortir s'élèvent à €967 millions, en augmentation de €427 millions depuis mars 2002 en raison de la chute des marchés financiers,les actifs en couverture étant essentiellement investis en actions (57%). La réglementation comptable française autorise l'étalement des ces pertes sur la durée résiduelle de vie active des employés de chaque régime. En conséquence, à partir de l'exercice 2004, la fraction excédant 10% évaluée pour chaque régime sera répartie sur la durée résiduelle de vie active des participants, qui est de 12 à 15 ans selon les régimes.

La variation des marchés financiers enregistrée depuis avril 2002 n'aura ainsi aucun impact sur les résultats au 31 mars 2003 mais affectera les coûts de pensions et donc les résultats au 31 mars 2004 et probablement au-delà.

Les pertes liées aux modifications de régime restant à amortir ainsi que les gains sur la dette initiale restant à amortir s'élèvent respectivement à €10 millions et €22 millions au 31 mars 2003. Le montant total est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active des membres du régime.

Charges de retraite

Le total des charges de retraite liées aux régimes à prestations définies, déterminé chaque année par des actuaires qualifiés, est composée, telle que détaillé en note 21 aux Comptes Consolidés, de :

- la charge relative aux services de l'exercice correspondant à l'acquisition d'une année supplémentaire de droits ;
- la charge d'intérêt, résultant de l'augmentation de la dette actuarielle par raccourcissement du délai à courir jusqu'à l'année de versement des prestations ;
- le rendement escompté sur les actifs du régime ;
- la charge ou éventuel bénéfice correspondant à l'amortissement des charges liées aux modifications de régime (voir ci-dessus) ;
- la charge ou éventuel bénéfice correspondant à l'amortissement des pertes et gains actuariels (voir ci-dessus) ;
- le bénéfice ou éventuelle charge liée aux réductions d'effectifs ou à la fermeture de plans.

Régimes mutualisés

Nous employons des membres de Syndicats ouvriers aux Etats-Unis principalement dans notre activité Customer service.

Les coûts des retraites, enregistrés en résultat d'exploitation en autres charges – coûts de pension, représentent les cotisations que nous versons à ces fonds dédiés.

ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES OBLIGATIONS

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente nos engagements hors bilan, qui sont décrits également dans la Note 27(a) aux Comptes Consolidés.

Total Groupe—Données en base réelle	◀ Au 31 mars ▶		
En € millions	**2001**	**2002**	**2003**
Garanties sur contrats	14 156	11 451	9 465
Garanties liées au financement des ventes	913	932	749
Créances cédées non échues	2	18	11
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	22	8	7
Autres engagements	—	58	94
Engagements hors bilan	**15 093**	**12 467**	**10 326**

Garanties sur contrats

Les garanties sur contrats, au 31 mars 2003, incluent des cautions, des garanties et des assurances faisant partie intégrante de la vie courante de notre activité.

Il est habituel dans l'industrie du transport et de l'énergie, pour des fournisseurs tels que nous, d'utiliser des cautions de soumission, des cautions de restitution d'acomptes, des cautions de bonne fin, des cautions pour durée de garantie, et des "surety bonds" (cautions émises par les compagnies d'assurance). L'émission de ces cautions, qui sont une des conditions des contrats commerciaux que nous avons avec nos clients, se fait via des tiers (banques ou compagnies d'assurance).

Les cautions sont émises au moment de la soumission de l'offre et sont levées une fois les équipements ou les services livrés et opérationnels. Si l'offre soumise n'est pas retenue, les cautions sont annulées. Les cautions de bonne fin sont émises pour assurer le client de notre engagement de bonne fin jusqu'à ce que les obligations contractuelles soient remplies. Ces cautions sont généralement levées à l'acceptation du système ou de l'équipement.

Les garanties ou retenues de garantie servent à couvrir les risques encourus par le client après l'acceptation de l'équipement, et ce durant toute la période de garantie.

Ces cautions sont souvent d'un montant important, en moyenne 20% du total du prix du contrat signé. La maturité moyenne de ces cautions varie en fonction de la nature de ces cautions, ainsi que du secteur où ces cautions sont nécessaires. Pour le groupe entier, la maturité moyenne est légèrement supérieure à 3 ans.

Lorsque les circonstances font que la caution risque d'être appelée, nous cherchons à négocier un arrangement acceptable. Les cautions ne sont appelées que lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions acceptables pour le client. Parfois, dans ces circonstances, il arrive que nous remboursions ces cautions à l'émetteur et continuions les négociations avec nos clients. Notre expérience est que ces cautions sont très rarement rappelées. En règle générale, nous provisionnons tous les risques sur nos obligations contractuelles.

Le montant total de nos garanties sur contrat a diminué de €11 451 millions en mars 2002 à €9 465 millions en mars 2003, une diminution de 17%, principalement liée aux variations de taux de conversion et à la baisse de notre carnet de commandes de 8% sur une base comparable (et de 7% du fait des variations des taux de conversion). Le rapport entre nos garanties émises et le carnet de commandes demeure stable.

Au cours de l'exercice 2002/03, nous avons été confrontés à une baisse significative de la capacité de l'ensemble du marché à émettre des cautions. Il y a deux raisons principales à une telle diminution :

- les événements du 11 septembre 2001 ont entraîné une croissance des appels de couverture, ce qui a affecté le marché de la réassurance et en conséquence a impacté sa capacité à soutenir les émetteurs de cautions.
- du fait de faillites importantes aux Etats-Unis, des appels de cautions importants ont été effectués auprès des émetteurs de cautions.

Les agences de notation ont, en conséquence, conseillé aux émetteurs de cautions de limiter les couvertures par client à des niveaux bien au-dessous de leurs engagements actuels, les incitant ainsi à réduire ou même à arrêter toute émission au-delà afin de maintenir leur notation de crédit. Ceci a conduit nos émetteurs de cautions à réduire ou à arrêter toute émission de caution afin de maintenir leur rating de crédit.

Parallèlement, les nouvelles contraintes légales ont affecté les banques et la détérioration des profils de crédit a entraîné une augmentation des prix de ces instruments et a réduit les capacités du marché.

Compte tenu de la situation décrite ci-dessus, nous examinons avec nos banques et assureurs les moyens alternatifs pour l'émission de ces cautions. Voir aussi "Facteurs de risques – Les difficultés rencontrées dans l'obtention de cautions pourraient compromettre notre capacité à obtenir de nouvelles commandes".

Exposition au financement des ventes

Nous apportons des garanties financières aux établissements qui financent certains de nos clients, mais aussi dans certains cas directement à nos clients pour l'achat de nos produits. Une telle assistance financière est appelée "financement des ventes". Nous avons pris la décision de ne plus apporter de nouveaux financements des ventes à nos clients.

Ces garanties représentent un montant de €1 259 millions au 31 mars 2003 (dont €749 millions d'engagements hors bilan) contre €1 493 millions au 31 mars 2002 (dont €932 millions d'engagements hors bilan). Cette baisse est principalement due à des variations de taux de change. Voir Note 27(a) aux Comptes Consolidés pour plus de détails concernant notre exposition au financement des ventes.

AUTRES OBLIGATIONS

Le tableau suivant présente nos locations longue durée, crédit-baux et locations simples. Voir aussi Note 27(b) aux Comptes Consolidés.

Total Groupe—Données en base réelle

En € millions	Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Locations longue durée	667	6	48	613
Crédit-bail	278	31	93	154
Locations simples	534	90	225	219
Total	**1 479**	**127**	**366**	**986**

PRINCIPES COMPTABLES NECESSAIRES A LA COMPREHENSION DE NOS COMPTES

La préparation des comptes consolidés implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, les produits et charges, les engagements hors bilan du Groupe y compris en terme de financement. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière, sur la base des informations disponibles, notamment en ce qui concerne les projets, les produits, les revenus liés à la maintenance, la prise de résultat sur les contrats, les provisions pour risques et charges, les créances douteuses, les en-cours de production, les titres, les actifs incorporels et les survaleurs, l'imposition y compris les positions d'impôts différés, les emprunts obligataires, les provisions pour restructuration, les provisions sur contrats, les contrats de services long terme, les provisions pour départ à la retraite, les engagements, les litiges. Ces estimations sont effectuées à partir de notre expérience et d'autres hypothèses que nous estimons raisonnables dans les conditions du moment, et constituent la base de notre jugement sur la valeur des actifs et des passifs du Groupe. Les résultats présentés pourraient différer en fonction d'autres circonstances, hypothèses et conditions.

Les règles comptables essentielles à la compréhension de nos états financiers comprennent les regroupements d'entreprises, les méthodes de consolidation, de calcul des survaleurs, de traitement des acquisitions d'actifs incorporels, de provisionnement des coûts de restructuration pouvant faire l'objet de traitements comptables différents et être sujet à interprétation par rapport aux principes généralement retenus. Nous vous présentons, ci-après, les principes comptables qui, selon nous, sont le plus affectés par notre interprétation et qui influent donc sur notre manière d'arrêter les comptes.

Dégagement du résultat

Nous déterminons le chiffre d'affaires et la marge sur les contrats à long terme et prix fixe selon la méthode de l'avancement basée sur des pourcentages d'avancement, déclinée sur les jalons du contrat, et qui repose sur une estimation des coûts totaux et des marges correspondantes. Nous utilisons cette méthode car nous pensons être en mesure d'estimer raisonnablement les revenus et coûts relatifs à chaque phase ou jalon du contrat. La comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts est revue au fur et à mesure de l'évolution du projet et ce jusqu'à la livraison complète des équipements. La comptabilisation de la révision des marges est effectuée sur la période au cours de laquelle les faits qui donnent lieu à cette révision sont connus. Lorsque nous reconnaissons le chiffre d'affaires, nous enregistrons également les charges afférentes (incluant les achats directs, la main d'œuvre et les coûts indirects au contrat), de manière à ce que, sur une base cumulée, la marge brute du contrat soit égale à la marge totale du contrat déterminée au cours de la revue du projet la plus récente. Les dépenses commerciales et administratives sont imputées au contrat au fur et à mesure. Si la revue du projet conclut à une marge négative, nous reconnaissons la totalité de la perte lors de la revue. La valorisation des coûts futurs sur chaque contrat représente notre estimation la plus fidèle de ce que nous pensons avoir à dépenser jusqu'à la livraison complète des équipements conformes à nos engagements contractuels. Cette estimation est effectuée contrat par contrat.

Les coûts des garanties que nous donnons sur les produits à la livraison sont également inclus dans l'estimation des coûts totaux du projet. Ces garanties sont calculées en fonction des taux actuels de défaillance des produits que nous livrons, de l'usure des matériels ainsi que du temps à passer et modifications à apporter pour revenir à un service normal. Si ces paramètres étaient amenés à changer, nous serions dans l'obligation de revoir les coûts de garanties provisionnés dans les en-cours de production. L'introduction de produits utilisant des technologies de pointe accroît notre exposition au risque de défaillance bien au-delà de ce que prévoient les termes de contrats de garanties standards applicables uniquement aux fournisseurs d'équipements. Si les taux de défaillance devaient augmenter, nous serions contraints de comptabiliser des coûts supplémentaires pour y remédier et de constater des résultats financiers différents de ceux de nos estimations.

Stocks

Nous déprécions les stocks obsolètes ou dont la valeur est supérieure à leur valeur commerciale jusqu'à atteindre la valeur de réalisation que nous estimons en fonction de nos hypothèses concernant la demande et les conditions de marché. Si le marché se dégrade au-delà de nos prévisions, nous comptabilisons des provisions complémentaires.

Clients douteux

Nous comptabilisons des provisions pour clients douteux à hauteur des montants que nous estimons irrécouvrables. Nous effectuons un complément de provision à chaque fois que nous estimons que la situation financière de l'un de nos clients se détériore au point de mettre en difficulté sa capacité à honorer sa dette.

Evaluation des immobilisations et des impôts différés actifs

Nous revoyons annuellement la valeur de nos immobilisations corporelles et incorporelles et comptabilisons un amortissement complémentaire si nous observons une dégradation définitive de l'actif. La possible dégradation dans le futur des conditions de marché ou bien des performances d'exploitation plus faibles pourraient conduire à une perte ou à l'incapacité de réaliser la valeur nette comptable qui peut ne pas apparaître au titre de l'actuelle valeur nette comptable. Ces évolutions pourraient entraîner des besoins complémentaires de provisions.

Nous comptabilisons si nécessaire une provision pour réduire nos impôts différés actifs à la valeur de réalisation que nous estimons la plus probable. Nous prenons en compte les résultats imposables futurs et les stratégies prudentes d'optimisation fiscale afin d'évaluer au mieux ces provisions. Si nous estimons pouvoir récupérer une partie supplémentaire de nos impôts différés actifs dans le futur, nous procédons à un ajustement, l'année où il est évalué, en comptabilisant le différentiel en produit d'impôt différé dans le résultat qui se trouve ainsi augmenté. Inversement, si nous estimons que nous ne serons pas en mesure de récupérer tout ou partie de nos impôts différés actifs dans le futur, une charge d'impôt différé est comptabilisée dans le résultat de la période où l'évaluation est faite.

Pensions et indemnités de départ à la retraite

Nous finançons les pensions et autres indemnités de départ à la retraite sous plusieurs formes couvrant potentiellement tous nos employés qui remplissent les critères requis. Des données statistiques et d'autres paramètres dont l'objectif est d'apprécier l'évolution de la population sont utilisés pour évaluer les dépenses et les provisions relatives aux futurs départs à la retraite. Ces paramètres comprennent des estimations en matière de taux d'actualisation, de rendement de placements, de croissance des salaires que nous évaluons en fonction de certains critères.

De plus, nos actuaires, mandatés pour ces calculs, utilisent également des indices subjectifs comme les démissions ou le taux de mortalité pour évaluer ces éléments de calcul. Les hypothèses des actuaires que nous utilisons pourraient différer de manière importante en fonction du marché, de l'économie, d'un taux de démission plus ou moins fort, ou bien de modifications de l'espérance de vie. Ces changements pourraient avoir un impact significatif sur l'évaluation enregistrée à ce jour pour le montant des pensions.

Autres principes comptables significatifs

D'autres principes comptables sont essentiels à la bonne compréhension de nos états financiers. Les principes, relatifs aux méthodes d'affectation du prix d'acquisition, aux méthodes de consolidation, aux provisions et aux dettes financières, nécessitent des jugements difficiles sur des problèmes complexes qui sont souvent sujet à des recommandations réglementaires diverses.

PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LES NORMES COMPTABLES FRANÇAISES ET AMERICAINES

La société étant cotée au New York Stock Exchange, nous préparons un tableau de passage du résultat net et des capitaux propres entre les normes françaises et US GAAP pour incorporation dans notre Rapport Annuel sous forme de 20-F, déposé auprès de la "Securities Exchange Commission" (SEC).

Les états financiers en US GAAP ne sont pas disponibles à la date à laquelle la Société dépose son Rapport Annuel auprès de la Commission des opérations de bourse (COB). Les principales différences concernant le resultat net et les capitaux propres sont décrites ci-après :

Comptabilisation des coûts de restructuration—Les conditions pour lesquelles une provision peut être comptabilisée en normes US sont différentes de celles qui prévalent en normes françaises. Nous enregistrons une provision pour un plan de restructuration quand le plan est finalisé, approuvé par la Direction et annoncé avant la date de clôture des comptes. En normes américaines, les coûts sont comptabilisés quand l'annonce est faite aux employés avant la date de clôture. De plus, certains coûts comptabilisés en restructuration en normes françaises sont classés en coûts de production en US GAAP (dépréciation de stocks à la suite de plans de restructuration).

Valorisation et comptabilisation des instruments financiers—En normes françaises, les gains et pertes sur les instruments financiers, considérés comme des couvertures de taux et de change à terme sont comptabilisés au cours de la même période que l'élément couvert. La norme américaine SFAS 133, applicable pour la Société à partir du 1er avril 2001, stipule que tous les produits dérivés sont valorisés à leur valeur de marché au bilan. Les variations de la valeur de marché sont comptabilisées dans le résultat de la période. Si, selon certains critères, le produit dérivé est qualifié d'instrument de couverture, la variation de la valeur de marché du produit dérivé, comptabilisée dans le compte de résultat, est partiellement compensée par la variation de la valeur de marché de l'élément couvert.

Traitement des acquisitions—L'affectation du prix d'acquisition aux éléments d'actifs et de passifs acquis peut être revisée selon les normes françaises jusqu'à la fin de l'exercice suivant l'exercice au cours duquel l'acquisition est intervenue. En US GAAP, une telle révision peut être seulement effectuée pendant une période de 12 mois suivant l'acquisition. Une telle différence de principes peut générer des écarts dans l'estimation des survaleurs entre les deux traitements comptables.

Attribution d'actions aux salariés—En US GAAP, l'attribution aux salariés d'instruments financiers liés aux actions peut devoir être enregistrée comme rémunération dans le compte de résultat.

Dette financière—Certains éléments non nécessairement enregistrés en dettes financières selon les normes françaises tels que les engagements de crédit-bail le sont selon les normes américaines. Les dettes financières en US GAAP sont également augmentées du fait de la consolidation d'entités ad hoc, non consolidées selon les normes françaises.

Comptabilisation des écarts d'acquisition—En norme américaine, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais leur valeur doit plutôt être testée au moins une fois par an ("impairment test") par rapport à une valeur de marché. La reprise d'un amortissement antérieur suite à ce type de test est interdite.

En plus des différences de traitement décrites plus haut qui influent sur le résultat, les dettes et les capitaux propres, il existe d'autres différences entre les normes françaises et les normes américaines pouvant affecter la présentation des comptes de manière significative.

Notre Rapport Annuel, incluant le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 mars 2003 devrait être enregistré auprès de la SEC au cours du mois de juin 2003. Une version électronique sera disponible sur notre site internet www.alstom.com.

IMPACT DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE ET DE TAUX D'INTERET

Nous utilisons des produits dérivés, comme les contrats de change à terme, de manière à couvrir les fluctuations de taux de change et aussi, mais dans une moindre mesure, les fluctuations de taux d'intérêt. Nous ne prenons aucune position spéculative.

Afin d'optimiser nos disponibilités regroupées, et ainsi de réduire les niveaux d'endettement externe,nous avons mis en place une politique de trésorerie centralisée. Nous obtenons ainsi de meilleures conditions financières.

Le trésorier du Groupe reporte directement au Directeur Financier du Groupe et a l'entière responsabilité des taux de change, des taux d'intérêts, et des financements intra-groupe, ainsi que de la gestion de dis-

ponibilités. Le service comprenait 25 personnes au siège social durant l'exercice 2002/03. La Direction de la trésorerie du Groupe dispose d'une salle des marchés, d'un contrôle des risques et d'un Back Office afin d'assurer la séparation des tâches. De plus, une petite équipe gère la compensation des paiements internes et prépare les prévisions de trésorerie. Un réseau de trésoriers pays relaie la trésorerie dans les pays où notre présence est suffisamment importante.

La direction de la trésorerie agit comme une banque interne pour ses filiales, elle gère les couvertures de change, les fonds et les comptes courants internes. Nous avons mis en place une structure de "cash pooling" pour centraliser la trésorerie au jour le jour dans les pays où les lois le permettent.

Le trésorier du Groupe utilise le système de gestion de trésorerie : Reuters CashFlow. Le système de gestion de trésorerie est interfacé avec SAP, les écritures comptables sont donc automatiques. La salle des marchés est équipée d'un système de gestion des informations Reuters afin d'avoir les données en temps réelles et utilise pour ses échanges avec les salles de marché des banques un système de téléphone professionnel fourni par Etrali, un système d'Information Technologique dédié, des sauvegardes garanties et des plans de secours

Le Middle Office gère les activités de la salle des marchés, garantit qu'aucune position ne reste ouverte, et produit également des reportings sur les risques habituels.

Risque de change

Dans le cadre de nos opérations, nous sommes exposés aux risques de change découlant soit des appels d'offres, soit d'engagements fermes libellés en devises étrangères. Au cours de l'exercice 2002/03, les principales devises concernées étaient le dollar américain, la livre sterling et le franc suisse. Nous couvrons les risques liés aux commandes fermes et aux appels d'offres :

- en utilisant des contrats de change à terme dans le cas d'engagements fermes ;
- en utilisant des instruments dérivés pour les offres, généralement conformément à des stratégies comprenant la combinaison d'options écrites d'achat ; ou
- en souscrivant des polices d'assurances spécifiques (auprès notamment de la COFACE en France ou de HERMES en Allemagne).

Ces activités de couverture visent à nous protéger de toute fluctuation défavorable des devises pouvant affecter le résultat et le chiffre d'affaires d'un contrat si l'appel d'offres reçoit une réponse positive tout en minimisant les coûts liés au dénouement de l'opération de couverture. La décision de couvrir les risques de changement des offres repose sur la probabilité d'obtention du contrat, les termes de paiement attendus et notre évaluation des conditions de marché. Selon notre politique interne, seul les responsables dûment autorisés peuvent prendre de telles décisions.

En cas d'obtention d'un contrat, nous couvrons les flux nets principalement sur les marchés à terme ou, dans certains cas exceptionnels, nous couvrons le risque par des polices d'assurance. En raison de la nature à long terme de nos activités, la durée moyenne de ces couvertures est d'environ 12-14 mois.

Nous ne couvrons pas la situation nette de nos filiales étrangères. Nous contrôlons étroitement nos positions et réalisons régulièrement des évaluations de notre portefeuille. Une procédure de gestion des risques de contrepartie est en place. Les produits dérivés, y compris les contrats à terme de devises sont engagés et opérés par la trésorerie centrale, à l'exception, pour ces dernières opérations, de certains pays où existent des réglementations restrictives. Dans ces cas, des dérogations sont accordées.

Risques de Taux d'intérêt

Voir la Note 29(b) aux Comptes Consolidés sur les risques de taux d'intérêts et notre sensibilité aux variations de taux d'intérêts.

VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Maturité au 31 mars 2003				Maturité au 31 mars 2003			
	Valeurs nominales				Valeurs de marché			
En € millions	**Total**	**< 1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**	**Total**	**< 1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**
BILAN								
Actif								
Prêts, dépôts et retenue de garantie à long terme	814	66	129	619	701	66	129	506
Autres immobilisations financières	83	—	—	83	83	—	—	83
Quasi-disponibilités et placements à court terme	142	90	46	6	143	91	46	6
Disponibilités	1 628	1 628			1 628	1 628		
Passif								
Dettes financières	6 331	2 684	3 631	16	5 909	2 552	3 341	16
HORS BILAN								
Instruments de taux d'intérêts								
Swap de taux d'intérêts : emprunteur fixe	**63**	**15**	**47**	**1**	**9**	**2**	**7**	**—**
Euro	—	—	—	—	—	—	—	—
Dollar US	63	15	47	1	9	2	7	—
Swap de taux d'intérêts : prêteur fixe	**586**	**233**	**353**	**—**	**30**	**1**	**28**	**—**
Euro	586	233	353	—	30	1	28	—
Instruments de change								
Swaps de change — Devises achetées	**2 906**	**1 658**	**1 248**	**—**	**(178)**	**(57)**	**(121)**	**—**
Dollar australien	113	108	5	—	(1)	(1)	—	—
Franc suisse	464	437	27	—	(3)	(3)	—	—
Livre sterling	107	107	—	—	(2)	(2)	—	—
Yen japonais	32	32	—	—	—	—	—	—
Nouveau zloty polonais	55	55	—	—	(1)	(1)	—	—
Couronne suédoise	92	83	9	—	(1)	(1)	—	—
Dollar US	2 006	799	1 207	—	(170)	(49)	(121)	—
Autres devises	37	37	—	—	—	—	—	—

	◀ Maturité au 31 mars 2003 ▶				◀ Maturité au 31 mars 2003 ▶			
	Valeurs nominales				Valeurs de marché			
En € millions	**Total**	**< 1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**	**Total**	**< 1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**
Swaps de change—Devises vendues	**6 898**	**4 867**	**2 031**	**—**	**257**	**140**	**117**	**—**
Dollar australien	51	29	22	—	1	—	1	—
Dollar canadien	20	20	—	—	—	—	—	—
Franc suisse	1 808	1 587	221	—	(15)	(7)	(8)	—
Livre sterling	619	576	43	—	16	13	3	—
Yen japonais	63	62	1	—	5	5	—	—
Couronne suédoise	76	61	15	—	—	—	0	—
Dollar singapourien	133	23	110	—	22	1	21	—
Dollar US	3 988	2 372	1 616	—	227	127	100	—
Autres devises	140	137	3	—	1	1	—	—
Change à terme—devises achetées	**798**	**584**	**214**	**—**	**(30)**	**(26)**	**(4)**	**—**
Franc suisse	277	170	107	—	(4)	(3)	(1)	—
Couronne tchèque	35	28	7	—	(1)	(1)	—	—
Livre sterling	67	56	11	—	(5)	(4)	(1)	—
Yen japonais	14	6	8	—	—	—	—	—
Couronne norvégienne	15	14	1	—	—	—	—	—
Nouveau zloty polonais	50	45	5	—	(2)	(2)	—	—
Couronne suédoise	96	77	19	—	(1)	(1)	—	—
Dollar US	228	178	50	—	(17)	(15)	(2)	—
Autres devises	16	10	6	—	—	—	—	—
Change à terme—devises vendues	**2 708**	**1 646**	**894**	**168**	**87**	**65**	**(1)**	**23**
Dirham des Emirats Arabes Unis	5	5	—	—	—	—	—	—
Dollar australien	73	43	30	—	—	—	—	—
Dollar canadien	81	79	2	—	6	6	—	—
Franc suisse	895	508	387	—	(40)	(13)	(27)	—
Couronne danoise	8	4	4	—	—	—	—	—
Livre sterling	139	84	53	2	6	3	3	—
Kuna croate	18	18	—	—	—	—	—	—
Yen japonais	54	32	22	—	17	9	8	—
Couronne norvégienne	18	16	2	—	(1)	(1)	—	—
Nouveau zloty polonais	28	28	—	—	—	—	—	—
Couronne suédoise	101	89	12	—	(1)	(1)	—	—
Dollar US	1 255	713	376	166	98	61	14	23
Autres devises	33	27	6	—	2	1	1	—

	◀ Maturité au 31 mars 2003 ▶				◀ Maturité au 31 mars 2003 ▶			
	Valeurs nominales				**Valeurs de marché**			
En € millions	**Total**	**<1 an**	**1-5 ans**	**>5 ans**	**Total**	**<1 an**	**1-5ans**	**>5 ans**
Contrats d'assurances—devises achetées	**96**	**78**	**18**	**—**	**(6)**	**(5)**	**(1)**	**—**
Euro	—	—	—	—	—	—	—	—
Yen japonais	14	12	2	—	(1)	(1)	—	—
Dollar US	82	66	16	—	(5)	(4)	(1)	—
Contrats d'assurances—devises vendues	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Options de change—devises achetées	**591**	**568**	**23**	**—**	**37**	**36**	**1**	**—**
Call	*154*	*154*	—	—	*1*	*1*	—	—
Franc suisse	10	10	—	—	—	—	—	—
Livre sterling	86	86	—	—	1	1	—	—
Dollar US	58	58	—	—	—	—	—	—
Put	*437*	*415*	*23*	—	*36*	*35*	*1*	—
Franc suisse	22	21	2	—	—	—	—	—
Livre sterling	21	21	—	—	—	—	—	—
Yen japonais	21	—	21	—	1	—	1	—
Baht thai	2	2	—	—	—	—	—	—
Dollar US	371	371	—	—	35	35	—	—
Options de change—devises vendues	**564**	**544**	**20**	**—**	**(7)**	**(7)**	**—**	**—**
Call	*420*	*400*	*20*	—	*(3)*	*(3)*	—	—
Franc suisse	68	68	—	—	—	—	—	—
Livre sterling	62	62	—	—	(1)	(1)	—	—
Yen japonais	20	—	20	—	—	—	—	—
Dollar US	270	270	—	—	(2)	(2)	—	—
Put	*144*	*144*	—	—	*(5)*	*(5)*	—	—
Franc suisse	—	—	—	—	—	—	—	—
Livre sterling	53	53	—	—	(2)	(2)	—	—
Dollar US	91	91	—	—	(3)	(3)	—	—

ANNEXE 3 – AUTRES PAGES MODIFIÉES*

Message du Président Directeur Général

“La mise en oeuvre de notre plan d’actions est essentiel pour garantir l’avenir d’ALSTOM à long terme”

Récemment nommé Président Directeur Général d’ALSTOM, je suis pleinement conscient que la perte sans précédent de €1,43 milliard enregistrée sur l’exercice 2002/03 et la chute importante du cours de l’action du Groupe sont extrêmement décevantes pour nos actionnaires et préoccupantes pour nos clients, nos fournisseurs et nos équipes.

Une année difficile

Nos résultats ont été marqués par des pertes exceptionnelles et des conditions de marchés difficiles.

Les problèmes rencontrés avec les turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26 et les trains britanniques nous ont conduit à constituer une provision supplémentaire de €1,2 milliard après impôt, d’où l’importante perte nette de €1,43 milliard pour l’exercice 2002/03. Dans le même temps, les sorties de cash liées à ce problème des turbines GT24/GT26 ont limité notre capacité à réduire notre dette qui se situe à un peu moins de €5 milliards au 31 mars 2003.

La dégradation du marché de la production d’énergie s’est traduite par une diminution de 4% de notre niveau de commandes, qui a représenté au total €19,1 milliards, en dépit du dynamisme des commandes dans le Secteur Transport. Notre carnet de commandes, de l’ordre de €30 milliards, reste stable, et correspond à 17 mois de chiffre d’affaires. Le chiffre d’affaires, à €21,4 milliards, est également stable comparé à celui de l’exercice précédent.

Compte tenu de notre situation financière actuelle, le conseil d’administration proposera à l’Assemblée Générale des Actionnaires du 2 juillet 2003 de ne pas verser de dividende pour l’exercice 2002/03.

Notre plan d’actions

Le plan d’actions que j’ai annoncé le 12 mars 2003 a pour objectif de résoudre les difficultés auxquelles le Groupe est aujourd’hui confronté, en améliorant de manière significative notre performance opérationnelle et en réduisant notre niveau d’endettement qui est trop élevé.

Il s’articule autour de trois axes principaux :

Recentrer les activités d’ALSTOM tout en renforçant notre situation financière

N’ayant plus les moyens financiers nécessaires pour assurer le développement de notre large portefeuille d’activités, nous allons recentrer le Groupe sur la production d’énergie et le transport ferroviaire en vendant notre Secteur Transmission & Distribution et notre activité Turbines Industrielles. En avril 2003, nous avons signé des accords fermes pour la vente de nos Turbines Industrielles pour une valeur totale de €1,1 milliard. Cette transaction représente une étape clé dans notre programme de cessions, qui inclut également la vente des biens immobiliers et d’activités mineures, qui devrait permettre de générer €3 milliards d’ici mars 2004 – soit près du double de l’objectif précédent de €1,6 milliard.

* Les modifications apparaissent en souligné.

Transport

En millions d'€, sauf effectifs	2001	2002	2003
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
Commandes reçues	5 558	6 154	6 412
Chiffre d'affaires	4 400	4 413	5 072
Marge opérationnelle	266	101	(24)
Effectifs	**29 804**	**29 119**	**28 588**

Le Secteur Transport conçoit, fabrique et fournit une gamme complète de produits, de systèmes et de services destinée à des sociétés ferroviaires du monde entier. Cette gamme comprend des systèmes de transport intégrés, tout type de matériel roulant, la signalisation et les infrastructures, ainsi que des services aux clients dans les domaines de la maintenance, de la rénovation, de la formation client et du conseil technique.

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique du chiffre d'affaires du Secteur Transport pour les périodes indiquées :

	2001	2002	2003
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶		
Europe	68%	64%	66%
Amérique du Nord	18%	14%	11%
Amérique Centrale et du Sud	3%	4%	5%
Asie/Pacifique	9%	16%	15%
Afrique/Moyen-Orient	2%	2%	3%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR D'ACTIVITE

Nous estimons à environ €28 milliards le marché global actuel du matériel roulant, de la signalisation et du service pour l'exercice 2002/03. A cela se rajoute la partie non externalisée du marché de la maintenance et de la rénovation estimée à €15 milliards, ce qui présente un potentiel supplémentaire de croissance.

Nous prévoyons que la croissance, dont le niveau s'est maintenu sur le marché du Transport, va perdurer en raison des profondes mutations de la clientèle du secteur ferroviaire, de son comportement et de ses attentes en matière de produits et/ou services observées ces dernières années. Les principales tendances qui touchent actuellement ce secteur sont :

L'urbanisation

L'urbanisation affecte la structure de l'industrie ferroviaire dans de nombreuses régions développées et en voie de développement. Sur le marché du matériel roulant, par exemple, la demande de systèmes de transport en commun et de solutions intégrées locales est en progression, les opérateurs locaux recherchant des solutions pour réduire les problèmes de circulation automobile et d'environnement dans les zones urbaines et suburbaines. L'urbanisation développe également la demande de trains à grande vitesse pour relier les grands centres

Au 31 mars 2003, les provisions pour risques et charges s' élevaient à €3 698 millions. Si les risques provisionnés se matérialisaient et entraînaient des dépenses prématurées ou plus élevées que prévu ou si nous devions augmenter le niveau de ces provisions en raison d'événements ou de risques imprévus, nous pourrions être contraints d'accroître notre endettement de manière significative.

En conséquence de ces facteurs, nos besoins en trésorerie pourraient continuer à augmenter, notre situation de trésorerie nette pourrait s'en trouver réduite et notre besoin de trouver de nouvelles sources de financement accru. Nul ne peut garantir que nous pourrons trouver des sources alternatives de financement à des conditions raisonnables ou à quelle que condition que se soit.

L'indisponibilité des sources de financement sur le marché des billets de trésorerie et des cessions de créances ainsi que l'indisponibilité de nos autres sources actuelles de financement nous obligeraient à obtenir d'autres moyens de financement qui pourraient être moins favorables que ceux utilisés actuellement

En plus de notre trésorerie d'exploitation, nous dépendons de diverses sources externes pour financer nos opérations, telles que les prêts bancaires, les lignes de crédit, l'émission de titres de créances négociables y compris les billets de trésorerie, les cessions de créances essentiellement dans le cadre d'opérations de titrisation (avec ou sans recours contre le cédant) et les augmentations de capital.

Au 31 mars 2003 notre dette à court terme inclut €83 millions de billets de trésorerie. Notre accès au marché français des billets de trésorerie dépend en partie de notre situation financière, mais aussi du fonctionnement continu des marches.

Nous avons récemment rencontré certaines difficultés pour accéder à ce marché du fait d'une part de notre situation financière et d'autre part de la contraction du marché français du billet de trésorerie, notamment pour les émetteurs non notés.

Comme certaines de nos cessions de créances sont financées grâce au marché des billets de trésorerie, nous sommes donc sujet à ce risque de marché. De même, rien ne garantit que nous pourrons toujours avoir accès au marché de la titrisation dans des conditions similaires à celles dont nous avons bénéficié jusqu'à aujourd'hui. Aux termes de nos lignes de crédit récemment négociées ou renégociées, il nous est interdit, sauf exception, de conclure un nouveau programme de cession de créances à long terme, ce qui limite également notre accès à cette source de financement.

Si ces sources ou une ou plusieurs autres sources de financement venaient à disparaître, nos frais financiers pourraient augmenter et le financement de nos activités pourrait devenir plus difficile.

Notre performance financière pourrait être affectée par un nombre limité de contrats d'un montant important et par certains contrats significatifs à prix fixe

Chaque année, environ un tiers de notre activité repose sur un nombre limité de contrats importants à long terme. Des variations d'activité au titre de ces contrats peuvent entraîner de fortes variations de notre chiffre d'affaires et de notre résultat opérationnel d'un exercice à l'autre. Au 31 mars 2003, les dix projets les plus importants inclus dans notre carnet de commandes représentaient environ 22,6% de l'ensemble de notre carnet de commandes. Le chiffre d'affaires pris en compte sur un projet important varie de manière significative d'une période à l'autre en fonction de l'état d'avancement du projet concerné. Du fait de ces variations, la rentabilité d'un nombre réduit de grands contrats peut affecter de manière importante notre résultat d'exploitation pour une période donnée. En outre, la profitabilité d'un contrat donné et/ou le chiffre d'affaires global, les résultats d'exploitation et la trésorerie peuvent être affectés par les éléments suivants:

- retard dans l'obtention de grands contrats ;
- ajournement de contrats importants déjà obtenus ;
- survenance de problèmes techniques imprévus relatifs aux équipements fournis ;

Données non auditées

En € millions	2001 Données réelles	2001 Tauxde change	2001 Impact perimètre	2001 Données comparables	2002 Données réelles	2002 Tauxde change	2002 Impact perimètre	2002 Données comparables	2003 Données réelles
	◀ Exercice clos le 31 mars ▶								
Carnet de commandes — Power	17 740	(1 736)	(170)	15 834	15 404	(1 569)	0	13 835	11 386
Carnet de commandes — T&D	2 771	(151)	0	2 620	2 923	(252)	(26)	2 646	2 694
Carnet de commandes — Transport	13 124	(1 484)	157	11 797	14 505	(986)	21	13 540	14 675
Carnet de commandes — Marine	3 706	0	0	3 706	2 928	0	0	2 928	1 523
Carnet de commandes — Autres	2 088	(169)	(1 780)	139	55	(5)	(4)	46	52
CARNET DE COMMANDES	**39 429**	**(3 540)**	**(1 793)**	**34 097**	**35 815**	**(2 812)**	**(8)**	**32 995**	**30 330**
Commandes reçues — Power	11 502	(711)	397	11 188	11 033	(734)	0	10 299	8 602
Commandes reçues — T&D	3 619	(135)	0	3 484	3 877	(219)	(56)	3 602	3 732
Commandes reçues — Transport	5 558	(408)	(123)	5 027	6 154	(176)	(510)	5 469	6 412
Commandes reçues — Marine	1 835	0	0	1 835	462	0	0	462	163
Commandes reçues — Autres	3 213	(50)	(2 801)	362	1 160	(41)	(992)	127	214
COMMANDES REÇUES	**25 727**	**(1 304)**	**(2 527)**	**21 896**	**22 686**	**(1 170)**	**(1 557)**	**19 959**	**19 123**
Chiffre d'affaires — Power	12 040	(758)	392	11 675	12 976	(878)	0	12 098	10 901
Chiffre d'affaires — T&D	3 409	(103)	0	3 306	3 814	(202)	(49)	3 563	3 605
Chiffre d'affaires — Transport	4 400	(322)	(29)	4 049	4 413	(196)	(224)	3 994	5 072
Chiffre d'affaires — Marine	1 841	0	0	1 841	1 240	0	0	1 240	1 568
Chiffre d'affaires — Autres	2 860	(100)	(2 491)	270	1 010	(36)	(818)	156	205
CHIFFRE D'AFFAIRES	**24 550**	**(1 283)**	**(2 127)**	**21 140**	**23 453**	**(1 312)**	**(1 090)**	**21 051**	**21 351**
Coût des ventes	(20 428)	992	1 817	(17 619)	(19 623)	1 136	948	(17 541)	(19 187)
Frais commerciaux	(1 140)	62	112	(966)	(1 078)	44	28	(1 006)	(970)
Frais de recherche et développement	(629)	36	5	(588)	(575)	13	1	(561)	(622)
Frais généraux et administratifs	(1 202)	141	61	(1 001)	(1 236)	54	77	(1 105)	(1 079)
RESULTAT OPERATIONNEL	**1 151**	**(73)**	**(133)**	**966**	**941**	**(65)**	**(37)**	**839**	**(507)**
Résultat opérationnel — Power	448	(24)	19	443	572	(46)	0	526	(690)
Résultat opérationnel — T&D	275	(0)	0	275	226	(11)	(5)	210	227
Résultat opérationnel — Transport	266	(28)	(19)	219	101	(8)	(11)	83	(24)
Résultat opérationnel — Marine	80	0	0	80	47	0	0	47	24
Résultat opérationnel — Autres (1)	82	0	(134)	(51)	(5)	0	(23)	(27)	(44)
RESULTAT OPERATIONNEL	**1 151**	**(52)**	**(133)**	**966**	**941**	**(65)**	**(38)**	**839**	**(507)**

(1) Incluant Contracting pour €123 millions en 2000/01 et pour €30 millions en 2001/02 sur base réelle.

Une part importante de notre chiffre d'affaires et de nos achats est réalisée en devises autres que l'Euro. Les principales devises sur lesquelles nous avons eu des expositions significatives sur l'exercice 2002/03 ont été le Dollar US, la Livre Sterling, le Franc suisse, le Peso mexicain et le Real brésilien. Les commandes et le chiffre d'affaires réalisés dans ces devises ont été impactés par la conversion de nos comptes en Euros et les variations de taux de change de ces devises contre l'Euro. L'impact est une baisse d'environ 5% de ces deux indicateurs par rapport à l'exercice 2001/02.

31 mars 2001. Cette réduction était liée à la dotation aux amortissements annuels des écarts d'acquisition (€ 286 millions) et à la cession de Contracting (€ 681 millions), en partie compensée par une augmentation des écarts d'acquisition consécutifs à la valorisation finale des écarts d'acquisition des actifs nets acquis d'ABB par Power (€ 198 millions).

Besoin en fonds de roulement

Au 31 mars 2003, le besoin en fonds de roulement (actifs circulants moins passifs circulants et provisions pour risques et charges) s'établit à € (4 886) millions contre € (4 545) millions au 31 mars 2002. Cette évolution provient d'une gestion plus drastique du besoin en fonds de roulement malgré une réduction des provisions pour risques et charges. Les mouvements du besoin en fonds de roulement sont présentés dans le Tableau des flux de trésorerie consolidés.

L'effet net des écarts de conversion sur le besoin en fonds de roulement du fait de la variation des monnaies sont positifs et s'élèvent à € 141 millions pour l'exercice 2002/03. Voir Note 16 aux Comptes Consolidés.

Le besoin en fonds de roulement s'élevait à € (4 545) millions au 31 mars 2002 contre € (4 978) millions au 31 mars 2001. Cette variation était liée à la cession de notre ancien Secteur Contracting et à l'optimisation de la gestion des éléments constitutifs du besoin en fond de roulement dans l'ensemble du Groupe.

Avances et acomptes reçus

Nous estimons qu'en moyenne 40 % de nos contrats sont des "projets long terme", c'est-à-dire ayant une durée supérieure à un an. 25 % sont liés à la fourniture de produits ou de sous-ensembles fournis dans le délai d'une année, et les 35 % restants sont soit des contrats de service à long terme, soit des contrats à court terme comme la fourniture de pièces de rechange, de service ou de rénovation d'équipement. Nos projets à long terme sont principalement dans les Secteurs Power, Transport et Marine.

Les avances et acomptes reçus comprennent d'une part les acomptes versés à la commande par le client et d'autre part les paiements intermédiaires, convenus contractuellement et intervenant durant la réalisation du projet. L'obtention d'avances et acomptes de nos clients nous permet de financer le besoin en fonds de roulement pour l'exécution de nos projets.

L'obtention des acomptes à la commande ou des paiements intermédiaires de nos clients est un moyen de gérer les risques suivants :

- variation nette de trésorerie négative durant la réalisation du contrat;
- risques de défaut de paiement lié au risque crédit du client, compensé par des acomptes à la commande et des paiements intermédiaires plus importants ; et
- risques de taux de change.

Nous enregistrons dans notre bilan les avances et acomptes reçus en brut dans le compte "Avances et acomptes bruts reçus". Les montants bruts étaient de € 12 689 millions, € 14 159 millions et € 12 767 millions pour les exercices de 2003/02, 2002/01 et 2000/01, respectivement. A la clôture, nous imputons ces versements d'abord pour réduire la valeur brute des créances clients, puis pour réduire la valeur des stocks et travaux en cours relative aux contrats pour lesquels nous avons reçu une avance. Le solde des avances et acomptes est présenté en "avances et acomptes reçus" dans notre bilan comme indiqué dans la Note 24 aux Comptes consolidés. Au 31 mars 2003, le montant total net des avances et acomptes reçus est de € 3 541 millions, comparé à € 4 221 millions au 31 mars 2002 et € 6 205 millions au 31 mars 2001.

Durant l'exercice 2002/03, nous avons connu une baisse de € 680 millions des avances et acomptes reçus de nos clients, due principalement aux effets de change pour € 589 millions, et à la une baisse nette de € 91 millions. Celle-ci résulte d'une baisse chez Power et d'une augmentation chez Transport, toutes deux en ligne avec les variations respectives du carnet de commandes sur une base comparable.

Provisions pour risques et charges

Au 31 mars 2003, les provisions pour risques et charges s'élèvent à € 3 698 millions comparés aux € 3 849 millions au 31 mars 2002.

Cette baisse nette résulte des mouvements suivants :

- une baisse de € 655 millions due à l'utilisation des provisions pour risques et charges sur les turbines à gaz GT24/GT26 (et de € 415 millions des charges à payer sur contrats) ;

Cette page est laissée en blanc volontairement

ANNEXE 4 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau des Filiales et des Participations d'Alstom au 31 mars 2003

En millions de €, à l'exception du pourcentage de détention	**ALSTOM Holdings***
Pourcentage détention	100%
Capital	401
Primes et réserves	2 058
Résultat net de l'exercice clos le 31 mars 2003	(2 474)
Valeur brute de la participation	6 553
Valeur nette de la participation	–
Valeur brute des avances consenties	5 868
Dividendes reçus de la filiale	–
Montant des cautions et avals consentis à la filiale	–

** participation entre 50 et 100% représentant plus de 1% du capital*

Cette page est laissée en blanc volontairement

CORPO/BANRE/ACTU171103/fre/FIN/11.03/FR/4887

ALSTOM
Société anonyme au capital de € 352 075 653,75
25, avenue Kléber - 75116 PARIS
www.alstom.com
RCS : 389 058 447 PARIS